

Université de Montréal

**Alfred Naquet et le radicalisme avant l'avènement de la République radicale
(1832-1891)**

Par

Joseph Fima

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.)
en histoire**

20 août 1998

© Joseph Fima, 1998



D
7

U54

1999

n. 001

Université de Montréal

Alfred Dupont et le radicalisme avant l'avènement de la République (1832-1891)

Par

Joseph Fima

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophie Doctor (Ph.D.)
en histoire

*

10 août 1998

© Joseph Fima, 1998



**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

Cette thèse intitulée:

**Alfred Naquet et le radicalisme avant l'avènement de la République radicale
(1832-1891)**

Présentée par

Joseph Fima

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes:

Louis Michel

Président du jury

Samir Saul

Directeur de recherche

Yacov M. Rabkin

Membre du jury

Lawrence C. Jennings

Examineur externe

Jacques Frémont

Représentant du Doyen

Thèse acceptée le: 11 décembre 1998

SOMMAIRE

Cette thèse porte sur l'histoire d'Alfred Naquet et du groupe de radicaux qui s'associèrent au général Boulanger. Elle interprète leur ralliement au boulangisme comme étant non le fait des circonstances, mais plutôt un *modus operandi* d'insurgés. Elle souligne particulièrement cette caractéristique de révoltes périodiques des radicaux que l'on décèle dès les débuts du radicalisme, sous la Monarchie de Juillet, et qui se manifeste souvent par la suite.

Dans la première partie, circonscrite par l'avènement de la Troisième République, nous démontrons (chapitre premier) que Naquet ne fut aucunement l'anarchiste obsessionnel ou le révolutionnaire professionnel qu'on nous présente très souvent, mais un homme dont le caractère fut profondément révolté. De ce point de vue, nous analysons l'évolution du parti radical (deuxième chapitre). Nous voulons démontrer que, durant cette période de radicalisme hétéroclite, au moment où avait lieu le processus de cristallisation d'identité du parti (et tout au long du XIX^e siècle également), des conflits, du genre de celui qu'on décèle à l'époque boulangiste, c'est-à-dire entre les composantes avancées et les éléments modérés de cette formation, voyaient déjà le jour.

La seconde partie se rapporte aux vingt premières années de la Troisième République, moment où le radicalisme passait à l'âge adulte. Nous y analysons les controverses, les déchirements et les divisions qui marquèrent l'évolution politique du parti radical comme étant des révoltes de l'aile gauche contre l'aile droite et contre les républicains modérés qui tenaient les rênes du pouvoir, lesquels étaient voués au

conservatisme social. Naquet et les radicaux intransigeants, qui verseraient dans le boulangisme voulaient, au contraire, imprimer à la République un contenu foncièrement démocratique et social.

À la recherche de la République radicale, Naquet était le premier à ouvrir le débat avec des questions touchant le caractère propre, la forme et le contenu de la future République radicale, ainsi que la marge de liberté dont jouiraient ses citoyens. Par conséquent, il devient le penseur de cette future République radicale qu'il souhaite voir instaurée de son vivant. Nous passons donc en revue la contribution de Naquet à la conception radicale (troisième chapitre). Par le biais de la question de la révision constitutionnelle (quatrième chapitre), nous suivons l'évolution et les déchirements de ce mouvement politique jusqu'à l'affaire Boulanger (cinquième chapitre), jugée par les partisans du radicalisme propice à l'instauration de la République radicale. Nous mettons également en relief la contribution de Naquet et son rôle dans le mouvement boulangiste, ainsi que la place que les radicaux ralliés y occupaient. Enfin, on évalue le radicalisme au lendemain de cette affaire, en particulier les conséquences de celle-ci sur le parti radical, ainsi que sur Naquet et les radicaux qui avaient adhéré au boulangisme.

REMERCIEMENTS

Je suis redevable à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce manuscrit. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance et de mes vifs remerciements.

Je pense d'abord à MM. les professeurs: Pierre Vidal-Naquet du Centre Louis Gernet de Recherches comparées sur les sociétés anciennes, Jean-Thomas Nordmann du Conseil de Paris et du Parlement européen, Pierre Birnbaum de la Sorbonne, Bruce Fulton de l'Université de Sidney et Patrick Hutton de l'Université du Vermont. Il m'ont mis sur la bonne piste de recherche, en éclairant certaines questions de départ obscures, tout en me prodiguant de précieux conseils. Je tiens à remercier également M. le professeur René Rémond, président de la Fondation nationale des Sciences politiques, pour avoir bien voulu patronner mes recherches en France en m'ouvrant des horizons insoupçonnés.

Je dois beaucoup à M. le professeur Samir Saul, mon directeur de recherche, que je remercie ici tout particulièrement pour m'avoir communiqué son savoir et ses réflexions, fruits de nombreuses années d'expérience. Aussi exigeant que respectueux, par sa disponibilité et par son habitude de revoir le texte jusque dans le détail et d'en discuter ensuite pendant des heures, par son animation intellectuelle et par son appui, il contribua significativement à cette recherche et me facilita la tâche de la rédaction. Sans son précieux concours, il aurait été impossible d'achever cette recherche. En cette occasion, je remercie ses collègues du département d'histoire, notamment MM. les professeurs Yacov Rabkin et Louis Michel, l'un, pour m'avoir initié à l'histoire des Juifs de France, l'autre, à l'histoire économique et sociale.

Je voudrais rendre un hommage spécial à ceux qui m'ont ouvert de grand cœur leurs archives privées ou ont collaboré de façon toute particulière. À M. Georges Alphanéry de Monfavet qui, en plus de m'avoir permis de consulter ses merveilleuses archives du château de Brignan, m'a aidé à déchiffrer des lettres manuscrites, pour son hospitalité et pour son assistance de tous genres. Au D^r Robert Naquet, du CNRS - Institut Alfred, qui a mis à ma disposition les archives des Caillavet et qui a trié les dossiers, pour les nombreux renseignements qu'il a glanés ainsi que pour les moyens qu'il a employés en faveur cette étude. À M. André Naquet, de la rue des Grottes à Avignon, pour l'initiative, les efforts, le temps et les moyens consacrés afin de joindre par téléphone tous les Naquet des départements de la Seine et de l'Oise, dans le but de compléter nos recherches.

Je remercie également M^{me} Isabelle Battez, conservateur général des Archives communales de Carpentras et de la Bibliothèque inguimbertaine, M. Gilbert Nicolet, son bibliothécaire adjoint, et M^{me} Claudette Almeras, du service de reproduction, pour l'obligeance extrême avec laquelle ils ont bien voulu m'aider, en répondant à mes questions par des renseignements de tous genres et en me permettant de continuer les recherches après les heures de fermeture officielles des archives. Je suis également redevable à M. Jean-Sébastien Dupuit, de la Bibliothèque nationale, qui a facilité mes recherches, à M. Yves Beauvalot, conservateur général aux Archives de France (CARAN), pour m'avoir communiqué certains documents, et à M. Joseph Amar,

président de l'Association culturelle israélite de Carpentras, pour les renseignements qu'il m'a fournis.

Un gros merci à M^{me} Rachel Akouka de Paris, pour les recherches effectuées pour mon compte, ainsi qu'aux autres membres de sa famille pour leur hospitalité et leur obligeant et fraternel concours, ceux-ci ayant bien facilité mes séjours dans cette métropole.

Je n'oublie pas de remercier M^{me} Monique Dion de Montréal qui a bien voulu lire et revoir, maintes fois jusque dans le détail, le texte de ce manuscrit en me faisant part de ses remarques et des corrections à apporter. Celui pour qui la langue de Molière n'est pas une langue maternelle apprécie cette indispensable assistance.

Pour terminer, je remercie, de façon toute particulière, ma fille, Merav, et surtout mon épouse, Léa, pour leur infaillible appui moral et matériel de tous les instants. Par le sympathique intérêt qu'elles ont pris à cette recherche, par le temps qu'elles y ont consacré, par leur compréhension, par leur inépuisable patience, par les conseils et les encouragements qu'elles me prodiguaient sans cesse dans les moments de doute, elles ont su non seulement m'inspirer de leur force dans les heures difficiles, mais créer notamment un environnement positif nécessaire. Sans leur collaboration, sans leurs efforts et sans l'étendue des sacrifices qu'elles ont consentis à faire, ce manuscrit ne serait pas parvenu à son terme.

DÉDICACE

À mon épouse, Léa, et à ma fille, Merav.

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

<i>A.C.C.</i>	<i>Archives communales de Carpentras</i>
<i>A.D.V.</i>	<i>Archives départementales de Vaucluse</i>
<i>A.E.S.C.</i>	<i>Annales (Économies, Sociétés, Civilisations)</i>
<i>A.N.</i>	<i>Archives nationales (Paris)</i>
<i>A.P.P.</i>	<i>Archives de la Préfecture de police (Paris)</i>
<i>B.A.</i>	<i>Bibliothèque de l'Arsenal (Paris)</i>
<i>B.N.</i>	<i>Bibliothèque nationale (Paris)</i>
<i>B.I.C.</i>	<i>Bibliothèque inguimbertaine de Carpentras</i>
<i>J.O.C.</i>	<i>Journal officiel de la République, débats parlementaires, <u>Chambre</u> des députés</i>
<i>J.O.C.D.</i>	<i>Journal officiel de la République, <u>documents</u> parlementaires, <u>Chambre</u> des députés</i>
<i>J.O.S.</i>	<i>Journal officiel de la République, débats parlementaires, <u>Sénat</u></i>
<i>J.O.S.D.</i>	<i>Journal officiel de la République, <u>documents</u> parlementaires, <u>Sénat</u></i>
<i>R.E.J.</i>	<i>Revue des études juives</i>
<i>R.H.</i>	<i>Revue historique</i>

TABLES DES MATIÈRES

Page d'identification du jury	p.I
Sommaire	p.II
Remerciements	p.IV
Dédicace.....	p.VI
Liste des sigles	p.VII

INTRODUCTION pp.1-31

PREMIÈRE PARTIE: ENTRE EXCENTRICITÉ ET CONFORMISME — RADICAUX ET RADICALISME À L'ÂGE DE FORMATION (1832-1870)

Chapitre I^{er} — ALFRED NAQUET OU L'HOMME RÉVOLTÉpp.32-110

A. Un réformiste intransigeant (& authentique carpentrassien)	p.32
B. Les quelques sources d'inspiration d'un esprit contestataire	p.42
C. Première révolte contre l'injustice de sa condition	p.52
D. La révolte contre la religion et la conversion à la science	p.64
E. La révolte contre les conventions sociales: un mariage non conformiste	p.76
F. La révolte contre l'Empire autoritaire	p.85

Chapitre II — LA PRÉHISTOIRE DU RADICALISME: UNE ÉPOQUE AMBIGUË pp.111-201

A. Un cadre fourre-tout	p.111
B. L'héritage révolutionnaire, ou une source de discorde	p.126
C. Le radicalisme de Carnot: une expérience éphémère de constitutionnels partisans de 89	p.138
D. Le radicalisme de Ledru-Rollin: un programme d'action, réformateur et social des adeptes de 1793	p.143
E. Le radicalisme à l'esprit philosophique de la liberté de 89 de Jules Simon	p.158
F. Gambetta ou le radicalisme des irréconciliables adeptes de 1793	p.174

DEUXIÈME PARTIE: À LA RECHERCHE DE LA RÉPUBLIQUE RADICALE (1871-1889)

Chapitre III — PENSER LA CITÉ RADICALE, SELON NAQUET pp.202-283

A. Les conditions	p.202
B. Les éléments théoriques fondateurs de la République radicale	p.220
C. Les radicaux: des hommes d'ordre ou de désordre ?	p.233
D. La question sociale et celles de la propriété, du droit d'association, des grèves et de l'impôt	p.241
E. L'instruction laïque, gratuite et obligatoire, ou comment régénérer la France	p.260
F. La révolte contre Gambetta — les préliminaires	p.272

Chapitre IV — LA RÉVISION: LA PIERRE ANGULAIRE DE LA RÉPUBLIQUE RADICALE ET LA PIERRE D'ACHOPPEMENT ENTRE RÉPUBLICAINS ET RADICAUX
pp.284-356

- A. La révolte contre Gambettap.285
- B. La création d'une gauche révisionnistep.296
- C. La révision, ou comment radicaliser la République p.304
- D. Réviser pour réparer les vices du régime parlementaire p.320
- E. Le programme révisionniste à l'américaine de Naquetp.337
- F. La révolte contre le radicalisme attiédi de Brisson, de Floquet et de Clemenceaup.346

Chapitre V — POLICHINELLES ET TIREURS DE FILS pp.357-437

- A. Pourquoi Boulanger ? Un homme pour une idéep.358
- B. Comment se nouèrent les relations Naquet-Boulangerp.365
- C. Dans la flambée boulangistep.388
- D. La réaction des radicaux au ralliement de Naquetp.395
- E. L'alliance des droites, un problème doctrinal
pour les radicaux boulangistes ou une manœuvre tactique ?p.401
- F. Le reproche du coup d'État et du césarisme: probité ou fourberie ?p.425

ÉPILOGUE pp.438-471

CONCLUSION pp.472-488 bis

BIBLIOGRAPHIE pp.489-540

INTRODUCTION

Pourquoi un travail sur Alfred Naquet et le radicalisme ? Comme thème d'étude, le radicalisme a longtemps été ignoré. Même dans les années soixante, généralement favorables aux mouvements de gauche, on ne produisit que très peu d'études traitant de l'histoire des radicaux du XX^e siècle, et l'on ne faisait alors pas la lumière sur l'histoire du radicalisme au XIX^e siècle. Une pénurie d'archives et le discrédit qui frappa le parti radical après 1945 auraient mené à cet état de choses.

Avant 1901, quand faisaient défaut au parti radical l'organisation, le centralisme et la discipline propres à un parti de type moderne, l'histoire du radicalisme français était forcément l'histoire d'individualités marquantes. Or, Alfred Naquet était l'une d'elles.

Médecin, chimiste, professeur, philosophe réformateur, polémiste, orateur de premier plan, député et sénateur radical pendant près d'un quart de siècle, ce personnage, dont le portrait demeure contesté, est un des caractères les plus captivants de cette époque agitée. On peut soit l'admirer et le considérer comme un homme de principe, un adversaire de tout compromis, un idéaliste totalement dévoué aux thèses républicaines radicales, soit le mépriser et voir en lui un homme versatile dans ses rapports avec les personnalités politiques, un caractère rebelle et insoumis aux chefs. Mais, peu importe le parti que l'on prenne, il est difficile, sinon impossible, de l'ignorer¹.

¹ À titre d'exemple: « Savant, artiste, philosophe, écrivain, orateur politique, intelligence encyclopédique au premier chef » selon Mario PROTH, *Célébrités contemporaines*, Paris, A. Quantin, 1883, p.4, et « Défenseur de la République radicale » selon Ginette ANDRÉ, *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale 1867 - 1884*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, 1972. Ou, par contre, « Cet oriental, fléau des cités, au milieu de notre civilisation », selon Léon DAUDET, *Fantômes et vivants*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1914, p.242, et « polichinelle [...] un poulpe gesticulant », selon Robert LAUNAY, *Figures juives*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1921, p.121.

Quant aux travaux historiographiques portant sur Naquet, jusqu'à présent, seule la thèse ci-dessus de Ginette ANDRÉ lui a été consacrée. Elle s'inscrit dans le cadre des études qui visaient à faire ressortir soit une histoire régionale, soit un passé oublié des Juifs du Midi méditerranéen, par l'intermédiaire de héros et d'hommes politiques locaux (voir, à cet égard, les ouvrages de: Autrand AIMÉ, Armand MOSSÉ et René MAULDE-LA-CLAVIÈRE *in* bibliographie, pp.528, 536 et 533). La thèse d'André, qui est en fait une version augmentée de l'autobiographie de Naquet, souligne notamment l'activité politique de cette personnalité durant l'Empire et s'arrête, comme l'autobiographie de Naquet, à la loi du divorce. Pierre BIRNBAUM a consacré, par ailleurs, une (à suivre...)

Reconnu, même par ses ennemis, pour sa « vive intelligence et [...] [son] gentil esprit »², Naquet portait son regard vers l'avenir. Il possédait une énergie à toute épreuve et avait le don de saisir instantanément l'enjeu des questions qu'il s'engageait à résoudre, telles la loi du divorce en 1884, la loi de la liberté de la presse en 1881, et, la même année, la loi de la liberté des transactions à terme à la bourse et dans le commerce. Toutes ces réformes faisaient partie du programme radical³. Enfin, Naquet se mit constamment en vedette, comme lorsqu'il se rallia aux envahisseurs du Corps législatif en 1870, ou encore lorsqu'il adhéra au boulangisme en 1888, mouvement dans lequel il joua l'important rôle de conseiller politique et dont les résultats furent si marquants pour Naquet, pour le parti radical et pour les radicaux d'alors.

Quant à ces derniers, si les historiens s'accordent à dire qu'ils ont joué un rôle important dans la vie politique française, cela est lié au fait que le radicalisme « a toujours prétendu être plus qu'un mouvement politique: une forme de pensée, une esquisse d'organisation sociale, une vision du monde ou [...] un état d'esprit »⁴. Ces radicaux, qui préconisaient une plus grande démocratisation et libéralisation des institutions du régime républicain, aspiraient aussi à la réalisation de réformes

1 (...suite)

vingtaine de pages à Naquet (*Les fous de la République*, Paris, Fayard, 1992) dans le cadre de l'« histoire politique des Juifs d'État ». À part cela, il n'existe rien sur Naquet, hormis certains portraits brossés par ses contemporains, comme ceux cités ci-dessus, dont la plupart sont des portraits malveillants, parce que leurs auteurs étaient des ennemis politiques de Naquet. C'est à partir de ce point de départ que la présente thèse entreprend une recherche sur les idées de Naquet et les rattache aux courants de pensée radicaux de l'époque.

2 « Alfred Naquet », *Le Figaro*, 28 juin 1884, p.1.

3 « Depuis 1870, déclara Naquet, je me suis tenu à l'écart des intrigues parlementaires [...]. C'est grâce à cette ligne de conduite que j'ai pu être l'initiateur de la loi sur la liberté de la presse, l'initiateur et le rapporteur de la loi sur le droit de réunion, l'initiateur et le rapporteur, tant à la Chambre qu'au Sénat, de la loi qui a moralisé les transactions de la bourse et du commerce en validant les opérations à terme, enfin l'auteur de cette grande loi de moralité, de liberté, de dignité humaine qui a rétabli le divorce dans notre pays ». *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.82.

4 Claude NICOLET, *Le radicalisme*, Paris, P.U.F., 1974, p.5.

profondes, par le biais du suffrage universel.

La révision de la Constitution de 1875 était le grand espoir des radicaux, grâce à laquelle ils entendaient réaliser leur vision d'une république plus démocratique⁵. Après avoir été repoussée pendant plus d'une décennie par les gouvernements des républicains opportunistes⁶, l'ascension de Boulanger à l'avant-scène politique est l'occasion de réaliser enfin cette révision. Au début, Clemenceau et les radicaux s'étaient ralliés à Boulanger, mais brusquement ils le quittèrent et combattirent en Chambre sa proposition de révision constitutionnelle. Celle-ci était entièrement formulée par Naquet et identique à la proposition traditionnelle du programme des radicaux, qui la préconisaient depuis longtemps. Naquet, seul sénateur radical, de même qu'un petit groupe de radicaux⁷ continuèrent à adhérer au boulangisme jusqu'à

⁵ C'est la poursuite de l'idéal d'une autre démocratie plus directe, opposée à la république des députés et aspirant à abolir le Sénat et la Présidence de la République, institutions issues non d'un suffrage universel direct mais d'une élection indirecte par collège électoral. Naquet soutint que si les électeurs se séparaient de l'opportunisme c'était « pour aller aux radicaux, à ceux qui ne se bornent pas à vouloir une république nominale, qui veulent une République vraiment démocratique et réformatrice ». NAQUET, « Une épreuve éclatante », *La Presse*, 22 juin 1888, p.1.

⁶ L'appellation « opportunistes » se rapportait au regroupement des républicains qui ont accédé au pouvoir entre les années 1879 et 1895, gouvernements circonscrits par le Cabinet de Charles de Freycinet et par le troisième ministère de Charles Dupuis. L'« opportunisme », terme apparu en 1869, très en usage à l'époque dans la presse, dans les discours aux Chambres, dans les ouvrages, dans les conférences publiques, dans les cafés, dans les salons, dans la rue et partout, désignait la politique de réalisations, sérieuse et prudente des républicains qui s'apparentaient soit à l'Union républicaine de Léon Gambetta soit à la Gauche républicaine de Jules Ferry, politique considérée comme l'antithèse de celle que l'extrême-gauche intransigeante et radicale réclamait. En 1876, Naquet fit de « l'opportunisme » une des cibles de sa campagne électorale. Appuyé alors par un rédacteur du *Petit Journal*, on apprend que « le mot opportunisme avait conquis une vogue rapide au grand détriment de la politique opportune ». Lors de l'affaire Boulanger, Naquet déclara que les opportunistes étaient ceux « qui se disent républicains et démocrates, et qui sont en réalité des oligarques ayant horreur du peuple et de la vraie démocratie » (NAQUET, « Foi dans l'avenir », *La Presse*, 26 juillet 1888, p.1). Depuis 1882, c'est surtout Jules Ferry qui reste gravé dans la mémoire collective comme l'homme qui poussa l'évolution de l'opportunisme à ses limites extrêmes. Suite à l'affaire Boulanger, lorsque le terme « opportunisme » prit une connotation trop négative, les opportunistes se transformèrent en « progressistes ». Pour des informations additionnelles voir: Patrick H. HUTTON, *Historical Dictionary of the Third French Republic 1870-1940*, New York, Greenwood Press, 1986, pp.707-708, pp.811-813; Pierre PIERRARD, *Dictionnaire de la III^e République*, Paris, Larousse, 1968, p.187, p.206; Mario PROTH, *Célébrités contemporaines, op. cit.*, p.22; Antoine PROST, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, PUF, 1974, pp.32-33, 57-61.

⁷ Tels Henri Rochefort, directeur de *L'Intransigeant*, Eugène Mayer, directeur de *La Lanterne*, les députés Georges Laguerre (Vaucluse), Saint-Jean Martin (Vaucluse), Charles-Ange Laisant (Seine), Francis Laur (Loire), René-Félix Le Hérissé (Rennes) et Jean-Placide Turigny (Nièvre).

la fin de cette affaire⁸. Par la suite, la révision constitutionnelle est rayée de l'ordre du jour politique de la République; elle est tellement discréditée qu'elle devient tabou. « Les idées de [...] réformes de l'État [...] sont marquées d'une tache d'infamie »⁹ et aucun membre du parti radical n'ose plus en parler.

Compte tenu du comportement politique contradictoire des radicaux dans l'affaire Boulanger, la question qui se pose est celle de son interprétation et de ses conséquences, d'un double point de vue historiographique: celui de l'ensemble des sections du parti radical et celui du déroulement de cette affaire.

Theodore Zeldin, pour qui le radicalisme se résume aux figures d'Émile Combes et de Georges Clemenceau, ne tient pas compte du programme radical, la révision constitutionnelle incluse. Même si cet historien reconnaît que le radicalisme fut un des piliers de la Troisième République et un courant des plus complexes et des plus contradictoires, selon lui, les radicaux prêchèrent simplement des doctrines sans être animés d'une détermination sérieuse à les appliquer¹⁰. Cela explique, selon Zeldin, que pour les radicaux « le pays se divisait nettement entre partisans et adversaires du progrès, mais ils ne cessèrent jamais de s'allier avec ceux qu'ils présentaient comme

⁸ Même après l'affaire Boulanger, Naquet continua à promouvoir les thèses boulangistes, notamment la révision constitutionnelle, d'abord comme député boulangiste représentant la Seine, jusqu'en 1893, ensuite comme député du Vaucluse, jusqu'en 1898, date après laquelle il passa au socialisme.

⁹ Jean-Marie MAYEUR, *La vie politique sous la Troisième République, 1870 - 1940*, Paris, Seuil, 1984, p.135.

¹⁰ Theodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises 1848 - 1945*, Paris, Éditions Recherches, 1979, vol. 4 (*Colère et politique*), p.367. C'est le même doute qui persiste à l'égard du ministère de Clemenceau: « les radicaux avaient un long programme de législation sociale qui promettait la venue d'une ère nouvelle. [...] Il apparut clairement qu'ils n'avaient aucune intention de le faire entrer dans les faits », *Ibid.*, p.384.

leurs ennemis »¹¹, voire avec les républicains opportunistes.

Cependant, cette approche, qui présuppose que les radicaux ont simplement laissé tomber la révision constitutionnelle, n'explique pas pourquoi ceux-ci auraient élagué le fondement principal de leur programme et auraient abandonné une caractéristique essentielle de leur identité politique, et ce au moment même où ils étaient politiquement plus forts que jamais et très près de réaliser cette révision. De surcroît, comme, après l'affaire Boulanger, un autre genre de radicalisme émerge — un radicalisme de province¹² et de scrutin d'arrondissement à l'image du parti opportuniste¹³ —, cette approche n'explique pas non plus pourquoi cette formation politique aurait perdu son identité originelle de parti dans les pires conditions, alors que, pendant des années, elle aurait pu s'intégrer à la politique opportuniste à meilleur prix.

Selon Odile Rudelle,

« loin d'être un accident, le boulangisme ne serait alors que la première de ces crises, toujours nécessaires à l'émergence d'une nouvelle couche de responsables. Mouvement d'alternative républicaine, [...] pour créer une possibilité d'alternance gouvernementale, à l'intérieur d'un cadre

¹¹ *Ibid.*, p.367.

¹² « Le personnel électoral du radicalisme, écrit Blum (*Le Populaire*, 1^{er} novembre 1927), s'est presque totalement déplacé sous la pression de notre propagande. Vers 1890, il se recrutait presque uniquement dans les grandes cités, les campagnes appartenant à l'opportunisme ou à la réaction; aujourd'hui il se compose en très grande majorité de bourgeois et d'artisans de petites villes et de fermiers ou de petits paysans ». Cité par Daniel BARDONNET, *Évolution de la structure du parti radical*, Paris, Éditions Montchrestien, 1960, p.14. Voir également René RÉMOND, *La droite en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1963, p.165.

¹³ Louis GIRARD, *La politique intérieure de la Troisième République 1871 - 1914*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p.170.

républicain »¹⁴.

À la lumière de cette formule et en présumant que le but de chaque parti politique est d'accéder au pouvoir, on peut se demander si Boulanger n'était pas le moyen par lequel les radicaux escomptaient accéder au gouvernement: était-il leur cheval de Troie, afin de créer cette « alternative républicaine » ?

Même si cette approche contribue à éclairer partiellement le rôle qu'ont joué les radicaux dans l'affaire Boulanger, elle ne résout pas les contradictions mentionnées ci-dessus. Si toute la question ne se résumait alors qu'à savoir quel parti formerait le cabinet, comment expliquer que, même avant l'affaire Boulanger, les radicaux avaient accédé au pouvoir avec le ministère d'Henri Brisson (6 avr. 1885 - 29 déc. 1885) ? Après le déclenchement de cette affaire, ils accédèrent à nouveau au pouvoir avec le ministère de René Goblet (11 déc. 1886 - 18 mai 1887), sur lequel Clemenceau fit aussi pression afin d'y intégrer Boulanger. Enfin, les radicaux prirent encore le pouvoir avec le Cabinet de Charles Floquet (3 avr. 1888 - 14 févr. 1889), au moment où l'affaire Boulanger atteignait son sommet. Portés au pouvoir, les radicaux avaient la possibilité de réaliser graduellement les revendications de leur programme; ils auraient pu se féliciter de leur situation et ne pas soutenir Boulanger.

Dans ces conditions, il convient d'interpréter le comportement politique des radicaux dans l'affaire Boulanger comme étant un élément révélateur d'une crise profonde au sein du parti radical à ce moment, et de considérer leur réorientation

¹⁴ Odile RUDELLE, *La République absolue. Aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870 - 1889*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p.290.

politique, à la fin de cette affaire, comme étant l'aboutissement d'un conflit interne majeur entre les différentes composantes de ce parti, qui simultanément menait une lutte contre les opportunistes, à sa droite, et, fait nouveau de la fin des années 1880, concurrençait les socialistes, à sa gauche.

L'examen des événements — vus dans la perspective d'une rivalité entre les deux composantes principales du parti radical d'alors, soit l'aile gauche et l'aile droite, comme on le suppose — pourrait mieux nous éclairer sur le rôle joué par les radicaux dans l'affaire Boulanger: d'abord sur le revirement de Clemenceau, puis sur la réorientation politique des radicaux à la fin de cette affaire, et enfin sur l'évolution de la conjoncture qui amena ceux-ci à se constituer en parti moderne.

La lumière n'a pas encore été faite, ni sur le rôle que les radicaux et Naquet jouèrent dans l'affaire Boulanger, ni sur l'impact que cette affaire eut sur le parti radical.

L'objectif de la présente recherche sera donc de retracer l'évolution du radicalisme et de ses personnalités politiques, à partir de 1832 jusqu'à l'avènement de la République radicale. Nous soulignerons les relations conflictuelles des radicaux avec les républicains opportunistes tout au long de cette période, ainsi que les divergences entre les tendances radicales et la concurrence des socialistes. Nous démontrerons enfin que l'affaire Boulanger fut un tournant décisif qui conduisit les radicaux à un nouvel équilibre des forces.

L'affaire Boulanger — ouragan bref mais violent qui faillit emporter la République parlementaire — peut être considérée comme le plus sérieux des dangers auxquels la Troisième République avait fait face jusqu'alors, et, de surcroît, comme une épreuve beaucoup plus ardue pour les républicains opportunistes que celle de l'affrontement avec la droite pendant la crise du Seize Mai. Il n'est donc pas surprenant que l'affaire Boulanger ait donné lieu à un très large éventail d'études que l'on peut réduire à quelques courants d'interprétation.

Le plus répandu est probablement celui qui explique le boulangisme par la personnalité même du général Boulanger¹⁵. Cette interprétation, qui s'attarde sur la vie et la pensée de Boulanger, fait souvent usage du côté légendaire du beau général, à la barbe blonde et au cheval noir, à l'uniforme dont le charme a conquis la France, et qui, maladroitement, faillit emporter la République. Face à cet échec politique auquel s'ajouta une grande peine dans sa vie affective, le général mit fin à ce conte en se suicidant sur la tombe fraîche de sa maîtresse.

« Faute d'éducation politique », souligne-t-on, dès qu'ils étaient passés en République, les Français avaient besoin de mettre un chef à leur tête¹⁶. Boulanger devint le symbole des aspirations françaises d'alors parce qu'il proposait d'en finir avec l'impuissance militaire et parlementaire, source du mécontentement du peuple, en

¹⁵ Dans cette catégorie voir: Andrien DANSETTE, *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1946; James HARDING, *The Astonishing Adventure of General Boulanger*, London, 1971; Fresnette PISANI-FERRY, *Le général Boulanger*, Paris, Flammarion, 1969; BRANTHÔME, *Le brave général Boulanger*, Paris, M. Seheur, 1930; Bruno WEILL, *Grandeur et décadence du général Boulanger*, Paris, les Éditions Rieder, 1931.

¹⁶ Jules Ferry disait: « Entre un homme et une assemblée, c'est toujours pour l'homme que la France se prononce. Elle veut des mâles, et quoi qu'elles fassent, les Assemblées sont des femelles ». Cité par Pisani-Ferry, *op. cit.*, p.11.

incarnant l'image d'une France fière et forte, capable de prendre sa revanche, de purifier le parlementarisme impopulaire des opportunistes et de doter le pays d'un régime fort et efficace auquel s'associeraient toutes les factions de la société française. Les germes du césarisme, pensait-on, étaient encore actifs dans les couches populaires.

Or, cette interprétation, qui se concentre principalement sur la légende du général et sur ses composantes, traite à peine des autres aspects, également importants, du boulangisme, surtout si on se fie au témoignage de Naquet, selon lequel « il y avait dans ce parti autant de directions que de groupes différents et inconnus les uns aux autres »¹⁷.

Un autre courant d'interprétation¹⁸, dont la démarche est opposée à celle de la tendance précédente, explore surtout le caractère du mouvement boulangiste et étudie sa signification politique. Dans cette catégorie, on associe les origines du fascisme et du nationalisme français à l'affaire Boulanger. Ce groupe estime, par ailleurs, que le boulangisme favorisa l'essor du socialisme et qu'il représenta les débuts d'un « socialisme national ». Enfin, il analyse les conséquences de l'échec du boulangisme par rapport à la droite et aux catholiques.

¹⁷ Alfred Naquet. *Temps futurs - Socialisme - Anarchie*, Paris, Stock, 1900, pp.15-16.

¹⁸ Dans cette catégorie seront inclus les ouvrages et les articles suivants: Frédéric SEAGER, *The Boulanger Affair: A Political Crossroad*, New York, Ithaca, 1969; Zeev STERNHELL, *La Droite révolutionnaire, les origines françaises du fascisme 1885-1914*, Paris, Seuil, 1984; René RÉMOND, *Les Droites en France*, Paris, Aubier Montaigne, 1982; Patrick H. HUTTON, « Popular Boulangism and the Advent of Mass Politics in France, 1886 - 1890 », *Journal of Contemporary History*, vol. 11, 1976, pp.85-105; Paul MAZGAJ, « The origins of the French Radical Right: A Historiographical Essay », *French Historical Studies*, 15, 1987, pp.287-315.

Boulangier, par sa nouvelle formule de « République nationale », invita tous les exclus et les mécontents, notamment les partis de droite, à s'insérer dans la République. Dans ce sens, le boulangisme, en empruntant des valeurs sociales de gauche et des valeurs nationales de droite, se déclare à la fois de gauche et de droite, voire même au-dessus de toute tendance politique.

Enfin, selon cette interprétation, le boulangisme n'était pas seulement un programme électoral, c'était aussi une philosophie politique, ce qui a contribué à ce que les conséquences de cette crise dépassent les personnes et les événements.

Même si cette approche démontre bien la complexité et la problématique du boulangisme, par son caractère, elle est trop englobante et donne lieu à des études plus spécifiques¹⁹, surtout du point de vue des partis politiques impliqués directement dans cette affaire.

Dans cette optique, l'approche qui se concentre sur les partis de droite²⁰ retrace tout le déroulement de cette affaire du point de vue des royalistes et traite de leur

¹⁹ Cela a été fait partiellement par les études du boulangisme régional, comme Jacques NÉRÉ, *Les élections Boulanger dans le département du Nord*, thèse complémentaire de doctorat, Université de Paris, 1959; André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Colin, 1913; Patrick HUTTON, *The Boulangist Movement in Bordeaux Politics*, Ph.D. Diss., University of Wisconsin, 1969; Gabriel RICHARD, *Le boulangisme à Nancy*, Pays Lorrain, 1962.

De même avec les études du boulangisme, porte-parole d'une protestation et conséquence de la crise économique des années quatre-vingt. Voir Jacques NÉRÉ, *La crise économique de 1882 et le mouvement boulangiste*, thèse de doctorat, Université de Paris, 1959; Emmanuel Beau de LOMÉNIE, *Édouard Drumont ou l'anticapitalisme national*, Paris, 1968; Numa GILLY, *Mes dossiers*, Paris, 1888; Auguste CHIRAC, *L'agiotage sous la Troisième République, 1870 - 1887*, Paris, Albert Savine, 1888.

Ainsi a été le cas avec l'analyse des conséquences du boulangisme dans le monde rural. Voir Michael BURNS, *Rural Society and French Politics: Boulangism and the Dreyfus Affair, 1886 - 1900*, Princeton, Princeton University Press, 1984.

²⁰ Dans cette catégorie on inclura les ouvrages suivants: William IRVINE, *The Boulanger Affair Reconsidered: Royalism, Boulangism and the Origins of the Radical Right in France*, New York, Oxford University Press, 1989; Philippe LEVILLAIN, *Boulangier, fossoyeur de la monarchie*, Paris, Flammarion, 1982; MERMEIX (pseud. de Gabriel Terrail), *Les coulisses du boulangisme*, Paris, L. Cerf 1890; Emmanuel Beau de LOMÉNIE, *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*, Vol. II: *De McMahon à Poincaré*, Paris, Denoël, 1963.

secrète alliance avec Boulanger. On y reconstruit la situation politique des royalistes, en essayant de déchiffrer leurs calculs et de saisir ce que représentait Boulanger pour eux: pourquoi et comment l'ont-ils financé, et comment pensaient-ils réaliser leur vision politique par l'intermédiaire de cet homme ?

Les royalistes, pensait-on, étaient, en fin de compte, victimes du boulangisme. Du moment qu'ils avaient parié sur Boulanger et mis dans les mains de cette personnalité tout leur avenir politique, c'était pour eux le début de la fin. Cependant, le boulangisme ne fut pas l'ultime responsable de la régression du royalisme. La cause en est plutôt son inaptitude à s'adapter vite aux changements politiques et sociaux, et ce même avant l'affaire Boulanger, face aux exigences des temps modernes sous la Troisième République.

Enfin, cette interprétation démontre l'importance de la Ligue des patriotes dans le boulangisme et classe le phénomène des ligues à droite. En outre, cette approche répond bien à la question de savoir pourquoi, au printemps de 1887, après avoir tendu la main aux opportunistes républicains pour faire tomber le gouvernement de Goblet et, par conséquent, se débarrasser ainsi de Boulanger, le ministre de la Guerre, les royalistes se rallièrent à ce dernier par la suite.

Enfin, une interprétation qui traite de l'affaire Boulanger du point de vue du parti des républicains opportunistes, lesquels sont sortis gagnants de cette crise, est celle

que Bruce Fulton a publiée récemment²¹. Selon cet auteur, jusqu'à présent on s'est très peu intéressé à ces républicains, et il nous les fait découvrir sous un nouveau jour.

Fulton explique pourquoi et comment ces hommes politiques ont réussi à vaincre les boulangistes et il souligne notamment le rôle et la personnalité exceptionnelle d'Ernest Constans, le ministre de l'Intérieur, qu'il considère comme le sauveur de la République parlementaire et le vrai héros de la crise boulangiste.

□ □

Il reste donc à faire l'histoire des radicaux qui se sont associés à Boulanger, vue sous l'angle de ceux qui sont sortis perdants de cette affaire. Pourquoi cette perspective n'a-t-elle pas été exploitée ? Une des raisons possibles serait que ces radicaux ont échoué dans leur calcul politique et que, par conséquent, l'histoire de cette faction semble marginale ou de peu d'intérêt pour une étude approfondie. D'une part, l'existence d'un large éventail d'études orientées vers l'exploration des liens entre le boulangisme et les royalistes et, d'autre part, un manque d'études semblables qui exploreraient les liens du boulangisme avec les radicaux, démontrent un manque d'attention à l'histoire des radicaux et un déséquilibre dans l'historiographie de l'affaire.

Certaines études, telle celle d'Irvine — dont l'approche est de placer souvent l'extrême droite, associée au nationalisme, à l'avant-scène politique — contribuèrent à masquer le rôle de l'extrême gauche, confinée aux galeries, et à rendre, par conséquent, cette dernière invisible. Tendence renforcée par le fait que la majorité des

²¹ Bruce FULTON, « The Boulanger Affair Revisited: The Preservation of the Third Republic, 1889 », *French Historical Studies*, Vol.17, n° 2, automne 1991, pp.310-329. Cet article est basé sur sa thèse de doctorat intitulée *The Political Ascent of Ernest Constans: A Study in the Management of Republican Power*, Université de Toronto, 1971.

radicaux avaient quitté Boulanger.

Qui plus est, grâce à la collection Bonneval-Mackau aux Archives nationales, les liens des royalistes avec le boulangisme semblent plus documentés, voire plus visibles, que ceux des radicaux avec ce mouvement. Cette collection de lettres et de documents de la coalition conservatrice représente, pour le chercheur des droites, une source centralisée et riche, ce qui allège significativement son travail. Par contre, le chercheur qui s'intéresse aux gauches fait face à des sources dispersées et à divers problèmes d'archives, ce qui a pu décourager les chercheurs à porter leur intérêt sur les radicaux.

Selon Nordmann, depuis le début du XIX^e siècle, les radicaux

« ont joué dans la vie politique française un rôle plus considérable que celui de toute autre formation. [...] Les radicaux n'ont pas seulement marqué les phases essentielles de la vie politique du pays; ils ont incarné une vision originale des rapports de l'individu et de la société; ils ont en outre puissamment contribué à l'élaboration d'une culture politique dont l'influence est encore sensible sur les comportements collectifs et individuels »²².

Par l'intermédiaire de Naquet — radical de conviction, ami personnel et principal confident du général Boulanger, conseiller politique et théoricien le plus important du parti boulangiste²³, vice-président secondant Boulanger au Comité national républicain — et par le biais de l'abondante production de sa plume, on peut comprendre l'enjeu des épreuves que traversaient les radicaux et la République parlementaire, particulièrement aux temps du boulangisme. Même si ces derniers ont

22 Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux 1820-1973*, Paris, Table ronde, 1974, pp. 9-10.

23 Maurice BARRÈS, *L'Appel au soldat*, Paris, Félix Juven, 1900, p.123 et p.135.

joué un rôle déterminant dans la vie politique de la Troisième République, seulement un petit nombre d'études leur a été consacré. Selon Claude Nicolet,

« cette histoire du radicalisme est presque entièrement de seconde main; jusqu'à présent, en effet, les recherches scientifiques qui devraient aboutir à une grande histoire du radicalisme n'ont pas encore été publiées »²⁴.

En ce qui concerne les partis politiques impliqués dans l'affaire Boulanger, jusqu'à présent on a traité des opportunistes et surtout de la droite. Même si chacune de ces études contribue à expliquer l'ampleur du phénomène boulangiste, elles ne peuvent expliquer les contradictions des radicaux lors de l'affaire Boulanger. De ce fait, l'histoire de ceux-ci reste encore dans l'ombre, alors que le boulangisme fut d'abord un mouvement impulsé par les radicaux.

L'abandon de la révision constitutionnelle, du scrutin de liste, de la politique coloniale traditionnelle, des centres urbains et même de Boulanger, pourrait bien être explicable par la crise interne que le parti radical traversait et par les luttes externes qu'il menait, contre les opportunistes et contre les socialistes.

□ □

Pour entreprendre notre enquête, nous disposons d'une documentation variée dont les principales sources sont présentées ci-dessous. En ce qui concerne l'histoire du radicalisme et des radicaux, tout chercheur abordant cette matière fait face à une réelle difficulté. En effet, les archives du parti radical ont été détruites en 1940. Bien plus, la coutume des radicaux de s'opposer à toute centralisation administrative va à

²⁴ Nicolet, *op. cit.*, p.10.

l'encontre même de la préservation d'archives²⁵. Clemenceau, à titre d'exemple, détruisit toutes ses archives personnelles. C'est là une carence documentaire qui pourrait être à l'origine d'omissions ou de lacunes dans les études historiques. Que peu de travaux aient été consacrés à ce thème pourrait être partiellement expliqué par le défaut de documents.

Si le chercheur travaillant sur le XX^e siècle a le moyen de compenser quelque peu cette lacune documentaire — entre autres, par les comptes rendus des congrès nationaux, publiés en brochures de 1901 à 1938, et par les réunions des autres instances du parti²⁶ —, celui se consacrant au XIX^e siècle n'a, pour sa part, d'autre choix que de s'appuyer fortement sur les organes de presse des radicaux et de les dépouiller exhaustivement.

Par conséquent, nous examinerons systématiquement les journaux radicaux de l'époque, notamment *L'Estafette*, *La Justice*, *L'Intransigeant*, *La Lanterne*, *Le Radical*, *Le Rappel*, *Le Réveil* et *Le Voltaire* de Paris, *Le Bonhomme républicain*, *La Démocratie du Midi* et *Le Méridional* d'Avignon, *Le Petit Marseillais* et *Le Petit Lyonnais*, localités où les radicaux étaient influents à la période de notre recherche. Ce sont ces organes de presse qui constituaient la voix des radicaux.

Quant à ces derniers, avant qu'ils ne se regroupent en parti politique moderne en 1901, leur histoire était d'abord celle des personnalités qui s'étaient déclarées

²⁵ À cet égard, *ibid.*.

²⁶ À cet égard voir NORDMANN, *op. cit.*, p.11.

radicales. À cet égard, nous nous appuyons particulièrement sur les sources suivantes de Naquet, qui éclairent aussi bien sur l'évolution politique du radicalisme que sur l'implication des radicaux dans le mouvement boulangiste:

A) La collection *Varia* (n° 4 LB57 14018) d'Alfred Naquet. Cette source, peu connue et rarement exploitée, est conservée à la Bibliothèque nationale. Elle contient 21 volumes d'articles, écrits et classés par Naquet, et couvre quarante ans de son activité politique, soit les années 1875 à 1915. Fortement axée sur les questions qui étaient alors à l'ordre du jour, la collection contient un large répertoire d'informations non travaillées et traite, bien entendu, des luttes des radicaux, de leurs divisions, des défaillances de la République parlementaire, de la révision constitutionnelle, des propositions de loi de Naquet à la Chambre des députés, des élections législatives, du patriotisme, du colonialisme et de beaucoup d'autres sujets qui tenaient à cœur aux radicaux.

Même si le discours est en principe subjectif, présentant les choses du point de vue de Naquet le député ou le sénateur, ces articles, écrits au moment où les événements avaient lieu, permettent, d'abord, de suivre l'évolution politique du radicalisme et, ensuite, de vérifier si Naquet est cohérent dans ses idées politiques et fidèle à sa profession de foi.

Qui plus est, cette collection permet de confronter le texte de ces articles avec celui des nombreux ouvrages dans lesquels Naquet traitait parfois des mêmes sujets, à la différence que ces ouvrages furent écrits quelques années après les événements,

alors qu'il en connaissait déjà le dénouement. Par exemple, le boulangisme, dont Naquet prit vigoureusement la défense au cours des années 1886 - 1889 et qui lui semblait si justifié, devint dix ans plus tard l'engagement qu'il regrettait le plus de toute sa carrière politique. « Ma participation à ce mouvement [...] m'a moralement ruiné; elle m'a disqualifié aux yeux de beaucoup de républicains qui ne me l'ont jamais pardonnée »²⁷.

Il importe de tenir compte du fait que cette collection a été conçue par Naquet pour être mise à la disposition des historiens après sa mort.

« Le jugement de la postérité seul me préoccupe, proclamait-il, et mon unique désir est avant de mourir, de donner à mes semblables ce qu'il y a en moi de réflexion sincère et de bonne volonté, afin de ne rien emporter dans le cercueil de ce qui peut être utile au genre humain »²⁸.

Les articles qu'elle renferme ont été écrits par Naquet afin de promouvoir et de défendre ses idées politiques. Ces textes, destinés surtout à des électeurs radicaux ou boulangistes, venaient justifier à leurs yeux son action politique, et solliciter, le moment venu, leur vote.

B) La collection *Varia* (n° 4 LB57 14019), conservée à la Bibliothèque nationale, contient 10 volumes d'articles écrits par divers auteurs, choisis et classés par Naquet. Cette collection, qui couvre les années 1886 - 1905, débute au moment même où le mouvement boulangiste faisait ses premiers pas, ce qui explique la prépondérance des thèmes boulangistes traités dans cette source, tels la révision constitutionnelle et le

²⁷ NAQUET, *Temps futurs*, *op. cit.*, p.1.

²⁸ *Ibid.*, p.XIV.

régime parlementaire.

Bien que ces articles ne soient pas de la plume de Naquet, ils permettent une reconstitution des personnages, des hommes politiques et des problèmes perçus par Naquet comme marquants ou significatifs. Ces articles donnent aussi la possibilité de retracer les points de repère politiques de Naquet, à savoir ce qui l'avait incité à réagir de la manière dont il a réagi, à tel fait ou à telle question. Enfin, en examinant ces articles par rapport à ceux écrits par Naquet, nous pouvons mieux comprendre les questions auxquelles Naquet fut confronté.

Même si notre intention est d'entreprendre une enquête globale et exhaustive des matériaux de l'ensemble des *Varia*, première interrogation et analyse véritable de cette source, les renseignements tirés de ces documents ne devraient pas être considérés comme des faits indubitables ni comme une base sur laquelle pourrait reposer toute une thèse. Certes, ce fonds offre des informations importantes, mais elles auront valeur d'apports complémentaires aux autres sources.

C) Les *Lettres d'Alfred Naquet* et celles de son père *Naquet (David) de Carpentras à Antoine Eysséric et à Gautier* sont conservées aux Archives communales de Carpentras. Ce fonds d'une soixantaine de lettres couvre les années 1856 à 1889. Outre diverses préoccupations d'ordre privé et familial, cette correspondance touche notamment aux relations politiques de Naquet avec divers leaders radicaux et aborde les questions politiques et sociales qui étaient à l'ordre du jour à l'époque.

Cette importante source — combinée à celle des Archives familiales de *Georges Alphantéry* (Château de Brignan, Monfavet) et du *D^r Robert Naquet* (C.N.R.S., Institut Alfred), lesquelles renferment de nombreuses lettres manuscrites de Naquet — nous permet non seulement de pénétrer l'intimité des Naquet, mais, étant d'une richesse incomparable, elle offre au chercheur la possibilité de se familiariser avec les pensées les plus privées de Naquet. En confrontant les renseignements recueillis avec des informations émanant de sources extérieures, le chercheur peut saisir plus justement les calculs politiques de Naquet et mieux juger si celui-ci était sincère dans ses convictions et s'il avait l'intention de faire entrer dans les faits ses idées radicales. En scrutant l'envers et l'endroit de la même médaille, l'interprétation de l'histoire du radicalisme gagne dans l'exactitude du récit.

Afin de compléter notre information sur la période étudiée, nous aurons aussi recours à la documentation qui nous éclairera sur la vie et l'œuvre des leaders radicaux. La pensée et les discours de Georges Clemenceau²⁹, de Charles-Ange Laisant³⁰ et d'Alfred Naquet³¹, ou bien les ouvrages d'auteurs tels que Jaurès³² ou

²⁹ Georges CLEMENCEAU, *Au soir de la pensée*, Paris, Plon, 1927, *Le Grand Pan*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1896, *Discours*, Paris, Albert Mericant, 1908.

³⁰ Charles-Ange LAISANT, *La politique radicale en 1885*, Quatre conférences, Paris, Messenger, 1885.
L'anarchie bourgeoise (politique contemporaine), Paris, Marpon et Flammarion, 1887.

³¹ Alfred NAQUET, *La République radicale*, Paris, Germain-Baillière, 1873.
Socialisme collectivisme et socialisme libéral, Paris, E. Dentu, 1890.
Alfred NAQUET et André LORULOT, *Le Socialisme marxiste, l'individualisme anarchique et la Révolution*, Paris, Éditions de la société nouvelle, 1911.

³² Jean JAURÈS, *Radicalisme et socialisme en 1885*, Paris, Cornély, 1904.

Jules Simon³³, à titre d'exemple. De ce point de vue, nous scruterons: les *Papiers Saint-Martin*, conservés aux Archives départementales du Vaucluse, les *Papiers Charles Floquet* et les *Papiers Scheurer-Kestner*, aux Archives nationales, les *Papiers Reinach*, à la Bibliothèque nationale, ainsi que les dossiers de figures marquantes du radicalisme, comme Brisson, Gambetta, Goblet, Lockroy et d'autres, lesquels sont gardés aux Archives de la Préfecture de police.

Reste l'histoire propre du boulangisme. Compte tenu que Boulanger brûla tous les documents relatifs à ce sujet, y compris les archives du Comité républicain national qu'il avait dérobées³⁴, jusqu'à présent la presque totalité des nombreux travaux reliés à ce sujet ont, chacun selon sa conception, été construits à partir de deux principales sources: la série F⁷ des Archives nationales et la série B/a des Archives de la Préfecture de police. Néanmoins, à en croire un des historiens réputés du boulangisme, ces sources restent encore (1984) peu exploitées³⁵. Nous les examinerons conformément aux hypothèses qui guident la présente recherche.

En principe, la série F⁷ couvre entièrement la période de notre étude. Elle traite

³³ Jules SIMON, *La politique radicale*, Paris, Librairie internationale, 1969.

³⁴ Ayant soutenu en 1888: « Mais je n'ai rien à détruire, rien à cacher. Qu'on vienne ici, qu'on fouille, qu'on lise tout; je n'ai rien à dissimuler, rien à dérober aux regards les plus investigateurs », Boulanger déclara dans son testament de 1891: « Je me tuerai demain [...]. À l'exception de quelques lettres intimes [...], je brûle tous mes papiers, soit privés, soit politiques. Il est donc inutile de faire apposer les scellés chez moi ». Pour la première citation, voir « Interview du général Boulanger », *L'Autorité*, 29 novembre 1888, p.1. Le testament a été publié dans *L'Éclair* du 19 octobre 1891, article conservé dans *Varia* 4LB57 14019, vol.4, p.156.

³⁵ STERNHELL, *La droite révolutionnaire...*, *op. cit.*, p.11. La critique de ces deux sources développe certains éléments présentés dans cet ouvrage, pp. 11-12.

de divers sujets reliés au boulangisme, tels l'action des boulangistes, celle des socialistes, les grèves survenues en France durant cette période, la surveillance du général Boulanger, sa fuite, son procès et son suicide, et comprend les matériaux utilisés pour la propagande boulangiste: des lithographies, des images, des brochures, des chansons, des emblèmes et des placards.

Comme la source ci-dessus, la série B a/, composée surtout de rapports d'agents de police, d'évaluations d'inspecteurs et de dossiers de personnages boulangistes importants³⁶, touche divers sujets reliés à l'affaire Boulanger.

En fait, les dossiers des deux séries comprennent une grande quantité d'informations non exploitées, telles des listes de militants et de personnes arrêtées, des fiches d'état civil de ces militants avec des notices biographiques, à partir desquelles on pourrait dresser, à titre d'exemple, un inventaire de personnages venus des rangs radicaux.

De l'exploration de ces deux séries, on peut donc apprendre beaucoup sur ce qui se faisait dans le cadre du boulangisme et dans ses cercles intérieurs. Les reportages fournissent un large éventail d'informations, grâce auxquelles le chercheur peut mieux cerner l'histoire du boulangisme et recréer assez fidèlement le milieu étudié. Cependant, lors de l'examen de ces sources, il serait prudent de porter attention à certains problèmes que soulève leur traitement.

Se pose d'abord la question de la qualité et de la fiabilité des informations

³⁶ Comprenant des coupures de presse, parfois les seuls témoignages qui se sont conservés de certaines feuilles ou de journaux disparus.

recueillies. En effet, le chercheur devrait faire la distinction entre, d'une part, un renseignement en provenance d'un agent subalterne qui recueille ses informations ou ses rumeurs au hasard, et, d'autre part, un rapport d'un indicateur qui, en ayant la faculté d'entrer en relation avec les dirigeants boulangistes, a réussi à s'infiltrer au sein même du mouvement.

Les normes de travail des agents d'information, leur caractère, leur indifférence ou leur hostilité envers le mouvement boulangiste ou envers les personnages qu'ils espionnaient, leur conception de ce que leurs supérieurs attendaient d'eux, tous ces facteurs peuvent influencer sur le contenu des rapports qu'ils ont rédigés. C'est ce qui opposera un compte rendu visiblement objectif et professionnel et un rapport provenant d'un agent qui voulait soit plaire à ses patrons, soit démontrer qu'il avait toujours raison.

Étant donné que les informations recueillies sont de valeur inégale, il est nécessaire de faire au préalable leur juste évaluation. En effet, un agent pouvait prendre connaissance d'une information, tout en étant complètement ignorant d'un autre événement qui s'y rapportait. Faute d'une évaluation préalable, on risquerait de faire dévier sa recherche ou de faire fausse route, parce qu'on aurait accordé trop d'importance à des informations sans valeur réelle, ou bien, au contraire, parce qu'on aurait écarté des informations essentielles.

Contrairement aux comptes rendus des agents généraux, ceux des commissaires spéciaux constituent une source d'information de bonne qualité. En effet, ces

fonctionnaires possédaient une meilleure connaissance des hommes et des organisations à surveiller et avaient à leur disposition les rapports des agents qui avaient réussi à infiltrer les états-majors boulangistes; ils étaient, par conséquent, en mesure de faire des rapports plus complets.

Enfin, il serait prudent de ne pas perdre de vue le fait que les rapports étaient commandés par une administration politique hostile au boulangisme. Pour les opportunistes républicains exerçant le pouvoir seulement depuis 1879, le boulangisme représentait un réel danger pour la République. Les documents des deux fonds d'archives pourraient donc avoir été produits sous l'impulsion de cette hostilité au boulangisme, afin de justifier les mesures de répression prises lors de cette affaire, ou encore par désir de prouver à la postérité qu'il était question de conspiration boulangiste contre la République et que les opportunistes avaient entièrement raison de combattre vigoureusement le boulangisme³⁷.

Par conséquent, ces deux sources pourraient représenter une information incomplète et subjective. L'exploration des dossiers exigerait une lecture critique, une familiarité avec les méthodes de travail de la Préfecture de police et des Renseignements généraux, la connaissance des personnalités et des cadres boulangistes, et enfin la comparaison avec d'autres sources extérieures. Cela pourrait mener à une meilleure compréhension de l'histoire boulangiste et prévenir contre les

³⁷ La « brigade politique », agence clandestine de cent policiers et agents d'information, fut formée spécialement pour que ses membres soient infiltrés au sein du mouvement boulangiste afin d'espionner ses leaders. En fait, c'est l'œuvre d'Ernest Constans, le ministre de l'Intérieur, qui était déterminé à écraser le boulangisme, même en ayant recours à des mesures exceptionnelles. Constans avait à ses ordres les préfectures de police et les Renseignements généraux. Voir: FULTON, *loc. cit.*, pp. 314-316.

distorsions évitables.

Pour ce qui est du rôle et de l'implication de Naquet et d'autres radicaux dans le mouvement boulangiste, nous nous appuyons particulièrement sur la correspondance Naquet-Boulangier. Cette source, conservée à la Bibliothèque nationale, couvre les années 1887 à 1890 (avril) et contient 285 documents (74 lettres, 8 télégrammes, 8 coupures de presse et, à peu près, 195 notes). Elle a généralement le caractère d'un dialogue politique entre les deux personnages mentionnés sur différents sujets liés au boulangisme.

Contrairement aux renseignements des archives de la Préfecture de police et de la Sûreté générale, lesquels émanent donc de sources extérieures, la correspondance Naquet-Boulangier livre au chercheur une profusion d'informations du point de vue privilégié des dirigeants boulangistes³⁸, c'est-à-dire de ceux qui jouèrent le rôle principal dans cette affaire. L'abondance des données fournies par ces lettres permet de suivre, avec continuité, le déroulement des événements. Elle permet aussi de mieux connaître les acteurs du boulangisme et éclaire sur leur caractère, leurs occupations, leur comportement, leurs réflexions, leur éthique et leurs décisions durant cette période troublée de la Troisième République.

La communication Naquet-Boulangier ne porte pas exclusivement sur l'aspect

³⁸ On peut renforcer cet aspect avec les mémoires du général Boulangier et ses discours (*Les discours du général Boulangier depuis le 4 août 1881 jusqu'au 4 septembre 1887*, Paris, Périntet, 1888, et *Mémoires du général Boulangier*, Paris, Edinger, 1890).

politique de cette affaire; elle contient aussi un certain nombre de lettres amicales qui aident à saisir les rapports personnels de fraternité et de soutien qui ont existé entre ces deux personnages. Grâce à ces lettres, l'on peut également reconstituer leurs liens sociaux avec leur entourage³⁹, un élément essentiel de toute reconstruction historique. Elles constituent un apport utile pour des mises au point sur le rôle parfois ambivalent de Naquet, ainsi qu'une occasion de vérifier si l'on doit faire des retouches à son portrait, trop souvent brossé avec inimitié.

Cependant, même si cette source pourrait fournir des indices précieux sur les motifs et les sentiments qui ont poussé un individu à agir d'une certaine façon — en révélant l'origine de ses idées — la perception qu'elle offre reste toujours subjective et laisse place à l'interprétation.

Par ailleurs, l'exploration de cette source révèle certains problèmes qu'il convient de prendre en considération, comme celui des lacunes dans la correspondance. L'étude de l'ensemble de celle-ci apprend, en effet, que la source ne contient qu'une partie des centaines de lettres échangées par Boulanger et Naquet⁴⁰. Certaines périodes sont beaucoup plus documentées que d'autres, telle l'année 1889 par rapport aux années 1887, 1888 et 1890, et, même dans le cadre de l'année 1889, l'inégalité se manifeste⁴¹. Une faible partie seulement de cette correspondance représente vraiment

³⁹ À titre d'exemple, voir les lettres de Boulanger à Naquet se rapportant aux rendez-vous au restaurant chez Durand ou celles qui traitent du déjeuner chez le député Thirion Montanban. Voir, à cet égard, chapitre 5.

⁴⁰ « J'ai des centaines de lettres de lui [Boulanger], conta Naquet, comme il a des centaines de lettres de moi ». MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, op. cit., p.359.

⁴¹ Les quatre mois de septembre à décembre sont plus documentés que les autres mois de cette année.

une série d'échanges épistolaires suivis, car une certaine quantité de lettres de réponse a été perdue ou n'est pas conservée dans le fonds, ce qui donne l'impression que la correspondance manque parfois de continuité. Par conséquent, il semble prudent de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certaines lettres seulement ont été conservées et sur ce que pouvaient contenir les lettres perdues. Les mêmes questions se posent par rapport à la documentation asymétrique des différentes périodes.

En ce qui concerne les lettres qui nous sont restées, il faut s'interroger pour savoir si elles n'étaient pas conçues par leurs auteurs, avant même leur écriture, comme des documents voués à être publiés ou destinés à la postérité, éventualité au sujet de laquelle Naquet et Boulanger étaient bien avertis, ou comme justification en cas d'échec et de poursuites judiciaires. À la lumière de cette hypothèse, la méfiance s'impose. En ce qui concerne Naquet, on pourrait se demander si cette correspondance n'avait pas été conçue comme telle afin de justifier, aux yeux des radicaux, le fait qu'il demeura rallié au boulangisme. Était-elle la porte entrouverte par laquelle Naquet escomptait se faufiler dans les rangs des radicaux, au cas où l'affaire boulangiste échouerait ? Du point de vue de Boulanger, on pourrait se demander si cette correspondance n'avait pas été imaginée pour lui servir de couverture politique au crédit de sa propre page d'histoire, particulièrement lorsqu'on songe à sa pratique d'exiger de ses lieutenants qu'ils lui rédigent des lettres à son goût⁴², ou encore

⁴² À titre d'exemple, en 1889, lorsque le gouvernement propagea des rumeurs sur l'arrestation imminente de Boulanger, ce dernier, qui trouva juste de se réfugier en Belgique, exigea de Naquet et de ses collègues radicaux, Georges Laguerre et Charles-Ange Laisant, de lui rédiger une lettre (14 mars 1889) venant justifier sa décision de s'exiler.

d'écrire des lettres à l'avance et de les mettre à jour par la suite⁴³.

Il serait donc prudent de n'accorder à cette correspondance qu'un crédit limité et critique, notamment en ce qui concerne l'étude de l'aspect biographique de Naquet et de Boulanger. Vraisemblablement, ceci serait un dénominateur commun à toute correspondance, comme le conclurent les participants à un colloque organisé à ce sujet:

« La correspondance est un matériau d'un maniement délicat, un témoignage trompeur malgré les apparences et qui reste nécessairement lacunaire, par défaut de conservation des envois et des réponses, par volonté expresse ou négligence de l'auteur, [...] par le fait que rarissimes sont les lettres sincères, etc., les correspondances étant presque toujours tout sauf ce qu'on voudrait qu'elles fussent: un matériau fiable, à valeur documentaire, lisible au premier degré »⁴⁴.

Selon Jacques Néré, « s'il existe de nombreux livres qui retracent — en la romançant au besoin — l'aventure du général Boulanger, bien rares sont les ouvrages qui abordent le problème du boulangisme proprement dit »⁴⁵. À propos de ce thème, il serait utile de compléter l'image du mouvement boulangiste par l'examen des ouvrages de ses principaux lieutenants et de ceux de leurs plus grands opposants, ceux qui les ont combattus⁴⁶. À cet effet, nous scruterons aussi les journaux

43 C'est ce qu'on apprend d'un télégramme de Boulanger à Naquet et à Laisant, du 29 août 1889, que la Sûreté générale a décodé, et dans lequel Boulanger leur demanda de modifier certaines de ses lettres. *Archives nationales*, F⁷ 12447.

44 *La correspondance*. Actes du Colloque international Aix-en-Provence, 4-6 octobre 1984, Publications de l'Université de Provence, p.VI.

45 Jacques NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, Paris, Colin, 1964, p.233.

46 Francis LAUR, *L'Époque boulangiste. Essai d'histoire contemporaine, 1886-1890*, Paris, Francis Laur, 1912-1914.
 Michel MORPHY, *Histoire complète du général Boulanger*, Paris, Librairie N. Blampain, 1889.
 Mon rôle dans le boulangisme, Paris, 1891.
 Alfred NAQUET, *Temps futurs - Socialisme - Anarchie*, Paris, Stock, 1890.
 « General Boulanger: His case », *New Review*, vol. I, June 1889, pp.1-15.
 Joseph REINACH, *La foire boulangiste*, Paris, Victor-Havard, 1889.
Le cheval noir, Paris, Victor-Havard, 1889.
 Henri ROCHEFORT, *Les aventures de ma vie*, Paris, Dupont, 1896-1898, 5 vol.
 Maurice BARRÈS, « M. le général Boulanger et la nouvelle génération », *La Revue indépendante*, t.7, avril-juin 1888 (Stalkine (à suivre...))

boulangistes, tels *La Presse* et *La Cocarde*.

Quant à la question de la révision constitutionnelle, les sources sont peu éclairantes. Nous aurons donc recours aux quelques ouvrages des contemporains qui ont traité de ce thème⁴⁷, tout en tenant compte de leur tendance politique. Nous mettrons à contribution les publications gouvernementales⁴⁸ qui renferment les comptes rendus des débats des Chambres sur cette question, ainsi que les archives de la Chambre des députés ou celles du Sénat, qui conservent les documents constitutionnels légaux.

Pour traiter de l'histoire politique et sociale, nous disposons des sources suivantes: 1. Publications gouvernementales — *Le Journal officiel de la République française*: a) Débats parlementaires - *Chambre des députés*; b) Débats parlementaires - Sénat; c) Documents parlementaires, Chambre des députés - *Lois et décrets arrêtés*; d) Documents parlementaires, Sénat - *Lois et décrets arrêtés* — 2. Archives de la Chambre des députés, 3. Archives du Sénat.

Les trois sources comprennent non seulement les débats politiques, mais aussi

46(...suite)
reprints 1971), pp. 55-63.

47 Louis BLANC, *Histoire de la Constitution du 25 février 1875*, Paris, Charpentier, 1882.
Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, Dentu, 1883.
Clodomir DUTILH, *La souveraineté du peuple*, Bordeaux, Rapin, 1885.
Louis ANDRIEUX, *La révision*, Paris, Librairie de la Nouvelle Revue, 1889.
On complètera cet aspect avec un dépouillement de la presse de l'époque.

48 Énumérées ci-dessous, sous la catégorie de l'histoire politique et sociale.

tous les mémoires et les enquêtes produits par les commissions d'initiative parlementaire, ainsi que toutes les propositions de lois et les manifestes présentés aux Chambres.

Le journal des débats parlementaires reproduit tous les discours des députés et sénateurs. Y sont joints les interpellations et les commentaires qui s'y rapportent, ce qui informe aussi bien sur le contenu que sur l'atmosphère de chaque réunion.

Cependant, si l'on se fie à l'intensité et au nombre de sessions consacrées à tel ou tel thème de débat, on peut en arriver à tort à la conclusion que tel sujet intéressait davantage le public que tel autre, alors qu'en fait les débats ne représentaient que des thèmes que les partis majoritaires aux Chambres avaient décidé de mettre à l'ordre du jour⁴⁹. Telle proposition de débat, écartée par les Chambres (généralement parce qu'elle émanait d'un député ou d'un sénateur des partis minoritaires), pouvait fort bien être d'un grand intérêt public, sans que pour autant cela se reflète dans le journal des débats parlementaires⁵⁰.

Par le contrôle de l'ordre du jour des Assemblées, les débats sur le boulangisme reflètent davantage le point de vue du gouvernement et répondent mieux à la question de savoir quels moyens ont été pris pour combattre le boulangisme. Cependant, elles éclairent peu sur ce qu'est, en fait, le boulangisme.

⁴⁹ « Les lois sont, aux yeux des législateurs, des choses moins sérieuses que les ordres du jour » écrivait Robert de JOUVENEL, *La République des camarades*, Paris, Grasset, 1914, p.89.

⁵⁰ À titre d'exemple, le discours de Naquet se rapportant à l'attaque qu'avait lancée Challemel-Lacour au nom de la coalition antiboulangiste ne fut pas inséré dans *Le Journal Officiel*. Naquet soutint que les sténographes avaient reçu l'ordre de ne pas entendre son discours, et que « le président [Sénat] a ordonné aussitôt que ce que j'avais dit ne figurât ni à l'Officiel ni à l'analytique ». *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.252.

À cet égard, nous essaierons de compléter le tableau avec l'apport des journaux et des revues, où l'on peut retracer le caractère de ce mouvement et les problèmes auxquels s'intéressaient les boulangistes. Nous dépouillerons particulièrement les quotidiens et les périodiques suivants⁵¹ : *Le Figaro*, *Le Temps*, *L'Année politique*, et *La Revue des Deux Mondes*, tout en tenant compte de leur tendance politique.

L'information contenue dans l'ensemble des sources d'archives et complétée par de nombreuses monographies fournit un éventail documentaire assez complet. À cette fin, l'investigation et l'analyse se rapporteront notamment à la période principale, celle des années 1867 - 1891, laquelle représente une période distincte de l'histoire des radicaux, dont l'apogée fut l'affaire Boulanger. C'est dire qu'il s'agit, en principe, d'étudier le mouvement radical avant l'accession des radicaux au pouvoir après la crise Dreyfus.

Cette thèse est divisée en deux parties principales. Dans la première, qui se rapporte aux années 1832-1870, on examinera la préhistoire des radicaux et du radicalisme, notamment en reconstituant les conditions préalables qui ont marqué leur évolution. En substance, nous analyserons certains traits de caractère pouvant nous éclairer sur le comportement politique de Naquet et des radicaux durant notre période d'étude principale, de même que sur l'implication de ces derniers dans le mouvement

⁵¹ Pour une liste complète, voir: Bibliographie (Autres journaux, Revues).

boulangiste. Dans la seconde partie, circonscrite par les vingt premières années de la Troisième République (1871-1891), on suivra les luttes et les déchirements au sein du mouvement radical jusqu'à l'affaire Boulanger. Par le biais de la tentative de Naquet et d'autres radicaux d'instaurer leur République radicale et au moyen de la question de la révision constitutionnelle, on démontrera comment ceux-ci en arrivèrent à déclencher l'affaire Boulanger. Le rôle de Naquet, sa participation et celle de ses collègues radicaux dans le mouvement boulangiste seront également étudiés. Enfin, on évaluera le radicalisme au lendemain de cette affaire, en particulier les conséquences de celle-ci sur le parti radical ainsi que sur Naquet et les radicaux boulangistes.

L'histoire du radicalisme que l'on se propose d'aborder, c'est donc, avant tout, l'étude de l'évolution d'une composante essentielle du monde politique français et de ses personnalités. Il s'agit là d'une recherche qui devrait compléter les études effectuées sur les personnalités radicales et sur les partis politiques impliqués dans le boulangisme, et qui permettra d'évaluer l'impact que cette affaire eut, tant sur la faction des radicaux associés à Boulanger jusqu'à la fin de cette affaire, que sur l'ensemble des composantes du parti radical d'alors. L'approche que nous suggérons contribuera à améliorer nos connaissances sur l'histoire du radicalisme, caractérisé à cette période par de fortes personnalités, comme Naquet.

PREMIÈRE PARTIE:

**ENTRE EXCENTRICITÉ ET CONFORMISME —
RADICAUX ET RADICALISME À L'ÂGE DE
FORMATION (1832-1871)**

CHAPITRE I^{er} — ALFRED NAQUET OU L'HOMME RÉVOLTÉ

Au-delà de l'écriture d'une biographie de Naquet, jusqu'à l'avènement de la Troisième République, ce chapitre vise à démontrer que celui-ci ne fut aucunement ni l'anarchiste perpétuel ni le révolutionnaire professionnel qu'on nous présente très souvent. En revanche, tout en présumant que le boulangisme fut une révolte de tous les mécontents de la République parlementaire, on découvrira en lui un homme dont le caractère fut résolument révolté. Bref, il sera question de la personnalité de Naquet — le romantique et l'idéaliste pour qui la révolte sert, lorsqu'il perd tout espoir, de moyen pour atteindre son but, et non de l'irréversible révolutionnaire, tel que l'on nous le dépeint le plus souvent.

A. UN RÉFORMISTE INTRANSIGEANT

Si on connaît un peu l'homme politique qu'était Alfred Naquet, on ne connaît guère l'homme privé, sur lequel ce chapitre tentera de faire un peu plus la lumière afin de combler les lacunes que présente son autobiographie¹. Parmi les auteurs qui ont brossé le portrait de Naquet, ses nombreux adversaires politiques nous le présentent souvent comme un anarchiste dont la personnalité est tordue et l'âme corrompue, comme un prototype du révolutionnaire professionnel, doctrinaire et animateur de conspirations, ou encore comme un maître agitateur qui n'a rien à perdre mais tout à

¹ Alfred NAQUET, *Autobiographie*, Paris, Émile Pillias Éditeur, 1939. Cette œuvre repose sur un article du *Larousse* consacré à Naquet. Ayant été prié d'ajouter ses commentaires antérieurement à la publication, Naquet modifia cet article à tel point qu'il le transforma plutôt en genre de compte rendu, notamment de son activité politique, jusqu'au 6 mars 1887, moment où commença sa campagne boulangiste. Se croyant sous le couvert de l'anonymat, Naquet se décrit tel qu'il aurait aimé qu'on le présente. De là l'intérêt qu'offre cette œuvre.

gagner des insurrections. Bref, une sorte de disciple de Babeuf qui consacre toute son existence à l'ultime mission de préparer et de faire la révolution².

Robert Launay, l'un de ceux qui contribuèrent à propager cette image, nous offre dans *Figures juives* de nombreux passages dont l'esprit est le suivant: « Naquet, à vrai dire, ne manquait pas de titre aux faveurs de la démocratie. Nul anarchiste plus constant, plus passionné: l'anarchie était sa nature. [...] Il avait dans le sang, plus qu'aucun de ses congénères, l'envie de la destruction »³. Léon Daudet fit par ailleurs remarquer au sujet de Naquet que:

« la ténacité dans la destruction est une de ses caractéristiques [...]. Naquet a le goût du délabrement, de la corruption et de la mort. [...] Cet ancien chimiste aime de passion ce qui se décompose [...], les larmes familiales, le deuil national, l'émeute, la guerre civile, tous les fléaux »⁴. « J'ai toujours cru que son goût très réel de la chimie — où il excellait — était lié à une recherche d'une substance capable d'anéantir le genre humain, d'une sorte de pierre exterminable. Aussi le dreyfusisme fut-il pour lui une machine à dynamiter la société »⁵.

Cependant, un coup d'œil rapide au dossier Naquet nous révèle que quiconque essaie d'associer Naquet à la violence anarchiste à la Ravachol, à la Vaillant⁶ ou à la

² « Naquet apparut aux parlementaires de 1876 comme une sorte d'Hébert doublé d'une manière de Babeuf », selon Mario PROTH, *Célébrités contemporaines*, op. cit., p.21. Parmi les nombreuses monographies qui éclairent la personnalité de François-Noël Babeuf dit Gracchus, nous avons retenu à des fins de comparaison celle de David THOMSON, *The Babeuf Plot* (London, Broadway House, 1972), et celle de Gérard WALTER, *Babeuf et la Conjuration des Égoux* (Paris, Payot, 1980). Ces ouvrages nous renseignent également sur l'activité de Babeuf dans le Club du Panthéon, sur le Manifeste des Égoux, ainsi que sur la Conspiration des Égoux contre le Directoire, en 1796.

³ Op. cit., p.122. Voir aussi Édouard Drumont, lequel dépeint Naquet comme un jeune homme qui distribue de la dynamite pour faire sauter les villes de France et ainsi jeter le trouble dans la société, dans le cadre d'une conspiration de la juiverie dont Naquet serait l'un des émissaires et à la disposition de laquelle il mettrait ses services révolutionnaires. Édouard DRUMONT, *La France juive: essai d'histoire contemporaine*, Paris, Marpon et Flammarion, 1887, tome I^{er}, pp.112 et 116. Voir également « M. Naquet », (*L'Illustration*, 23 octobre 1875, p.261) où on le décrit comme « le plus grand de tous les malheurs ».

⁴ Léon DAUDET, *Fantômes et vivants*, op. cit., p.241. Bien qu'ayant éprouvé « une horreur constante » à l'égard de Naquet, Daudet ne s'abstint pourtant point de le fréquenter dans sa jeunesse.

⁵ *Id.*, *Souvenirs et polémiques*, Paris, Robert Laffont, 1992, p.553.

⁶ Naquet, lui-même, fit le procès de l'anarchisme lorsqu'il refusa de joindre sa signature à celle des députés qui implorèrent du Président de la République la grâce pour Vaillant. Il ne vit dans ces anarchistes que des « adeptes misérables » qui « sapent leur idéal en croyant travailler pour son expansion », « libertaires, il frappent la liberté » par des actions criminelles. NAQUET, *Temps futurs...*, op. cit., pp.318-322.

Caserio, ou encore à l'image du révolutionnaire professionnel à la Borodine — héros des *Conquérants* de Malraux⁷ —, arrivera nécessairement à la conclusion que Naquet n'était pas de ce genre⁸. « Je ne suis pas un doctrinaire », déclara-t-il⁹. Naquet ne représentait point cette sorte d'anarchiste terroriste qui refuse un ordre existant et qui tente de le remplacer par une autre structure — apocalyptique — tout en faisant appel à une violence systématique et aveugle qui ne fait pas de différence entre innocents et ennemis.

Par son caractère particulier, la violence anarchiste ne s'arrête ni après l'écroulement d'un gouvernement ni à la suite de la destruction d'un État, car elle vise plutôt l'ensemble de l'ordre social, voire toute la civilisation¹⁰. Naquet, à l'encontre de ce qui vient d'être dit et à la grande différence de l'anarchiste, n'en voulait ni à l'ordre social existant, dans lequel il était intégré, ni à la France, dont il était patriotiquement amoureux, ni encore à cette forme de gouvernement appelée république. Tout au plus, il en voulait à une constitution qu'il désirait réformer par le biais de l'arme

⁷ Sur la toile de fond de la révolution chinoise, André Malraux nous présente dans « ce livre d'adolescent » le portrait de Mikhaïl Borodine, conseiller soviétique et envoyé du Komintern auprès de Sun Yat-sen à Canton en 1923. Ce Juif de naissance est un « spécialiste des révolutions », l'agitateur qui a fait son stage à la révolution bolchevique, l'homme qui n'a pas d'axe, sauf celui de la révolution. Borodine, en tant qu'homme d'action, est un professionnel qui déclenche des grèves en Chine et forme les grévistes comme agents de propagande. C'est une personne extrêmement travailleuse qui s'attarde même au plus petit des détails. C'est l'homme qui organise en sociétés secrètes le noyau du prolétariat et œuvre à ce que ce prolétariat prenne conscience de soi et grandisse jusqu'à s'emparer du pouvoir. En 1925, suite à la mort de Sun Yat-sen, Borodine mit ses services à la disposition de Chang Kaï-chek, jusqu'en 1927, moment où Mao Tsé-toung tourna le dos à ce dernier. Borodine choisit alors de servir exclusivement les forces révolutionnaires à dominante paysanne de Mao Tsé-toung. André MALRAUX, *Les conquérants*, Séville, Éditions Rombaldi, 1974. Les pages 36-37, 61, 92, 175-179 et 244-247 nous semblent des plus éclairantes quant à la personnalité de Borodine.

⁸ Notamment en ce qui concerne la phase parlementaire de Naquet et les deux premières décennies de la Troisième République, lesquelles circonscrivent la période principale de notre étude.

⁹ *Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.130.

¹⁰ Pour les conséquences de la violence anarchiste, voir: Jean THOREL, « Les périls de l'anarchisme », *Revue Bleue*, 15 avril 1893.

parlementaire. Qui plus est, Naquet n'a pas collaboré aux journaux anarchistes, tels *La Révolte*¹¹, *Les Temps nouveaux*¹² ou encore *L'Anarchie*¹³. Il se livra plutôt à une philippique contre l'anarchisme¹⁴.

« Pauvres gens que l'on égare !, déplorait-il, ils ne voient pas que la destruction n'a jamais créé de la richesse, qu'en faisant sauter des monuments et en jetant la consternation dans un pays, on n'arriverait à rien d'autre qu'à arrêter toute transaction [...] »¹⁵

Au contraire, si par anarchisme on entend une foi inébranlable en la justice sociale et un infatigable devoir d'essayer de rapprocher un peu plus chaque jour l'égalité de fait de l'égalité de droit, et si par anarchisme on entend aussi la promotion du bonheur de l'individu dans l'État moderne, soit dans la France républicaine, alors Naquet aurait été du nombre des anarchistes¹⁶. En ce sens, Naquet représenterait plutôt le genre du philosophe intransigeant mais réformiste, lequel songe certes à changer le monde, mais non par la violence systématique ou par des révolutions qui finissent par dévorer leurs hommes. « Je ne crois pas aux révolutions sociales qui bouleversent le monde en 24 heures. [...] Tirer des coups de fusil ne résout pas les problèmes », proclamait Naquet¹⁷. Conscient des limites de l'action humaine, il vise

11 *La Révolte* a paru jusqu'aux « lois scélérates » de 1893.

12 Après 1894, c'est *Les Temps nouveaux* qui succède au journal *La Révolte*.

13 *L'Anarchie* fut publiée à partir de 1905, par les éditeurs Albert Libertad et Mauricius.

14 Son ouvrage *L'anarchie et le collectivisme* (Paris, Bibliothèque internationale d'édition, 1904) reflète sa pensée à cet égard. Naquet ne versa pas dans l'anarchisme comme Seager (*op. cit.*, p.249) et Dansette (*op. cit.*, p.364) le pensent.

15 NAQUET, « Le socialisme anarchique », *Le Petit Marseillais*, 29 octobre 1882, p.1.

16 Pour une brève introduction aux idées anarchistes ou révolutionnaires, nous avons retenu les études de Paul ELTZBACHER, *L'Anarchisme* (Paris, Giard et Birère, 1902), d'Henri AVRON, *L'Anarchisme* (Paris, P.U.F., 1968), et d'André DÉCOUFLÉ, *Sociologie des révolutions* (Paris, P.U.F., 1968).

17 *B.N.*, F8°L R pièce n° 32, « Conférence de M. Naquet à Béziers sur la question sociale, 23 octobre 1878 ».

plutôt au provisoire et il série les problèmes, de sorte que par un effort constant sa vision puisse se réaliser progressivement.

Sous cette réserve et si l'on procède en écartant les extrêmes, nous admettons que certains traits de la personnalité de Naquet ainsi que quelques-uns de ses actes — de la façon qu'ils se présentèrent à nous à certains moments de son itinéraire politique, professionnel ou personnel — ressemblaient ou comportaient certaines caractéristiques attribuées souvent à l'anarchiste ou au révolutionnaire, tel qu'il apparaît dans l'imagerie populaire¹⁸. Toutefois, il importe de ne pas pousser une telle comparaison au-delà, par exemple, des caractéristiques attribuées à *l'homme révolté* de Camus¹⁹, si l'on souhaite respecter les faits et la personnalité de Naquet. En effet, comme l'homme révolté, Naquet disait non aux contraintes intolérables à la liberté; il s'ensuit qu'il disait aussi oui aux valeurs relatives aux droits de l'Homme. Naquet

¹⁸ Pour l'examen de la question de ce qu'est un anarchiste, nous avons retenu l'étude éclairante et bien détaillée du spécialiste Jean MAITRON intitulée *Le mouvement anarchiste en France* (Paris, Maspero, 1975), un ouvrage basé sur son doctorat d'État (*La paix revenue*) soutenu en 1950. Pour les origines doctrinaires de l'anarchisme, nous soulignons les deux premiers volumes de l'œuvre de Daniel GUÉRIN intitulée *Ni Dieu ni Maître* (Paris, Maspero, 1976). Enfin, pour les personnages anarchistes, nous mentionnons *Ravachol et les anarchistes* de Jean MAITRON (Paris, Julliard, 1992) ainsi que *La vie quotidienne des anarchistes en France 1880-1910* d'André NATAF (Paris, Hachette, 1986). Ces ouvrages en règle générale couvrent les mêmes célébrités et événements.

Pour la question de ce qu'est un révolutionnaire, nous avons retenu l'article de Dale YODER intitulé « Current Definitions of Revolution » (*The American Journal of Sociology*, n° 32, novembre 1926, pp.433-441). Ce bon article traitant de la problématique et des contradictions que l'on rencontre concernant la notion de « révolution » nous présente les trois écoles de pensée qui ont contribué à définir cette notion (à caractère politique, social ou relative à un champ d'activité économique, religieux, industriel, etc.). L'intéressant article de Charles A. ELLWOOD intitulé « A Psychological Theory of Revolutions » (*The American Journal of Sociology*, n° 11, juillet 1905, pp.49-59) s'attarde aux facteurs souterrains ainsi qu'aux mécanismes déclencheurs de révolutions. Enfin, nous soulignons l'éclairant ouvrage de Lyford P. EDWARDS intitulé *The Natural History of Revolution* (Chicago, les Presses de l'Université de Chicago, 1970) qui repousse la définition empruntée le plus souvent aux dictionnaires et aux encyclopédies — selon laquelle une révolution serait un bouleversement ou un changement brusque et violent. Élisée Reclus développe davantage cette dernière thèse. L'exemple des Empires assyrien, égyptien, perse et romain met en relief, selon lui, les évolutions qui préparent et qui, au bout du compte, font les révolutions. *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*, Paris, Stock-plus, 1979, p.23.

¹⁹ Dans cette œuvre — qui se veut une dénonciation catégorique du tournant que prennent les révolutions, notamment la révolution russe avec sa métamorphose en camps de concentration sibériens, surtout après la Seconde Guerre mondiale — Camus définit l'homme révolté en ces termes: « Qu'est-ce un homme révolté ? Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas: c'est aussi un homme qui dit oui, dès son premier mouvement ». Albert CAMUS, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951, p.25.

s'impliquait et était prêt à risquer sa vie, comme lors de son épisode espagnol²⁰, pour les valeurs universelles qui sont à la base de la solidarité humaine.

□ □

UN AUTHENTIQUE CARPENTRASSIEN

Faisant une induction de l'état de la personne à celui des États, Tocqueville souligna la contribution essentielle des origines de chaque individu à la formation de sa personnalité. Critiquant sur ce point la coutume populaire d'attribuer souvent à l'expérience privée, notamment à celle que les personnes vivent à l'âge de raison, l'ultime responsabilité de l'édification de leurs traits de caractère dominants, ce politologue et historien déclara :

« C'est là, si je ne me trompe, une grande erreur. Remontez en arrière; examinez l'enfant jusque dans les bras de sa mère; voyez le monde extérieur se refléter pour la première fois sur le miroir encore obscur de son intelligence; contemplez les premiers exemples qui frappent ses regards; écoutez les premières paroles qui éveillent chez lui les puissances endormies de la pensée; assistez enfin aux premières luttes qu'il a à soutenir; et alors seulement vous comprendrez d'où viennent les préjugés, les habitudes et les passions qui vont dominer sa vie. L'homme est pour ainsi dire tout entier dans les langes de son berceau »²¹.

Avant de vérifier si cette formule s'applique bien à Naquet, il convient d'attirer l'attention sur le fait que si on passe en revue la polyvalente activité politique et sociale de ce dernier, sa participation passionnée à tous les débats de l'heure ainsi que ses nombreux contacts sociaux et professionnels avec l'élite de la République, on peut en déduire que nous avons là le cas d'une personne dont les racines étaient profondément ancrées en France et qui était bien intégrée dans sa société. À ce titre, Naquet

²⁰ Voir pp.99-102 ci-dessous.

²¹ Alexis de TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier et Flammarion, 1981, vol.I, p.85.

« appartenait à une très ancienne famille israélite du comtat Venaissin »²², plus spécifiquement de Carpentras²³.

À quel moment précis de l'histoire de cette cité du Midi devrait-on fixer l'établissement des Naquet à Carpentras²⁴ ? On ne saurait le dire avec certitude. Naquet ne nous renseigne qu'indirectement, voire mal, sur cette question. Dans un discours à la Chambre portant sur la question de l'antisémitisme, Naquet proclama que les Juifs du Midi étaient établis en France depuis plus de trois cent cinquante ans²⁵. Si cela s'applique aux Naquet, ces derniers auraient alors séjourné dans la région de Carpentras depuis le milieu du XVI^e siècle.

Par ailleurs, si on laisse parler les sources, faute de registres d'état civil, on ne peut faire remonter avec certitude la lignée directe d'Alfred Naquet à Carpentras au-

²² Laurent TAILHADE, *Quelques fantômes de jadis*, Paris, L'Édition française illustrée, 1920, p.157. Pour suivre l'histoire du Comtat Venaissin, la collection du docteur Denis-Barthélemy Tissot, conservée à la Bibliothèque inguimbertaine de Carpentras (prochainement cité comme B.I.C.), est fort utile. Celle-ci comprend quelque cinquante-trois volumes de documents historiques, archéologiques et biographiques (imprimés ou manuscrits) des plus précieux.

²³ L'article portant sur Carpentras de l'abbé Expilly, chanoine-trésorier de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy (XVIII^e siècle), présente trois hypothèses concernant la signification de ce nom. L'abbé EXPILLY, *Dictionnaire géographique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1762, « Carpentras », pp.84-106, p.84. Pour les autres noms de cette ville à travers les siècles, voir A. DAUZAT et Ch. ROSTAING, *Dictionnaire étymologie des noms de lieux en France*, Paris, Librairie Guénégaud, 1978, p.149.

²⁴ Cette sous-préfecture du département du Vaucluse était anciennement la capitale gauloise des Méminiens et devint une colonie romaine par la suite. Dès l'année 536, Carpentras a appartenu successivement aux Francs, au royaume d'Arles fondé en 879, au comté de Provence en 948, puis aux comtes de Toulouse à partir de l'année 1135. En 1228, suite à la paix de Paris, Carpentras, comme les autres villes du Comtat Venaissin, passait sous la juridiction du Saint-Siège. C'est dans cette cité que Clément V fixa sa résidence (1313-1314), lorsqu'il transféra le Saint-Siège d'Avignon à Carpentras. N'étant pas du goût des successeurs de Clément V, celle-ci devint dès l'année 1320 la résidence des recteurs du pape. Cet état de choses se poursuivit jusqu'en 1791, moment où la Grande Révolution annexa le Comtat à la France et abrogea les droits des évêques. Ludovic LALANNE, *Dictionnaire historique de la France 1815-1898*, New York, Burt Franklin, 1968, vol. I, p.442. J. LIABASTRES, *Histoire de Carpentras*, (réimpression de l'édition de Carpentras, 1891), Marseille, Laffitte Reprints, 1973, pp.7-124.

²⁵ Ce discours de Naquet ripostait à deux interpellations à la Chambre: l'une de M. Denis qui prononça un long discours sur « la prédominance des Juifs dans l'administration française »; l'autre, celle du vicomte d'Hugues qui parla largement des « dangers de l'infiltration incessante de la race juive chez nous ». C'est l'une des rares fois où Naquet prit publiquement la défense des Juifs de France. *Journal officiel de la République*, Chambre des députés, 27 mai 1895, p.1500, prochainement cité comme J.O.C.

delà du XVIII^e siècle²⁶. Si l'on se fie, par contre, aux listes d'imposés juifs de cette ville, lesquelles sont disponibles dès l'année 1277²⁷, on sera alors en mesure de retracer les Naquet citoyens de Carpentras ayant payé des taxes, telles les tailles (impôts fonciers touchant les terres et les meubles), les capages (une sorte de cotisation annuelle par tête, particulière aux Juifs), les vingtièmes (une taxe s'élevant à un vingtième de la fortune) ou autres, à partir du XIV^e siècle²⁸.

C'est ainsi que pour 1357, on relève qu'un certain Nasques — lire Nasqué ou Naqué selon l'auteur du document — figure sur la liste des contribuables israélites à un subside pour la construction et l'entretien des palissades et fossés de Carpentras²⁹. La liste de 1565 contient le nom de Bondiès Naquet. Il aurait contribué au capage après vendanges pour réparation des fontaines de cette ville, ce qui fut aussi le cas de

²⁶ *Archives communales de Carpentras*, pièce gg47, folio n° 279. En règle générale, sous l'Ancien Régime, les Juifs ne tenaient pas de registres d'état civil. Néanmoins, à Carpentras, à partir de l'année 1763, les évêques insistent sur la tenue de registres consignant les naissances, les circoncisions, les mariages et les décès des Israélites. Ces derniers favorisent alors un texte de déclaration en format bilingue (français - hébreu). En 1808, dans le cadre de la réorganisation de la communauté juive de France, Napoléon confia cette tâche à son officier d'état civil, devant lequel les Juifs devaient désormais se présenter pour faire leurs déclarations. Voir à ce sujet *Archives nationales*, F¹⁹, pièce J130 («Instruction pour l'exécution du décret impérial du 20 juillet relatif aux noms et aux prénoms à adopter par les Israélites»), ainsi que la liasse n° 11012 qui contient plusieurs documents relatifs à ce décret impérial. Albert DAUZAT, *Les noms de famille de France*, Paris, Librairie Guenegaud, 1977, p.249. Pour le sens et l'origine du nom Naquet, voir p.250 de cet ouvrage, ainsi que Paul LÉVY, *Les noms des Israélites en France, histoire et dictionnaire*, Paris, P.U.F., 1960, p.174. Pour la réorganisation de Napoléon, voir Paul LÉVY, *op. cit.*, pp.69-74, ainsi que Pierre MENDEL, « Les noms des Juifs français modernes », *Revue des études juives* (prochainement cité comme *R.E.J.*), Paris, Durlacher, 1949 - 1950, pp.55-62. Pour un aperçu sur l'attitude de Napoléon à l'égard des Juifs de France, voir M. LIBER, « Napoléon I^{er} et les Juifs », *R.E.J.*, 1920, tome 71, pp.127-147; 1921, tome 72, pp.1-23 et 135-162.

²⁷ Ces listes sont conservées aux *Archives communales de Carpentras* (prochainement cité comme *A.C.C.*). Nous avons utilisé les versions corrigées et complétées de M. Isidore LOEB, qui publia celles-ci dans son article intitulé « Les Juifs de Carpentras sous le gouvernement pontifical », *R.E.J.*, 1886, tome 12, pp.34-64 et pp.161-235. Les pages 193 à 221 contiennent ces listes détaillées.

²⁸ Pour un aperçu plus complet, voir la section intitulée « Sur la confection des taxes » de l'article de Robert de MAULDE, « Les Juifs dans les États français du pape au Moyen Âge », *R. E.J.*, 1883, tome 7, pp.248-251; tome 8, pp.96-112.

²⁹ Isidore LOEB, « Les Juifs de Carpentras sous... », *op. cit.*, p.194. Dès le milieu du XIV^e siècle, le nom Nasqué ou Nasquet se transforme définitivement en Naquet. Simon SEROR, *Les noms des Juifs de France au Moyen Âge*, Paris, CNRS, 1989, p.199.

Bondion Naquet pour l'année 1570³⁰. Entre les années 1580 et 1615, Israël Naquet contribua aux tailles imposées sur les maisons et habitants juifs de Carpentras³¹. La liste de l'année 1629 indique qu'Aaron Nacquet contribua au rôle imposé à chaque chef de famille. Ce fut aussi le cas de Daniel Naquet, de Jassé Naquet, d'Aron Naquet et de son fils Mordacay, en 1669, de son second fils Isaac, en 1679, ou encore de Moussé Naquet pour cette même année³². Enfin, sur la liste de l'année 1754, figurent: Mordacay, Samuel et Semé-David Naquet³³. Ce dernier serait l'arrière-grand-père d'Alfred Naquet.

La coutume juive visant à commémorer le souvenir des ancêtres — en donnant aux nouveaux-nés, le plus souvent aux aînés, les prénoms de leurs grands-parents décédés³⁴ — semble s'appliquer dans le cas des Naquet; on note en effet que le 28 novembre 1806, lorsque Joseph-Haïm Naquet et Ester Bédarridès, sa femme, eurent leur troisième enfant, lequel deviendra plus tard le père de notre Alfred, on l'appela Semé-David³⁵, comme son grand-père. Ce serait aussi le cas d'Alfred-Joseph Naquet³⁶ qui prit son second prénom de son grand-père Joseph.

³⁰ Ces deux cas figurent à la page 202 des listes d'Isidore LOEB, *op. cit.*.

³¹ *Ibid.*, p.207.

³² *Ibid.*, pp.215-218.

³³ *Ibid.*, p.221.

³⁴ Une tradition dont la pratique en France remonte au Moyen Âge. Voir SEROR, *op. cit.*, p.XV.

³⁵ A.C.C., état civil, acte de naissance de Semé-David Naquet, n° 69, 28 novembre 1806. Semé-David, né au domicile de l'île 27 n°10, était l'enfant du milieu étant né après Sara et Isaac et avant Moïse et Miette.

³⁶ Ce nom, Alfred-Joseph Naquet, conserve une structure onomastique dans laquelle on retrouve un prénom hébraïque, Joseph, employé dans le milieu juif, et un prénom non juif, Alfred, employé dans le milieu chrétien.

En ce qui concerne Paméla Vidal, la mère d'Alfred et l'objet d'une vénération sans bornes³⁷, on sait qu'elle est née non à Carpentras mais à Nîmes³⁸. Cependant, vu le mouvement de déplacements fréquents et de circulation entre Carpentras et ses provinces circonvoisines³⁹, cela ne devrait pas nous induire à penser qu'elle était étrangère à cette ville. La présence des Vidal à Carpentras remonte au XIV^e siècle, et même au-delà⁴⁰. Sur les listes des contribuables mentionnées ci-dessus, les Vidal figurent en plus grand nombre que les Naquet. Celle de l'année 1357, à titre d'exemple, ne contient pas moins de cinq Vidal citoyens de Carpentras, dont le prénom nous révèle qu'ils étaient originaires de Bédarrides (Vaucluse), de Carcassonne (Aude), de Lunel (Hérault) et de Baron (Gard)⁴¹.

En mai 1830, Semé-David Naquet, étudiant en droit, âgé alors de vingt-quatre ans, et Paméla Vidal, fille de David Vidal et de Rachel Roquemartine⁴², âgée quant à elle de vingt-trois ans, célébrèrent leur union à Nîmes. Le couple s'installa à Carpentras au nouveau faubourg bourgeois, porte de Mazan, et eut deux enfants: Alfred-Joseph,

³⁷ Alfred NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, Paris, Stock, 1901, p.213.

³⁸ *Archives communales de Nîmes*, état civil, acte de naissance de Paméla Vidal, daté du 20 juillet 1807 (née le 18).

³⁹ Un mouvement animé parfois par la conjoncture politique — comme en 1501, lorsqu'il s'intensifia suite à l'expulsion des Juifs de la Provence. Carpentras ainsi que le reste du Comtat pontifical étaient considérés alors comme terre d'asile. Après la Révolution française, on observe une forte émigration des éléments aisés de la communauté juive de Carpentras. Certains — comme le père de Paméla Vidal — choisissent alors de se fixer à Nîmes, souvent pour des raisons économiques; car les Israélites de Carpentras et du Comtat entretenaient des relations commerciales importantes avec leurs coreligionnaires de Nîmes et du Languedoc, notamment au XVIII^e siècle, une activité qui leur imposait des déplacements mutuels.

⁴⁰ Au XIII^e siècle si l'on se fie à LÉVY, *op. cit.*, p.201.

⁴¹ Isidore LOEB, « *Les Juifs de Carpentras sous le gouvernement pontifical* », *op. cit.*, p.195. Voir p.196 pour l'année 1400; p.199 pour les années 1521, 1527 et 1529; p.201 pour les années 1540 et 1546; p.203 pour les années 1565 et 1570; p.204 pour l'année 1571; pp.206-208 pour les années 1580, 1589 et 1615; pp.211-214 pour les années 1600, 1601 et 1605; p.215 pour l'année 1620; pp.216-218 pour les années 1669 et 1679; enfin, p.220 pour l'année 1754.

⁴² Virginie et Éloé, les deux sœurs de Paméla, étaient plus âgées qu'elle.

né le 6 octobre 1834⁴³, et Éliacin, son cadet de onze ans⁴⁴, lequel deviendra plus tard le procureur général de la République à Aix⁴⁵.

□ □

B. LES QUELQUES SOURCES D'INSPIRATION D'UN ESPRIT CONTESTATAIRE

Dans ces circonstances, quand Alfred-Joseph Naquet vint au monde sous la monarchie de Juillet, il ne connut alors ni les misères ni les souffrances qui étaient le lot quotidien de ses ancêtres comtadins jusqu'à la Grande Révolution⁴⁶. Sa ville natale pouvait certes passer pour un modèle où chrétiens et juifs vivaient à ce moment en bonne entente. L'aspect même de cette cité méridionale — dont la silhouette avait la

43 A.C.C., état civil, acte de naissance d'Alfred-Joseph Naquet, n° 292, daté du 8 octobre 1834.

44 A.C.C., état civil, acte de naissance d'Éliacin Naquet, n° 183, 19 mai 1843.

45 « Télégrammes et correspondances », *Le Figaro*, 2 janvier 1884, p.7.

46 Depuis le XIV^e siècle, les Juifs du Comtat Venaissin — et leurs coreligionnaires de France depuis déjà le XI^e siècle — étaient soumis à de nombreuses restrictions d'ordre civil, religieux ou économique et étaient astreints à porter des signes infamants. Selon leur condition civile, ils pouvaient, à titre d'exemple, prêter serment féodal aux chrétiens mais il leur était impossible de l'obtenir de ces derniers. Ils ne devaient habiter désormais que dans un quartier désigné. Sur le plan religieux, ils ne pouvaient acheter, copier, traduire ou imprimer des livres sacrés. Leurs rites, leurs funérailles et leurs enterrements étaient frappés de restrictions. Les sermons des rabbins, le samedi à la synagogue, étaient censurés et suivis, trois fois l'an, d'un discours-sermon d'un prêtre chrétien; de plus, les Juifs devaient chaque dimanche assister au sermon des capucins; la participation à ces séances était obligatoire pour toute personne de plus de treize ans, afin d'ouvrir les esprits à l'Évangile. Sur le plan économique, les Carpentrasiens juifs furent exclus de l'agriculture, des corporations ou des principales branches du commerce, comme celles de l'épicerie, des peaux, des laines, du lait, du fromage ou de la viande. Parmi les restrictions frappant la main-d'œuvre et l'emploi, on trouve l'interdiction d'accéder aux emplois publics, celle d'engager un chrétien comme serviteur ou une chrétienne comme sage-femme ou nourrice. On relève également l'interdiction d'exercer telle ou telle profession, comme celle de médecin, de chirurgien, de courtier ou d'apothicaire. Pour mieux distinguer entre juifs et chrétiens, on imposa aux premiers le port obligatoire de la roue ou de la rouelle, laquelle fut par la suite remplacée par le chapeau jaune. Ce n'est qu'avec l'annexion du Comtat Venaissin à la France et avec l'émancipation (septembre 1791), lors de la Grande Révolution, qu'on leur consentit les libertés de mouvement, de profession et de résidence et qu'on mit officiellement fin à la ségrégation entre juifs et chrétiens, celle-ci résultant des restrictions décrites ci-dessus. L'avènement du régime capitaliste et de l'urbanisation, lesquels favorisent les échanges et le commerce, permit aux Carpentrasiens juifs, qui avaient été contraints de placer leur fortune en valeurs mobilières, d'être bien placés pour prendre part à cette nouvelle évolution. Pour un aperçu détaillé, voir Armand MOSSÉ, *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin*, Marseille, Laffitte Reprints, 1976, et plus particulièrement les pages 78-83 et 187-227. Hugues Jean de DIANOUX, « Le Sud-Est », in Bernhard BLUMENKRANZ (dir.), *Histoire des Juifs de France*, Toulouse, Privat, 1972, pp.193-220. Ferdinand DREYFUS, « Les Juifs et la Révolution. Comment les Juifs sont devenus citoyens français », in *Misères sociales et études historiques*, Paris, Librairie Paul Ollendorff, 1901, pp.207-258. L'étude de Léon BARDINET, « Condition civile des Juifs du Comtat Venaissin pendant le XV^e siècle (1409-1513) », *R.E.J.*, 1882, tome 6, pp.1-40, conclut que la condition des Juifs du Comtat était moins mauvaise que celle des Juifs de France. Pour les signes infamants, voir Jules BAUER, « Le chapeau jaune chez les Juifs comtadins », *R.E.J.*, 1898, tome 36, pp.53-64. Robert ULYSSE, « Étude historique et archéologique sur la roue des Juifs depuis le XIII^e siècle », *R.E.J.*, 1882, tome 6, pp.81-95; 1883, tome 7, pp.94-102.

forme d'un grand cœur qu'évoquait le tracé des anciennes murailles — projetait aussi une atmosphère d'harmonie, où ancien et nouveau se conjuguèrent agréablement.

Cependant, il importe de ne pas perdre de vue que Carpentras, comme partie du Comtat Venaissin, s'était abreuvée pendant des siècles d'une tradition rebelle ou contestataire. Le Comtat, dont la juridiction dépendait directement du pape et non du roi de France, formait une enclave au sein du territoire français et jouissait d'une autonomie politique complète. C'était donc un asile idéal pour les réfugiés religieux ou politiques, pour les déserteurs de l'armée du roi, ou encore pour les vagabonds, les contrebandiers et les autres fugitifs de la justice royale. Voilà donc une enclave disposée à entretenir une tradition rebelle à la royauté et qui serait plus ouverte aux idées républicaines et révolutionnaires dont Naquet s'est inspiré.

Par ailleurs, Carpentras accueillait alors près de 10 000 semi-villageois qui y avaient élu résidence⁴⁷. Bien que située au pied de montagnes à l'accès difficile, loin des principales routes et des voies fluviales de France, par son emplacement à proximité des cités d'Orange, d'Avignon, de Cavaillon et d'Apt qui l'entouraient, Carpentras représentait encore un centre administratif et un entrepôt du département du Vaucluse, et conservait de ce fait sa place comme un des plus importants marchés agricoles régionaux du Midi, où céréales, fruits, légumes et confiseries changeaient de mains.

⁴⁷ Dans la première décennie du XVIII^e siècle, l'agglomération de Carpentras comptait 4 748 habitants. Un siècle plus tard, soit en 1810, sa population avait doublé pour atteindre le chiffre de 9 705 habitants. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que cette ville dépasse le niveau de dix mille habitants, soit 10 711 en 1851. Robert-Henri BAUTIER, « Feux, population et structure sociale au milieu du XV^e siècle. L'exemple de Carpentras », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, janvier-mars 1959, pp.256-257.

Le marché du vendredi, dont le renom constituait l'« un des plus beaux & des meilleurs ornements de la ville de Carpentras »⁴⁸, de même que les deux célèbres foires annuelles, tenues les jours de la Saint-Matthieu et de la Saint-Siffrein — patrons de la ville — ainsi que des dispositions particulières prises par les autorités de la ville tout au long des siècles⁴⁹, témoignent d'une orientation favorable au commerce et d'un vif esprit de marchand, où l'art de communiquer et de négocier avec différentes parties devient à la fois une nécessité et une seconde nature chez les Carpentrassiens.

Ce serait là une des sources par lesquelles Naquet, petit-fils de marchand toilier⁵⁰ et fils de propriétaire foncier⁵¹, aurait été marqué. Car ce Méridional de riche tempérament maîtrisait parfaitement l'art du discours depuis son enfance, un talent qui lui avait valu de figurer à plusieurs reprises au palmarès du Collège communal de Carpentras⁵². Porté à présenter ses pensées avec passion, c'était un véritable jongleur de mots, un homme de paroles, une sorte de Cicéron à la provençale. « S'il ne

48 EXPILLY (*op. cit.*, p.93), Il y a tout lieu de croire que le marché qui subsiste aujourd'hui, tire son origine des marchés qu'avait établis Tibere-Neron.

49 Le Pape Paul III ordonna, par la bulle du 11 juin 1540, que ceux qui viendraient au marché de Carpentras ne pourraient pas être « troublés ni molestés », ni emprisonnés pour dettes, en allant, en séjournant et en retournant. Le 8 novembre 1569, le Conseil de Carpentras obtint du cardinal Aquaviva le renouvellement et le renforcement de ce privilège en interdisant aussi la saisie des biens des étrangers qui venaient au marché de Carpentras. Grâce à ces mesures, les étrangers bénéficiaient d'une pleine protection chaque semaine du jeudi à midi jusqu'au samedi à midi. Le 2 juillet 1601, le pape Clément VIII confirma à son tour ce privilège de Carpentras par une bulle spéciale. J. LIABASTRES, *Histoire de Carpentras, op. cit.*, p.58.

50 C'est la profession que Joseph-Haïm Naquet exerça jusqu'à la Révolution. Après, il devint propriétaire, tel qu'il le déclare dans l'acte d'état civil de Semé-David.

51 Semé-David Naquet se déclare propriétaire dans l'acte d'état civil d'Eliacin. Dans une des histoires comtadines intitulée « Le crottin de mulet », on le décrit comme « un gros trafiquant de maisons, de granges et de terres. Il achetait de grands tènements, puis les découpait pour les vendre au détail ». *Istori Comtadino*, 5 février 1927, histoires recueillies et rédigées par Joseph Eysséric, traduites et éditées par Henri Dubled, réimprimées dans *Rencontres*, n° 87, juillet-septembre 1970. Armand MOSSÉ (*Alfred Naquet, un Juif comtadin*, Paris, Excelsior, 1933, p.14) et Armand SOMÈS (*Alfred Naquet*, Paris, Excelsior, 1933, p.6) nous le décrivent également comme marchand de biens.

52 *B.I.C.*, voir les brochures intitulées *Collège de Carpentras, distribution solennelle des prix*, Carpentras, imprimerie Devillario, 1846 (pp.21-23), 1847 (p.30), 1850 (pp.5-6), 1851 (p.4).

convainc pas toujours, il n'ennuie jamais. Artiste quand même, il appelle à son aide les anecdotes, les images, le pittoresque »⁵³.

Les Juifs de cette cité méridionale, dont le nombre demeurait infime⁵⁴ malgré le fait que leur établissement remontait à l'antiquité⁵⁵, formaient l'une des « quatre communautés » juives des États français des papes⁵⁶. Encore très actifs dans le commerce des produits agricoles⁵⁷, ils maintenaient des relations étroites avec les

⁵³ PROTH, *op. cit.*, p.14.

⁵⁴

ANNÉE	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE PERSONNES
1277	63 ou 64	283 ou 288
1377	67	301
1473	69	310
1565	74	333
1669	83	373
1760	222	999
1851	56	252

À certaines périodes, le nombre des Juifs de Carpentras était encore plus réduit, comme en 1334 où l'on ne trouvait que 12 familles (54 personnes), ou encore en 1581 avec 41 familles (184 personnes). Ce dépeuplement s'accroît surtout après l'émancipation: seuls les plus démunis restaient encore à Carpentras. Le coefficient pour les familles juives était de 4,5 personnes par feu selon M. LOEB, ou de 4,3 selon M. BAUTIER, en comparaison avec un coefficient de 5,2 personnes chez les familles non juives de Carpentras. Sources: Robert-Henri BAUTIER, « Feux, population et structure... », *op. cit.*, p.265. Isidore LOEB, « Les Juifs de Carpentras sous... », *op. cit.*, pp.190-191. Armand LUNEL, *Juifs du Languedoc, de la Provence et des États français du Pape*, Paris, Albin Michel, 1975, pp.180-184.

⁵⁵ Pour un débat concernant la question de la période particulière de l'établissement des Juifs à Carpentras, à savoir si ce fut dès le I^{er} siècle, ou au V^e siècle, ou encore au XII^e siècle, voir Léon BARDINET, « Antiquité et organisation des Juiveries du Comtat Venaissin », *R.E.J.*, 1880, tome I^{er}, pp.262-292; voir plus particulièrement les pages 262-267. Patrick GIRARD, *Pour le meilleur et pour le pire: vingt siècles d'histoire juive en France*, Paris, Éditions Bibliophane, 1986, pp.17-24. René de MAULDE-LACLAVERIE, *Les Juifs dans les États français du Saint-Siège au Moyen Âge; documents pour servir à l'histoire des Israélites et de la papauté*, Paris, H. Champion, 1886, pp.3-8.

⁵⁶ C'est Pie V (pape des années 1566-1572) qui restreint la tolérance des Juifs dans le Comtat qu'aux « Quatre Communautés » des villes — selon un ordre d'importance numérique descendante — d'Avignon, de Carpentras, de l'Isle sur Sorgues et de Cavaillon. C'est sous ce titre aussi que les communautés juives ci-dessus étaient connues dans la littérature hébraïque. Pour un historique de cette évolution, voir René MOULINAS, *Les Juifs du pape en France*, Paris, Privat, 1981, pp.43-49.

⁵⁷ Jusqu'au XIV^e siècle, les Carpentrassiens juifs ne s'adonnaient pas exclusivement au commerce. Ils possédaient et travaillaient des fonds de terre, cultivant principalement la vigne. Ils exerçaient la médecine, la science ainsi que des professions reliées à l'industrie — se déclarant orfèvres, teinturiers, tisserands, tailleurs, fabricants d'habits etc. Lorsqu'ils retournèrent à Carpentras de leur second exil, en 1344, et particulièrement sous la papauté de Benoît XIII (1394-1417), leur situation se détériora. À partir de ce moment, ils ne pouvaient plus acquérir ou travailler la terre et on avait restreint davantage leur activité commerciale. L'abbé Expilly nous apprend (*op. cit.*, p.87, p.106) que « les Souverains Pontifes Paul IV., Pie V., Clément VIII., & Innocent XIII., leur ont défendu par différentes bulles [22 juin 1555, avril 1566, 26 février 1593 et bulles des années 1721-1724] d'exercer aucun métier autre que celui de la friperie ou la vente des vieux habits ». N'ayant pas toujours appliqué à la lettre ces (à suivre...)

paysans de la région auxquels ils accordaient aussi des prêts pour les semences et chez lesquels ils faisaient souvent des achats anticipés de récoltes⁵⁸.

Même si juridiquement le pape contrôlait le Comtat, il résidait à Rome et, depuis 1320, laissait à ses représentants l'administration du territoire. Cela constituait une situation fertile pour l'émergence de conflits d'intérêts entre le Comtat et Rome, dont les Juifs (comme les autres groupes) surent tirer parti. Pour régler leurs différends avec les légats pontificaux, ceux-ci s'adressaient souvent au pape à Rome, et pour atténuer la sévérité des décrets pontificaux ils faisaient appel à la bienveillance des légats. Vivant dans ces conditions pendant des siècles, les Juifs du Comtat développèrent un esprit de contestation et de défi vis-à-vis de tout pouvoir politique arbitraire, un esprit dont Naquet se serait inspiré.

Chaque fois que Naquet prenait le chemin de la porte de Mazan pour se rendre dans l'ancien quartier juif⁵⁹ où son père et ses ancêtres étaient nés et où habitaient

⁵⁷(...suite)

décrets, les Carpentrassiens juifs exercèrent malgré tout certains commerces interdits comme celui des produits agricoles, et développèrent au XVIII^e siècle d'intenses échanges commerciaux avec leurs coreligionnaires du Languedoc. À ce sujet, voir l'article éclairant de Léon BARDINET, « Les Juifs du Comtat Venaissin au Moyen Âge: leur rôle économique et intellectuel », *Revue Historique* (prochainement cité *comme R.H.*), Paris, Germer Baillière, septembre-décembre 1880, tome quatorzième, pp.1-60 (particulièrement les pages 6, 8, 10, 12, 40 et 44-48). Voir aussi Armand MOSSÉ, *op. cit.*, pp.214-218. Pour leur activité commerciale en Languedoc, voir la série d'articles de N. ROUBIN, « La vie commerciale des Juifs comtadins en Languedoc au XVIII^e siècle », *R.E. J.*, 1897, tome 34, pp.276-293; tome 35, pp.91-105; 1898, tome 36, pp.75-100. Pour un bon aperçu des enjeux économiques ainsi que de la lutte que livraient les commerçants chrétiens à leurs rivaux juifs, voir Israël LÉVY, « Clément VII et les Juifs du Comtat Venaissin », *R.E. J.*, 1896, tome 32, pp.63-87. Pour un historique concernant les différentes bulles, voir GIRARD, *op. cit.*, pp.138-144.

⁵⁸ BAUTIER, *op. cit.*, p.256.

⁵⁹ L'ancien quartier juif de Carpentras, appelé la Carrière ou la Juiverie, était situé d'abord au sud de la ville. Il se composait principalement de deux rues: la rue Fournaque et la rue de la Vieille juiverie qui descendait jusqu'aux remparts du Cours des Platanes. Hormis deux périodes d'exil (du début du XIII^e siècle jusqu'à l'année 1263, et entre les années 1322 et 1344), c'est là que les Juifs préféraient habiter depuis l'antiquité. À leur retour à Carpentras en 1344, compte tenu de la détérioration de leur condition politique et sociale, ils furent contraints d'habiter dans un autre quartier jusqu'à la Révolution. Ce nouveau quartier était situé au nord-est de la ville, près de la porte de Mazan, et occupait notamment la zone entre la rue Neuve à l'ouest et la rue de l'Eau pendante à l'est, entre la rue de la Muse (de la grande Juiverie), au nord, et la rue Saint-Jean (de la petite Juiverie) au sud. Les portes de ces deux dernières rues, par lesquelles on pouvait avoir le contrôle du ghetto juif, se fermaient au coucher du soleil, (à suivre...)

encore sa grand-mère, Ester Bédarridès⁶⁰, et son grand-oncle, Aaron Naquet⁶¹, Carpentras se présentait dans tous ses attraits. Étendue d'une part sur la rive sud de la rivière d'Auzon, elle se redressait par ailleurs sur des collines chargées d'oliviers et sur des plaines tapissées de froment. Avec des moulins à vent à sa droite, des jardins et des vignes au centre ainsi que de belles allées de promenade tout le long du Cours des Platanes à sa gauche, ce site carpentrasien pouvait aisément conquérir quiconque — un paysage dont la douceur faisait battre le cœur de Naquet et qui nourrissait son grand amour pour la France⁶².

En outre, Naquet s'inspirait doublement du passé de la ville: d'abord de l'histoire politique de ses ancêtres à Carpentras — qu'il pouvait apprendre de bouche à oreille, soit de son grand-oncle soit de sa grand-mère⁶³, témoins oculaires d'une époque assez

59(...suite)

confinant ainsi les résidents de la Carrière jusqu'au lever du soleil. Par rapport aux autres carrières des « quatre communautés », celle de Carpentras offrait les conditions les plus déplorables. En fin de compte, la Carrière de Carpentras, désertée et démolie progressivement après la Révolution, disparut pour de bon à la fin du XIX^e siècle. Pour un historique bien détaillé de la Carrière de Carpentras (plan et tableaux inclus), sur sa pénurie de logements et ses problèmes sanitaires, voir Isidore LOEB, « Les Juifs de Carpentras sous... », *op. cit.*, pp.171-190. Armand LUNEL, *Juifs du Languedoc...*, *op. cit.*, pp.78-81 et 184-186. Léon BARDINET, « Antiquité et organisation des Juiveries du Comtat... », *op. cit.*, p.267, p.272. Hyacinthe CHOBOUT, « Les Juifs d'Avignon et du Comtat et la Révolution française. La fin des quatre carrières », *R.E.J.*, 1937, tome 1 nouvelle série, pp.5-52 et tome 2, pp.3-39.

⁶⁰ Elle mourut aussi dans ce quartier, lorsque Alfred avait dix-sept ans. A.C.C., état civil, acte de décès d'Ester Bédarridès n° 131 daté du 22 mai 1851.

⁶¹ C'est dans ce quartier qu'il mourut aussi, lorsque Alfred Naquet avait vingt-quatre ans. A.C.C., état civil, acte de décès d'Aaron Naquet n°100 daté du 10 avril 1858.

⁶² NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.114.

⁶³ Voir, à titre d'exemple, *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.142, ou encore « Tais-toi, Juif ! », *La Presse*, 2 août 1888, p.1, où l'on apprend que celle-ci racontait à Alfred comment se passaient les conférences contradictoires, entre les prêtres catholiques et les rabbins, qu'organisait le clergé sous la domination des papes.

maussade pour les Juifs de Carpentras⁶⁴, ou, mieux encore, de son propre père⁶⁵, témoin d'une nouvelle ère, libérale et bienfaisante pour ses coreligionnaires —, puis de l'histoire révolutionnaire de la France, de la tradition contestataire de sa ville natale et de son courage⁶⁶, que ses instituteurs lui enseignaient ou dont Naquet prenait conscience par ses propres réflexions. Carpentras représentait alors pour lui un microcosme idéalisé de la France, celle que les valeurs universelles de la Révolution française avaient façonnée⁶⁷. Naquet aimait passionnément Carpentras et la France, rappelant toujours qu'il en était l'enfant.

« Pour moi, j'aime la France d'un amour sans bornes. Je l'aime non pas uniquement parce que je suis né sur son sol, parce que sa langue m'est plus familière qu'aucune autre, parce que je partage les goûts de mes concitoyens. Tout cela est certainement pour quelque chose dans mon amour, mais ce n'en sont que les éléments inférieurs. Je l'aime surtout [...] parce qu'elle a été dans la période contemporaine de l'histoire le principal facteur du progrès; parce que, la première, elle a proclamé les droits de l'homme; parce qu'elle a eu le sentiment de la solidarité humaine à un plus haut degré qu'aucun autre peuple sur la terre »⁶⁸.

Si Naquet faisait aussi constamment les louanges de la Révolution française et la jugeait comme étant « le splendide épanouissement de la gerbe de lumière du XVIII^e

⁶⁴ Léon BARDINET, « De la condition des Juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon (1309-1376) », *R.H.*, janvier-février 1880, tome douzième, pp.1-47. MOSSÉ, *op. cit.*, pp.75-92.

⁶⁵ Pour le credo politique de Naquet père, voir *Naquet (David) de Carpentras à Antoine Eysséric et à Gautier*, Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, n° 2496, fol. n° 144-145, Lettre du 7 janvier 1877, et *J.O.C.*, 27 mai 1895, p.1499 où Naquet déclara: « J'ai été élevé par un père [...] qui aimait au-dessus de tout la France et qui poussait l'amour de la France jusqu'à ce degré [...] qui porte le nom de chauviniste ».

⁶⁶ Nous faisons surtout allusion à l'exceptionnel acte de courage des Carpentrassiens — lesquels avaient dit non à la passivité et, bravant tous les dangers, avaient lancé une contre-attaque de nuit contre les forces du baron de Adrets, en 1562 — grâce auquel le siège de Carpentras fut levé à deux reprises. Une petite histoire dont les Carpentrassiens étaient très fiers.

⁶⁷ Pour une étude bien détaillée de la Révolution à Carpentras et dans le Comtat, voir René MOULINAS, *Histoire de la Révolution d'Avignon*, Avignon, Aubanel, 1986, et plus particulièrement les pages 102-354.

⁶⁸ NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.215.

siècle »⁶⁹, c'est parce qu'il ne la considérait point comme un concept théorique vide de sens pratique. Pour Naquet, la Révolution était « Grande » parce qu'elle impliquait également une réalité bien concrète; et notamment parce qu'elle avait rompu les chaînes de ses ancêtres⁷⁰.

« Il n'a fallu rien moins que tout ce grand, ce généreux mouvement d'émancipation qui a caractérisé le dix-huitième siècle et la Révolution française pour que, malgré l'état dans lequel se trouvaient réduits les Juifs, nos pères aient pu assister à cet acte mémorable d'affranchissement. [...] Nous n'étions qu'un troupeau errant à travers le monde, la France a fait de nous des citoyens; nous étions des êtres sans patrie, nous n'existions pas au milieu de nos concitoyens, et la France nous a permis d'être des hommes [...]. Car ils [les Juifs] doivent être reconnaissants avant tout à cette grande France, à cette Grande Révolution française de l'acte solennel du 27 septembre 1791 »⁷¹.

Toutefois, il est plus facile de modifier des structures économiques que de faire évoluer les mentalités — agencements desquels relève en partie toute promotion sociale. Joseph-Haïm Naquet, le grand-père d'Alfred qui était marchand toilier et propriétaire foncier, appartenait à la première génération de Juifs français émancipés, lesquels bénéficièrent surtout d'une promotion économique. Seule la seconde génération, celle de Semé-David, le père d'Alfred, put enfin traduire ce succès économique en promotion par l'instruction; Semé-David devint avocat mais choisit de ne pas pratiquer cette profession et préféra l'état de propriétaire foncier et investisseur boursier, qu'il considérait plus lucratif⁷². La troisième génération, celle d'Alfred et

⁶⁹ *Id.*, *La loi du divorce*, Paris, Charpentier, 1903, p.XXIII.

⁷⁰ Pour une vue d'ensemble de cette question de l'émancipation des Juifs, voir Pierre BIRNBAUM, « Face à la Révolution que faire ? », *Destins juifs de la Révolution française à Carpentras*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, pp.35-47.

⁷¹ *J.O.C.*, 27 mai 1895, p.1495 et p.1499.

⁷² Dans la correspondance que Semé-David entretenait avec ses amis, on peut recueillir beaucoup de renseignements concernant ses activités boursières ou foncières. *Lettres de Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.* À titre d'exemple, voir folio n° 83. Voir également les anecdotes intitulées « Les piles de cent francs », « Le crottin de mulet » et « Le voyage à Alger » de (à suivre...)

d'Éliacin, bénéficiait déjà de bases économiques et d'une instruction assez solides pour se permettre de rechercher une promotion sociale par le biais d'un succès intellectuel et politique.

C'est donc grâce aux réformes introduites par la Révolution et par le bienfait de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité que le père de Naquet put devenir avocat et s'installer hors du ghetto, dans le nouveau faubourg *Porte de Mazan*, et c'est en vertu des mêmes principes que Naquet alla s'installer à Paris et eut le droit d'entrer à la Chambre des députés et au Sénat: « Ce grand acte d'affranchissement, messieurs, que je salue à un siècle de distance est cause que je puis avoir l'honneur, aujourd'hui, de porter parole devant vous »⁷³.

Être citoyens à part entière, maîtres de leur destin, être l'égal de l'autre, voilà ce qui expliquerait l'inconditionnel attachement des Juifs de France à la Révolution et à la République et pourquoi ils étaient prêts à sacrifier leur vie pour cette nouvelle patrie⁷⁴. Dès que l'acte émancipateur est proclamé, ils partagent le point de vue du mouvement révolutionnaire et bon nombre d'entre eux y adhèrent; car l'alternative était le retour au ghetto et à leur misérable condition d'antan⁷⁵. La Révolution expliquerait également pourquoi des Israélites comme Naquet adhéraient au

72(...suite)

Joseph Eysséric, le fils d'Antoine qui nous renseigne surtout sur l'activité économique de Semé-David Naquet. *Istori Coumtadino*, 5 février 1927, in *Rencontres*, n°87, juillet-septembre 1970.

73 *J.O.C.*, 27 mai 1895, p.1495.

74 *Varia*, LB57, 14019, vol. 2, p.9.

75 Les Juifs du Midi étaient davantage impliqués dans le mouvement révolutionnaire que leurs coreligionnaires du reste de la France, ceci étant dû à leur propre histoire et à leur condition. Ferdinand DREYFUS, « Les Juifs et la Révolution. Comment... », *op. cit.*, p.228.

radicalisme. Kayzer, dans son langage imagé, posait la question en ces termes:

« Les radicaux, ne sont-ils pas les descendants des familles que la Révolution a libérées en abolissant la féodalité et en distribuant les biens nationaux ? Ne sont-ils pas la petite bourgeoisie que la Révolution a soustraite à la misère et conduite à une relative aisance ? Ils ont pour la Révolution un attachement inné; elle est dans leur esprit comme dans leur sang, parce que, dès l'enfance, on leur en a parlé, en l'identifiant à la Patrie, à la Liberté, et souvent on y a accroché les gloires de la famille »⁷⁶.

Aussitôt que la Révolution écarte le Juif exclu du Moyen Âge et fait place au Juif libre et citoyen d'un genre nouveau, bon nombre de Carpentrasiens israélites entrent en 1792 au club populaire révolutionnaire dont le nom était « Société des Amis de la Liberté, de l'Égalité et de la République »⁷⁷. Le 25 octobre, ils plantent un arbre de la liberté devant leur synagogue. L'année suivante vingt Juifs sont membres de la Société populaire des Sans-culottes. La synagogue sert de lieu de réunion au Club des Jacobins et toute l'argenterie du culte est mise à contribution pour financer la fraternité⁷⁸.

C'est ce souvenir qui constitue le roc psychologique sur lequel se serait édifiée la personnalité de Naquet. Toute l'œuvre intellectuelle de Naquet ainsi que l'ensemble de ses démarches furent dominées par l'esprit de la Grande Révolution, dont les traces étaient indélébiles, au point de devenir le pivot autour duquel s'articula toute sa philosophie politique et sociale.

Il n'est donc pas surprenant que, dans toute son activité politique parlementaire

⁷⁶ Jacques KAYSER, « Le radicalisme des radicaux », *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960, p.73.

⁷⁷ MOULINAS, *op. cit.*, p.163, p.168.

⁷⁸ Concernant cette période, voir Henri DUBLED, « Les Juifs de Carpentras à partir du XIII^e siècle », *Provence historique*, n° 19, 1969, (pp.214-235), p.231. Jules BAUER, « Les Juifs comtadins pendant la Révolution », *R.E.J.*, 1907, tome 54, p.284.

ou extra-parlementaire, Naquet se soit considéré comme étant absolument engagé à continuer l'œuvre de la Révolution. Il crut bon de proclamer, suite à l'adoption de sa loi du divorce, que, « grâce à la courageuse initiative de Naquet et à son inépuisable ardeur [...], l'œuvre de la Révolution était rétablie »⁷⁹. Toute son action concourait à ancrer la France à de robustes bases républicaines.

□ □

C. PREMIÈRE RÉVOLTE: CONTRE L'INJUSTICE DE SA CONDITION

L'une des premières révoltes que Naquet aurait vécue serait celle que Camus nomme « métaphysique »: l'homme se dresse contre son destin, contre la condition qui lui est faite en tant qu'homme, contre la nature cruelle et injuste, contre les valeurs sociales dont découle sa condition, et, par la suite, dans une phase ultérieure, contre la création tout entière⁸⁰. Cette révolte de Naquet serait liée à sa difformité physique: il était né bossu. À l'ère où était fortement enracinée cette règle éternelle qui veut que la force, comme la beauté, résulte de l'harmonie, Naquet devenait une exception: il dérangeait l'utopie de ceux dont l'idéal était de ne vivre qu'entourés d'hommes beaux, droits et bien faits. En tant que porteur de ce mal distribué au hasard des circonstances, le bossu était frappé par une calamité, et l'homme politique affligé de cette tare l'était davantage. « Naquet était né difforme, proclamait *Le Figaro*, et la

⁷⁹ NAQUET, *Autobiographie*, op. cit., p.84.

⁸⁰ CAMUS, *L'homme révolté*, op. cit., pp.39-42.

difformité provoque le ridicule — qui tue »⁸¹.

Dans un siècle où le personnage du bossu décorait la vie mondaine et était joué au théâtre dans des vaudevilles⁸², à l'époque où on trouvait ce caractère approprié pour le roman⁸³ et assez divertissant pour faire augmenter le tirage de la presse à un sou — par ce nouveau format qu'était le roman-feuilleton⁸⁴ —, les adversaires de Naquet dénichèrent là une abondance de munitions pour en faire la cible d'une série de commentaires malveillants, dont les plus venimeux jaillissaient en période de tension : pendant les campagnes électorales, à l'occasion du rétablissement du divorce en France, ou encore lors de la flambée boulangiste.

« Chansons, caricatures, vaudevilles, journaux à estampes, lui décernèrent la notoriété. *Le Chat-Noir*, en sa faveur, exerça l'humour de ses " bons poètes ". Les photographes étalèrent son image entre la danseuse, le prélat et l'assassin du jour. Même aux *Folies-Dramatiques*, une revue à grand spectacle eut pour apothéose le couronnement de son buste par un chœur de divorcés »⁸⁵.

Cependant, comme avec la révolte métaphysique — qui ne se manifeste pas, dans un premier temps, sous forme d'athéisme, mais qui se confond plutôt avec un sentiment religieux —, Naquet trouva refuge dans la Providence pendant ses années

⁸¹ « Un Parisien de Carpentras », *Le Figaro*, 3 janvier 1884, p.1.

⁸² À titre d'exemple, *Le Boa, ou le bossu à la mode*, vaudeville en un acte de Marie Francis, présentée pour la première fois le 22 mars 1831, à Paris au théâtre des Variétés. De même, *La bossue, ou le jour de la majorité*, comédie en un acte de Ader et Fontan, présentée pour la première fois à Paris au théâtre Royal de l'Odéon, le 8 janvier 1829. Les Féval contribuèrent beaucoup à ce thème avec *Le Bossu*, par Paul Féval père et Anicet Bourgeois, drame en cinq actes et douze tableaux, présenté pour la première fois au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 8 septembre 1862; de ce drame on tira un opéra qui fut joué en 1888. Paul Féval fils continua ce thème avec *Le fils de Lagardère*, drame en quatre actes et onze tableaux, monté sur scène en 1908.

⁸³ Tel *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo (Paris, Rouff, 1832), où Quasimodo, le bossu, figure comme caractère principal.

⁸⁴ Le roman *Le Bossu*, de Paul Féval père, paraît en feuilleton pour la première fois, du 7 mai au 15 août 1857, dans ce qu'on appelait « le rez-de-chaussée » du *Siècle*. La formule du feuilleton fut introduite, en mars 1800, par *Le Journal des débats* et fut imitée par la suite par *Le Siècle* et *La Presse* dès 1836. Avec la loi Naquet de la liberté de la presse en 1881, ce fut la floraison des journaux à un sou, dont plusieurs, voire presque tous, adoptèrent la formule du roman-feuilleton.

⁸⁵ TAILHADE, *op. cit.*, p.155.

d'enfance. Évolution qui concordait d'ailleurs avec l'emprise naturelle que son milieu familial aurait exercée sur sa vie.

Sous ce rapport, si le premier ressort de mobilité sociale des individus, vers le haut comme vers le bas, s'exerce au niveau de la famille, tel que l'affirme Sorokin⁸⁶, et si la contribution commune des deux parents est assurément un des premiers facteurs qui influencent l'orientation de la vie de leurs enfants, pourtant, pendant les premières années d'existence d'un nouveau-né, c'est le lien avec la mère qui prédomine. La mère est celle qui allaite l'enfant dès sa naissance et celle qui représente pour lui le point de mire et le modèle à partir duquel il commencera à forger son identité. Ce n'est qu'à un âge plus avancé que la contribution du père deviendrait plus significative dans le développement de la personnalité et des valeurs sociales de l'enfant.

Cet état de choses reflétait certes le cas de Naquet, de même que celui de bon nombre de familles juives françaises de l'époque où, suivant la coutume, le rôle principal de la mère était de se consacrer avant tout à l'éducation de ses enfants. C'était le mode d'organisation familiale le plus courant; c'est par souci des besoins de l'enfant que, par principe, les Juifs se sont toujours opposés au travail des enfants et à celui des femmes, souvent au prix d'un sacrifice économique important. Bien plus, dans un siècle où l'éducation que l'on donnait aux garçons était nettement supérieure à celle qu'on réservait aux filles, les Juifs insistaient pour donner à leurs filles une

⁸⁶ Cité par Raymond BOUDON, *L'inégalité des chances, la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 1979, p.53.

éducation utile, afin qu'elles puissent mener à bien leur vocation d'éducatrices.

Par conséquent, le caractère de la mère, tel qu'il ressort dans la famille juive, était souvent celui d'une forte personnalité. Les qualités qu'on lui attribuait étaient essentiellement celles d'une femme curieuse devant la vie, autoritaire et qui agissait sur ce monde plutôt que de le subir. Étant sociable, elle entretenait un salon et manifestait du goût pour la littérature et les beaux-arts, mais elle s'intéressait également à la politique et en discutait avec aisance. Bref, c'était une femme dont l'esprit était toujours en mouvement et qui laissait, par conséquent, une forte impression, voire des traces indélébiles dans l'esprit de ses enfants⁸⁷.

Même si Naquet ne nous a pas laissé de manière explicite un tel portrait de sa mère, eu égard à ce qui précède, dans sa jeunesse aussi elle aurait exercé sur son caractère une influence marquante. En ce sens, Paméla Vidal, la mère de Naquet, celle qu'il a « adorée et vénérée » entre toutes les mères⁸⁸ et dont les penchants religieux constituaient le principal trait de caractère⁸⁹, lui aurait offert le modèle auquel il se serait identifié pendant ses années d'enfance, lesquelles furent dominées par un intérêt religieux.

Faisant remonter ses souvenirs au moment où il usait ses culottes sur les bancs du petit collège communal de Carpentras en déclinant *rosa la rose*, Naquet raconte:

⁸⁷ Voir, à titre d'exemple, le portrait d'une mère juive que nous trace Benda — un autre intellectuel idéaliste et non conformiste — dans son autobiographie. Julien BENDA, *La jeunesse d'un clerc*, Paris, Gallimard, 1968, pp.21-24.

⁸⁸ NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.213.

⁸⁹ Conformément à la vie pieuse que menait la mère de Naquet, ce dernier s'exécuta et lui fit un enterrement religieux, en 1878, même si à ce moment Naquet était athée depuis plus de trente ans. NAQUET, « Les Juifs », *L'Estafette*, 7 août 1886, p.1. Bibliothèque nationale (désormais abrégé B.N.), *Varia*, 4 LB57 14018, vol.8, p.23.

« Mon père et ma mère étaient nés juifs; mais mon père était un libre-penseur et un républicain. Moi, j'avais des tendances religieuses. J'avais appris tout seul à lire l'hébreu si complètement oublié depuis, et je faisais dévotement ma prière matin et soir. Je me cachais même pour prier parce que mon père, lorsqu'il me voyait en cette posture, m'arrachait les livres des mains et me disait: " tu t'abêtiras ". À treize ans je voulus faire mon initiation et je jeûnai le jour de Kippour. Mon père me l'avait défendu d'abord par esprit anti-religieux, et aussi par crainte du trouble qu'un jeûne de vingt-six heures pourrait amener dans ma santé; mais j'avais passé outre cette défense »⁹⁰.

Mais toute réflexion faite, placer son salut entre les mains de la Providence revenait à accepter son sort et à se résigner définitivement à la passivité, ce qui était incompatible avec l'idiosyncrasie de Naquet et avec l'éducation qu'il recevait. « Être porté par l'idée du fatalisme à l'inaction, raisonnait-il, ce serait être illogique, ce serait supposer que l'humanité se meut en dehors des individus, ce qui n'est pas; ce serait supposer que le sentiment qui nous pousse à agir n'est pas nécessaire »⁹¹. Il reste donc à savoir par quels prodiges Naquet a renversé « l'humilité de son point de départ », ou a converti, selon l'expression du *Figaro*, « ses trois tares originelles: sa disgrâce physique, sa religion et son origine »⁹² en réussites intellectuelle et politique, contre lesquelles tout conspirait au début.

Naquet, qui disait souvent: « À quelque chose malheur est bon »⁹³, compensera sa malformation physique par le contrepois d'une formation d'esprit élevée. L'idée selon laquelle la force de l'esprit commande celle du physique était devenue sienne⁹⁴.

⁹⁰ NAQUET, *Temps futurs*, op. cit., pp.I-II.

⁹¹ *Id.*, *Religion, propriété, famille*, Bruxelles, Henri Kistemaeckers, 1877, p.77.

⁹² « Un Parisien de Carpentras », *Le Figaro*, 3 janvier 1884, p.1.

⁹³ NAQUET, *Temps futurs*, op. cit., p.XIV.

⁹⁴ Traitant de l'homme en abordant la question de la beauté physique par rapport à la puissance intellectuelle, Naquet affirma: « [...] je crois, poser en principe que la beauté morale est celle qui brille du plus pur éclat; qu'elle vaut à celui qui en est (à suivre...)

À cela, tout se prêtait: une religion — sous l'emprise de laquelle il vivait pendant ses années d'enfance — considérée comme compatible avec les procédés de la science, et une éducation dont les prétentions étaient élitistes.

Ainsi, Alfred devait d'abord grandir et s'instruire selon les normes d'une tradition juive dont la priorité portait sur l'éducation, et selon le modèle d'une famille bourgeoise, conformément au statut des Naquet⁹⁵. Peu importe le contexte géographique ou politique, la tradition juive mettait l'accent sur l'éducation que la famille devait fournir à l'enfant, sur l'attention qu'elle devait porter à ses besoins et sur les soins spécifiques dont il serait entouré⁹⁶. Ce sont des composantes élémentaires d'une éducation de qualité, dont le fondement, selon David Cohen, se résume ainsi:

« L'enfant doit grandir dans une atmosphère de liberté [...] sans dogmatisme aucun. [...] Ses questions ne sont pas éludées. Il y est répondu, dans la mesure du possible, franchement et sans détour. L'enfant est ainsi accoutumé très tôt à réfléchir, à s'interroger. Le développement de ses qualités naturelles est favorisé précocement. Ce comportement, qui accorde une priorité spéciale à l'interrogation et à la réflexion, ne le quitte plus. Rien pour lui, n'est acquis à jamais. Tout est susceptible de transformation. C'est cette attitude qui l'incite fréquemment à remettre en question, à perfectionner sans cesse, de tendre vers le mieux. [...] Une éducation familiale et religieuse favorise et entretient l'apparition d'un état d'esprit curieux devant la vie »⁹⁷.

Pierre Aubrey soutient que la religion juive serait favorable au développement d'un esprit vif et la trouve compatible avec l'esprit critique des sciences. Dans le

⁹⁴(...suite)
pourvu la plus enviable des réputations ». *Id.*, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.137.

⁹⁵ Les bourgeois juifs de Carpentras « reçoivent une bonne éducation qui n'exclut ni l'équitation, ni la musique », selon DREYFUS, *op. cit.*, p.210.

⁹⁶ Du petit ouvrage de Zosa SZAJKOWSKI (*Jewish Education in France, 1789-1939*, New York, Columbia University Press, 1980), on peut tirer d'intéressants renseignements sur le système d'éducation d'alors, sur les méthodes d'enseignement, sur le personnel et les élèves, ainsi que sur les problèmes rencontrés.

⁹⁷ David COHEN, *La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, tome 2, p.340. C'est à cette éducation que cet auteur attribue la réussite des Juifs dans les activités intellectuelles et dans le commerce.

chapitre intitulé « La culture de l'intelligence », cet auteur souligne le prestige presque mythologique que cette religion accorde aux lettres et la place centrale qui y est faite au savant, tellement vénéré qu'elle ne reconnaît pas de prêtres, mais des docteurs. *Le Talmud* conseillait, par conséquent: « Réalise ton bien et procure comme femme à ton fils la fille d'un savant et pour mari à ta fille un savant »; de ce fait, même les plus orthodoxes respectaient davantage le savant talmudiste que le marchand enrichi. De surcroît, les livres sacrés de cette religion sont, pour les trois quarts, des ouvrages de disputes historiques et philologiques. De plus, l'hébreu, base de l'éducation religieuse, par son génie propre aurait des vertus particulières en matière de formation spirituelle. Enfin, l'étude de cette religion sensibilise à la question de la justice sociale⁹⁸.

Dans l'ensemble, si on trouvait chez les Juifs de France, même chez ceux des milieux les plus démunis, une forte valorisation des études⁹⁹ — ils se passaient même de pain pour envoyer leurs enfants pendant très longtemps à l'école afin de perfectionner leur instruction¹⁰⁰ —, dans le cas des Naquet, où aisance économique et mode de vie bourgeois étaient la règle, il devenait naturel d'investir davantage dans l'éducation du petit Alfred. Il était, de toute façon, nécessaire de lui prêter une attention particulière, compte tenu qu'une santé fragile l'avait obligé à amorcer sa formation scolaire en retard.

⁹⁸ Pierre AUBREY, *Milieux juifs de la France contemporaine à travers leurs écrivains*, Paris, Plon, 1957, pp.242-243 et 260-264.

⁹⁹ Doris BENSIMON-DONATH et Sergio della PERGULA, *La population juive de France: socio-démographie et identité*, Paris, C.N.R.S., 1986, p.173.

¹⁰⁰ Ceux d'Alsace, par exemple. E. SCHNURMANN, *La population juive en Alsace*, Paris, Recueil Sirey, 1936, p.35.

Les résultats de ces soins ne tardèrent guère à se manifester. Naquet développa une formidable lucidité, un admirable bon sens et une intelligence manifeste, dont plusieurs firent l'éloge¹⁰¹. Le rattrapage scolaire se fait rapidement et avec éclat au petit collège communal de Carpentras. À onze ans Naquet est en huitième. À quinze ans il est en philosophie, et à seize ans en rhétorique, remportant toujours les prix d'excellence¹⁰². Le discours d'usage — lors de la cérémonie de distribution de prix de fin d'année, comme en 1851, année où Naquet fut le seul à remporter le prix d'excellence¹⁰³ — souligne souvent les sacrifices que s'imposent les parents pour l'éducation de leurs enfants et l'obligation de ces derniers de répondre par des résultats symétriques aux attentes de leurs parents. Dans le cas de Naquet, ceux-ci dépassaient largement les souhaits de ses parents.

Sur le plan social, c'était une réussite semblable. Dans ce domaine, Naquet n'avait guère besoin de se forcer. Il lui suffisait de recourir au mimétisme et de suivre les exemples que lui fournissaient les héros des romans de l'époque. On songe ici à M. Fortuné, le héros de Marie Francis¹⁰⁴, lequel disait avoir l'air d'un petit prince disgracié

¹⁰¹ Voir à titre d'exemple: Maurice BARRÈS, *L'appel au soldat*, Paris, Félix Juven éditeur, 1900, p.123. *Le Figaro*, « Alfred Naquet », 28 juin 1884, p.1. PROTH, *op. cit.*, p.4. « Il y a longtemps que je sais, que je dis, moi, que Naquet est la plus forte intelligence du parlement. J'espère bien qu'un jour viendra où cette vérité sera admise par tous le monde », écrivait le député Jean Saint-Martin à Naquet père. *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, fol.149, lettre de Saint-Martin du 28 mai 1879.

¹⁰² *B.I.C., Collège de Carpentras, distribution solennelle des prix, op. cit.*, années: 1846 (pp.21-23), 1847 (p.30), 1850 (pp.5-6), 1851 (p.4).

¹⁰³ « Distribution des prix du collège », *L'Écho du Ventoux*, 17 août 1851, pp.1-2. *B.I.C., Collège de Carpentras, distribution solennelle des prix, op. cit.*, 1851 (p.4).

¹⁰⁴ FRANCIS, *op. cit.*, pp.28 et 18-19.

par les fées¹⁰⁵ et une si triste figure qu'il ne pouvait lui-même s'empêcher d'en rire, et qui, par conséquent, développa un caractère rieur et amusant¹⁰⁶ et devint un garçon qui contrebalançait sa disgrâce physique par de l'esprit, quelqu'un qui osait dire ce qu'il avait à dire sans craindre les représailles. Il en était de même pour l'enfant Naquet, coqueluche des modistes et des filles de magasin de Carpentras, de qui l'on disait: « Ce n'est pas de l'esprit qu'il a dans sa bosse, c'est du charme ». Et ce charme, en venait à conclure *Le Figaro*, « donnait le change sur son infirmité, dont il riait le premier lui-même, pour prévenir et déconcerter les rieurs »¹⁰⁷.

En complément à son charme et à son esprit développé, composantes désormais ancrées dans son caractère, Naquet compense également sa difformité par un contrepoids de douceur dont il munit sa personnalité. C'est ainsi qu'il devint, de son propre aveu, un « homme de mœurs si douces qui n'a jamais blessé personne »¹⁰⁸. Non seulement cela n'atténua pas l'audace de Naquet à dire ce qu'il avait à dire, mais cela eut même pour effet de lui permettre d'exprimer les idées les plus déplaisantes sans

¹⁰⁵ Le motif du prince disgracié par les fées, voire de « la bête et la belle », on le retrouve aussi dans *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, où Quasimodo, dont le physique est celui d'un « diable d'homme », représente la bête qui sauve la vie de la belle Esméralda. Daudet, dont l'acharnement contre Naquet était connu, nous le dépeint selon les termes ci-dessous et, du même souffle, il reconnaît que les femmes étaient très attirées par Naquet. « Alfred Naquet, bossu comme dans les contes arabes [...] et qui tient de l'araignée et du crabe [...]. Sous quel rayon de la triple Hécate se sont assemblées les bêtes maudites dont il représente le conglomérat ? ». « Cette idée-image [...] avait chez lui force sexuelle ». Léon DAUDET, *Souvenirs et polémiques*, *op. cit.*, p.103 et p.553. Enfin, Naquet même plaisantait à la Chambre à propos d'une grippe lorsqu'il conta: « Je crois qu'une mauvaise fée qui a présidé à ma naissance a déposé dans mon berceau un don extrêmement fâcheux ». *J.O.C.*, 16 février 1895, p.369.

¹⁰⁶ D'une manière générale, ce trait de caractère du bossu court en filigrane dans les romans de l'époque. Le bossu, tel qu'il ressort de ces œuvres, possède une personnalité animée par un sentiment de vie, de gaîté et de bonne humeur.

¹⁰⁷ « Un Parisien de Carpentras », *Le Figaro*, 3 janvier 1884, p.1. Naquet plaisantait sur sa bosse, disant aux membres de sa famille qu'elle lui servait de bibliothèque. Nous remercions le D^r Robert NAQUET du CNRS d'avoir glané pour nous quelques-unes des anecdotes sur Alfred ainsi que pour nous avoir communiqué certains renseignements.

¹⁰⁸ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.74.

la moindre résistance de son auditoire.

Sensible à l'injustice de sa condition et vivant sous l'emprise de la religion pendant ses années d'enfance, Naquet aurait interprété certains faits¹⁰⁹ comme une indication qu'il était unique et, peut-être même, comme un signe divin: si la nature l'avait doté d'une puissance intellectuelle supérieure, c'est qu'il aurait été investi de la mission de la mettre, un jour, au service du parti du bien afin de contrer le mal et de parer, du même coup, à l'injustice de sa condition¹¹⁰.

« Sa hideur confinait au maléfice », croyait Daudet¹¹¹. Refusant d'accepter que la bosse représente le mal face au bien, Naquet va lutter contre les valeurs sociales desquelles découle un tel jugement moral. Lorsqu'il aura l'âge de raison, il soutiendra que la moralité ne dépend que de notre organisation sociale¹¹² et de l'éducation que nous recevons vis-à-vis de questions telles que la force, la beauté ou l'intelligence — des caractéristiques auxquelles on associe le mérite — ainsi qu'à l'égard du handicap du bancal, de l'aveugle ou du bossu, considéré comme lié à une absence de mérite¹¹³. C'est pourquoi Naquet en viendra à conclure que « s'il est quelque chose de dangereux

¹⁰⁹ Il a survécu, malgré une santé fragile, dans un siècle où le taux de mortalité des enfants était encore élevé. Naquet, lui-même, avait perdu deux de ses trois enfants: une fille, en 1863 à Paris, et un garçon, en 1864 à Palerme. Paul, son troisième enfant, né le 16 mars 1867 à Paris, seul survécut et devint physicien. Naquet a réussi à l'école, malgré le retard dans sa scolarité. Enfin, socialement il trouva sa place, bien qu'il ne fût pas avec les enfants de son groupe d'âge et malgré sa difformité.

¹¹⁰ Nous faisons allusion à la façon particulière de Naquet de penser. Sous l'emprise religieuse, c'est le raisonnement de la fatalité qui prédomine. Puisqu'il n'y pas de bien sans mal, tout est préconfiguré et chacun joue le rôle auquel il ne peut se soustraire. Par conséquent, il est impératif que quelqu'un soit sacrifié et souffre (tel le juste, le prophète ou le bossu) pour le salut de la société.

¹¹¹ DAUDET, *Souvenirs et polémiques*, *op. cit.*, p.552.

¹¹² Voir, à cet égard, le petit débat Naquet-Taine *in* « sans titre », *Le Temps*, 20 et 21 décembre 1872, p.2.

¹¹³ NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.135.

pour l'homme et pour la société, c'est d'asseoir la morale sur des hypothèses sans fondements, sur des données non scientifiques »¹¹⁴. C'est là que commencerait vraisemblablement cette recherche interminable pour plus de justice sociale.

Comme Lagardère, le héros de Paul Féval, Naquet cesse d'être bossu quand il se fait redresseur de torts sociaux¹¹⁵. C'est lui qui se fait un devoir de redresser les injustices ou les difformités sociales ou morales de l'époque¹¹⁶. « Lorsque notre intelligence nous montre qu'un acte est contraire à la justice, affirmera-t-il, le sentiment immanent de justice qui est en nous, et qui est un des moteurs fatals de l'humanité, nous pousse fatalement à agir »¹¹⁷. Même son détachement de son groupe d'âge lui aurait également permis de mieux voir les défauts, d'identifier les maux de la société et d'en faire une critique¹¹⁸. Et puisqu'il croit à l'éducation, Naquet suggère « que l'on prouve à l'homme qu'il ne peut se développer normalement, être heureux qu'à la condition de faire le bien; qu'on lui enseigne dès l'enfance la pratique de la justice en dehors de toute idée de peine ou de rémunération future; qu'on développe par

¹¹⁴ *Id.*, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.71, p.73 et p.98.

¹¹⁵ C'est le même motif que l'on trouve dans *La bossue, ou le jour de la majorité* (*op. cit.*, p.17), où Zoé, la bossue qui sacrifie son bonheur pour celui de sa sœur, se voit « redresseur en chef des torts du genre humain ». Métaphoriquement, sa supériorité est illustrée par le fait que son oncle, M. Lépine, qui est orthopédiste, c'est-à-dire corrigeur de difformités physiques, est aussi officiellement son tuteur. Cependant c'est lui qui est officieusement gouverné par Zoé.

¹¹⁶ Voir à cet égard l'étude très élaborée qu'il consacre aux questions de la morale et de la justice chez l'homme. NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, pp.1-183.

¹¹⁷ *Id.*, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.77.

¹¹⁸ Le motif de la critique est présent aussi dans *Notre-Dame de Paris*. Quasimodo vit isolé dans une petite chambre sous le toit incliné de la Cathédrale, ce qui symbolise son exclusion sociale; mais c'est aussi de ces hauteurs qu'il voit par contre tout Paris à ses pieds. « C'est quelqu'un qui voit sans qu'on ose le regarder ». Bien qu'il soit borgne et également sourd, il n'est toutefois pas muet. Il garde toujours sa langue, c'est-à-dire la faculté de pouvoir transmettre un message et de critiquer.

l'exemple et par l'instruction tous les bons instincts qui sont en lui »¹¹⁹.

Sous ce rapport, c'est essentiellement un parallélisme d'idées et de vie qui s'établit entre Lagardère, le héros de Paul Féval, et Naquet, l'homme politique. En effet, à plusieurs reprises, Naquet agit en solitaire tout-puissant. Il est sensible et généreux envers les faibles, les pauvres et les opprimés de la société, dont il s'engage à être le porte-parole et à militer pour leur cause au point de sacrifier son bonheur, voire même sa vie, s'il le faut.

C'est par une telle approche humaniste, favorisant une solidarité universelle, que l'on pourrait expliquer les préoccupations de Naquet pour les droits des enfants, des femmes, des ouvriers et des paysans, ou encore comprendre l'intérêt qu'il montrait pour les questions sociales des autres pays. D'ailleurs, si par sa propre condition le bossu se sent proche des gens simples, aux dires d'un de ses détracteurs Naquet n'était autre que « le petit bossu dont toute la personne penchait à gauche, comme son esprit »¹²⁰.

Cependant, cette lutte pour la justice que mène Naquet, comme Lagardère, ne se résout pas instantanément et ne se résume pas, par conséquent, à une seule bataille ou à une révolution en particulier; c'est plutôt une mission permanente, un mode de vie ou une seconde nature. C'est comme la vocation du juste ou du prophète, dont le caractère est diamétralement opposé à celle du révolutionnaire.

119 NAQUET, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, pp.100-101.

120 « L'apôtre du divorce », *Le Figaro*, 29 mai 1879, p.1.

Enfin, Naquet, comme Lagardère, n'en veut pas au système mais plutôt aux individus. Dès que sa lutte du bien contre le mal a lieu dans le cadre de la République, Naquet ne s'attaque pas à cette institution mais à ceux qui, selon lui, trahissent ses idéaux, à ceux qui la détournent de sa fonction sociale et qui ainsi la dénaturent. Naquet se voit alors investi d'une mission: sauver la République et l'installer dans sa véritable identité.

□ □

D. LA RÉVOLTE CONTRE LA RELIGION ET LA CONVERSION À LA SCIENCE

Entre les années 1845 et 1848, lorsque Naquet vivait ses dernières années d'enfance, une nouvelle tendance dans l'évolution de son caractère se dessina: la religion cédait graduellement la place aux sciences et à la politique. Comme *l'homme révolté*, cette évolution mènera Naquet à se fier, en fin de compte, à la raison, au point de croire même à un système politique et social qui serait fondé sur la raison. Perdant foi en Dieu et croyant désormais à la raison, Naquet finit par écarter Dieu pour le remplacer par la raison — qui devient son nouveau Dieu — c'est-à-dire par l'homme¹²¹, son semblable, entièrement régi par le rationnel.

Ce nouvel attrait pour les sciences qui dominait Naquet fut cause tout d'abord de l'intérêt qu'il manifesta pour la chimie, une discipline dont il devint un mordue. Mais c'est également par le biais de la chimie et des sciences qu'allait se faire la transmission de la foi républicaine, comme on le constate:

¹²¹ À comprendre aussi dans le sens de l'espèce humaine.

« Dès mon plus jeune âge, la chimie a exercé sur moi une véritable fascination. Comment s'est dessinée ma vocation ? Je vais vous le dire. J'avais 11 ans, j'étais élève au collège de Carpentras. Un jour, me tombe sous les yeux un livre de chimie, d'une clarté saisissante. Ah ! Ce n'était pas un ouvrage embarrassé de formules, celui-là. M. Girardin, qui en était l'auteur, s'était bien plus préoccupé d'appuyer ses démonstrations d'expériences que de hérissier son livre d'équivalents ou d'atomes; c'était, il est vrai, de la chimie élémentaire. Je fus positivement enthousiasmé par la lecture de ce volume, et je décidai aussitôt de consacrer le plus de temps que je pourrais à l'étude de la chimie. Dès ce jour, je me mis à acheter des ballons, des cornues, des éprouvettes, tout l'attirail du chimiste, et je répétai ce que je voyais faire à mon vieux maître M. Eysseric, un excellent professeur très épris de son métier et auquel je dois beaucoup, car, en même temps qu'il m'enseignait les rudiments de la science, il cultivait dans mon âme le premier levain de foi républicaine que mon père y avait déposé »¹²².

Sous ce rapport, lorsque Naquet avait dix-sept ans l'engouement pour la chimie et pour la République se renforça. Celui-ci était alors inscrit à Aix pour le baccalauréat ès lettres¹²³, et ses parents le mirent à cette fin en pension chez M. Dupuy, un professeur originaire de la petite ville voisine de Cavailhon, qui souhaitait fort républicaniser les campagnes¹²⁴. Il convient cependant d'attirer l'attention sur le fait que ce professeur était un ami du fameux François-Vincent Raspail: le chimiste réputé, le médecin du peuple et l'ardent républicain qui, avec Ledru-Rollin, fit pression sur le Gouvernement provisoire, ce qui mena à la proclamation de la Seconde République, en 1848. Partant de ces faits, il va sans dire que lorsque le professeur Dupuy

¹²² Alfred NAQUET, « La carrière médicale de M. Naquet contée par lui-même », *La Chronique médicale*, 15 janvier 1895, p.43. Antoine Eysseric, le professeur de chimie d'Alfred au collège de Carpentras, mentionné ci-dessus, était l'intime ami de Semé-David, le père de Naquet, avec lequel il entretint une volumineuse correspondance. Naquet fit les louanges du professeur Antoine Eysseric in « Mon cher ami » (9 novembre 1883, *Lettres d'Alfred Naquet, B.I.C.*, manuscrit n° 2496, folio n° 50-51), où il lui écrivit « vous m'avez ouvert l'intelligence, [...] vous m'avez inculqué la méthode scientifique. [...] Si je suis un logicien [...], il vous en revient bien quelque chose. Mon éducation scientifique joue là-dedans un certain rôle [...]. Que de fois en discutant de problèmes où la méthode était tout, ne me suis-je pas rappelé les excellentes leçons que vous me donnâtes au collège de Carpentras ». Joseph Eysseric, le fils d'Antoine, recueillit et publia des histoires comtadines (*Istori coumtadino*, 5 février 1927), des faits divers de Carpentras dont quatre anecdotes portent sur le père de Naquet. Anecdotes publiées de nouveau dans *Rencontres*, n° 87, juillet-septembre 1970. Lorsque Antoine mourut, Naquet écrivit à son fils, Joseph: c'est « une partie de ma propre vie qui s'en va [...] votre père a eu chez moi une action très profonde » (*Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 64 et n° 67).

¹²³ NAQUET, *Autobiographie, op. cit.*, p.64.

¹²⁴ *Id.*, *Temps futurs, op. cit.*, p.III.

communiquait ses connaissances scientifiques au jeune Naquet, il transmettait simultanément à son élève la thèse républicaine.

Naquet se serait-il inspiré des histoires sur François Raspail que le professeur Dupuy lui aurait racontées ? On ne saurait le dire avec certitude. Toutefois, une similitude de fait se révèle entre les tendances scientifiques et politiques de Raspail et celles de Naquet, ainsi qu'en ce qui a trait à leur façon d'agir¹²⁵. En tout état de cause, il est certain que Dupuy, Raspail et Naquet partageaient tous la même tendance politique. Raspail et Naquet furent élus, en février 1876, comme députés de l'extrême-gauche à l'Assemblée nationale¹²⁶; et lorsque Dupuy fut élu, à son tour, après 1880, il vint siéger avec eux sur les mêmes bancs.

Du reste, la chimie aurait également eu un autre effet sur Naquet. La magie qui se dégage du processus de démystification des grandes formules chimiques ainsi que de leur transformation en schémas éclairants — dont la recette serait de les associer à une théorie cohérente qui puisse expliquer les rapports logiques existant entre les

¹²⁵ Raspail et Naquet sont tous deux originaires de Carpentras. Le 24 février 1848, Raspail était à la tête du rassemblement qui envahit l'Hôtel de Ville de Paris et qui contraignit le Gouvernement provisoire hésitant à proclamer la Deuxième République. Le 4 septembre 1870, Naquet était avec les envahisseurs du Corps législatif, un acte qui mena à la proclamation de la Troisième République par le Gouvernement provisoire. Naquet, comme Raspail, connut la prison, les amendes et l'exil, ce qui n'interrompit pas leur lutte pour la liberté et pour la république. Raspail, en tant que médecin du peuple, ainsi que le médecin Naquet avaient à cœur la cause des souffrants, des déshérités et des petits, à qui ils venaient en aide et dont ils prenaient la défense. Raspail était un chimiste hors pair — « c'est à Raspail seul qu'est due la découverte de la cellule; c'est à lui aussi que revient l'honneur des théories microbiennes », proclamait M. Achard, député de la Seine, à la séance d'inauguration de la statue de Raspail. Naquet, dont la portée scientifique était plus modeste que de Raspail, contribua à la théorie atomique et à la chimie organique. Raspail ainsi que Naquet sont passés par une phase religieuse (Raspail commença une carrière ecclésiastique et fut clerc tonsuré du diocèse d'Avignon) avant de se convertir en libres penseurs. Enfin, Raspail, dont la conscience vibrante en faveur de l'humanité, prêchait souvent la fraternité entre les hommes — « j'ai toujours répété: plus de guerre entre les peuples, plus de guerres civiles » — tout à fait comme Naquet. Alarmé que les révolutions finissent souvent par dévorer leurs hommes, Raspail se prononça, en 1848, contre le déclenchement de toute terreur, car sa crainte, comme celle de Naquet, était que la France ne tombât aux mains de tyrans plus redoutables que ceux que les révolutions détrônent. « Mort de Raspail », *Le Figaro*, 9 janvier 1878, pp.1-2. J. LIABASTRES, *Histoire de Carpentras, op. cit.*, p.242. Edgard Leon NEWMAN, « Raspail », *in Historical Dictionary of France from 1815 Restoration to the Second Empire*, New York, Greenwood Press, 1987, pp.867-868.

¹²⁶ *L'Année politique*, Paris, 1876, pp.45-46. Cette même année, Raspail fut aussi élu président de la Chambre comme doyen d'âge.

différents composants — est celle qui éveilla davantage l'imagination du jeune Naquet. Ce serait là le point de départ de Naquet le théoricien, lequel appliquera cette leçon tant en politique que dans les sciences de la nature.

Le texte ci-dessous de Naquet reflète sa pensée à ce sujet.

« Dans les sciences exactes, affirmera-t-il, on observe des phénomènes, on en détermine les rapports, on en découvre des lois; puis, comme ces lois sont sans relations entre elles [...], on cherche des hypothèses qui les coordonnent, qui les réunissent toutes en un système complet [...]. Le rôle qui est dévolu aux hypothèses dans les sciences exactes est dévolu dans les sciences sociales à ce qu'on est convenu d'appeler des utopies. C'est à ce titre qu'Auguste Comte a pu dire que de même qu'il y a une Hypothèse au sommet de toute conception scientifique, il y a une Utopie au sommet de toute conception sociale. Une utopie n'est autre chose qu'une hypothèse sociologique. Un penseur étudie les besoins, les aspirations, les nécessités du moment présent; puis, par induction, il cherche à déterminer à travers les âges ce que deviendra la société dans l'avenir. Il crée ainsi une utopie; cette utopie lui sert ensuite, comme les hypothèses servent aux savants dans les sciences exactes, à juger certaines théories sur lesquelles son opinion n'était pas fixée et qu'il accepte ou repousse suivant qu'elles sont ou non conformes au système auquel il s'est arrêté »¹²⁷.

C'était effectivement le cas lorsque Naquet mena des études plus poussées en chimie — soit à travers son enseignement dans les universités de Palerme et de Paris, soit par ses publications scientifiques, soit encore par le biais de son ouvrage, *De l'atonicité*, où il exposait la théorie atomique —, il appliqua ce principe¹²⁸. Ce fut également le cas lorsqu'il exposait ses essais de sociologie — à propos de la famille, des femmes, de la propriété ou de l'organisation sociale. Enfin, il appliqua cette méthode en politique, lorsqu'il devint le théoricien du parti boulangiste, en 1888.

¹²⁷ NAQUET, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, pp.VI-VIII. Voir aussi les pages 21-27.

¹²⁸ Au cours des années 1863-1865, Naquet enseigna la chimie à l'Institut technique national de Palerme, suite à l'invitation du Gouvernement italien lui demandant de fonder la chaire de chimie et de physique. À Palerme, Naquet écrivit *Les Principes de chimie fondés sur les théories modernes*, où il exposa pour la première fois la théorie atomique. De retour à Paris, en 1866, il enseigna à la Faculté de médecine, où il donna le cours de chimie organique. Naquet publia des travaux importants sur l'acide formo-benzoïque et sa transformation en acide alphaltoluique, dans *Le Bulletin de la Société chimique*. Il collabora au *Grand Dictionnaire universel* et au *Dictionnaire de chimie* du professeur Adolphe Würtz, un des pionniers de la théorie atomique. Alfred NAQUET, « La carrière médicale de... », *op. cit.*, p.46. En 1869, Naquet écrivit les feuillets scientifiques de la *Marseillaise*, ainsi qu'une traduction de la chimie analytique d'Odling. Mario PROTH, *op. cit.*, p.16.

D'autre part, en ce qui concerne l'évolution politique de Naquet, l'incident choc qui exerça sur ce dernier une influence décisive au point de lui faire reconsidérer ses allégeances, fut la Révolution de 1848.

« J'ignore absolument ce qui serait advenu de moi si les événements de 1848 n'avaient pas bouleversé le cours de mes idées. Il est probable que mes études scientifiques auraient eu raison de ma sentimentalité première. Quoi qu'il en soit d'ailleurs des transformations qui auraient pu se produire ou ne pas se produire dans mon entendement, si la révolution de février n'avait pas eu lieu, il est un fait certain, c'est que cette révolution vint frapper mon jeune cerveau et exerça sur son développement une influence énorme. La proclamation de la République, l'explosion de fraternité qui suivit, fraternité sans distinction de races, de peuples ni de croyances, m'apportèrent des impressions profondes. De là date ma vraie vie intellectuelle »¹²⁹.

La déclaration de la République, sa célébration en grande pompe à Carpentras¹³⁰, les rues revêtues de tricolore, les discours annoncés à grand fracas, la danse autour de l'arbre de la liberté planté Place du théâtre, porte de Notre-Dame, la Garde nationale et la troupe qui jouaient la Marseillaise — tout cela représenta un véritable chatolement de sens et d'imagination pour l'enfant Naquet¹³¹. Ce dernier faisait volontiers des associations d'idées et d'images entre la Révolution de 1848 et la Grande Révolution, notamment en ce qui concerne le principe de liberté et de justice.

Si la Grande Révolution avait rompu les chaînes de leurs ancêtres, la Révolution de 1848 permet aux coreligionnaires de Naquet d'accéder, pour la première fois en

129 NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, p.II.

130 « Carpentras - séance du conseil municipal », *L'Écho de Ventoux*, 26 février 1848, p.1.

131 Denis BONNET, « Révolution de 1848 », *B.I.C.*, manuscrit n° 2057, pp.131-139. L'auteur n'était autre que le professeur de dessin du collège de Naquet. C'est le seul récit détaillé qui ait été conservé, ce qui explique la reproduction et les commentaires à l'occasion du centenaire. Voir, à cet égard, « La Révolution de 1848 à Carpentras », *Le Comtadin*, 7 mai 1948, p.1 et « La Révolution de 1848 », *ibid.*, 14 mai 1948, p.1.

France, à un ministère¹³². Bien plus, la Révolution de 1848 s'associe avec l'idée de justice par le fait qu'elle abolit le suffrage censitaire, lequel favorisait quelque trois cent mille fortunés, et le remplace par le suffrage universel. Elle donne, de ce fait, accès au vote à dix millions d'hommes. Dans un discours, lors de la campagne boulangiste, Naquet proclama: « La Révolution de 1848 a donné au peuple cet instrument de justice, de progrès et de réformes sociales qui s'appelle le suffrage universel. La Révolution de 1848 avait accompli une autre œuvre. Elle avait débarrassé la France de l'avilissement et des hontes du régime censitaire »¹³³. Ainsi donc, la Révolution qui avait détrôné Louis XVI ressemblait à celle qui détrônait Louis-Philippe, et l'esprit des deux révolutions serait nécessairement le même pour Naquet: « En 1848, la génération à laquelle j'appartiens a senti encore le souffle de 1789 l'animer »¹³⁴.

Toutefois, en 1848 c'est la fraternité qui produit l'impression la plus marquante sur Naquet. Alexandre Dumas fils, l'ami de Naquet, qui eut une impression semblable, proclama dans un discours, à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté: « 1789 était la Liberté, 1830 l'Égalité, 1848 incarne la Fraternité »¹³⁵. Cette fraternité s'établit certes avec les ouvriers d'usines, avec les misérables et avec les chômeurs,

¹³² Adolphe Crémieux devint ministre de la Justice, et Michel Goudchaux ministre des Finances. GIRARD, *op. cit.*, p.294. Crémieux, dont la famille était originaire de Carpentras, devint aussi l'avocat de Naquet, lorsque ce dernier fut accusé par l'Empire d'avoir été actif dans des sociétés secrètes. Crémieux fut également le ministre de la Justice du Gouvernement provisoire de la Troisième République. L'un des plus grands avocats du XIX^e siècle, selon l'intéressante biographie que lui consacra Daniel AMSON (*Adolphe Crémieux, l'oublié de la gloire*, Paris, Seuil, 1988).

¹³³ « Discours de Naquet à Belleville », *La Presse*, 26 février 1889, p.1. *B.N., Varia*, 4 LB57 14018, vol.11, p.92.

¹³⁴ NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, p.49.

¹³⁵ Cité par Jean GARRIGUES, *Images de la Révolution*, Paris, Éditions du May, 1988, p.59.

auxquels Naquet et les enfants de Carpentras offrirent leurs prix¹³⁶; mais c'est également une fraternité qui ne tient pas compte des frontières nationales.

À ce sujet, Naquet s'exprima en ces termes: « Dans mon enfance nous chantions le refrain de Pierre Dupont¹³⁷: Les peuples sont pour nous des frères [/] Et les tyrans des ennemis. [...] Au XVIII^e siècle et en 1848 nous nous sentions les frères des autres nations; nous étions emportés par un cosmopolitisme généreux qui n'enlevait rien à la puissance de nos sentiments patriotiques »¹³⁸. C'est par une telle fraternité que l'on pourrait comprendre comment, dès l'âge de quinze ans déjà, en 1849, Naquet exhortait les soldats qui partaient pour l'expédition de Rome à ne pas diriger leurs armes contre les républicains romains¹³⁹; ou expliquer sa participation à l'insurrection des républicains espagnols¹⁴⁰, en 1869; ou encore interpréter les contacts politiques qu'il entretenait, à partir de 1867, avec les républicains italiens de Garibaldi¹⁴¹.

Si la science battait en brèche la religion et la remplaçait graduellement dans l'espace public, tout en favorisant un esprit laïc, la Révolution de 1848 allait dans le même sens. La monarchie, dont la légitimité émanait jadis de la Providence, tombe

¹³⁶ ANDRÉ, *op. cit.*, p.58.

¹³⁷ Pierre Dupont, chansonnier et auteur du poème *Légende du Juif errant*. Bien que reconnu par l'Académie, sa notoriété publique lui vint des chansons républicaines qu'il chantait dans les clubs parisiens de 1848. Pour une courte biographie, voir Pierre JOIGNEAUX, « Le chansonnier Pierre Dupont », in *Souvenirs historiques*, Paris, Flammarion, 1891, tome 2, pp.59-69.

¹³⁸ NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, p.49 et p.51.

¹³⁹ *Id.*, *La loi du divorce, op. cit.*, p.XIV. Voir également la version de Robert LAUNAY (*op. cit.*, p.122), selon laquelle Naquet ne tenait compte ni du ridicule de son jeune âge ni de sa difformité, lors de cet épisode.

¹⁴⁰ *Id.*, *Autobiographie, op. cit.*, p.66.

¹⁴¹ I. TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, A. Pedone, 1906, pp.136, 143 et 479.

enfin. Maintenant, c'est à la République — dont l'autorité émane du suffrage universel, censé être régi par le rationnel — de créer un nouveau système politique basé sur la raison. La monarchie engendrait le conflit d'intérêt, en recrutant son personnel dans une seule classe, la noblesse, et en lui réservant les profits du régime. Avec la République, régime de tous, par contre, c'est la fin des antagonismes entre les classes, c'est la promotion des idéaux de la fraternité, de la liberté et de l'égalité. C'est donc à l'homme rationnel qu'il revient maintenant de redresser les injustices d'antan.

Dans l'ensemble, la nouvelle foi dans les sciences — avec notamment l'application de ses méthodes de déduction aux domaines de la politique ou de la religion¹⁴² —, la sensation que suscita la Révolution de 1848, ainsi qu'une quête constante pour la justice sociale menèrent Naquet à reconnaître à la forme de gouvernement intitulée « république » une vertu presque métaphysique. Par conséquent, Naquet élèvera la République quasiment au rang de culte; il en viendra à rejeter Dieu, et pour de bon.

« La commotion qui venait de briser le trône de Louis-Philippe avait fécondé mon esprit. L'idée républicaine et même socialiste l'envahit, et comme il y a opposition entre les idées de progrès et les conceptions religieuses qui sont un legs du passé, ceci tua cela. J'avais besoin d'aimer. J'avais d'abord satisfait ce besoin avec cette nourriture illusoire qu'on appelle l'amour de Dieu. Je le remplaçai par une alimentation plus substantielle, plus positive, plus féconde: l'amour de mon prochain. Il me fallait une foi, puisque je ne possédais encore aucune connaissance scientifique; je rejetai la foi religieuse, je la remplaçai par la foi au progrès de l'humanité »¹⁴³.

Dans cet ordre d'idées, on constate que le christianisme avait rejeté le Dieu abstrait de l'Ancien Testament — ce même Dieu que Naquet rejette à ce moment —

¹⁴² NAQUET, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.26.

¹⁴³ *Id.*, *Temps futurs*, *op. cit.*, p.II.

pour le remplacer par Jésus, l'homme-Dieu. Poursuivant cette logique, Naquet — comme Feuerbach, Nietzsche et d'autres — franchit un pas de plus. Il se débarrasse complètement de Dieu, faisant ainsi entièrement place à l'homme, à qui revient désormais de créer une nouvelle justice sur terre. Cette idée maîtresse, Naquet la présente dans *Religion, propriété, famille* et dans *L'Humanité et la Patrie*.

De ce point de vue, c'est un parallélisme parfait qui se dessine entre la thèse de Naquet et celle de Feuerbach, lesquels font tous deux une critique de la religion¹⁴⁴. En un mot, les dites thèses soulignent que l'homme, à l'état d'enfance — vu ses connaissances insuffisantes et sa faiblesse à l'égard de la nature toute-puissante —, avait besoin de créer un être supérieur, Dieu, auquel il a attribué toutes les qualités qui lui manquaient (puissance, beauté, sagesse, bonté, objectivité, miséricorde, etc.), pour vivre dans son ombre. À l'âge de l'adolescence, l'homme s'est révélé et en est venu à se reconnaître en Dieu. C'est déjà l'homme qui ose demander si Dieu est Dieu¹⁴⁵. À l'étape finale, une fois que l'homme a pris conscience de soi, il se révolte et reprend

¹⁴⁴ Une comparaison de *L'essence du christianisme* de Ludwig Feuerbach (nous avons retenu la traduction de Jean-Pierre Osier, Paris, Maspero, 1982) avec les études de Naquet sur la religion et sur l'homme (*Religion, propriété...*, *op. cit.*, pp.1-132, et *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, pp.1-184) démontre une communion d'idées entre les deux auteurs. En principe, Naquet ne fait aucune référence directe à Feuerbach, quoique la susdite œuvre de ce dernier fût traduite en français dès l'année 1864. En dépit de cela, on retrouve chez Naquet, d'une manière générale, les mêmes développements philosophiques ainsi que les mêmes notions clés (« l'aliénation », « l'anthropomorphisme » et l'homme au sens « générique », ou collectif) que dans la critique du christianisme de Feuerbach.

Étant donné que Naquet, dans les études ci-dessus, s'était appuyé, entre autres, sur Marx, il semble qu'il aurait pris connaissance de la pensée de Feuerbach par l'intermédiaire de Marx. C'est que ce dernier a fait une thèse sur Feuerbach dans laquelle il secoue un peu l'homme anémique de Feuerbach — lequel était conçu dans un univers sans dimensions, c'est-à-dire dans une réalité telle qu'elle aurait dû être — et lui donne un dynamisme en le rattachant à son milieu naturel, à la réalité telle qu'elle est, là où se produit l'activité concrète de l'homme.

Bref, Marx rattache l'homme à l'effort révolutionnaire. Naquet, qui fait l'éloge de l'homme dynamique de Marx, se joint à ce dernier pour inciter l'homme à transformer l'ancien rapport homme-Dieu en rapport homme - espèce humaine, une espèce à laquelle chacun devrait désormais contribuer pour la faire émerger de plus en plus grandie. L'homme, dans le sens d'espèce humaine, devient ainsi le nouveau Dieu de Naquet.

¹⁴⁵ Sur ce point voir Ludwig FEUERBACH, *L'essence du christianisme*, *op. cit.*, « Le mystère du Christ chrétien ou du Dieu personnel », pp.277-287.

les attributs qu'il avait confiés à Dieu pour se réaliser par lui-même et devenir ainsi un être supérieur¹⁴⁶. N'ayant plus besoin de Dieu, l'homme s'en débarrasse.

Afin de justifier un acte aussi rigoureux, Naquet invoque l'injustice divine et souligne que Dieu seul serait responsable de son rejet par l'homme. Analysant la révélation, ancienne et moderne, Naquet soutient que si Dieu a créé l'homme, il n'a rien fait pour se faire comprendre par lui. Pourtant, Dieu punit l'homme quand même. Quelle est donc cette justice divine: est-ce le Dieu infiniment bon que les religions nous présentent, ou serait-ce plutôt un être capricieux et cruel?

Pour Naquet — comme pour Feuerbach, pour Nietzsche et pour d'autres — Dieu et la religion s'opposent par nature à tout progrès humain. Lorsque la religion exige de l'homme une soumission totale à Dieu et une pratique exclusive de l'amour divin — supposées combler tous les besoins de l'homme (le salut vient du Christ) —, c'est une rupture qui s'opère, en fait, entre l'homme et le monde réel dans lequel il vit. Par conséquent, l'homme s'éloigne de l'amour de son prochain et devient un objet passif. Sous l'emprise d'une soumission totale à Dieu — lequel jouit, par contre, d'une liberté absolue — l'homme étouffe et manque de liberté, « il est enchaîné, il est

¹⁴⁶ Nietzsche poussa à l'extrême la glorification de l'homme supérieur allant jusqu'à en créer un prototype: Zarathoustra. Rival de la nature, Zarathoustra gouverne l'univers et contrôle toutes ses forces. Il a l'esprit élevé, le corps vigoureux et l'âme guerrière; c'est le nouvel espoir de l'humanité. Cependant, Zarathoustra n'est pas tout à fait l'homme supérieur tel que le conçoit Naquet. C'est que Zarathoustra est le représentant d'une élite aristocratique privilégiée et qu'il œuvre dans une société de castes. Naquet, par contre, était résolument opposé à toute aristocratie et parlait d'une société ouverte, permettant à ses membres un mouvement libre, vers le haut comme vers le bas. En gros, Naquet adhérait, d'une part, au principe de méritocratie et soulignait, d'autre part, que la contribution à la société devrait être faite par tous ses membres, chacun selon ses facultés. Friedrich NIETZSCHE, *L'Antéchrist* (p.219) et *Ainsi parlait Zarathoustra* (pp.306-318), in « Œuvres philosophiques complètes », tome VIII, Paris, Gallimard, 1974. Pour une bonne interprétation du personnage et de l'œuvre de Zarathoustra, voir Daniel HALÉVY, *Nietzsche*, Paris, Librairie générale française, 1977, pp.343-377.

esclave »¹⁴⁷. De surcroît, la religion dresse aussi les uns contre les autres et, en agrandissant Dieu, elle infériorise l'homme; en enrichissant Dieu, elle appauvrit l'homme¹⁴⁸.

Après réflexion, Naquet — comme Feuerbach¹⁴⁹, comme Nietzsche¹⁵⁰ et d'autres — en arrive à la conclusion que l'homme devrait se révolter contre Dieu pour se libérer.

« Mais si toutes les révélations sont vraies, votre Dieu se plaît donc à nous tromper, à nous égarer par des communications contradictoires. Son but est donc de créer le désordre, l'anarchie, la guerre parmi les hommes ? Cessez alors de l'adorer, car lui seul est la cause de tous les maux dont vous souffrez »¹⁵¹.

Dans cet ordre d'idées, que deviennent les religions ? Théoriquement, elles sont appelées à disparaître par l'effet du progrès: « C'est le décret de l'avenir, décret déjà fort avancé », selon Naquet. Les perpétuer reviendrait à n'en faire profiter que quelques-uns, et à entretenir la tyrannie et l'injustice par la misère de tous¹⁵². D'ailleurs, elles causent plus de mal que de bien et c'est aux sciences de les

147 NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, op. cit., p.56. NIETZSCHE, *L'Antéchrist*, op. cit., pp.186, 193, 197, 208 et 222.

148 Pour un plus large aperçu de cette dialectique chez FEUERBACH, voir *L'essence du christianisme*, op. cit., pp.143-145. Chez NIETZSCHE, voir *L'Antéchrist*, op. cit., pp.207-208 et 212.

149 FEUERBACH, *L'essence du christianisme*, op. cit., p.134.

150 NIETZSCHE, *L'Antéchrist*, op. cit., pp.233-235.

151 NAQUET, *Religion, propriété...*, op. cit., p.127.

152 Il importe cependant de souligner que, sur le plan pratique, Naquet, comme Feuerbach, ne condamnait pas les religieux de bonne foi, qu'il considérait comme étant temporairement aveugles et qui, un jour, se réveilleraient de l'illusion dans laquelle ils vivaient. Naquet n'en voulait qu'à ceux qui se servaient de la religion au profit de besoins égoïstes. C'est « le parti clérical » ou « le parti catholique » et la religion déviée de son essence — lesquelles, à telle ou telle période de l'histoire, ont mis des armées au service de malfaiteurs et leur ont permis de commettre des attentats contre l'humanité — qui sont visés. Ce genre de religion porte aussi la responsabilité de ses crimes devant l'histoire. Pour un compte rendu sur lesdits attentats et malfaiteurs, voir NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, op. cit., pp.173-174. *J.O.S.*, 27 mai 1884, p.973.

remplacer¹⁵³.

Enfin, le rejet de Dieu par Naquet et sa révolte religieuse s'expliquent également par l'effet, à long terme, des ondes de choc qui ébranlèrent les institutions communautaires traditionnelles des Juifs de Carpentras, à partir de la Grande Révolution. L'émigration des éléments les plus aisés qui s'ensuivit — dont les conséquences furent l'effondrement des organismes sociaux et la disparition, du jour au lendemain, du leadership traditionnel — plongea la communauté juive de Carpentras dans un grand désarroi. Les membres de cette dernière se retrouvèrent ainsi dans une situation de chacun pour soi, qui entraîna, entre autres, l'affaiblissement du lien religieux et l'ouverture sur de nouvelles valeurs. Au demeurant, la nouvelle loi française, qui ne voulait avoir affaire qu'avec des individus, allait dans le même sens¹⁵⁴.

En définitive, Naquet, comme Nietzsche¹⁵⁵, lance un cri de guerre — utilisant à cet effet un adage rappelant la maxime que Gambetta emprunta à son ami Peyrat —, la religion « est une ennemie à combattre pour ceux qui n'ont qu'une aspiration: Égalité, Justice, Liberté ! »¹⁵⁶.

¹⁵³ *Ibid.*, (Alfred NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*,) pp.166-167 et 173. Pour Friedrich NIETZSCHE, *L'Antéchrist*, *op. cit.*, pp.210-212.

¹⁵⁴ Pour un aperçu plus détaillé, voir MOULINAS, *op. cit.*, pp.174-175 et p.182.

¹⁵⁵ Cet auteur alla jusqu'à formuler une loi contre la religion. NIETZSCHE, *L'Antéchrist*, *op. cit.*, p.235.

¹⁵⁶ NAQUET, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.132.

E. LA RÉVOLTE CONTRE LES CONVENTIONS SOCIALES: UN MARIAGE NON CONFORMISTE

Une fois qu'une prise de conscience était née et que Naquet s'était muni de principes, il fallait qu'il les mette en pratique. Du reste, les Juifs de la génération de Naquet — la troisième à bénéficier du principe de l'égalité des Français devant la loi — n'aspiraient qu'à appliquer cet idéal et manifestaient un empressement certain pour une intégration de fait. À cette fin, il leur fallait embrasser la laïcité. Certains choisirent une rupture totale avec le judaïsme¹⁵⁷, d'autres, tel Naquet, optèrent pour l'assimilation¹⁵⁸. « J'ai toujours prêché à mes coreligionnaires la fusion dans la grande masse des citoyens français », disait Naquet¹⁵⁹, présument que l'assimilation, par son facteur de « fécondation aryenne »¹⁶⁰ surtout, affranchirait les Juifs de leur infériorité d'antan.

À Carpentras, l'assimilation était pratique courante. Parmi les Juifs de France, ceux du Comtat Venaissin, qui étaient quasiment tous des libéraux, prenaient les devants¹⁶¹. Qui plus est, les résolutions prises par l'Empire et par la Restauration

¹⁵⁷ Voir à cet égard Jules BAUER, « Les conversions juives dans le Comtat Venaissin », *R.E.J.*, 1905, tome 50, pp.90-111. Au fil de l'histoire, certains convertis furent célèbres, tel Abraham Lunel qui prit le nom de César Brancas et devint l'abbé de Saint André de Villeneuve-les-Avignon au XIV^e siècle, ou encore Mardochee de Carpentras qui devint Philippe d'Aquin au XVII^e siècle.

¹⁵⁸ Dans sa « théorie politique de l'assimilation », Marrus explique que dans un climat où l'on croyait que chaque peuple avait ses propres caractéristiques, où l'on parlait d'un esprit national particulier et d'une culture française exclusive, le plus parfait moyen de devenir Français était l'assimilation. « C'est par l'assimilation qu'on pouvait accéder à cette culture, et c'est en l'acquérant qu'on devenait français. Dans le cadre de cette culture, il n'y avait pas place pour de réelles différences ou pour une diversité sérieuse ». Michael MARRUS, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p.107.

¹⁵⁹ Alfred NAQUET, *Antisémitisme et histoire*, Paris, B.N., 1895, p.2.

¹⁶⁰ Expression de Naquet.

¹⁶¹ François DELPECH, « L'histoire des Juifs en France de 1780 à 1840 », in Bernhard BLUMENKRANZ et Albert SOBOUL (dir.), *Les Juifs et la Révolution française*, Toulouse, Privat, 1976, pp.6, 34 et 38-39. Zosa SZAJKOWSKI (*op. cit.*, p.39) souligne que pendant le XIX^e siècle, les Quatre Communautés ne firent presque rien afin d'assurer à leurs enfants une éducation juive.

— visant à ce que deux tiers des mariages contractés par les Juifs soient du genre mixte — accordaient à cette pratique ses lettres de noblesse¹⁶². Enfin, Naquet et les Juifs assimilés, qui se sentaient les égaux des Français, ne voulaient plus subir passivement la trame des événements mais désiraient plutôt y jouer un rôle actif et les façonner.

Considérant, donc, que Dieu n'habitait plus les temples, Naquet ne demanda qu'à appliquer un athéisme sans faille à toutes les dimensions de sa vie. Conformément à cela, il se maria civilement, en 1862, avec Estelle Combemale¹⁶³, la fille d'un ancien président du tribunal de Carpentras et un des maires de cette ville¹⁶⁴. Estelle et sa sœur furent décrites, par le journaliste Parisis, comme étant « deux merveilles d'intelligence, de grâce et de beauté »¹⁶⁵. Ce fut, certes, une union qui eut lieu selon les coutumes d'un mariage bourgeois, tel que le statut des deux familles l'exigeait¹⁶⁶.

Cependant, celles-ci appartenant à des confessions distinctes, la religion vint un

¹⁶² Pour un aperçu plus complet, voir Jacques GODECHOT, « La Révolution française et les Juifs », *in*, BLUMENKRANZ et SOBOUL, *op. cit.*, p. 70.

¹⁶³ La cérémonie civile eut lieu à la mairie du VI^e arrondissement de Paris. *Acte de mariage d'Alfred Naquet et Estelle Combemale*, n° 216, 5 avril 1862. Pamela, la mère d'Alfred, et le professeur Würtz furent les témoins du côté de Naquet. Jean-Guillaume, le père d'Estelle, et un oncle de cette dernière, lequel était professeur au Lycée Charlemagne, représentaient la mariée.

¹⁶⁴ Jean-Guillaume-Frédéric-Auguste Combemale, dont la famille était originaire de Montpellier, était, selon le témoignage du député Jean Saint-Martin, un magistrat distingué, charmant, plein d'érudition et de bonne humeur mais dont l'esprit d'indépendance entrava légèrement la carrière. Ayant été procureur du roi, procureur de la République et procureur de l'Empire, il passa par la ville de Privas (Ardèche) — où il s'était marié —, par la ville de Marvejols (Lozère) — où Estelle était née —, par Apt (Vaucluse) — où l'Empire pensait le faire oublier —, et enfin par Carpentras — où il fit la connaissance de David Naquet, avocat non pratiquant. Pour un aperçu plus détaillé, voir le dossier personnel de M. Jean-Guillaume-Frédéric-Auguste Combemale, *Archives nationales* (désormais abrégé A.N.), BB 6 II 96 et BB 25 372.

¹⁶⁵ Estelle était la sœur du milieu, entre Amélie qui l'avait précédée et Sainte-Augustine qui était née après elle. C'était une famille de sept enfants, avec Joseph et Frédéric, ses frères, Marie-Virginie et Jules-Augustin, le benjamin.

¹⁶⁶ C'est ce qui ressort du témoignage de Jean Saint-Martin, député du Vaucluse, ami intime de Naquet (« le modèle de l'amitié » selon Naquet père) et son collègue boulangiste, au moment où il rendit publique sa version du mariage de Naquet. « Lettre de Saint-Martin », *Le Figaro*, 6 janvier 1884, pp. 1-2.

peu brouiller l'harmonie de cette union¹⁶⁷, en imposant aux futurs époux de trouver un moyen radical de contourner les conventions traditionnelles. Car maître Combemale « était trop bon catholique pour laisser sa fille épouser un fils d'Israël, et M. Naquet père trop bon juif pour consentir à l'union de son fils avec une baptisée »¹⁶⁸.

Dans ces conditions, lorsque la tête ne peut mettre les choses en état, le cœur révolté les met en mouvement. Comment réduire à néant de telles réticences ? Le couple orchestra un enlèvement en bonne et due forme, conformément aux usages comtadins, permettant à Estelle Combemale d'enlever l'objet de sa tendresse¹⁶⁹. En tout état de cause, grâce à cet aspect romanesque, le mariage non conformiste de Naquet, vu à travers le prisme déformant des commérages et du temps, entra bel et bien dans la légende de Carpentras¹⁷⁰.

Pratiquant un athéisme rigoureux, Naquet ne demanda à aucune Église de sanctifier la naissance ou l'enterrement de deux des enfants qu'il perdit, en 1865 et

¹⁶⁷ MOSSÉ, *op. cit.*, p.20.

¹⁶⁸ « La vie parisienne », *Le Figaro*, 3 janvier 1884, p.1. Il semble que Naquet n'était pas un coureur de dot, tel que le mécontentement de Naquet père, à l'égard de la condition économique du couple, le laisse entendre: « Malheureusement avec Alfred tout n'est pas couleur de rose et il y a toujours un point noir. [...] Il récolte depuis long temps [sic...] et moi aussi le fruit de ses fautes. S'il avait fait un mariage comme Eliacin, Il le pouvait, il ne serait pas dans la triste situation pécuniaire où il se trouve ». *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, fol. n° 148, 25 juin 1879. Voir aussi la lettre du 18 mars 1873, fol. n° 91, selon laquelle Naquet père nomme Alfred comme son seul héritier, parce qu' « il a pris une femme sans fortune ».

¹⁶⁹ Voici le déroulement de l'enlèvement de Naquet par Estelle Combemale, tel que nous le décrit Parisis. « C'est ainsi que cela se passe au doux pays des Félibres, et d'après un cérémonial qui se perd dans la nuit des siècles: A la nuit close, elle quitte furtivement la maison paternelle; lui l'attend au détour de la rue. Aux portes de la ville stationne une chaise de poste, dont quatre hommes, hermétiquement boutonnés, comme les témoins d'un duel, tiennent les portières ouvertes. La jeune fille pousse son amant dans la chaise et la bottine sur le marchepieds: — Je vous prends à témoins, dit-elle aux quatre hommes, que j'enlève Monsieur. Puis elle grimpe à son tour dans la chaise, les portières se referment, le cocher pique ses bêtes, et... le sacrifice est consommé. Telles furent les fiançailles d'Alfred Naquet, qui reçurent bientôt la consécration légale ». « La vie parisienne », *Le Figaro*, 3 janvier 1884, p.1.

¹⁷⁰ Parisis considère son compte rendu comme étant l'écho fidèle d'une légende très accréditée dans le Comtat, soulignant que celui-ci ne relève aucunement de sa fantaisie. *Le Figaro*, 6 janvier 1884, p.2.

en 1867¹⁷¹, et il organisa également à son père des funérailles civiles, en 1884¹⁷². En revanche, Naquet paya lourdement sa conviction de libre penseur et la guerre qu'il livrait à la religion.

D'abord, il eut des dissentiments avec son père, lequel lui demandait de donner à son troisième enfant, Paul, une éducation juive. Écrivant sur ce point, en janvier 1866, à Victor Hugo, son grand maître et un de ses meilleurs amis¹⁷³, Naquet lui conta:

« Républicain socialiste, ennemi de tout despotisme gouvernemental ou religieux, je me suis promis de ne jamais faire dans ma vie aucun acte religieux ». « Je suis fort perplexe. J'hésite entre l'accomplissement d'un devoir social et l'accomplissement d'un devoir de famille. Je suis né juif; mais vous comprenez bien que je ne suis plus rien du tout. [...] Mon père, qui m'envoie de l'argent, car je ne suis pas riche, me dit qu'il ne m'enverra plus rien si je ne fais pas mon enfant juif... »¹⁷⁴.

Ensuite, ce fut le mariage de Naquet qui fut sacrifié sur l'autel de son athéisme et de son idéalisme:

« Mais depuis la mort de notre dernier enfant, ma femme est revenue au catholicisme. Quoique mariée civilement, [...]. Elle a baptisé et voué à la Vierge mon fils, alors que j'étais prisonnier, et elle l'élève depuis lors dans les principes d'un catholicisme exagéré. Ne pouvant supporter cette situation, je me suis séparé d'elle, quoique ayant conservé avec elle les meilleurs rapports et quoique professant pour elle la plus parfaite estime »¹⁷⁵.

Et finalement, Naquet fut attaqué par l'Église qui le considérait comme un de ses pires

171 NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.65.

172 B.N., *Varia*, 4LB57 14018, vol. 8, p.23.

173 PROTH, *op. cit.*, p.14. La lettre de Naquet à Arman Caillavet (« Cher ami », 21 janvier 1880, *Archives familiales du D^r Robert Naquet*) est révélatrice à cet égard.

174 Lettre citée par le procureur de l'Empire. *Procès de Manœuvres à l'intérieur et de Société secrète*, Affaire Acollas, Naquet, Las, Verlière, etc., Paris, Hurtau, 1868, p.75.

175 « L'apôtre du divorce », *Le Figaro*, 28 mai 1879, p.1. Après la séparation, l'ex-femme de Naquet allait rendre visite aux parents d'Alfred et passer avec eux les vacances à Nice. Quant à Naquet, il ne se remaria qu'en 1903, après la mort d'Estelle Combemale. TAILHADE, *op. cit.*, pp.160-161.

détracteurs¹⁷⁶.

Naquet faisait certes la promotion d'un athéisme positif; cependant, il ne poussa jamais sa campagne contre la religion au point de commettre une injustice¹⁷⁷. Une attestation des plus éclairantes de cette ligne de conduite ressort lors de l'épisode boulangiste. Naquet rédigea le discours du Général, lui faisant déclarer que la République devrait « apporter au pays la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions »¹⁷⁸. Discours qui devint le plus important réquisitoire du parti boulangiste à l'égard des religieux et dont le but était de rendre la République — dont ceux-ci étaient jusqu'alors exclus — accessible à tous. Ce fut également le cas plus tard¹⁷⁹, ainsi que dans la vie privée de Naquet, lorsque les circonstances le mirent à l'épreuve¹⁸⁰.

176 Sur ce point, voir la critique du cardinal de Bonnechose contre Naquet et contre les professeurs de la Faculté de médecine, laquelle eut lieu lors du débat au Sénat impérial portant sur la liberté de l'enseignement supérieur. *Le Moniteur universel*, Journal officiel de l'Empire français, séance du 20 mai 1868, p.5. Voir également les attaques acharnées de Mgr. Freppel — l'évêque d'Angers et député du parti légitimiste — lors des débats portant sur la loi du divorce. *J.O.C.*, 19 juillet 1884, pp.1772-1773. Ou encore, pour la presse catholique qui caricature Naquet, voir Pierre SORLIN, *La Croix et les Juifs (1880-1899)*, Paris, Grasset, 1967, p.74.

177 À titre d'exemple, voir le discours de Naquet au Sénat, lors des débats sur la loi du divorce, où il répéta souvent son engagement pour une tolérance religieuse et son respect pour le principe de la liberté de conscience. *J.O.S.*, 27 mai 1884, p.973. Cette indulgence de Naquet fut reconnue même par la droite. Voir, à cet effet, le témoignage de Louis-Numa Bargnon, sénateur inamovible de la droite. *J.O.S.*, 7 juin 1884, p.1049.

178 *B.N.*, « Le banquet de Tours », *Le Journal d'Indre-et-Loire*, 20 mars 1889, p.1.

179 Voir les articles que Naquet publia: « Tolérance religieuse », *Le Figaro*, 29 décembre 1894, p.1, et « Radicalisme et liberté », *Le Figaro* 14 août 1894, p.1. Voir également son discours à la Chambre, lors de la discussion sur le budget des cultes. *J.O.C.*, 16 février 1895, pp.369-373.

180 Confronté à la question de savoir s'il devait prendre la garde de son fils, un droit que la loi lui cédait, ou plutôt l'abandonner à une éducation religieuse qu'il réprouvait, Naquet répondit: « Suivant moi, lorsqu'une femme a porté un enfant et l'a mis au monde. Lorsqu'elle l'a fait vivre par des soins assidus, alors que cet enfant, très malade dès sa naissance, semblait voué à une mort certaine. Lorsqu'elle est ainsi deux fois sa mère, que d'ailleurs elle n'a que lui au monde et que le lui enlever serait la tuer... et peut-être tuer l'enfant. Je ne crois pas qu'un homme de cœur puisse hésiter. L'enfant, dans ce cas, quelques droits que la loi confère au père, appartient moralement à la mère. C'est pourquoi, malgré la souffrance que me fait éprouver l'éducation — absolument contraire à mes idées — que reçoit mon fils unique, je suis obligé d'accepter cette situation, contre laquelle je ne puis rien... à moins que de commettre un acte d'injustice et de barbarie dont je me déclare incapable ». « Lettre de M. Naquet », *Le Figaro*, 31 mai 1879, p.1.

□ □

Dans un autre ordre d'idées, après Aix, vint le moment où Naquet devait choisir une carrière. Conformément à sa nouvelle foi dans l'homme il opta pour la médecine. De toutes les professions libérales que les Juifs du Comtat exerçaient, celle de la médecine était la plus recherchée¹⁸¹. Si Naquet choisit les sciences et la médecine, c'est que ces disciplines favorisent la recherche de la vérité, ce qui désarme les passions et permet à l'homme d'appliquer la raison plus particulièrement aux questions sociales¹⁸². D'ailleurs, c'étaient aussi les disciplines les plus accessibles aux Juifs de France pendant le XIX^e siècle¹⁸³. Jusqu'au XIV^e siècle, les médecins juifs, dont certains étaient originaires du Comtat, s'étaient fait remarquer¹⁸⁴. La ville d'Avignon — en contravention avec les restrictions pontificales auxquelles les Juifs du Comtat étaient soumis depuis le XIV^e siècle, notamment avec l'interdiction de pratiquer la médecine — accordait encore, par ses statuts de l'an 1441, aux médecins juifs le droit d'exercer dans toute l'étendue de sa juridiction¹⁸⁵.

¹⁸¹ MOSSÉ, *op. cit.*, pp.219-220.

¹⁸² NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, p.V.

¹⁸³ Étienne GIGNAC, *Les carrières scientifiques et les Juifs en France (1830-1930)*, Montréal, Université de Montréal, 1990, pp.48-49.

¹⁸⁴ Michel ROBLIN, *Les Juifs de Paris; démographie-économie-culture*, Paris, Picard, 1952, p.104. En ce qui a trait aux conditions de travail de ces médecins ainsi qu'à leurs relations avec la société environnante, on peut apprendre beaucoup de l'article de Joseph SHATZMILLER, « Notes sur les médecins juifs en Provence au Moyen Âge », *R.E.J.*, 1969, tome 128, pp.259-266.

¹⁸⁵ P. PANSIER, « Les médecins juifs à Avignon aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles », *Janus*, Archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale, 1910, XV, (pp.421-451), p.436. MAULDE-la-CLAVIÈRE, *op. cit.*, p.17.

Naquet commença, en 1852, ses études à la faculté de Montpellier¹⁸⁶, dont la réputation, à en croire certains auteurs, aurait bénéficié de la contribution de quelques Juifs de renom¹⁸⁷. Cependant, le magnétisme de Paris attirait fort les jeunes Provençaux, au nombre desquels on trouvait Naquet, très curieux et vivant ses années de bohème¹⁸⁸. Il prit aussitôt le chemin de la capitale avec son ami Jules Cazot — lequel fut député de l'extrême-gauche, en 1876, et, par la suite, ministre de la Justice¹⁸⁹ — et obtint bientôt son diplôme de médecin¹⁹⁰.

Les études de Naquet occupèrent certes la majorité de son temps, mais il trouvait également le temps de méditer sur les questions sociales et de s'initier au saint-simonisme, suivant ainsi l'exemple de plusieurs de ses coreligionnaires et de nombreux républicains¹⁹¹. Naquet s'en inspire et écrit un « Travail sur l'affranchissement de la femme », c'est-à-dire sur un des deux grands sujets de la

186 NAQUET, « La carrière médicale de Naquet... », *op. cit.*, p.43.

187 Tel Jacob Ben Makir, dit Prophatius Judæus, qui aurait enseigné avec éclat à cette faculté, vers l'an 1300. Léon BARDINET, « Les Juifs du Comtat Venaissin au Moyen Âge... », *op. cit.*, p.44.

188 Pour une belle description de cette période et du bohème Naquet, voir PROTH, *op. cit.*, pp.5-6.

189 *L'Année politique*, Paris, 1876, p.23.

190 En 1857, Naquet devint licencié ès sciences physiques et, en 1859, docteur en médecine. Sa thèse intitulée *Analyse chimique appliquée à la toxicologie* fut signalée au ministre par le jury. C'est à la Faculté de médecine de Paris qu'il va donner, dès 1865, ses cours de chimie organique et former des élèves qui vont se faire remarquer par la suite, tels le docteur Grimaux et le docteur Roche, membres de l'Institut.

191 Olinde Rodrigues, Gustave d'Eichthal et les frères Pereire (Émile et Isaac) furent les plus remarquables et contribuèrent à la propagation des thèses de cette secte. L'adhésion des Juifs au saint-simonisme s'inscrivait dans la lutte qu'ils menaient, encore au XIX^e siècle, pour une intégration de fait dans la société environnante. Pour un aperçu plus complet et pour plus de renseignements sur les personnages mentionnés ci-dessus, voir Georges WEILL, « Les Juifs et le Saint-simonisme », *R.E.J.*, 1895, tome 31, pp.261-273. Michael GRAETZ, « Une initiative Saint-Simonienne pour l'émancipation des Juifs », *R.E.J.*, 1970, tome 129, pp.67-84. Pour le saint-simonisme républicain, voir TCHERNOFF, *op. cit.*, pp.192-193.

question sociale¹⁹². « Maintenant, je me propose de vous soumettre le chapitre où j'expose la doctrine saint-simonienne afin que vous ayez l'obligeance de me dire si je n'ai rien omis et rien dit de trop » écrivait-il au père Enfantin, successeur de Saint-Simon et chef suprême de ladite secte¹⁹³. Naquet se serait également inspiré des théories saint-simoniennes en ce qui a trait à l'annulation de l'héritage, sujet qu'il développe plus à fond dans son *Religion, Propriété, Famille*.

L'attrait que certains Israélites trouvaient dans cette sorte de mouvement social s'explique partiellement par la vision messianique que celui-ci offrait à ses adeptes. Il s'explique également, ce qui serait le cas pour Naquet, par un vide à remplir, suite au rejet de la religion.

« The young Jewish followers of Saint-Simon had just shed the all-embracing Jewish religious heritage to which countless generations of their ancestors dedicated themselves with total abandonment. The accumulated intensity was suddenly left without object as it were. In such a situation men are driven sometimes to idealistic sainthood [...]. In the case of spiritual and idealistic sublimation, the age long Jewish tradition of solidarity and of imaginative compassion with the suffering of others was able to kind a kindred disposition in socialism, Jews threw themselves in its arms enthusiastically and lovingly »¹⁹⁴.

Bien qu'officiellement Naquet ne se déclare pas un adepte du saint-simonisme, les thèses de cette secte étaient toutes en harmonie avec sa nouvelle foi. On pense notamment à celle qui prêchait à l'homme de ne plus attendre le bonheur dans une vie

¹⁹² En 1878 encore, Naquet soutenait que celle-ci se composait toujours du « rôle du travail par rapport au capital et du rôle de la femme par rapport à l'homme ».

¹⁹³ Le père Enfantin (Barthélemy Prosper) était alors dans ses vieux jours (cinq ans avant sa mort) et assez attristé par les fréquentes désertions de plusieurs de ses adeptes. *Bibliothèque de l'Arsenal* (désormais abrégé *B.A.*), Fonds Enfantin, correspondances diverses, n° 7762, fol. n° 3, lettre d'octobre 1852. Les quatre lettres additionnelles de Naquet au père Enfantin (fol. n° 4, 5, 6 et 7) que contient ce fonds concernent notamment les chemins de fer et les idées d'Auguste Comte.

¹⁹⁴ J.L. TALMON, « The Saint-Simonist School: The Jewish Ingredient », *Political Messianism*, London, Secker & Warburg, 1960, p.81.

future mais de le créer plutôt sur terre par son travail¹⁹⁵; à la thèse de l'évolution pacifique de la société qui se fait sans violence et sans révolution; et enfin à l'idée de la fraternité entre les classes, entre les peuples, voire entre les confessions, notamment l'union judéo-chrétienne confondue dans une religion universelle, soit dans un nouveau christianisme¹⁹⁶. Sous ce rapport, en tant que réformateur, Naquet aspirait à ce que le positivisme scientifique soit appliqué aux questions sociales et soit mis au service de l'homme et utilisé au profit de la société.

En s'initiant aux thèses saint-simoniennes, Naquet acquérait le sentiment qu'il agissait sur l'histoire et qu'il se faisait accepter à titre d'égal. Après tout, le saint-simonisme n'était-il pas la religion de l'amour de son semblable, ne tendait-il pas la main aux déshérités et n'offrait-il pas aux Juifs qui étaient trop fiers pour se faire baptiser un partenariat adéquat ?

Par ailleurs, dès l'an 1865, moment où Naquet s'installait pour de bon à Paris, à Montparnasse¹⁹⁷, et enseignait à la faculté de médecine, sous la toque et la robe doctorales de l'homme de science s'agitait aussi l'homme politique. Assurément, les milieux scientifiques cultivaient le sentiment républicain. Évoquant ses souvenirs du

¹⁹⁵ L'homme que les saint-Simoniens louent serait celui qui, d'une part, comprend les sciences et qui est sensible aux arts et aux belles-lettres et, d'autre part, qui est également producteur de biens, de préférence dans l'industrie. C'est par l'accroissement de la production industrielle, dont l'effet et d'introduire un niveau de vie supérieur que se fera également le progrès social.

¹⁹⁶ Dans ses lettres au philosophe Heine, Enfantin souligne que la fraternité ferait des masses les vrais acteurs de l'histoire, au point que même un philosophe aussi réputé que Heine devrait attribuer au peuple tous les progrès: « Ce ne sera pas un homme, un héros, ce seront les masses, ce sera le peuple qui vous servira de mètre, de critérium, et c'est aussi à qui vous vous adresserez; c'est sa langue que vous parlerez ». *Enfantin à monsieur Heine*, Paris, Duverger, 1836, p.7, lettre du 11 novembre 1835 envoyée de l'Égypte, barrage du Nil.

¹⁹⁷ Le quartier pittoresque de Montparnasse — avec ses petits cafés, sa gaieté de vie et son ambiance électrisante — était le quartier préféré des peintres, des modèles et de la bohème. Beaucoup d'étudiants venaient y habiter.

moment où il travaillait avec le professeur Würtz, Naquet rappela que « le laboratoire de chimie était un foyer de l'opposition » sous l'Empire¹⁹⁸. Même en 1886, les chaires et les laboratoires de cette faculté restaient encore politisés¹⁹⁹. Ainsi donc, Naquet fit ses débuts dans la politique militante républicaine à Paris, où il fit également la connaissance des personnages, des idéologies et des méthodes de travail des radicaux.

□ □

F. LA RÉVOLTE CONTRE L'EMPIRE AUTORITAIRE

Quant à l'implication de Naquet en politique, on sait que celle-ci commence, en 1849, lorsqu'il désapprouve l'appui que donne l'Empire à Pie IX et l'opposition qu'il manifeste contre les républicains italiens au moyen de son expédition de Rome. L'hostilité de Naquet envers l'Empire s'amplifia aussi durant la période où il faisait son baccalauréat à Aix. Le deux décembre 1851, c'est le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte qui soumet le Vaucluse de même que trente et un autres départements contestataires à l'état de siège²⁰⁰, et qui abolit les libertés civiles, bref, qui met fin à la République et aux acquis de la Révolution de 1848, provoquant une rupture définitive entre l'idée républicaine et l'idée bonapartiste, qui jusque-là n'étaient pas

¹⁹⁸ NAQUET, « La carrière médicale de... », *loc. cit.*, p.46.

¹⁹⁹ C'est le tableau que nous brosse Léon DAUDET (*Souvenirs et polémiques, op. cit.*, p.148) de la Faculté de médecine — qu'il disait connaître à fond et où il avait poursuivi pendant sept années ses études médicales jusqu'à la thèse. Pour plus de renseignements sur cette Faculté, ses professeurs et ses étudiants, voir les pages 147 à 164. On peut tirer également plusieurs renseignements intéressants sur la susdite faculté, sur son enseignement et sur l'encadrement des étudiants des deux propositions de loi de Naquet portant sur la réforme de la profession médicale (*J.O.C.D.*, septembre 1871) et sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie (*J.O.C.D.*, 7 février 1872, n° 884). Sous ce rapport, ce sont aussi les médecins de campagne qui ont propagé l'idée républicaine dans le pays sous le Second Empire, tel que le souligne Maurice Sorre dans l'introduction aux *Mémoires* d'Émile Combes (Paris, Plon, 1956).

²⁰⁰ Charles SEIGNOBOS, « La Révolution de 1848 - Le Second Empire », in Ernest LAVISSE (dir.), *Histoire de la France contemporaine*, Paris, Hachette, 1921, tome 6, p.211. Ted W. MARGADANT, *French Peasants in Revolt: The Insurrection of 1851*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1979.

complètement opposées.

Comme pour toute une génération de libéraux, ce coup ébranle fortement Naquet, qui en vient à le considérer comme un acte de double injustice: Louis-Napoléon ne se limite pas à une rude répression des poches de résistance qui protestent contre l'illégalité de son gouvernement, il les fait passer pour des soulèvements des rouges et prétend, par conséquent, qu'il est le vrai sauveur de l'ordre social²⁰¹.

La perte des libertés sous l'Empire autoritaire, due notamment à la loi de la sûreté générale²⁰², s'associe nécessairement pour Naquet à l'asservissement du peuple, notamment de ses éléments les plus faibles, c'est-à-dire les enfants et les femmes. Sensible et prenant à cœur le droit de ces dernières, Naquet se fait un devoir de riposter selon le principe de légitime défense: « Je suis homme, proclama-t-il lorsqu'il défendait la cause des femmes, la liberté est un droit pour moi, et quiconque cherche à me l'ôter, quelle que soit la grandeur de son intelligence, n'est qu'un tyran que je combattrai »²⁰³.

Naquet jugeait le régime de Louis Bonaparte en termes pessimistes. « C'est aujourd'hui, commenta-t-il, qu'on pourrait chanter avec Dupont: Mais ce beau feu n'est

201 Alfred NAQUET, « Lettre aux citoyens des campagnes », *Le Rappel*, 5 mai 1870, pp.1-2. De nos jours encore, cette thèse trouve des défenseurs. Philippe Séguin, l'ancien Président de l'Assemblée nationale, soutient que la guerre civile était à l'horizon, une catastrophe qui aurait été épargnée à la France grâce au coup d'État du deux décembre. Qui plus est, cet auteur déplore que les républicains se soient désassociés de la politique du prince, ratant alors une bonne occasion d'influer sur celle-ci. Philippe SEGUIN, *Louis Napoléon le Grand*, Paris, Grasset, 1990, p.133 et p.174. Le chapitre intitulé « L'auteur du coup d'État » inclut les arguments les plus décisifs de l'auteur.

202 Cette loi permettait d'arrêter et de déporter sans jugement toute personne antérieurement punie ou suspecte à l'occasion des journées de juin 1848 ou des événements de décembre 1851.

203 NAQUET, *Religion, propriété...*, op. cit., p.231.

plus que cendre [/] Le diable en passant l'a soufflé »²⁰⁴. De ce spectacle de la déraison et de l'injustice naît la révolte de Naquet envers l'Empire, une révolte qui avec le temps prendra de plus en plus d'ampleur, au point où le régime le considérera comme un ennemi à neutraliser en prenant les moyens nécessaires.

Jusqu'en 1867, Naquet garda un silence dédaigneux à l'égard de l'Empire, puis il ne cachait plus ses vues. Avec Émile Aollas — le professeur de Droit devenu fonctionnaire au ministère de l'Intérieur sous la Troisième République²⁰⁵ —, il conçoit l'idée d'organiser un grand congrès international de la paix à Genève²⁰⁶, dont la tribune servirait à promouvoir les concepts de la liberté et de la démocratie et, du même coup, à condamner l'Empire. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour une manifestation visant à rassembler les républicains de l'Europe et les amis de la liberté et de la paix. La confirmation de la puissance prussienne, sur le plan extérieur — laquelle, après sa victoire sur l'Autriche à Sadowa, devint une menace pour le régime de Louis Bonaparte²⁰⁷ —, et l'opposition républicaine française, de plus en plus audacieuse sur le plan intérieur²⁰⁸, donnèrent aux initiateurs du congrès la sensation que le Second Empire était moribond.

²⁰⁴ *Id.*, *Temps futurs*, *op. cit.*, p.51.

²⁰⁵ Pour un bref résumé biographique d'Aollas, voir Georges LEFRANC, *Le mouvement socialiste sous la Troisième République*, Paris, Payot, 1963, pp.24-26.

²⁰⁶ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.65. Selon les sources que nous avons consultées, Naquet aurait joué un rôle moins important que celui d'Émile Aollas. Voir également *Procès de Manœuvres à l'intérieur et de société secrète*, *op. cit.*, p.59.

²⁰⁷ Voir à cet égard Andrien DANSETTE, *Deuxième République et Second Empire*, Paris, Fayard, 1942, « La fin de la prépondérance française », pp.274-291.

²⁰⁸ Nauroy commentait par ailleurs: « À la date de 1867, la bourgeoisie se détachait de l'Empire ». Charles Nauroy, *Révolutionnaires*, « Les dernières années du Second Empire », Paris, Nouvelle librairie parisienne, 1891, p.307.

Le congrès était prévu pour le mois de septembre 1867. En juin, Acollas et Naquet cherchèrent des adhésions. « L'homme de décembre penche; il est bientôt mûr pour la chute. Nous avons écrit à Ledru-Rollin, à Schœlcher²⁰⁹, à Barbès... »: Acollas renseignait ainsi Victor Hugo, afin d'assurer sa participation²¹⁰. De son côté, Naquet encourageait le chimiste et industriel alsacien Auguste Scheurer-Kestner, beau-frère du futur leader radical Charles Floquet, à faire passer le mot²¹¹. Celui-ci hésitait à donner son adhésion, craignant que les creux discours ne triomphent de l'action. Naquet lui fit savoir qu'il s'agissait, au contraire, de faire un acte politique, qu'il était question de montrer que la paix et la République allaient de pair et que les peuples devraient faire un effort suprême pour écraser le despotisme en Europe. À titre d'ami de la République, c'est ce qu'il y avait de mieux à faire²¹².

Scheurer-Kestner donna son adhésion à condition qu'on invite les chefs radicaux de quarante-huit.

« Je fis savoir à Naquet que je ne m'associerais pas à cette œuvre si les " anciens ", les " vieux " que je considérais toujours comme nos chefs véritables, n'y adhéraient pas les premiers. Naquet me répondit qu'il était de mon avis, et qu'il avait demandé leur adhésion à Ledru-Rollin, à

²⁰⁹ Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'État dans le gouvernement de 1848, connu pour avoir fait passer le décret abolissant l'esclavage dans les colonies françaises. Exilé en Angleterre après le coup d'État de Louis-Napoléon. Voir son dossier personnel (*Archives de la Préfecture de police*, désormais abrégé *A.P.P.*, B a/1268, liasse n° 58621, contenant plusieurs coupures de journaux, une biographie, des rapports de police et divers documents), ainsi que les articles « Hommage à Schœlcher », *Le Rappel*, 4 décembre 1893, p.1, « Victor Schœlcher », 28 décembre, p.1, et l'ouvrage de N. SCHMIDT, *Victor Schœlcher*, Paris, Fayard, 1994. Nous soulignons également l'éclairant ouvrage de Jennings C. Lawrence (*French Reaction to British Slave Emancipation*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1988) démontrant bien l'influence anglaise sur Schœlcher et sur le mouvement français pour l'abolition de l'esclavage.

²¹⁰ *Procès de Manœuvres à l'intérieur et de Société secrète*, op. cit., p.59.

²¹¹ *Ibid.*, p.61. Scheurer-Kestner: de confession protestante, cet ami de Naquet fut également un élève du professeur Würtz. Député à l'Assemblée nationale, en 1871, il siégea avec l'Union républicaine. En 1875, il devint sénateur inamovible. Il fut l'ami intime de Gambetta, pour lequel il dirigea *La République française*, mais il se distingua surtout par sa ténacité pour la révision du procès Dreyfus. Voir, à cet égard, Georges CLEMENCEAU, *Discours* (prononcé le 11 février 1908 à l'inauguration du monument élevé au Luxembourg à la mémoire de Scheurer-Kestner), Paris, Albert Mericant, 1908.

²¹² « Cher ami », juin 1867, *B.N.*, *Lettres de Scheurer-Kestner*, N.A.F., n° 24409, lettre n° 45, fol. 112-113.

Schœlcher, à Mazzini et à Garibaldi. Ce dernier avait déjà répondu en acceptant. Acollas revint à la charge, en me demandant d'insister personnellement auprès de Ledru-Rollin, de Barbès et de Schœlcher. Je devenais donc un intermédiaire entre mes amis à l'étranger et les « opportunistes » de Paris, pourrais-je dire, si le mot avait été inventé »²¹³.

Aussitôt l'idée du congrès concrétisée, les assurances de participation arrivèrent non seulement de la part des adversaires les plus déterminés de l'Empire qui vivaient à l'étranger — dont les plus connus étaient l'historien Edgar Quinet²¹⁴, nommé vice-président du congrès, le philosophe Jules Barni²¹⁵ auquel on décerna l'honneur de prononcer le discours d'ouverture, Pierre Leroux, le philosophe, saint-simonien et député montagnard de 1848, et Élisée Reclus, le géographe et théoricien anarchiste —, mais également de la part de personnages vivant en France, tels le philosophe positiviste Littré, l'écrivain Étienne Arago²¹⁶, le révolutionnaire Delescluze²¹⁷, le leader radical Henri Brisson, le républicain conservateur Jules Simon et d'autres²¹⁸.

Parmi les nombreux participants étrangers — libéraux, républicains,

²¹³ Auguste SCHEURER-KESTNER, *Souvenirs de jeunesse*, Paris, Charpentier, 1905, p.101. Pour la lettre citée de Naquet, voir « Mon cher ami », juin 1867, *Lettres de Scheurer-Kestner, ibid.*, lettre n° 46, fol. n° 114. Pour la correspondance citée d'Accolas, voir « Cher concitoyen », 26 juin 1867, et « Cher monsieur », 8 juillet 1867, *in A.N. 276/AP, Papiers Scheurer-Kestner*, carton n° 1, liasse n° 7.

²¹⁴ Cet anticlérical et expert de la Révolution française suggéra déjà en 1848, à titre de député, la séparation de l'État et de l'Église.

²¹⁵ Cet expert de Kant présida le comité central de Genève. Grâce à son concours, le congrès de la paix put voir le jour.

²¹⁶ Étienne Arago participa aux révolutions de 1830 et de 1848 et fut par la suite un adversaire acharné de l'Empire.

²¹⁷ Louis-Charles Delescluze, le communard qui périt sur les barricades, prit part aux révolutions de 1830 et de 1848. Ancien commissaire du gouvernement provisoire de 1848, ardent républicain et blanquiste, il fut un des adversaires les plus acharnés de l'Empire qui l'incarcéra à la Guyane, jusqu'en 1859. Après les premières réformes libérales de l'Empire (1860) et suite au congrès de Genève, il devint rédacteur en chef du *Réveil*, hebdomadaire de tendance radicale, auquel Naquet collabora de l'Espagne en 1869.

²¹⁸ Pour une liste détaillée des représentants français, voir I. TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*, *op. cit.*, p.468.

révolutionnaires ou anarchistes — certains comme Bakounine étaient très connus²¹⁹. Au sein des délégations des travailleurs²²⁰ et de celles des loges maçonniques, qui étaient également présentes au congrès, on retrouvait le même mélange de républicains et de révolutionnaires. Ce fut aussi le cas parmi les inscrits au congrès qui ne purent arriver à destination, comme Jules Favre²²¹, Louis Blanc²²², Emilio Castelar de l'Espagne et d'autres. Bref, tout un palmarès d'ardents activistes, les plus irréconciliables avec l'Empire, qui avaient à cœur la République.

Tout compte fait, plus de quatre mille de ces personnes se bousculèrent dans l'enceinte du Palais électoral de Genève²²³. La participation de la presse, présente en grand nombre, témoigne de la notoriété et de l'envergure que prit cet événement. Au bas de la tribune, où Acollas prenait place en tant que vice-président du congrès²²⁴, près de l'estrade du secrétariat où Naquet siégeait²²⁵, plus de soixante sténographes et correspondants de journaux s'entassèrent, parmi lesquels se trouvait aussi Pierre

219 Ogareff de Russie; le général Kosas Hauke et le comte Laszlas Plater de Pologne; Gustave de Molinari et A. Demeur de Belgique; le philosophe Ludwig Büchner d'Allemagne; et enfin, le colonel Frigyesi de Hongrie — dont le discours contre le militarisme provoqua les ovations des membres du congrès. « Le congrès de la paix », *Le Temps*, 13 septembre 1867, p.2.

220 Il importe de souligner que le congrès n'obtint pas l'adhésion officielle de l'Internationale, bien que quelques-uns de ses membres y aient participé. Il reste donc que les cadres supérieurs de ce congrès étaient nettement bourgeois.

221 Il sera le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, qui négocia avec Bismarck les termes de l'armistice.

222 Le collègue socialiste de Naquet à l'Assemblée nationale. Une des sources d'inspiration de Naquet. Pour une biographie, voir Leo A. LOUBÈRE, *Louis Blanc — His Life and his Contribution to the Rise of French Jacobin-Socialism*, Buffalo, Northwestern University Press, 1961.

223 Le Palais électoral avait — à tort — été jugé trop grand pour cet événement, mais il s'avéra trop petit pour accueillir tous les participants.

224 Le général Garibaldi fut nommé président honoraire. M. Jolisaint, un conseiller d'État bernois, fut nommé président. Chaque pays eut droit à deux vice-présidents. Pour la France: Edgar Quinet et Émile Acollas.

225 Chaque pays eut droit à deux secrétaires. Pour la France: Alfred Naquet et Charles-Louis Chassin.

Larousse, l'auteur même du Grand dictionnaire²²⁶.

Quant aux discours, ceux de Barni, d'Acollas, de Garibaldi²²⁷, de Bakounine et de Naquet auraient été les plus remarquables. Barni fit une association d'idées entre le militarisme et la perte de la liberté. Il lança un appel aux peuples pour reprendre leurs libertés en combattant le césarisme et en supprimant les armées permanentes²²⁸. Acollas souligna que le comité d'initiative de Paris s'était fixé pour mission de poursuivre l'idée de la fédération des démocraties. Garibaldi proclama que les participants du congrès ne faisaient pas la guerre aux gouvernements, mais plutôt au despotisme, contre lequel on se protégeait par la fraternité universelle. Il déclara la papauté déchue et suggéra la création d'un forum international — sorte d'Organisation des nations unies — qui réglerait pacifiquement les querelles entre les peuples²²⁹. Pour conclure, Bakounine demanda la suppression de la centralisation, source des guerres²³⁰. Ce sont quelques-unes des idées que les radicaux inscriront dans leur programme.

226 « Le congrès de Genève », *Le Figaro*, 12 septembre 1867, p.2.

227 Garibaldi était, en fait, l'attraction de ce congrès. Le jour même de son arrivée prit l'allure d'une grande fête. Là où son train s'arrêtait, une réception exceptionnelle l'attendait. À Villeneuve, à Lausanne, à Morges, à Rolle, la gare était envahie par la foule qui se pressait autour du wagon du général. Les femmes surtout insistaient pour lui serrer la main, et partout on lui offrait le vin d'honneur. Des sociétés, bannières à la main, et des chorales venaient l'accueillir. De partout fusaient les cris de : « Vive le général, vive la liberté et vive la République ! ». Finalement, la plus élégante réception fut celle que lui réservèrent les Genevois. Des foules s'agitaient sur les toits des maisons et sur les balcons, au pied desquels roulait la voiture à quatre chevaux du général. Les bouquets et les couronnes de fleurs pleuvaient de partout. Plus de deux cents associations se présentèrent avec leurs bannières pour le saluer. On tira même des coups de canon en l'honneur du général qui, par un discours retentissant, remercia le peuple genevois. « Le congrès de la paix », *Le Temps*, 11 septembre 1867, pp.1-2. « Le congrès de Genève », *Le Figaro*, 12 septembre 1867, p.2.

228 « Le congrès de la paix », *Le Temps*, 12 septembre 1867, p.1.

229 « Discours de Garibaldi », *Le Figaro*, 11 septembre 1867, p.3.

230 « Le congrès de la paix », *Le Temps*, 13 septembre 1867, p.2.

Lorsque Naquet prit la parole, il suggéra aux congressistes de ne pas se séparer sans faire passer une motion de flétrissure à l'égard de Napoléon I^{er}, l'instaurateur du militarisme moderne. Les congressistes, saisissant que Naquet cherchait en fait à condamner toute la dynastie napoléonienne²³¹, pensèrent qu'il dévoilait trop leurs cartes et qu'il les poussait à l'action directe, à la mode des clubs de quarante-huit. Comme la question n'était pas à l'ordre du jour, on utilisa cette échappatoire pour repousser la motion de Naquet²³².

Mais à bien considérer les choses, les résolutions que prit finalement le congrès²³³ étaient conformes aux objectifs visés par le comité initiateur français ainsi qu'aux appels des discours cités plus haut. Somme toute, ce fut un événement réussi, en dépit du fait que les résolutions concernant certaines questions épineuses — notamment la question religieuse et la question sociale — n'avaient pas obtenu l'unanimité des votes²³⁴.

Si la tenue de ce congrès témoigne d'une certaine évolution des mentalités républicaines à l'égard de l'Empire, la participation en grand nombre de plusieurs tendances politiques démontre que les conditions étaient réunies pour une meilleure collaboration de ces tendances entre elles en vue de passer à l'action. Grâce à ce

²³¹ *Procès de Manœuvres à l'intérieur et de Société secrète, op. cit.*, p.62.

²³² « Le congrès de la paix », *Le Temps*, 14 septembre 1867, p.1.

²³³ On trouve un bon résumé de ces résolutions dans « Le congrès de la paix », *Le Temps*, 15 septembre 1867, p.2.

²³⁴ *Ibid.*.

congrès, Naquet se fait connaître dans les cercles républicains. Désormais, ces derniers l'invitent à leurs assemblées quasi secrètes où il côtoie simultanément des intellectuels, des révolutionnaires blanquistes et des ouvriers.

Se sentant proche de ces derniers, Naquet en vient à mieux comprendre leur condition et à chercher à promouvoir leur cause. C'est là vraisemblablement la source d'une sensibilisation qui mènera Naquet à un engagement sincère. Cela explique pourquoi il accorde aux ouvriers une place importante dans sa République radicale, pourquoi il fait un effort considérable pour trouver des solutions à leurs problèmes, pourquoi il s'efforce de garder cet électorat dans le camp radical et enfin pourquoi il les attirait tant au boulangisme.

Dans ces circonstances, dès le 3 octobre 1867 — conformément à une des résolutions du congrès, selon laquelle chaque participant se fait un devoir de mettre à l'ordre du jour, dans son pays, la situation des classes laborieuses —, Naquet va entrer en contact avec des sociétés ouvrières ainsi qu'avec des sociétés secrètes blanquistes²³⁵. Delescluze, qui deviendra un ami intime de Naquet²³⁶ et dont le nom de code était Amol dans ces cercles blanquistes²³⁷, l'y aurait vraisemblablement introduit. Sous ce rapport, Naquet s'initie aux méthodes révolutionnaires blanquistes. Cette même année, il rend visite à Blanqui en Belgique et s'intéresse auprès de lui à

²³⁵ Taxile DELORD, *Histoire du Second Empire 1848-1870*, Paris, Alcan, 1875, vol. 5, p.291.

²³⁶ Deux lettres que Delescluze expédia à Alfred — via Naquet père, par le biais duquel on prend connaissance de leur contenu — nous permettent de saisir les liens d'amitié, de respect mutuel, de dialogue et de soutien que ces deux personnages entretenaient. *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, folio n° 85, 7 novembre 1869.

²³⁷ Maurice DOMMANGET, « Les groupes blanquistes de la fin du Second Empire », *La Revue socialiste*, 1951, n° 44, (pp.225-231), p.227.

l'élaboration d'un programme rassembleur²³⁸.

Cela étant, peu après le congrès, le professeur Acollas convoqua à sa résidence une de ces réunions, où on décida d'organiser pour le 2 novembre un grand rassemblement au cimetière de Montmartre²³⁹. En gros, on songeait à transformer ce regroupement en une grande manifestation contre le gouvernement impérial, lequel étudiait la possibilité d'une seconde expédition en faveur du pape. Celle-ci aboutira à l'écrasement des républicains italiens à Mentana.

À ce propos, Acollas et Naquet firent imprimer à Genève trois pamphlets²⁴⁰, rédigés, entre autres, par Delescluze. Les titres — 1) *Le règne de Bonaparte a été fondé sur le crime* 2) *La France ne s'appartient plus depuis quinze ans* 3) *Il y a seize ans la République a été nuitamment égorgée* — dévoilent le contenu virulent²⁴¹. En un mot, on y dénonçait l'usurpateur, la perte des libertés, le gaspillage des richesses nationales et l'injustice impériale, et on finissait par lancer un véritable appel à la résistance²⁴² — « Citoyens, Levons-nous! », « Debout, Citoyens! » — et au rétablissement de la

²³⁸ *Id.*, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1957, pp.117-118. MERMEIX (pseud. de Gabriel TERRAIL), *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, p.238.

²³⁹ Charles Nauroy (*op. cit.*, pp.308-310) raconte: « Ce fut dans ces circonstances qu'un soir [...] j'assistai à Paris [...] à une réunion du parti républicain [...]. On n'avait pas convoqué les députés peu portés à l'action par tempérament et par situation; personne ne pensait à Gambetta, profondément inconnu. Étaient présents: 1° F. Huet, philosophe [...]. 2° Alfred Naquet [...]. 3° Élisée Reclus, le géographe [...]. 4° Victor Versigny [...]. 5° Charles-Louis Chassin, qui a écrit une histoire de la Hongrie [...]. 6° Gustave Hubbard [...]. 7° Martin Bernard [...], le révolutionnaire [...]. 8° Un ouvrier du faubourg Saint-Antoine. 9° Charles Delescluze [...]. Delescluze fut, comme toujours, irascible et jaloux; Versigny fut éloquent. Hubbard parlait de faire venir de Londres Ledru-Rollin qui était un épouvantail pour l'Empire. On ne décida rien, tout le monde sentait que la fin n'était pas venue. Cette réunion eut cependant une conséquence: la première affaire du cimetière Montmartre (2 novembre 1867), que j'ai racontée dans la lettre suivante ».

²⁴⁰ I. TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire...*, *op. cit.*, p.471.

²⁴¹ On retrouve le contenu de ces tracts dans *Procès de Manceuvres à l'intérieur et de Société secrète*, *op. cit.*, pp.53-55.

²⁴² Maurice DOMMANGET, *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1960, p.148.

République²⁴³. Mais ce fut en vain.

D'abord, ces tracts n'arrivèrent pas à temps pour la manifestation. Ensuite, la police, qui aurait infiltré ces groupes, mobilisa près de cinq cents gendarmes au cimetière de Montmartre²⁴⁴ et fit circuler dans les ateliers de fausses indications²⁴⁵. Enfin, la manifestation perdit aussi de son contexte d'actualité, l'affaire de Mentana ayant déjà eu lieu. Lorsque Naquet, Acollas et les membres du groupe organisateur arrivèrent au point de rendez-vous, porte Saint-Denis, ils ne trouvèrent qu'une poignée d'ouvriers et quelques émigrés polonais ou russes. La manifestation avait avorté.

Même si cette manifestation « était le résultat de l'alliance contractée à Genève entre la jeunesse républicaine militante et le prolétariat, et le signal d'une action commune et directe contre le gouvernement »²⁴⁶, et même si le groupe initiateur avait la volonté de ranimer la tradition révolutionnaire, l'heure n'était vraisemblablement plus aux insurrections à la mode de quarante-huit.

Comme avec le Premier Empire, pour renverser le régime il va falloir attendre que les conditions, extérieures et intérieures, soient réunies. Naquet comprenait cela, en

²⁴³ Il importe de souligner que c'est aussi par le biais des tracts, imprimés à l'étranger et infiltrés en France en contrebande, que des exilés radicaux mènent de Londres (Ledru-Rollin) ou de Bruxelles (Auguste Blanqui) leur combat de résistance contre l'Empire. Une pratique à laquelle on aurait eu moins recours pendant les dernières années de l'Empire, moment où les radicaux en France pouvaient s'exprimer par les journaux qu'ils avaient réussi à mettre sur pied (Henri Rochefort lance *La Lanterne*; Delescluze, *Le Réveil*; et les frères Hugo, Charles et François, fondent *Le Rappel* auquel collaborent Édouard Lockroy, Camille Pelletant et, plus tard, Naquet. Clemenceau, Méline, Louise Michel et Zola collaborent au *Travail*. Victor Noir s'occupe de la rédaction à *La Marseillaise*, où Naquet écrit les feuilletons scientifiques). Alexandre ZÉVAËS, *Histoire de la Troisième République 1870-1926*, Paris, Éditions Georges-Anquetil, 1926, pp.14-15. Scheurer-Kestner nous fournit également d'importants renseignements sur ce qu'il appelait « notre imprimerie clandestine », dans laquelle Clemenceau était aussi impliqué. *Souvenirs de jeunesse*, op. cit., pp.58-64.

²⁴⁴ Charles NAUROY, *Révolutionnaires*, op. cit., p.311. On trouve tous les détails de ce qui s'est passé au cimetière de Montmartre dans les pages 310-312.

²⁴⁵ DELORD, op. cit., p.292.

²⁴⁶ *Ibid.*, p.289.

1868, comme cela ressort de sa lettre à Scheurer-Kestner:

« L'Empire nous tuera-t-il ? [...] Un moment, à mon retour de Genève, j'ai espéré un réveil de l'opinion. L'expédition de Rome semblait avoir fait quelque bien. Mais tout est bien vite retombé. J'en suis à me demander si la seule chance de salut n'est pas pour nous dans un commencement d'invasion qui provoquerait un 10 août, et je désire presque la guerre, en même temps que je la crains, car une victoire des armées impériales nous achèverait »²⁴⁷.

Pour le moment, Naquet et les membres de ce groupe sont surveillés de près par la police impériale, qui les impliquera par la suite dans un procès de société secrète²⁴⁸.

En gros, voulant quand même utiliser les pamphlets en question, on décida de les distribuer discrètement dans les boîtes aux lettres. À cet effet, Naquet contacta quelques activistes, comme l'étudiant Verlière et le commerçant Hayott²⁴⁹ — qu'il avait connus lors de réunions d'intellectuels et d'ouvriers déjà mentionnées et tenues aussi, à quelques reprises, au 41 rue de l'Orillon, chez le peintre Chouteau, futur membre du comité central pendant la Commune.

D'autre part, le groupe de Chouteau, sans que cela fût nécessaire, élaborait les statuts d'une société portant le nom de « Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris »²⁵⁰, et utilisant un tel langage qu'il pouvait aisément faire inculper les participants²⁵¹. Naquet, qui flairait une mise en scène de la police — effectivement,

247 « Bien cher ami », sans date, *B.N., Lettres de Scheurer-Kestner*, N.A.F., n° 24209, lettre n° 52, fol. 123.

248 On trouve tous les détails de ce procès, qui se déroula devant la sixième Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine les 20, 21 et 23 décembre 1867, dans *Procès de manœuvres à l'intérieur et de société secrète. Affaire Acollas, Naquet, Las, Verlière etc., op. cit.*

249 Voir dossier de Clément Hayott *in A.P.P.*, B b/24/721, n° 3319. Pièce 568 où on raconte également la part que prit Naquet à ce groupe.

250 On trouve tous les détails de cette affaire chez DOMMANGET, *op. cit.*, pp.147-149. DELORD, *op. cit.*, pp.292-294. Pour une version basée sur le témoignage de Naquet, voir TCHERNOFF, *op. cit.*, pp.471-472.

251 *Procès de Manœuvres à l'intérieur et de Société secrète, op. cit.*, pp.72-73.

celle-ci recueillait ses informations par le biais du professeur Godichet —, ne participa plus aux réunions de ce groupe. Cependant, il commit l'erreur d'adresser par écrit à Chouteau — lequel voulait faire du collodion et le présenter à ses amis — une formule chimique pouvant servir à la fabrication d'un explosif, appelé fulmi-coton.

Bref, lors de la distribution de ces pamphlets, la police — avertie par Hayott le commerçant — arrêta Naquet et ses compagnons. Elle fit des perquisitions aux bons endroits et trouva chez Chouteau, les statuts, et chez les autres, les tracts²⁵². Naquet, Acollas, Verlière, Chouteau et d'autres furent traduits en justice et condamnés. Malgré les efforts des avocats de la défense — Charles Floquet, Jules Favre, Adolphe Crémieux et d'autres — qui « furent éblouissants de verve et d'ironie »²⁵³, Naquet fut condamné à une peine de quinze mois de prison, à 500 francs d'amende et à la privation de ses droits civils²⁵⁴.

Néanmoins, du point de vue du gouvernement, ce procès n'eut pas le retentissement escompté. Quant à Naquet, malgré le fait que la prison lui faisait perdre ses sources de revenu, ce qui représentait une menace pour la subsistance de sa famille, il se sacrifia sans rancune²⁵⁵. Naquet estimait que la fin justifiait son sacrifice et que le bien qui sortirait de l'opposition à l'Empire déborderait sa propre destinée, au

²⁵² *Ibid.*, p.21.

²⁵³ PROTH, *op. cit.*, p.13.

²⁵⁴ *Procès de Manœuvres à l'intérieur et de Société secrète, op. cit.*, p.160.

²⁵⁵ Voir à ce sujet le témoignage de Scheurer-Kestner, lequel organisa une collecte de 1800 ff. dans le Haut-Rhin pour venir au secours de Naquet qui se trouvait dans « un absolu dénuement ». Une fois libre, Naquet insista pour rembourser ses souscripteurs. *Souvenirs de jeunesse, op. cit.*, pp.220-221.

bénéfice du peuple. C'est un tel constat qui toucha le Docteur Tardieu²⁵⁶ lorsque celui-ci rendit visite à Naquet à la prison de Mazas²⁵⁷:

« Dieu, que vous êtes mal ici ! s'écria Tardieu en me voyant. Mais c'est de la folie de se mettre dans une telle situation pour les autres; car on ne fait jamais de la politique pour soi... (Quel honorable préjugé ! et nous le partageons tous à cette époque) »²⁵⁸.

Une fois que le rapport médical du Docteur Tardieu fut accepté, Naquet purgea le restant de sa peine dans la maison de santé du docteur Duval. Là, il fit la connaissance d'Édouard Lockroy, son futur collègue boulangiste avec lequel il développa une profonde amitié²⁵⁹. L'emprisonnement de Naquet prit ainsi figure de rite de passage lui décernant un brevet de légitimité par lequel il se fit connaître et accepter à titre de militant dans les cercles de l'opposition républicaine.

Finalement, fidèle à sa vocation et cherchant à faire progresser ses thèses, Naquet employa son temps à écrire, notamment l'ouvrage *Religion, propriété, famille*, lequel devint une véritable diatribe contre la religion, les monopoles et l'organisation familiale et sociale. L'auteur voulut exprimer une perspective abstraite:

« Ce n'était point un livre politique, commentait-il, un livre d'application pratique, un livre de propagande révolutionnaire; c'était un ouvrage spéculatif, une œuvre philosophique, sans aucun

²⁵⁶ Auguste-Ambroise Tardieu, professeur de médecine légale, avait mission officielle de rédiger un rapport, suite à la demande de Naquet d'être transféré à une maison de santé, où il escomptait travailler.

²⁵⁷ C'est à Mazas également que Clemenceau avait été écroué, en 1862, pour un délit semblable. Alors étudiant à la Faculté de médecine, il publiait *Le Travail*, hebdomadaire très surveillé par la police. Celle-ci l'accusa d'avoir apposé, le 23 février place de la Bastille, des placards séditeux conviant la population à célébrer l'anniversaire du 24 février 1848. La sixième Chambre correctionnelle interdit la publication du *Travail*. Clemenceau fut incarcéré à Mazas pendant soixante-dix-sept jours. Alexandre ZÉVAËS, *Clemenceau*, Paris, René Julliard, 1949, pp.17-18.

²⁵⁸ NAQUET, « La carrière médicale de Naquet... », *op. cit.*, p.45.

²⁵⁹ Reconnue même par un Léon Daudet (*Fantômes et vivants*, *op. cit.*, p.242). Édouard Lockroy devint, par la suite, le mari d'Alice, la veuve de Charles Hugo et la mère de Georges et Jeanne, les petits-enfants de Victor Hugo.

rapport avec les applications politiques »²⁶⁰.

Toutefois, pour le régime, c'était bel et bien un ouvrage de politique visant au redressement de la société. On le condamna donc de nouveau²⁶¹. À ce propos, Naquet père, qui avait perdu patience face à son fils révolté, s'exprima en ces termes:

« Alfred a été condamné à quatre mois de prison et cinq cents francs d'amende, écrivit-il à ses amis. J'espère que maintenant il en aura assez de toutes ces tribulations et qu'il se tiendra tranquille. Je viens de lui écrire de ne pas faire appel et de faire au plus tôt ces quatre mois de prison pour être débarrassé une fois pour toutes. Suivra-t-il mon conseil, je n'en sais rien. Je vous tiendrai au courant »²⁶².

□ □

Libre au moment de son jugement, Naquet se réfugia en Espagne²⁶³, à l'heure où une agitation locale se perpétuait à la suite de la révolution de septembre 1868 qui avait entraîné la chute d'Isabelle II et l'établissement du gouvernement provisoire de la Première République espagnole²⁶⁴. La lutte de pouvoir qui s'ensuivit — sur la question du caractère même du régime, pour savoir si ce dernier serait une monarchie constitutionnelle ou une république fédéraliste et sociale — mena à l'insurrection

²⁶⁰ NAQUET, *Religion...*, *op. cit.*, pp.V-VI.

²⁶¹ Voir le jugement rendu le 30 mars 1869. *Ibid.*, pp.348-349.

²⁶² Naquet (*David*) de Carpentras à..., *op. cit.*, fol. n° 82, 1^{er} avril 1869.

²⁶³ Une des raisons pour lesquelles Naquet s'était réfugié en Espagne serait reliée à sa défense: « Alfred a voulu se déffendre [sic] et je crois qu'il a eu raison: d'après lui et d'après Eliacin, il avait été très mal déffendu [sic] la 1^{ère} fois par Crémieux et raisonnablement, il ne pouvait pas prendre Jules Favre ou Grévi [sic] sans fâcher Crémieux », *ibid.*, fol. n° 80, 12 mars 1869.

²⁶⁴ Pour un aperçu détaillé, voir Charles-Victor CHERBULIEZ, *L'Espagne politique 1868-1873*, Paris, Hachette, 1874, pp.1-13 et 140-208. Pierre BENAERTS et al., *Nationalité et nationalisme (1860-1878)*, Paris, P.U.F., 1968, pp.39-42 et 234-237. Raymond CARR, *Modern Spain 1875-1980*, Oxford, Oxford University Press, 1980, pp.1-10. Anne DULPHY, *Histoire de l'Espagne de 1814 à nos jours*, Paris, Nathan, 1992, pp.1-15.

républicaine de septembre-octobre 1869, en Andalousie, à laquelle Naquet participa²⁶⁵.

Si l'étranger Naquet n'est point gêné d'intervenir dans les affaires de l'Espagne, c'est qu'il est d'abord républicain, libéral de nature et loyal à son idée fixe de combattre la réaction, partout où elle se présente²⁶⁶. À ce titre, il ressemble aux intellectuels engagés comme André Malraux, Ernest Hemingway, ou George Orwell, lesquels sont accourus au secours de la Seconde République espagnole qui agonisait sous la botte de Franco. En ce sens, c'est lui qui leur ouvre cette voie en Espagne et qui les devance de près de soixante-dix ans.

L'intervention de Naquet en Espagne n'est pas un acte isolé. L'intérêt qu'il porte aux affaires de ce pays ne prendra pas fin avec cet épisode²⁶⁷. En 1909, à titre d'exemple, il trouvera encore l'énergie de former avec son ancien ami boulangiste, Charles-Ange Laisant, le Comité français de défense pour Ferrer²⁶⁸, de concert avec les comités de protestation des intellectuels d'autres pays, et fera une des critiques les plus virulentes du gouvernement conservateur d'Antonio Maura²⁶⁹, lançant des mots

²⁶⁵ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.66. Pour plus de renseignements, voir LAUNAY, *op. cit.*, p.125. Ginette ANDRÉ, *op. cit.*, pp.177-194. Charles de MAZADE, « La révolution d'Espagne — l'insurrection de 1868 et l'interrègne », *La Revue des Deux Mondes*, janvier-février 1869, vol.79, pp.785-814.

²⁶⁶ La participation d'étrangers dans les conflits d'autres pays n'est pas un phénomène nouveau. La Fayette avait mis son épée au service des républicains américains, durant la guerre d'indépendance. Garibaldi en avait fait autant, en 1826, pour l'indépendance de l'Uruguay. En 1870, il lutta aux côtés de la France contre la Prusse. Grâce à cette dernière activité, il fut élu dans quatre départements, mais refusa de remplir son mandat de député à l'Assemblée monarchiste de février 1871. Enfin, Byron s'activa, en 1823, pour libérer les Grecs de la domination turque.

²⁶⁷ On pourra retracer une bonne partie de l'activité de Naquet et de ses opinions dans *B.N., Varia*, 4LB57 14018, vol.20.

²⁶⁸ Ferrer, un franc-maçon, fut accusé par le gouvernement espagnol d'avoir incité les artisans de Catalogne à des actions violentes contre l'Église. Cette dernière fut en effet tenue responsable du ralentissement économique qui suivit l'intervention militaire espagnole au Maroc, laquelle avait été supposée être initiée par le clergé.

²⁶⁹ Suite aux émeutes de Catalogne et à la semaine tragique de Barcelone, Alphonse XIII limogea Maura et excusa son gouvernement conservateur.

d'ordre de cette nature:

« Sus aux fusilleurs. [...] Le crime est accompli! Ferrer est entré dans la gloire immortelle. Alphonse XIII et ses ministres sont entrés dans l'ignominie. L'Espagne monarchique, capitaliste et cléricale, qui escomptait la faiblesse de l'Europe et de l'Amérique, a jeté un défi à la conscience mondiale. Les brigands de Madrid se trompent. Ce que les gouvernements ne feront pas, les peuples le feront. Que le sang des victimes retombe sur la tête des bourreaux. Tous ce soir devant l'ambassade ! »²⁷⁰.

Qui plus est, en fraternisant avec les autres peuples, Naquet obéit à l'engagement pris par tous les adhérents du congrès de Genève — au nombre desquels on trouve certains chefs de l'insurrection espagnole, comme son ami Emilio Castelar²⁷¹ — et renoue avec le grand esprit de la Révolution:

« J'étais en 1869 à Madrid. Le mouvement espagnol de cette époque ressemblait par bien des côtés à notre mouvement de 1848. Il en avait la générosité, la grandeur d'âme, la sentimentalité fraternelle. Je ne puis pas, sans émotion, revivre par la pensée ces journées en Espagne d'avril à octobre [...]. Le 2 mai est l'anniversaire de la lutte héroïque que soutint en 1808 Madrid insurgé contre les troupes de Napoléon I^{er} [...] et chaque année, à cette date, avait lieu depuis [...] une procession [...]. En effet, la petite colonie républicaine française prit place dans la *comitiva* et la suivit jusqu'au monument du *dos de mayo*. Tout le long de la route nous affectons de parler français afin d'être reconnus, et tout le long de la route des hommes du peuple, des républicains espagnols, se détachaient, venaient nous étreindre les mains et nous disaient dans leur belle langue sonore: [...] (Il n'y a plus désormais ni Français ni Espagnols, il n'y a plus que des républicains universels. Vive la République fédérale universelle!). Faudra-t-il mourir sans entendre à nouveau l'expression de ces exaltations fraternelles ? Faudra-t-il renoncer à ce bel idéal de frontières supprimées, à ces accolades populaires de Paris en 1848, de Madrid en 1869 ? »²⁷².

Tout compte fait, hormis ses « Lettres d'Espagne »²⁷³, lesquelles représentent

²⁷⁰ LAUNAY, *op. cit.*, pp.154-155.

²⁷¹ Emilio Castelar était ce professeur d'histoire de l'Université de Madrid, et son recteur, qui compara Boulanger à « un général espagnol », fournissant ainsi une formidable arme à Ferry. En 1863, il fonda la feuille libérale *La Democratia*, qui prêchait le laisser-faire des forces économiques. Sa faction politique ne fut pas intégrée dans le gouvernement provisoire qui succéda à la chute d'Isabelle II. En 1873, il fut nommé président du Conseil. Son gouvernement tint jusqu'au moment où les Cortès lui retirèrent leur appui, en janvier 1874. Voir M.E. VARAGNAC, « Un homme d'État espagnol: Emilio Castelar », *Revue des Deux Mondes*, 1) Les années de jeunesse, tome 154, 1 août 1899, pp.481-513, 2) La République de 1873, 15 août 1899, pp.758-792, 3) Sa présidence — son rôle politique sous la monarchie, tome 155, 1 septembre 1899, pp.132-167.

²⁷² NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, pp.327-328.

²⁷³ Les « Lettres d'Espagne » furent publiées dans le *Réveil* que dirigeait Delescluze. Elles nous livrent la majorité des renseignements sur l'activité de Naquet durant cette période. Celui-ci écrivait également des articles pour les journaux *Le Rappel* et *La Europa*, un journal espagnol de tendance républicaine paraissant à Lisbonne.

de bons reportages, au jour le jour, de cet épisode, Naquet ne put pas faire grand-chose: l'insurrection espagnole échoua dès son premier acte. Il fut nommé *Gobernador* dans la ville de Velasquez et de Figaro²⁷⁴, mais les réticences persistaient et les comités locaux ne reconnurent pas son mandat. L'expérience qu'il avait connue en France se répétait à l'étranger: l'heure n'était plus aux soulèvements à la quarante-huit.

□ □

Rentré en France en novembre 1869, à la suite de l'amnistie accordée par l'Empire²⁷⁵, Naquet en arrivera aussi à cette conclusion, avec le concours surprenant de son ami Delescluze. Naquet père écrit:

« J'ai trouvé Alfred changé à son avantage, il est devenu plus raisonnable. Il semble que son séjour en Espagne et la prison l'ont mûri. Je crois que l'amitié de Delescluze est pour quelque chose dans ce changement. [...] Delescluze le félicitait de devenir un peu plus pratique. Car entre nous mon cher ami, lui disait-il, c'est ce qui vous manquait. Hier j'ai reçu une lettre d'Alfred, il m'annonce qu'il a dîné avec Delescluze et que celui-ci lui a à peu près promis d'entrer au Réveil. [...] Quoique très avancé, le Réveil ne prêche pas l'émeute. Ils ont enfin compris, quoi qu'ils en disent, qu'il fallait arriver par des moyens pacifiques et que l'instrument le plus sûr était l'arme qu'on appelle le Suffrage universel »²⁷⁶.

C'est le même discours que Naquet emploie, lors des journées de campagne électorale précédant le plébiscite du 8 mai 1870, où il apparaît aux côtés de Charles Floquet et d'autres républicains. Dans une de ces réunions du camp du non — tenue le 27 avril, rue du Bac, avec la participation de Jules Ferry et de Prosper-Olivier Lissagaray, le communal et historien de la Commune —, Naquet, encouragé par le

²⁷⁴ PROTH, *op. cit.*, p.16.

²⁷⁵ NAQUET, *Autobiographie, op. cit.*, p.66.

²⁷⁶ Naquet (David) de Carpentras à..., *op. cit.*, fol. n° 85, 7 novembre 1869. À ce sujet, Delescluze, quant à lui, écrit dans l'éditorial du premier numéro du *Réveil*: « La France aspire à se reconquérir. Pour y parvenir, elle n'a plus heureusement à courir les hasards des conspirations ni des guerres civiles. De tout ce que lui avait donné la République de février, elle n'a conservé que le suffrage universel; mais cette arme lui suffira. *In hoc signo vincet* ». Cité par Jean-Thomas NORDMANN, *Histoire des radicaux, op. cit.*, p.54.

succès relatif que les républicains avaient connu l'année précédente au Corps législatif (mai 1869)²⁷⁷, déclara :

« On ne tue pas les gouvernements par le vide, mais par le trop plein. L'abstention ne se légitime que dans deux cas: lorsque tout espoir est perdu, comme à Rome sous les Césars, - alors le citoyen se réfugie dans le mépris, - [et] lorsqu'on veut faire la révolution armée immédiate. Êtes-vous prêts à faire la révolution armée ? Voulez-vous marcher ce soir sur les Tuileries ? Non, vous ne le voulez pas (Si ! si !). Vous le voudriez, mais vous ne le pouvez pas; vous ne le pouvez pas, parce que vous ne voulez pas compromettre l'avenir de la République par une échauffourée. Si nous ne pouvons faire la Révolution armée, il ne nous reste qu'à voter la révolution pacifique »²⁷⁸.

Le plébiscite ne réalisa point le vœu intime des républicains. « L'Empire est plus fort que jamais » résuma Gambetta²⁷⁹. Il fallait attendre la guerre avec la Prusse. Celle-ci fut déclarée le 19 juillet 1870. Les premières mauvaises nouvelles ayant circulé (le 4 août, Wissemburg; le 6 août, l'invasion de l'Alsace et de la Lorraine)²⁸⁰, les mesures extraordinaires dictées par l'Impératrice mettaient Paris en état de siège. Naquet espérait — comme il l'avait déjà écrit de sa prison à Scheurer-Kestner — que la France s'embarquerait dans un nouveau Dix-août. Elle se débarrasserait d'abord de l'Empire et foncerait ensuite sur l'ennemi prussien, lui faisant subir, selon le schéma de 1792, un nouveau Valmy²⁸¹. Du moins, sur cette tactique, la majorité des tendances républicaines était d'accord. C'est pourquoi Naquet répétait alors :

²⁷⁷ Sur la portée politique de ces élections et leur rapport avec le plébiscite, voir Louis GIRARD, *Napoléon III*, Paris, Fayard, 1986, pp.430-450. Philippe VIGIER, « Le parti républicain en 1869-1870 » in *Les républicains sous le Second Empire* (sous la responsabilité de Léon Hémon), Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1992, pp.185-194.

²⁷⁸ « Réunions plébiscitaires (Pré-Aux-Clercs, rue du Bac, 85) », *Le Rappel*, 29 avril 1870, p.2.

²⁷⁹ Charles SEIGNOBOS, « Le déclin de l'Empire et l'établissement de la 3^e République », in *Histoire de la France contemporaine*, *op. cit.*, tome 7, p.94.

²⁸⁰ Pour un aperçu détaillé, voir Étienne LAMY, « La fin du Second Empire » I) Le dernier Ministère, *Revue des Deux Mondes*, tome 127, janvier-février 1895, pp.70-96.

²⁸¹ Cette image de la Révolution est même intégrée au texte de la proclamation de la République du 4 septembre 1870. « La République a vaincu l'invasion en 1792: la République est proclamée. La Révolution faite au nom du droit, du salut public ». *J.O.C.*, 5 septembre 1870, p.1525.

« L'orateur ne se préoccupe pas de savoir si la République future sera bourgeoise ou socialiste. Avant tout, il faut que l'état actuel cesse d'exister. Nous verrons après »²⁸².

Comme à Valmy, le mot d'ordre républicain serait: la défense de la nation par les armes²⁸³. Le 7 août 1870, on pouvait lire sur les bannières que portait la foule lors d'un défilé: « Les citoyens demandent des armes » et « Vive la France ». À la tête de ce cortège — dont l'itinéraire allait des bureaux de la gauche, rue de la Sourdière, au ministère de l'Intérieur, et ensuite au palais Bourbon — marchaient plusieurs députés de la gauche et du centre gauche, pour réclamer la réorganisation et l'armement des gardes nationales sur toute l'étendue du territoire²⁸⁴. Parallèlement, un autre groupe dirigé par Naquet, et portant des bannières similaires, commençait sa marche rue de Richelieu pour se diriger vers la Bastille et remonter ensuite par la rue de Rivoli et l'Hôtel de Ville jusqu'au ministère, place Vendôme²⁸⁵. Mais ce fut en vain. Arrivée au Château d'Eau, la manifestation qui s'annonçait à grand fracas fut aussitôt dispersée par les sergents de ville. L'Empire refusait de s'effondrer.

C'est Sedan qui sonna, en fin de compte, le glas de l'Empire et qui permit à Gambetta d'annoncer la déchéance de ce régime²⁸⁶. « En 1870 l'Empire tomba tout

282 « Réunions plébiscitaires... », article cité, p.2.

283 Voir Emmanuel HUBLLOT, *Valmy ou la défense de la nation par les armes*, Paris, Fondation pour les études de la défense nationale, 1987.

284 « Aux armes », *Le Temps*, 8 août 1870, p.1.

285 « Récit de la journée d'hier », *Le Temps*, 9 août 1870, p.2. « Mon cher Poujade », (sans date), *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 20.

286 Pour un aperçu détaillé des événements dramatiques du 4 septembre et la déclaration de déchéance, voir Étienne LAMY, « La fin du Second Empire », II) Le dernier jour, *Revue des Deux Mondes*, tome 127, janvier-février 1895, pp.802-822.

seul », expliquait Weill²⁸⁷. Le 4 septembre 1870, Naquet, accompagné d'Édouard Lockroy, se ralliait aux envahisseurs du Corps législatif²⁸⁸. La République pouvait enfin être proclamée.

Mais, à l'heure qu'il était, il fallait concentrer toutes les énergies afin de repousser l'envahisseur, selon le schéma même de Naquet: « Le gouvernement qui régit l'Allemagne envahit-il la France ? [...] À la violence il doit être répondu par la violence, à la guerre par la guerre. C'est un devoir sacré de défendre jusqu'à la mort l'indépendance de la patrie »²⁸⁹. Loyal envers sa vocation, Naquet suivit la délégation gouvernementale de la défense nationale à Tours et à Bordeaux²⁹⁰. Gambetta, dont la stratégie était de former à l'arrière de nouveaux corps d'armées équipés par des achats en Amérique notamment²⁹¹, le nomma secrétaire de la commission d'étude sur les moyens de défense²⁹². C'est un Naquet trempé de patriotisme qui se révèle dans les

²⁸⁷ Georges WEILL, *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, Alcan, 1928, p.405.

²⁸⁸ PROTH, *op. cit.*, p.16.

²⁸⁹ NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.219.

²⁹⁰ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.66. Pour l'activité de la délégation, à Tours notamment, voir HOFF (contrôleur général), « Le ministère de la guerre à Tours et à Bordeaux en 1870-1871 », *Revue historique de l'armée*, Paris, Ministère des Armées, n° 7, 1979, pp.70-85. Nous nous bornons à indiquer qu'à l'encontre de la thèse, soutenue de nos jours encore par certains historiens, selon laquelle la délégation s'installa à Bordeaux afin de contrôler plus efficacement le ravitaillement des armées par des achats qui parvenaient notamment d'outre-mer, Wormser souligne que cette ville avait été choisie non pour sa proximité de la mer mais plutôt pour avoir été considérée comme plus modérée que d'autres grandes villes du Midi. Bref, un lieu où la délégation n'avait pas à craindre des mouvements populaires. Georges WORMSER, *Gambetta dans les tempêtes, 1870-1877*, Paris, Sirey, 1964, p.74.

²⁹¹ Pour les détails concernant les achats d'armes légères (fusils, carabines de cavalerie, revolvers, cartouches, etc.), y compris les marques, les spécifications techniques et les diagrammes, voir Pierre LORRAIN, *Les Armes américaines de la Défense nationale*, Paris, les Presses de l'Émancipatrice, 1970.

²⁹² « Génie & folie », *Le Figaro*, 7 juin 1894, p.1. Article dans lequel Naquet raconte des anecdotes relatives aux suggestions faites à ladite commission. Les discours du 29 juillet 1872 de Naquet et de Gambetta à l'Assemblée de Versailles (ceux-ci sont également reproduits, *in extenso*, dans NAQUET, *Discours prononcé le 29 juillet 1872 par MM. Naquet et Gambetta en réponse au rapport de la commission des marchés*, Paris, Leroux, 1872 et dans GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques 1868-1882*, Paris, Bernard Grasset, 1938, vol.2, pp.397-470) renferment plusieurs renseignements éclairants concernant cette
(à suivre...)

lettres destinées à son père.

« Cher père. Je suis accablé de travail depuis trois jours à l'occasion d'un contrat que je viens de faire passer pour 180 canons et 70,000 fusils, contrat qui monte à 6,333,000 ff. [...] En fait d'économie, je ne m'en fais point, la vie est ici [Tours] excessivement chère. [...] Dans ces conditions tout profit serait un vol. D'ailleurs je suis ici pour rendre des services à mon pays et non pour économiser. Comme Leycu, j'aurais même refusé toute indemnité si j'avais eu de quoi vivre. [...] Ce qu'il y a de certain c'est que l'armée de la Loire se tient bien et que les Prussiens paraissent se replier. [...] Si la victoire est complète comme je l'espère, ce sera — admirable. Ce sera la république définitivement fondée et la république modérée libérale, la république en un mot qui est capable de durer. Quelque grands qu'aient été et que doivent être encore nos sacrifices, si ce but est atteint nous ne devons pas les regretter. Un peuple ne saurait payer trop cher la régénération, surtout quand il est aussi malade que nous l'étions il y a quatre mois »²⁹³.

Après le 9 décembre 1870, à part les corps militaires et un grand nombre de journalistes, venus spécialement à Bordeaux suivre les événements et recevoir des confidences, on trouvait également beaucoup de radicaux et de blanquistes, autant d'anciens proscrits opposants de l'Empire, plusieurs figures du futur boulangisme, de nombreux partisans de la guerre à outrance ainsi qu'une quantité d'hommes de science. Tous cherchaient à apporter leur contribution à l'effort militaire. Dans les

292(...suite)

commission. Divers sujets (comme les statistiques qui touchent à sa composition, au nombre de suggestions qui lui ont été soumises ou à celles qu'elle avait considérées applicables; les grands projets qu'elle avait initiés, ses procédés de travail, ses dépenses, ses voyages et notamment les contrats de batteries d'artillerie qu'elle avait passés) avaient été alors longuement discutés. En fait, la séance ci-dessus fut consacrée au rapport définitif de la commission d'enquête parlementaire (président: le duc d'Audiffret-Pasquier, leader du centre droit, avec Riant pour rapporteur) sur les actes militaires, civils et financiers de la délégation de défense nationale à Tours et à Bordeaux. Il importe d'indiquer cependant que cette enquête avait été conçue dans le but de diffamer ou discréditer la gauche dans l'opinion publique. Au reste, si Naquet était le principal objet des attaques d'Audiffret-Pasquier qui songea, en vain, à le faire condamner pour son rôle dans l'affaire Saint-Laurent (achat d'Amérique de 25 batteries de canon Parrot), cela relèverait de la situation prépondérante que celui-ci s'était faite dans la commission d'étude des moyens de défense, un rôle que Naquet lui-même reconnaissait et qui fut d'ailleurs remarqué par Charles de Freycinet (*La guerre en province pendant le siège de Paris 1870-1871*, Paris, Librairie nouvelle, 1872, p.27). Pour plus de détails, voir également le discours de Naquet, du 8 août 1871, à l'Assemblée de Bordeaux, in *Annales de l'Assemblée nationale*, dépôt de M. Naquet (B.N., n°2880).

²⁹³ Naquet (*David*) de Carpentras à..., *op. cit.*, fol. n° 87 et 88, 30 novembre 1870. Voir également « Cher père », 16 novembre 1870, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 12. Il est à souligner, cependant, que les achats de matériel de guerre faits par Naquet, notamment ceux des pièces d'artillerie, ne furent pas toujours à bon marché. La commission d'enquête parlementaire du duc d'Audiffret-Pasquier le critiqua pour l'achat de 25 batteries de canon Parrott d'Amérique à 75 000 ff la pièce, alors que selon l'état de ces canons, utilisés durant la guerre de Sécession, leur prix réel n'était que de moitié, d'autant plus que les contrats d'armes étaient plutôt du domaine de la commission de l'armement. Naquet reconnut ultérieurement qu'au moment où la France n'avait que l'option d'obtenir des armes de toutes mains, des marchands malhonnêtes avaient abusé de la guerre pour faire profit. Henri DUTRAIT-CROZON, *Gambetta et la défense nationale*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1914, pp.180-182.

petits cafés de cette ville où se réunissait le soir cette foule de gens dont les intérêts étaient si divers, il n'était par rare de voir Clemenceau, au restaurant le *Chapon fin*, coudoyer Charles Floquet, Auguste Blanqui, Raoul Rigault²⁹⁴, Francis Laur²⁹⁵, Pierre Denis²⁹⁶, Benoît Malon²⁹⁷ et beaucoup d'autres.

Ainsi, c'est là dans un décor de cohue bruyante de soldats enfiévrés, de figures étrangères perdues dans les rues de Bordeaux, qu'au grand jour, Gambetta passait en revue les plans militaires et que Clemenceau, en présence de représentants des provinces perdues, commençait à tisser l'idée d'une revanche prochaine que le boulangisme adopterait. Ce dernier se renseignait alors auprès de Scheurer-Kestner sur la fidélité des Alsaciens et cherchait à déterminer pendant combien de temps ceux-ci feraient encore crédit à la France²⁹⁸.

Mais c'est également par le biais de ce chimiste et industriel « qui n'est pas flatteur et qui a l'habitude de dire franchement ce qu'il pense »²⁹⁹ qu'on est informé sur l'activité de Naquet à ce moment. Kestner nous décrit ce qu'étaient alors les

294 Disciple de Blanqui, journaliste dont le genre préféré était la farce politique, futur membre de la Commune tué sur les barricades.

295 L'ingénieur civil nommé commissaire spécial de la défense à Marseille. Laur versera dans le boulangisme.

296 Le poète boulangiste à bottes à revers.

297 L'autodidacte scientifique, membre de la 1^{er} Internationale et de la Commune, devenu directeur de *La Revue socialiste* après l'amnistie de 1880.

298 SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p.256. Voir également A.N. 276/AP, *Papiers Scheurer-Kestner*, carton n° 2, liasse intitulée « Correspondance reçue après 1870 ». On peut évoquer, en passant, que les radicaux de Strasbourg savaient gré à Gambetta et à Clemenceau. Au premier, symbole de la résistance, pour avoir choisi de représenter le Bas-Rhin à l'Assemblée de février 1871. Quant au libérateur, ils lui offrent, en 1919, la première place de leur liste électorale. WORMSER, *op. cit.*, p.109. Albert KREBS et André WORMSER, « Clemenceau, Scheurer-Kestner et la revendication de l'Alsace-Lorraine », *Clemenceau et la Justice*, actes du colloque de décembre 1979, Paris, publication de la Sorbonne, pp.3-22.

299 « Cher père », 7 septembre 1871, *Lettres d'Alfred Naquet*, *op. cit.*, folio n° 24.

premières expériences sur ce qui deviendrait un jour la bombe au napalm.

« Je retrouvai Alfred Naquet; il m'invita à assister à l'expérience d'une nouvelle invention proposée à Freycinet. Je l'accompagnai au champ de tir dans une neige épaisse. Il s'agissait d'essayer des balles de phosphore, enveloppées de papier de plomb, et tirées au moyen d'un chassepot sur des planches et sur le cadavre d'un cheval. Le résultat dépassa nos espérances. Le phosphore se collait sur le bois et sur la peau du cheval, il formait en brûlant des trous effroyables. En tant que chimistes et patriotes un peu exaltés, cette horrible invention nous parut digne d'éloges. Mais Gambetta ne voulut pas en entendre parler, sous prétexte que l'emploi de ces balles de phosphore constituerait une violation des lois de la guerre et du droit des gens. Je doute qu'à sa place les Allemands eussent été si scrupuleux »³⁰⁰.

Il convient cependant d'attirer l'attention sur le fait que c'est dans ces circonstances que Naquet en vint à connaître Gambetta de près et à se familiariser avec les modes de travail et de contrôle à l'échelle nationale. De sorte qu'avec les élections de 1871, Naquet siégera à la Chambre, à titre de député du Vaucluse, sur les bancs de l'Union républicaine de Gambetta, la faction la plus avancée d'alors. Ainsi donc, Naquet est l'un des intellectuels qui entrent en politique avant qu'elle ne devienne « l'opium des intellectuels » à l'occasion de l'affaire Dreyfus.

Était-ce un signe des temps, ainsi que *Le Figaro* le présumait ?

« Comment cet homme de science a-t-il versé dans la démagogie, lui qui, sans cette déviation, serait devenu l'un des plus grands chimistes de son époque ? C'est la faute de cette folie politiquante qui sévit sur notre génération pendant les dernières années de l'Empire »³⁰¹.

Cette entrée en politique venait-elle compenser d'autres besoins ?

« According to Adler, human beings strive toward power to overcome and compensate for inevitable childhood feelings of inferiority, impotence, and dependence on adults by achieving a sense of self-esteem. [...] As they grow, children also develop a sense for their social role as members of families, communities, and of larger social groups. This social consciousness, which Adler defined as "social interest," enables individuals to identify their own striving for self-esteem with the striving of larger groups in society. Thus striving for self-esteem and the evolution of a

³⁰⁰ SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, pp.248-249. Sous ce rapport, de Freycinet (*op. cit.*, pp.27-28) rend un bel hommage aux services de Naquet. Il importe de souligner que Naquet ne se considérait compétent que du côté scientifique. Pour les questions militaires, il faisait appel aux attachés de l'armée, comme il le déclara à l'Assemblée. *J.O.C.*, 29 juillet 1872, p.5213.

³⁰¹ « Un parisien de Carpentras », *Le Figaro*, 3 janvier 1884, p.1.

sense of human empathy work in harmony to bring out the potential for leadership »³⁰².

Naquet envisageait la politique comme un moyen de se hisser au pouvoir³⁰³. Ce serait là une façon, voire la seule, d'exercer une emprise sur les événements, pour ceux qui désirent être les vrais auteurs de leur histoire.

La révolte contre l'Empire s'achevait, et avec elle, l'activité dite révolutionnaire de Naquet. Dorénavant, les questions en cause seraient celles de l'installation de la République et des couleurs qu'elle porterait. C'est le second volet des aspirations de Naquet, celui qui lui restait à réaliser, et cela à titre de parlementaire. Les années 1870 à 1886, sont-elles celles de la préparation d'une nouvelle révolte, cette fois-ci contre la République parlementaire ? La crise boulangiste fournira la réponse à cette question.

Nous avons vu plus haut que Naquet ne fut aucunement l'anarchiste perpétuel ou le révolutionnaire professionnel qu'on a souvent dépeint, mais un homme révolté. Si l'on retient ce fait, nous verrons dans les prochains chapitres que cette action de se rebeller, en tant que forme de réaction de Naquet, se conjugait parfaitement avec la façon dont les radicaux qui se déclaraient intransigeants réagissaient également dans des situations de crise, lesquelles se rapportaient aux différends liés à la doctrine, ou à la forme et au contenu de la République radicale à instaurer.

Comme nous l'avons dit ci-dessus, Naquet contestait toute autorité arbitraire et s'opposa à son père. De même, il affronta, ainsi que nous le verrons dans les prochains

³⁰² James MacGregor BURNS, *Leadership*, New York, Harper & Row, 1978, p.95.

³⁰³ NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, p.IX.

chapitres, Gambetta, Ferry, Brisson, Floquet et Clemenceau. L'affaire Accolas résume la révolte de Naquet contre l'Empire. Et l'affaire Boulanger, la révolte de Naquet contre le régime parlementaire dont il souhaitait corriger les maux par l'instauration de la République radicale.

□ □

CHAPITRE II — LA PRÉHISTOIRE DU RADICALISME: UNE ÉPOQUE AMBIGUË

Outre l'identification des sources d'inspiration de la thèse radicale de Naquet, nous voulons scruter, dans ce chapitre, les antécédents de la pensée radicale et l'action des radicaux, étant entendu que jusqu'à l'avènement de la Troisième République, on ne peut véritablement parler de parti radical. En traçant brièvement l'évolution du radicalisme, dès ses premières manifestations sous la monarchie de Juillet, en passant par la Seconde République et par le Second Empire, jusqu'aux premières années de la Troisième République, nous voulons démontrer qu'au cours de cette période, moment de radicalisme hétéroclite, personne n'avait une idée précise de ce que celui-ci représentait et moins encore de ce que représenterait une République radicale.

Si cette étape devait se caractériser par un trait quelconque, ce serait par les luttes intestines que menaient les républicains radicaux, dits avancés et nouvellement formés, contre leurs anciens confrères qu'ils trouvaient désormais conservateurs. Tour à tour, le mouvement et le contre-mouvement donnaient le ton: histoire d'une guerre que déclaraient, respectivement, 92 à 89 et 93 à 92.

A. UN CADRE FOURRE-TOUT

Plusieurs chercheurs relèvent l'incohérence de la politique radicale. Le comportement contradictoire des radicaux dans l'affaire Boulanger, où après avoir déclenché cette dernière, ils avaient quitté tout de suite après le Général, la démontre

de façon éclatante. Essayer de l'expliquer selon les hypothèses de départ, c'est-à-dire du point de vue d'un conflit interne entre les différentes composantes de ce parti républicain, nécessite de remonter aux origines du radicalisme. L'ère de sa préhistoire, celle des années 1832-1870, contenait vraisemblablement déjà les germes de cette contradiction.

Certes, durant cette période de gestation du parti et de différenciation des gauches, le radicalisme fut soumis à des fluctuations. Tantôt stimulé par une tendance politiquement modérée ou conservatrice, tantôt agité par une orientation socialement plus avancée, il ne connut aucune véritable stabilité. Quiconque adhéra au radicalisme marchait invariablement soit vers sa gauche soit vers sa droite. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que c'est par le biais des luttes qu'ils menaient contre les gouvernements en place et contre leurs anciens confrères que les radicaux prenaient conscience d'eux-mêmes.

Si l'histoire du radicalisme français du XX^e siècle se confond nécessairement avec celle du parti radical (fondé, le 23 juin 1901, par le premier congrès national des radicaux tenu à Paris), l'histoire du XIX^e siècle reste foncièrement celle des radicaux et de personnalités marquantes, dont l'action, voire les tendances personnelles, déterminent, en grande partie, ce qu'est le radicalisme de cette époque. Populaires et ayant, à un moment donné, la capacité de rassembler autour d'elles des clientèles de députés et de sénateurs, ces personnalités vedettes du jeu électoral imposaient aussi à leur entourage leur propre programme ou leur interprétation du radicalisme.

À l'époque où le radicalisme manquait de structure nationale de parti, d'assemblée générale pour débattre de sa politique, d'organe officiel pour la coordonner et de système de contrôle de ses membres, chaque dirigeant, à savoir une personnalité ayant une opinion arrêtée, pouvait, à juste titre, dire à ses fidèles, qu'elle représentait le programme radical et que son groupe constituait le parti¹.

Le député était d'abord celui des électeurs qui avaient voté pour lui au scrutin d'arrondissement. D'une part, le suffrage universel² favorisait l'expression des opinions du plus petit nombre. D'autre part, c'était un terrain favorable à l'extension des divergences de convictions, d'ambitions et de passions entre candidats et entre partis jusqu'au plus reculé des arrondissements. Le député n'était à l'Assemblée que le représentant « des intérêts locaux les plus mesquins et les plus personnels »³ et la discorde aggravait alors l'instabilité des partis, lesquels se faisaient et se défaisaient spontanément. Du point de vue des radicaux partisans des réformes, ce fut un inconvénient que Naquet dénonça:

« Dès le lendemain du jour où elle [l'Assemblée] entre en fonction, soulignait-il, ou à tout le

¹ Quasiment tout au long du XIX^e siècle, le terme « parti » désignait une association d'un groupe social distinct venant défendre une « opinion », une « tendance », une « nuance » ou un intérêt commun. Cette association n'ayant pas la propriété d'encadrer l'ensemble des membres d'une même catégorie sociale, une sub-classification en plusieurs groupuscules s'installait. Celle-ci variait selon des critères politiques, sociaux, moraux, d'attitude, etc. « Il y a tant de partis en France et tant de divisions dans les partis [...] », disait Jules Simon lorsqu'il s'apprêtait à définir la politique radicale. Effectivement, les qualificatifs: le parti avancé, le parti extrême, le parti de la révolution, le parti irréconciliable et le parti jacobin, désignent, à un moment donné de notre période d'étude, le « parti » radical. Pour un aperçu détaillé de ce qu'est un parti jusqu'au milieu de ce siècle, voir Jean DUBOIS, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse, 1962, pp.31-35. Pour un historique des notions « radical » et « radicalisme » couvrant les années 1820-1872, voir pp.131-132.

² Chaque collège électoral se composait de quelque 35 000 électeurs. Compte tenu des abstentions et de la répartition des voix sur plusieurs candidats, le député ne se faisait souvent élire que par près d'un tiers des votes et, parfois, avec aussi peu que 5 000 voix. La campagne électorale ressemblait plutôt à un combat où il fallait anéantir l'adversaire. Il s'ensuit que le député, une fois élu, se sentait redevable aux électeurs qui avaient voté pour lui et ne représentait pas nécessairement les intérêts de l'ensemble des électeurs de son collège électoral.

³ Jean-Louis LANESSAN, *La République démocratique*, Paris, Armand Colin, 1897, p.73.

moins, très peu de temps après, en fait, [...] on n'a plus une Chambre de représentants, on a une Chambre de candidats, préoccupés non point, comme c'est le devoir, de la volonté du pays sur les grandes questions nationales, mais des petites questions locales et mesquines, des intérêts de clocher, et c'est ainsi que la moindre réforme devient une difficulté »⁴.

Pour faire du député le représentant des idées politiques du pays et pour que son parti ait une envergure nationale, les radicaux tentèrent de résoudre la question avec le scrutin de liste, que Ledru-Rollin introduisit en 1848, que Gambetta réinstaura en 1871 et en 1881, et que Brisson fit passer en 1885. Mais en 1889, les opportunistes abolirent ce mode de scrutin pour mettre fin à la tornade boulangiste⁵.

À cette époque, personne n'avait une idée précise de ce que le radicalisme désignait. Bien que sur les plans politique et social il serait juste de le décrire, pour les années ci-dessus, comme l'évolution historique d'une vive et continuelle opposition au pouvoir en place, voire contre les couches sociales qu'il représentait, on ne saurait trouver un qualificatif adéquat pouvant décrire clairement ce qu'il représentait alors.

À cet égard, le long article que consacre le *Grand dictionnaire du XIX^e siècle* au « radicalisme » éclaire peu sur la signification de cette épithète. En le présentant comme toute doctrine dont découlent certains dogmes que les adeptes s'engagent à exécuter, il laisse entendre que le radicalisme s'appliquerait à tous: le « radicalisme blanc » aux légitimistes, le radicalisme anti religieux aux athées et ainsi de suite.

« Ce mot désigne un système dans lequel, un principe étant donné, on tire toutes les conséquences qu'il comporte, sans qu'aucune d'elles puisse être écartée sous n'importe quel prétexte, pour n'importe quelle raison. Est donc radical tout individu, légitimiste ou républicain, croyant ou athée, qui, partant d'un principe, en tire toutes les conséquences logiques et repousse

⁴ Alfred NAQUET, *Questions constitutionnelles*, Paris, Dentu, 1883, p.34.

⁵ Boulanger « n'existerait pas, soutenait Ferry, que le rétablissement du scrutin uninominal par arrondissement s'imposerait ». *Lettres de Jules Ferry 1846-1893*, Paris, Calmann-Lévy, 1914, p.489.

toute transaction ou compromis avec les partis intermédiaires. Comme on le voit par ce qui précède, on peut trouver des radicaux dans les deux camps les plus opposés, et c'est avec raison qu'on a donné le nom de radicaux blancs aux intransigeants de la légitimité »⁶.

Cependant, force est de constater qu'un mode d'emploi dogmatiste va à l'encontre de l'esprit radical et de celui de la gauche (moins les blanquistes et les hébertistes), où les principes du libre arbitre⁷ et de la libre expression sont fondamentalement liés à la culture politique et où le cadre représente plutôt un parti d'opinions qu'une opinion de parti⁸. Tandis qu'il est admis de croire à un principe et de le tenir pour vrai, un radical ne saurait accepter que sa participation soit réduite à l'exécution d'instructions formelles et il insistera pour que sa mobilisation soit la résultante ou la synthèse qui procède de la critique des prémisses de son parti⁹.

Si, en règle générale, « les groupes sont des moyens, pour les hommes de même opinion, de se ranger sous la même bannière et de se concerter entre eux », ce qui caractérisait celui de l'extrême gauche, c'est « à chacun à agir ensuite comme il l'entend »¹⁰. C'est dire que, dans ce cas-ci, plusieurs jugements pourraient aboutir à

⁶ Pierre LAROUSSE, *Le Grand dictionnaire universel*, Nîmes, Lacour, (article réimprimé dans la nouvelle édition de 1991, p.625).

⁷ Pour une étude approfondie de la question du libre arbitre, voir le chapitre (le deuxième) que Naquet y consacre dans son ouvrage *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.* (pp.54-113). Celui-ci accepte, en fin de compte, la définition du libre arbitre comme « le pouvoir pour l'homme d'agir selon sa volonté propre et non selon la volonté d'autrui, sans rencontrer d'autres obstacles que ceux qui lui sont opposés par la nature même ».

⁸ Pour les caractéristiques d'un parti d'opinions, voir Georges BURDEAU, *Traité de science politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, tome 3, pp.295-302. À ce sujet, Joseph Reinach disait: « Nous serions indignes du nom de libéraux et de républicains si nous pouvions oublier et méconnaître nos principes de libre-examen jusqu'à ériger des appréciations historiques en dogme ». *J.O.C.*, 29 janvier 1891, p.150.

⁹ « La démocratie, soutenait Gambetta, n'est pas le gouvernement de l'uniformité ni de cette discipline passive que l'on rêve dans d'autres partis, dans d'autres sectes; c'est le gouvernement de la liberté de penser, de la liberté d'agir. De là, par conséquent, la nécessité d'une perpétuelle communication de tous les citoyens entre eux, quand ils le veulent et comme il le veulent ». *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta 1868-1882*, Paris, Bernard Grasset, 1938, vol.3, p.99.

¹⁰ « L'extrême gauche », *La Justice*, 16 janvier 1886, p.1.

plusieurs divisions. « Nous différons des royalistes, disait Naquet, en ce que nous n'acceptons ni dogme [,] ni mot d'ordre absolu. Nous n'obéissons qu'aux ordres de notre conscience. De là, [la] grande diversité de vues parmi nous »¹¹.

Est-ce pour cela que le radicalisme de la période de formation du XIX^e siècle, celle de « l'âge héroïque » précurseur du parti radical, se présente au chercheur comme flou ou manquant de lignes de démarcation rigoureuses, notamment sur le plan doctrinal ? Serait-ce également une des raisons pour lesquelles les fondateurs du parti radical du XX^e siècle qualifiaient encore le radicalisme davantage comme un « état d'esprit » que comme une doctrine ? Quoi qu'il en soit, trente ans après la fondation de ce parti, Édouard Herriot, président de longue date de cette formation¹², mais héritier de la susdite tradition, s'attachait encore à l'abstrait, lorsqu'on lui demandait de préciser ce qu'était le radicalisme. « Je crois, pour ma part, disait-il, que la véritable définition de notre doctrine est la suivante: le radicalisme se présente comme l'application politique du rationalisme »¹³.

Compte tenu que nous nous bornons au radicalisme de gauche, il serait opportun de clarifier d'abord brièvement ce que les Français entendaient lorsqu'ils évoquaient les notions de « radicalisme » et de « radical », avant d'analyser ce que ce parti représentait, principalement par le biais des programmes politiques dont ses chefs le

¹¹ NAQUET, « Le lendemain du plébiscite », *Le Rappel*, 13 mai 1870, p.2.

¹² Édouard Herriot: président du parti radical, durant les années 1919-1926, 1931-1936 et 1945-1948. Président administratif entre les années 1949 et 1955. C'est à Édouard Herriot que revint le rôle de redresser le parti radical, qui traversait une période de déclin après la Première Guerre mondiale.

¹³ Voir p.V de la préface d'Édouard HERRIOT à l'ouvrage de SCHMIDT, *Les grandes thèses radicales*, Paris, Éditions des portiques, 1931.

dotaient. Après tout, comme Michels l'écrivait: « A party is neither a social unity nor an economic unity. It is based upon its programmes »¹⁴.

À une époque où le parti radical se composait d'éléments si hétérogènes, ce programme renferme les raisonnements de chaque groupuscule, son expérience accumulée et les objectifs qu'il visait. Par conséquent, le programme politique devient nécessairement un outil d'action par le biais duquel chaque groupuscule se définit. C'est dire qu'il permettrait de saisir plus adéquatement ce que le radicalisme représentait à un moment donné et de remonter à la source des discordes¹⁵.

Jacques Kayser — un des historiens du parti radical du XX^e siècle, qui connaissait à fond cette formation politique, à titre de militant et de membre de sa direction pendant plus de trente ans — nous apprend qu'en France le terme « radical » a fait une courte apparition dans le vocabulaire politique, en 1820¹⁶. La conjoncture était celle de la lutte que menait le parti royaliste des ultras contre ses adversaires libéraux¹⁷. La susdite notion exprimait alors l'intransigeance de l'opposition libérale vis-à-vis de la monarchie des Bourbon et de la Restauration. Le qualificatif « radical »

¹⁴ Robert MICHELS, *Political Parties: A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*, New York, Dover Publications, 1959, p.387.

¹⁵ En 1885 encore, Stéphen Pichon, un des rédacteurs du quotidien de Clemenceau, se plaignait du fait que toutes les nuances républicaines osèrent se présenter aux élections d'octobre sous l'étiquette radicale et, pour souligner ces nuances, il passa en revue leurs programmes politiques. Voir, à cet égard, « Tous radicaux », *La Justice*, 1^{er} octobre 1885, p.1.

¹⁶ C'est le constat que M. Kayser communiqua, le 9 novembre 1959, à l'occasion d'un colloque à l'Académie des Sciences morales et politiques. À cet effet, Kayser avait dépouillé les journaux depuis le début du XIX^e siècle. Toutefois, Kayser n'a malheureusement pas pu publier les résultats de toutes les recherches qu'il avait engagées, un décès prématuré l'en ayant empêché. Voir Jacques KAYSER, « Le radicalisme des radicaux », *op. cit.*, p.66.

¹⁷ Les ultras tenaient les libéraux pour responsables, par leur propagande et par leur façon d'agir, de l'assassinat de Charles Ferdinand, duc de Berry et père du comte de Chambord, en février 1820, à la sortie de l'opéra. L'événement conduisit à la chute du ministère de Decazes. Pour tous les détails concernant cette affaire, voir le troisième article de la série « Louis XVIII et le duc Decazes » d'Ernest DAUDET, intitulé « L'assassinat du Duc de Berry (1820) », *Revue des Deux Mondes*, vol. 48, juillet-août 1898, (pp.359-395), notamment les pages 373-378 et 383-395.

devenait ainsi interchangeable avec celui de « jacobin » ou de « factieux », que les royalistes attribuaient souvent aux athées, aux libéraux ou aux démocrates.

La découverte, la même année à Londres, d'un complot contre le gouvernement¹⁸ eut pour effet d'élargir le sens de ce mot afin de désigner, à l'échelle internationale, ceux qui se battaient contre la monarchie. On utilisait alors le terme de « radicaux » comme synonyme des appellations de « Carbonari » d'Italie, de « niveleurs » d'Allemagne, de « patriotes » de Cadix ou de leurs condisciples d'Angleterre¹⁹. Hormis ces quelques usages, le mot « radical » disparaît du vocabulaire politique français.

Ce n'est qu'au cours de l'année 1832 que le terme « radicalisme » resurgit pour s'installer définitivement²⁰. La naissance du socialisme utopique et la prolifération de sociétés républicaines lui auraient servi de toile de fond. À ce moment, on utilisait le qualificatif afin de montrer du doigt l'ardente et belliqueuse opposition républicaine à la monarchie de Juillet. « On fait, dans un camp, de la monarchie ministérielle; on fait, dans l'autre, du radicalisme républicain » disait-on²¹. C'est là une définition qui rappelle celle de l'époque soulignant l'antagonisme entre le parti de « l'ordre » et le parti du « mouvement ».

¹⁸ Celui de la rue Cato dans le cadre duquel Thistlewood avait projeté d'assassiner des ministres.

¹⁹ KAYSER, « Le radicalisme des radicaux », *op. cit.*, pp.66-67.

²⁰ Claude NICOLET, *Le radicalisme*, Paris, P.U.F., 1974, p.13. C'est à l'année 1832 que les historiens avaient fixé la naissance du radicalisme, antérieurement au constat de Kayser cité ci-dessus.

²¹ Cité par Jacques KAYSER (*Le Temps*, 20 février 1832), *Les grandes batailles du radicalisme, des origines aux portes du pouvoir 1820-1901*, Paris, Rivière, 1962, p.9. Ce dernier ouvrage est l'une des meilleures références concernant le radicalisme parlementaire de ladite période. « Le radicalisme des radicaux », *op. cit.*, p.69.

Si du point de vue des monarchistes la susdite formation politique (celle que les Bourbon classaient sous l'étiquette de « radicale » et que la monarchie de Juillet accusait de faire du « radicalisme républicain ») était traitée de « faction » — désignation négative pour stigmatiser ceux qui agissent contre l'intérêt commun des Français — cela se comprend²². Pour les monarchistes elle représentait bel et bien l'héritage révolutionnaire²³. Cependant, il importe de ne pas perdre de vue que ce cadre ressemblait plutôt à un parti du genre pluraliste, c'est-à-dire un parti dans le sens où ses membres partagent certaines opinions, s'accordent sur un point de vue commun et participent à la réalisation de leur vision²⁴.

Pratiquement, cette définition aboutit à un cadre fourre-tout regroupant toutes les gauches républicaines, partant des nuances démocratique et libérale, passant par l'essaim jacobin-montagnard pour finir par les groupes socialiste et babouviste²⁵. Tout

²² C'est également le reproche que faisaient les opportunistes aux boulangistes. Voir Joseph REINACH, « Un factieux », *La foire boulangiste* (Paris, Victor-Havard, 1889), 13 juillet 1888, pp.292-293 et pp.295-296.

²³ Même la définition de Voltaire, selon laquelle une faction « est un parti séditieux dans un État », s'appliquait dans ce cas. Pour une étude sur les factions, voir Giovanni SARTORI, *Parties and Party Systems, A Framework for Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, pp.3-12 et pp.71-74.

²⁴ Ce serait là une caractéristique que le parti radical aurait conservée après sa constitution en 1901, comme cela se reflète dans la description de Burdeau: « [...] le parti radical a été certainement, sous la III^e République, un parti d'opinion, il est pratiquement impossible de définir celle dont il serait l'interprète [...]. Peut-être la meilleure définition du parti radical serait-elle de voir en lui une réunion de personnalités ayant une assise électorale locale assez forte pour ne pas la compromettre par des affirmations doctrinales tranchantes ». Georges BURDEAU, *Traité de science politique, op. cit.*, tome 3, p.394.

²⁵ Classifier la gauche, ou les gauches, des années 1814-1871 se révèle une mission difficile. Dans une « lettre adressée aux électeurs de la première circonscription du département de la Seine » (28 juillet 1869), Gambetta, dont l'approche est généralisante, la définit ainsi: « La gauche ! Ce mot a un sens précis, déterminé, limité; il indique et définit un parti politique de composition homogène, d'origine identique, de principes communs ». (*Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, publiés par Joseph Reinach, Paris, Charpentier, 1881, vol. 1, p.432). Ernest Picard (*Annales de l'Assemblée nationale*, n^o XXV, enquête parlementaire, 4 juillet 1871) parle de deux gauches: la « gauche fermée », absolument républicaine, et la « gauche ouverte », disposée à coopérer également avec les partis non républicains sur la base des libertés. Georges Lefranc (*Les gauches en France 1789-1972*, Paris, Payot, 1973, pp.34-78) divise la gauche en trois courants principaux: la gauche libérale et parlementaire; la gauche démocratique et anticléricale; la gauche socialiste et la gauche communiste. Cette classification, dont le critère linéaire va du centre vers l'extrême gauche, gagne au niveau de la forme mais y perd dans la représentation de réalités internes en constante évolution. Nicolet (*L'idée républicaine en France (1789-1924)*, Paris, Gallimard, 1982, p.153) s'attaque au contenu aux
(à suivre...)

le parti républicain ressemblait d'ailleurs à « une mosaïque d'organisations disparates »²⁶. C'est pourquoi un démocrate du type d'Hippolyte Carnot, des libéraux comme Destutt de Tracy²⁷ et Armand Marrast, des républicains avec un penchant socialiste, tels que Louis Blanc et Jean-François Raspail, des jacobins comme Godefroy Cavaignac, Ferdinand Flocon ou Garnier-Pagès, et enfin des adeptes de Babeuf et de Hébert comme Lebon, Vignerte et Blanqui, étaient tous marqués comme radicaux, en 1832, par le camp monarchiste. Lorsque les radicaux prendront à leur tour conscience d'eux-mêmes, cette dernière caractéristique marquera leur évolution politique. Or, certains la trouvaient néfaste. D'autres, dont Naquet, plutôt avantageuse.

« Le parti républicain, soutint celui-ci en 1885, est un parti vivant et agissant; c'est un parti de libre discussion; il est condamné à se diviser et à se subdiviser en nuances. L'unité régimentaire serait pour lui la mort »²⁸.

Pour le moment, il suffit d'ajouter que l'accusation des monarchistes s'explique également par le fait qu'à partir de 1832, le républicanisme, dont la Société des Droits de l'Homme prit la direction — à l'intérieur de laquelle des éléments extrémistes prenaient les devants —, irrita Louis-Philippe et la haute bourgeoisie par sa thèse de

²⁵(...suite)

dépend de la forme. Il y trouve un courant « rousseauiste » comprenant girondins, dantonistes et jacobins, tous des romantiques de 48, de même qu'un courant des « éclectiques de la liberté », dont Vacherot et Jules Simon seraient les représentants, et enfin un courant « positiviste et juridique » avec Gambetta, Ferry et d'autres. Tout compte fait, la plupart des auteurs adoptent une approche linéaire avec une classification d'une gauche et d'une extrême gauche. Celle-ci regroupe, d'une façon générale, révolutionnaires et socialistes à l'extrême gauche et tout le reste à la gauche.

²⁶ Raymond HUARD, « La genèse des partis démocratiques modernes en France. L'expérience du XIX^e siècle », in *La Pensée*, n° 201, 1978, p.115. Voir également « Le mouvement républicain », p.22, où il dépeint le parti républicain comme une organisation de transition manquant de stabilité.

²⁷ Philosophe et spécialiste du langage. Antoine Louis Claude, comte de Destutt de Tracy (1754-1836), avait été membre du Comité de l'instruction publique sous le Directoire avant de verser dans l'opposition républicaine sous la monarchie de Juillet.

²⁸ *Varia*, LB57, 14018, vol. 7, p.169.

renovation sociale²⁹.

Par conséquent, après le procès des vingt-sept (décembre 1833), la monarchie de Juillet modifia la loi sur les associations et nia aux républicains le droit de réunion publique. Suite à l'insurrection d'avril 1834 — laquelle avait bénéficié de l'appui de la population ouvrière des villes et s'était terminée par le massacre de la rue Transnonain à Paris et par la condamnation des insurgés, adeptes de la susdite société —, la monarchie s'arrogea le droit de décréter des lois d'exception (1835). Une répression est alors menée contre les républicains, que l'on déclare hors-la-loi et auxquels on interdit toute expression: orale, écrite ou de quelque genre que ce soit.

C'est ainsi que « le républicanisme une fois interdit, apparut le radicalisme. Sous un nouveau nom, la même cause. [...] Chassé par la porte, le parti républicain reparut par la fenêtre »³⁰. Dès lors, tout républicain, voire tout homme politique qui affiche des opinions démocratiques — peu importe qu'il s'identifie avec le souvenir girondin-libéral de 1792, avec la tendance jacobine-montagnarde de 1793 ou avec la nuance babouviste-socialiste de 1795-96 — est qualifié de radical³¹. Le discours orléaniste dépeignit les radicaux comme des « partageux » qui s'en prennent à la propriété et

²⁹ Le programme politique adopté par la Société des Droits de l'Homme n'était autre que la Déclaration présentée par Robespierre à la Convention. Selon Tchernoff, cette déclaration, qui comprenait la réforme sociale, avait défini la propriété comme « le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer à son gré de la portion de biens qui lui est garantie par la loi ». Dans ce document on énumérait, entre autres, la liberté, le progrès, l'égalité, la fraternité, le suffrage universel, l'abolition de tous les privilèges, l'élection et la responsabilité de tous les pouvoirs, le droit d'association, de pétition et d'expression, l'impôt progressif et l'instruction publique pour tous. Voilà autant d'idées qui irritaient la monarchie de Juillet et que les radicaux intégrèrent à leur programme. I. TCHERNOFF, *Le parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, Paris, A. Pedone, 1905, pp.275-276 et p.282. Pour un historique bien détaillé de la Société des Droits de l'Homme, voir les pages 272 à 306.

³⁰ Albert MILHAUD, *Histoire du radicalisme*, Paris, Société d'éditions françaises et internationales, 1951, p.16.

³¹ Pour ce qui touche les nuances en question, voir l'excellente discussion, « Girondins et Jacobins », que l'on trouve chez François FURET, *La gauche et la Révolution au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1986, surtout les pages 202-223.

comme des hommes du parti de « désordre », perturbateurs de « l'ordre » et de la paix, promoteurs de l'anarchie et du brigandage³².

Si les futurs leaders du radicalisme repoussèrent cette philippique royaliste, sans pour autant l'ébranler³³, Naquet était le premier théoricien à présenter, en 1873, non seulement une étude lucide de ce sujet mais à renverser également ce blâme. En soulignant la distinction entre ce qu'il appelait « l'ordre artificiel » de droite et « l'ordre naturel » de gauche, Naquet parvint à démontrer que les radicaux étaient, au contraire, des hommes d'ordre, des conservateurs, alors que les factieux hommes de désordre n'étaient autres que les monarchistes³⁴.

En France, suivant l'analyse historique de ce dernier, la question de l'ordre et du désordre est inséparable de celle du régime. Levant le voile sur l'ordre royaliste « artificiel », Naquet lui reprocha d'être fondé sur la force, dont le caractère est de ne respecter aucune des libertés et de corrompre les détenteurs du pouvoir. En opprimant le peuple, par la force matérielle de l'armée et par la force religieuse de l'Église, et en ne profitant qu'à une seule classe sociale, il fait en sorte que les autres couches le contestent et lui en veulent. Ainsi, à la première occasion, à un moment de faiblesse, il y a soulèvement. L'ordre monarchiste devient, par conséquent, instable et éphémère et, pire encore, lorsqu'il s'écroule, il se transforme en désordre absolu ou en anarchie.

³² Au sujet de l'évolution des termes « désordre / ordre », voir DUBOIS, *Le vocabulaire politique et social en France...*, *op. cit.*, p.67.

³³ Voir, à titre d'exemple, les discours de Gambetta de Grenoble et du Havre où il repousse ce grief. *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, Paris, Bernard Grasset, 1938, vol. 3, p.97, p.117 et p.244.

³⁴ On soulignera en passant que le deuxième chapitre de *La République radicale*, (*op. cit.*), de Naquet est entièrement consacré à la susdite question de « l'ordre » et de « désordre ».

L'ordre « naturel » républicain, au contraire, est fondé sur la justice, parce que ses lois sont l'émanation de la volonté nationale. Étant de nature pacifiste, il respecte les libertés, il repousse les privilèges et les monopoles, il ouvre toutes les fonctions à tous, il est le régime de tous. C'est ainsi que, suivant la formule de Naquet, « République est synonyme d'ordre, tandis que monarchie est synonyme de désordre »³⁵.

Au moment où Thiers annonçait aux républicains: « Si la République, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez »³⁶, l'interprétation de Naquet visait à démontrer que les radicaux tiraient également des leçons de l'histoire et qu'en s'inspirant d'une réflexion identique ils étaient bel et bien des hommes de bon sens qui obéissaient à la logique. C'est sur cette base même que Naquet se rallia au mouvement boulangiste. Soutenant alors que le pays avait horreur des révolutions, qu'il en avait assez des classifications doctrinaires et qu'il voulait être sauvé du gâchis du parlementarisme, Naquet déclara:

« Le général lui offre le moyen de reconstituer le pays, de refaire le gouvernement, de rendre à la France, sans attenter à la liberté, cette somme d'ordre et d'autorité qui est nécessaire à toute agglomération humaine pour vivre. [...] Tant pis pour ceux qui voudront faire revivre les vieilles haines, les vieilles divisions en présence d'un mouvement universel de réconciliation et de concorde »³⁷.

Mais, dans les circonstances d'alors et n'ayant pas le choix, le parti républicain adopta le mode d'existence des sociétés secrètes, particulièrement entre les années

³⁵ *Ibid.*, p.46.

³⁶ *J.O.C.*, 13 novembre 1872, p.6981.

³⁷ *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, pp.249-250.

1835 et 1848, où l'appel à l'action révolutionnaire (de Pierre Leroux, de Victor Considérant ou d'Auguste Blanqui, à titre d'exemple) résonnait de plus belle. Cette façon de réagir — qui favorise l'émergence de nombreux chefs de cellules locales — aura des répercussions sur l'avenir des radicaux. Elle représentait un antécédent où l'appel à la violence se justifiait comme moyen de parer au malaise que tout le camp républicain vivait: celui d'un déséquilibre dû à l'écart qui s'installait entre l'appui réel qu'il recueillait dans diverses localités et entre une représentation effacée à la Chambre par le blocage du gouvernement.

« Obligés de s'intituler radicaux depuis 1835, les républicains ne sont à la Chambre qu'une poignée. Ils ne tiennent guère de place dans les salons du pays légal. Mais dans les couches profondes du peuple des villes et dans quelques campagnes de l'Est et du Midi leur action est considérable. Il existe un contraste entre leur faiblesse parlementaire et le sentiment de nombreux intellectuels que l'avenir est à la démocratie »³⁸.

Vu que les orléanistes attribuaient aux républicains le titre de radicaux et que l'extrême-gauche se confondait avec les républicains de toutes nuances, cet état de choses créait une atmosphère favorisant la solidarité d'action entre les diverses tendances républicaines, vis-à-vis de leurs adversaires politiques communs. Cependant, établir une entente politique durable entre des éléments si variés et dont les tendances doctrinales étaient hétérogènes n'était pas chose facile.

Sous la Restauration, la monarchie de Charles X et sous l'Empire autoritaire, une solidarité de fait s'établit entre toutes les nuances républicaines et tient plus ou moins bon. Mais chaque fois qu'on passait en république ou qu'on obtenait plus de liberté et qu'il fallait démontrer que l'idéal républicain ne représentait pas que des tactiques

³⁸ Louis GIRARD, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier/ Montaigne, 1985, p.136.

protestataires de sociétés secrètes, mais qu'il était également en mesure de répondre à toutes les préoccupations politiques et sociales du pays, c'est alors que ce rassemblement républicain connaissait des divisions intestines.

Une des raisons serait vraisemblablement reliée à la question de la liberté et de l'égalité, deux composantes de la maxime révolutionnaire de 1789. Si la bourgeoisie libérale qui les avait déclarées leur accorda alors un contenu juridique et illusoire, certaines fractions de l'extrême gauche rattachèrent, par la suite, au principe de l'égalité des citoyens devant la loi, un contenu économique et social. C'est sur ce point névralgique que s'étaient affrontés, à trois reprises (1795, 1848, 1871), les républicains libéraux et les républicains de tendance sociale pour asseoir la République bourgeoise sur le cadavre de la République sociale.

Le radicalisme, qui se cristallisa à partir du milieu du XIX^e siècle, était à ce stade primitif l'enfant du large regroupement républicain défini ci-dessus. Par conséquent, lui-même se composait également des mêmes éléments de formation doctrinaires d'orientations libérale et sociale que l'on trouvait chez son aîné. À une échelle plus modeste, on y reconnaissait toutes les tendances républicaines énumérées ci-dessus. C'est pourquoi, sur les mêmes bancs de l'extrême gauche de l'Assemblée, pouvaient siéger un Raspail, un Brisson et un Clemenceau, sans que leur interprétation du radicalisme soit, pour autant, tout à fait identique.

Trouvant dans cette forme d'agencement du parti radical un des éléments responsables des divisions que celui-ci devait connaître, Naquet expliqua que, au sein

de la gauche, « un parti n'est point une unité indivisible; c'est une fédération, et c'est là surtout que l'on peut appliquer avec vérité la devise américaine: *E pluribus unum* »³⁹. Comme son aîné, le parti radical qui émergea à partir de 1848 souffrit également du malaise de devoir concilier des éléments doctrinaires aussi hétérogènes. Voilà une des raisons qui expliquerait des hésitations et des incohérences de la politique radicale de ce XIX^e siècle, tel que cela se révéla lors de l'affaire Boulanger.

□ □

B. L'HÉRITAGE RÉVOLUTIONNAIRE, OU UNE SOURCE DE DISCORDE

Par ailleurs, si l'idéologie⁴⁰ est ce qui dote un groupe politique d'un sens, d'une cohérence, d'une vision globale, d'une certitude et d'une conviction, il convient de passer en revue celle des radicaux. À cet effet, on n'a qu'à se poser la question de savoir si, à ses origines, le radicalisme français s'était inspiré d'une idéologie ou d'une philosophie quelconque à laquelle il devait sa mise en forme, pour s'apercevoir que sur ce terrain aussi le radicalisme ne manque pas d'ambiguïté.

À cet égard, même si certains historiens — très souvent quasi officiels du parti radical — font renvoi au siècle des Lumières, à Diderot, à Voltaire et à Condorcet, sinon à des époques antérieures⁴¹, pour notre part, nous tendons plutôt à nous rallier

³⁹ NAQUET, « Les divisions du parti républicain », *Le Petit Marseillais*, 11 septembre 1882, p.1.

⁴⁰ Idéologie selon le sens que cette notion avait au XIX^e siècle, c'est-à-dire une référence à l'origine des idées, des raisonnements et des doctrines qui servent de support intellectuel à tel ou tel groupe politique — et non une thèse qui asservit ses adeptes. Pour une bibliographie, voir Claude SAVARY, *Bibliographie sur l'idéologie*, Université du Québec à Trois-Rivières, 1975.

⁴¹ Comme Jammy Schmidt, Albert Milhaud, Ferdinand Buisson et d'autres. Jammy Schmidt, à titre d'exemple, remonte beaucoup plus loin. Dans *Idées et images radicales* (Paris, Excelsior, 1934, pp.6-14), il prétend que le radicalisme français a tiré sa doctrine du stoïcisme duquel il a adopté l'éthique. De la philosophie et de la littérature du Moyen Âge (notamment du *Roman de la Rose*), le radicalisme a pris le naturalisme et le culte de la raison. De la Jacquerie, il a pris l'esprit frondeur. De la

(à suivre...)

à ceux qui présument qu'à ses débuts, le radicalisme français n'était point doctrinaire. « À la base des idées radicales, écrit Berstein, on ne trouve pas à proprement parler une doctrine philosophique, mais une ambiance culturelle diffuse »⁴². Ce n'est que petit à petit que la doctrine se précise et que ce groupement se concrétise, au fur et à mesure qu'il prend conscience de soi⁴³. Car, en fait, les discours, les ouvrages et les articles des leaders radicaux et de Naquet de la période en question ne contiennent de références ni aux philosophes ci-dessus ni à une doctrine quelconque⁴⁴.

Néanmoins, cela n'empêche pas certains de tenter d'expliquer ce que représentait le radicalisme du marquis de Condorcet, à titre d'exemple, et de nous le présenter comme un modèle auquel les radicaux pouvaient s'identifier aisément. Pour avoir soutenu les paysans, pour avoir revendiqué les droits civils pour les protestants et pour les Juifs, pour avoir réclamé l'abolition de l'esclavage et pour avoir collaboré à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, Condorcet exprima bel et bien ce qui est devenu un idéal radical: prendre à cœur la défense des faibles, des souffrants et des déshérités.

41(...suite)

Renaissance et de la Réforme, l'esprit laïc. De Rabelais, de Montaigne et de Descartes, l'idée de la bonté innée de l'homme, que J.-J. Rousseau a développé par la suite. Enfin, Schmidt s'accorde avec Herriot qui affirme que Diderot, Voltaire et Condorcet étaient tous des radicaux. Voir également à ce propos *Les grandes thèses radicales*, op. cit., pp.9-17.

42 Serge BERSTEIN, *Histoire du parti radical (à la recherche de l'âge d'or 1919-1926)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980, p.29.

43 Thibaudet doutait cependant encore, au moment de l'affaire Boulanger, du fait que le radicalisme, bien qu'il eût alors une politique, avait également une idéologie ou représentait une idée bien définie. Albert THIBAUDET, *Les idées politiques de la France*, Paris, Stock, 1932, p.120.

44 Kayser ajoute par ailleurs, à propos des leaders du parti radical, auquel il a adhéré en 1921, qu'il ne les a jamais entendus faire référence même à un Alain, leur contemporain et l'auteur des *Éléments d'une doctrine radicale*. KAYSER, « Le radicalisme des radicaux », op. cit., p.70.

Ensuite, son *Rapport sur l'instruction publique* rejoint l'idée de l'école unique des radicaux. Enfin, dans *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'Esprit humain* — où Condorcet divise l'histoire de l'Humanité en dix époques —, certains trouvent un appui moral aux préceptes des radicaux concernant: l'évolution positive du progrès humain, le culte de la raison, la tolérance, la bonté innée de l'homme et la conviction de pouvoir le perfectionner indéfiniment, la fraternité entre les peuples, le rôle des armées, etc.⁴⁵

Dans un autre ordre d'idées, vu que le radicalisme français n'est pas la création d'une philosophie particulière, il importe d'indiquer les sources auxquelles il s'est quand même abreuvé. À ce propos, les historiens soulignent, à l'unanimité, la Grande Révolution, ce que était d'ailleurs le cas pour toute la gauche. Effectivement, si un radical faisait renvoi au XVIII^e siècle, ce n'était guère pour évoquer une doctrine mais plutôt pour remonter, à titre d'homme d'action, au souvenir de la Révolution française et de son héritage⁴⁶.

Naquet, Gambetta et Clemenceau représentent des exemples parmi d'autres. Pour les radicaux, la Révolution a fait passer les idées auxquelles ils s'attacheront du plan abstrait au plan concret, fusionnant philosophie et politique, jusqu'alors séparées. Enfin, c'est à l'image de la Révolution, telle que chaque groupuscule se l'est construite,

⁴⁵ SCHMIDT, *Idées et images radicales, op. cit.*, pp.13-14.

⁴⁶ Nous signalons ici l'intéressante thèse de Jean El-Gamal qui révèle que les descendants des républicains de la Révolution étaient les plus nombreux à siéger à l'Assemblée et au Sénat, à partir de 1870. Si les parlementaires de l'extrême gauche y figuraient en moins grand nombre, ce serait parce qu'à la Révolution ils n'appartenaient pas encore à des dynasties politiques déjà fondées et qu'ils commençaient alors à en former de nouvelles. *Recherche sur le poids du passé dans la vie politique française de 1885 à 1900*, Paris, Université de Paris X-Nanterre, 1990, pp.63, 67-68 et p.87.

que les radicaux vivaient. Elle façonnait donc, dans une certaine mesure, leur comportement.

Naquet, qui concevait la Révolution de 1789 comme étant plus sociale que politique⁴⁷ avait même fondé un journal radical intitulé *La Révolution*⁴⁸, auquel il invita Jules Vallès, l'ancien communard, à collaborer⁴⁹. De même que la Révolution avait mis la terre entre les mains des paysans, leur permettant de devenir propriétaires, Naquet souhaita également mettre l'usine entre les mains des ouvriers, faisant ainsi d'eux des patrons. C'est là un des motifs l'ayant mené au boulangisme, parce que, disait-il au moment où il commentait le centenaire de la Révolution, c'est Boulanger qui focalisa l'attention des Français sur le cycle des questions sociales qui s'ouvrait alors⁵⁰, ce qui justifiait, quant à lui, de présenter le Général au peuple comme un nouveau Danton⁵¹.

Mise au service du parti du bien, dans son éternelle lutte contre le parti du mal, la Révolution ne cesse d'être réinterprétée tout au long du siècle dernier⁵². Si André

⁴⁷ Alfred NAQUET, *Socialisme, collectivisme et socialisme libéral*, Paris, Dentu, 1890, p.143 (version anglaise, traduction William Heaford, Londres, Swan Sonnenschein, 1891).

⁴⁸ Naquet était habituellement impliqué dans la production de ce journal. Prenant lui-même la charge de directeur politique, il confia à son ami Jean Saint-Martin, également député du Vaucluse, celle de rédacteur en chef. Le radicalisme n'étant pas encore très populaire en 1876, *La Révolution* ne réussit à publier que trente numéros. NAQUET, *Autobiographie, op. cit.*, p.86.

⁴⁹ « Il est impossible que vous ne fassiez pas partie du premier journal socialiste et communaliste qui se fonde », lui écrivit Naquet. Max GALLO, *Jules Vallès ou la révolte d'une vie*, Paris, Laffont, 1988, p.394.

⁵⁰ Alfred NAQUET, « Le centenaire », *La Presse*, 8 mai 1889, p.1.

⁵¹ *Varia*, LB57, 14018, vol. 11, p.166.

⁵² Sous la monarchie de Charles X, les interprétations de Mignet (*Histoire de la Révolution française*) et de Thiers (*Histoire de la Révolution française*) nous dépeignent une Révolution absolument bourgeoise. Bien que dans l'abstrait ces auteurs la prennent en bloc (89 et 93), dans le concret ils restent définitivement attachés à celle de 89. Sous la monarchie de Juillet, Laponneraye (*Édition des œuvres de Robespierre*) et Esquiros (*Les Montagnards*) interprètent la Révolution comme celle de la terreur jacobine et de la dictature de Robespierre des années 1793-1795, qu'ils justifient. Avec la Révolution de 1848, les partisans de 89 et ceux de 93 se tiraillent. Lamartine publie *Histoire des Girondins*, Louis Blanc commence son *Histoire de la Révolution*. Sous le Second Empire, d'un côté, Edgard Quinet (*La Révolution*) nous la présente comme celle de la Gironde et celle (à suivre...)

Siegfried souligna qu'elle représente l'ultime ligne de démarcation entre la gauche et la droite⁵³, les radicaux, pour ce qui est de la gauche, prétendaient être les véritables fils de la Révolution et les authentiques conservateurs de son esprit tout au long du XIX^e siècle. C'est sous ce rapport que Clemenceau reprocha aux opportunistes de ne pas avoir introduit les réformes que le pays attendait d'eux, donnant ainsi naissance au mouvement boulangiste. Ce n'est pas l'extrême gauche, soutint-il, qui s'est montrée infidèle aux grandes traditions de la Révolution française⁵⁴.

Naquet fit également appel à la Révolution pour défendre la révision constitutionnelle qu'il promouvait dans le cadre du boulangisme. Repoussant l'attaque de Madier de Montjeau⁵⁵, il proclama: « La Révolution n'a pas fondé le parlementarisme. La Constituante l'avait, au contraire, formellement condamné [...]. La Convention avait affirmé avec non moins de force les mêmes idées. Ni la

52(...suite)

de la République de 1792: humaniste, bonne et réaliste à l'image de Danton. De l'autre côté, Gustave Tridon (*Les Hébertistes*) nous présente la Révolution comme celle des hébertistes sans-culottes et des disciples de Babeuf de 1796: faisant fi des obstacles, ils fonçaient sur ceux qui déviaient la Révolution des buts de l'égalité de fait et de la liberté de l'homme. Enfin, sous la Troisième République et à l'image de son positivisme, Alphonse Aulard (*Histoire politique de la Révolution française*) et le D^r Robinet (*Danton*) mettent en évidence l'utopie, l'extrémisme et l'inhumanité de Robespierre en contraste avec la modération, le bon sens, le réalisme et l'humanisme de Danton. Albert Matiez, par contre (*La Révolution française / Danton et la paix*), lequel s'est inspiré de la Révolution russe, inverse les tableaux. Il nous dépeint un Robespierre incorruptible et martyr qui fait face à un Danton traître et corrompu. Pour une bonne introduction, voir Alice GÉRARD, *La Révolution française, mythes et interprétations (1789-1970)*, Paris, Flammarion, 1970, notamment pp.34-36, 44-47, 55-60 et 65-79.

53 André SIEGFRIED, *Tableau des partis en France*, Paris, Bernard Grasset, 1930, p.57.

54 J.O.C., 11 juillet 1887, p.1663. D'ailleurs, c'est également le reproche que fit Boulanger à Clemenceau et aux membres de l'extrême gauche qui se détachèrent du mouvement boulangiste. Voir « Lettre du général Boulanger » (*La Presse*, 24 juin 1889, p.1), où il leur lançait entre autres: « Après cent ans de lutte pour la liberté, surtout après l'établissement du gouvernement républicain, qui semblait devoir consacrer toutes les conquêtes de la Révolution, on était en droit de croire que le centenaire de 1789 serait célébré en 1889 par un gouvernement digne de nos glorieux ancêtres. Au lieu de cela, que voyons-nous ? La liberté politique violée, la liberté individuelle foulée aux pieds, les pratiques les plus odieuses des régimes les plus décriés remises en honneur. [...] Là où Louis XVI, entouré de sa noblesse, a échoué, les Thévénat, les Ferry, les Rouvier, les Carnot, les Clemenceau, les Constans réussiraient ! »

55 Celui-ci présida la commission du tribunal de la Haute cour qui décida de juger Boulanger.

Constitution de 1791, ni l'acte constitutionnel de 1793, ni la Constitution de l'an III, n'étaient des constitutions parlementaires [...] »⁵⁶.

En 1891 encore, à l'Assemblée nationale, Clemenceau ne lançait-il pas — aux membres de l'ex-parti avancé Union républicaine de Gambetta, aux libéraux pour lesquels la République s'incarnait en Danton, aux modérés qui désiraient ouvrir larges les portes de la République à la droite, et notamment à cette dernière — que la Révolution n'était pas finie ? Comme les jacobins de 1793 l'avaient fait aux constitutionnels de 89 et aux républicains modérés de 92, Clemenceau proclama :

« C'est que cette admirable Révolution par qui nous sommes n'est pas finie, c'est qu'elle dure encore, c'est que nous sommes encore les acteurs, c'est que ce sont toujours les mêmes hommes qui se trouvent aux prises avec les mêmes ennemis. Oui, ce que nos aïeux ont voulu, nous le voulons encore [applaudissements à gauche]. Nous rencontrons les mêmes résistances. Vous êtes demeurés les mêmes; nous n'avons pas changé. Il faut donc que la lutte dure jusqu'à ce que la victoire soit définitive »⁵⁷.

Hormis la lutte avec la droite et leur exclusion, c'est par le biais de la Révolution que les radicaux prenaient conscience d'eux-mêmes comme parti politique. Par elle ils se définissaient, par rapport aux autres (partenaires de gauche compris) et par rapport à eux-mêmes. Omniprésente comme centre de gravité, la Révolution servait aux radicaux de boussole et de guide, de principe d'analyse et de critère de jugement, face à toute question. Par le biais de celle-ci, ils élaborèrent leur programme, même si certains de ses articles pouvaient avoir été acclamés auparavant par d'autres

⁵⁶ NAQUET, « Le discours de M. Madier de Montjeau », *La Presse*, 27 juillet 1888, p.1. Voir également *Varia*, 4LB57 14018, vol.5, pp.19-20.

⁵⁷ *J.O.C.*, 29 janvier 1891, p.156. Pour un débat qui résume parfaitement cent ans de polémique à l'égard de la Révolution, voir pp.143-159 (interpellation relative à la pièce *Thermidor* de Victorien Sardou).

réformateurs⁵⁸. Au fond, pour les radicaux, la Révolution était « objectif et terme de l'évolution sociale »⁵⁹. Ce fidèle attachement des radicaux à la Révolution, à ses symboles⁶⁰ et aux valeurs qu'elle avait véhiculées s'explique partiellement par le fait que leurs ancêtres avaient appartenu aux classes ayant tiré parti de cette Révolution⁶¹, ce que l'on avait remarqué pour ceux de Naquet.

Sur le plan politico-social, le radicalisme se conçoit à ses débuts comme l'entreprise d'une nouvelle couche petite-bourgeoise visant à détrôner la bourgeoisie orléaniste, à la remplacer au pouvoir ou du moins à fusionner avec elle. Cela se fera par la promotion de certaines valeurs issues de la Grande Révolution, dont les radicaux vont se faire les champions⁶². Celles-ci peuvent être résumées en deux devises: « Liberté, Égalité, Fraternité⁶³ » et « La République laïque démocratique et sociale ». De ces mots d'ordre découlent quelques préceptes brièvement énumérés ci-dessous.

⁵⁸ L'ouvrage de 1755 de l'économiste Morelly, intitulé *Le Code de la Nature ou le véritable esprit de ses lois* (Paris, Librairie Paul Gauthier, 1910), aurait inspiré plusieurs radicaux socialistes. Celui-ci contient leurs revendications les plus poussées à l'égard de la question sociale qu'ils affronteront.

⁵⁹ NORDMANN, *op. cit.*, p.21.

⁶⁰ Le bonnet phrygien deviendra l'emblème des radicaux. *L'Intransigeant*, aux élections d'octobre 1885, et, après la Première Guerre mondiale, quelques journaux de tendance radicale utilisaient encore le calendrier révolutionnaire, et les militants du parti radical continuaient à se désigner par le titre de « citoyen ».

⁶¹ KAYSER, « Le radicalisme des radicaux », *op. cit.*, p.73.

⁶² Pour un aperçu général, voir le chapitre intitulé « Les immortels principes » de Michel SOULIÉ, *De Ledru-Rollin à J.J.S.S., le parti radical entre son passé et son avenir*, Paris, Episa Éditeurs, 1971, pp.12-19.

⁶³ Les deux premières composantes de cet adage sont très souvent traitées dans différentes études, tandis qu'à la notion de « fraternité » on ne touche que rarement. Néanmoins, Aminzade — qui s'appuie sur la recherche de Mary Ann Clawson — nous indique que cette notion était autant chargée de sens idéologique que de sens pratique. Outre le rôle important qu'elle avait de diffuser une vision politique et de concrétiser une identité républicaine, elle reflétait également des liens socio-culturels de camaraderie et d'autorité masculines et des rites d'association masculine. Toute institution associée au républicanisme (les sociétés secrètes, les loges maçonniques, les associations électorales, les clubs, etc.) s'appuyait sur la « fraternité ». Ronald AMINZADE, *Ballots and Barricades, Class Formation and Republican Politics in France 1830-1871*, Princeton University Press, 1993, p.33.

Vis-à-vis de l'État, les radicaux vont se faire les champions de la souveraineté nationale et les défenseurs, sans réserve, de la patrie en danger selon le modèle de Valmy. S'ils se prononceront pour un État fort et politiquement centralisateur, afin de se débarrasser des restants de l'Ancien régime, ils appuieront du même souffle l'autonomie administrative communale et régionale⁶⁴, avec des maires élus, et prêcheront la fraternité face aux autres nations⁶⁵. À l'égard du régime, les radicaux exigeront qu'il soit assis sur une constitution et sur le suffrage universel, mettant en pratique les principes de la séparation des pouvoirs, de la magistrature librement élue et de la primauté de la loi. C'est au nom de ce principe qu'ils feront également la lutte à la contre-révolution: aux tyrans, aux royalistes, au parti clérical, aux grandes compagnies qui détiennent le contrôle des chemins de fer, des mines, des finances, etc.

Sur le plan social, les radicaux seront pour l'abolition de tous les privilèges, qu'il s'agisse de ceux détenus par les grands propriétaires terriens, par le clergé ou par les monopoles. À titre de représentants des intérêts des « petits »⁶⁶, ils seront les adeptes du principe de la propriété sacrée et du droit de chacun à une petite propriété, conçue comme le moyen émancipateur de l'homme et ce qui garantira sa liberté. Les radicaux prendront la défense des libertés individuelles, tel que cela ressort de La Déclaration

⁶⁴ Sur ce point, voir de Tocqueville qui traite de « comment ce qu'on appelle aujourd'hui la tutelle administrative est une institution de l'ancien régime », in *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1952, pp.110-121.

⁶⁵ Naquet soutint qu'il ne s'agissait pas simplement là d'un idéal, mais d'une question bien concrète, parce que l'autre terme de l'alternative serait « la guerre, instrument de despotisme, [qui] oppose la force au droit, sème la haine entre les peuples, anéantit l'industrie et le commerce, occasionne de lourds impôts et fait reculer la civilisation ». *J.O.C.*, 24 janvier 1872, p.534.

⁶⁶ THIBAUDET, *op. cit.*, p.71.

des Droits de l'Homme. Enfin, ils feront la promotion des principes de l'égalité du citoyen devant la loi, de l'égalité des chances par l'instruction primaire gratuite, et de l'égalité à l'égard du service militaire. Le citoyen que les radicaux conçoivent serait cet être émancipé de préjugés, suffisamment instruit et qui participe à la vie politique, économique et sociale de la Nation.

C'est sous ce rapport que Naquet proposa, en 1875, à l'extrême gauche un programme réclamant au nom de celle-ci les principes ci-dessus.

« Nous voulons, comme nos pères de 1793, résumait-il, [...] une large décentralisation. Nous voulons [...] la liberté absolue de la presse et la liberté absolue de réunion. Nous voulons la séparation de l'Église et de l'État. Nous voulons l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Nous voulons le service militaire obligatoire, non plus nominal, mais effectif. Nous voulons dans l'ordre économique le rachat de la banque, des mines et des chemins de fer [...]. Nous voulons changer l'assiette de l'impôt [...]. Nous voulons le divorce [...]. Nous voulons que la femme devienne [...] l'égale de l'homme »⁶⁷.

Naquet souhaita que tout député qui se déclarait radical restât loyal aux dits préceptes, qu'il fût assez sincère pour les inscrire dans sa profession de foi et qu'il s'engageât notamment à les revendiquer vivement à l'Assemblée⁶⁸.

À l'image de cet exemple, tous les thèmes et symboles de la Révolution — auxquels les radicaux s'attachaient et dont ils font, ouvertement ou implicitement, la promotion — accompagnent, tout au long du XIX^e siècle, l'évolution du radicalisme français et courent en filigrane dans toute action, pensée, réforme, proposition de loi, discours et programme radical, tel que nous le verrons par la suite.

Cependant, le souvenir de la Grande Révolution renfermait également une source

⁶⁷ NAQUET, *Discours programme*, Paris, Librairie du Suffrage universel, 1875, pp.13-14.

⁶⁸ *Id.*, « Le mandat impératif », *Le Petit Marseillais*, 16 février 1876, p.1.

de discorde pour les radicaux (ainsi que pour toute la gauche). Leur désaccord résidait d'abord dans l'interprétation de celle-ci — c'est-à-dire qu'ils se diviseraient entre partisans de la monarchie constitutionnelle de 89, sympathisants de la République modérée de 92 et adeptes de la République jacobine de 93⁶⁹. Ensuite, ils se sépareraient en ce qui a trait aux conséquences qui en découlent pour leur orientation vis-à-vis de la question sociale.

Sous ce rapport, Gambetta, Naquet et Clemenceau, à titre d'exemple, auraient été à la fin du Second Empire du même avis quant à la question sociale. Mais leur conception de la Révolution était nettement différente. Pour les deux premiers la Révolution s'incarnait surtout dans la République humanitaire, modérée et pacificatrice, une espèce d'hybride entre celle de 1792 et celle de 1793. Pour Clemenceau, par contre, la Révolution c'était 1793, et elle ne se concevait qu'entièrement, comme un bloc. C'est-à-dire qu'il trouvait nécessaires la terreur de la Convention, ses échafauds, ses prisons, son despotisme, et qu'il les justifiait.

Aux yeux de Naquet, « si 1789 a été la pensée, 1793 a été l'effort », ce qui présume un enchaînement suivant lequel la Convention a fait vivre l'œuvre de la Constituante, les échafauds et la terreur représentaient, au contraire, des événements déplorables, une déviation de la Révolution. Bref, un accident qui, quoique commenté — « Ce ne fut pas la faute de nos pères si, attaqués par tous les moyens, ils durent

⁶⁹ Le débat passionné à la Chambre que souleva la proposition de loi relative à la célébration du centenaire de la proclamation de la République est un exemple parmi d'autres de cette division. Le rapporteur, Camille Dreyfus, reflétant la position des partis au pouvoir (gouvernement Loubet), suggéra de déclarer le 14 juillet et le 22 septembre jours de fête nationale de la République. Les députés Lavy et Couturier, plus à gauche et voulant souligner la contribution du peuple dans la disparition de la monarchie, dans l'avènement de la grande Commune de Paris, dans la victoire de Valmy et dans la proclamation de la République, s'attachèrent plutôt aux journées du 10 août et des 20 et 21 septembre. *J.O.C.*, 10 mars 1892, pp.220-223 et p.227.

recourir à tous les moyens pour se protéger et se défendre » —, fut résolument injuste⁷⁰.

Lors du débat relatif à *Thermidor*⁷¹, Clemenceau monta à la tribune de l'Assemblée nationale et proclama, suite au discours de Reinach⁷²:

« Messieurs, il a été joué à la Comédie-Française une pièce évidemment dirigée contre la Révolution française [...]. Assurément, on n'a pas osé faire ouvertement l'apologie de la monarchie contre la République [...]. On a pris un détour, on s'est caché derrière Danton. [...] Mais voici venir M. Joseph Reinach qui monte à cette tribune entreprendre le grand œuvre d'éplucher, à sa façon, la Révolution française. Il épluche en conscience et, sa besogne faite, nous dit sérieusement: J'accepte ceci, et je rejette cela ! [...] [Joseph Reinach: Mais vous-même, vous n'acceptez pas *Thermidor* !] Ne m'interrompez pas, monsieur Reinach ! [...] J'admire tant d'ingénuité. Messieurs, que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou que cela nous choque, la Révolution française est un bloc [...] [M. Montaut: Indivisible !] un bloc dont on ne peut rien distraire [...]. Ah ! vous n'êtes pas pour le tribunal révolutionnaire, monsieur Reinach ! [...] Et aujourd'hui, après cent ans écoulés, vous arrivez gaillardement à cette vieille thèse d'école de fixer souverainement ce qu'on peut accepter de la Révolution française et ce qu'on en doit retrancher. Ah ! vous ne voulez pas du tribunal révolutionnaire ? Vous savez cependant dans quelles circonstances il a été fait »⁷³.

Voilà donc un autre point de divergence dans la famille des radicaux que Naquet regrettait. Bien que le plus grand service que Gambetta ait rendu à la France fut, de l'avis de Naquet, de s'être évertué à faire sortir les partis de « la politique conjecturale de nos pères, de la politique des principes tout faits, des dogmes indiscutables, qui

⁷⁰ NAQUET, « Attitude des monarchistes », *L'Estafette*, 26 juin 1886, p.1.

⁷¹ Le ministère des Beaux-arts avait accordé un permis à Victorien Sardou pour jouer la pièce en question. Mais il le lui retire après deux représentations. Clemenceau et Lissagaray avaient orchestré des bagarres - manifestations à la salle de théâtre (Alexandre ZÉVAËS, *Clemenceau*, Paris, René Julliard, 1949, p.85). Reinach, au nom des républicains modérés, évoque la liberté d'expression. Il s'indigne également qu'une République positiviste succombe à la pression de l'extrême gauche (Léon Bourgeois détenait ce portefeuille dans le Cabinet de Charles de Freycinet) pour faire exclure de scène une pièce qui fait l'éloge de la République pacificatrice en dénonçant les excès de la Terreur.

⁷² L'homme de Gambetta, qui fera à Clemenceau une belle critique de son comportement dans l'affaire Boulanger. Voir, à cet égard, « Majorité républicaine », *La foire boulangiste*, op. cit., 12 juillet 1887, pp.68-73.

⁷³ *J.O.C.*, 29 janvier 1891, pp.155-156.

nous émiettaient en coterie ennemies, et à faire triompher la politique scientifique »⁷⁴, cette coupure expliquerait davantage l'incohérence de la politique radicale du XIX^e siècle, tel que cela se révéla également lors de l'affaire Boulanger⁷⁵, moment où le royaliste Boucher lançait aux républicains:

« Comment concilier tant de prétentions et combiner tant de systèmes ? Comment réduire en un seul type tant de genres de république idéale ? Comment fondre en une seule doctrine les principes de tant de sectes et de tant de factions ? »⁷⁶

Pour le moment, il importe de souligner qu'à l'époque de la monarchie de Juillet, les radicaux — ou du moins ceux que les autres définissaient comme tels — ne constituaient pas encore une formation politique distincte et que le radicalisme français n'avait pas alors de doctrine. Celles-ci seront graduellement élaborées au fur et à mesure que les radicaux prendront conscience d'eux-mêmes et que leurs idées se concrétiseront et se feront accepter, dans un premier temps, par les populations ouvrières des villes.

74 NAQUET, « Gambetta », *Le Voltaire*, 4 janvier 1883, p.1.

75 Il importe de souligner que le Général fit également appel à l'héritage révolutionnaire pour défendre son mouvement des repréailles de la part des opportunistes. Dans une lettre ouverte à Naquet (« Mon cher Naquet », *La Presse*, 22 avril 1889, p.1), Boulanger lançait:

« Ce n'est pas avec des condamnations réprouvées de tous les honnêtes gens, qu'ils feront aller la France là où elle ne veut pas aller. Il leur faudrait embastiller les dix millions d'électeurs [...]. Leurs geôles sont trop étroites pour contenir le pays. Les souvenirs de l'Empire et ceux de la Révolution les hantent à la fois. Ils voudraient imiter de 1793 la terreur et de l'Empire la candidature officielle. [...] La Convention — qui peut le nier ? — a commis des crimes. Mais le but qu'elle poursuivait était si élevé, si grand, que ces crimes, condamnés par l'éternelle morale, sont presque absous par la conscience. Les gens de 1793 luttaient pour l'égalité civile, pour les libertés politiques et, au dessus de tout, pour la patrie dont ils avaient fait une religion, un culte. [...] Mais les nains de la Chambre actuelle, que cherchent-ils à défendre ? La République ? — Elle n'est pas en cause [...]. La patrie ? — Nous sommes en paix avec toute l'Europe [...]. Ce qu'ils veulent conserver, ce sont leurs places, leurs sinécures, leurs traitements, et ceux de leurs parents innombrables. [...] Ils veulent prolonger la fête le plus longtemps possible. Leur culte à eux, leur religion à eux, ce n'est pas, comme pour les hommes de 1793, le culte de la patrie, la religion de la liberté; c'est le culte des appétits, la religion du ventre ».

76 Auguste BOUCHER, « Chronique politique », *Le Correspondant*, 9 novembre 1885, vol. 140, p.564.

C. LE RADICALISME DE CARNOT: UNE EXPÉRIENCE ÉPHÉMÈRE DE CONSTITUTIONNELS PARTISANS DE 89

D'un autre côté, sur le plan parlementaire il convient de poser la question de savoir si le radicalisme français s'était inspiré d'un parti quelconque. Sur ce point, tous s'accordent à désigner le *Radical Party* d'Angleterre comme le prototype de son homonyme français⁷⁷. Seignobos explique:

« C'est l'Angleterre qui, au XIX^e siècle, a servi de modèle politique à l'Europe. C'est le peuple anglais qui a créé le mécanisme politique de l'Europe contemporaine, la monarchie constitutionnelle, le régime parlementaire et les garanties de liberté; les autres nations n'ont fait que l'imiter. Les partis qui caractérisent la vie politique du XIX^e siècle (constitutionnel, parlementaire, radical, socialiste) ont été constitués en Angleterre avant d'apparaître dans les autres pays »⁷⁸.

Dans ce cas-ci, l'intérêt que suscite le *Radical Party* en France proviendrait du fait qu'il a osé s'écarter de la politique des partis traditionnels (les *Whigs* libéraux et les *Tories* conservateurs) afin de se présenter en défenseur des préoccupations des classes ouvrière et paysanne.

De plus, la philosophie utilitaire de Jeremy Bentham⁷⁹ qui se propage au début du XIX^e siècle dote le *Radical Party* d'une profondeur spéculative et renforce, à ses débuts, le mouvement chartiste (1838-1848) qu'il a provoqué⁸⁰.

⁷⁷ C'est le major John Cartwright qui fonde à Londres le *Radical Party*, en 1768, lors de l'affaire Wilkes. Cartwright s'est donné pour mission de dénoncer les abus de l'absolutisme, à savoir l'atteinte aux libertés de la presse ainsi qu'aux droits des citoyens, suggérant de corriger ces travers par des réformes parlementaires basées sur le suffrage universel, sans pour autant revendiquer ni l'abolition de la monarchie ni celle de la Chambre des Lords. Voir à cet effet Gaston MAURICE, *Le parti radical*, Paris, Librairie des sciences politiques et sociales, 1929, pp.22-26.

⁷⁸ SEIGNOBOS, *Histoire politique de la France contemporaine*, op. cit., p.10.

⁷⁹ Notamment l'idée selon laquelle chacun est le meilleur avocat de ses propres intérêts. En travaillant pour son bonheur particulier, il contribue également au bonheur de l'État, lequel est défini comme la somme de l'ensemble des individus qui le composent. Le rôle de l'État est de travailler pour le bonheur collectif par la coordination des intérêts de tous ses membres.

⁸⁰ La référence la plus complète, pour ce qui touche Bentham, l'utilitarisme et le radicalisme, reste celle d'Élie HALÉVY, *La formation du radicalisme philosophique*, Paris, Alcan, 1901, vol.1, « La jeunesse de Bentham », pp.4-26. *Le radicalisme philosophique*, vol.2, « La naissance du radicalisme », pp.188-213.

En France, l'influence anglaise se fit donc sentir notamment dans le groupuscule qu'Hippolyte Carnot essaya d'organiser⁸¹. Contrairement à la coutume des partis modernes, où le chef est généralement élu par le congrès, Carnot et d'autres leaders radicaux de cette période d'étude, n'ayant pas de tel cadre, s'imposaient souvent grâce à leur programme, leur personnalité ou aux circonstances.

Dans ce cas-ci, Carnot se fait connaître grâce à une plate-forme électorale où il suggère aux électeurs du 6^e arrondissement de la Seine, aux radicaux et à tout le camp républicain, d'une part, de mettre fin aux méthodes subversives des sociétés secrètes et à la violence révolutionnaire auxquelles les républicains ont recouru après la répression de 1835 et, d'autre part, de ne conquérir le pouvoir qu'en conformité avec la charte dont il émane. Autrement dit, au lieu de laisser la lutte pour le pouvoir se faire sur le plan de l'opposition entre monarchistes et républicains, terrain sur lequel ces derniers sont minoritaires et tout à fait impuissants, il serait préférable pour les radicaux de reconnaître la monarchie constitutionnelle et de parler de constitution sur une base d'égalité avec les royalistes.

À cet effet, en 1846, Carnot publie *Les radicaux et la Charte* où il résume ces idées en termes clairs et éclairants:

« Nos institutions, bien entendues, ouvrent un vaste champ aux réformes; c'est à nous de savoir les obtenir à force de persévérance. Si nos adversaires prétendent, en interprétant la charte, en faire sortir un gouvernement absolu, nous prétendons, nous, y trouver les éléments d'une démocratie propre à satisfaire les esprits les plus libéraux [...]. La charte, expliquée selon l'esprit qui régnait au temps de sa promulgation, ne met point obstacle aux progrès démocratiques. En fait de réforme électorale, il n'y a point de système qu'elle repousse, il n'y a point de vœu si hardi

⁸¹ Hippolyte Carnot fut deux fois député de Paris sous la monarchie de Juillet, ministre de l'Instruction publique sous la II^e République, député puis sénateur inamovible sous la III^e République.

qu'elle ne puisse admettre [...]. Un seul triomphe de l'opposition dans la lutte électorale, mais un seul sérieux, suffirait donc pour amener les réformes démocratiques les plus urgentes »⁸².

À titre de député de la Seine, Carnot reprochait à la monarchie de Juillet d'avoir violé la volonté nationale en ne tenant pas compte des vœux du peuple. Pour avoir l'oreille des monarchistes, il se posa même en défenseur des intérêts orléanistes et il leur suggéra de tirer les conclusions de la leçon que la monarchie constitutionnelle de Charles X avait reçue, afin d'éviter que le peuple ne se fasse de nouveau justice⁸³. Officiellement, comme son père, Carnot est également prêt à s'aliéner le régime en place, pourvu que Louis-Philippe accepte « que l'opinion du pays puisse s'exprimer libre et complète »⁸⁴, et que la monarchie ne dévie aucunement du rôle constitutionnel que la charte lui accorde. C'est dire que celle-ci ne doit point se mêler des différends des partis politiques mais se résigner plutôt à être uniquement « juge paisible du combat, [qui] n'a d'autre mission que de décerner le prix au vainqueur, en remettant le pouvoir exécutif entre ses mains »⁸⁵.

Sous ce rapport, Carnot présenta les revendications et les principes directeurs de son parti radical:

« Le radicalisme ne demande pas autre chose; il ne s'attache pas à une forme exclusive de

⁸² Hippolyte CARNOT, *Les radicaux et la Charte*, Paris, Pagnerre, 1847 (c'est l'édition que nous avons utilisée), pp.5-6. À ce sujet, voir également p.56.

⁸³ Carnot avait participé à la Révolution de 1830 et il songeait alors établir la République qu'il considérait comme le régime le plus favorable au développement de la liberté et de l'ordre chez les peuples civilisés.

⁸⁴ Lazare Carnot avait organisé les armées de la Première République et avait voté, seul dans le tribunal, contre l'établissement du régime impérial. Cela ne l'empêcha pas pour autant de servir l'Empire à titre de commandant d'Anvers et de ministre de l'Intérieur. Hippolyte se vante d'avoir hérité de son père l'amour de la patrie, une fidélité irréprochable aux intérêts du pays et un profond respect de la volonté nationale. C'est pourquoi, quoique jacobin, il accepte de fait la monarchie constitutionnelle qu'il songe réformer.

⁸⁵ CARNOT, *op. cit.*, p.13.

gouvernement, mais il veut que le gouvernement soit toujours le produit de la volonté nationale. [...] La formule du radicalisme est celle-ci: organisation de la volonté nationale; et la conséquence de cette formule, c'est la soumission à la volonté nationale, dès qu'elle s'est manifestée »⁸⁶.

Certes, comme son vis-à-vis anglais, cette formation cherchait par une interprétation continuelle et renouvelée de la charte à réformer légalement la Chambre et à aboutir pacifiquement au suffrage universel. Il importe d'indiquer cependant que le mérite de ce groupuscule serait lié au fait que Carnot était le premier à poser une question cruciale qui préoccupera les radicaux et la gauche jusqu'au Seize Mai, à savoir s'il leur était possible d'accéder au pouvoir sans avoir recours à la violence, uniquement par le biais du suffrage universel (censitaire à ce moment).

À cet égard, la réponse de Carnot est catégorique. Elle l'est également en ce qui concerne les moyens immédiats à prendre pour atteindre leur but.

« Ne serait-il pas insensé celui qui voudrait demander aux chances des révolutions ce qu'il peut obtenir du simple vœu des électeurs ? [...] Que l'on étudie la charte, et l'on verra qu'elle ne s'oppose à aucun des systèmes électoraux en faveur auprès des différents partis. La charte est un libre terrain sur lequel à cet égard, toutes les opinions peuvent se discuter. [...] Quant au parti radical, [...] son appui est d'avance assuré à ceux qui embrasseront la cause de la réforme »⁸⁷.

Pour rendre à Carnot ce qui lui revient, force est de constater que ses idées trouvent un véritable écho dans le futur parti opportuniste. Mais, tout compte fait, vu la résistance d'autres tendances républicaines plus avancées de ce moment, l'expérience de ce groupuscule se révéla éphémère, comme celle du *Radical Party* anglais, lequel était considéré en France comme un précédent à éviter plutôt qu'un exemple à suivre. D'ailleurs, cette formation anglaise va disparaître en 1848, au

⁸⁶ *Ibid.*, pp.14-15. Voir également pp.54-55 où Carnot déclare la prépondérance de la volonté nationale et sa détermination de se rallier à n'importe quel régime qui respectera ce principe.

⁸⁷ *Ibid.*, pp.56, 59 et 32.

moment où un parti radical français plus avancé, voire antithétique à celui de Carnot, va commencer à s'affirmer⁸⁸.

Quant à Naquet, il repoussait le régime parlementaire auquel le radicalisme de Carnot avait abouti.

« Ce système est loin de nous venir de la Révolution française. Nos Assemblées révolutionnaires n'en avaient pas voulu. [...] Le régime parlementaire anglais a une forte organisation que nous ne connaissons pas de ce côté du détroit; cependant, devant la démocratie qui monte, cet organisme délicat, bon pour les aristocraties, commence à craquer de toutes parts. Qu'en pouvons-nous attendre de bon chez nous ? »⁸⁹

Toutefois, bien qu'il n'aurait guère admis qu'il s'inspira de Carnot, on retrouve quand même chez Naquet d'abord cette obsession qu'une constitution, dans ce cas-ci résolument républicaine, saurait régler toutes les dissensions et faire en sorte que le régime soit ouvert à tous les partis politiques. C'est ce qu'il tenta de réaliser lors de l'affaire Boulanger. Ensuite, lui aussi soutiendra que « toutes les fois qu'on laissera les citoyens libres d'écrire, de parler, de s'associer, toutes les fois qu'on leur donnera la possibilité de propager leurs idées et avec elles, l'espérance de triompher par la persuasion, par la voie des modifications lentes, de l'évolution, graduelle, sans sortir de l'égalité, c'est à la légalité qu'ils s'adresseront »⁹⁰.

□ □

⁸⁸ Il importe de souligner, cependant, que le *Radical Party* avait quand même réussi à introduire en Angleterre certaines réformes parlementaires, comme le droit de coalition et de grève, en 1824, l'extension du suffrage électoral, en 1832, et le libre échange, en 1846, ce qui pouvait aider Carnot à justifier son programme. Dans les faits, la seule satisfaction qu'eut Carnot fut de voir son fils, Sadi, accéder à la Présidence de la République.

⁸⁹ NAQUET, « Parlementarisme anglais et parlementarisme français », *L'Estafette*, 28 août 1886, p.1.

⁹⁰ *Id.*, *La République radicale*, op. cit., p.225.

D. LE RADICALISME DE LEDRU-ROLLIN: UN PROGRAMME D'ACTION, RÉFORMATEUR ET SOCIAL DES ADEPTES DE 1793

Par contre, Naquet s'inspire beaucoup de Ledru-Rollin. Les radicaux répétaient souvent que c'est par l'étude des faits et surtout par l'action qu'est marquée l'évolution du radicalisme du XIX^e siècle: « Au commencement était l'action », pour reprendre une expression d'Édouard Herriot⁹¹. Dans ce cas-ci, ce serait celle de Ledru-Rollin⁹², considéré comme un des pères fondateurs du radicalisme français, qui s'accordait avec le tempérament de Naquet.

C'est à Ledru-Rollin que revint de définir plus précisément ce qu'est le radicalisme. D'un radicalisme confondu avec le constitutionnalisme et avec le républicanisme, il fit émerger un radicalisme plus distinct, réformateur et social. Ledru-Rollin, qui était trempé d'un sentiment de générosité et de fraternité à l'égard du peuple, était sensible aux souffrances d'un prolétariat réduit à la misère par les premiers développements de la grande industrie. Enfin, c'est aussi Ledru-Rollin qui dota le radicalisme d'un programme politique que ses successeurs, ceux du XIX^e siècle, comme Naquet, et ceux des congrès nationaux du parti radical du XX^e siècle, continueront à préciser au fil des années.

⁹¹ SCHMIDT, *Idées et images radicales*, op. cit., p.4.

⁹² Alexandre-Auguste Ledru, dit Ledru-Rollin (1807-1875): fils du docteur Ledru, membre de l'Académie de Médecine, et petit-fils de Ledru-Comus, physicien de Louis XVI. Ce personnage — à qui ses adversaires ont reproché un caractère théâtral poussé, au point de reproduire dans l'arène politique quelques grandioses scènes dessinées par David, et dont les sympathisants ont loué l'humanisme jusqu'à le comparer à un Danton moderne — a mené une brillante carrière. À l'âge de vingt ans, il est reçu au barreau. Deux ans plus tard, malgré son jeune âge, il parvient, à titre d'avocat des insurgés, dans le procès des vingt-sept, à soustraire ceux-ci à la cour martiale pour les faire juger par jury. Dès 1834, il prend la défense des républicains poursuivis et de certains insurgés de la rue Transnonain. À la Chambre, il regroupe autour de lui un noyau de députés avant-gardistes comme Louis Blanc, Félix Pyat, Victor Schœlcher, Pierre Leroux, Adolphe Crémieux, Godefroy Cavaignac, Étienne Arago, etc. Après le coup d'État de 1851, l'Empire exclut Ledru-Rollin des amnisties. Par conséquent, il ne peut revenir en France qu'après Sedan. En 1871, il est élu à l'Assemblée, mais ne siège pas. En 1874, Ledru-Rollin est élu de nouveau et siège. Mais cette fois-ci, c'est une mort subite qui interrompt son mandat. Alvin R. CALMAN, *Ledru-Rollin and the Second French Republic*, New York, Université de Columbia, 1922, notamment pp.15-119. « Ledru-Rollin », in Edgar Leon NEWMAN et Robert Lawrence SIMPSON, *Historical Dictionary of France from the Restoration to the Second Empire*, New York, Greenwood Press, 1987, pp.608-610. Pour un court résumé biographique de Ledru-Rollin fait par son ancien secrétaire, voir « Allocution de M. Maillart » (prononcée sur la tombe de Ledru-Rollin), *Le Temps*, 6 janvier 1875, p.2.

En 1841, Ledru-Rollin se lance en politique lorsqu'il remporte la quasi-totalité des suffrages censitaires du Mans (deuxième arrondissement électoral de la Sarthe; 124 voix sur 127). C'était une élection partielle, imposée par la mort subite de Garnier-Pagès l'aîné, et le point de départ de la carrière parlementaire de Ledru-Rollin⁹³. Rien de surprenant, indique Nordmann, qu'un radical remplace un vétéran de la révolution de 1830 qui avait siégé à la gauche de la Chambre, dans le seul collège électoral à dominante radicale de la Monarchie parlementaire⁹⁴. Néanmoins, si le choix des électeurs s'arrêta, en fin de compte, sur Ledru-Rollin — malgré la concurrence que lui faisaient d'autres candidats, notamment Garnier-Pagès frère dont les garanties radicales n'étaient pas moins solides —, c'est que Ledru-Rollin leur proposait aussi un programme politique plus avancé et plus distinct, qui manquait jusque-là aux républicains d'extrême gauche⁹⁵. C'est là une voie que Naquet s'efforcera à suivre.

En principe, celui de Ledru-Rollin reposait sur la réforme, comme mot-clé, au bénéfice du peuple et de la démocratie. La réforme électorale, la réforme parlementaire et la réforme sociale étaient ses devises. À cet égard, Ledru-Rollin ne se contenta pas de continuer à diriger quelques journaux. Il fonda spécialement un quotidien baptisé *La Réforme*⁹⁶, grâce auquel il désirait promouvoir une politique républicaine plus avancée.

⁹³ Pour un récit détaillé de cette élection, voir Stanislas MITARD, *L'affaire Ledru-Rollin, les origines du radicalisme démocratique*, Paris, Marcel Rivière, 1952, pp.13-51.

⁹⁴ NORDMANN, *Histoire des radicaux...*, op. cit., p.34.

⁹⁵ LEDRU-ROLLIN, « Profession de foi » (prononcée à la salle Barré-Guillouard de la ville du Mans devant les électeurs de la Sarthe), juillet 1841, in *Discours politiques et écrits divers*, Paris, Germer Baillière, 1879, tome 1, pp.1-9.

⁹⁶ C'est par de lourds sacrifices financiers que Ledru-Rollin réussit à lancer ce quotidien qui le conduisit au seuil de la pauvreté.

Celle-ci rivalisait, en effet, avec la politique modérée ou constitutionnelle de Carnot et davantage avec celle représentée par *Le National* d'Odilon Barrot et d'Adolphe Thiers⁹⁷. En un mot, Ledru-Rollin visait également à démanteler ce qu'il appelait « l'alliance avouée, la fusion de la gauche et du centre gauche »⁹⁸.

Naquet suivit l'exemple de Ledru-Rollin parce que celui-ci s'inspirait de « l'œuvre immortelle » de la Révolution française⁹⁹. Lors du banquet de Chalon-sur-Saône, il proposa à ses auditeurs un toast à l'unité et à l'indivisibilité de celle-ci, « à l'encontre des faux amis de la Révolution, qu'un vernis de libéralisme recouvre encore »¹⁰⁰.

La Grande Révolution avait affirmé que la souveraineté nationale émane du peuple, ce qui laisse supposer une égalité devant la loi de tous les citoyens qui le composent. À l'opposé de Carnot qui s'attacha à la charte de 1830, Ledru-Rollin rejeta cette constitution parce que, reconnaissant la souveraineté nationale en principe, elle la méconnut dans les institutions et dans les faits. Dans sa profession de foi ainsi que dans sa brochure destinée « à Messieurs les électeurs du 2^e collège de la Sarthe », ce Parisien issu de la bonne bourgeoisie parla au nom du peuple et le plaça au centre des

⁹⁷ Thiers, un des fondateurs du *National*, en janvier 1830, quitta ce quotidien, en juillet 1830, et se rallia à Louis-Philippe. Toutefois, voulant obtenir plus de réformes électorales pour la bourgeoisie libérale, Thiers commença à s'opposer à Louis-Philippe à partir de 1845, moment où il se mit à collaborer avec Odilon Barrot au *National*.

⁹⁸ Le discours de Ledru-Rollin à la Chambre des députés, le 19 janvier 1846, est très clair à cet égard. Bien qu'officiellement il fasse la critique de la politique gouvernementale, officieusement c'est une diatribe contre la gauche et le centre gauche, dont l'appui avait permis de mener cette politique. LEDRU-ROLLIN, *Discours politiques et...*, *op. cit.*, tome 1, pp.217-231. Les pages 219-220, et 222-223 sont des plus révélatrices.

⁹⁹ Vraisemblablement, c'était le moment où l'esprit de la Grande Révolution était omniprésent. « Au milieu du siècle dernier, écrit Atias, la Révolution écrasait la conscience politique de sa masse, dans un sens ou un autre. Le phénomène fut net en 1848 ». Christian ATIAS, « Mémoires de la Révolution. Les révolutionnaires et la Révolution française au XIX^e siècle », in *Révolution et contre-Révolution au XIX^e siècle*, Stéphane Rials (dir.), Paris, Albatros, 1987, p.277.

¹⁰⁰ LEDRU-ROLLIN, « Discours prononcé au Banquet démocratique de Chalon-sur-Saône », *Discours politiques...*, *op. cit.*, 19 décembre 1847, notamment p.352.

préoccupations de sa politique radicale. C'est une vive critique qu'il développa à l'endroit des autres partis politiques.

« Pour nos pères, proclamait-il, le peuple c'était la nation toute entière, chaque homme jouissant d'une part égale de droits politiques [...]. Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés [...] qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots. [...] Le peuple, Messieurs, c'est l'*ecce homo* des temps modernes; mais soyez convaincus que sa résurrection est proche; il descendra de sa croix pour demander compte [...]. Voilà, Messieurs, le peuple, le voilà tel que nous l'a fait le gouvernement représentatif. [...] Mais dans cette pédante école, le peuple n'a pas sa place. [Pour] le parti Thiers, [...] il est un marche-pied qu'on brise dès qu'on s'en est servi pour monter. Parlons-nous de la fraction Barrot, [...] s'occupe-t-elle davantage de l'avenir du peuple, dont la grande voix lui fait peur [...] ? Et le parti légitimiste, qui feint de se poser aujourd'hui au nom du peuple, peut-il sincèrement [...] penser aux intérêts, aux droits de ce peuple qu'il a si longtemps opprimé ? [...] C'est le renard qui se revêt, par nécessité, de la peau du lion. Pour ces partis surannés ou bâtards, le peuple n'est donc qu'un mot, [...] c'est l'esclavage antique escortant le char du triomphateur »¹⁰¹.

De surcroît, à l'encontre de l'interprétation de la Révolution de Carnot, de Barrot et de Thiers, les partisans de la monarchie constitutionnelle de 89, celle de Ledru-Rollin repose sur la République de 92 (réformée) sinon de 93 (modérée)¹⁰². Ledru-Rollin repoussa le suffrage censitaire et réclama pour le peuple le suffrage universel. Au moyen du suffrage universel, base de sa réforme électorale, on peut aboutir non seulement à la transformation du régime représentatif, mais à l'abolition de tous les privilèges et à l'introduction des améliorations sociales. La volonté nationale devrait dicter la politique étatique et servir de base à toute réforme.

« Il est probable, déclara Naquet, que sans l'initiative de Ledru-Rollin, la France

¹⁰¹ *Id.*, « Profession de foi », *op. cit.*, pp.2-4.

¹⁰² Bien que Ledru-Rollin prenne la Révolution comme une unité, c'est-à-dire avec l'indivisibilité des trois grandes époques qui la caractérisent (1789, 1792, 1793) et des trois assemblées qui la personnifient (la Constituante, la Législative, la Convention), il repousse, par contre, la Terreur, même s'il considère qu'elle était justifiée. « La Terreur ! Ah ! citoyens, nous [...] n'aurons point à la recommencer. Laissons-la donc dormir au plus profond de l'histoire ». « Discours prononcé au banquet démocratique de Chalon-sur-Saône », *op. cit.*, pp.352-353.

n'aurait pas eu le suffrage universel en 1848 »¹⁰³. Voilà ce qui devenait l'un des éléments principaux de la thèse radicale de Naquet et qui expliquerait pourquoi la tombe de Ledru-Rollin deviendrait, au moment de l'affaire Boulanger, un lieu de rassemblement symbolique où les amis de Naquet viendraient rendre hommage au « fondateur du suffrage universel », y déposant des couronnes portant cette mention¹⁰⁴.

À l'opposé de Carnot, Ledru-Rollin fit passer le principe révolutionnaire de l'égalité devant la loi à travers le prisme des valeurs sociales de la gauche en proposant d'introduire trois grandes réformes à caractère social¹⁰⁵: la révision de l'impôt¹⁰⁶, direct ou indirect, qui écrasait, selon lui, les classes pauvres; la réforme du service militaire, « l'impôt du sang » — dont le fardeau ne tombait que sur les enfants du peuple —, par la suppression du remplacement qui créait au profit des riches un odieux privilège et qui privait l'armée des couches aisées de la nation; et enfin, l'intervention de l'État dans la question des salaires insuffisants qui frappaient notamment le prolétariat des centres manufacturiers, afin de se débarrasser d'une « de ces plaies honteuses de notre société ».

À en juger par un tel discours programme, qui se base sur la présomption que

¹⁰³ *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.153.

¹⁰⁴ « Au jour le jour - L'anniversaire du 24 février », *Le Temps*, 26 février 1888, p.3.

¹⁰⁵ LEDRU-ROLLIN, « Profession de foi », *op. cit.*, p.5.

¹⁰⁶ À ce sujet, voir également son intervention « concluant à dégrever de l'impôt les classes pauvres ». Discours prononcé à la Chambre des députés, le 18 juillet 1844, dans le cadre de la discussion du budget, in *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 1, pp.108-116.

le principe de la souveraineté nationale provient du peuple et non du régime censitaire, et à l'encontre du radicalisme conciliant de Carnot, il faut reconnaître là un radicalisme intransigeant à l'endroit de la monarchie de Juillet. Tendait à l'action et parlant sur un ton menaçant, Ledru-Rollin conseilla au gouvernement de se réformer, radicalement et pacifiquement, d'en haut, sinon de prévoir une nouvelle révolution d'en bas. Voilà une démarcation de parti qui plaisait fort bien à Naquet.

« C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps, et qu'il faut le changer, à peine de subir une violente révolution. Et pour le changer, messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire [...]. Cette réforme, il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune; qu'il soit désigné pour sa vertu. [...] La régénération politique ne peut donc être qu'un acheminement et un moyen d'arriver à de justes améliorations sociales. C'est par cette tendance fraternelle et sympathique, messieurs, c'est à ce point de vue élevé de l'amour du peuple que le parti démocratique se distingue surtout et profondément des autres partis éclos de la Révolution de Juillet »¹⁰⁷.

Vu que la monarchie de Juillet ne cédait sur rien, Ledru-Rollin en vient à conclusion que ce régime serait résolument à contre-courant du principe de la souveraineté nationale, laquelle, dans ces conditions, ne devient compatible qu'avec la République. Par conséquent, il lança une attaque contre le gouvernement sur tous les fronts possibles. Visant les fondements de ce régime, il se livra à une diatribe contre sa politique extérieure et intérieure¹⁰⁸, ce qui lui valut d'être traduit en justice¹⁰⁹.

¹⁰⁷ LEDRU-ROLLIN, « Profession de foi », *op. cit.*, p.3.

¹⁰⁸ Dans ce cas également, Ledru-Rollin vise Louis-Philippe en attaquant les partis de Thiers, son ministre, et de Carnot qui l'appuie dans le maintien d'une politique étrangère très effacée à l'endroit de l'Angleterre. Politique qui, selon Ledru-Rollin, sacrifie les intérêts français et porte atteinte à l'orgueil national. L'affaire Méhémet-Ali, durant laquelle les flottes française et anglaise allaient s'affronter, est un exemple. Bien que la flotte française ait été en force supérieure à celle des Anglais, elle reçoit l'ordre de céder. Cette affaire soulève de nouveau la question d'Orient, laquelle a été réglée par la Convention des détroits. Mais encore, Ledru-Rollin soutient que le pacifisme à tout prix au-dehors n'est qu'un prétexte servant à justifier aux yeux des Français les grandes dépenses militaires sur le plan intérieur, dont le but n'est autre que de permettre au régime de réprimer davantage le peuple. Dans ce cadre, Ledru-Rollin montre notamment du doigt les fortifications parisiennes, « l'embastillement », et les mesures encore en vigueur de la répression de 1835 qui portent atteinte aux libertés des Français. Enfin, Ledru-Rollin dénonce les hommes au pouvoir qui débordent de corruption et, du même souffle, l'agiotage des compagnies de chemins de fer. LEDRU-ROLLIN, « Profession de foi », *op. cit.*, pp.6-8. Voir également: « Discours en blâme de l'attitude de la Chambre, en présence de la politique suivie par le gouvernement », 19 janvier 1846, « Discours au sujet des fortifications de Paris », 27 mai 1842, et (à suivre...)

Mais comme il arrive parfois lorsque les rouages de la machine judiciaire ne sont pas bien huilés, le procès de Ledru-Rollin se révéla comme une épée à double tranchant. Autrement dit, après que ce procès eut causé de grands dégâts publicitaires à la monarchie de Juillet, la cour de cassation invalida finalement le verdict¹¹⁰. Ledru-Rollin, par contre, se fit tellement remarquer que ce procès conclut à son couronnement comme tribun du peuple, reconnu, bel et bien, par l'extrême gauche qui trouva en lui un chef¹¹¹.

C'est de cette position que, durant la campagne des banquets de 1847 — dans lesquels les orateurs républicains-radicaux réclamaient des réformes politiques et sociales¹¹² —, Ledru-Rollin définit à Dijon (Côte-d'Or) ce qu'est un radical. Cette définition venait compléter sa pensée de 1841, selon laquelle les radicaux authentiques sont ceux qui, par delà le problème politique, s'attachent aux solutions sociales. L'interprétation de Ledru-Rollin est donc différente de celle de Carnot, notamment à l'égard de la question sociale, et sera celle que Naquet adoptera en principe.

108(...suite)

« Discours à propos des dépenses faites pour les fortifications de Paris », 19 juin 1845, in *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 1, pp.217-231, pp.37-43 et pp.181-189.

109 Pour sa « Profession de foi », Ledru-Rollin a été condamné à quatre mois de prison et à 3 000 francs d'amende. Pour une narration *in extenso* de tout le déroulement de ce procès, voir MITARD, *L'affaire Ledru-Rollin*, *op. cit.*, pp.81-188.

110 Pour les plaidoyers de Ledru-Rollin, voir « Discours prononcé devant la cour de cassation », 8 octobre 1841, et « Discours prononcé devant le jury de Maine-et-Loire », 23 novembre 1841, in *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 1, pp.10-17 et pp.18-20.

111 À ce propos, il suffit de mentionner au passage certaines personnalités républicaines de renom qui s'étaient associées à Ledru-Rollin, telles François Arago, Victor Schœlcher, Louis Blanc, Godefroy Cavaignac et Charles Delescluze. Même un Odilon Barrot, le chef de la gauche dynastique, reconnaissait son leadership.

112 Lamartine, à titre d'exemple, glorifie la République et la Révolution et dénonce la réaction, lors du banquet de Mâcon (Saône-et-Loire). MILHAUD, *op. cit.*, p.20. Pour un aperçu détaillé des banquets républicains voir CALMAN, *Ledru-Rollin and the Second French Republic*, *op. cit.*, pp.22-34.

Après avoir accusé la gauche et le centre gauche de collaborer avec la droite pour mettre le parti radical en dehors de la constitution en dépeignant ses membres comme des « séditieux altérés de sang », des « voltigeurs de 93 », des « insensés » ou des « ultra-radicaux », Ledru-Rollin proclama:

« Nous sommes des ultra-radicaux ! Qu'est-ce donc qu'un radical ? Un homme du droit. [...] Que si maintenant vous entendez par ce mot le parti qui veut faire entrer des abstractions philosophiques dans la réalité de la vie, le grand symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, [...], oh ! oui, nous tous qui sommes ici, sommes des ultra-radicaux. [...] Les mots n'effraient que les enfants [...]. Et, comme les vengeurs de la liberté batave, d'un outrage faisons un drapeau »¹¹³.

Son programme affirmait:

« Pour nous, messieurs, le peuple c'est tout. Soulager ses misères, ses douleurs, voilà notre but. Passer par la question politique pour arriver à l'amélioration sociale, telle est, je le répète, la marche qui caractérise le parti démocratique en face des autres partis »¹¹⁴.

Ce radicalisme de 1847, quoique très économe en détails, comporte néanmoins une éthique, une philosophie et un programme radical positiviste, lesquels reposent sur le principe du « libre examen » des choses¹¹⁵. Cela revient à dire que rien n'est définitif et que tout devrait constamment être soumis à un nouvel examen. Il s'ensuit également que le parti radical doit rester ouvert. Il ne peut préalablement formuler de condamnations contre aucune autre thèse, a fortiori contre celles de gauche. Ce serait à travers le prisme de la liberté et de la fraternité qu'il faudrait les étudier toutes.

Vu que les républicains avancés s'étaient intégrés au pouvoir, au début de la

¹¹³ LEDRU-ROLLIN, « Discours prononcé au banquet démocratique de Dijon », in *Discours politiques*, op. cit., 21 novembre 1847, pp.345-346.

¹¹⁴ *Id.*, « Profession de foi », op. cit., pp.4-5.

¹¹⁵ SCHMIDT, *Les grandes thèses radicales*, op. cit., p.60.

Révolution de février, en dépit de l'opposition des modérés¹¹⁶, Ledru-Rollin, l'homme de la situation, s'empara du ministère de l'Intérieur, comme le fera Gambetta en 1871. Secondé par quelques collègues d'extrême gauche, il passa son épreuve du feu. L'action se fit déjà sentir dans ses « Instructions circulaires » de mars et d'avril aux commissaires du Gouvernement provisoire¹¹⁷. Celles-ci visaient notamment à ancrer solidement la République, à organiser la garde nationale et à préparer les élections. Pour Naquet, ce fut l'exemple d'un radical sincère qui, au pouvoir, n'oublie pas d'appliquer son programme.

À ce propos, Ledru-Rollin incita ses commissaires à placer à la tête de chaque arrondissement et de chaque municipalité des républicains résolus: « tous des hommes de la veille et pas du lendemain. [...] Des patriotes les plus influents », des « hommes nouveaux, et autant que possible sortant du peuple ». Or il souhaita que l'Assemblée qui sortirait des élections d'avril « soit animée de l'esprit révolutionnaire », accommodé à son interprétation du radicalisme, et qu'elle fût remplie de républicains avancés: « hommes honnêtes, courageux et dévoués jusqu'à la mort à la cause du peuple ». Cela, ou la guerre civile et l'anarchie, telle était l'alternative.

« Quels sont vos pouvoirs ? Ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes

¹¹⁶ En fait, c'est la foule qui a finalement obligé les futurs républicains conservateurs à intégrer Ledru-Rollin, Adolphe Crémieux et Dupont de l'Eure au gouvernement provisoire que tentait de constituer la direction du journal *Le National* (Barrot et Thiers). Dupont de l'Eure a reçu la Présidence, et Crémieux le ministère de la Justice. Pour la lutte que livre Ledru-Rollin, sous ce rapport, voir « Discours prononcé à la Chambre des députés envahie, dans la discussion sur le nouveau gouvernement à établir », 24 février 1848, in *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 1, pp.372-374.

¹¹⁷ LEDRU-ROLLIN, « Aux commissaires de la République dans les départements sur la nature et l'étendue de leurs attributions et de leurs devoirs », 8 mars 1848; « Aux commissaires de la République dans les départements, sur l'attitude à garder dans leurs rapports avec les pouvoirs publics », 12 mars 1848; « Aux commissaires de la République dans les départements, sur le concours à prêter par eux aux élections à l'Assemblée nationale », 8 avril 1848., in *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 2, pp.1-7, pp.8-12 et pp.16-21.

révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investi de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public »¹¹⁸.

Suite à la proclamation de la Seconde République, Ledru-Rollin, trouvant le moment propice pour commencer l'exécution de son programme radical, établit le suffrage universel¹¹⁹. Il annula le timbre des journaux pour assurer la liberté de la presse. Il proclama le droit de réunion et d'association pour les ouvriers. Avec la collaboration de Louis Blanc¹²⁰, il organisa la journée de travail de douze heures. En outre, il établit des institutions de crédit pour les paysans et les artisans. Enfin, il supprima les corps d'armée d'élite et réorganisa les gardes nationales.

Sur le plan judiciaire, Ledru-Rollin, en collaboration avec Crémieux, supprima la peine de mort en matière politique. Avec le concours de François Arago, le ministre de la Marine, Ledru-Rollin mit fin aux châtiments corporels dans la marine. Enfin il réussit à faire adopter la proposition de loi de Victor Schœlcher, visant à abolir l'esclavage dans les colonies françaises¹²¹.

Cependant, à travers le temps et l'espace, lors de certains moments de réussite républicaine, comme la Révolution de février 1848, les liens de solidarité entre

¹¹⁸ *Id.*, « Aux commissaires de la République dans les départements sur l'attitude à garder dans leurs rapports avec les pouvoirs publics », *op. cit.*, pp.8-9.

¹¹⁹ L'établissement du suffrage universel serait la plus grande contribution de Ledru-Rollin à l'idée républicaine. C'est ce que reconnaissent Adolphe Crémieux, Victor Hugo et Louis Blanc, les orateurs de la cérémonie d'inauguration d'un monument sur sa tombe. « Dernière heure », *Le Temps*, 25 et 26 février 1878, p.2. « À travers Paris », *Le Figaro*, 25 février 1878, p.1.

¹²⁰ C'est Ledru-Rollin qui fait entrer Louis Blanc, à titre de secrétaire, au gouvernement provisoire.

¹²¹ Henri Brisson rend un bel hommage aux contributions de Ledru-Rollin dans le communiqué de presse qu'il publie, à titre de président de l'Union républicaine et au nom de cette formation politique, *in* « Nouvelle parlementaire », *Le Temps*, 7 janvier 1875, p.3.

girondins, jacobins et autres tendances républicaines se relâchaient. Renouant avec l'esprit de la Grande Révolution, chaque orientation cherchait sa propre formule politique qui la distinguerait plus nettement par rapport aux autres¹²². Les anciens radicaux affiliés à Hippolyte Carnot s'identifiaient comme « démocrates », tandis que les hommes d'extrême gauche, associés avec Ledru-Rollin, Raspail et Louis Blanc, prenaient le sobriquet de « radicaux-socialistes »¹²³.

Faute de coopération entre radicaux, du fait de vanités personnelles plus que de divergences de doctrine, les élections du 23 avril 1848 pour la Constituante¹²⁴ marquèrent la défaite du groupe radical de Ledru-Rollin, adepte de la « République démocratique et sociale », ainsi que celui-ci l'expliquait dans sa *Réforme*¹²⁵. La division au sein du parti radical se fit également sentir dans la campagne pour les présidentielles du 10 décembre. Dans l'éditorial du premier numéro de *La Révolution démocratique et sociale*, que Delescluze lança pour soutenir la candidature de Ledru-Rollin, on lit:

« Nous avons la République mais avec des institutions monarchiques, avec la corruption et le privilège sous toutes ses formes, avec tous les fléaux du régime ancien. Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'une dynastie de moins [...]. Fils dévoués de la Révolution, nous croyons que la Constitution de 93 contient en germe toutes les améliorations que réclame la société; nous ne croyons rien de plus philosophique ni de plus éminemment social que la déclaration des droits

¹²² D'ailleurs, c'est le moment où Lamartine écrit son *Histoire des Girondins*. Michelet fait l'éloge de Danton, et Louis Blanc celui de Robespierre dans son *Histoire de la Révolution* qu'il commence. Enfin, Esquiros écrira dans *Les Montagnards* que chaque parti utilisait l'interprétation de la Révolution afin d'orienter le combat politique.

¹²³ Il importe de souligner que les radicaux-socialistes n'étaient pas des socialistes au sens strict. Ces derniers étaient plutôt associés avec d'autres orientations: blanquiste, babouviste ou proudhonienne, ainsi qu'avec la tendance de Pierre Leroux.

¹²⁴ Voir Seignobos à ce sujet: 500 républicains modérés, une centaine de républicains démocrates sociaux, 200 ralliés orléanistes et 100 légitimistes catholiques. En tout 880 députés.

¹²⁵ MILHAUD, *op. cit.*, p.45. À côté des divisions entre radicaux, il y a aussi le fait que l'impôt pour le maintien des ateliers nationaux effraya les neuf millions de nouveaux électeurs ruraux, lesquels votèrent contre le gouvernement.

formulée par Robespierre mais l'application est encore à trouver »¹²⁶.

Les élections présidentielles consacrent la défaite personnelle de Ledru-Rollin. Lui qui avait introduit le suffrage universel est desservi par le système électoral qu'il a mis en place. Ledru-Rollin ne réussit à obtenir que cinq pour cent des votes, par rapport à près de 75 pour cent des voix recueillies par Louis Napoléon. Bref, tel que le résumait Schmidt, « la cause la plus grave de l'échec de 48, c'est aussi, c'est surtout la division s'introduisant dans les rangs des républicains »¹²⁷. Un radical comme Michel de Bourges et ses amis, et même un Louis Blanc, s'opposaient à ce moment à Ledru-Rollin¹²⁸.

Ce n'est que sous l'Empire autoritaire que radicaux et républicains modérés resserrent les rangs. En attendant, Ledru-Rollin réussit à mettre sur pied un groupe d'opposition parlementaire radicale, dont le nom était *la Montagne* (ce qui évoquait le souvenir de celle de 1793 à 1795) et où les socialistes-démocrates donnaient le ton¹²⁹. La Montagne réussit relativement bien aux législatives du 13 mars 1849, ce qui prouve que sous l'union des gauches, la tendance radicale avancée regagnait des

¹²⁶ Cité par Stéphane RIALS, *Révolution et contre-Révolution au XIX^e siècle*, Paris, Albatros, 1987, p.297.

¹²⁷ SCHMIDT, *Les grandes thèses radicales, op. cit.*, p.139.

¹²⁸ Alvin R. Calman touche à la question des divisions entre radicaux ainsi qu'à celles trouvées dans le camp républicain pendant les années qui suivent. *Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre*, Paris, Rieder, 1921, pp.23-24 et pp.32-36. Quant aux questions du genre de République ou de gouvernement direct du peuple par lui-même, celle-ci séparait Ledru-Rollin et Louis Blanc. Ce dernier s'exprime ouvertement contre son chef dans un petit ouvrage qu'il publie. Louis BLANC, *La République une et indivisible*, Paris, Naud, 1851.

¹²⁹ Maurice AGULHON, « La Montagne », in *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 1973, pp.103-113.

forces, malgré tout, dans le pays légal autant que réel¹³⁰.

Cependant, dès le 11 juin 1849, moment où Ledru-Rollin déposa entre les mains du président de l'Assemblée un acte d'accusation contre le Président de la République et contre les ministres coupables de violation formelle de la Constitution par le déploiement de l'expédition militaire de Rome¹³¹, et surtout après la manifestation et la bataille du 13 juin 1849 au conservatoire du quartier Saint-Michel¹³², ce fut l'imbroglia¹³³.

La dure répression qui s'ensuivit, les exécutions et les nombreuses condamnations de députés¹³⁴ et de manifestants avaient forcé Ledru-Rollin et une

¹³⁰ Sur 750 députés de l'Assemblée, la Montagne passe de 100 à 180 députés. Les conservateurs et les réactionnaires de droite remportent ces élections en passant de quelque 300 à 500 députés. Les républicains modérés sont les grands perdants; ils voient leur nombre chuter de 500 à près de 70 députés. Sources: MILHAUD, *op. cit.*, p.45. SCHMIDT, *Les grandes thèses...*, *op. cit.*, p.141.

¹³¹ L'Assemblée constituante d'avril 1848 avait garanti à Rome (art. 5 de la Constitution) que la République française protégerait son indépendance. Celle-ci avait également déclaré ne jamais porter atteinte à la souveraineté, à la nationalité ou à la liberté d'aucun peuple. À l'encontre de ce qui vient d'être dit et contrairement à une décision officielle de l'Assemblée nationale datant du 7 mai 1849, le commandant en chef de l'expédition d'Italie, le général Oudinot, reçoit, le 29 mai, l'ordre d'étouffer la République romaine, quoi qu'il en coûte en sacrifices d'hommes et de principes. À cet égard, Ledru-Rollin disait: La question n'est pas de savoir si la force brutale d'une nation de 36 millions d'hommes peut s'emparer d'une ville; la question est de savoir si nous avons pour nous le droit et la justice; la question est de savoir si, en allant attaquer Rome, un peuple de frères, une république comme nous, nous ne manquons pas au plus sacré des principes. [...] Il y a quelque chose de supérieur à la question d'honneur, c'est la question de justice immortelle, c'est la question du droit le plus vivace et le plus sacré ». LEDRU-ROLLIN, « Dépôt sur le bureau de l'Assemblée législative d'un acte d'accusation contre Louis-Napoléon et ses ministres », 11 juin 1849, in *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 2, pp.334-339. Voir également les pages 340-349 et 350-357 (discours du 12 juin), dans lesquelles Ledru-Rollin développe son acte d'accusation. Citation, p.338.

¹³² Ledru-Rollin fait le compte rendu de ces événements dans une brochure qu'il publie à Londres. Le contenu de celle-ci est reproduit dans *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 2, pp.365-395.

¹³³ Pour un aperçu détaillé de l'incident touchant Ledru-Rollin, voir l'article n°3 d'Émile OLLIVIER, « Le prince Louis-Napoléon », *Revue des Deux Mondes*, novembre-décembre 1896, tome 138, pp.821-859, et notamment les pages 850-851. « Vous avez violé la Constitution, s'écria étourdiment Ledru-Rollin; nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes ! », *ibid.*, p.851.

¹³⁴ Ledru-Rollin a failli périr sous le feu d'un peloton d'exécution, lors de la manifestation au quartier Saint-Michel. Au moment même où l'officier levait son épée pour donner l'ordre de tirer, un autre officier de rang supérieur qui venait d'arriver sur les lieux ordonna d'abaisser les fusils (« Compte rendu sur les événements du 13 juin... », *op. cit.*, tome 2, p.367). Ledru-Rollin l'a échappé belle, mais le Gouvernement lui intente « le procès de Versailles ». On le fait passer pour blanquiste, sinon hébertiste, celui qui donne l'ordre de soulèvement à sa vaste organisation révolutionnaire socialiste dite *La Solidarité républicaine* ou *La Solidarité jacobine*. Ledru-Rollin est également accusé d'être un nouveau Robespierre qui complotait pour réintroduire la Terreur. Bref, c'est un attentat contre la République et son gouvernement. *Ibid.*, pp.379-387.

trentaine de députés de *la Montagne* à se réfugier en exil¹³⁵. Du jour au lendemain, le parti radical avancé se retrouvait sans chefs. Quant aux termes de « radical » et de « radicalisme », puisqu'on interdit leur utilisation, ceux-ci disparaissent de nouveau et ne resurgissent qu'aux dernières années du Second Empire¹³⁶. L'heure était propice pour une nouvelle génération de modérés ou d'amis du radicalisme de prendre la relève.

Bien que Ledru-Rollin quitte ainsi la scène politique pendant près de vingt ans, et laisse momentanément orphelin le parti avancé, et en dépit du fait qu'en politique il était monté si haut qu'il ne pouvait que descendre, après son retour en France en 1870, et ne plus regagner son leadership¹³⁷, néanmoins, son radicalisme avancé n'était qu'un prologue. De nouveaux hommes politiques, comme Gambetta et Clemenceau, continueront son œuvre avec une égale détermination.

Naquet s'inspira également de Ledru-Rollin. De son éloquence, certes, car Ledru-Rollin prend place dans l'histoire du XIX^e siècle comme l'un de ses grands orateurs, le plus grand de la Deuxième République. D'autre part, tous deux s'intéressaient à nombre de sujets communs, tels le mariage, les libertés civiles, le droit d'association, l'enseignement, la République universelle. Ils avaient le don de présenter les choses de

¹³⁵ Pour un aperçu détaillé voir CALMAN, *Ledru-Rollin and the Second French Republic*, op. cit., pp.397-410. Pour une liste des leaders radicaux qui rejoignirent Louis Blanc en exil à Londres, voir SCHMIDT, *Les grandes thèses radicales*, op. cit., p.147. John MERRIMAN, *The Agony of the Republic: The Repression of the Left, 1848-1851*, New Haven, Yale University Press, 1978.

¹³⁶ Ferdinand BUISSON, *La politique radicale*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1908, p.20.

¹³⁷ À cet égard, Scheurer-Kestner nous fournit des renseignements complémentaires (*Souvenirs de jeunesse*, op. cit., p.103). En ce qui le concerne, Ledru-Rollin en est d'ailleurs venu à s'écœurer des intrigues de la politique au point de perdre son intérêt pour elle (CALMAN, *Ledru-Rollin après 1848...*, op. cit., p.197 et p.251). Pendant les années soixante, il se consacre à l'astronomie, à la philosophie et aux études sociales. En 1871, il est élu à l'Assemblée mais ne siège pas: il préfère se retirer à Londres pour deux années additionnelles. En 1874, il est élu de nouveau et reprend, pendant un instant goût à la politique. Cette fois-ci, c'est son corps qui succombe définitivement le 31 décembre. CALMAN, *Ledru-Rollin and the Second French Republic*, op. cit., pp.409-410.

façon chaleureuse et animée, compréhensible au plus simple des mortels. Ils démontraient une sympathie égale à l'endroit des faibles et des opprimés, économiques, politiques ou de quelque genre que ce soit. Dans l'ensemble, les deux étaient profondément attachés aux symboles de la Grande Révolution et souhaitaient faire de la France une république exemplaire et le siège indestructible de la démocratie.

Mais c'est aux valeurs politiques projetées par Ledru-Rollin que Naquet s'attacha davantage. Pour ce dernier, ainsi que pour plusieurs de ses contemporains, Ledru-Rollin était l'incarnation d'un Danton moderne¹³⁸. Il représentait l'image idéalisée de la République sage et non vindicative, rassembleuse et bonne. Quoique trempé de l'esprit montagnard de 1793, comme Naquet, il accepta également la République de 1792¹³⁹. Lorsque Naquet en viendra à écrire *La République radicale*, il se souviendra de celle que Ledru-Rollin représentait¹⁴⁰.

Enfin, c'est également Naquet — avec la collaboration d'Édouard Lockroy¹⁴¹, et de certains radicaux avancés — qui s'activa principalement, en février 1874, pour mousser la candidature de Ledru-Rollin dans le Vaucluse et pour le porter à la

¹³⁸ MILHAUD, *op. cit.*, p.18.

¹³⁹ Ledru-Rollin fait l'éloge de la République de 1792 dans son « Discours prononcé au banquet commémoratif de la fondation de la République », 22 septembre 1848, *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome 2, pp.104-113.

¹⁴⁰ La question de la forme que prendrait une république radicale à venir intéressait également Ledru-Rollin. Lorsqu'il revient de son exil d'Angleterre il fonde, en mars 1870, « le comité de la République universelle ». SCHMIDT, *Les grandes thèses radicales*, *op. cit.*, p.68 et p.145.

¹⁴¹ A.P.P., B a/1159, dossier Lockroy. Voir également le rapport du 6 décembre 1877, duquel on apprend qu'il déposa une proposition tendant à faire élever une statue à Ledru-Rollin.

Chambre¹⁴². Parce que c'était ce qu'il y avait de mieux pour « secouer les énergies affaissées », conta Naquet¹⁴³, qui souhaitait ainsi revivifier le sentiment d'avant-garde du parti radical malgré les réticences des modérés¹⁴⁴.

□ □

E. LE RADICALISME À L'ESPRIT PHILOSOPHIQUE DE LA LIBERTÉ DE 89 DE JULES SIMON

Le vide créé par la disparition de Ledru-Rollin et une série d'atteintes aux libertés civiles portées par l'Empire favorisaient le recrutement de nouveaux leaders radicaux et leur fournissaient l'occasion de se manifester. Outre cette conséquence, les méfaits du régime favorisaient également la collaboration de tout le camp républicain. Le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, la dissolution des clubs, les fréquentes déportations de milliers de radicaux et de républicains adversaires politiques, la restriction de la liberté de la presse, l'élimination de près de trois millions d'électeurs de la liste électorale, les candidatures officielles et les pratiques de plus en plus plébiscitaires, lesquelles allaient ouvertement à l'encontre du principe du suffrage universel¹⁴⁵, tout cela suscitait une force de cohésion entre les diverses nuances

¹⁴² Voir la lettre de Naquet à Kestner, « Mon cher Scheurer », 2 octobre 1875, in B.N., N.A.F. 24409, *Lettres de Scheurer-Kestner*.

¹⁴³ Alfred NAQUET, *Discours prononcé le dimanche 22 août 1875 dans une réunion privée à Arles*, Cavaillon, imprimerie Grivot-Proyen, 1875, p.23.

¹⁴⁴ CALMAN, *Ledru-Rollin après 1848...*, op. cit., pp.254-255.

¹⁴⁵ Pour ce qui a trait à la question de l'atteinte au suffrage universel, voir François CARON, *La France des patriotes*, Paris, Fayard, 1985, pp.23-36 et pp.162-170. Pour un aperçu détaillé des maux du suffrage universel et comment y remédier, (à suivre...)

républicaines et faisait en sorte que les conditions soient réunies pour sceller une nouvelle union des gauches.

Après 1860, l'Empire commença à introduire des réformes dites libérales, malgré la vive protestation que lui adressaient encore quelques radicaux avancés de la veille — tels un Arthur Ranc, un Victor Schœlcher, un Garnier Pagès frère ou un Michel de Bourges¹⁴⁶. Chose curieuse, les nouveaux adeptes radicaux qui prirent la relève ne firent pas appel à l'un des représentants typiques de l'extrême gauche énumérés ci-dessus. Autres temps autres mœurs, cette nouvelle génération se tourna plutôt vers Jules Simon, qui devait devenir un républicain résolument conservateur¹⁴⁷.

¹⁴⁵(...suite)
voir Eugène ABRÏ-VITET, « Le suffrage universel dans l'avenir et le droit de représentation des minorités », *Revue des Deux Mondes*, n° 87, 15 mai 1870, pp.375-404.

¹⁴⁶ Il importe d'indiquer également l'opposition des partis royalistes au régime qui existait à ce moment. Cependant, par nature, leurs divergences avec l'Empire (autoritaire, libéral ou parlementaire) ne concernaient pas les réformes.

¹⁴⁷ Jules (François Suisse) SIMON qui, vu son éblouissante carrière, fut tout ce qu'on pouvait être, était essentiellement un homme « profondément conservateur », tel qu'il l'affirma dans sa déclaration de président du Conseil de 1876 et cela malgré le reproche qu'on lui fit d'avoir été affilié à la première Internationale de Londres, en 1864, un fait qu'il démentit formellement (« Notes biographiques », *Le Temps*, 9 juin 1896, p.2. « M. Jules Simon et l'Internationale », *Le Figaro*, 10 mai 1877, p.2). Ce Breton, fils d'un marchand de drap qui fit faillite, devint l'élève choyé de Victor Cousin — le philosophe spiritualiste fondateur de l'histoire de la philosophie. Il fut maître de conférences puis professeur de philosophie, lorsqu'il manifesta également de l'intérêt pour la politique. À l'âge de 25 ans, il fut élu à la Constituante de 1849 par les électeurs des Côtes-du-Nord. Libéral de conviction cependant, il refusa, en 1851, de prêter serment à l'Empire. Cette conduite lui valut la révocation de son poste de professeur à la Sorbonne (J. Simon narre le détail de cet épisode dans « Au jour le jour », *Le Figaro*, 2 janvier 1896, p.1, et dans « Le petit journal » qu'il publia en feuilleton dans *Le Siècle*). Perdant son emploi d'enseignant, il se consacra à l'écriture avant de verser, pour de bon, dans la politique. En 1863, alors qu'il était membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, il entra au Corps législatif à titre de député de Paris et y resta jusqu'à la chute de l'Empire. Par la suite, il devint ministre de l'Instruction publique du Gouvernement provisoire, où « il fut l'un des auxiliaires les plus dévoués, les plus éclairés, les plus fermes de la défense nationale », selon le général Trochu (*Le Figaro*, 13 juin 1896, p.2, col.4). Dans le cabinet Dufaure (1871-1873), il garda le portefeuille de l'Instruction. En 1875, il fut élu sénateur inamovible, année où il devint également membre de l'Académie française. Il participa aux grandes mêlées parlementaires de l'époque, mais hormis de nombreuses initiatives qui furent remarquées, ce fut surtout sa démission de chef du gouvernement centriste (12 décembre 1876 - 16 mai 1877), lors de la crise du Seize Mai, qui eut le plus grand retentissement. Bien qu'il eût été religieux dans sa jeunesse, il prêcha l'instruction publique gratuite et obligatoire, l'égalité absolue des filles dans l'instruction, ainsi que la séparation de l'État et de l'Église. Néanmoins, il s'opposa au projet scolaire de Ferry, le jugeant intolérant envers les religieux. Enfin, il fit également une belle carrière dans le journalisme, occupant les postes de rédacteur du *National*, de directeur du *Siècle*, du *Gaulois* et du *Journal pour tous*, de collaborateur à *La Revue des Deux Mondes*, au *Journal des Débats*, au *Temps* et au *Figaro*, et de fondateur de la *Revue de la famille*. Ce travailleur infatigable était également un fécond écrivain. Outre des œuvres de philosophie (comme *L'histoire de l'école d'Alexandrie*, *Manuel de philosophie à l'usage des colléges*), il écrivit des études d'économie sociale (telles *L'Ouvrière* et *Le Travail*), des ouvrages de politique (*Le livre du petit citoyen*, *Le gouvernement de M. Thiers*, *Souvenirs du 4 septembre*, *La liberté*, etc.), des livres sur l'éducation (du genre de *L'école* et de *La réforme de l'enseignement secondaire*) ainsi que des publications touchant à la religion (*La religion naturelle*, *La liberté de conscience*). C'est le titre d'un ouvrage de cette dernière catégorie, intitulé *Dieu*, (à suivre...)

Ce fut là une consécration de la victoire des radicaux modérés, adeptes du cadre hybride de la monarchie constitutionnelle de 89 et de la République bourgeoise de 92, sur ceux de Ledru-Rollin, partisans de 93 ou de la République démocratique et sociale, et une douce revanche pour Jules Simon qui, lors de sa campagne électorale de 1846 à Lannion, blâmait l'extrême gauche, le clergé et les légitimistes de lui avoir conjointement barré l'accès à la Chambre en optant pour un certain Cormenin comme candidat préféré de la gauche¹⁴⁸.

À l'encontre des radicaux avancés de Ledru-Rollin qui proclamaient ne pas être associés à « ceux qui veulent faire de la politique une science mathématique laissée à la direction exclusive d'un petit nombre d'initiés »¹⁴⁹, les radicaux de Jules Simon, au contraire, escomptaient faire de la politique une affaire d'initiés. Étant vraisemblablement moins spontanés que ceux de la veille, ils n'appréciaient guère les faibles retombées de la politique radicale que menaient leurs aînés, qu'ils espéraient meilleures avec Jules Simon.

Néanmoins, si les radicaux avancés leur cédaient quand même l'avant-scène, ce n'était que pour un moment, en raison des conditions politiques. Il n'y avait qu'un

¹⁴⁷(...suite)

Patrie, Liberté, qu'il ordonna d'écrire comme épitaphe sur sa tombe. Devise qui résume bien l'homme. Pour plus de renseignements, voir l'ouvrage d'Ernest DAUDET, *Célébrités contemporaines: Jules Simon* (Paris, A. Quantin, 1883), la biographie que lui consacra son ami Léon SÉCHÉ, *Figures bretonnes: Jules Simon - sa vie, son temps, son œuvre 1814-1896* (Paris, E. Lechevalier, 1898, qui est une édition augmentée de *Jules Simon: sa vie et son œuvre*, Paris, A. Dupret, 1887), son dossier aux A.P.P., B a/1270 et Samir SAUL, « Jules Simon », *Biographical Dictionary of Modern Peace Leaders* (Harold JOSEPHSON éditeur), Londres, Greenwood Press, 1985, pp.886-888.

¹⁴⁸ Voir la lettre à Rémusat où Jules Simon le renseignait, la veille des élections en question, sur les passions exaltées et les violences que lui avaient réservées l'extrême gauche et ses autres adversaires. Cette lettre est reproduite par SÉCHÉ, *Figures bretonnes: Jules Simon*, op. cit., pp.53-54.

¹⁴⁹ Témoignage de Delescluze, cité par RIALS, *Révolution et contre-Révolution*, op. cit., p.297.

changement de moyen et non de but; cela se reflète dans le tableau que trace d'eux

Arthur Ranc¹⁵⁰, un radical de la veille, dans le premier numéro du *Réveil*:

« Inébranlablement attachés à leurs convictions politiques, prêts à suivre jusqu'au bout le prolétariat dans ses légitimes revendications, résolus à faire table rase des dogmes vieillis, des métaphysiques surannées et à les remplacer par les réalités de la science; révolutionnaires enfin dans la forme et dans le fond, voilà nos hommes à nous »¹⁵¹.

L'esprit résolument belliqueux, mais agonisant sous la botte du régime et ayant constaté que la révolution de 48 n'avait pas donné les résultats escomptés, ils se résignèrent à appuyer ceux qui les aideraient à conquérir le pouvoir par la force de la pure raison¹⁵². Afin de préparer un tel événement, ils firent passer le radicalisme par l'université¹⁵³.

D'ailleurs, les radicaux n'avaient pas d'autre choix. Toute l'opposition républicaine au Corps législatif ne se résumait, jusqu'en 1863, qu'à cinq députés, dont deux se rallièrent, en fin de compte, à l'Empire libéral¹⁵⁴. En faisant appel à la science,

¹⁵⁰ Celui-ci devint rédacteur du *Mot d'Ordre*, attaquant le ralliement de Naquet au boulangisme. Voir son dossier aux A.P.P., B a/1234, n° 1126.

¹⁵¹ Cité par NORDMANN, *Histoire des radicaux*, op. cit., p.54.

¹⁵² Decormeille constate que la répression a puissamment réactivé le travail intellectuel chez les républicains de cette période, à tel point qu'il devient l'événement le plus important en matière de philosophie politique, donnant lieu à l'émergence d'une véritable philosophie républicaine dont l'influence se fera sentir sous la Troisième République. Patrice DECORMEILLE, « La philosophie politique républicaine sous le Second Empire », in Léo HAMON (sous la responsabilité de), *Les républicains sous le Second Empire*, op. cit., p.112 et p.114.

¹⁵³ Le radicalisme se développe notamment en milieu scientifique. Certains universitaires radicaux se sont fait remarquer, tels un Étienne Vacherot (le professeur de philosophie à la Sorbonne, directeur de l'École normale supérieure et auteur de *La Démocratie*, dont la carrière académique et politique suivit un itinéraire semblable à celui de Jules Simon), un Charles Renouvier (le polytechnicien devenu philosophe, auteur de *La Science de la morale* et fondateur de *L'Année philosophique*), un Jules Barni (le philosophe du kantisme qui fut écarté de l'enseignement, auteur de *La morale dans la démocratie*) et un Ferdinand Buisson (l'inspecteur général de l'Instruction publique sous la direction duquel parut le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, et l'auteur des *Rapports sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de...* — Vienne, en 1873, et Philadelphie, en 1878). Enfin, Clemenceau, Naquet, Combes et d'autres étaient des médecins. NICOLET, *Le radicalisme*, op. cit., p.16.

¹⁵⁴ Le camp républicain au Corps législatif était alors composé du médecin lyonnais Hénon, du journaliste Darimon et des avocats Émile Ollivier, Jules Favre et Ernest Picard. Darimon et Ollivier se rallièrent à l'Empire. En 1863 l'opposition républicaine comptait que 17 députés et, même à la suite des élections de 1869, qui marquèrent une plus grande libéralisation politique, on ne trouvait qu'une trentaine de républicains au Corps législatif. SCHMIDT, *Les grandes thèses...*, op. cit., p.150. (à suivre...)

ils entendaient doter le radicalisme de positivisme et faire en sorte qu'il devienne une doctrine mûre et prête à être ultérieurement utilisée par des hommes d'État.

Sous ce rapport, Jules Simon, le philosophe destitué devenu homme politique, dont la cause des libertés était le leitmotiv¹⁵⁵ et au sujet duquel Thiers disait qu'au Conseil des ministres « il trouvait toujours les solutions les plus rapides et les plus heureuses »¹⁵⁶, était bien placé pour répondre à ce besoin. Étant capable de faire face à un Ministère irresponsable au Corps législatif et à un Président aux aguets, il savait tout dire au nom du principe de la liberté, selon son interprétation de la Grande Révolution. Or, « c'est pendant le Second Empire que le souvenir de la Révolution investit le champ culturel de la gauche avec le plus d'implications politiques: alors l'historiographie devint un enjeu »¹⁵⁷.

Parlant au nom de tous, Jules Simon se voyait confier, à ce moment, le flambeau du radicalisme, voire du républicanisme. Contrairement à Ledru-Rollin et à Louis Blanc — avocat et journaliste d'origine bourgeoise¹⁵⁸, devenus hommes politiques qui, sous l'effet de l'esprit quarante-huitard, avaient spontanément versé dans le radicalisme et, par fraternité, voire par paternalisme, avaient pris à cœur les

154(...suite)

Idées et images radicales, op. cit., p.26. Maurice AGULHON, « L'Empire libéral, Émile Ollivier et les irréconciliables », in Léo HAMON (sous la responsabilité de), *Les républicains sous le Second Empire*, op. cit., pp.195-203. Louis GIRARD, *Les libéraux français...*, op. cit., pp.178-180.

155 C'est sur la thèse de la liberté que reposent le petit ouvrage d'Ernest DAUDET (*Célébrités contemporaines: Jules Simon*, op. cit.) ainsi que la biographie de SÉCHÉ (*Figures bretonnes: Jules Simon...*, op. cit.).

156 « Jules SIMON », *Le Temps*, 9 juin 1896, p.1.

157 ATIAS, « Mémoires de la Révolution... », op. cit., p.277.

158 LOUBÈRE, op. cit., p.4. Alfred BARBOU, *Les amis du peuple*, Paris, F. Roy éditeur, 1882, pp.11-12.

préoccupations du peuple —, Jules Simon, quoique issu d'une famille pauvre, arrive de l'académie. Il met la philosophie au service du radicalisme et fait du thème de la liberté une arme pour conquérir le pouvoir¹⁵⁹.

Jules Simon devenait, par conséquent, l'homme qui, dans un premier temps, contribua sur le plan doctrinal à modeler le radicalisme d'alors sur l'esprit de la liberté de 89¹⁶⁰, et ainsi à mieux définir qui étaient les radicaux et quel plan d'action ils devraient suivre. À cet effet, il publie, en 1868, *La politique radicale*¹⁶¹, « le premier exposé classique qui en ait été fait publiquement au nom d'un groupe constitué » et « le véritable acte de naissance du radicalisme français », si l'on se fie à Ferdinand Buisson¹⁶².

L'ouvrage de Jules Simon ne s'attarde guère sur de longues introductions. Dans une préface élaborée — tout en engageant un procédé qui lui permet d'aborder, sur-le-champ, des questions de définition et de doctrine radicale —, il définit les radicaux comme des « hommes de principes », et le radicalisme comme la thèse qui prône un

¹⁵⁹ Selon des critères semblables, Nicolet avait classé Ledru-Rollin sous la catégorie du courant rousseauiste ou romantique (« tous hommes de 48 »), tandis que Jules Simon y figure parmi le courant des « éclectiques de la liberté ». NICOLET, *L'idée républicaine*, op. cit., p.153.

¹⁶⁰ À ce moment d'édification de sa thèse radicale, Jules Simon répétait dans ses conférences populaires qu'il était un homme de 89. G. BOULÉ, *Socialisme français*, Paris, Colin, 1951, p.58.

¹⁶¹ Jules SIMON, *La politique radicale*, Paris, Librairie internationale, 3^e édition, 1869. Toutefois, il importe de souligner que Jules Simon avait commencé à traiter du sujet, en 1843 déjà, dans un article intitulé « État de la philosophie en France: les radicaux, le clergé, les éclectiques », lequel parut dans *La Revue des Deux Mondes* du 1^{er} février 1843.

¹⁶² BUISSON, *La politique radicale*, op. cit., pp.21-22. Ce radical-socialiste — ex-inspecteur général de l'Instruction publique de Ferry, ex-président de la Ligue des droits de l'homme et lauréat du prix Nobel de la paix (1927) — consacra également une étude au père de la pensée radicale (*Condorcet*, Paris, Alcan, 1929) et aux origines du protestantisme libéral français (*Sébastien Castellion*, Paris, Hachette, 1892). On trouve d'intéressants renseignements sur cet auteur dans « M. Ferdinand Buisson », *Le Figaro*, 15 mai 1896, p.3.

libéralisme total¹⁶³.

« Il y a tant de partis en France, disait-il, et tant de divisions dans les partis, qu'il ne reste pas un seul mot de la langue politique qui soit parfaitement clair. On devrait être entendu quand on parle de politique radicale. Mais les absolutistes, — monarchiques ou jacobins — qui mettent leur système au-dessus de la liberté, et les ultra-libéraux, qui mettent la liberté au-dessus de tout, prennent également, et avec une égale raison, le titre de radicaux, qui signifie seulement hommes de principes. Il convient donc d'ajouter que le radicalisme dont il s'agit ici [...] est le radicalisme dans le sens de la liberté ». « Le petit groupe qui forme en ce moment (avril 1868), au Corps législatif, l'opposition de gauche, est composé de radicaux. Il est fort attaqué par ses ennemis, ce qui est tout naturel, et par ses amis, ce qui l'est à peu près autant. Ses ennemis lui reprochent de ne pas faire de concessions, et ses amis lui reprochent d'en faire »¹⁶⁴.

Il est de coutume que les radicaux souscrivent à une politique extrémiste qui réclame « tout ou rien » et qu'ils ne se reposent guère avant d'avoir obtenu gain de cause; Jules Simon adhère volontiers à ce mode d'emploi et donne parfaitement raison aux radicaux de l'avoir appliqué¹⁶⁵. De surcroît, il s'accorde également avec ces derniers sur le fait que leur façon d'agir continue d'être l'essence de la politique radicale, dont il brosse le portrait en termes éclairants:

« Le caractère propre d'une politique radicale est de repousser les transactions, les demi-mesures, d'aller, comme on dit vulgairement, jusqu'au bout de ses principes. C'est ce qui la distingue de la politique sage, qui se vante de savoir faire à propos toutes les concessions nécessaires. La première de ces politiques est une doctrine; la seconde est surtout une habilité. Quand on croit posséder une vérité absolue, on ne peut ni la cacher, ni la renier, ni l'ajourner. On ne peut pas non plus en désespérer, car il faut que la vérité arrive: c'est une loi morale aussi infaillible que toutes les lois du monde physique. De là tous les caractères de la politique radicale »¹⁶⁶.

Mais à bien considérer les choses, il est certain que Jules Simon ne prêchait

¹⁶³ Le gros volume de Jules Simon se compose de cinq discours, prononcés à la Chambre, et d'une préface élaborée. Chaque discours fait la lumière sur un thème de son programme radical: la séparation de l'Église et de l'État, la liberté de la presse, l'abolition des armées permanentes, les écoles, le droit de réunion et d'association. Toutefois, c'est la préface qui constitue le centre de cette œuvre, de par la fonction de soutien et de pilier qu'elle remplit vis-à-vis de l'ensemble des chapitres. D'elle relèverait également l'intérêt que cet ouvrage avait suscité chez le public de l'époque.

¹⁶⁴ Jules SIMON, *La politique radicale*, *op. cit.*, p.1 et p.7.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p.5.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p.4.

guère la voie du soulèvement aux radicaux, même si ces derniers auraient souhaité la réalisation immédiate et complète du programme radical et réclamé qu'on leur cède, d'un coup, toutes les réformes revendiquées. Tels que les concevait Jules Simon, ils restaient, tout compte fait, des hommes politiques, c'est-à-dire assez pratiques pour comprendre et accepter volontiers des progrès partiels et des demi-mesures qui les rapprochaient obligatoirement de l'avènement de la réforme radicale dans son intégrité¹⁶⁷.

Un tel radical qui, malgré ses convictions, vote des lois modérées ou imparfaites est, par principe, de caractère non révolutionnaire. Déterminé et persévérant cependant, il prend tout son temps afin de mener à terme son programme, pourvu que la voie d'une réforme ultérieure ne lui soit pas définitivement barrée. Dans ce contexte, la politique radicale, dont la prétention est de ne guère s'arrêter avant d'avoir tout obtenu, serait également soumise à une épreuve identique de réalisme. Ce serait la raison pour laquelle, au bout du compte, Jules Simon l'avait définie comme politique qui « n'a ni l'espoir de réformer le monde en une heure, ni la sottise de dédaigner les réformes incomplètes »¹⁶⁸.

Sur ce point, même le radical avancé, partisan de 93, qu'était Naquet assimilait ce dernier enseignement dans sa vision politique et s'attachait à ce principe pour instaurer sa République radicale, face aux impératifs qu'il affrontait. C'est dans ce sens

¹⁶⁷ *Loc. cit.*, Cet auteur ajoutait (pp.7-8): « Il y a une grande différence entre accepter un progrès partiel et s'y arrêter, ce qui est le propre d'un tiers-parti, ou l'accepter à la condition de passer outre, ce qui est le devoir d'un parti radical ».

¹⁶⁸ *Ibid.*, p.6.

qu'il précisa à ses électeurs marseillais, durant la campagne électorale de 1876, ce que représentait au juste son radicalisme, utilisant un terme que les opportunistes adopteraient suite à l'affaire Boulanger.

« L'intransigeant, déclara Naquet, est l'homme obstiné et aveugle qui se refuse à toute concession, quelque nécessaire qu'elle puisse être. Nous, au contraire, nous voulons l'application complète de nos principes, il est vrai, mais non tout d'une pièce comme on le suppose à tort; nous comprenons la nécessité de certaines transactions, et, si nous voulons le progrès, nous n'avons pas la prétention de le violenter; nous le voulons à son heure, car nous savons ce que vaut en toutes choses l'opportunité. Nous sommes, en un mot, des républicains progressistes »¹⁶⁹.

Quant au contenu du programme radical de Jules Simon, celui-ci se résume à la notion de la liberté, un cri qui exprimait d'ailleurs une revendication commune à tout le camp républicain. En fait, il reprit, à cet égard, son ancienne thèse sur la liberté, qu'il avait développée dans un ouvrage portant également ce nom, et où il prétendait vouloir « ne faire que de la science »¹⁷⁰. Faisant reposer son argumentation principale sur le postulat selon lequel l'homme a été créé libre, il présuma donc qu'au-dessus de l'homme existe une loi naturelle de la liberté qui l'oblige à ne pas la violer ici-bas. C'est pourquoi la législation et la constitution devraient être conformes à celle-ci. Par conséquent, une loi qui ne découle pas de la loi naturelle de la liberté, si elle n'est pas indispensable aux besoins sociaux, serait une loi tyrannique.

Malgré le fait que Naquet, Gambetta et Clemenceau n'avaient à l'endroit de Jules Simon que des reproches¹⁷¹, sa thèse de la liberté trouva cependant un large

¹⁶⁹ « Les réunions d'hier », *Le Petit Marseillais*, 15 février 1876, p.3.

¹⁷⁰ Pour plus de renseignements, voir notamment la partie intitulée « La liberté publique » du deuxième tome et surtout les pages 286-347 (Jules SIMON, *La liberté*, Paris, Hachette, 1859).

¹⁷¹ « Jules Simon », *Le Petit Marseillais*, 20 septembre 1882, p.1.

écho dans leur pensée politique. Naquet en viendrait même à la développer au point d'en faire un des éléments de la construction de sa cité radicale. Mais, si pour Jules Simon la liberté restait un concept théorique, formel et tout à fait juridique, sans conséquences sociales aucunes, Naquet, par contre, voyait les choses à travers le prisme des valeurs sociales de gauche. Il l'appliquait à la collectivité et réservait à l'État un certain rôle pour résoudre la question sociale.

Pour tout dire, Jules Simon, dans son programme politique, revendiquait la liberté en matière: de presse¹⁷², de droit de réunion, de droit d'association¹⁷³ et de droit des communes à gérer leurs affaires. En religion, il réclamait la liberté de conscience, la séparation de l'État et de l'Église, l'abrogation du concordat ainsi que de l'alliance avec Rome, et le retrait du salaire du clergé¹⁷⁴. Dans le commerce extérieur il suggérait le libre-échange et, afin que soit atteint un libéralisme semblable dans les transactions internes, il demandait l'abolition des douanes, l'abolition des patentes et l'abolition du livret d'ouvrier. En politique, la liberté s'exprimerait par le suffrage universel qui serait à l'origine des fonctions publiques, y compris pour l'élection des juges et des maires.

¹⁷² *Id.*, *La politique radicale, op. cit.*, pp.77-176. L'argument clé de l'auteur souligne que la liberté de la presse est indispensable à la transparence et à la justice de l'État. C'est elle qui garantit les droits politiques des citoyens, qui surveille le bon fonctionnement du gouvernement et qui rassure les hommes d'affaires. Finalement, l'opinion publique ne peut s'exprimer que là où la liberté de la presse existe, et, de par son rôle de juge des juges, celle-ci est particulièrement compatible avec le principe du suffrage universel, à savoir du gouvernement du peuple par le peuple.

¹⁷³ *Ibid.*, pp.303-393. À ce sujet, l'auteur affirme qu'on n'empêche les hommes de se réunir et de s'associer que pour les gouverner malgré eux et leur imposer une administration et des lois dont ils ne veulent pas. L'homme a le droit d'être libre et a également le droit de s'associer volontairement pour rendre sa liberté plus féconde.

¹⁷⁴ *Ibid.*, pp.41-76. D'une manière générale, l'auteur reprend les idées directrices de son autre ouvrage intitulé *La liberté de conscience* et les actualise. En un mot, Jules Simon affirme que l'État régit le temporel. À titre de représentant de l'ensemble des intérêts de ses citoyens, il ne peut avoir aucun dogme officiel. De par sa nature, l'État n'est « ni métaphysicien, ni théologien ». Par ailleurs, la religion, de son côté, devrait se cantonner à la sphère du spirituel et ne pas se mêler du temporel, qui relève de l'État. Bref, la religion ne peut être ni protégée par l'État, ni sa servante ou sa maîtresse, et il faut mettre fin au concordat.

Vis-à-vis des autres nations, la France adopterait la non-intervention dans leurs affaires, elle mènerait une politique étrangère pacifique — une des raisons lui permettant de revendiquer également l'abolition des armées permanentes¹⁷⁵, l'abandon des guerres de conquête et l'annulation des alliances politiques — et elle ne maintiendrait que des liens naturels de fraternité avec les peuples libres.

Bien que Jules Simon reconnût que son programme, basé uniquement sur la maxime de la liberté, semblait à première vue « aussi simple et aussi monotone que les litanies », à ses yeux, il ne constituait aucunement une profession de foi simpliste. Celui-ci trouvait son projet plutôt « noble », parce qu'il contenait « la revendication la plus complète de tous les droits de la personne humaine » et prenait en compte « le droit des opprimés et des faibles ». D'autant plus que celui-ci souhaitait poursuivre une politique « sans faiblesse et sans compromis », qui aurait pour base la logique, la justice et la science¹⁷⁶. En un mot, Jules Simon faisait le discours du libéralisme total et réservait strictement au gouvernement « la moindre action ».

Ce programme arrangeait les radicaux avancés. Au moment où l'Empire prétendait, à des fins de légitimation des pouvoirs, représenter un régime qui découlait

¹⁷⁵ *Id.*, *La politique radicale, op. cit.*, pp.179-247. À ce sujet, l'auteur suggère qu'au lieu de gaspiller des milliards pour des armées permanentes qui ne produisent par intervalles que des guerres inutiles (comme l'expédition du Mexique) et extrêmement coûteuses, dont ne bénéficie qu'une minorité, il serait de l'intérêt général et de l'utilité sociale que cet argent soit investi dans l'industrie, dans l'éducation et dans la création d'emplois, lesquelles produisent de meilleurs citoyens. Donc, finies les guerres de conquête, plus besoin des armées permanentes. Quant à la défense du pays, ce serait la mission d'une garde nationale des citoyens.

¹⁷⁶ *Ibid.*, pp.36-37.

parfaitement de la Révolution de 1789¹⁷⁷, le radicalisme de Jules Simon — étant défini comme un libéralisme pur, basé sur le respect absolu de la liberté individuelle que l'Empire dénigrait — minait forcément les bases de ce régime¹⁷⁸. D'ailleurs, en suivant sa propre ligne de pensée, lui-même en vint à la conclusion qu'en principe « le pouvoir, s'il est fidèle à sa mission, doit travailler avec une énergie persévérante à sa propre élimination »¹⁷⁹.

Mais, à bien considérer les choses, même si Jules Simon repoussait toute oppression des libertés de la personne et déclarait ne vouloir ni collaborer ni se faire l'instrument d'aucune forme de despotisme¹⁸⁰, il ne sonnait point le glas du régime autoritaire, envers lequel il aurait eu une attitude ambivalente. Il pensait simplement que tout pouvoir légal devait être « fort mais restreint ». Contrairement au révolutionnaire qui songe à renverser le pouvoir autoritaire, Jules Simon, à titre de philosophe, cherchait d'abord à l'éclairer en dénonçant ses abus, en faisant appel au bon sens et en lui prêtant son concours¹⁸¹. Il souhaitait, en fin de compte, que ce pouvoir évolue de telle sorte qu'on puisse dire de lui « qu'il ne limite la liberté que pour

177 À cet égard, Jules Simon disait: « [...] c'est que tout le monde se dit libéral. La liberté a le sort des principes de 89: elle est inscrite sur tous les drapeaux. N'avons-nous pas entendu soutenir cet hiver que le meilleur moyen de donner la liberté au pays, c'était de supprimer les journaux [...] ? » *Id.*, *La politique radicale*, *op. cit.*, p.16.

178 « Sous Napoléon III la littérature républicaine est un cantique perpétuel en l'honneur de la liberté », dira cinquante ans plus tard Georges WEILL dans *Histoire du parti républicain*, *op. cit.*, p.354.

179 Jules SIMON, *La politique radicale*, *op. cit.*, p.35.

180 C'est là une des raisons qui expliquerait pourquoi il s'était opposé au coup d'État du 2 Décembre, à la dictature militaire de Gambetta à Bordeaux, à la Commune de Paris et au coup du Seize Mai.

181 Voir à cet égard Jules SIMON, *La liberté*, *op. cit.*, tome 1, pp.203-204.

la rendre plus efficace »¹⁸².

Jules Simon présupposait que les couches sociales qui détiennent ce genre de pouvoir sont sincères et bonnes de nature, peu importe le parti qu'elles prennent, leurs ambitions personnelles, les valeurs auxquelles elles croient ou les intérêts économiques qu'elles défendent. S'il y a, en fin de compte, abus des libertés, ce ne serait qu'un accident lié à la lutte que leur livrent les partis d'opposition. C'est là une opinion qui va à l'encontre de la fameuse thèse de Michels (« La démocratie et la loi de fer de l'oligarchie »), selon laquelle tout détenteur de pouvoir, que ce soit une couche sociale, une élite ou un clan, a tendance à s'attacher au pouvoir afin d'assurer égoïstement sa propre survie. Par conséquent, la lutte pour le pouvoir n'est rien d'autre que la lutte entre une ancienne minorité qui défend sa prédominance de fait, et une nouvelle et ambitieuse minorité qui veut saisir le pouvoir ou, du moins, se fusionner avec la couche qui le détient. Bref, une lutte dont les antagonismes économiques sont à l'origine, et non le souci pour l'amélioration du sort du peuple, le patriotisme ou la liberté¹⁸³.

Sur ce point également, Naquet différait fort de Jules Simon. Même si tous deux en vinrent à reconnaître que le malheur de la Révolution de 1789, dont la législation était fondée sur la loi naturelle de la liberté, était que les luttes de partis avaient graduellement tué son caractère philosophique libéral, Naquet n'acceptait aucunement de légitimer ce fait et repoussait la pratique de certains partis qui, voulant consolider

¹⁸² *Id.*, *La politique radicale*, *op. cit.*, p.35.

¹⁸³ MICHELS, *Political Parties -- A Sociological Study of Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*, *op. cit.*, notamment pp.377-379. Michels souligne, par ailleurs, que c'est également le cas de la Troisième République, qui supposément était fermée à la droite mais où l'ancienne aristocratie continuait d'être lourdement représentée dans l'armée et dans les Chambres.

leur conquête, avaient sacrifié la liberté de leurs concitoyens¹⁸⁴. Si Jules Simon trouvait supportable le régime autoritaire et comprenait également les gouvernements qui, au nom de l'ordre, avaient saisi le pouvoir par des coups d'État et des usurpations¹⁸⁵, il n'y avait aucun compromis du côté de Naquet qui visait à éliminer ces régimes par la promotion de la République.

Si ces régimes avaient finalement confisqué la liberté, Naquet soutint que ce fut plutôt grâce au concours d'autres partis auxquels ils avaient promis de maintenir l'ordre et la paix. De plus, en France on en était venu à croire que l'ordre était inséparable de la force qui le maintenait, c'est-à-dire du régime autoritaire qui s'appuyait sur la force, et, par conséquent, incompatible avec le régime républicain qui reposait sur la liberté¹⁸⁶. Cependant, contrairement à ce que l'on tendait à penser, l'ordre ne saurait être le monopole des régimes autoritaires ou monarchiques parce qu'on peut aussi bien le trouver sous la République et également y trouver avec lui la liberté¹⁸⁷. La République des États-Unis en serait un exemple, où l'ordre et la paix se maintenaient très bien.

¹⁸⁴ « La bourgeoisie, soutint Naquet, a malheureusement suivi la même loi qu'avait suivie la noblesse. Avant 89, la noblesse était libérale, Voltairienne. En 1848 la bourgeoisie était également libérale, Voltairienne, elle aurait demandé non pas le suffrage universel mais des largesses, et lorsqu'elle voit que la révolution peut seule nous donner cette grande institution, la bourgeoisie se retourne vers Rome, reprend le goupillon et se dit que le meilleur moyen de résoudre la question est de répondre au peuple à coup de fusils; c'était le plus mauvais moyen ». *B.N. F8L. R pièce n° 32*, « Conférence de M. Naquet... », *op. cit.*, p.2.

¹⁸⁵ Selon lui, ce ne serait pas de mauvaise foi que ces gouvernements auraient écrasé les libertés. Pour un aperçu plus détaillé, voir Jules SIMON, *La liberté*, *op. cit.*, tome 1, pp.34-43.

¹⁸⁶ NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.36.

¹⁸⁷ On soulignera au passage que Naquet se considérait un défenseur de l'ordre et de la liberté. À titre d'exemple, lors du débat à la Chambre (5 septembre 1871) sur la question de savoir s'il fallait que l'Assemblée retourne à Paris ou bien qu'elle continue de siéger à Versailles, Naquet adjura les députés monarchistes en ces termes: « Au nom de mon amour pour l'ordre... (Rires ironiques à droite) qui est aussi profond que mon amour pour la liberté: ne votez pas l'installation des Ministères à Versailles ». *Discours prononcé par M. Alfred Naquet sur la nécessité de retour de l'Assemblée à Paris*, Paris, Le Chevalier, 1871, p.29.

Qui plus est, malgré la confiscation de la liberté et l'emploi de la force en France, la monarchie ou le régime autoritaire ne réussirent à installer, en fin de compte, ni l'ordre ni la paix. Si le pays courait sans cesse, soit après l'ordre soit après la liberté, sans parvenir à une stabilité semblable à celle que l'on trouvait sous la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre ou sous la République des États-Unis, c'est parce que les Français auraient été profondément divisés. Contrairement aux États-Unis et à l'Angleterre, où l'on trouvait un consensus du plus grand nombre et où les divisions de partis ne portaient que sur des questions secondaires, en France, par contre, les différences entre les partis de droite et ceux de gauche étaient irréconciliables parce que leurs dissensions portaient sur la forme même du gouvernement.

Il en résulta qu'à chaque fois qu'un parti prenait le pouvoir, il battait en brèche tous les autres et ne maintenait son ordre que par la force et par la répression des libertés du peuple. Vu qu'on étouffait brutalement l'espoir des partis de gauche de parvenir un jour au pouvoir, ces derniers formaient des coalitions, à leur tour, pour faire la guerre absolue au parti du gouvernement, lequel ne conservait le pouvoir que dans la mesure que sa force le lui permettait. Bref, pour que la France trouvât l'ordre, la paix et la liberté, il lui fallait que les partis politiques s'entendent sur une forme commune de gouvernement, capable d'intégrer les intérêts de tous et de se faire accepter par tous, en un mot, il lui fallait la République, soutenait Naquet.

Par ailleurs, compte tenu qu'une partie importante de l'ensemble du camp républicain pensait que l'Empire, notamment par son coup d'État, avait dénaturé la

souveraineté nationale et lui bloquait toujours l'accès au pouvoir, celui-ci devenait à ses yeux un pouvoir illégitime, qu'il était justifié de renverser. Même si la doctrine de Jules Simon se fiait au jugement suprême de la souveraineté nationale, il fallait encore que celle-ci soit consultée périodiquement et librement pour n'être pas faussée. Ces radicaux devenant impatients, voire incontrôlables, en 1869, année d'élections, les discours philosophiques de Jules Simon ne semblaient plus leur suffire¹⁸⁸. La question de son leadership se posa donc nécessairement.

Si finalement les radicaux se retournèrent vers un nouveau chef, rendant éphémère le leadership de Jules Simon, c'est que celui-ci hésitait constamment. Il refusait d'aller jusqu'au bout de l'application de son programme et il était épouvanté par la perspective de l'action directe. De plus, il était de ceux chez qui chacun trouvait un argument ou une citation pour dire qu'il était de son camp. De ce fait, amis comme ennemis le taxaient souvent d'absence de caractère ou d'indécision¹⁸⁹, et Jules Simon devenait autant suspect aux yeux de la droite qu'à ceux de la gauche¹⁹⁰. Somme toute, « Déjà les libéraux ne le trouvaient pas assez violent au gré de leurs passions, contait Daudet, et le clergé ne lui savait aucun gré de sa modération, de son éclectisme.

¹⁸⁸ C'est là une démonstration de ce que représente un parti d'opinions, où les membres ne s'associent guère aux directives du chef. À reprendre les termes de Georges Lefranc (*Les gauches en France, op. cit.*), ce serait là également un conflit entre « la gauche fermée », qui refuse tout dialogue avec un régime non républicain, et « la gauche ouverte », parlementaire et prête à participer au pouvoir.

¹⁸⁹ Sur ce point, voir SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p.238.

¹⁹⁰ Même l'épithète « Dieu, Patrie, Liberté », qu'il avait fait graver sur sa tombe, comporte deux éléments empruntés à l'idéologie de droite et un élément associé à celle de la gauche, ce qui résume bien cette ambivalence. Par ailleurs, on faisait remarquer à son endroit, lors de ses interventions aux débats sur la loi du divorce au Sénat: « Pense-t-il toujours ce qu'il dit, dit-il toujours ce qu'il pense ? » Dans la pièce 606 de son dossier (*A.P.P.*, B a/1270) on lit: « Quel homme étrange que M. Jules Simon! Quel homme ondoyant et divers! Radical et libre-penseur sous l'Empire, [...] il avait abjuré ses anciennes erreurs quand il était ministre ».

Histoire éternelle des partis, toujours jaloux, soupçonneux, exigeants et intolérants »¹⁹¹. À ce moment, il fallait aux radicaux une personnalité charismatique du genre de Gambetta, qui leur réchaufferait le cœur et leur donnerait l'espoir de voir des réformes radicales réalisées de leur vivant.

□ □

F. GAMBETTA SE RÉCLAME DU RADICALISME DES IRRÉCONCILIABLES ADEPTES DE 1793

Gambetta affirmait son leadership sur l'extrême gauche au moment où l'Empire s'ouvrait davantage aux réformes libérales et alors que Jules Simon escomptait tirer profit de son programme modéré et supposé rassembleur. En fait, ces personnalités représentaient également deux générations traditionnellement séparées par un fossé. Gambetta appartenait à la troisième génération de la Révolution. Il était jeune (31 ans), comparativement à Jules Simon (45 ans), et davantage par rapport aux hommes de 48: à Hippolyte Carnot (68 ans), à Ledru-Rollin (62 ans) ou à Louis Blanc (55 ans)¹⁹². En règle générale, la jeunesse étudiante — notamment celle de la rive gauche et des écoles de médecine et de droit —, qui n'avait pas connu le coup d'État et que l'Empire n'essaya guère d'intégrer au régime, aurait été dévouée au radicalisme¹⁹³.

Gambetta, qui s'appuyait politiquement sur celle-ci pour consolider sa position,

¹⁹¹ DAUDET, *Célébrités contemporaines: Jules Simon...*, *op. cit.*, pp.9-10.

¹⁹² Pour plus de renseignements concernant cette jeune génération de radicaux qui prenait la relève, voir DUBOIS, *op. cit.*, pp.102-103.

¹⁹³ « Ton entrée en scène sera absolument décisive, lui écrivit Ferry, toute la jeunesse (qui me signe déjà une adresse dans les écoles) ne jure que par Gambetta » (« À Gambetta », 10-15 avril 1869, *Lettres de Jules Ferry...*, *op. cit.*, p.55). C'est Gambetta, d'ailleurs, qui présenta Ferry aux étudiants de la Sorbonne (lettre du 26 avril, *op. cit.*).

déclara avoir « une ambition particulière de rester l'organe » de cette jeune génération et de dénoncer les vices et l'égoïsme de la précédente qui n'avait pas su établir la République. Voilà un ton qui était agréable à l'oreille de Naquet.

« Oui, Messieurs, déclarait Gambetta, notre génération entre dans la vie sous des signes précurseurs de sa grandeur morale [...]. Oui, la génération qui nous a précédés, qui n'avait vu dans le Dix-huit Brumaire qu'une espèce de syndicat protecteur de la sécurité publique [...] cette génération tenue en tutelle, élevée au tambour, élevée au catéchisme impérial, corrompue par les convoitises et les excitations des appétits matériels, cette génération s'était faite pour elle-même [...] elle adorait ses propres vices dans la personne impériale. [...] En effet, grâce à l'éblouissement factice, à cette sorte de coopération frauduleuse de tous les vaincus de 1814 à 1848, on avait assisté à l'accouplement le plus hideux qui se puisse voir, l'alliance entre ceux qui se présentaient comme les héritiers de la Révolution française et les gardiens de la tradition de l'homme qui, bien qu'il se glorifiait d'être un Robespierre à cheval, n'était que la parodie sanglante et sinistre du césarisme byzantin »¹⁹⁴.

Gambetta et Jules Simon, tous deux, représentaient assurément de grands talents, mais leurs personnalités étaient diamétralement opposées. Chez Gambetta, le dynamisme tout-puissant s'exprimait au dehors, comme lors du réquisitoire qu'il avait entrepris contre l'Empire, à titre d'avocat de Delescluze dans le procès relatif à la manifestation sur la tombe de Baudin¹⁹⁵. Chez Jules Simon, par contre, se reflétait plutôt une sagesse limpide, dont sa propre vie était une caution.

Cependant, on aurait tort d'attribuer le changement de cap du radicalisme

¹⁹⁴ GAMBETTA, « Discours prononcé au banquet de la jeunesse » à la salle Ragache, 19 avril 1870, in REINACH, *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta, op. cit.*, vol.1, pp.248-249. Voir également p.245 et p.252.

¹⁹⁵ Le député Baudin mourut, le 3 décembre 1851, sur la barricade de l'entrée du faubourg Saint-Antoine, lors d'un attentat visant à empêcher le coup d'État de Louis-Napoléon. Sa tombe devint un lieu de commémoration, symbole de la lutte contre le régime en place, où radicaux, étudiants et anciens proscrits adversaires de l'Empire se rendaient. Au dix-septième anniversaire de sa mort (1868), Delescluze et d'autres rédacteurs en chef lancèrent une souscription dans leur journal afin d'élever un monument sur ladite tombe (voir également l'affaire du cimetière de Montmartre, chapitre I^{er}, pp.68-70). Ceux-ci furent tous traduits en justice. Gambetta transforma ce procès (tenu le 13 et le 14 novembre 1868 devant la sixième chambre du tribunal correctionnel de la Seine et le 12 décembre devant la cour d'appel) en celui de la République contre l'Empire (pour tous les détails et le plaidoyer de Gambetta au complet, *ibid.*, vol.1, pp.1-89). Au moment de l'affaire Boulanger, par ailleurs, c'est le gouvernement en place qui organisa expressément une commémoration sur la tombe de Baudin pour en faire, à son tour, un symbole de la lutte contre ce mouvement. Voir, à titre d'exemple, « La manifestation Baudin », *Le Temps*, 3 décembre 1888, pp.1-2. « La manifestation du 2 décembre », *La Justice*, 2 décembre 1888, p.2 et « La manifestation Baudin », *ibid.*, 3 décembre 1888, p.1.

uniquement à une question de personnalités. Le virage exprimait davantage un conflit entre les constitutionnels de gauche — dont certains cherchaient une bonne occasion pour se rallier à l'Empire et pour partager avec lui le pouvoir —, c'est-à-dire les réconciliés, et les irréconciliables qui ne reconnaissaient pas un pouvoir issu d'un coup d'État, quelle que fût la réforme libérale ou parlementaire du régime qu'il décrétât¹⁹⁶.

C'était une histoire de divergences entre les conservateurs de « la gauche libérale », qui de fait acceptaient même le régime en place — sans le gouvernement personnel de l'Empereur et en souhaitant que leur programme eût pu s'intégrer dans une constitution convenable —, et les républicains d'action de « la gauche radicale », qui ne réclamaient rien de moins que la transformation de l'Empire en République¹⁹⁷ avec toutes les annexes, comme la séparation de l'État et de l'Église, l'élection des fonctionnaires et des juges, la substitution d'une armée populaire aux armées impériales, etc.

Cela, afin de s'assurer que la France coupe définitivement les ponts avec les institutions et avec l'ordre des choses monarchiquement établi ou, au dire de Naquet, avec « nos irréconciliables ennemis à nous qui aimons et défendons la République, [avec] les irréconciliables ennemis de l'idée républicaine »¹⁹⁸. D'ailleurs, c'est ce point

¹⁹⁶ Sorre souligne qu'à ce moment la politique radicale s'opposait tout d'abord au tiers parti, « à cette opposition libérale et bourgeoise plus qu'à demi ralliée à l'Empire, dont Allain-Targé ne cesse de dénoncer les contradictions ». Maurice SORRE, « Les pères du radicalisme », *Revue française de science politique*, janvier-juin 1951, vol.1, n°2, p.483.

¹⁹⁷ C'est dans cet esprit que Gambetta expliqua à la Chambre, en 1872, que « les radicaux sont simplement des républicains qui pensent qu'il n'y a pas de compatibilité entre toute forme de gouvernement autre que la République ». *J.O.C.*, 14 décembre 1872, p.7799.

¹⁹⁸ *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.163. Voir, à ce sujet, l'article de M. E. CARO intitulé « La vraie et la fausse démocratie — L'école libérale et l'école radicale », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1870, n°87, pp.553-576. Cet auteur, (à suivre...)

de vue qui passionnait Naquet à la fin du Second Empire, parce que: « Le parti radical, à cette époque, soutenait-il, a dû être le parti irréconciliable; il a dû revendiquer sans cesse les droits de la justice outragée; il a dû être la protestation vivante de la conscience indignée. Il l'a été »¹⁹⁹.

Le conflit marque, en outre, les dernières élections de l'Empire (mai 1869) pour le Corps législatif, lesquelles représentaient un renouveau de la vie politique depuis l'atrophie de 1851²⁰⁰. Cet antagonisme est illustré par la double candidature de Gambetta qui s'opposait alors à celle de l'ancien démocrate et libéral Hippolyte Carnot, qui fut appuyé par Simon, à Belleville, et à celle d'Adolphe Thiers, le représentant des monarchistes constitutionnels, aux Bouches-du-Rhône²⁰¹.

Gambetta se présentait à titre de démocrate radical résolument irréconciliable²⁰².

« Je désire arriver comme une solution et une détente de l'imbroglia [...] » qui

¹⁹⁸(...suite)

partisan de l'école libérale, faisait également la critique des idées que défendaient les radicaux de Gambetta. Il attaqua notamment celle de l'infailibilité du suffrage universel, qu'il considérait comme la reconstitution du droit divin au profit de la république, et la confiscation de la volonté du pays au bénéfice d'une théorie. C'est une dictature éventuelle du plus grand nombre que Caro redoutait. Pour contrer une telle menace, l'exemple de l'Angleterre démontrait, à son avis, que monarchie et démocratie étaient compatibles. Au lieu de se fier à quelque sorte d'absolutisme que ce fût, il suggérait aux radicaux de se rallier aux libéraux afin de promouvoir les libertés et les droits de l'individu. Ceux-ci assureraient à la minorité un abri contre la force de la majorité numérique.

¹⁹⁹ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.65.

²⁰⁰ Généralement, deux questions étaient discutées: la chute du régime et l'instruction publique gratuite et obligatoire (Louis Girard (dir.), *Les élections de 1869*, Paris, C.N.R.S., 1960, p.XII). Officieusement, selon la géographie sociale de chaque circonscription, on soulignait les thèmes pour lesquels les électeurs locaux montraient un intérêt particulier — le conflit mentionné ci-haut inclus. « La grande question qu'il s'agit de résoudre, annonçait *Le Temps* (« Bulletin du jour », 23 mai 1869, p.1), est nettement posée; elle est simple et en même temps vitale: ou la continuation du gouvernement personnel [...] ou la nation reprenant pleine possession d'elle-même par le triomphe des candidatures d'opposition ».

²⁰¹ Pour la campagne électorale de Gambetta aux Bouches-du-Rhône, voir l'étude de A. OLIVESI, « Marseille », in *Les élections de 1869*, op. cit., pp.77-123.

²⁰² Voir GAMBETTA, « Profession de foi » (in *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, op. cit., vol.1, p.421), où il déclara: « Dévoué avec passion aux principes de liberté et de fraternité, j'aurai pour méthode politique, dans toutes les discussions, de relever et d'établir en face de la démocratie césarienne, la doctrine, les droits, les griefs et aussi les incompatibilités de la démocratie loyale. [...] Je ne comprends, je ne sollicite, je ne accepte d'autre mandat que le mandat d'une opposition irréconciliable ».

s'installait dans le camp républicain, révélait-il²⁰³. Si Gambetta remporta ces deux élections, malgré le fait que Jules Simon appuyait vigoureusement Carnot, c'est parce que pour les Bellevillois et pour les Marseillais il représentait un parti radical plus avancé et plus moderne²⁰⁴. C'était également le cas d'Henri Rochefort qui battit Jules Favre — l'autre favori de Jules Simon et candidat à la 7^e circonscription de Paris — au premier tour²⁰⁵.

Visant à assurer aux républicains avancés une certaine liberté d'action, tel qu'il convient à une force politique montante, Gambetta, à titre de leader, justifiait personnellement la bataille électorale entreprise contre « ce vieux mage » de Carnot et contre les républicains modérés, amis de Jules Simon, en ces termes:

« Il faut penser à l'avenir, c'est un parti qui ne m'échappera plus, et l'avenir n'est pas Carnot. [...] Je désire lutter contre Carnot [...] parce que, si je le bats, j'entre à la Chambre de haute lutte et je suis plus qu'un député de la liste, je suis une force; Je ne relève que de moi et de mes électeurs; Je n'ai plus à compter avec des patrons soupçonneux [Darimon, Favre, Picard, Jules Simon] [...]. Je vise plus haut et plus loin, je veux entrer à la Chambre par une élection directe, libre du peuple, en dehors du patronage des Bonzes de la coalition des Journaux, je veux être le type de la candidature radicale spontanée. [...] Si je réussis dans cette audacieuse tentative, [...] je m'assois à la Chambre comme un égal et je suis maître de mon langage et de mon attitude. Je ne trouve de valeur à un siège législatif que dans cette dernière hypothèse, sinon non »²⁰⁶.

Mais encore, il vaut la peine de jeter un coup d'œil aux placards électoraux des adversaires de Gambetta, lesquels illustraient plus ouvertement le conflit qui s'installait

²⁰³ Lettre de Gambetta à son ami intime, « À Édouard Fieuzal », 24 mars 1869, n°9, in *Lettres de Gambetta 1868-1882*, recueillies et annotées par Daniel HALÉVY et Émile PILLIAS, Paris, Bernard Grasset, 1938.

²⁰⁴ Les résultats officiels sont reproduits in « Élections des départements », *Le Temps*, 29 mai 1869, p.2.

²⁰⁵ Voir la lettre que les amis de Favre avaient publiée contre Rochefort, in « Lettre des étudiants de la 7^e circonscription », *Le Temps*, 6 juin 1869, p.2. Lors des ces élections, l'abîme qui séparait républicains avancés et modérés et les tiraillements entre ces deux ailes étaient tels qu'ils empêchèrent la production d'une plate-forme électorale commune. Un Émile Ollivier, rallié de l'Empire, dont la candidature s'opposait à celle du radical Henri Brisson à la 3^e circonscription de Paris, avait été également battu et irait en suite chercher fortune au Var. MAURICE, *Le parti radical, op. cit.*, p.55.

²⁰⁶ « À Édouard Fieuzal », 2 avril 1869, n°13, in *Lettres de Gambetta 1868-1882, op. cit.*

entre libéraux modérés et irréconciliables du parti radical²⁰⁷. Dans la 8^e circonscription de Paris, où Jules Simon posait sa candidature²⁰⁸, ce dernier conseillait aux électeurs de se méfier de Gambetta et de ses hommes qui cherchaient, selon lui, à diviser les libéraux:

« Redoutez les manèges des gens de révolution. Prenez vos députés parmi les hommes sages [...]. Repoussez, à tout prix, ces grands, ces beaux parleurs, qui se décochent du titre d'orateurs et dont les creux discours énervent tous les cœurs. Ils voudraient, c'est leur but, infiltrer dans nos mœurs leurs sentiments odieux, destructeurs [...]. Ils sont connus; les bons Français / proscrireont leurs noms à jamais. Moi j'aime l'Empereur, hautement je l'avoue / il nous a tous sauvés, nul ne me désavoue. [...] Souvenons-nous-en bien, l'union fait la force. Ne nous laissons pas prendre à la trompeuse amorce que nous tendent nos ennemis, ces vils artisans de discorde / voudraient troubler notre concorde ²⁰⁹.

Quoi qu'il en soit, lorsque le leadership de Jules Simon prit fin, une lutte acharnée s'amorça avec Gambetta et ses hommes²¹⁰. Dans ce cas-ci, la première manche se termina en faveur de Gambetta. Une revanche du camp de Jules Simon eut lieu le 31 janvier 1871 à Bordeaux, lorsque ce dernier arracha à Gambetta ses pouvoirs dictatoriaux de ministre de l'Intérieur et de la Guerre. Finalement, cette lutte entre les tendances modérée et avancée de ces deux rivaux ne prit fin officiellement qu'avec la chute du Cabinet Simon due à la crise du Seize Mai²¹¹. Car la conjoncture nécessitait

²⁰⁷ GIRARD, *Les libéraux français, op. cit.*, pp.200-201.

²⁰⁸ Celle-ci s'opposait notamment à la candidature du socialiste Jules Vallès et à celle de M. Lachaud, candidat officiel de l'Empire. Jules Simon se présenta également à Bordeaux et remporta les deux élections.

²⁰⁹ Le placard est reproduit *in extenso* chez SÉCHÉ, *Figures bretonnes: Jules Simon...*, *op. cit.*, pp.112-113. Il importe de souligner que dix-sept ans plus tard, Simon utilisait encore cette tactique contre les radicaux. À ce sujet, Naquet l'apostrophait en ces termes: « Quant à comparer les jacobins de 1793 aux républicains de 1886, ainsi que le fait volontiers M. Jules Simon, ce peut être un thème de composition pour les élèves des jeunes Jésuites, ce ne sera jamais qu'une plaisanterie indigne du grand talent de celui qui se la permet ». NAQUET, « Attitude des monarchistes », *L'Estafette*, 26 juin 1886, p.1.

²¹⁰ « Jules Simon », *Le Figaro*, 9 juin 1896, p.1.

²¹¹ Officieusement cependant, cette rivalité continua jusqu'au dernier jour de Gambetta et fut dirigée par la suite contre le parti de ce dernier, tel qu'on l'apprend de plusieurs rapports de police. Voir, à titre d'exemple, *A.P.P.*, B a/1270, rapports du 6 novembre 1878, du 27 juillet 1879, du 11 novembre 1881 et du 20 mai 1886.

alors l'union des forces de toute la gauche face à l'épreuve que leur réservait la droite.

Dans un autre ordre d'idées, c'est lors des préparatifs pour les élections de 1869 que Gambetta accepta l'offre de candidature officielle de 1500 électeurs radicaux de Belleville. Ceux-ci étaient ouvriers pour la plupart, et Gambetta comptait également sur cette couche de population pour consolider son avenir politique par un renouveau de l'œuvre de Ledru-Rollin²¹². À l'offre officielle était attaché un petit carnet portant le titre de « Cahier de nos revendications ». Visant à renouer avec la tradition des cahiers électoraux de la Révolution française²¹³, ce cahier contenait essentiellement le programme politique que ces électeurs ouvriers avaient pris soin de formuler, en quelques lignes, pour leur futur député²¹⁴. Dorénavant connu comme *Le programme de Belleville*²¹⁵, celui-ci deviendrait l'esquisse des radicaux d'action durant les dernières années du Second Empire et les cinq premières de la Troisième République, et Naquet y puiserait des éléments pour l'élaboration de sa cité radicale. À ce moment, toute la

²¹² À ce moment, Belleville représentait le foyer urbain numéro un des irréconciliables et le cœur du Paris révolutionnaire. Duveau a indiqué, pour les années 1848 et 1870, un déplacement du centre de gravité révolutionnaire du faubourg Saint-Antoine « proudhonien » vers Belleville et vers la Villette « blanquistes ». Cette évolution était due en partie à l'incorporation des villages circonvoisins dans le grand Paris, en 1860, à une industrialisation accélérée au Nord et à l'Est parisiens et aux grands travaux de construction d'Haussmann. Mais surtout, elle était la conséquence de la ségrégation de fait qui s'installait entre le vieux Paris devenu plus bourgeois et l'enceinte résolument ouvrière et menaçante de cette ville. « Les futurs soldats de la Commune grandiront à Belleville et à la Villette dans une atmosphère de sévère concentration industrielle où la revendication sociale se présente avec des contours plus simples, plus rudes ». Georges DUVEAU, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris, Gallimard, 1946, p.204. Voir également pp.202-203. Gérard JACQUEMET, *Belleville au XIX^e siècle: du faubourg à la ville*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1984.

²¹³ Gambetta insistait, quant à lui, pour mettre la Grande Révolution au service de sa campagne électorale et pour rapprocher ce programme radical avec les listes de griefs présentées en 1789. « La campagne électorale », *Le Rappel*, 23 mai 1869, p.2.

²¹⁴ KAYSER, *Les grandes batailles du radicalisme*, op. cit., p.39.

²¹⁵ Pour le texte de ce programme, voir « Chronique électorale — cahier de mes électeurs » ainsi que « Réponse au cahier de mes électeurs », *Le Temps*, 16 mai 1869, p.1. Voir également « Réponse au cahier de mes électeurs », in REINACH, *ibid.*, vol.1, pp.422-423, de même que « Le programme de Belleville », *L'Estafette*, 13 janvier 1883, p.1.

première circonscription de la Seine le faisait sienne²¹⁶. Ferry — un des nouveaux hommes politiques auxquels Paris accorda ses faveurs — l'adopta également et en fit sa profession de foi²¹⁷.

Tel qu'il convenait à un parti d'opinions, Gambetta voulut démontrer qu'il traitait ouvertement avec la foule des électeurs-rois. Si dans les programmes c'est la théorie qui devance, en règle générale, l'expérience acquise, dans ce cas-ci cette dernière contribua, à titre équivalent, à l'élaboration du programme en question. C'est dire que l'une nourrissait l'autre, et réciproquement. Elles étaient, par conséquent, d'une valeur égale et on ne pouvait donner la priorité ni à l'une ni à l'autre. Bref, l'avantage d'un tel procédé pour les radicaux c'est qu'il leur permettait de faire descendre le raisonnement théorique de sa tour d'ivoire spéculative vers la réalité politique de leurs électeurs et, d'autre part, de faire monter l'expérience acquise sur le terrain vers la spéculation théorique. C'est là une démarche que les boulangistes, suivant la proposition de Naquet, reprendraient vingt ans plus tard, aux élections de 1889²¹⁸, et que l'Union républicaine de Gambetta leur reprocherait, un procédé que le tribun réaffirmait, en 1869:

« Aujourd'hui, je ne vous ferai ni programme, ni profession de foi, les comités de votre circonscription doivent m'adresser leur programme, et je dois y répondre. Nous contracterons ainsi publiquement sous l'œil de tous ». « Cette élection se sera faite conformément aux véritables principes du suffrage universel; Les électeurs auront librement choisi leur candidat; Les

²¹⁶ Outre Belleville, cette circonscription comportait alors presque tout le quartier Combat et la moitié sud de celui d'Amérique (XIX^e arrondissement), ainsi que le quartier du Père-Lachaise et la moitié nord de Saint-Fargeau (XX^e arrondissement).

²¹⁷ « Nous aurons, cher ami, à combiner notre action parlementaire », lui écrivit Ferry (« À Gambetta », 25-26 mai 1869, *Lettres de Jules Ferry...*, *op. cit.*, p.58), ou encore: « Il est indispensable que nous soyons l'un auprès de l'autre, je ne vois guère que nous d'identiques dans la gauche [au Corps législatif] ». (Voir lettre du 13 juin 1869, p.60.)

²¹⁸ Tel que *Le Journal d'Indre-et-Loire* du 19 juin 1889 nous l'apprend (p.1).

électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire; Cette méthode me paraît à la fois conforme au droit et à la tradition des premiers jours de la Révolution française »²¹⁹.

Cependant, si le *programme de Belleville* contenait la question sociale qui intéressait fortement les ouvriers de cette circonscription, ainsi que Naquet, finalement Gambetta ne répondait qu'en termes vagues et ne parlait que d'une application sérieuse et opportune. « J'estime, déclara-t-il, que la série progressive de ces réformes sociales dépend absolument du régime et de la réforme politiques »²²⁰. À l'encontre donc d'une prise de conscience de plus en plus sociale de la part des électeurs bellevillois, ce programme, tel qu'adopté, représentait plutôt un principe politique opérant qu'un plan d'instauration d'une vision sociale avancée, qui lui manquait.

Bien que cette modalité pousse Sorre à présumer que le radicalisme sous Gambetta s'exprimait notamment par un tempérament particulier et par le ton irréconciliable, et non par l'introduction d'idées socialement radicales²²¹, on ne saurait cependant amoindrir la portée de la question sociale qu'il charriait et dont Naquet relèverait le défi. Analysant les élections de 1869 à Belleville, Rougerie indique que, malgré des apparences trompeuses, celles-ci portaient officieusement sur la question sociale, évoquée notamment par plusieurs représentants socialistes²²². Ceux-ci

²¹⁹ Léon GAMBETTA, « Profession de foi » (adressée aux électeurs de la première circonscription du département de la Seine, 8 mai 1869), in *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta, op. cit.*, vol.1, p.420. GAMBETTA, « Réponse au cahier de mes électeurs », *ibid.*, p.422. Néanmoins, un homme politique du calibre de Gambetta ne saurait laisser les choses au hasard. Il y aurait là l'œil vigilant « des éléments extérieurs, politiciens radicaux », hommes de Gambetta, qui auraient finalement inspiré, voire contrôlé, les termes de ce programme, tel que ROUGERIE le laisse supposer. *Op. cit.*, p.12.

²²⁰ « Réponse au cahier de mes électeurs », *ibid.*, p.423.

²²¹ SORRE, « Les pères du radicalisme », *op. cit.*, p.482.

²²² « Belleville », in GIRARD (dir.), *Les élections de 1869, op. cit.*, p.3 et pp.13-16. Les événements de la Commune qui éclateraient, peu après, attestaient de l'importance de cette question pour les électeurs de Belleville.

faisaient la concurrence aux radicaux de Gambetta. À l'exception d'une coopération momentanée avec ce dernier sur un point précis, en règle générale ils n'acceptaient pas son leadership. Voilà donc un électorat auquel Naquet serait sensible et qu'il souhaiterait garder dans le radicalisme, comme cela se révélerait lors de l'affaire Boulanger.

Visant à faire disparaître tout antagonisme social par la formule de « Liberté, Égalité, Fraternité » et annonçant son intention d'affirmer les principes de la démocratie radicale, Gambetta rattachait le suffrage universel, ou la souveraineté du peuple, au *programme de Belleville*. Suivant la voie qu'avait tracée Ledru-Rollin, Gambetta déclarait également vouloir faire de ce principe la base de l'organisation politique et sociale²²³ et fit appel à la Révolution.

« La France est engagée sous peine d'abaissement, et peut-être de mort sociale, à terminer la Révolution française. C'est la charge du XIX^e siècle; c'est principalement la charge de notre génération. Il ne faut pas que le centenaire de 1789 se lève sur nous sans que le peuple ait reconquis pour lui comme pour le reste du monde, l'héritage politique dont il est dépossédé depuis le 18 brumaire. A cette condition seulement ce siècle finira bien. Le peuple possède entre ses mains l'arme libératrice, le suffrage »²²⁴.

Cependant Gambetta, peut-être par instinct de survie politique, préférait rester imprécis et n'élabora pas pour autant un plan cohérent ou complet, qui expliquerait, à qui le voulait, comment ce principe serait capable de résoudre tous les conflits

²²³ Léon GAMBETTA, « Profession de foi », in *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta, op. cit.*, p.420. « Réponse au cahier de mes électeurs », *ibid.*, p.422. Voir également « Discours prononcé au banquet de la jeunesse », *op. cit.*, p.253, où il proclamait que le suffrage universel c'est le peuple et nous sommes le peuple. Le petit pamphlet que Lecanu prépara à l'intention des électeurs reflétait la thèse ci-dessus, qu'il résumait à la question de rester assujetti au pouvoir personnel de l'Empereur, ou bien de devenir un peuple qui se gouverne par lui-même. Alphonse LECANU, *Les élections de 1869, la révolution par le suffrage universel*, Paris, le Chevalier, 1869.

²²⁴ GAMBETTA, Lettre adressée « Aux électeurs de la première circonscription du département de la Seine », in *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta, op. cit.*, p.435.

d'intérêts de l'État moderne et comment le pouvoir serait organisé, un défi que Naquet relèverait, peu après, par *La République radicale*.

Quant aux libertés civiles réclamées par l'ouvrier bellevillois, en principe, *le programme de Belleville* y incorporait celles déjà mentionnées par Jules Simon. Toutefois, on y soulignait quatre points. D'abord la liberté de la presse, pour débarrasser celle-ci du timbre et du cautionnement et pour affranchir les imprimeries et les librairies du brevet obligatoire préalable à leur opération, car cette situation dérangeait beaucoup de petits bourgeois de l'imprimerie et de la typographie, dont Gambetta représentait également les intérêts²²⁵. Par rapport à l'Église, vu que celle-ci était considérée par les Bellevillois comme complice du gouvernement, ou un de ses instruments d'oppression, on y insistait également sur la suppression du budget des Cultes²²⁶. Voulant soustraire le citoyen au joug de l'arbitraire administratif, on demandait aussi d'établir la responsabilité directe de tous les fonctionnaires par la suppression de l'article 75 de la Constitution de l'an VII en vigueur. Dans le même sens, on réclamait l'abrogation de la loi de la sûreté générale et l'annulation de l'article 291 du Code pénal. C'est dire qu'on voulait soustraire aux cours martiales leur

²²⁵ Gambetta demandait à l'Empire d'annuler l'article 2 de la loi du 21 octobre 1814 selon lequel « nul ne sera imprimeur ni libraire, s'il n'est breveté par le roi et assermenté ». En 1868, un projet de loi fut présenté au Corps législatif et le Gouvernement laissa entendre qu'il serait favorable à cette réforme. Sur la foi de telles promesses, plusieurs petits bourgeois investirent dans l'acquisition de machines et de locaux de travail. La loi, cependant, restait toujours en vigueur. Finalement, ce ne fut que le 10 septembre 1870 que le Gouvernement de la Défense nationale rendit, par décret, aux imprimeries et aux librairies leur pleine liberté d'action. Voir à cet égard Léon GAMBETTA, « Discours sur le projet de loi relatif à la liberté de l'imprimerie et de la librairie » au Corps législatif, 3 février 1870, in *Discours et plaidoyers politiques...*, op. cit., vol.1, pp.157-162.

²²⁶ La lutte contre l'Église était un des thèmes forts de la campagne électorale de Gambetta. Ce dernier, en faisant un compte rendu, écrivait: « Je crois avoir fait de la bonne besogne et je compte bien d'ici à huit jours avoir enlevé à la cause de l'Église et du Trône une de leurs imprenables forteresses [Marseille] ». Léon GAMBETTA, « Aux membres du comité républicain de Belleville », 27 mai 1869, n°25, in *Lettres de Gambetta...*, op. cit.

capacité de juger les cas de délits politiques, qu'on souhaitait faire passer à un jury. Enfin, sur le plan militaire, on voulait dissoudre les armées permanentes professionnelles, « cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur »²²⁷.

Si l'ouvrier de Belleville, électeur typique des radicaux d'action, adhérait alors à ce programme, bien que les revendications ci-dessus ne fussent pas principalement d'ordre social, c'est parce que pour lui l'ennemi immédiat n'était ni le petit bourgeois des « nouvelles couches » ni même le grand maître des forges ou l'homme des hautes finances éloigné. Pour celui-ci, l'opresseur était d'abord le gouvernement impérial. L'Empereur — auteur de *L'extinction du paupérisme*, qui avait promis des moyens de production aux bras prolétaires mais ne leur avait cédé finalement qu'un droit limité de coalition et de grève — opta pour le paysan et davantage pour la grande bourgeoisie. Pour le Bellevillois, l'oppression était incarnée d'abord par les représentants du gouvernement qui le dérangaient: le préfet de police qui le surveillait constamment et réglementait ses gestes; le soldat professionnel qui lui tirait dessus et qui l'empêchait de s'organiser; le juge qui le condamnait arbitrairement. Bref, de tous les fonctionnaires qui, d'une manière ou d'une autre, servaient le gouvernement, il exigeait désormais la responsabilité personnelle.

À ce programme radical présenté à Gambetta au nom du Comité électoral par le président Cartigny et le secrétaire Tourneur, le tribun répondait alors qu'il serait

227 « Chronique électorale — cahier de mes électeurs », *Le Temps*, 16 mai 1869, p.1.

particulièrement fier de représenter Belleville. À ce moment de ferveur, il ajoutait même un serment: « Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain »²²⁸, promesse que les intransigeants, auxquels Naquet appartenait, lui reprocheraient de ne pas avoir tenue par la suite.

C'est que, dans un autre ordre d'idées, Gambetta visait plus haut: au leadership de toute la gauche. Il espérait que les élections de 1869 résoudre le problème de cette dernière: celui des divergences entre ses composantes, dues à l'hétérogénéité et aux diverses origines des partis, dont la conséquence était la confusion et la paralysie, tant déplorées, qui l'accompagnaient. Gambetta souhaitait que la gauche se transformât en parti plus homogène, capable d'agir de concert à la Chambre. À cet effet, il voulait forcer chaque membre de la gauche à se classer ouvertement selon le programme avec lequel il s'identifiait. Visant plus spécifiquement les réconciliés qu'il souhaitait épurer, Gambetta parlait en ces termes de ce qu'il appelait « l'unique raison » de l'impuissance de la gauche:

« On n'avait pas encore organisé et constitué la gauche. [...] N'est-il pas dès lors illogique et impossible de former une gauche avec des hommes politiques de tendances, d'origines, de systèmes opposés ? L'idée de constituer une gauche par une coalition d'hommes appartenant à des partis et à des principes contraires, c'est une idée fautive sur la valeur politique de laquelle de brillantes et d'illustres personnalités ont pu jeter une illusion passagère, mais qui ne saurait résister à l'épreuve des événements. En effet une gauche bigarrée, hétérogène, formée de toutes sortes d'opinions, peut haranguer, critiquer, harceler en paroles l'adversaire commun, et c'est beaucoup; mais elle restera toujours nulle pour l'action. La promiscuité la condamnera à l'incapacité d'agir. C'est aujourd'hui ce qui nous arrive pour n'avoir pas eu le temps suffisant de nous classer et de nous ordonner. Dès lors, pour éviter à l'avenir pareille déconvenue, que faut-il faire ? Il faut organiser une gauche, composée exclusivement de citoyens ralliés aux mêmes principes. [...] Il faudrait décomposer la gauche actuelle en deux parties, et tracer entre elles une ligne de démarcation qui empêche désormais la confusion [...]. La première fraction comprend les

²²⁸ GAMBETTA, « Réponse au cahier de mes électeurs », *op. cit.*, pp.422-423. Celui-ci ne respecta pas ce serment. Élu à Belleville et à Marseille, Gambetta opta, au bout du compte, pour cette dernière ville considérée moins intransigeante.

partisans de la monarchie constitutionnelle. Tous ceux qui croient que le suffrage universel peut s'accommoder des *libertés nécessaires* doivent se ranger sous les ordres de M. Thiers et de ses amis, et poursuivre sans équivoque la restauration du parlementarisme pur. L'autre fraction se recrute dès lors uniquement parmi ceux qui estiment que le peuple est le seul véritable et le seul légitime souverain, mais qu'il lui faut la réalité du pouvoir [...]. Cette séparation, qui n'est pas une scission, est aussi désirable qu'inévitable; elle seule peut et doit assurer à la démocratie radicale une sincère représentation dans le parlement. [...] Ce qui importe présentement, ce n'est point le chiffre numérique de la gauche, ce sont ses principes, ses résolutions, son caractère, ses actes: *pauci sed fortes*. [...] Oui, j'ai cette confiance qu'aux futurs comices, et ils sont peut-être proches, la démocratie radicale, continuant ses progrès, ralliera tous les libres suffrages »²²⁹.

C'est à cause d'une telle approche, celle d'aller de l'avant et de trancher plus nettement les choses, que plusieurs membres avancés de l'extrême gauche se ralliaient, à ce moment, derrière Gambetta en qui ils voyaient le continuateur de Ledru-Rollin. Naquet, Delescluze, Rochefort et d'autres appuyaient le tribun sans hésitation. Leur motif était semblable à celui des Bellevillois, lesquels, malgré leur tendance politique de couleur rouge plus vif, avaient finalement voté pour Gambetta. C'est dire que ce dernier représentait une alternative électorale réaliste, vu qu'il se situait entre les constitutionnels détestés et les blanquistes et hébertistes, sympathiques à la cause du peuple, mais sans aucune chance de se faire élire.

D'autant plus que lorsque Gambetta opposait « la démocratie césarienne » à « la démocratie loyale », il visait, effectivement, à empêcher l'union des centres, comme l'avait fait Ledru-Rollin. Son arme était la promotion d'une République abstraite comme cadre politique, catégoriquement antithétique à l'Empire, mais absolument capable d'accommoder tous les intérêts. « C'est pour moi un axiome en ces matières que la

²²⁹ *Id.*, Lettre adressée « Aux électeurs de la première circonscription du département de la Seine », in *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta, op. cit.*, pp.432-434.

forme emporte et résout le fond »²³⁰, disait-il aux Bellevillois, lorsqu'il communiquait à ses électeurs son projet de faire de la France le siège d'une démocratie indestructible.

Les résultats des élections de 1869 n'eurent pas pour effet de détacher les centres. Au contraire, les grands gagnants furent les constitutionnels du tiers parti avec Émile Ollivier, auxquels adhéraient les dix-sept députés de la *gauche ouverte* qu'Ernest Picard venait de constituer en opposition à la *gauche fermée* dont Gambetta s'était fait le porte-parole²³¹. L'affaiblissement des bonapartistes intransigeants lors de ces élections, dont la conséquence était la restauration du régime parlementaire (sénatus-consultes du 6 septembre 1869 et du 20 avril 1870), éloignait davantage la séparation des centres. Du moins, la gauche se voyait obligée de se classer selon la ligne de démarcation que lui avait tracée Gambetta: en réconciliés ou en irréconciliables.

□ □

C'est le plébiscite du 8 mai 1870, dont la question sous-jacente n'était autre que celle de l'Empire ou de la République, qui revivifia l'espoir de Gambetta de détacher les centres. Cependant, rallier derrière lui tous les partisans de la République n'était pas chose aisée. Bien que Gambetta eût lancé à Émile Ollivier, « vous n'êtes

230 « Réponse au cahier de mes électeurs », *op. cit.*, p.423.

231 La gauche sortit renforcée de ces élections. Le nombre de ses députés au Corps législatif passa de trente à quarante, les dix-sept de Picard inclus.

qu'un pont entre la République de 1848 et la République à venir, et ce pont, nous le passerons ! »²³², chacune des nuances républicaines méditait nécessairement sur la question du modèle de république à prendre pour référence et ne savait pas forcément quelle forme prendrait celle à venir.

Vu que ces tendances ne faisaient pas nécessairement allusion à la même république, il fallut que Gambetta surmontât ce point de divergence lorsqu'il tenta d'organiser la gauche en camp du « non ». Son habileté à jongler avec des formules éloquentes l'ayant doté d'un véritable pouvoir de persuasion, il courtisa les rédacteurs en chef des journaux démocratiques de Paris et des départements et les invita à des réunions avec les députés de la gauche afin d'élaborer un plan d'action provisoire auquel chacune des tendances républicaines pourrait s'associer²³³. Sous ce rapport, Naquet se mit au service du tribun et mobilisa son talent d'orateur²³⁴ pour privilégier la politique de Gambetta. Durant cette campagne plébiscitaire, il anima un programme qui prônait l'ajournement des questions sur lesquelles l'accord n'était pas unanime et le rassemblement de toutes les nuances républicaines autour de celles acceptées par

²³² Gaston MAURICE, *Le parti radical*, Paris, Librairie des Sciences politiques et sociales, 1929, p.59. Pierre MIQUEL, *Le Second Empire*, Paris, Plon, 1992, pp.493-494.

²³³ C'est à la réunion du 15 avril, tenue au salon de Crémieux, que la majorité des participants ci-dessus arrêta la décision de voter non et de rédiger pour la gauche un manifeste antiplébiscitaire (« Sans titre », *Le Temps*, 16 avril 1870, p.1, et 17 avril, p.1). Vu que le gouvernement ne considérait pas la loi sur les réunions publiques applicable au plébiscite, des conférences politiques comme celle-ci étaient permises. Sur le plan pratique, la participation des journaux était également nécessaire. À l'époque où la voix de ceux-ci résonnait un peu plus fort et où chaque électeur apportait son propre bulletin à l'urne, les journaux républicains imprimaient des pages sous forme de bulletins prêts à être découpés, rédigés conformément à la recommandation de vote qu'ils faisaient à leurs lecteurs.

²³⁴ Gambetta reconnut ce talent, disant à Naquet, en 1875, « si vous continuez de parler ainsi, vous serez non seulement un homme utile mais un homme nécessaire ». NAQUET, *Autobiographie*, op. cit., pp.67-68.

tous²³⁵.

En vertu de cette stratégie, Naquet essaya de convaincre les deux pôles de la gauche, qui envisageaient de recommander à leurs membres de s'abstenir, de se rallier au camp du « non » derrière Gambetta. À ceux du centre gauche, il dit que leur abstention aurait pour effet de les confondre avec les orléanistes²³⁶. Aux jacobins et aux socialistes — partisans de la république sociale, et craignant que leur participation au plébiscite ne fût interprétée comme une légitimation du régime impérial en place —, il expliqua que leur abstention ne ferait que consolider l'Empire²³⁷.

D'ailleurs, cette approche de Naquet se conjugait bien avec la thèse de Gambetta, qui, au moment du plébiscite, considérait comme dépassé le temps des révolutions. Comme Carnot auparavant, le tribun jugeait que l'emploi de moyens violents n'était plus justifié, du moins tant que la voie qui menait au pouvoir ne serait pas hermétiquement barrée aux républicains et tant que ceux-ci pourraient, par leur propagande, se gagner des esprits ou de nouveaux électeurs et se rapprocher chaque jour de l'avènement de la République.

« Eh bien, je dis que les temps héroïques du parti républicain sont clos. [...] Tant que le

²³⁵ On peut suivre la campagne plébiscitaire des radicaux par le biais de Lamardière, le héros de l'ouvrage d'Arthur Ranc intitulé *Sous l'Empire* (Paris, Polo, 1872, voir la deuxième partie, p.91 et ss.). Il importe de souligner au passage que c'est la même tactique que Naquet suggérait aux républicains, en 1871, pour contrer l'Assemblée monarchiste d'alors (NAQUET, « Vote ou abstention », *La Démocratie du Midi*, 8 juin 1871, p.1, et « L'Abstention », 9 juin 1871, pp.1-2). En principe, Naquet se considérait « ennemi de l'abstention sous toutes ses formes » (*J.O.C.*, 28 janvier 1875, p.766).

²³⁶ Voir « Réunions plébiscitaires (réunion du lundi 25) », *Le Rappel*, 28 avril 1870, p.2. En fait, le centre gauche balançait entre le oui — s'il obtenait des amendements aux articles 13 et 14 de la nouvelle constitution, lesquels maintenaient la prérogative de l'Empereur de faire appel directement au peuple — et l'abstention. Comme le gouvernement ne cédait en rien, le centre gauche recommanda finalement à ses membres de s'abstenir au plébiscite. « Sans titre », *Le Temps*, 29 avril 1870, p.1.

²³⁷ Pour suivre la campagne plébiscitaire de Naquet, voir « Réunions », *Le Rappel*, 25 avril 1870, p.3 et « Réunions plébiscitaires (réunion du samedi 30 avril) », *Le Rappel*, 2 mai 1870, p.2.

champ reste ouvert à la discussion, à la controverse, au prosélytisme, à la propagande, tant que l'homme peut aborder l'homme, le citoyen le citoyen, tant que les âmes et les esprits peuvent s'entendre et se pénétrer, tant que l'on n'a pas mis la main de la police sur la bouche des citoyens libres, jusque-là il faut proclamer hautement que l'on méprise la force entre ses mains comme on la méprise dans les mains des usurpateurs. [...] Et, Messieurs, puisque nous sommes réunis, nous la génération qui a charge, sous peine de se déshonorer elle-même, de ne pas laisser se lever sur la France le centenaire de 1789, sans avoir fait quelque chose pour l'avènement de la justice sociale [...] cette génération est réellement marquée pour accomplir [...] une mission nécessaire, pour achever la Révolution française [...] pour accomplir et réaliser ce magnifique programme »²³⁸.

Dans cet ordre d'idées, c'est à cette même conclusion que Naquet arrivait, dès la chute de l'Empire. « Les temps sont changés, disait-il, et 18 années d'Empire nous ont terriblement avachis »²³⁹. C'est pourquoi il proclamait alors que « les radicaux abandonnent les procédés violents, les coups de mains et les surprises [...], ils n'attendent la victoire que de la volonté du pays légalement exprimée »²⁴⁰. Mais les signes précurseurs de cet état d'esprit se révélaient déjà au cours de la campagne plébiscitaire de mai. Dans une des réunions politiques des républicains, tenue à Plaisance, Jules Vallès se déclarait favorable à voir Bonaparte chassé par un soulèvement populaire et non blâmé par un vote. Tout en repoussant une telle manœuvre, Naquet lui répliqua que la solution de la question sociale n'était pas possible sous l'Empire et que si l'abstention se comprenait aux élections de députés, en ce moment de plébiscite il fallait dire bien clairement au gouvernement impérial « nous ne voulons plus » de vous ou, tout court, « non ! »²⁴¹.

²³⁸ « Discours prononcé au banquet de la jeunesse », 19 avril 1870, in *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, op. cit., pp.247-248.

²³⁹ « Mon cher Poujade », (non daté), *Lettres d'Alfred Naquet*, op. cit., folio n° 20.

²⁴⁰ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., pp.65-66.

²⁴¹ « Réunions plébiscitaires (rue de la Maison-Dieu, Plaisance) », *Le Rappel*, 1^{er} mai 1870, p.2.

Face au gouvernement, qui faisait reposer la question plébiscitaire sur un choix entre la liberté et la révolution sociale, Naquet se donna pour mission d'infirmier les prémisses, non fondées selon lui, que l'Empire faisait circuler²⁴². Comme Gambetta, Naquet s'attaquait particulièrement à Émile Ollivier, l'ancien républicain passé à l'Empire — « lui qu'on a envoyé à la Chambre en 1857 pour y défendre la République, lui dont le père a été proscrit »²⁴³ —, dont l'influence pouvait discréditer considérablement les radicaux²⁴⁴. D'une part, ce garde des Sceaux visait à isoler ceux-ci dans le camp républicain, en suggérant aux libéraux de voter « oui », par opposition aux révolutionnaires dévoués à la République démocratique et sociale ou égalitaire. D'autre part, Ollivier désirait également dépeindre le radicalisme comme un phénomène urbain et sans assises au pays, en opposant les populations des villes à celles des campagnes. Car si la politique radicale se faisait en ville, la France était alors majoritairement campagnarde. Le régime en place s'appuyait sur les paysans et c'est donc à ces derniers qu'Ollivier s'adressait lorsqu'il disait:

« Quelle est la victime expiatoire des révolutions, n'est-ce pas le peuple ? [...] N'écoutez pas ceux qui vous conseillent de voter non. Supposez qu'ils l'emportent le 8 mai [...], ils se vengeraient, emprisonneraient, exileraient; ils établiraient la République sociale ». « N'est-il pas

²⁴² Pour le point de vue de l'Empire parlementaire à l'égard de ce plébiscite, on peut se référer à l'ouvrage de Léopold FEISSAL intitulé *Suffrage universel et radicalisme* (Paris, Dentu, 1874). Selon ce partisan de l'Empire, les résultats du 8 mai représentaient un vote de condamnation adressé aux radicaux qui désiraient introduire la République radicale (p.16). Par conséquent, la vraie question du plébiscite n'était autre, à son avis, que la stabilité avec l'Empereur ou l'anarchie avec les radicaux (pp.61-62).

²⁴³ « Sans titre », *Le Rappel*, 5 mai 1870, p.1.

²⁴⁴ Schmidt considère cette attaque contre les défections d'anciens républicains comme le point de départ du conflit qui opposerait les radicaux aux opportunistes, lequel était visible pendant les deux premières décennies de la Troisième République (*Les grandes thèses...*, *op. cit.*, pp.155-156). Par ailleurs, dans le contexte de la lutte entre réconciliés et irréconciliables, les attaques de Gambetta et de Naquet contre Émile Ollivier venaient faire échouer la tentative de ce dernier de réconcilier l'idée républicaine et l'idée bonapartiste, lesquelles étaient liées jusqu'à la rupture du Deux Décembre 1851. Ollivier incarnait bel et bien cette réconciliation. (Voir à cet égard Maurice AGULHON, « L'Empire libéral. Émile Ollivier et les irréconciliables », *in Les républicains sous le Second Empire*, *op. cit.*, p.196.)

évident que si les non dominaient au 8 mai, nous serions, bon gré mal gré, conduits à une révolution ou à une réaction »²⁴⁵.

Étant averti du poids électoral prépondérant de la paysannerie²⁴⁶, Naquet, au contraire, conseillait aux travailleurs des campagnes de ne pas se laisser duper par des imposteurs qui les effrayaient pour mieux les dominer. En élaborant les thèmes d'un manifeste que les ouvriers des sociétés coopératives parisiennes avaient adressé aux habitants des campagnes²⁴⁷, il priait ces derniers de croire plutôt à l'union des intérêts et à la solidarité de fait qui liaient l'ensemble des travailleurs de France, peu importe leur lieu de résidence et sans distinction aucune²⁴⁸.

Même si les résultats du plébiscite n'étaient pas ceux qu'avaient escomptés les républicains²⁴⁹, Naquet soutenait qu'ils étaient quand même encourageants. Pour lui, les quinze cent mille voix du « non » représentaient un vote réfléchi, antithétique aux sept millions de voix du « oui » que l'Empire avait obtenues par la dissémination de la

²⁴⁵ « *Lettre aux électeurs de la 1^{re} circonscription du Var* » portant la date du 25 avril 1870 (reproduite dans *Le Temps*, 27 avril 1870, p.1). « *Seconde lettre à mes électeurs* » portant la date du 29 avril 1870 (reproduite dans *Le Temps*, 30 avril 1870, p.1).

²⁴⁶ Parmi les 38 millions d'habitants que comptait alors la nation française, près de 27 millions vivaient dans les campagnes. Pour les hommes politiques, il n'était que logique de chercher à gagner ces esprits. Sous le suffrage universel, il fallait tenir compte davantage de cette population qui représentait environ 70% de l'électorat. Ce serait également le cas sous la Troisième République où, malgré les progrès de l'industrialisation et de l'urbanisme, le poids politique du monde rural continuerait d'être important. Paul BAIROCH (dir.), *La population active et sa structure*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1968, pp.167-179. Jacques DUPÂQUIER, *La société française au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1992.

²⁴⁷ Celui-ci est reproduit dans *Le Temps*, 6 mai 1870, p.1.

²⁴⁸ Comme Ollivier, Naquet avait publié une « *Lettre aux citoyens de campagnes* ». Celle-ci avait paru dans *Le Rappel* du 5 mai 1870 (pp.1-2) et avait contribué à pousser le gouvernement à saisir ce journal radical, deux jours après sa publication.

²⁴⁹ Le « non » n'obtenait que 1 530 909 de voix. Le « oui » l'emportait par les votes de 7 257 378 électeurs. « Résultat général », *Le Temps*, 11 mai 1870, p.1.

peur. Toutes les grandes villes et une partie de l'armée se déclarèrent républicaines²⁵⁰. Dans l'ensemble, Naquet soulignait l'inappréciable contribution du vote du 8 mai à la réorganisation de la gauche: celle de l'avoir débarrassée de toutes les alliances douteuses, notamment de la gauche ouverte.

De surcroît, un million et demi d'électeurs se dissocièrent totalement de l'Empire, peu importe le déguisement autoritaire, libéral ou parlementaire sous lequel il se présentait, pour revendiquer la République. Pour cette raison, Naquet prônait que la gauche devrait redoubler d'effort et faire de la République²⁵¹ un thème phare, capable de susciter l'union de toutes les nuances républicaines, et la devise d'une croisade semblable à celle qui avait servi d'adage à Théodose I^{er} (*In hoc signo vinces*) et qui lui avait finalement apporté la victoire²⁵².

□ □

Si à ce moment les républicains étaient découragés²⁵³ au point de considérer l'Empire plus fort que jamais, et si Naquet « pleurait de rage » lorsqu'on avait erronément annoncé, au tout début de la guerre franco-prussienne, une première

250 Pour une analyse intéressante du vote plébiscitaire appuyée par des cartes, voir Frédéric SALMON, « La "gauche avancée" en 1849 et en 1870: le pourquoi de la chute », in Léo Hamon, *Les républicains sous le Second Empire*, op. cit., pp.93-110. À l'encontre d'une approche assez courante qui explique le vote massif des campagnes pour Napoléon comme une expression de docilité et comme la conséquence d'un isolement et d'un manque d'instruction, reflétant ainsi le contraste avec les villes ouvertes aux idées et moins isolées, Salmon soutient que le ralliement des ruraux à l'Empire était d'origine purement économique.

251 Il importe de souligner que c'est à la République anonyme que Naquet faisait alors allusion. Cette forme abstraite était seule capable de rallier les partisans de la République conservatrice, ceux de la République libérale ainsi que les amis de la République égalitaire ou sociale.

252 NAQUET, « Le lendemain du plébiscite », *Le Rappel*, 13 mai 1870, p.2.

253 Jules Favre disait alors qu'« il n'y a plus rien à faire ». MAURICE, op. cit., p.62.

victoire pour l'Empereur²⁵⁴, ce régime creusa lui-même sa tombe, ouvrant la voie à la révolution du 4 septembre, dont la conséquence fut la proclamation de la République. D'une part, celle-ci se fit sans bataille, sans effusion de sang et, presque, d'elle-même. D'autre part, comme en février 1848, elle propulsa subitement des radicaux au pouvoir par la pression qu'avait exercée la foule parisienne. Dans ces circonstances, Gambetta prit les ministères de l'Intérieur et de la Guerre et devint ainsi le pilier du Gouvernement provisoire. Le tribun songeait alors à la République modèle 1792²⁵⁵, et Naquet le rejoignit sur ce terrain. Ce dernier suivit, pendant la guerre, la délégation de la Défense nationale à Tours puis à Bordeaux.

À l'encontre de l'optimisme des radicaux qui pensaient repousser l'ennemi selon le schéma de Valmy et de la république salvatrice, et nonobstant l'enthousiasme de Gambetta qui écrivait « pour moi, je ne connais que mon mandat et mon devoir, qui est la guerre à outrance »²⁵⁶, les conservateurs de droite et les modérés de gauche, membres du gouvernement restés à Paris, craignaient un bouleversement de l'ordre social et désiraient plutôt la paix²⁵⁷. Dès l'arrivée de la nouvelle de Sedan, Thiers

²⁵⁴ Jules VALLÈS, *L'Insurgé*, Paris, Messidor, 1990, p.170.

²⁵⁵ Gambetta déclarait le 21 septembre: « Il y a 78 ans, à pareil jour, nos pères fondaient la République et se juraient à eux-mêmes, en face de l'étranger qui souillait le sol sacré de la Patrie, de vivre libres ou de mourir en combattant. Ils ont tenu le serment, ils ont vaincu, et la République de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale [...]. Que le souffle puissant qui animait nos devanciers passe sur nos âmes, et nous vaincrons ! » MAURICE, *op. cit.*, p.64.

²⁵⁶ « À Charles de Freycinet », 4 novembre 1870, n° 102, in *Lettres de Gambetta 1868-1882*, *op. cit.*

²⁵⁷ Le général Francis TROCHU avait écrit (*La politique et le siège de Paris*, p.191) à cet égard: « Le Gouvernement provisoire a été pour le pays, le 4 septembre 1870, ce qu'avait été le gouvernement de Lamartine le 25 février 1848. Il a sauvé la situation qui était perdue. Il a empêché la démagogie de prendre la défense de Paris et de produire dans la France entière un immense bouleversement social ». Cité par Jean-Pierre AZÉMA et Michel WINOCK, *La III^e République (1870-1940)*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, p.57. Il convient de souligner au passage que Trochu avait repoussé l'appel de la délégation de Bordeaux — c'est-à-dire les exhortations de Gambetta, du 9 et du 13 janvier, à faire une sortie massive de Paris contre les Prussiens afin de soulager (à suivre...)

l'orléaniste et Jules Favre de la gauche républicaine, l'adepte de la République bourgeoise de 92 mais qui pouvait s'accommoder d'une monarchie constitutionnelle modèle 89, essaient de négocier les termes de celle-ci. La question du « problème national français », tel que Gambetta l'appelait, c'est-à-dire un conflit entre les susdites visions politiques, se posait donc nécessairement²⁵⁸.

Dès le début de novembre, celle-ci rebondit ouvertement, lors du désaccord qui surgit entre la délégation à Tours et le Gouvernement de Paris à l'égard de la dissolution des Conseils généraux, lesquels avaient été élus sous l'Empire²⁵⁹, et, deux mois plus tard, de plus belle encore, lors de l'épisode de Bordeaux avec Jules Simon. Ainsi, la guerre divisait tout autant la gauche que le radicalisme.

Selon l'armistice de Versailles que signèrent, le 28 janvier 1871, Jules Favre et Bismarck, des élections devaient s'ensuivre, afin qu'une Assemblée élue librement

²⁵⁷{...suite}

l'armée du général Chanzy —, le qualifiant de « folie gratuite ». De FREYCINET, *op. cit.*, pp.300-301.

²⁵⁸ Celui-ci touchait directement à ce qu'on appelait « rendre hommage à la souveraineté du peuple », « laisser parler la volonté nationale » ou bien « consulter le peuple ». Autrement dit, à quelle interprétation politique on devrait se fier pour les élections à venir. Selon les nuances représentées par Thiers et Favre, les élections signifieraient l'approbation d'une paix moins coûteuse et un régime accommodant leur vision. Pour Gambetta par contre, cette consultation viendrait demander au peuple de voter sa propre capitulation devant l'envahisseur, de céder à celui-ci un plus grand morceau du territoire, de faire avaler aux Français l'humiliation de l'honneur national et surtout de courir le risque qu'un régime antagoniste à sa vision serait installé. Voir, à cet égard, le témoignage d'André LAVERTUJON, ancien secrétaire du Gouvernement de la Défense nationale, in *Gambetta inconnu (cinq mois de la vie intime de Gambetta)*, Paris, Librairie universelle, 1905, pp.70-71. Voir également la lettre de GAMBETTA, « À Jules Favre », 13 janvier 1871, n° 109, in *Lettres de Gambetta, op. cit.*

²⁵⁹ Gambetta, pour qui le manque de coopération des susdits Conseils entravait la politique de la guerre à outrance, souhaita les dissoudre. Sur le plan juridique, il soutint qu'une fois le Corps législatif dissous, les Conseils généraux devraient l'être également, d'autant plus que ceux-ci étaient censés siéger pour neuf années de mandat, ce qui était contraire à l'esprit de représentation des institutions républicaines. Le Gouvernement à Paris soulignait, par contre, qu'en pleine guerre il n'y avait pas place pour une discussion constitutionnelle et, par conséquent, faisait la sourde oreille à la demande de Gambetta. Ce dernier, pour qui la dissolution des Conseils était indispensable pour soumettre les départements à la machine préfectorale, fit adopter, le 24 décembre, à la Délégation un décret en ce sens. Cela provoqua un conflit avec le Gouvernement à Paris qui se sentit devenir plutôt la délégation à Paris du gouvernement en provinces. Sur ce point, voir WORMSER, *op. cit.*, pp.75-77.

puisse ratifier les conditions de ce pacte²⁶⁰. Compte tenu que Gambetta n'avait pas réussi à faire ajourner celles-ci jusqu'au moment où l'envahisseur serait complètement chassé du territoire²⁶¹, Naquet incita, du moins, à y introduire des clauses venant assurer l'élection d'une Assemblée républicaine²⁶². Pour cette tâche, il semblait indispensable à Gambetta de frapper d'inéligibilité toute personne ayant servi l'Empire²⁶³. Mais, à cette épuration, le gouvernement de Paris s'opposait, évoquant également les principes républicains du suffrage universel et de la liberté dont découlait la République même. Un conflit se déclarait alors entre Paris et Bordeaux.

D'abord, c'est Jules Simon, le radical qui évolua vers le conservatisme, muni d'un décret qui l'investissait des fonctions de ministre de l'Intérieur, que l'on dépêcha auprès de Gambetta pour lui arracher ses pouvoirs²⁶⁴. Jules Simon procéda indirectement. Il reprocha à Gambetta de vouloir appliquer avec plus d'audace aux républicains les candidatures officielles auxquelles on avait attribué toutes les

²⁶⁰ J.O.C., 14 décembre 1872, p.7795.

²⁶¹ DUTRAIT-CROZON, *op. cit.*, p.430.

²⁶² Il importe de souligner que Naquet, ainsi que plusieurs candidats républicains, n'eut même pas le temps d'aller faire mousser sa candidature. « J'aurais bien aimé aller à Carpentras pour soutenir mon élection, révélait-il à son père. Mes amis et toi, vous la soutiendrez à ma place. D'ailleurs, j'aimerais mieux n'être jamais député, que de venir en désertant mon poste de combat ». « Mon cher père », non daté 1870, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 7.

²⁶³ Le 31 janvier 1871, Gambetta publia à cet effet un décret signé par tous les membres de la délégation (Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, 1870, *la France dans la guerre*, Paris, Armand Colin, 1989, p.303). Pour celui-ci, cette mesure s'imposait par la politique républicaine et par sa justice. D'une part, elle était la sanction nécessaire de la révolution du 4 septembre. D'autre part, Gambetta soutenait qu'on ne pouvait admettre dans la République ceux qui, par leur passé même, étaient intéressés à sa chute (DUTRAIT-CROZON, *op. cit.*, pp.429-465). C'est la même mesure que Ledru-Rollin avait souhaité appliquer en 1848 (« Instruction circulaire adressée comme ministre de l'intérieur aux commissaires de la République dans les départements », *Discours politiques, op. cit.*, tome 2, pp.2-3). Quant aux Prussiens, Bismarck également s'était opposé à la susdite mesure de Gambetta. Dans une dépêche adressée à ce dernier, il soulignait que « des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire » allaient à l'encontre de la convention d'armistice et protestait contre les dispositions qui visaient à « priver du droit d'être élu à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français » (SÉCHÉ, *Figures bretonnes: Jules Simon...*, *op. cit.*, p.171).

²⁶⁴ Celui-ci arriva à Bordeaux le 1^{er} février. Pour la version de Jules Simon relative à cet événement, voir son ouvrage intitulé *Le Gouvernement de M. Thiers* (Paris, Calmann Lévy, 1880, vol.1), notamment les pages 1 à 45.

flétrissures sous l'Empire. « Quand nous pouvions donner pour assises à la République le vœu du pays, lui lançait-il, allions-nous la fonder sur un décret de MM. Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon ? »²⁶⁵. Ensuite, ce furent Garnier-Pagès frère et Étienne Arago, deux radicaux de la génération de 48, et le futur radical Camille Pelletan qui arrivèrent de Paris pour prêter main forte à Jules Simon²⁶⁶.

Selon la tactique de celui-ci qui cherchait à éviter la guerre civile, la présence de ces membres du gouvernement de Paris était nécessaire pour renverser la majorité de Gambetta au sein même de la délégation de Bordeaux²⁶⁷. Ce dernier — qui était alors le généralissime de près d'un million de recrutés et qui avait assez de troupes à sa disposition pour disperser le Gouvernement de Paris, s'il le désirait, et continuer la guerre à outrance²⁶⁸ — se présentait alors comme un vrai démocrate qui préférait donner sa démission et laisser parler le pays plutôt que de déclencher une guerre civile²⁶⁹.

□ □

Tout compte fait, telles furent les divisions ou les luttes intestines que connut

²⁶⁵ Cité par SÉCHÉ, *Figures bretonnes: Jules Simon...*, *op. cit.*, pp.162-163.

²⁶⁶ Ceux-ci arrivèrent à Bordeaux le 6 février, à la demande de Jules Simon.

²⁶⁷ SIMON, *Le gouvernement de M. Thiers*, *op. cit.*, pp.23, 25 et 42-43.

²⁶⁸ Voir à cet égard le témoignage de SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, pp.237-240. C'était également l'impression de Thiers, tel que cela ressortait de son discours à la Chambre de 1872, où il disait: « Le pouvoir n'était pas dans nos mains, il était dans les mains de ceux qui avaient voulu pousser la guerre à son dernier terme [...]. Toutes les villes du Midi étaient coalisées, elles étaient armées, mal armées pour résister à l'étranger, suffisamment pour résister à un gouvernement naissant. Si nous avions alors parlé monarchie aux villes de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, qui étaient armées, nous n'aurions pas pu nous saisir du pouvoir ». *J.O.C.*, 29 novembre 1872, p.7408, ou bien *Discours et plaidoyers politiques*, vol.3, p.211, où ce discours est reproduit.

²⁶⁹ Voir « Aux membres de la Délégation de Bordeaux », *Lettres de Gambetta*, *op. cit.*, 6 février 1871, n° 111.

le radicalisme à la fin du Second Empire. Le leader des radicaux était Gambetta et leur programme, celui de Belleville. Ceux-ci recrutèrent leurs cadres parmi la petite bourgeoisie et leurs militants parmi les ouvriers de la capitale et ceux des villes chefs-lieux (notamment celles du Midi méditerranéen, en remontant jusqu'aux départements du Rhône et de la Loire, et celles du Sud-Ouest). Hormis quelques exceptions (Centre et Centre-Est du Massif central), les campagnes demeuraient encore indifférentes au prosélytisme des radicaux. Parer à cette lacune serait une des tâches que Naquet se donnerait mission de mener à bien.

Mais à bien considérer les choses, s'il est juste de dire que le parti irréconciliable formait un bloc homogène de républicains, il est également vrai de souligner que les radicaux ne représentaient qu'une composante dans ce bloc, parmi celles des républicains conservateurs, des jacobins blanquistes ou hébertistes et des socialistes²⁷⁰. Si, à ce moment, les radicaux se distinguaient assez bien des libéraux constitutionnels et possédaient déjà un plan théorique structuré, dans l'ensemble et en pratique, ils se confondaient encore avec les autres partenaires irréconciliables. Les événements des années à venir, comme les législatives, la Commune et surtout la question de savoir quelle république devrait être établie, seraient ce qui accélérerait ce

²⁷⁰ Nous avons opté pour la classification de Stéphane Rials qui fait le point sur le radicalisme de la fin du Second Empire. Dans une carte détaillée, celui-ci classe les gauches en deux blocs: gauche et extrême gauche. La première comporte une gauche fermée et une gauche ouverte. L'extrême gauche renferme les socialistes, les jacobins et les blanquistes. Quant aux radicaux, Rials les situe entre la gauche et l'extrême gauche. Cette classification est venue combler les lacunes des chercheurs qui avaient classé les radicaux, les révolutionnaires et les socialistes ensemble à l'extrême gauche, sans établir les nuances nécessaires. Enfin, Rials utilise un critère linéaire, mais à double niveau: politique et social. Celui-ci lui permet de prendre en compte les « fins poursuivies », les « moyens envisagés » et les « thèmes moraux » de chaque groupe. Tout compte fait, si l'approche de Rials a le mérite de réserver une case propre pour chaque groupe, il reste cependant que les membres des gauches traversaient constamment ces lignes de démarcation et changeaient souvent de case. RIALS, « Néo-jacobinisme et néo-hébertisme au milieu du XIX^e siècle. Une contribution à la typologie des gauches », *Révolution et contre Révolution*, op. cit., pp.284-288.

processus d'autodétermination de parti et de classification des gauches. Au fur et à mesure que se cristalliserait une identité radicale, les rivalités et les divisions se révéleraient. Bien que cette voie garantissait aux radicaux de se transformer un jour en parti prêt à accéder au pouvoir, cela ne se ferait pas sans heurts.

Il importe cependant de retenir que l'expérience politique que vécut ce parti, durant cet âge d'enfance, fut celle d'une formation qui avait entamé un mouvement de balancier oscillant entre le pôle de la révolution et celui de la lutte pacifique. Tel que nous verrons, c'est là un schéma qui se répéta jusqu'à l'affaire Dreyfus, c'est-à-dire jusqu'au moment où, d'une part, le parti radical devenait un parti prêt à prendre le pouvoir et où, d'autre part, la majorité républicaine lui reconnaissait cette légitimité, conséquemment à l'affaire Boulanger.

Nous visons donc à démontrer par la suite que le comportement contradictoire des radicaux dans l'affaire Boulanger relevait en bonne partie de cette culture politique qu'ils avaient héritée du passé et de l'évolution extraordinaire de ce parti, dont la doctrine manqua toujours manifestement de lignes directrices rigoureuses et dont les membres restaient divisés quant à l'interprétation de l'héritage révolutionnaire.

Somme toute, comme l'indique Pierrard, « en 1870, le mot radical ne désignait encore qu'un état d'esprit libéral et laïque hérité de la Révolution. C'est dans ce sens que Gambetta [...] était radical, à la fin de l'Empire »²⁷¹. Buisson ajouta, à cet égard, que « pour saisir un commencement de réalisation politique du radicalisme, avec le mot

²⁷¹ Pierre PIERRARD, *Dictionnaire de la Troisième République*, Paris, Larousse, 1968, p.207.

et avec l'idée, c'est-à-dire la constitution d'un programme et la formation d'un parti, il ne faut pas remonter au-delà du Second Empire et à proprement parler de ses dernières années »²⁷². C'est sur cette toile de fond que nous allons ci-après juger la contribution de Naquet au radicalisme.

□ □

²⁷² BUISSON, *op. cit.*, p.21.

DEUXIÈME PARTIE:

**À LA RECHERCHE DE LA RÉPUBLIQUE RADICALE
1871-1889**

CHAPITRE III — PENSER LA CITÉ RADICALE, SELON NAQUET

Dans ce chapitre nous analyserons la contribution de Naquet à la thèse radicale. Une fois la République proclamée, les radicaux, qui s'étaient jusqu'alors attachés à l'abstrait, se retrouvaient de plain-pied dans le concret. Des questions telles que: quels seraient le caractère propre, la forme et le contenu de la future république radicale, quel genre d'hommes louerait-elle et de quelle marge de liberté jouiraient ses citoyens, s'imposaient dans toute leur acuité. Lorsque les républicains commenceront à tenir les rênes du pouvoir — processus par lequel ils se métamorphoseront de poursuivis en poursuivants et de hors-la-loi en législateurs —, ces questions prendront de l'ampleur au point de devenir un terreau fertile pour les controverses à venir au sein des radicaux, ainsi que dans toute la gauche.

Ce chapitre vise à démontrer que le radicalisme, marqué souvent par l'étude des faits et très souvent par l'action, ne va pas chercher à concevoir un modèle quelconque de république radicale, mais va plutôt préférer laisser les choses suivre leur cours. Naquet est le premier à relever le défi, en 1873, et à ouvrir le débat. Par conséquent, il devient nécessairement le philosophe architecte de cette future République radicale qu'il souhaite, avec les radicaux qui verseront dans le boulangisme, voir instaurée de son vivant.

A. LES CONDITIONS

Les élections du 8 février 1871 portèrent sur la question de guerre ou de paix, de l'avis de Naquet. Les populations rurales et majoritaires désiraient la paix, au

moment où les radicaux de Gambetta menaient une guerre qu'ils n'avaient pas commencée et à laquelle ils s'étaient opposés¹. Et les conservateurs, monarchistes le plus souvent, avaient profité de l'absence des radicaux pour mener à bien une campagne électorale en se présentant comme partisans de la paix. Finalement, tel que cela ressortait des élections, c'est à une Assemblée monarchiste, composée majoritairement d'orléanistes et de légitimistes, que le pays avait confié les affaires de la République².

La révolution du 4 septembre, soutenait Naquet, fut remise en question parce que, précisait-il, le

« 8 février 1871, le pays avait envoyé à Bordeaux, pour le gouverner, tout ce qui haïssait la République, tous les débris des monarchies; à peine si quelques rares départements avaient élu des républicains dont la présence à l'Assemblée ne semblait pouvoir servir qu'à faire mieux ressortir par le contraste, l'infériorité numérique »³.

Naquet se rendait bien compte que les radicaux étaient écartés ainsi du pouvoir et ne représentaient dans cette Assemblée qu'une minorité infime⁴. De surcroît, l'influence

¹ GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques, op. cit.*, vol.3, p.93. Gambetta et Naquet attribuaient à l'Empire toute la responsabilité de cette guerre. Cependant Gambetta vota les crédits de guerre au Corps législatif, expliquant qu'une fois celle-ci décidée, « il n'y a pas à discuter, parce que, quel que soit l'état de votre politique, quel que soit l'ordre dans lequel vous nous avez engagés, il y a un intérêt suprême, c'est de sauvegarder la patrie [...] » (cité par Pierre BARRAL, « Gambetta et l'armée », *Revue de défense nationale*, Paris, octobre 1970, p.1492). Naquet de son côté s'attaqua aux biens de l'Empereur pour défrayer une partie des coûts élevés de la guerre. C'est pourquoi il déposa, à l'Assemblée de Versailles, une proposition de loi visant la saisie et la vente des biens de Louis-Napoléon. Cependant la Chambre, gardienne de la propriété, rejeta cette initiative. *J.O.C.*, 24 janvier 1872, p.534.

² Au total, la droite avait réussi à faire élire 415 députés. De ceux-ci, 214 étaient des orléanistes du centre droit, dont Thiers, qui avait été élu par vingt-six départements, était le représentant. Les bonapartistes, grands perdants de ces élections, n'obtenaient que 15 sièges. Les légitimistes, par contre, avaient vu augmenter leurs forces à 186 élus.

³ *La République radicale, op. cit.*, p.55.

⁴ Quoique élu par huit départements, Gambetta ne réussit à faire élire que 34 radicaux, Naquet étant du nombre (NAQUET, *Autobiographie, op. cit.*, p.66). La gauche républicaine, où siégeaient Favre, Ferry et Grévy, plus modérée mais résolument républicaine, n'obtint que 80 sièges. Le centre gauche, conservateur et malgré son ouverture, ne comprenait que 150 représentants. D'ailleurs, même les 265 membres de la gauche, toute réunie, ne pouvaient faire grand-chose dans une Assemblée de 680 députés.

politique de ces derniers s'amointrit davantage en mars lorsque Gambetta et certains députés radicaux démissionnèrent en bloc pour protester contre la ratification du pacte de Versailles⁵.

□ □

En outre, Naquet envisageait qu'avec l'avènement de la Commune (18 mars - 29 mai), cette « catastrophe du siècle insurrectionnel et romantique », selon l'expression d'Halévy, venait également une nouvelle épreuve dont la République du 4 septembre devait subir les graves conséquences. Comme après les journées de germinal, en 1795, et comme après celles de juin 1848, pour la troisième fois, la République bourgeoise s'installa en écrasant la République sociale. C'est de ce point de vue, de l'avis de Naquet, que la mouvance radicale en ressentirait les répercussions.

En effet, les conséquences de la Commune ne furent pas sans contrecoup pour ce radical. En dépit du fait que seuls les blanquistes, les proudhoniens et les socialistes avaient pris part à l'insurrection, la dure répression qui s'ensuivit eut pour effet d'amputer le groupe radical de ses éléments avancés⁶. Une fois abattue la république sociale — celle qui visait à l'instauration d'une démocratie radicale par l'abolition de l'exploitation économique —, Naquet présumait qu'une certaine mise au point, sur le

⁵ Cette ratification était préliminaire au traité de paix définitif de Francfort, lequel avait été voté le 10 mai 1871. De toute façon, l'Assemblée, à dominante monarchiste, qui s'était réunie d'abord à Bordeaux, trouvait insupportable d'admettre des républicains en son sein. Elle vota, par conséquent, une enquête au sujet de certains députés d'opposition. Pour justifier ces poursuites, elle invoquait, le plus souvent, la fraude électorale. C'était le cas de Naquet qui avait obtenu, en février, une majorité de 4 000 voix. Le 2 juillet 1871, il se présenta à nouveau devant ses électeurs du Vaucluse et obtint, cette fois-ci, une majorité de 9 000 voix. La plupart des députés républicains de ce département avaient également réussi à se faire réélire. NAQUET, *Autobiographie*, p.67. « Mon cher M. Eysseric », 9 mars 1871, *Lettres d'Alfred Naquet*, op. cit., folio n° 22. « L'Enquête » ainsi que « Élections », *La Démocratie du Midi*, 4 juillet 1871, p.1.

⁶ MAURICE, op. cit., p.70.

plan doctrinal et sur le plan pratique, s'imposait alors aux radicaux.

Ceux-ci souhaitaient, en effet, que l'opinion publique ne les associât pas avec le désordre de la Commune et ne les frappât pas de discrédit. Vivant donc un certain retrait, ils attendaient qu'un jour meilleur se lève pour eux aux urnes. Quant à Naquet, la réflexion sur la Commune l'amena à définir plus clairement sa pensée à l'égard de la question sociale.

Face à une Chambre majoritairement monarchiste, à une extrême gauche démolie et à une République qui se dessinait de plus en plus comme provisoire⁷, Naquet souhaitait que les radicaux et les républicains avancés se recueillissent. Comme ce fut le temps d'une réflexion, où les destinées de la République du 4 septembre se jouaient, et le moment propice où l'union des forces républicaines s'imposait tout naturellement, ce fut également l'heure de la stricte légalité. Les sentiments de rancune entre la gauche de Gambetta et la gauche républicaine de Jules Simon devaient donc être mis de côté. Malgré certains reproches que faisaient au tribun les intransigeants du groupe radical, Naquet étant de ce nombre, dans l'ensemble, le camp avancé resserrait les rangs derrière Gambetta. Celui-ci leur disait d'ailleurs qu'il ne lui restait

⁷ Gambetta disait une « République nominale et fictive » (« Au D' Édouard Fieuzal », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 10 juin 1871, n° 120) ou « la République sans les républicains » (*Discours et plaidoyers politiques, op. cit.*, vol.3, p.106, dans le cadre de son discours de Grenoble du 26 septembre 1872). Comme le comte de Chambord avait refusé, en juillet 1871, le drapeau tricolore, la Restauration fut reportée car la droite avait besoin de beaucoup plus de temps pour la réaliser. À cette fin, l'Assemblée souveraine vota, le 30 août 1871, l'abrogation des lois d'exil qui frappaient les deux branches de la maison Bourbon ainsi que la prorogation des pouvoirs de Thiers pour une durée de trois ans. Autrement dit, c'était le renouvellement automatique des pouvoirs de l'Assemblée et l'ajournement des élections constituanes pour la même période de temps (une Assemblée constituante était censée d'être élue dès l'approbation du traité de Francfort, en mai 1871). Vu qu'en théorie la droite pouvait recommencer cette manœuvre, tant qu'elle maintenait Thiers au pouvoir, dans le transitoire, c'est la République qui se retrouvait également dans le provisoire.

qu'une préoccupation, celle de « sauver du moins les Institutions Républicaines »⁸, et qu'une tâche, celle de « fonder un vrai parti républicain et garder la République »⁹.

En écartant la République sociale, Thiers démontrait ainsi à l'électorat campagnard et à l'opinion publique, de l'avis de Naquet comme de tous les contemporains, que la République sous son commandement devrait être bel et bien synonyme de régime autoritaire à l'égard de la question de l'ordre, et qu'il avait certes l'intention de la doter d'une politique résolument conservatrice¹⁰. Naquet soutint que si, en principe, la gauche était divisée face à la question du caractère de la République à instaurer, la droite majoritaire ne l'était pas moins sur la question du trône¹¹. C'était donc là une situation idéale pour que l'artiste de la politique qu'était Thiers cherchât à tirer parti de ces divisions de la gauche et de la droite pour gouverner en solo grâce à l'appui du centre droit des orléanistes libéraux et du centre gauche des adeptes de 89 déguisés en républicains conservateurs.

En écrasant la Commune, Thiers écarta les militants de l'extrême gauche qui pouvaient nuire à sa politique des centres ou faire tomber sa république conservatrice. Quant à l'extrême droite, sans pour autant lui infliger les peines physiques qu'il avait

⁸ « À son Père », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 19 février 1871, n° 112.

⁹ « À Antonin Proust », *ibid.*, 18 mars 1871, n° 115.

¹⁰ Une seule phrase de Thiers: « La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas », résume cette politique. Par ce message à l'Assemblée, il riposta au discours de Gambetta à Grenoble sur les nouvelles couches sociales. *J.O.C.*, 13 novembre 1872, p.6981. Voir son discours à la Chambre du 29 novembre 1872 où il proclama également « qu'il n'y a aujourd'hui pour la France d'autre gouvernement possible que la République conservatrice ».

¹¹ Dès l'abrogation des lois d'exil contre le comte de Chambord et contre le comte de Paris, Thiers répétait souvent qu'il y avait un seul trône et trois prétendants. C'est dans cette hostilité existant entre légitimistes, orléanistes et bonapartistes, ainsi que dans les difficultés de Thiers pour former un gouvernement de large coalition à l'Assemblée, que Naquet trouvait « autant de garanties pour la durée de la république ». *Naquet (David) de Carpentras...*, *op. cit.*, folio n° 90, 24 janvier 1872. Pour la question du drapeau blanc, voir HANOTAUX, *op. cit.*, vol. 1, p.141.

fait subir à la Commune, Thiers essaya de la dompter et de maintenir ainsi son pouvoir. Ce stratagème du pouvoir n'échappa guère alors aux yeux de Naquet qui l'avait décrit à son père au moment où il lui commentait l'élection partielle parisienne de 1873, au cours de laquelle s'affrontèrent Barodet, le candidat radical, et Rémusat, le candidat de Thiers et ministre des Affaires étrangères¹². L'union de tout le camp républicain s'imposait absolument, selon Naquet, afin de multiplier ces réussites électorales et essayer de tourner la barre à gauche. Il fallait appuyer le candidat de gauche qui avait le plus de chances de l'emporter.

□ □

La question du régime se posait avec acuité. Naquet, comme Gambetta, aurait préféré que celle-ci fût tranchée dans l'immédiat par une Constituante qui aurait remplacé l'Assemblée de février 1871, dont le mandat était limité. Compte tenu que cette dernière n'avait pas été élue pour choisir entre la République et la monarchie, mais plutôt pour se prononcer sur la continuation de la guerre ou le règlement des conditions de la paix¹³, Naquet et Gambetta soutinrent que l'Assemblée avait terminé son mandat. Il appartenait à une Assemblée constituante, qui devrait être élue, de régler la question du régime à établir¹⁴.

12 « Cher père », 24 avril 1873, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 40-41.

13 L'article n° 2 de l'armistice avait défini en ces termes la convocation de l'Assemblée de février 1871.

14 NAQUET, « La dissolution de l'Assemblée », *La Démocratie du Midi*, 25 juillet 1871, pp.1-2. Voir également son discours à la Chambre (*J.O.C.*, 29 juillet 1872, pp.5212-5217), ainsi que « Chers parents », 30 juillet 1872, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 38-39. Pour Gambetta, voir « À Antonin Proust », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 26 mars 1871, n° 118 et celle du 5 juin 1871, n° 119. Voir ses discours à la Chambre où il plaida pour la dissolution de l'Assemblée (*J.O.C.*, 31 août 1871, pp.3099-3101, 10 décembre 1872, p.7720 et 14 décembre 1872, pp.7794-7801). Voir aussi les discours prononcés aux banquets d'Angers (*Discours et plaidoyers...*, *op. cit.*, vol.2, pp.236-247) et du Havre (pp.264-265). Enfin, on peut évoquer (à suivre...)

Sur le plan juridique, de nouvelles élections s'imposaient également par le fait qu'à celles de février, faites à la hâte, sous l'œil de l'ennemi et à l'aveuglette dans plusieurs localités, seulement cinq millions et demi d'électeurs avaient participé. Autrement dit, Naquet reprocha à la droite de ne pas avoir obtenu plus de la moitié des votes de l'ensemble de l'électorat français et, de ce fait, lui refusa la légitimité morale de légiférer pour toute la France¹⁵. « Nous ne pouvons pas admettre que vous constituiez, parce que vous n'en avez pas reçu le mandat, le 8 février. Il ne s'agit pas d'épiloguer sur les droits du peuple souverain (que l'on voudrait confisquer) [...] »¹⁶, disait-il.

Qui plus est, les élections partielles qui s'ensuivirent avaient été quasiment remportées par les membres de la gauche. Ceux-ci prétendirent que leur mandat était plus compatible avec les vœux du pays et, par conséquent, qu'un désaccord existait entre la majorité monarchiste de l'Assemblée élue en février et la France de ce moment, et qu'il s'accroissait chaque jour davantage.

« L'élection du 2 juillet est la condamnation des élus de février, qui persistent à légiférer sans en avoir le droit. Les nouveaux élus, quoiqu'en nombre relativement faible, sont le produit, chacun, de la totalité des électeurs de leur département, et représentent la vraie souveraineté nationale »¹⁷.

Enfin, Naquet blâmait la droite d'avoir accaparé le pouvoir constituant par une

14(...suite)

la pétition du 10 décembre 1872 (reproduite dans *Discours et plaidoyers...*, *op. cit.*, vol.3, pp.218-221) que l'Union républicaine de Gambetta avait préparée. Celle-ci fut signée par les parlementaires radicaux, tels Henri Brisson, René Goblet et Naquet.

15 *J.O.C.*, 31 août 1871, p.3099.

16 NAQUET, « L'Assemblée constituante », *La Démocratie du Midi*, 6 septembre 1871, p.1.

17 *Id.*, « La dissolution de l'Assemblée », *La Démocratie du Midi*, 25 juillet 1871, p.1.

déclaration unilatérale à l'Assemblée et non par une consultation du pays, tel qu'il aurait convenu à un régime démocratique. Or, il soutenait que le pouvoir de faire une constitution ou d'organiser la souveraineté nationale n'appartenait qu'au souverain, c'est-à-dire à la nation, qui seule devrait s'exprimer¹⁸.

Sur ce point, cependant, les républicains modérés résistaient à l'union des gauches que Naquet préconisait. Ceux-ci s'opposèrent également à son projet de dissolution et repoussèrent sa manière d'affirmer que « la souveraineté nationale de demain prime la souveraineté nationale d'hier »¹⁹. Ils s'associèrent à la droite et prétendirent que tant que le territoire restait occupé par les Allemands et tant que l'indemnité de guerre n'était pas payée, le mandat de l'Assemblée restait toujours valide. De toute façon, cette dernière, que les membres de la droite proclamaient souveraine, pouvait décider ce que bon lui semblait.

Ne pouvant donc obtenir la dissolution de l'Assemblée, Naquet demanda, tout au moins, son retour à Paris²⁰. Pour soutenir sa requête il souligna qu'en Paris se résumait toute la France²¹. C'était la ville « ayant sur le reste du pays une suprématie incontestable et incontestée », vers laquelle tout — littérature, arts, sciences,

¹⁸ Sur ce point, voir également « De la dissolution de l'Assemblée », BLANC, *Questions d'aujourd'hui et...*, op. cit., pp.401-424. Ed. LABOULAYE, « Du pouvoir constituant », *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1871, vol. 95, pp.792-814.

¹⁹ J.O.C., 31 août 1871, p.3099.

²⁰ Voir le discours de Naquet du 5 septembre 1871 à la Chambre (*Discours prononcé par M. Alfred Naquet sur la nécessité du retour de l'Assemblée nationale à Paris*, Paris, Le Chevalier, 1871), qu'il commenta en ces termes à son père: « Somme toute, qu'il soit attaqué ou loué ce qui ressort de la revue de presse, c'est que mon discours a produit une impression profonde, que tout le monde me reconnaît un talent réel et c'est ce qu'il faut. Je comptais sur un succès; mais je n'espérais pas je l'avoue qu'il serait aussi beau ». « Cher père », 7 septembre 1871, *Lettres d'Alfred Naquet*, op. cit., folio n° 27.

²¹ C'est là une argumentation semblable à celle que de Tocqueville avait développée dans le chapitre VII de son ouvrage (« Comment la France était déjà de tous les pays de l'Europe, celui où la capitale avait acquis le plus de prépondérance sur les provinces et absorbait le mieux tout l'empire »), in *L'ancien régime et la Révolution*, op. cit., pp.146-152.

politique et finances — convergeait²².

« Vous voulez, ajouta-t-il, non transférer la capitale, mais empêcher que la France n'ait une capitale, c'est-à-dire une ville ayant une suprématie intellectuelle. [...] Vous ne pouvez pas décapitaliser Paris. Dans cinq ans, la ville que vous aurez choisie pour capitale présenterait tous les inconvénients de l'ancienne »²³.

Contestant la prétention de la droite qui visait à renoncer à l'emprise de Paris pour « faire vivre la France », Naquet, à titre de médecin du corps social, expliquait qu'il était autant illogique de « couper la tête à un homme pour faire vivre le tronc » que de ne pas compter avec la capitale organique, naturelle et incontestable du pays²⁴.

Au prétexte de la nécessité de mettre le pouvoir à l'abri des émotions populaires que la droite avançait — cachant ainsi sa phobie des révolutions parisiennes qui, de vingt en vingt ans, vinrent imposer un gouvernement nouveau à la France²⁵ —, Naquet répondit que ces soulèvements n'avaient été que le reflet des divisions franco-françaises. « Les révolutions doivent être étudiées comme des phénomènes sociaux, ajouta-t-il. Vous prenez le lieu où le phénomène s'accomplit pour la cause du phénomène »²⁶.

22 NAQUET, *Discours prononcé par M. Alfred Naquet sur la nécessité du retour de l'Assemblée...*, *op. cit.*, p.4 et p.6.

23 « Bulletin », *La Démocratie du Midi*, 8 septembre 1871, p.1.

24 Ce débat, portant au fond sur « la décapitalisation de Paris », représentait pour Naquet le plus fort symbole de la perte de prépondérance politique de la capitale et la métaphore du processus qui établirait la primauté de la province sur les villes. Après le retour de l'Assemblée à Paris, serait révolu le temps où, pour satisfaire la foule parisienne, on formait un Gouvernement de la défense nationale sur une base exclusivement parisienne. Dorénavant, Paris ne donnerait plus le ton à la politique nationale. Par l'hégémonie de son électorat paysan, la campagne serait pour tout le restant du siècle considérée plus soigneusement dans la politique étatique de la République (un Ministère de l'agriculture précéda de plusieurs années, voire de décennies, celui du travail). Malgré le fait qu'au 27 janvier 1889 Paris aurait pu profiter de cette occasion pour imposer un nouveau régime à la France, il la rata quand même, lorsque le général Boulanger faillit marcher sur l'Élysée.

25 Sur ce point, voir HANOTAUX, *op. cit.*, vol. 1, p.128. Louis ÉTIENNE, « La ville de l'intelligence et celle des révolutions », *La Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1871, vol.95, pp.763-791.

26 NAQUET, *Discours prononcé par M. Alfred Naquet sur la nécessité du retour de l'Assemblée...*, *op. cit.*

Vu que la France représentait un pays très centralisé, ses révolutions surgissaient à Paris et non en province, tel que cela aurait probablement été le cas si elle avait été décentralisée, comme en Espagne où les soulèvements régionaux duraient longtemps²⁷. Si donc on reconnaissait aux insurrections parisiennes d'être très brèves, Naquet expliqua ce caractère par la prémisse qu'elles ne représentaient, en dernière analyse, que des explosions engendrées par un sentiment d'injustice²⁸. Bref, celle de mai 1871 ne serait alors qu'une révolte contre la défaite et contre la condition sociale²⁹.

Quoi qu'il en soit, lorsque Thiers déclarait, dans ces circonstances, que « l'avenir est aux plus sages », il trouva un soutien du côté de la gauche radicale de Gambetta qui lui répliquait « qu'il faut donc être les plus sages, cela ne nous coûtera pas. Aux plus sages ? Parfaitement. C'est une gageure qu'on doit accepter »³⁰. Naquet justifiait cet appui par le principe même de la volonté nationale, tant mis de l'avant par tous les républicains avancés. Vu que Thiers fut l'élu de 27 départements³¹ (Gambetta ne le fut que de 8 et de Paris), il devenait donc l'incarnation de la volonté nationale. Partant de cette prémisse, il n'était que logique de seconder son œuvre qui, en définitive, contribuait à faire naître la République.

²⁷ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.243. Le dernier chapitre de cet ouvrage (« De la capitale ») est entièrement consacré à cette question. En règle générale, Naquet y parfait et polit les thèses qu'il avait exposées à la Chambre, en 1871.

²⁸ « Sans titre », *La Démocratie du Midi*, 8 septembre 1871, p.1.

²⁹ « Discours de M. Alfred Naquet », *La Démocratie du Midi*, 9 septembre 1871, p.2.

³⁰ « À M^{me} Clément Laurier », *Lettres de Gambetta*, *op. cit.*, 17 janvier 1872, n° 131.

³¹ Andrien DANSETTE, *Les Présidents de la République*, Paris, Plon, 1981, p.34.

Naquet qui rejoignit donc le tribun sur ce terrain expliquait, à qui voulait l'entendre, l'avantage de la situation qui plaçait la République dans le provisoire par rapport à un vote immédiat de Restauration monarchiste. Étant donné que Thiers s'était engagé à maintenir la République qu'on venait de lui confier³², Naquet répétait que, même sous la bannière de Thiers, « tant que la République vit, on peut espérer qu'elle ne mourra pas »³³.

À ceux qui lui ripostèrent que Thiers n'avait pas évolué vers la gauche depuis 1830 et que les quarante dernières années, durant lesquelles il avait défendu passionnément la cause des rois, démontraient qu'il était l'ennemi de toute innovation, Naquet répliqua qu'à ce moment le danger venait de l'Assemblée, qui pouvait tenter un coup d'État, et non de Thiers qui s'opposait à de telles pratiques³⁴.

« Certes, la République qu'il nous donne, la République sans républicains, est loin de nous satisfaire, soutenait-il. Mais il est évident qu'il vaut mieux la plus mauvaise des républiques que la meilleure des monarchies; il est évident que, si nous sommes contraints de nous laisser gouverner par les amis de la monarchie, il vaut encore mieux qu'ils nous gouvernent sous la République que sous le gouvernement de leur choix; ils ne peuvent pas nous faire autant de mal »³⁵.

³² Voir le discours de Thiers à la Chambre du 10 mars 1871, où il déclara: « Lorsque le pays sera réorganisé, je vous donne ma parole d'honnête homme, aucune des questions qui auront été réservées n'aura été altérée par une infidélité de ma part ». Voir la note de Thiers, où il précisa: « Le gouvernement met son honneur à fonder la République. Il la défendra énergiquement avec le ferme dessein de lui donner pour base le crédit, [...] le maintien de l'ordre et l'exécution des lois qui seuls lui permettent de préparer une ère de réparation et de paix ». In Jacques GODECHOT, *Les constitutions de France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1970, p.322.

³³ NAQUET, « L'abrogation des lois de prescription », *La Démocratie du Midi*, 10 juin 1871, p.1. On peut souligner au passage que c'est là le commencement d'une relation politique entre Naquet et Thiers. En 1873, moment où Mac-Mahon succéda à ce dernier, Naquet rendit visite à Thiers, rue Saint-Honoré, l'interrogeant sur la probabilité d'un coup d'État de la part du Maréchal. Thiers lui répondit alors: « Il est assez canaille pour le tenter; mais il est trop bête pour le réussir ». NAQUET, « Dénégations suspectes », *La Presse*, 26 novembre 1888, p.1.

³⁴ *Id.*, « Les pouvoirs de M. Thiers », *La Démocratie du Midi*, 13 août 1871, p.1.

³⁵ *Ibid.*. Il importe de souligner cependant que quelques jours plus tard, le doute subsistait quand même chez Naquet qui se demandait si les républicains pouvaient remettre les destinées de la République aux mains de « ce petit homme si hostile aux institutions démocratiques, de ce réactionnaire endurci qui est à la fois l'ennemi de la liberté commerciale, l'admirateur de la papauté, l'adversaire tacite du suffrage universel ». NAQUET, « La prorogation des pouvoirs de M. Thiers », *La Démocratie du* (à suivre...)

Du reste, Naquet soutenait que la droite songeait à diviser la gauche, qu'elle espérait que les républicains de la veille et les républicains du lendemain ne pourraient s'entendre, que les radicaux et les moins avancés se poseraient en ennemis irréconciliables et que, dans le groupe même des radicaux, les républicains formalistes se sépareraient des socialistes³⁶. L'union politique s'imposait donc, a fortiori, à toute la gauche à laquelle Naquet rappelait que la République, peu importe les couleurs, constituait, à ce moment même, ce terrain commun qui devait gagner l'adhésion des républicains. Il lui recommandait, par conséquent, de seconder Thiers³⁷.

□ □

À partir de janvier 1872, Gambetta apportait les voix républicaines à Thiers³⁸, escomptant bien qu'il rencontrerait dorénavant moins d'obstacles de la part du gouvernement dans la formation d'un grand parti républicain. Encore fallait-il que la paysannerie adhérât à la République. Cela explique la grande entreprise de prosélytisme lancée durant les vacances parlementaires (3 août-11 novembre 1872), et cette

³⁶ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.56.

³⁷ Il importe de souligner cependant que la gauche radicale de Gambetta (Naquet inclus) ne vota pas la loi Rivet du 30 août 1871. Même si indirectement celle-ci venait renouveler les pouvoirs de Thiers, ce qui était fort acceptable pour les radicaux, au bout du compte et dans la pratique, elle faisait de l'élu de la nation, dont Thiers relevait uniquement jusqu'alors, un président irresponsable qui dépendait plutôt de l'Assemblée, un personnage totalement à la merci de la majorité monarchiste. Autrement dit, la loi Rivet représentait la suppression du monopole que Thiers détenait jusqu'alors concernant la nomination des ministres, la direction du Conseil et des affaires du pays. Suivant cette loi, tout acte du président devrait être contresigné par un autre ministre. L'extrême droite et les bonapartistes, par ailleurs, votèrent comme les radicaux, contre la loi Rivet. Voir à ce sujet Gambetta, « Discours sur la proposition de M. Rivet », *Discours et plaidoyers politiques*, *op. cit.*, vol.2, pp.67-87.

³⁸ Voir Daniel AMSON, *Gambetta*, Paris, Tallandier, 1994, p.238.

tournée de banquets³⁹ où le « voyageur et le commis de la démocratie »⁴⁰ vantait les charmes de la République, celle qui considérerait bien sa paysannerie⁴¹, celle qui rapprocherait le travail et le capital, celle qui ne reconnaîtrait guère la notion de classes, et surtout pas leurs luttes⁴², et, enfin, celle qui ne rechercherait que la paix et l'ordre.

Du point de vue du parti radical, Naquet, de même, saisissait toute la portée de ce besoin de prendre racine dans le pays. « C'est vers le suffrage universel qu'il faut désormais se tourner, c'est à lui qu'il faut parler », recommandait Gambetta. Et Naquet, exclusivement au service de son parti, chercha à rassurer les paysans et à les délivrer de leurs préjugés contre le radicalisme, à faire accepter le régime républicain par tous ou du moins à faire descendre la démocratie dans les couches les plus larges de la société. Si, pour la formation d'un grand parti républicain, Gambetta fonda

39 Comme en 1848, pour contourner les lois d'exception (notamment celles qui interdisaient les réunions publiques et qui touchaient à la presse ou à l'activité politique, lesquelles étaient encore en vigueur dans plusieurs départements), les républicains organisaient des banquets ou des réunions privées. Gambetta fit une tournée — dont les arrêts les plus connus furent ceux d'Angers, du Havre, de Ferté-sous-Jouarre, de Chambéry et surtout de Grenoble —, suivant l'exemple de Ledru-Rollin, son aîné. Pour les discours ci-dessus et tous les détails qui les concernent, voir *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, *op. cit.*, vol.2, pp.223-247 (Angers, 7 avril), pp.248-266 (le Havre, 18 avril), pp.365-396 (Ferté-sous-Jouarre, 11 juillet), et vol.3, pp.10-64 (Chambéry), pp.88-120 (Grenoble).

40 GAMBETTA, « Discours du Havre », *op. cit.*, vol.2, p.261.

41 Le caricaturiste Bertall jugea, non sans raison, que Gambetta avait adopté cette nouvelle stratégie au moment de son retour à la politique active, juste après la Commune. Ce fut alors un Gambetta modéré qui avait délaissé son radicalisme d'antan et son électorat citadin, pour se constituer une nouvelle base paysanne. La caricature « Arrivée au port », publiée le 16 juillet 1871, où Gambetta envoie un coup de pied à son ancienne embarcation dès qu'il a mis pied sur la terre ferme, avec la légende expliquant « ainsi virant sa barque, en habile amiral, Gambetta gambada sur le terrain rural », dévoile bien cette nouvelle orientation.

42 En règle générale, Gambetta ne parla que de couches sociales, comme lors du fameux discours de Grenoble de 1872, où il annonça la venue des nouvelles couches (*ibid.*, vol.3, p.101). Même si les conservateurs, toujours aux aguets, furent choqués au point de lui reprocher d'avoir tenu un langage radical et révolutionnaire, pour Gambetta, au contraire, ce ne fut qu'un jargon de rapprochement.

expressément *La République française*⁴³, pour promouvoir le parti radical Naquet mit en pages *La République radicale*. Or, par le biais de celle-ci il souhaitait porter l'action radicale dans les campagnes ou étendre l'influence du radicalisme sur la paysannerie et convaincre celle-ci de l'avènement de la démocratie⁴⁴.

Par cette dernière initiative, ce médecin s'engagea également à modifier l'impression selon laquelle, depuis la Révolution, à chaque fois que le radicalisme triomphait, les partis réactionnaires le faisaient échouer en alarmant le pays avec des malheurs imaginaires et des catastrophes inventées, qu'il était censé apporter avec lui. La peur en politique, disait alors Gambetta, « c'est la maladie chronique de la France [...]. Il faut que le parti républicain, que le parti radical [...] se donne la mission de guérir la France de cette maladie de la peur » par le remède de la sagesse⁴⁵. Quoi donc de plus sage que l'ouvrage de Naquet, qui mettait de côté les passions et qui visait à convaincre les paysans en ne s'adressant qu'à leur raison ? Ce livre, les radicaux pouvaient le colporter jusqu'au plus éloigné des villages, déjouant ainsi les restrictions qui touchaient aux publications, et calmement faire parvenir les idées du

43 Ce quotidien, s'adressant aux gens des villes, aux paysans et à la petite bourgeoisie, vit le jour le 7 novembre 1871 grâce au concours d'Antonin Proust, l'ami de Gambetta (« À Antonin Proust », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 18 mars 1871, n° 115, et 14 juin 1871, n° 121). Ce journal qui se voulait impersonnel et collectif (les articles n'étaient pas signés) fut l'écho officiel de l'Union républicaine de Gambetta. Très vite, il prit place parmi les principaux organes de la presse française, grâce à la compétence de ses collaborateurs. Ceux-ci se recrutaient le plus souvent parmi les amis intimes de Gambetta — tel Eugène Spuller (rédacteur en chef), Gustave Isambert (secrétaire de la rédaction) et Gustave Humbert (affaires étrangères). Quant aux radicaux, quelques modérés seulement collaborèrent (tel Charles Floquet et Allain-Targé). *Larousse du XIX^e siècle, op. cit.*, p.1019.

44 Il importe de souligner que l'intervention de Naquet ne se résumait pas simplement à une campagne de propagande politique. Celui-ci ne démontrait pas moins d'intérêt pour les problèmes matériels de l'agriculture de l'époque, tel que cela ressort de sa correspondance avec des paysans. Voir, à titre d'exemple, « Cher ami », 18 octobre 1874, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 44-45, où il traite du problème du phylloxera qui faisait des ravages dans la garance à partir de 1868.

45 « Discours prononcé le 26 septembre 1872, à Grenoble », in *Discours et plaidoyers de M. Gambetta, op. cit.*, vol.3, pp.102-104.

radicalisme, de bouche à oreille, dans chacune des chaumières de la masse la plus large qui détenait le bulletin de vote.

Si Gambetta retint que la réaction n'avait triomphé, en 1800, en 1815, en 1831, en 1849, en 1851 et en février 1871 que par la peur, Naquet, pour sa part, arriva à la conclusion que la raison profonde de l'échec de la Seconde République, si proche de lui, était d'avoir épouvanté les provinciaux par le socialisme⁴⁶, une leçon qu'il avait également tirée concernant la République de 1793⁴⁷. Compte tenu que dans ces deux cas la phobie rouge avait préparé le pays à recevoir un nouveau sauveur, Naquet ne voulut aucunement que l'histoire se répât une troisième fois⁴⁸. À ce sujet, vu qu'en février 1848 les Français avaient marché derrière ceux qui avaient proclamé la République sans toutefois clairement savoir ce qu'ils entendaient par ce mot, raison pour laquelle ils la renièrent par la suite⁴⁹, Naquet se donnait pour mission de combler cette lacune. Outre l'explication de ce que représenterait la République radicale, un des buts visés par Naquet fut donc de démontrer au lecteur que le radicalisme n'était ni le spectre de la Commune ni celui de la révolution.

Il le fallait car le livre de Naquet venait contredire la loi du 14 mars 1872, laquelle était censée renforcer la propriété, la famille et la religion. Certes, cette loi

⁴⁶ Girard l'a justement indiqué *in Les élections de 1869, op. cit.*, p.XVII.

⁴⁷ C'est le même constat qu'avait fait Ledru-Rollin (« Discours prononcé au banquet commémoratif de la fondation de la République », *Discours politiques...*, *op. cit.*, vol.2, pp.105-106), duquel Naquet s'inspira.

⁴⁸ NAQUET, *La République radicale, op. cit.*, p.56. Une décennie plus tard, un Ferry également continuait de promouvoir cette thèse: « C'est parce qu'on lui a persuadé, à deux reprises, à ce peuple de France, que la République était l'agitation, qu'à deux reprises la République est tombée ». *J.O.C.*, 6 mars 1883, p.478.

⁴⁹ RECLUS, *op. cit.*, pp.47-48.

avait été conçue d'abord pour frapper les socialistes et les membres de l'Internationale, mais les radicaux pouvaient également être eux-mêmes atteints par elle, soit par l'emprisonnement ou par la privation des droits civiques, en raison du fait que la droite les accusait souvent de propagation de thèses révolutionnaires professant l'abolition de la propriété, de la religion ou de la famille⁵⁰. Dans ce contexte, *la République radicale* de Naquet était une démonstration que le radicalisme ne faisait courir à la société française aucun des risques ci-dessus et elle servirait de digue où viendraient se briser les attaques royalistes⁵¹.

L'œuvre de Naquet s'inscrivait, par ailleurs, dans la tradition du radicalisme. Vu que chaque génération avait écrit son propre programme (Carnot, Ledru-Rollin, Jules Simon), Naquet songea également à formuler et à présenter la vision de la jeune génération de radicaux intègres. Même si ses aînés s'étaient efforcés d'expliquer notamment ce qu'ils entendaient par radicalisme, une fois la République instaurée il restait toujours à concevoir ce que représenterait véritablement une république radicale.

⁵⁰ On peut souligner au passage qu'un ouvrage de 1868 de Naquet portait le titre de *Religion, Propriété, Famille*. Celui-ci continuait de servir de cible à la droite dans ses tiraillements avec le radicalisme. De temps à autre, le duc d'Audiffret-Pasquier et Raoul Duval lisaient à l'Assemblée des extraits de cet ouvrage afin de présenter Naquet et les radicaux en ennemis de la susdite trinité et comme ceux qui faisaient appel à l'insurrection. Averti du traitement que lui infligeait la droite, Naquet se défendit dans la presse. « C'est sur moi, disait-il, qu'on a concentré toutes les attaques. [...] Mais les attaques les plus violentes ont eu pour point de mire un livre que j'ai publié en 1871 [...]. Je défie qui que ce soit de trouver dans [...] mon ouvrage un seul mot à l'aide duquel on puisse établir que je ne respecte pas la liberté religieuse [...]. Toute cette étude n'est qu'une défense énergique de la propriété dirigée contre les communistes. [...] Aujourd'hui les enfants et les femmes ont des droits; avec le temps ils en acquerront d'autres » (« Aux électeurs de Vaucluse », *La Démocratie du Midi*, 7 juillet 1871, pp.1-2). Voir également « Variétés », *Le Temps*, 9 novembre 1868, p.3, où Naquet avait défendu ses idées sur l'organisation du crédit.) et aborda à nouveau la question dans *La République radicale* (les préfaces de ces deux ouvrages sont très éclairantes à ce sujet, notamment les pages IV-VI, VIII-IX, et les pages 1-2 et 4 respectivement).

⁵¹ À cet égard, la stratégie de défense de Naquet ressemblait à celle que Ledru-Rollin avait employée lorsqu'il lança aux monarchistes et à son procureur: « Ce que je veux, messieurs, c'est ce que vous voulez; je veux empêcher une révolution, grâce à une réforme radicale » (*Discours politiques...*, *op. cit.*, p.19). Or Naquet disait: « Nous désirons que la révolution du 4 septembre soit la dernière, que la République se consolide, que le progrès régulier et légal se substitue sous son égide aux secousses violentes [...] » (*La République radicale*, *op. cit.*, p.243).

En outre, au moment où Gambetta ne se passionnait que pour tout ce qui touchait à la formation d'un grand parti républicain, il fallait que quelqu'un plaidât essentiellement pour le parti radical. Si l'on garde à l'esprit cette rivalité entre Gambetta et les radicaux intègres, qu'on venait juste de mettre en sourdine, l'œuvre de Naquet aurait été également un clair signal adressé au tribun, qu'en dépit de son éloignement du radicalisme pur, quelqu'un veillait au grain.

Tout en assumant le rôle de théoricien du radicalisme, de philosophe, de sociologue ou de penseur politique, Naquet ne proposait pas pour autant un État idéal ou illusoire. À titre d'homme politique pratique, sensible et ne pouvant rester indifférent à ce qui se passait autour de lui, Naquet suggérait plutôt « de prendre une à une les questions brûlantes du moment, de les étudier, de chercher quelle est la seule forme de gouvernement logique, quelle en doit être la constitution [...] »⁵². Rattachant ainsi l'abstrait au concret, outre l'expression des aspirations de son parti, et la conception et la description de la forme que prendrait la République radicale à venir, Naquet indiquait également quelles seraient les réformes politiques nécessaires pour réaliser celle-ci, et de son vivant. Il importe de souligner au passage que l'approche de Naquet, lequel fut imprégné de science positiviste, reste principalement historique dans l'étude des faits, et pratique dans les solutions proposées.

Enfin, si Naquet s'engageait à faire prévaloir sa vision, il n'entendait guère que les radicaux établissent cette république radicale subitement, par un coup de force ou

⁵² NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.7.

par un assaut. Le mot « radicaux », tel que le précisa Gambetta à ce moment, « veut dire République sincère, non essai dérisoire »⁵³. Or, c'était plutôt vers une évolution pacifique et naturelle que Naquet se tournait. Par des concessions momentanément nécessaires, par un progrès humain lent et continu, par un petit pas qui succéderait à un autre, par le fruit du temps et du développement intellectuel, la cité radicale se construirait. Celle-ci repousserait toute forme de despotisme, quelle qu'en soit l'origine: l'individu ou la collectivité. C'est pourquoi, déclara-t-il, dès le départ, « quiconque chercherait à imposer ses idées par la force serait un despote, et je ne veux d'aucun despotisme [...] »⁵⁴.

D'ailleurs, ainsi que nous l'avons établi dans le chapitre premier, Naquet n'était pas du genre de l'irréversible révolutionnaire qui songeait à faire table rase. Et, comme le lui avait également reconnu *Le Larousse*, il ne fut pas le type de radical qui se précipitait tête baissée vers le but qu'il voulait atteindre, au risque de tout bouleverser et de se briser lui-même contre la résistance qu'il rencontrerait sur son chemin⁵⁵. Un tel radical aurait plutôt nui au parti qu'il prétendait servir. Naquet, contrairement à ce genre de radical, voulait convaincre le lecteur que la République radicale serait la seule forme de gouvernement capable de créer, à ce moment, l'union nationale, tant sur les plans politique, social, économique que moral. Naquet se tournait, par conséquent,

53 « À Henri Allain-Targé », *Lettres de Gambetta*, *op. cit.*, 5 avril 1873, n°145.

54 NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.6. Voir également « Aux électeurs de Vaucluse », article cité, p.2, où il avait abordé ce point.

55 « République radicale (La) », *Le Grand dictionnaire Larousse du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p.1018. Cet article fait la revue de ce dernier ouvrage de Naquet.

vers le suffrage universel. Résumant ce point, au moment de l'affaire Boulanger,

Naquet déclara:

« Le suffrage universel [...] a tué les révolutions. Le bulletin de vote a supprimé le fusil. Là où nos pères, qui n'étaient pas électeurs, étaient obligés d'employer ce moyen suprême: la force brutale [...], nous, nous n'avons besoin de recourir et nous ne pouvons recourir qu'au scrutin »⁵⁶.

□ □

B. LES ÉLÉMENTS THÉORIQUES FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE RADICALE

Sur le plan politique et en toute logique, c'est le suffrage universel qui constitue l'idée fondatrice de *la République radicale* de Naquet. Ce dernier motif dévoile le fil conducteur de sa pensée ainsi que le dessein général qui orientait son œuvre. Si Ledru-Rollin avait cherché à arracher ce principe fondateur à la monarchie, sans qu'il y eût nécessairement de conséquences pour le régime en place, en 1872 Naquet postulait que le suffrage universel était déjà irréversiblement entré dans les mœurs électorales françaises. Plein d'optimisme, il voyait dans son exercice régulier une planche de salut pour le radicalisme et pour le mouvement républicain, et une formule clef évolutive pouvant asseoir définitivement la République radicale.

D'ailleurs, pour Naquet, s'adressant du même souffle aux libéraux constitutionnels, qui dit suffrage universel dit république exclusivement. En 1792, lorsqu'on avait proclamé la République et introduit le régime du peuple, on l'avait associée au suffrage universel ou à l'instrument du gouvernement du peuple par lui-même. Ici encore la République radicale de Naquet découle du suffrage universel

⁵⁶ *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.156.

comme conséquence logique. Il devient ainsi la seule forme de gouvernement qui soit compatible avec le régime républicain et, en réalité, la République elle-même.

« Le suffrage universel, soutenait-il, n'est ni supérieur ni inférieur à la République; qu'il n'est ni au-dessus ni au-dessous, ni au dehors ni à côté; qu'il est la république elle-même, que le suffrage universel et la république sont une seule et même chose, qu'on ne peut pas détruire l'un sans détruire l'autre et réciproquement »⁵⁷.

Animé par les idéaux des républiques de 1793 et de 1848, Naquet concevait un État de liberté, entité bienfaisante pour ses citoyens, un régime de la raison et de la science, un organe de la justice sociale qui désarmerait tous leurs conflits et qui accommoderait tous leurs intérêts. Ce serait le domaine public qui ne reconnaît que des citoyens, auquel idéalement ils participeraient tous et où le gouvernement maintiendrait la paix à l'intérieur comme à l'extérieur. Un État de la loi, régi par la constitution, qui reposerait sur la justice, sur le droit et sur le peuple, telle est la conception de Naquet. « Les yeux fixés sur l'avenir, ils [les républicains] ne désirent, ils ne réclament, ils n'espèrent qu'une chose: l'avènement d'une ère de justice et de liberté »⁵⁸.

Bref, ce serait une république démocratique, au sein de laquelle régnerait une pleine liberté individuelle, égale pour tous. Sociale, elle serait constamment en quête de la justice qui ne se pratique que dans les rapports entre les individus. Moderne enfin, ouverte et laïque, elle reposerait sur la raison et puiserait sa légitimité non dans la religion ou dans la providence, mais dans la raison, telle qu'il conviendrait à ce

⁵⁷ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.16. C'est là une polémique qui rebondit, au moment de l'affaire Boulanger. À partir de 1886, Naquet entreprit une campagne de presse dans *L'Estafette*, où il collaborait à la rédaction, pour défendre sa thèse, notamment contre *Le Soleil*, organe officiel du comte de Paris. *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.148. À titre d'exemple, voir NAQUET, « Le droit supérieur de la République », *L'Estafette*, 3 juillet 1886, p.1 et *Varia*, vol. 7, p.247.

⁵⁸ *Id.*, « Lettre aux citoyens des campagnes », *Le Rappel*, 5 mai 1870, p.2.

moment de l'histoire de France⁵⁹. Cette république nationale, sans castes, d'égalité dans la liberté, ferait le bonheur de tous, tandis qu'y régnerait la concorde⁶⁰. Elle serait semblable à celle qu'il avait rêvée avec les saint-simoniens de sa jeunesse⁶¹ et qu'il espérait voir naître du boulangisme⁶². Elle représenterait l'antithèse du régime autoritaire ou de celui qui se réclame de l'égalité mais qui l'emprisonne dans un cadre de servitude.

C'est sous ce rapport que Naquet définit ce qu'est le parti radical. Bien que celui-ci répugne aux demi-mesures et n'aime que les solutions tout d'une pièce, il acceptera toujours le verdict du suffrage universel. Mais encore, disait Naquet:

« C'est le parti qui ne professe pas un culte pour telle ou telle liberté réputée nécessaire, mais qui professe le culte de toutes les libertés. C'est le parti qui ne se contente pas de mots, aux yeux duquel, par exemple, le service militaire n'est pas véritablement obligatoire pour tous tant que le sort divise les citoyens en deux catégories, les uns servant pendant cinq ans et les autres pendant six mois. [...] C'est le parti qui, lorsqu'il parle de liberté de conscience, n'entend pas désigner par ces mots l'oppression des consciences les unes par les autres, comme c'est ordinairement le cas pour les fidèles de tous les cultes, et qui proclame la nécessité de rendre l'instruction nationale exclusivement laïque. C'est le parti qui veut répartir équitablement les impôts [...]. C'est le parti qui ne sera jamais content de ce qui existe, parce qu'il ne sera pas satisfait aussi longtemps qu'il restera parmi les hommes un préjugé à faire disparaître, une injustice à combattre, un abus à

⁵⁹ Il importe de souligner que la thèse de Naquet, portant sur la société moderne, libre et ouverte, connaît un développement beaucoup plus poussé dans son ouvrage *L'Humanité et la Patrie*. Cette société jouera un rôle intégrateur et sera marquée par une forte activité de brassage qui amènera les groupes les plus disparates à se mêler et à se traverser, créant ainsi autant de liens possibles (*op. cit.*, p.222).

⁶⁰ Voir à cet égard *id.*, « Le suffrage universel et la République », *Le Voltaire*, 14 mai 1884, p.1.

⁶¹ En 1848, les saint-simoniens souhaitaient: « Non la République des sans-cœurs, ni la République des sans-culottes, mais une République humaine, intelligente, libérale, magnanime, une République que les prolétaires défendissent, que les banquiers créditassent, que les femmes et les prêtres bénissent, que les poètes, un jour, puissent chanter ». Sébastien CHARLETY, *Histoire du Saint-Simonisme*, Paris, Hachette, 1896, p.385.

⁶² Le 4 octobre 1889, Naquet expliquait aux 1200 citoyens réunis à la salle de l'Héritage, 29, rue de Jussieu, que le Général et ses amis voulaient établir une « République ouverte, tolérante, libérale, douce aux faibles et aux exploités, impitoyable aux tripoteurs » (voir « Au cinquième », *La Presse*, 5 octobre 1889, p.2). À plusieurs reprises, Naquet déclarait devant Boulanger et les membres de ce parti: « Je bois à la France unie et réconciliée, à la République nationale, celle où il n'y aura plus de discorde, de haines; où il n'y aura plus ni proscrits ni proscripteurs » (voir « À Jersey », *La Presse*, 9 novembre 1889, p.1).

déraciner et qu'il y en aura toujours [...] »⁶³.

Afin de susciter l'avènement de la République radicale, Naquet perfectionna la thèse du suffrage universel, au point d'en faire une arme capable de prévenir tout retour à la monarchie. Or, il croyait résolument que la souveraineté nationale n'émane que du peuple, à qui revient exclusivement le droit de demander des comptes à ceux qui le gouvernent. « Que signifie en effet ce mot de souveraineté nationale, demandait-il, sinon que la nation est la dépositaire suprême de toute autorité ? »⁶⁴ Pour cette raison, cette République ne pourrait admettre « aucun pouvoir irresponsable, ou aucun pouvoir irrévocable », un principe que Gambetta avait accepté de ses électeurs radicaux, lors des élections de 1869, comme partie intégrante du *programme de Belleville*⁶⁵.

« Nous, déclara Naquet, nous pensons, comme nos pères de 1793, que la souveraineté réside dans le peuple, qu'elle est inaliénable et imprescriptible, qu'elle ne peut pas plus être aliénée temporairement que définitivement, pas plus aux mains d'une collectivité qu'aux mains d'un individu. Nous voulons que le peuple ait toujours le dernier mot, qu'il soit toujours le maître suprême de ses destinées, que jamais ses libertés ne puissent être compromises »⁶⁶.

Vu que la République radicale ne reconnaît aucun maître, excepté le suffrage

⁶³ NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, pp.66-67.

⁶⁴ *Id.*, « Le droit supérieur de la République », *L'Estafette*, 3 juillet 1886, p.1.

⁶⁵ C'est de ce point de vue que Gambetta riposta à l'interpellation de Grévy du 5 avril 1870 au Corps législatif — laquelle portait sur la question de savoir ce qu'est « l'exercice réel de la souveraineté nationale » —, en proclamant que « c'est le droit pour la nation d'avoir la direction et le dernier mot dans toutes les affaires qui l'intéressent; si un pouvoir quelconque peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale est violée ». ROQUEFEUIL, *Oraison funèbre politique de M. Gambetta...*, *op. cit.*, p.5.

⁶⁶ Alfred NAQUET, *Discours prononcé le vendredi 28 septembre 1888 au cercle révisionniste de Marseille*, Avignon, Imprimerie de Gros, 1888, p.51. Nous signalons la thèse contradictoire de Hanotaux: « La souveraineté de peuple ! On s'arrête à ce mot. Le mot "peuple" est une abstraction. Le peuple n'est pas un être réel, un animal vivant et mourant. Il n'y a pas de volonté du peuple; il n'y a pas de responsabilité du peuple; le peuple se modifie sans cesse dans ses éléments, dans ses aspirations, dans ses passions; le peuple d'aujourd'hui n'est pas le peuple de demain; le peuple du matin n'est pas le peuple du soir. Où accrocher la souveraineté puisqu'on ne peut saisir la volonté ». Gabriel HANOTAUX, *Histoire de la France contemporaine*, vol. 3 (*La Présidence de Mac-Mahon*), Paris, Société d'édition contemporaine, 1903, p.373. Pour une étude qui fait le tour de cette question, voir Alain PESSIN, *Le mythe du peuple et la société française du XIX^e siècle*, Paris, PUF, 1992.

universel, il faudrait mettre fin au favoritisme. Les nombreux serviteurs de l'État, dont elle aurait besoin, devraient tous être soumis, responsables, recrutés par concours et révocables. « Il n'y a qu'un souverain, le peuple, déclarait Naquet, auquel des représentants ne peuvent en aucun cas se substituer. Voilà le principe »⁶⁷. Cherchant à exercer celui-ci au moment de l'affaire Boulanger, Naquet déclara :

« J'ai toujours été et je suis encore fidèle à mes principes. La République ne saurait être le gouvernement de quelques-uns aux dépens des autres. Ce gouvernement idéal, honnête, doit être ouvert à tous les citoyens de bonne volonté, et ses fonctionnaires et ses législateurs doivent s'appliquer à faire oublier les anciens régimes »⁶⁸.

Si les constitutionnels de gauche ne trouvaient pas inconfortable de se réclamer, d'une part, du suffrage universel tout en s'accommodant, d'autre part, des monarchistes, Naquet souhaita mettre l'accent sur cette contradiction pour démontrer l'incompatibilité des deux éléments. À l'encontre de Carnot et de Jules Simon qui ne trouvaient pas dans la monarchie constitutionnelle ou dans l'Empire un régime bon ou mauvais en soi⁶⁹, pour Naquet, au contraire, tout pouvoir exécutif qui s'exerce sans mécanisme de contrôle efficace ou qui est détenu par des privilégiés (monarchistes, aristocrates ou autres) serait par essence corrompible⁷⁰ et, de ce fait, devrait dépendre exclusivement de la souveraineté nationale, représentée par une Assemblée élue. C'est

⁶⁷ *Varia*, 4LB57, 14018, vol. 10, p.170.

⁶⁸ A.N. F⁷ 12445, folio n° 1165. Propos tenus, selon le rapport de police du 23 mars 1889, dans une des réunions du Comité républicain national du 20^e arrondissement ayant eu lieu au 11, rue des Chaudiers, sous la présidence de Naquet.

⁶⁹ Lorsque Jules Simon traita de ce sujet, il souhaita au bout du compte que l'on parvienne simplement à trouver un équilibre opportun entre les nécessités d'un pouvoir fort et les besoins de liberté d'une société, selon son état de développement civil et moral. SIMON, *La liberté*, *op. cit.*, pp.286-347.

⁷⁰ Naquet s'attaque notamment au droit de dissolution de l'Assemblée que détenaient le monarque constitutionnel et l'empereur, lesquels en abusèrent. En fait, il ne reconnaît pas non plus cette prérogative au président de la République, auquel on devrait interdire pareillement l'appel plébiscitaire au peuple. NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, pp.102-104.

là une mise en avant des principes de l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et de représentant du peuple⁷¹ ainsi que de celui de la subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif, lequel sera surveillé à son tour par l'électeur⁷².

Cela revient à dire que si, au nom de la démocratie, on consent à confier le pouvoir exécutif à un monarque, Naquet ne le reconnaîtra aucunement⁷³. « [...] La République française, écrit-il, doit faire du chef du pouvoir exécutif un simple délégué de l'Assemblée, sans cesse révocable par elle »⁷⁴. La République n'approuve donc que le gouvernement du peuple par lui-même, où l'on pratique le contrôle en chaîne, où une constitution limite les pouvoirs de l'Assemblée, où une Cour suprême frappe de nullité les lois inconstitutionnelles, où il est garanti à la nation qu'il n'y aura pas de surprises ou de coup d'État, car, après tout, la République radicale se veut non pas le gouvernement d'une coterie, mais le régime de tous⁷⁵.

Au moment où la question du régime et celle des libertés se tranchaient, Naquet, dont l'expérience sous la monarchie de Louis-Philippe et sous l'Empire de Louis Napoléon lui avait permis d'observer ces régimes et de prendre note de leurs vices,

⁷¹ Naquet, comme Bastiat en 1848, voulut que les ministres fussent choisis en dehors du Parlement. Voir, à cet égard, *id.*, « Le régime représentatif - objections (I) », *L'Estafette*, 2 octobre 1886, p.1.

⁷² *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.116.

⁷³ Voir *id.*, « Les magistratures perpétuelles », *L'Estafette*, 29 septembre 1886, p.1, où Naquet repoussa également l'idée que la droite avançait, selon laquelle une fois le monarque élu par suffrage universel, on pourrait fort bien considérer cela comme une magistrature perpétuelle. La révision constitutionnelle limitée du 14 août 1884 mit fin à une telle hypothèse par sa disposition qui excluait une restauration légale.

⁷⁴ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.105.

⁷⁵ *Ibid.*, p.39. Sur ce point, Naquet était du même avis que Gambetta. Ce dernier disait à Grenoble : « Qu'est-ce, en effet, que la démocratie, si ce n'est point le gouvernement de tous, si l'on est parqué, si c'est le régime cellulaire ? Ce n'est plus la démocratie, c'est le système des castes sociales, c'est l'ancien régime. Comprendre ainsi la démocratie, Messieurs, c'est outrager la raison ». *Discours et plaidoyers politiques*, *op. cit.*, vol.3, p.98.

soutint que si, sous ces royautés déguisées en démocratie, le vainqueur avait exercé une vengeance — réprimant les autres partis, donnant libre cours aux convoitises et aux mauvaises passions, employant la violence et suscitant des haines —, c'est parce que, par nature, la monarchie ou l'Empire ne reposaient ni sur le principe de la justice ni sur celui de la liberté. Ceux-ci s'étaient appuyés plutôt sur la force matérielle, représentée par l'armée, et sur la force morale, représentée par l'Église. Cela expliquerait pourquoi dans la République radicale s'opérerait une complète séparation entre l'État et l'Église⁷⁶, ou entre la religion, domaine de la conscience, et la politique, domaine des intérêts⁷⁷, et pourquoi il faudrait démocratiser l'armée⁷⁸.

Sous la monarchie absolue, où l'autorité du monarque ne découlait guère du peuple mais du droit divin, le roi réprimait toute idée de liberté: « Nul n'avait le droit de parler, d'écrire ou même de penser sans son autorisation » et c'était alors « le régime du bon plaisir »⁷⁹. D'ailleurs, c'est en fouillant l'histoire des dynasties carolingienne et capétienne, monarchies par la grâce de Dieu, que Naquet s'aperçut qu'elles n'avaient également rien de divin pour origine, mais qu'elles découlaient plutôt

⁷⁶ Toutefois, il n'est pas question là de revanche. Cette mesure découle plutôt de l'héritage révolutionnaire. Voir, à cet égard, NAQUET, « Le médecin divorcé du Mont-Dore », *L'Estafette*, 18 mars 1887, p.1, où il souligne que « la grande conquête de la Révolution française a été la sécularisation de la société; et ce mot de sécularisation ne signifie pas, que je sache, oppression de l'Église par l'État, il signifie que la religion devient désormais affaire de conscience individuelle, que l'État ne s'en préoccupe plus ».

⁷⁷ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.160.

⁷⁸ Pour une critique de Naquet et de ses idées à l'égard de l'armée, voir *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, pp.154-156 (version anglaise). Voir également J. CHARMONT, « L'armée et la démocratie », *Revue politique et parlementaire*, septembre 1900, n°75, pp.453-467.

⁷⁹ NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.10.

d'une usurpation du pouvoir⁸⁰.

Si jadis le peuple, lorsqu'il était servile, prenait un maître ou permettait à l'armée de lui en imposer un, c'est parce que, sur le plan de l'évolution sociale, il vivait encore son âge d'enfance qui concordait avec la monarchie, avec l'aristocratie, avec les privilèges et avec la religion. Or depuis la Grande Révolution, la France vivait les rites de passage à l'âge adulte des sociétés, lequel est compatible avec l'avènement de la démocratie et avec la science, ou avec la République laïque, démocratique et sociale.

Certes, en 1872, la République courait encore le danger qu'une monarchie lui succédât, par un coup de force⁸¹, mais, quant au droit divin, Naquet indiqua qu'il était désormais contesté par l'opinion publique⁸². Les royalistes n'osèrent guère invoquer ce cachet de légitimité morale pour asseoir leur régime et ne spéculaient alors que sur une monarchie constitutionnelle hypothétique. Effectivement, ceux-ci avaient alors insisté pour la justifier par deux motifs: par le principe même du suffrage universel et par la sociologie propre des nations⁸³. Si la nation est souveraine et peut établir une république absolue, les droites prétendaient qu'elle est également libre d'établir une

⁸⁰ Naquet ferait allusion à Childéric, le dernier Mérovingien, qui vivait encore lorsque Pépin le Bref le déposséda par la force, ainsi qu'à Louis V, le dernier Carolingien, qui subit un sort semblable de la main d'Hugues Capet. C'était dire aux adeptes du parti légitimiste: si la monarchie est divine, comment expliquer que ces changements de dynasties ne s'étaient pas opérés par la volonté de Dieu mais par la force ?

⁸¹ Une tentative qui serait vouée à l'échec, en fin de compte, selon Naquet qui ne veut d'aucun coup de force, ni « d'en haut » ni « d'en bas ». *La République radicale, op. cit.*, p.58 et p.78.

⁸² C'est le même argument qu'avait avancé Ledru-Rollin, en 1848. « Ces prétendants, que peuvent-ils dire en effet ? Qu'ils veulent la monarchie ? Quoi ! Ils diraient cela à un peuple qui en dix-huit ans a renversé deux fois la monarchie ! qui en 1830 a chassé deux générations de prétendants et deux générations en 1848 ? Ce peuple n'a-t-il plus le même cœur, les mêmes bras, les mêmes armes ! ». *Discours politiques et écrits divers, op. cit.*, tome II, p.107, « Discours prononcé au banquet commémoratif de la fondation de la République », 22 septembre 1848.

⁸³ L'article cité de Caro touche à cette problématique (*op. cit.*, pp.553-576).

monarchie par le biais du suffrage universel et de transférer sa souveraineté à une dynastie ou à un homme de son choix⁸⁴. D'autre part, si à chaque nation correspond son caractère propre, lequel découle de son organisation et de la condition de ses hommes, cela la prédispose à une forme solennelle de gouvernement conforme à sa nature.

Les monarchistes pouvaient ainsi avancer qu'ils n'étaient pas les ennemis irréconciliables de la république, tels qu'on les présentait souvent, et qu'en principe, ils pourraient même reconnaître cette forme de gouvernement comme le régime légitime d'un milieu spécifique. Cependant, si, selon les monarchistes, Dieu désigna les États-Unis ou la Suisse comme républiques, il marqua la France comme monarchie⁸⁵. Et si cette dernière ne voulait pas périr, c'est vers la royauté qu'elle devait se tourner, indiquaient-ils.

Afin d'infirmer ces thèses courantes, Naquet évoqua la nature de la souveraineté nationale qui ne se consomme guère d'un seul coup et qui ne peut se pratiquer une fois

⁸⁴ En 1886 encore, Naquet continuait de contredire cette thèse que promouvait alors le royaliste Édouard Hervé dans une série d'articles dans *Le Soleil*. Voir NAQUET, « Conservatisme et République », *L'Estafette*, 12 septembre 1886, p.1. Toutefois, ce jugement de la droite ne serait pas dénué de tout fondement philosophique. Les penseurs du XVIII^e siècle avaient lancé l'idée selon laquelle les individus qui composent l'État moderne concluent volontairement un contrat social pour se gouverner dans l'ordre, c'est-à-dire pour préserver leurs droits et pour échapper au péril anarchique des conflits d'intérêts égoïstes répandus à l'état de nature. Excepté les légitimistes, les partisans de la monarchie constitutionnelle et ceux de l'Empire pouvaient, tout à fait comme les adeptes de la gauche démocratique, se référer au partisan le plus jaloux de la souveraineté nationale à Rousseau. En fait, ce dernier avait avoué que même dans le cas théorique d'une nation qui, afin de préserver sa souveraineté nationale, s'organise en un nombre infini de groupuscules fédérés, à un point donné, ceux-ci finiront nécessairement par déléguer leurs droits à un pouvoir exécutif. C'est dire que la monarchie serait également en accord avec le principe de la souveraineté nationale, car, comme la république, elle obtient pareillement le pouvoir du peuple qui lui délègue ses droits et, sur ce plan, elle serait tout autant légitime.

⁸⁵ La République est « antipathique aux traditions de notre histoire et condamnée par deux expériences récentes », soutenait FEISSAL (*op. cit.*, p.32).

pour toutes⁸⁶. Certes, chaque génération est libre de disposer d'elle-même, mais il ne faut pas et elle ne peut pas confisquer, au nom du suffrage universel, leurs droits aux générations futures⁸⁷. La République radicale serait une forme de gouvernement susceptible d'assurer le libre exercice de la souveraineté nationale⁸⁸, car elle est compatible avec le suffrage universel et elle est également la seule à garantir par sa constitution que la souveraineté nationale restera toujours intacte⁸⁹.

« Encore, déclarait Naquet, la souveraineté du peuple, absolue en fait, [...] n'est-elle pas absolue en droit. [...] Il est des actes qu'il ne saurait faire sans violer la justice. Il n'a pas le droit d'opprimer les minorités, de porter atteinte aux libertés fondamentales, de créer des privilèges. Il lui est surtout interdit de supprimer la République [...] »⁹⁰.

Le médecin qu'était Naquet — dont la représentation abstraite de la société fut celle d'un corps social qui obéit à des lois semblables à celles qui régissent le corps physique⁹¹ — soutiendra que si par nature les sociétés se modifient constamment, le

⁸⁶ On soulignera au passage que les monarchistes concevaient la souveraineté du peuple comme une devise politique, semblable à celle du droit divin, dont le rôle était de justifier la domination de l'oligarchie gouvernante. Naquet repoussa cette interprétation et, plus tard, Clemenceau le rejoignit également. Cependant, ce dernier finit par avouer que le peuple n'est que « la mobile masse des intérêts changeants qui flotte au vent [...] [d'] une bruyante minorité d'action » et il pose finalement la question de « qui oserait prétendre que ce peuple-là gouverne, ait jamais gouverné ? » (Georges CLEMENCEAU, *Le Grand Pan*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1896, p.316). Pour Naquet, sous la République, du moins la souveraineté du peuple s'exprime par des élections libres et par le contrôle que devrait exercer l'électeur sur le député.

⁸⁷ *Varia*, LB57, 14018, vol. 7, p.248.

⁸⁸ NAQUET, « Le régime représentatif - garanties parlementaires », *L'Estafette*, 25 septembre 1886, p.1.

⁸⁹ Afin d'éviter que l'on ne tombe dans une situation comme celle que de Tocqueville appela « le despotisme démocratique », où, faute de moyens de surveillance, le mandataire élu par la nation souveraine devient son maître et prétend faire tout en son nom sans cependant la consulter (Alexis de TOCQUEVILLE, *L'ancien régime et la révolution*, op. cit., p.260), Naquet suggère de rendre une telle entreprise impossible par la confection d'une Constitution qui sera déclarée inviolable. C'est dire que les députés ne pourront aucunement légiférer sur des questions qui la touchent. Pour cela, une Assemblée de révision constitutionnelle sera spécialement élue (NAQUET, *La République radicale*, op. cit., pp.20, 78, 82 et 94). Voir également, NAQUET, *Questions constitutionnelles*, op. cit., p.24.

⁹⁰ *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.170.

⁹¹ « Une société est en grand ce qu'un homme est en petit », écrivit Naquet qui faisait allusion au cycle de la vie de la personne. Celui-ci se caractériserait notamment par les étapes de la naissance, de la croissance ou de l'adolescence, de la vieillesse ou de l'affaiblissement et, finalement, de la mort, et il en serait de même pour la société qui se compose de plusieurs individus. Cependant, si l'homme doit fatalement passer par toutes ces étapes, la société, quant à elle, pourrait échapper à celle de la décadence ou de la mort physique en se renouvelant constamment, c'est-à-dire, en se tournant vers de nouveaux idéaux (à suivre...)

suffrage universel serait le bon moyen et la République radicale le cadre politique propice pour accommoder ces changements. Par contre, étant donné que « l'hérédité et l'irrévocabilité sont les caractères essentiels de la monarchie », cette physionomie serait néfaste pour la régénération continuelle de la nation, et la génération présente ne devrait pas constituer une monarchie ni un gouvernement irrévocable ou héréditaire. C'est donc là une question de droit à la vie d'une société que Naquet évoquait et c'est pour cela qu'il supposait que « toute monarchie est incompatible avec le droit populaire »⁹².

D'ailleurs, l'expérience du plébiscite du 8 mai 1870 et celle des élections du 8 février 1871 venaient de démontrer que la Nation française, comme tout autre corps social vivant, pouvait changer d'idée, du tout au tout, en moins d'un an. En mai, 7 200 000 électeurs se prononcèrent pour laisser le pouvoir entre les mains de Louis-Napoléon Bonaparte. En février, les mêmes électeurs optèrent pour une Assemblée qui vota, presque à l'unanimité, la déchéance de ce dernier et celle de sa dynastie.

Du reste, l'exemple de l'Italie, de l'Espagne ou de la Grèce, lesquelles vivaient alors un malaise politique, démontrait, de l'avis de Naquet, que la monarchie n'était pas le remède au mal des divisions dont la France souffrait. Au contraire, « elle l'enracine, soulignait-il, elle le rend inguérissable ». Relever la dynastie d'Orléans

⁹¹(...suite)
sociaux qui préserveraient sa vitalité et qui lui permettraient de recommencer un nouveau cycle de vie.

⁹² NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.15. Voir également p.12.

reviendrait à perpétuer celui-ci⁹³.

Selon Naquet, la monarchie n'était pas défendable sur le plan arithmétique non plus. Advenant le cas théorique et extrême où toute la génération de Thiers voterait pour le rétablissement de la monarchie et que ces mêmes électeurs maintiendraient ce choix jusqu'à la fin de leur vie, vu que la France comptait alors quelque dix millions d'électeurs et qu'à chaque année il en mourait près de 350 000, lesquels étaient remplacés par un nombre équivalent de nouveaux électeurs, à chaque tranche de dix ans un tiers du corps électoral était renouvelé. Il en résultait qu'au bout de vingt ans le corps électoral contiendrait sept millions de nouveaux électeurs, et qu'au bout de trente ans il serait renouvelé au complet. De quel droit, demanda Naquet, la génération de Thiers imposerait-elle la monarchie à sa descendance trente ans plus tard, en l'an 1902⁹⁴ ?

D'ailleurs, c'est au nom de ce principe même, qui avait été mis de l'avant par Jefferson⁹⁵, que Naquet revendiquerait la révision de la constitution, au moment de l'affaire Boulanger.

⁹³ *Id.*, « Monarchie et République », *L'Estafette*, 11 août 1886, p.1.

⁹⁴ *Ibid.*, pp.12-13. Pour appuyer cette thèse, Naquet s'inspire également du droit de l'héritage, abondamment mis de l'avant par la droite. De même qu'après la mort d'une personne ses biens passent à ses héritiers, sans que leur volonté soit liée pour toujours par le mort et, de la même façon, que ceux-ci sont libres de disposer des biens reçus comme bon leur semble, en politique également la génération présente ne peut lier à jamais la liberté, la conscience et la personne de sa progéniture (pp.21-22).

⁹⁵ Voir « À Samuel Kerchival », 12 juillet 1816, in L.-P. CONSEIL, *Thomas Jefferson, mélanges politiques et philosophiques*, Paris, Paulin, 1833, vol. 2, p.287 notamment. Même si Naquet ne fait pas de référence directe à Jefferson, on retrouve dans sa théorie radicale, d'une manière générale, plusieurs développements philosophiques du rédacteur de la Déclaration d'indépendance, ancien ambassadeur américain à Paris et président des États-Unis. Leur communauté d'idées se rapporte, à titre d'exemple, au gouvernement du peuple par lui-même, à l'autonomie communale, à l'indépendance des pouvoirs et à la séparation de l'Église et de l'État. Naquet aurait pris connaissance de la pensée de Jefferson par l'intérêt qu'il portait aux institutions de la République américaine desquelles il s'inspira.

« Comment concevrait-on que les électeurs d'hier usurpassent les droits des électeurs de demain, s'indignait-il, qu'outrepasant la faculté très légitime qu'ils ont de choisir la Constitution qui leur convient le mieux, de confier le soin de les gouverner aux hommes qui ont leur confiance, ils voulussent interdire à leurs successeurs d'apporter des changements à cette Constitution, et leur imposer d'avance des gouvernants qu'ils n'auraient pas choisis, qu'ils n'auraient peut-être pas voulus, dont la plupart ne sont pas même nés ? »⁹⁶

L'essence de la République radicale, au contraire, c'était de repousser toute affirmation irrévocable de ce genre ou toute espèce de despotisme. « C'est la négation du droit d'un peuple à faire du définitif »⁹⁷. D'autant plus qu'elle était la seule forme de gouvernement qui ne pourrait jamais toucher à la liberté de la nation. Et puisque les sociétés devraient être mobiles sous peine de mort, elle était également la seule à assurer un gouvernement adapté aux goûts politiques évolutifs de ses citoyens.

Visant donc à garantir par le suffrage universel « que la nation puisse toujours, lorsqu'elle s'est trompée, se déjuger et défaire le lendemain ce qu'elle a fait la veille »⁹⁸, Naquet proposa la séparation des pouvoirs en confiant la surveillance de l'exécutif soit à un corps électoral, soit à une Assemblée unique⁹⁹, librement élus et dont le mandat serait de courte durée (trois ans tout au plus), afin que l'électeur puisse prévoir, au moment de son vote, les grandes lignes de cette législative et puisse tenir les députés, à leur tour, sous surveillance¹⁰⁰.

⁹⁶ NAQUET, « Le droit supérieur de la République », *L'Estafette*, 3 juillet 1886, p.1.

⁹⁷ *Id.*, *La République radicale, op. cit.*, p.18. D'ailleurs, même si hypothétiquement la République était décrétée comme définitive, cela voulait alors dire que l'on niait simplement aux électeurs le droit d'établir un gouvernement définitif. Voir également *id.*, « Le droit de révision et la République », *Le Voltaire*, 9 avril 1884, p.1, où il soutint que déclarer la République perpétuelle c'était, en fait, la placer au-dessus du suffrage universel.

⁹⁸ *Ibid.*, p.9.

⁹⁹ Sur ce point, voir également son discours à l'Assemblée, *J.O.C.*, 28 janvier 1875, p.766.

¹⁰⁰ NAQUET, *La République radicale, op. cit.*, p.20 et p.94. Naquet considère l'organisation du pouvoir législatif comme la tâche la plus importante de la République.

Avec le plébiscite en place, c'est là, d'une part, l'affirmation de certains principes de la démocratie directe, où le peuple exerce sa souveraineté nationale presque sans intermédiaires¹⁰¹. Mais, d'autre part, c'est également le début d'un entêtement de la part du parti radical pour la devise d'une seule Assemblée¹⁰², laquelle deviendra une des revendications majeures des radicaux¹⁰³. Effectivement, Clemenceau l'introduira officiellement au *programme de Montmartre*¹⁰⁴, lors des élections de 1881, et Naquet en fera l'un des thèmes du boulangisme.

□ □

C. LES RADICAUX: DES HOMMES D'ORDRE OU DE DÉSORDRE ?

Comme Gambetta, Naquet repoussa la critique de la droite à l'effet que les radicaux représentaient le parti de l'émeute, de la violence et du désordre¹⁰⁵. Cela n'étant pas suffisant, cependant, ni pour la dissiper ni pour se rallier les paysans, Naquet trouva nécessaire de développer une apologie qui démontrerait que les républicains radicaux sont « les hommes d'ordre, les conservateurs; et que les anarchistes, les factieux, les hommes de désordre sont ceux qui cherchent à supprimer

¹⁰¹ Même le jaloux partisan de la démocratie directe qu'était l'instituteur public Dutilh en vint à reconnaître que celle-ci ne pouvait s'exercer, au sein d'une nation de quarante millions d'individus, que par le moyen de mandataires. Clodomir DUTILH, *La souveraineté du peuple*, Bordeaux, Rapin, 1885, p.6.

¹⁰² Naquet justifie une Assemblée unique par l'argument que, contrairement à l'Angleterre, la France n'a plus ce genre d'aristocratie puissante qui impose au pays une Chambre haute, et surtout par le fait qu'il n'y a qu'un souverain: le peuple. *Ibid.*, p.88.

¹⁰³ Voir la critique que Ferry leur faisait, à cet égard, in *Journal Officiel de la République française*, débats parlementaires, Sénat (désormais abrégé J.O.S.), 7 décembre 1884, p.1848.

¹⁰⁴ *L'Année politique*, 1881, p.426.

¹⁰⁵ Naquet (*ibid.*, p.67) s'attaque également à Victor Duruy, grand promoteur du grief de la violence révolutionnaire des radicaux sous l'Empire. Pour Gambetta, voir *Discours et plaidoyers politiques...*, *op. cit.*, vol.2, p.244 et vol.3, p.96 et p.117.

la République »¹⁰⁶. Cette stratégie lui permettrait finalement d'attribuer aux adeptes de la droite toute la responsabilité des troubles sociaux.

En premier lieu, Naquet établit qu'étant donné que la monarchie représente le gouvernement d'une dynastie et se veut un régime définitif qui s'appuie sur la force, elle place les futurs électeurs devant l'alternative de « subir un gouvernement dont ils ne veulent pas ou le renverser par une révolution » pour se faire justice¹⁰⁷. C'est dire que, d'une part, par nature la monarchie ne peut être renversée que par une révolution, et que, d'autre part, étant donné qu'elle ne domine qu'au moyen de la violence, il est entièrement légitime de lui opposer la violence. « Que la force au service de l'injustice ne peut être efficacement combattue que par la force au service du droit », résuma Naquet¹⁰⁸. D'ailleurs, si des membres de l'extrême gauche en avaient appelé, çà et là, aux révolutions ou à la force, ce n'était « que pour sortir d'une situation qui ne leur laissait aucune autre issue »¹⁰⁹. De toute façon, ils considéraient toujours ces moyens comme un mal.

Et si la droite conçut quand même la République comme l'incarnation de la Révolution, un grief qui ne serait pas, cependant, dénué de tout fondement, ce serait également par sa faute. « Les partis monarchiques n'ayant jamais consenti à faire un essai sincère de la République, ayant toujours conspiré contre elle, nous n'avons jamais

¹⁰⁶ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.47.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.13.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.67.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.225.

eu la République, mais l'état révolutionnaire qu'on a confondu avec elle »¹¹⁰. D'ailleurs, contrairement à l'Angleterre où les conservateurs, tout en refusant le mouvement en avant, acceptaient les faits accomplis sans tenter aucune action de recul, en France, non seulement la droite souhaitait renverser la République, mais encore abroger les lois progressistes. Du point de vue de Naquet, les conservateurs français n'étaient que « des révolutionnaires renversés »¹¹¹. Là où il était censé y avoir un simple changement dans l'orientation de la politique, en France on trouvait la révolution.

Toutefois, derrière ces blâmes des partisans de droite se cachaient leur véritable doute que l'ordre républicain de la liberté, particulièrement celui du parti radical, soit capable d'assurer l'harmonie de tous les intérêts¹¹² et leur crainte qu'avec la République viendrait la violation des droits, comme en 1793, et les bouleversements sociaux. Sur ce point, Naquet reprend là où Jules Simon s'était arrêté. Si ce tenant de la philosophie avait prôné l'existence d'une loi naturelle de la liberté uniquement applicable aux individus, Naquet, de son côté, en déduisit le même principe pour la collectivité en indiquant l'existence d'un ordre naturel de la société basé sur la liberté. Par conséquent, Naquet soutint que, des droits de l'homme, découlent également les droits de la société, lesquels sont pareillement inviolables, inaliénables et antérieurs aux lois positives. C'est dire que Naquet plaçait l'individu et la collectivité sur un pied

¹¹⁰ *Ibid.*, p.40.

¹¹¹ Voir *Varia*, 4LB57 14018, vol.8, p.55.

¹¹² Le discours du député de droite Batbie, à l'Assemblée, le 26 novembre 1872, est révélateur à cet égard. Voulant que le gouvernement agisse contre le radicalisme, il disait: « [...] loin d'être un parti à nos yeux, le radicalisme est l'adversaire de tous les partis respectables. Comment rentrerait-elle dans les limites de l'impartialité politique, cette faction, dont l'audacieuse formule met hors la loi quiconque est un obstacle à sa marche ? »

d'égalité: l'un ne peut être absolu par rapport à l'autre ou il ne peut usurper les droits à la liberté de l'autre, parce que chaque côté les tire de son ordre naturel¹¹³.

Autrement dit, Naquet voulait éviter que la liberté des uns ne devienne la servitude des autres¹¹⁴ et réfutait, par déduction, toute forme de despotisme, que ce soit de la part d'un individu, de la part de quelques-uns (dynastie, parti, couche sociale) ou de la part de la collectivité. C'est donc là la promotion d'un radicalisme qui s'oppose à l'absolutisme sous toutes ses formes (traditionnelles, religieuses, révolutionnaires ou empiriques) et qui repousse la servitude sous tous ses aspects, sur le plan politique (comme celle du gouvernement qui est souvent justifiée par la raison d'État) ou sur le plan économique (comme le collectivisme que certains groupuscules socialistes veulent établir par la force).

C'est sous ce rapport, d'ailleurs, que Naquet traita de l'expérience de la République de 1793, laquelle au nom des droits de la collectivité avait supprimé ceux de l'individu. Tenant pour égales la volonté de la personne et celle des personnes, Naquet repoussa cette déviation de l'héritage révolutionnaire. Comme Ledru-Rollin, il se séparait volontiers des échafauds, de la terreur et de la dictature de la

¹¹³ On soulignera au passage que les opinions de Naquet à l'égard des rapports individu-société ressembleraient en partie à celles que les Patriciens de l'ancienne Rome avaient exprimées lors de leur lutte avec les Plébéiens. Elles postulent que l'individu n'est pas autosuffisant, qu'il aurait besoin de se lier à ses semblables et de vivre en société, laquelle, à son tour, aurait besoin de l'individu pour exister. De même que, pour le bien-être du corps humain, chacun des nombreux et différents organes qui le composent remplit, d'une part, une fonction toute distincte et, d'autre part, coexiste en harmonie et en dépendance mutuelle avec les autres organes, il en est également ainsi dans une société. Bien que chacun des membres de celle-ci possède une personnalité propre et une volonté individuelle, sous peine de déchéance du corps social, il ne peut refuser de remplir une tâche qui contribue au bien-être de la collectivité appelée Nation. En un mot, la société est assimilée à un grand organisme de solidarité sociale, résultant de la division du travail qui s'opère entre ses membres. NAQUET, *La République radicale, op. cit.*, pp.50-52. Voir également *L'Humanité et la Patrie, op. cit.*, pp.222-223.

¹¹⁴ « La liberté de chacun s'arrête là où commence la liberté d'autrui. Je n'opprime pas mon voisin lorsque je l'empêche d'empiéter sur ma propre liberté. Je me borne à faire respecter la justice ». *Id.*, *La République radicale, op. cit.*, p.185.

Convention¹¹⁵. Ce genre d'égalité dans la servitude, il ne faudrait jamais y revenir, croyait-il. « Car la République, résuma-t-il — à l'inverse de certains gouvernements conservateurs que j'ai connus — ne se présente à mon esprit ni sous le symbole d'une guillotine, ni sous le symbole d'un peloton d'exécution »¹¹⁶. C'est dans cet ordre d'idées qu'il annonça tout haut qu'il ne voulait d'aucune forme de despotisme, pas plus de celle qui s'appuie sur les factions que de celle qui s'appuie sur l'armée ou sur la superstition¹¹⁷.

Or, l'ordre naturel de la société, prôné par les monarchistes, représente en réalité, de l'avis de Naquet, un ordre artificiel des préjugés, de la force et de la répression. Tandis que l'un correspondrait avec l'évolution de l'homme en pleine liberté et s'associerait avec la République ou le gouvernement de tous, l'autre, étant antithétique, se retrouverait toujours dans la monarchie ou dans le régime autoritaire ou aristocratique qui élève un pouvoir au-dessus de la nation¹¹⁸. Sous la République,

¹¹⁵ « La Convention dominée par la Commune, déclarait Naquet, fut la plus formidable dictature que le monde ait connue. Ce ne fut en aucune manière le type d'une assemblée républicaine fonctionnant dans des temps normaux ». *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.169.

¹¹⁶ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.79.

¹¹⁷ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.6.

¹¹⁸ On soulignera au passage que de telles idées trouvent leur plein développement dans la thèse d'Émile Durkheim intitulée *De la division du travail social: études sur l'organisation des sociétés supérieures* (Paris, Alcan, 1893). Celui-ci pousse plus loin l'interdépendance individu-collectivité, des deux éléments qui forment le corps social. Nonobstant une division du travail plus perfectionnée que l'on trouve dans une société moderne, l'individu continue de satisfaire tous ses besoins grâce à celle-ci. Par nature, il souhaite donc s'y intégrer pleinement et en vient à s'identifier avec elle au point de ne se définir que par elle. Mais, pour que puisse se réaliser cette communion idéale, il faudra toutefois que le corps social se consacre simultanément à jouer le rôle d'intégrateur des individus qui le composent et ait pour base la justice sociale. À défaut de remplir cette fonction, un manque d'équilibre, « l'anomie du corps social » suivant Durkheim, se produit qui pourrait mener à une révolte de l'individu contre l'État ou déclencher une « guerre de classes ». Naquet parle de « l'ordre artificiel », sous la monarchie, qui manque à ce devoir, et de « l'ordre naturel », sous la République, qui remplit ce rôle. Durkheim parle de la « solidarité mécanique » qui s'applique aux sociétés archaïques et de la « solidarité organique » que l'on est censé trouver dans les sociétés modernes. Tandis que la première est fondée sur l'idée de similitude des individus, la seconde prend en compte leur différenciation et l'hétérogénéité des fonctions qu'ils occupent. Pour les idées ci-dessus de Naquet, à l'égard de « l'ordre artificiel » et de « l'ordre naturel », voir son article intitulé « L'Ordre (I) », in *La Démocratie du Midi*, 31 mai 1871, p.1. Pour Durkheim, voir spécialement le livre I, chapitre 3, (à suivre...)

État de liberté, aucun parti ne pourrait imposer son système par la force, car en le faisant il deviendrait automatiquement un élément de désordre et de destruction que tous combattraient. La liberté serait ainsi « le moyen le plus sûr d'empêcher les émeutes, de conjurer les révolutions »¹¹⁹.

Comme Vacherot qui avait une décennie auparavant prévu l'avènement imminent ou très proche de la démocratie, Naquet soutenait que, d'après l'expérience des quatre-vingts années précédentes, aucun ordre artificiel n'était désormais possible en France. Compte tenu de l'évolution civile et intellectuelle de la société française, si donc on souhaitait établir un ordre véritable, on devait accepter la République ou faire subir fatalement au pays des alternances perpétuelles de despotisme et d'anarchie¹²⁰. 1815 et 1870 démontrent, à son avis, que lorsqu'on vit sous l'ordre factice, le pays peut se dissoudre et perdre sa cohésion au moment où il traverse une de ces continuelles fluctuations, ce qui ne serait pas le cas sous l'ordre naturel. Voilà donc que République est synonyme d'ordre, tandis que monarchie en est l'antonyme.

Mais si, pour asseoir l'ordre artificiel la monarchie a recours à la force, pour faire régner l'ordre naturel, au contraire, il ne faut qu'amorcer le dialogue entre les partis afin de faire cesser leurs divisions¹²¹. Or, une véritable démocratie n'existe que là où l'on trouve une certaine communauté d'idées et de sentiments, là où les membres d'une

¹¹⁸(...suite)
notamment pp.138-141, et le livre III, chapitre 2, notamment pp.419-426 et pp.455-457.

¹¹⁹ Naquet, *La République radicale*, op. cit., p.224.

¹²⁰ *Ibid.*, p.34.

¹²¹ *Id.*, « L'Ordre (II) », *La Démocratie du Midi*, 6 juin 1871, pp.1-2.

société expérimentent un rapprochement continu, là où la libre discussion existe, là où se pratiquent la liberté de réunion et de la presse¹²², tout cela permettant de mieux se comprendre et imposant à tous le respect mutuel, malgré les divergences de vues et les inégalités de conditions. S'il y avait donc sincérité de la part de la droite qui prétendait vouloir sauver la France, celle-ci devait accepter la seule forme de gouvernement capable de la sauvegarder, c'est-à-dire la république qui mettrait un terme aux convulsions périodiques et transformerait des relations de force et d'animosité en rapports fraternels et paisibles¹²³.

Lorsque Naquet ouvrira la République aux droites, au moment de l'affaire Boulanger, il croira vraisemblablement que celles-ci considéreraient leur situation comme telle¹²⁴, qu'elles étaient également arrivées aux conclusions ci-dessus et que, désormais, elles se ralliaient sincèrement à cette forme de gouvernement¹²⁵. Or, on ne saurait expliquer autrement cette alliance, choquante même pour les amis intimes de

¹²² Pour Naquet, la liberté de la presse et les droits de réunion et d'association représentaient « les corollaires naturels du suffrage universel » (*La République radicale, op. cit.*, p.222), droits élémentaires du citoyen, qu'il fallait protéger en les inscrivant dans la Constitution (p.231). C'est pourquoi il déposa des propositions de loi pour les revendiquer (*J.O.C.*, 11 avril 1876, p.2644 et *J.O.C.*, 5 novembre 1878, p.10211, à titre d'exemple), ce qui instaura un régime libéral en matière de presse. Des radicaux, comme Clemenceau, Floquet et Lockroy l'appuyèrent.

¹²³ Au fond, Naquet présuma que les partis de droite devraient nécessairement arriver à cette conclusion, compte tenu des raisons qui suivent. Le parti légitimiste, attaché à une dynastie représentée par la personne de Henri V, ne regrouperait jamais autour de lui les forces vives de la Nation. Car celles-ci l'associaient avec l'Ancien Régime, avec l'arbitraire, avec les privilèges nobiliaires et avec la religion, auxquels personne ne souhaitait retourner. Même si Henri V était arbitrairement proclamé roi, comme il était d'un âge avancé et n'avait pas d'enfants, qu'advierait-il alors de ce parti et de la France à sa mort ? Celui-ci connaîtrait le sort du parti bonapartiste, auquel il ne restait presque pas de défenseurs, surtout après la mort de l'Empereur. Quant au parti orléaniste, bien qu'inféodé à une dynastie, il était pragmatique et aimait la liberté, et ses partisans pourraient passer en République le jour où ceux-ci ne craindraient plus les troubles de la rue.

¹²⁴ Le compte rendu de police sur l'état du parti bonapartiste, en 1888, donnerait raison à l'analyse ci-dessus de Naquet (*A..P.P.*, B a/976. Voir également le compte rendu du 25 février 1889 sur les bonapartistes qui se ralliaient à la république de Boulanger *in A.N.*, F⁷ 12445). L'initiative de Raoul Duval de former, en 1886, une droite républicaine, genre de parti *tory* à l'anglaise, allait dans le même sens (voir l'article de Naquet « La droite républicaine », *L'Estafette*, 4 septembre 1886, p.1). Quant aux royalistes purs, après la mort du comte de Chambord, en 1884, et davantage à la fin de 1887, ils auraient été désespérés au point d'avoir eu besoin d'un sauveur (IRVIN, *op. cit.*, p.73).

¹²⁵ Voir, à cet égard, NAQUET, « General Boulanger - his case », article cité, pp.13-14.

ce radical authentique qu'était Naquet, avec les adversaires de la République, qu'en présumant que si, en 1871, lorsque les monarchistes avaient près de 500 députés, ils n'avaient pu réaliser la restauration, ils ne sauraient la faire avec quelque 200 députés à la Chambre¹²⁶.

La République radicale, revendicatrice de toutes les libertés, créerait un équilibre entre les besoins contradictoires de l'individu et de la société. Elle mènerait une politique pratique visant à concilier la liberté et l'autorité. Elle livrerait donc à l'homme — qui consentirait a priori à sacrifier une partie de sa liberté pour gagner beaucoup plus par son association avec ses semblables¹²⁷ — ce qui lui appartient et laisserait à la collectivité ce qui lui revient. Le gouvernement, de son côté, se cantonnerait à une sphère propre d'action¹²⁸. Certes, comme tout régime elle ferait appel à l'ordre, mais surtout à la science qui est capable de résoudre les problèmes de la modernité, à la justice, à l'égalité dans le droit et à la liberté, lesquelles sont inséparables l'une de l'autre et devraient représenter, en principe, l'endroit et l'envers de la même réalité.

□ □

¹²⁶ Sur ce point, voir « Les illusions monarchistes 1870-1878 » in Jean-Jacques WEISS, *Combats constitutionnels (1868-1886)*, Paris, Charpentier, 1893, pp.67-133.

¹²⁷ NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.111.

¹²⁸ Par déduction, si on laisse à l'action des individus tout ce qui relève de leurs intérêts immédiats, comme le commerce, les affaires municipales et la culture, l'État pourrait se cantonner aux intérêts communs, comme la défense nationale, la justice et les affaires extérieures. En principe, chaque fois que l'individu transfère à la société une fonction, une action collective se produit. Celle-ci doit avoir pour but, non de diminuer la liberté individuelle, mais de la garantir, de la protéger et de la développer. Ce n'est qu'en ce sens que l'organisation de la société est légitime. Sur ce point, voir *Id.*, *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, p.130. DECORMEILLE, « La philosophie politique républicaine... », *op. cit.*, p.119.

D. LA QUESTION SOCIALE ET CELLES DE LA PROPRIÉTÉ, DU DROIT D'ASSOCIATION, DES GRÈVES ET DE L'IMPÔT

Quant à la question sociale proprement dite, ou à l'association d'idées que faisaient les adeptes de la droite au sujet de la maxime révolutionnaire de la liberté et de l'égalité — c'est-à-dire leur conviction que la liberté républicaine provoquerait l'égalité de fait et la spoliation¹²⁹, ou aboutirait au triomphe des socialistes ou à celui des ex-Communards, ce qui déclencherait à nouveau des émeutes que seule la droite était en mesure de les maîtriser —, Naquet expliqua que celle-ci comprenait mal, en fait, ce qu'était le socialisme des radicaux ou leur attitude à l'égard de la question sociale en France¹³⁰.

D'abord, il y avait là un problème de conception et de définition. La question sociale ou le socialisme, pour l'homme de sciences exactes qu'était Naquet, fut un de ces mots vagues qui n'exprimaient rien de précis mais dont l'effet périlleux pouvait amener des hommes à se croire ennemis quand ils étaient frères. Contrairement à la droite qui cultivait systématiquement la confusion entre la République et le socialisme pour présenter la gauche en rouge vif et pour la montrer souvent du doigt comme entièrement socialiste doctrinaire, Naquet souligna l'hétérogénéité républicaine, la diversité des courants qui se déclaraient proprement socialistes ainsi que les contradictions et les querelles qui existaient parmi eux¹³¹.

¹²⁹ En 1875, à titre d'exemple, le ministre de l'Intérieur du Cabinet Cissej lançait encore à Naquet ce reproche auquel ce dernier répliqua: « Je ne permets à personne, monsieur le ministre, de travestir ma pensée et de dire que je veux la spoliation sociale. Pas plus que vous, je ne veux spolier qui que ce soit ». *J.O.C.*, 28 janvier 1875, p.768.

¹³⁰ Voir également à cet égard, NAQUET, « L'Ordre (III) », *La Démocratie du Midi*, 7 juin 1871, pp.1-2, où il avait commencé à développer la thèse ci-dessus.

¹³¹ Sur ce point, voir Georges WEILL, *Histoire du mouvement social en France*, Paris, Alcan, 1924, pp.235-236.

Les collectivistes et les socialistes individualistes, ceux qui attribuaient à l'État un rôle décisif et ceux qui, au contraire, repoussaient toute intervention de sa part démontrent, d'une part, l'existence de plusieurs systèmes socialistes en France et, d'autre part, leurs antagonismes également. Proudhon, Cabet et Louis Blanc étaient socialistes, mais d'orientations distinctes: anarchiste, fédéraliste et étatique. À ce moment donc, même les socialistes déclarés étaient loin d'avoir un corps de doctrine unique ou une organisation commune¹³², et il était faux, sinon malveillant, de les présenter collectivement comme un spectre rouge. La droite devait donc cesser d'exploiter certaines peurs par un abus de mots qui créait la confusion entre deux choses distinctes: la République et le socialisme.

L'autre erreur de la droite serait d'avoir pris un problème mal défini et éternel pour un problème limité et actuel. Or la question sociale, qui est complexe et épineuse, se présente, suivant Naquet, à chaque phase de l'évolution sociale sous des aspects différents et se compose de multiples sous-questions, dont chacune exige une solution distincte. Par conséquent, celle-ci ne peut être résolue qu'à la longue, par la coopération, dans la liberté, de toutes les composantes de la société¹³³. Autrement dit, bien que Naquet soit d'accord qu'à ce moment la question sociale s'appelle l'affranchissement des salariés et qu'on ne saurait prévoir quel nom elle prendra

¹³² Lefranc décrit un tableau semblable. Le Congrès de la Salle du Globe, en 1905, marque le commencement d'une véritable union. *Le mouvement socialiste sous la Troisième République...*, op. cit., pp.14-17.

¹³³ En fait, c'est l'approche que les gouvernements républicains adoptèrent, dès leur accession au pouvoir. Voir, à titre d'exemple, les discours d'Émile de Marcère — ministre de l'Intérieur dans le troisième Cabinet Dufaure et collaborateur de Naquet au projet de loi du divorce — à la Chambre, où il émit des idées semblables.

demain, du point de vue du radicalisme, « ce n'est pas une espèce de nœud gordien que l'on puisse trancher par une révolution »¹³⁴.

Cependant, l'essentiel serait de tirer les conclusions de la connaissance historique acquise à son sujet, vu que « c'est un portée [sic] qui se reproduit à toutes les époques ». La République de l'ancienne Rome avait péri parce qu'elle n'avait pas su résoudre sa question sociale, celle de l'affranchissement de ses esclaves, tandis que la République des États-Unis qui venait de trouver une solution à une question semblable prenait, par contre, des forces de jour en jour. Par déduction, on pouvait affirmer que la République française était donc condamnée à résoudre la sienne ou à mourir¹³⁵. « C'est une loi inéluctable, soutenait Naquet, à laquelle tous les décrets et toutes les poursuites contre l'Internationale ne changeront rien »¹³⁶.

Naquet, pour qui la question sociale se rapportait notamment au rôle du travail par rapport au capital et qui visait le rapprochement entre ceux-ci, soutenait que si l'ensemble du camp républicain avait, malgré tout quelque chose de commun, ce serait simplement cette volonté de voir la société française s'améliorer ou se perfectionner. D'ailleurs, pour celui-ci, le socialisme du radicalisme signifiait « vouloir l'amélioration du sort des travailleurs, vouloir que le travailleur sorte de l'état d'infériorité » où il se trouvait alors. Et c'est uniquement dans ce sens que Naquet se voyait « profondément

¹³⁴ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.43.

¹³⁵ Sur ce point, voir également son discours à la Chambre, *J.O.C.*, 28 janvier 1875, p.767.

¹³⁶ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.176.

socialiste »¹³⁷; or pour lui, « quiconque veut améliorer le sort des travailleurs, quiconque veut que le produit de ses œuvres ne soit pas absorbé par le capitaliste est socialiste »¹³⁸.

Clemenceau s'était vraisemblablement inspiré de ces idées lorsqu'en 1881 il choisit l'étiquette de « radical-socialiste » pour son groupe, nouvellement formé, dont Naquet était membre¹³⁹. Considérant la poursuite de la justice sociale comme l'ultime but de la Révolution¹⁴⁰, les radicaux affiliés à ce groupe déclaraient, en 1885, « Qui n'est pas socialiste aujourd'hui n'est pas républicain », et que leur programme de société « fait de la justice sociale son unique but »¹⁴¹. Ce serait également le point de départ du socialisme indépendant français, où on trouve des personnalités comme le radical Millerand et l'intellectuel Jaurès qui, en quête de plus de justice sociale, délaissent, au début des années quatre-vingt-dix, le républicanisme opportuniste, indifférent à la République démocratique et sociale, pour passer au socialisme indépendant. Naquet les rejoindra, en 1900, moment où il s'est déjà retiré de la politique active¹⁴². Si Léon Blum trouve dans Naquet une source d'inspiration pour

¹³⁷ *Id.*, *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, p.158 (version anglaise).

¹³⁸ En fait, Naquet a poli ces thèses tout au long du siècle dernier. Sa conférence de Béziers, spécialement consacrée à la question sociale, complète l'argumentation de *La République radicale*. B.N., F8°L.R pièce n° 32, « Conférence de M. Naquet à Béziers sur la question sociale », 23 octobre 1878, p.1.

¹³⁹ Raymond CARTIER, *Histoire du radicalisme*, Paris, Georges Lang, 1930, pp.25-26.

¹⁴⁰ « La grande formule de la Révolution, liberté, égalité, fraternité, qui contient dans ces trois mots tous les droits de l'Homme, toutes les réformes sociales, tous les préceptes de la morale, se résume dans une formule plus brève encore: *La Justice* », 16 janvier 1880, cité par MILHAUD, *op. cit.*, p.85.

¹⁴¹ « Aux électeurs », *La Justice*, 1^{er} octobre 1885, p.1.

¹⁴² JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, p.2554. NAQUET, *L'Anarchie et le collectivisme*, *op. cit.*, p.7.

rattacher la Révolution au socialisme, ainsi que l'indique Birnbaum, ce serait également sur ce plan¹⁴³.

D'ailleurs, pour Naquet, cette forme de socialisme du parti radical serait compatible avec la nature de l'homme et ses besoins propres. Cela revient à dire que, contrairement à certaines espèces animales qui se révèlent soit de nature communiste (les fourmis et les abeilles) soit de caractère individualiste (les lions, les tigres et les carnivores), l'homme tient des deux instincts. Vivant dans la société et par elle, il est social par essence. Donc, d'une part, il renferme en lui des penchants de fraternité ou collectifs et il a besoin de se solidariser. Mais, ayant également une personnalité forte et distincte, il a aussi besoin d'affirmer son individualisme¹⁴⁴. Si donc l'homme souhaite atteindre son plein développement, il devrait vivre et évoluer conformément à sa nature.

C'était dire, en premier lieu, aux royalistes et aux libéraux constitutionnels qui s'inquiétaient au sujet de la propriété et, ensuite, aux socialistes doctrinaires qui en voulaient à la propriété, que leur vision des choses ne concordait ni avec la nature de l'homme ni avec les lois naturelles de la société. Pour les premiers, l'individu était la réalité et la société une abstraction. Ils ne reconnaissaient que des libertés individuelles et étaient prêts à contenir les autres besoins de l'homme par la force. Pour les

¹⁴³ Pierre BIRNBAUM, « L'imaginaire révolutionnaire des Juifs d'État », in *Les Juifs et la Révolution française - histoire et mentalités*, *op. cit.*, p.328. Blum, dès son adhésion au parti socialiste en 1902, et Naquet collaborèrent avec Jaurès et repoussaient le socialisme intransigeant.

¹⁴⁴ Pour la logique qui mène à la déduction que « tout ne peut pas être fait par l'individu, pas plus que tout ne peut être fait par la société », voir NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.198.

seconds, l'homme n'avait pas d'existence en dehors de la société qui devenait leur réalité. Il ne légitimaient que les besoins sociaux et seraient allés jusqu'à les faire accepter par la révolution. Bref, tout système absolu — dans ce cas-ci du genre individualiste ou socialiste — qui ne tiendrait pas compte des lois de la nature se condamnerait fatalement à mort.

C'est de ce point de vue que l'on devrait interpréter le conseil de Naquet à la droite et à la bourgeoisie, suivant lequel « toute solution violente des problèmes sociaux est vouée à un échec irrémédiable »¹⁴⁵. De même pour l'avis qu'il émit à l'égard des socialistes révolutionnaires, leur déclarant: « Je ne crois pas aux révolutions sociales qui bouleversent le monde en 24 heures »¹⁴⁶. Celles-ci ne pourraient rien résoudre directement, parce qu'elles n'enfantent guère, le plus souvent, de transformations sociales, conséquences de longues et constantes évolutions¹⁴⁷. Tout au plus, elles déclencheraient un processus ou fonderaient un milieu dynamique ou un certain état de choses qui rapprocherait une solution possible, et rien de plus¹⁴⁸. En un mot, Naquet écarte également toute forme indirecte de despotisme ou d'égalité dans l'esclavage et ne s'attaque guère à la propriété privée.

Certes, le radicalisme puise dans la Révolution pour trouver une solution à la

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.44.

¹⁴⁶ *B.N.*, F8°L.R pièce n° 32, « Conférence de M. Naquet à Béziers sur la question sociale », 23 octobre 1878 », p.2.

¹⁴⁷ NAQUET, *L'Anarchie et le Collectivisme*, *op. cit.*, p.146.

¹⁴⁸ Sur ce point, Naquet serait d'accord avec Élisée Reclus, le géographe ex-communard, duquel il s'inspira. Selon ce dernier, bien que les révolutions aient un rôle à jouer et qu'elles soient parfois nécessaires, elles ne réussissent, cependant, que là où on avait défriché le terrain et préparé la société à les recevoir. RECLUS, *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*, *op. cit.*, p.49.

question sociale. Bien que Naquet proclame que « l'inégalité sociale et l'injustice me révoltent »¹⁴⁹, il n'est toutefois pas le genre de révolutionnaire qui en veut à la propriété qui est à l'origine de cette inégalité. Étant conscient du rôle important que joue celle-ci dans la vie de chaque individu, au contraire, il s'oppose à la thèse de Proudhon — ce père de l'anarchisme français qui, la considérant comme un vol et comme issue du brigandage et de la violence, prêchait son abolition¹⁵⁰ —, ainsi qu'aux thèses du socialisme intransigeant¹⁵¹.

Mermeix, l'intime ami de Naquet et un collègue boulangiste, soulignait, à cet égard, que

« le socialisme d'affiche des bourgeois radicaux n'est pas révolutionnaire. Ces citoyens accorderaient volontiers des caisses de retraite pour les ouvriers; ils favoriseraient les associations ouvrières; ils limiteraient au besoin la durée de la journée de travail. Mais ils reculeraient d'horreur s'ils entendaient dire que le socialisme signifie abolition de la propriété individuelle »¹⁵².

¹⁴⁹ NAQUET, *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, p.158 (version anglaise).

¹⁵⁰ Dès la première page de son premier mémoire portant sur la propriété, Proudhon lâche son adage: « La propriété, c'est le vol ! » (Pierre-Joseph PROUDHON, *Qu'est-ce que la Propriété ?*, Paris, 1840). L'étude de Naquet portant sur la propriété dénonce énergiquement cette théorie de Proudhon (NAQUET, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, notamment les pages 133-135, p.137 et pp.144-179). En règle générale, on remarque dans les divers écrits de Naquet un effort considérable pour réfuter plusieurs des thèses de Proudhon, comme celles qui touchent à la liberté, au libre arbitre, au travail et à l'égalité de la femme par rapport à l'homme.

¹⁵¹ Sur ce point, les conceptions de Naquet, de Ledru-Rollin et de Jules Simon concordent. Pour la critique de Naquet à l'égard du socialisme collectiviste, voir notamment son ouvrage intitulé *Socialisme, collectivisme et socialisme libéral* (*op. cit.*), où il réfute les thèses de Marx, de Lassalle, de Schaffle et de Guesde, et où l'on trouve en plus une excellente analyse et des conceptions dont la validité s'est imposée de nos jours. Les pages 11-50 et 114-126 (de la version anglaise disponible que nous avons consultée, traduction de William Heaford, *op. cit.*) sont les plus révélatrices. Voir également son *Temps futurs...*, *op. cit.*, pp.83-98 et pp.228-238, ainsi que *L'Anarchisme et le Collectivisme*, *op. cit.*, pp.232-233, p.242, et p.247. Quant à Ledru-Rollin, il fit cette déclaration à la Chambre: « [...] j'aime la propriété qui est le fondement de toute moralité; je ne suis pas communiste, je hais les communistes; je les hais plus que vous-mêmes ne les haïssez, car on nous jette trop souvent à la face leurs absurdes opinions ». *Discours politiques...*, *op. cit.*, tome I, p.20. Pour la thèse de Jules Simon sur la propriété et sa diatribe contre le communisme révolutionnaire, voir SÉCHÉ, *Figures bretonnes: Jules Simon...*, *op. cit.*, pp.25-30 et p.650, et *La liberté*, *op. cit.*, tome 2, pp.168-169. Concernant son opposition à l'anarchie, voir le tome 1, pp.213-216.

¹⁵² Gabriel TERRAIL (pseud. MERMEIX), *La France socialiste: notes d'histoire contemporaine*, Paris, Tetscherin et Chuit, 1886, p.5.

Or pour Naquet, la propriété est synonyme de liberté et d'indépendance¹⁵³. Elle est « bonne, juste et utile, même aux non-proprétaires »¹⁵⁴, et l'abolition de celle-ci conduirait nécessairement à la perte de la liberté¹⁵⁵ et aux guerres civiles. Cela pourrait déboucher sur une nouvelle forme de despotisme, pire que celui qu'on avait vécu sous la monarchie la plus autocratique¹⁵⁶, une conséquence qui, elle seule, suffirait pour que le radicalisme repousse le socialisme intransigeant. D'ailleurs, le meilleur moyen de combattre ce dernier serait d'étendre la propriété et même de la généraliser. C'est sous ce rapport et en craignant l'arrêt du progrès, sinon la régression sociale, que Naquet déclara que « ce n'est point en spoliant les capitalistes pour enrichir les ouvriers qu'elle [la révolution] arrivera au but. — Elle livrerait ainsi l'industrie à des mains inexpérimentées, et l'unique résultat serait la ruine générale »¹⁵⁷.

En mettant la terre entre les mains de la paysannerie, la Grande Révolution avait réglé le problème social d'alors. Suivant Naquet, outre de rares exceptions, « Grâce à la révolution de 89 on peut dire que la propriété appartient au paysan »¹⁵⁸. Néanmoins,

¹⁵³ NAQUET, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.XII. *La République radicale*, *op. cit.*, p.204.

¹⁵⁴ *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.144.

¹⁵⁵ Pour un aperçu philosophique sur les rapports propriété-liberté, voir NAQUET, *Temps futurs...*, *op. cit.*, pp.185-194 et SIMON, *La liberté*, *op. cit.*, tome 1, pp.193-267.

¹⁵⁶ NAQUET, *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, p.110 (version anglaise). Naquet soutint d'ailleurs que dans l'éventualité où le socialisme intransigeant se tournerait vers le communisme autoritaire, en supprimant la liberté il perdrait ses adeptes et deviendrait un socialisme de type genre académique, vide de tout intérêt social (p.108). Pour le développement de cette critique, voir pp.107-113.

¹⁵⁷ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.45.

¹⁵⁸ Cette interprétation de Naquet (*ibid.*, p.177) coïncide avec celle de Gambetta, qui avait déclaré: « [...] la Révolution française, la République, c'est elle qui a donné la terre au paysan, qui l'a arraché de l'esclavage, qui l'a pris dans le limon, [...] en a fait un propriétaire et un citoyen, qui en a fait un homme ! » (*Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, *op. cit.*, vol.3, p.245). Cependant, tandis que Gambetta s'arrête là et ne dit rien au sujet de l'ouvrier ou de la question sociale de sa génération, (à suivre...)

vu que l'industrie en était alors à ses débuts, la question sociale de la France moderne, celle qui prit la forme d'un antagonisme entre le prolétariat et le capitalisme, n'existait pas encore et ne nécessitait alors aucune intervention de la part des législateurs révolutionnaires¹⁵⁹. Par conséquent, le problème social de la génération de Naquet n'était résolu qu'à moitié et il restait donc au radicalisme à trouver une solution pour l'ouvrier qui constituait l'autre moitié du problème de ce moment¹⁶⁰ (ce qu'il essaya de réaliser par le biais du mouvement boulangiste¹⁶¹). Cependant, on aurait tort de croire qu'avant la révolution industrielle les masses vivaient mieux.

Étant donné que la minorité possédante des industriels jouissait seule de la liberté et de l'indépendance, au moment où la majorité non possédante des ouvriers était réduite à une condition difficile, Naquet souhaita élargir le principe de la liberté afin qu'elle fût accessible à tous¹⁶². Par ce moyen, on désamorcerait d'abord la situation qui opposait ces deux couches sociales et, du même coup, la fraternité s'en trouverait promue. « Si l'on veut que la propriété se généralise, soutenait-il, il faut favoriser les petits propriétaires, non pas au point de rendre la grande propriété impossible et d'arrêter ainsi l'essor du travail, mais au point de la restreindre assez

¹⁵⁸(...suite)
Naquet relève ce défi.

¹⁵⁹ Émile LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, New York, AMS Press, 1969, vol.1, pp.18-19 et p.46.

¹⁶⁰ Sur ce point, voir Léon BLUM, *L'œuvre de Léon Blum*, Paris, Michel Albin, 1965, vol.4, pp.502-504.

¹⁶¹ *Varia*, LB57, 14018, vol. 11, pp.192-202.

¹⁶² Il importe de souligner au passage que c'est le point de départ d'un engagement de la part de Naquet pour la cause ouvrière, à titre de parlementaire. Un fait qui lui facilitera les contacts lorsqu'il viendra ultérieurement initier les ouvriers au mouvement boulangiste. Ses articles des 23 et 24 mai 1888 dans *Le parti ouvrier* sont révélateurs à ce sujet.

pour la rendre inoffensive »¹⁶³. Pour s'assurer qu'aucun parti ne se passionnerait, tel qu'il arrive souvent, soit pour la liberté absolue, par amour du principe, soit uniquement pour l'autorité, par amour du droit et de l'ordre, et que la société ne tomberait, par conséquent, ni dans l'anarchie ni dans le despotisme, la République radicale travaillerait pour le maintien d'un équilibre général guidé par la justice.

Visant la pacification des relations sociales entre le travail et le capital, Naquet souhaitait suivre « les principes immortels » de la Révolution. De même que cette dernière ne s'était pas édifée sur la spoliation des terres¹⁶⁴, mais avait procédé principalement par voie de législation — par la suppression du droit d'aînesse et de l'impôt indirect notamment¹⁶⁵ —, Naquet également voulait réglementer les rapports industriels-prolétariat, non par l'expropriation violente des industriels, ni même par l'application de la thèse de l'égalité des salaires qu'il trouvait « injuste, antisociale, impossible »¹⁶⁶, mais par la mise à jour des lois existantes ou par la promulgation de nouvelles lois appropriées. Celles-ci permettraient de « mettre l'usine entre les mains

¹⁶³ NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.204.

¹⁶⁴ Les biens saisis au clergé ne devraient pas être considérés sur le même pied que ceux appartenant aux individus, mais plutôt comme une riposte contre les alliés de l'Ancien Régime et une contre-attaque envers ses bases de pouvoir. La séparation de l'État et de l'Église étant déclarée, ou le service de religion n'étant plus nécessaire, l'État avait le droit de reprendre les biens qu'il avait permis à l'Église d'accumuler pour qu'elle soit en mesure de fournir ledit service (NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.168). Quant à la propriété confisquée aux émigrés nobles, c'était une façon de les punir pour avoir conspiré avec l'ennemi contre la France. La Révolution n'avait pas touché à la propriété des aristocrates restés en France, comme celle des Montmorency. De toute façon, la vente des biens en question, à vil prix au moyen des assignats, n'avait rien fait pour le paysan, puisqu'elle s'était terminée soit par leur acquisition par des bourgeois qui avaient les moyens de payer, soit par leur rachat par les premiers propriétaires.

¹⁶⁵ L'abolition du droit d'aînesse eut pour résultat le fractionnement des propriétés agraires. L'annulation de l'impôt indirect, qui en étant non proportionnel surchargeait le pauvre, eut pour effet de permettre au paysan d'économiser et d'acheter des lots de terres. Dans cet ordre d'idées, la dissolution des corporations augmenta la concurrence et exerça une pression pour la baisse des prix de produits de consommation.

¹⁶⁶ NAQUET, *Religion, propriété, famille*, *op. cit.*, p.155.

de l'ouvrier » et de faire de lui, à son tour, un propriétaire¹⁶⁷. De cette manière, Naquet liait le sort des ouvriers des champs à celui des ouvriers des villes et, en réaffirmant le caractère sacré de la propriété, rassurait tous les propriétaires (paysans inclus); du même souffle, il réfutait la tentative de la droite de parler de deux France: celle du Paris industriel et celle de la campagne agricole¹⁶⁸.

Si pour donner la terre aux paysans il fallait recourir au morcellement, on ne pouvait suivre une procédure semblable à l'usine et la donner à l'ouvrier, car son démembrement résulterait en pièces improductives de machinerie.

« Dans une forge, prenez le marteau-pilon, l'enclume, le laminoir; séparez-les les uns des autres, vous n'avez plus des instruments de travail, mais quelques morceaux de métal sans valeur »¹⁶⁹.

Étant une propriété de caractère absolu, ou non divisible, elle devait être régie par des lois de justice. À ce propos, Naquet, comme Vacherot, voyait dans le principe de l'association, dont les jalons avaient été plantés par l'œuvre républicaine de 1848, une planche de salut pour la solution du problème social¹⁷⁰. « C'est le grand levier de la démocratie, soutenait-il, c'est le chemin de l'avenir »¹⁷¹.

L'ouvrier deviendrait donc propriétaire par le droit d'association qui lui

¹⁶⁷ Pour un développement plus poussé de ces idées de Naquet, voir *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, pp.144-148 (version anglaise, *op. cit.*) et *La République radicale*, *op. cit.*, pp.177-179.

¹⁶⁸ C'est la même tactique qui servira Gambetta. Voir, à titre d'exemple, la réunion privée tenue le 22 avril 1873 au XX^e arrondissement, où il émit des propos semblables. *Discours et plaidoyers politiques*, *op. cit.*, vol.3, pp.334-335.

¹⁶⁹ NAQUET, *J.O.C.*, 28 janvier 1875, p.767.

¹⁷⁰ Pour Naquet, voir « Nouvelle parlementaires », *L'Homme libre*, 10 septembre 1876, p.2. Pour Vacherot, voir Étienne VACHEROT, *La démocratie*, Bruxelles, Lacroix, 1860, pp.183-186. C'est notamment sa « deuxième forme d'association » (pp.192-193) qui se conjugue bien avec l'idée d'association de Naquet.

¹⁷¹ NAQUET, *Religion, propriété, famille*, *op. cit.*, p.200.

manquait¹⁷² — mais dont jouissait le clergé. Par la création de coopératives ouvrières, d'institutions de crédit à bon marché¹⁷³ et de syndicats¹⁷⁴, il défendrait mieux son salaire et ses intérêts. Il ferait des économies, achèterait des actions¹⁷⁵ et, petit à petit, l'usine passerait aux ouvriers¹⁷⁶. En un mot, ici encore, l'association, du point de vue du radicalisme, représenterait « un progrès, mais pas de révolution »¹⁷⁷. Quant au socialisme, sous la République radicale, il ne représenterait aucun danger, car il deviendrait un parti politique, comme tous les autres.

172 L'ouvrier en serait le premier bénéficiaire, mais le paysan également devrait en profiter. Puisque le morcellement des terres faisait obstacle à l'utilisation des grandes machines agricoles, pour maintenir sa concurrence le paysan finirait par s'associer avec ses voisins pour introduire de telles machines. Ce point de vue d'utilité générale explique la motivation de Naquet de déposer à la Chambre, à plusieurs reprises, des propositions de loi visant à octroyer le droit d'association (voir, à titre d'exemple, *J.O.C.*, 28 janvier 1875, p.768, qui est la partie théorique du discours sur la question sociale où Naquet suggère de régler celle-ci par « l'association », et *J.O.C.*, 15 juillet 1879, p.6827, où il remet à l'ordre du jour sa proposition de loi d'association).

173 Sous l'Empire déjà, en 1863, Naquet (de même que Clemenceau) essaya de promouvoir la fondation d'une banque populaire, Le Crédit du travail, qu'il concevait comme un moyen d'émancipation de l'ouvrier (WEILL, *Histoire du mouvement social en France*, *op. cit.*, p.82). Pour Naquet, le capital et le travail, lorsque isolés, sont inertes ou improductifs. Leur association, au contraire, est ce qui engendre la production, un fait qui explique pourquoi l'abolition de l'intérêt serait « un malheur public » (*Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.162). Cependant, pour que le capital, par un taux d'intérêt trop élevé, ne dévore pas le surplus du travail ouvrier, il faudrait que la République intervienne par le biais de la législation.

174 Malgré ces appels pour la formation de syndicats, et même si, petit à petit, des chambres syndicales ouvrières se créaient officieusement, comme elles n'étaient pas légales, leurs négociations avec les chambres syndicales patronales restaient sans effet (LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, *op. cit.*, vol.2, p.652). Ce ne fut qu'en 1884 que le gouvernement, par le biais de Waldeck Rousseau, ministre de l'Intérieur, réussit à faire passer indirectement des dispositions de loi légalisant les syndicats. (*J.O.C.*, 21 mars 1884, p.867. Les articles 128 et 129, chapitre II titre IV, de la loi sur l'organisation municipale sont les plus directs).

175 Les actions que l'ouvrier posséderait ne seraient pas forcément celles émises par l'usine où il travaillerait. C'est là la principale divergence de Naquet face à l'idée d'association de Vacherot. On soulignera, au passage, deux propositions de loi que Naquet déposa à la Chambre: l'une devant permettre aux ouvriers de participer aux bénéfices des sociétés industrielles et commerciales par actions, et l'autre visant la création d'une caisse d'assurance contre les accidents professionnels pour les ouvriers mineurs. JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, p.2553.

176 On retrouve ici l'idée que l'industrie moderne exige un grand capital de départ que l'ouvrier, à lui seul, ne pourra jamais accumuler. Ses efforts ne porteront fruit qu'à condition qu'il les conjugue à ceux de ses collègues à titre d'actionnaire associé bénéficiaire des gains. NAQUET, *Socialisme, collectivisme...*, *op. cit.*, pp.150-152 (version anglaise).

177 *Id.*, *Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.201.

Vu que la République radicale privilégierait une société de citoyens égaux et ne reconnaîtrait pas de privilèges, l'État, à titre d'instrument de justice, devrait travailler de son côté à supprimer, pour le volet économique, la concentration des industries entre les mains d'une minorité de « gros »¹⁷⁸ devenus les grands barons du jour. On introduirait les associations ouvrières et celles-ci, par le capital commun levé qu'elles auraient à leur disposition, pourraient tenir tête à n'importe quel « gros » ou faire la concurrence aux monopoles¹⁷⁹. Dans un tel cas, ce genre de compétition n'aurait que des effets bénéfiques. Il assurerait que les produits industriels soient disponibles au plus bas prix possible, il exercerait une pression dont l'aboutissement serait l'amélioration de la qualité de ces produits et, de plus, il fixerait leur juste valeur sur le marché.

Il va sans dire que si, malgré ces dispositions, une minorité d'industriels monopolistes maintenait quand même cette tendance à grossir de manière préjudiciable ou causait arbitrairement sur le marché des fluctuations dont seulement quelques-uns puissent profiter, le gouvernement devrait alors édicter des lois anti-trust qui viendraient entraver les gains excessifs et dépouiller la richesse de tout privilège. Les compagnies d'utilité nationale, comme celles des chemins de fer et les grandes

¹⁷⁸ Pour un ouvrage et un article général qui tiennent compte de l'attitude des radicaux à l'endroit des « gros », voir Pierre BIRNBAUM, *Le peuple et les gros — Histoire d'un mythe*, Paris, Grasset, 1979, pp.1-26 notamment. Pierre MICHELBACH, « À bas les riches et les " gros " ! », *L'Histoire*, n° 204, novembre 1996, pp.62-63.

¹⁷⁹ Il importe de souligner que Naquet s'oppose aux monopoles parce qu'ils dénaturent les notions de liberté et d'égalité. Bien qu'ils revendiquent le laisser faire, au nom de la liberté, ils métamorphosent celle-ci en « un instrument de despotisme » et convertissent l'égalité en « un instrument de privilèges » (*Religion, propriété...*, *op. cit.*, p.196). Ne cherchant qu'à tirer profit au maximum, les monopoles tendent notamment à réduire le prix de la main-d'œuvre. Par conséquent, non seulement l'ouvrier perd le petit surplus qui lui aurait permis de s'émanciper un jour, mais les salaires insuffisants le réduisent également à une forme d'esclavage en le poussant à compenser ceux-ci, entre autres, par le travail des enfants. Pour un aperçu détaillé des thèses de Naquet à l'égard des monopoles, voir *Socialisme collectivisme...*, *op. cit.*, pp.132-142, et *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.333-335.

sociétés de navigation maritime, dont le rôle sous la République serait d'assurer équitablement à tous le transport des produits et des personnes afin que ceux-ci puissent être échangés ou se mêler à d'autres, les grandes banques, les ressources qui ne peuvent se renouveler, telles les mines, devraient toutes n'être exploitées que par l'État, c'est-à-dire au profit de toutes les couches de la population.

C'est dans cet ordre d'idées que Naquet reprocha, par la suite, au gouvernement du parti opportuniste d'avoir livré le transport ferroviaire aux grandes compagnies des amis du régime¹⁸⁰, dont les intrigues avaient affaibli la défense nationale et abouti à l'instabilité ministérielle et à l'immobilisme. Par voie de conséquence, Naquet aurait versé dans le boulangisme.

« Il y a quelque chose dans la société qu'il faut briser, précisait-il en 1878 déjà, ce quelque chose c'est la féodalité. On parle beaucoup de l'Internationale, ce n'est pas celle-là qu'il faut faire disparaître, c'est cette internationale noire que vous connaissez tous (bravos). Il y a une autre internationale que l'État protège, c'est l'internationale des capitalistes. Regardez un peu les grandes sociétés industrielles, la banque, les canaux, les mines, les compagnies de chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, du Nord, du Midi, de l'Orléans, examinez un peu les hommes qui font partie des comités d'administration, vous trouverez que ce sont toujours les mêmes, ils font partie de plusieurs compagnies et monopolisent à eux seuls toutes les autres compagnies du monde; ces hommes sont les grands seigneurs féodaux. [...] Je suis grand partisan de l'industrie privée, mais dans une certaine limite, [...] toutes les fois que vous pouvez avoir la concurrence, l'industrie privée est supérieure à l'industrie nationale [...]. Or, citoyens, les chemins de fer dont je parlais sont une de ces grandes industries dont la concurrence est absolument impossible [...], qu'ils appartiennent à l'État, le commerce prospérera, l'État fera plus de bénéfices ou diminuera les impôts, et les charges seront moins lourdes »¹⁸¹.

¹⁸⁰ *Varia*, LB57, 14018, vol. 11, p.19.

¹⁸¹ *B.N.*, F8° L. R, pièce n° 32, « Conférence de M. Naquet à Béziers... », *op. cit.*, p.2. La rage des radicaux contre les tarifs préjudiciables des compagnies de chemins de fer s'explique par le fait que ceux-ci avaient pour conséquence de menacer de ruine plusieurs petits et moyens bourgeois et de nuire au libre mouvement des produits agricoles. Naquet conta l'histoire de l'industriel de Vintimille — qui payait pour le transport de ses marchandises à Paris un tarif ridiculement modique, tandis que le fabricant de Lyon, à plus courte distance de la capitale et dont la qualité des marchandises était supérieure, devait payer un prix plus élevé et finit par faire faillite. Elwitt nous présente celle des manufacturiers de Cholet qui, pour le transport de leur charbon de Saint-Nazaire, payaient selon le coût pour un parcours de 177 km alors que la vraie distance qui séparait ces deux points n'était que de 128 km. Il en allait de même pour les commerçants de vin de Beaune, dont le ravitaillement se faisait chez des viticulteurs du Mâcon. Ceux-ci craignaient la faillite parce que la compagnie ferroviaire Paris-Lyon-Méditerranée leur imposait une surtaxe spéciale sur les approvisionnements en provenance du Mâcon, même si les localités en question se trouvaient bien (à suivre...)

Si donc il s'associa à Boulanger, c'est parce que parmi les mérites de celui-ci qui firent sa popularité, il y avait celui de prendre à cœur les intérêts des petits¹⁸².

La République radicale, à la recherche de l'appui de la paysannerie, initierait et exécuterait des travaux publics d'intérêt général, comme ceux de l'entretien des routes et de l'élargissement des canaux qui faciliteraient également le mouvement des produits agricoles. Souhaitant maintenir constamment un dialogue ouvert avec les paysans, Naquet leur disait à ce sujet:

« Croyez-vous en effet que compléter notre réseau de chemins vicinaux, notre réseau de chemins de fer, notre réseau de canaux soit chose utile ? Croyez-vous que mettre nos ports maritimes en situation de recevoir les navires de grande longueur et de fort tonnage soit sans profit ? Vous êtes bien convaincus comme moi qu'à notre époque, les chemins, les ports, les canaux, les voies ferrées, sont les premiers instruments de l'industrie et du commerce, et que nous ne pouvons lutter contre la concurrence étrangère qu'en les développant »¹⁸³.

Par cette forme d'intervention la République radicale serait génératrice de travail et, ne recherchant pas les profits, elle rendrait des services à ses citoyens, semblables à ceux que rendent les services des postes et télégraphes.

Bien que Naquet conçût les grèves comme un mal, parce qu'elles arrêtaient le travail et enrayaient la production, il reconnaissait cependant qu'elles étaient la « conséquence nécessaire de l'état social anharmonique » de ce moment. Autrement

181(...suite)

sur sa ligne directe (Sanford ELWITT, *The Making of the Third Republic (Class, Clans and Politics in France, 1868-1884)*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1975, p.113). Pour une perspective patronale antagoniste au principe de l'équité et de l'accessibilité pour tous, dont Naquet revendiquait l'application, voir « Chronique économique », (*Journal des économistes, Revue de la science économique et de la statistique*, avril 1886, vol. 33, 4^e série, p.146) où les compagnies des chemins de fer s'opposaient à une réduction des tarifs, soutenant que « la moitié des ouvriers et les neufs dixièmes des paysans ne se servent pas des chemins de fer quatre fois dans leur vie; que leur importe que les tarifs soient hauts ou bas ? »

182 *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.251.

183 NAQUET, « Campagnard et citoyen (IV) », *L'Estafette*, 3 août 1886, p.1.

dit, il reconnaissait à l'ouvrier le droit de grève pour défendre son salaire et il faudrait vivre avec ce scrupule tant qu'on ne réaliserait pas l'idéal de « confondre les fonctions de capitaliste et d'ouvrier, tant que les instruments de travail ne seraient pas la propriété de ceux qui s'en servent »¹⁸⁴.

Les avantages de ce droit seraient qu'il mettrait fin d'abord aux grèves spontanées qui, sous la pression de la foule, se transformaient souvent en désordres. Ensuite, il permettrait à un mouvement gréviste responsable ou à un syndicat sérieux de voir le jour. Celui-ci serait dirigé par les ouvriers les plus intelligents, qui ne contribueraient pas à exalter des ardeurs qu'il eût été préférable de contenir et qui n'abuseraient pas du droit de grève. Enfin, ce genre de mouvement serait au bout du compte moins révolutionnaire et beaucoup plus rassurant pour la société. Qui plus est, les patrons, de leur côté, comprendraient vite qu'il faudrait compter avec lui et la cause ouvrière s'en trouverait mieux servie.

Visant donc à débarrasser les travailleurs des conditions qui les condamnaient à la tutelle et, par là, à leur laisser leurs économies, la République radicale aiderait l'ouvrier à devenir propriétaire en donnant également à l'impôt le rôle d'un instrument de justice sociale¹⁸⁵. Il s'ensuit que Naquet écartait a priori la thèse qui organisait la taxation sous forme de servitude, comme c'était le cas dans le temps passé et sous l'Ancien Régime, où l'impôt était une sorte de redevance que payaient l'esclave au

¹⁸⁴ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.226.

¹⁸⁵ Conçu comme un monopole entre les mains de l'État, auquel nul ne peut échapper, l'impôt constitue, par conséquent, « un moyen coercitif permettant d'imprimer à la société une direction déterminée », bienfaisante ou préjudiciable selon la façon dont le gouvernement intervient. *Ibid.*, p.197.

maître, le serf au seigneur, le paysan au noble, et comme qu'à l'époque, la France vaincue payait à la Prusse sous forme d'indemnités¹⁸⁶. En d'autres termes, Naquet s'opposait à ce genre d'impôt qui était caractérisé par le fait qu'il pesait arbitrairement sur la masse qui ne possédait rien tout en profitant largement à une minorité exemptée, au nombre de laquelle on trouvait le prêtre, le noble ou le seigneur¹⁸⁷.

Bien que la Grande Révolution eût renversé cette situation, en faisant de l'impôt un signe de la liberté nationale¹⁸⁸, cependant, la Restauration renoua indirectement avec les anciennes pratiques. La monarchie de Juillet fit contribuer tout le monde, mais elle se servit des finances publiques pour faire bénéficier une minorité. Quant au Second Empire, même si publiquement il se garda de dispenser de taxes ses principaux lieutenants, par contre, il détourna les fonds levés pour enrichir quelques complices du coup d'État¹⁸⁹, au détriment des services publics essentiels en souffrance, au nom desquels il faisait sa levée. La carence de ceux-ci atteignit une telle gravité que lorsque la Prusse envahit le territoire, l'armée ne put livrer le service de défense et la nation perdit ainsi sa liberté.

La République radicale, au contraire, retournerait aux citoyens, en services de tous genres, tout ce qu'elle lèverait en impôts. « Toute somme demandée au

¹⁸⁶ De ce point de vue, les tailles et les corvées, sur tout le territoire, ou bien les capages et les vingtièmes que les ancêtres de Naquet payaient à Carpentras, sont analogues.

¹⁸⁷ Pour un article qui fait le tour de la question, voir Henri BAUDRILLART, « Du radicalisme en matière d'impôt », *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1871, vol. 96, pp.346-378.

¹⁸⁸ On retrouve là l'idée que la nation, pour assurer sa sécurité et le bien-être de ses citoyens, doit organiser certains services essentiels payés par tous.

¹⁸⁹ Naquet ferait allusion à un Morny qui profita de la guerre au Mexique pour amasser une fortune et à un Palikao qui utilisa l'intervention en Chine pour remplir ses coffres.

contribuable, au dire de Naquet, et qui ne se transforme pas pour lui en une utilité équivalente est un vol »¹⁹⁰. Elle se donnerait donc pour mission de nettoyer les finances publiques du gaspillage et de mettre de l'ordre dans leur gestion. Toutefois, même si elle s'attacherait résolument au principe de l'impôt payé par tous, celui-ci étant un moyen qui permettrait à l'État d'imprimer une direction au corps social, il ne devrait pas être payé également par tous, comme c'était le cas pour certaines taxes¹⁹¹.

Naquet suggérerait donc d'écarter le système d'impôts hérité de l'Empire, encore valide à ce moment¹⁹², et de le remplacer notamment par un impôt progressif sur le revenu, un concept assez novateur alors, qui se heurtait à la routine administrative et au refus des privilégiés¹⁹³. Sinon, en attendant, il demandait, tout au moins, la révision de l'assiette des taxes. L'impôt direct visible, bien qu'il fut proportionnel et qu'il imposât au riche une plus grosse charge, n'étant pas progressif cependant, manquait d'équité. De ce point de vue, l'impôt sur les biens meubles aurait frappé davantage l'ouvrier et le pauvre, et il y avait là un besoin d'aménager cette taxe. Mais les taxes

¹⁹⁰ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., p.202.

¹⁹¹ Ce point de vue ne renvoie pas uniquement au réalisme, c'est-à-dire au fait que chacun participe au financement des services publics selon ses moyens, mais il se rattache d'abord à la volonté de faire de l'impôt un instrument de justice sociale. C'est donc l'application de la prémisse que le riche, puisqu'il tire beaucoup plus que le pauvre des services de l'État, doit payer plus. L'ouvrier, qui ne possède ni usine ni domaine et souvent pas même quelques biens meubles, se passerait volontiers du service de police ou de celui que l'armée fournit. Le service de construction et de maintien des routes profite le plus souvent au commerçant qui expédie ses marchandises et voyage beaucoup, et moins à l'ouvrier qui ne quitte presque pas le seuil de son usine.

¹⁹² Sur ce point, voir également *Id.*, *L'Anarchie et le collectivisme*, op. cit., pp.237-238.

¹⁹³ *Id.*, *La République radicale*, op. cit., pp.216-219. Continuant de promouvoir cette réforme, Naquet tenait encore, trente ans plus tard, le même langage: « [...] l'impôt sur le revenu substitué à ceux de consommation serait une excellente chose; il équilibrerait d'une manière plus équitable les charges qui pèsent sur les contribuables [...] » (*Id.*, *L'Humanité et la Patrie*, op. cit., p.236). Ce n'est qu'à la veille de la Grande Guerre, le 15 juillet 1914, lorsque Naquet vivait ses vieux jours, deux ans avant de s'éteindre, qu'il vit cette réforme votée.

indirectes de consommation¹⁹⁴ — celles qui touchaient surtout les substances utiles à l'alimentation des masses, comme le sel, le sucre et le vin — demandaient à être réformées de manière encore plus urgente.

Bien que Naquet trouvât les taxes indirectes mauvaises en elles-mêmes et qu'il eût bien voulu les voir disparaître, comme elles étaient devenues indispensables au fonctionnement de l'État moderne, il prévoyait qu'il faudrait continuer de les supporter, car le Trésor ne lâcherait pas de gaieté de cœur cette source de revenus. Il serait indispensable et faisable, cependant, de soumettre ces taxes au prisme des valeurs de la gauche, celle de la justice sociale notamment, pour enrayer leurs vices. C'est dire qu'il lui semblait nécessaire de renverser la tendance qui en faisait des taxes progressives dans le sens de la misère, afin de les transformer en impôts proportionnels et équitables.

Naquet suggérerait d'annuler les impôts indirects qui touchaient les substances alimentaires consommées en grande quantité par les travailleurs des villes et des champs et, pour contrebalancer cette perte de revenus, de hausser la taxe sur les produits de luxe et sur ceux dont les effets étaient malfaisants ou nuisibles soit pour l'homme soit pour la société¹⁹⁵. Les travailleurs économiseraient ainsi ce que le gouvernement leur ôtait jadis et, à force de persévérance et d'association, ils

¹⁹⁴ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.67.

¹⁹⁵ Pour un article qui dénonce l'excès, voir Henri BAUDRILLART, « Les impôts sur les consommations de luxe », *La Revue des Deux Mondes*, 1^{er} octobre 1871, vol. 95, pp. 523-543.

deviendraient propriétaires¹⁹⁶.

□ □

E. L'INSTRUCTION LAÏQUE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE, OU COMMENT RÉGÉNÉRER LA FRANCE

Quoique ces lois aideraient à faire revenir l'usine aux mains de l'ouvrier, néanmoins ce dernier n'en deviendrait vraiment le maître que le jour où il serait capable de la prendre entièrement en charge, ou lorsqu'il lui serait possible de diriger tout le côté non manuel de l'industrie, relatif à la planification, à la recherche, à la production et à la commercialisation des produits. L'obstacle était d'abord le manque d'instruction de l'ouvrier, qui le condamnait à un travail manuel. À une époque où cette forme de travail perdait chaque jour ce que le travail cérébral lui arrachait et où la science conditionnait même certaines industries (la chimie pour la sidérurgie et la géologie pour les mines), du point de vue de l'ouvrier, « la première de toutes les lois qui s'impose à nos méditations, précisait Naquet, c'est l'instruction gratuite, l'instruction obligatoire. Je n'ajoute pas l'instruction laïque, cela va de soi [...] »¹⁹⁷.

Développer ses facultés était d'ailleurs un des droits imprescriptibles de l'homme, qui découlait de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* d'août 1789, et des principes de l'égalité et de l'unité, tels que les avaient précisés, le 24 juin

¹⁹⁶ On peut souligner au passage que la réforme de l'impôt, que bien des radicaux incorporèrent à leur *programme de Montmartre*, contenait quand même un germe de division. Si les radicaux boulangistes la revendiquèrent pour promouvoir leur mouvement, les radicaux antiboulangistes, au contraire, l'utilisèrent pour le combattre. C'est sous ce rapport que Clemenceau déclarait, dans une allocution à Toulon, que « le meilleur moyen de lutter contre cette agitation c'est de donner au peuple les réformes qu'il attend depuis longtemps. Il y a de nombreux impôts qui pèsent sur les pauvres et qu'on pourrait faire supporter aux riches. Si le paysan, soutenait-il, voyait les impôts diminuer, il se dirait que le gouvernement actuel est le meilleur des gouvernements ». Voir « Dans le Var », *La Presse*, 12 octobre 1888, p.1.

¹⁹⁷ *B.N.*, F8°L. R, pièce n°32, « Conférence de M. Naquet à Béziers sur la question sociale, 23 octobre 1878 », *op. cit.*, p.2. Sur ce point, voir également *La République radicale, op. cit.*, p.66.

1793, les législateurs révolutionnaires dans la Constitution montagnarde¹⁹⁸. Le décret du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795) de la Convention avait proclamé l'établissement de l'école primaire dans chaque canton de la République¹⁹⁹. C'était donc là un savoir que tout libéral devait concéder à l'individu. Cela revenait également à dire, que la cité radicale de Naquet ne saurait s'édifier simplement avec un assemblage de personnes, car elle se ferait uniquement avec des citoyens instruits²⁰⁰, avec ceux dont l'éducation aurait fait des hommes, au dire de Vacherot²⁰¹.

Or, comme celui-ci, Naquet ne parlait guère d'une éducation rudimentaire et purement professionnelle pour l'ouvrier, ou entièrement scientifique et supérieure pour le bourgeois, laquelle produirait, d'un côté, des travailleurs soumis et disciplinés et de l'autre côté une élite dominante, mais d'un enseignement général pour tous où on introduirait également les lettres et la philosophie, par lequel on formerait des esprits ayant assimilé le goût pour la liberté, et dont la fonction serait surtout de créer un dénominateur commun social. Dans un État moderne de démocratie, l'éducation était ce qui générerait cette communauté d'idées, de sentiments et de langage entre les

¹⁹⁸ P. CHEVALLIER, B. GROSPERRIN, J. MAILLET, *L'Enseignement français de la Révolution à nos jours*, Paris, Mouton, 1968, p.33.

¹⁹⁹ Ce décret est reproduit par Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, tome III (De la Révolution à l'École républicaine), p.619.

²⁰⁰ L'importance de cette question fut telle pour Naquet que, même au moment où la France était aux prises avec les Prussiens, il trouvait encore assez d'énergie pour s'en préoccuper, comme l'un des fondateurs de la *Société d'instruction républicaine*, essayant d'obtenir pour celle-ci des adhésions (Alain-Targé, Barni, Cazot, Crémieux, Gambetta, Spuller et Scheurer-Kestner en étaient quelques-unes). Voir « Cher père », 19 décembre 1870, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 14 (contenant également les statuts de ladite société et la liste de ses membres).

²⁰¹ VACHEROT, *op. cit.*, p.106.

diverses couches de la société²⁰² ou qui réduisait l'abîme séparant la bourgeoisie et le peuple. C'était le facteur de cohésion sociale, là où l'égalité morale des citoyens faisait loi²⁰³.

J. Jermy, un ouvrier, écrivit à Naquet sur ce point:

« C'est du plus profond de mon cœur que je vous remercie de la douce attention dont, moi, pauvre ouvrier je suis l'objet de la part de cet illustre savant qui s'appelle Alfred Naquet [...]. Les peuples pourront s'émanciper par l'instruction qui, obligatoire en tous ses degrés donnera à chacun, non seulement le gous [sic] du mieux, mais encore, l'intelligence d'être autant que son semblable es [sic] lorsque les trois carts [sic] des êtres humains sauron [sic] ce qu'ils sont, les uns par les autres - par reconnaissance ou par jalousie - ils transformeront le gouvernement de leur société le plus simplement possible que le favoritisme sera tellement nul que nul être ne rêvera de s'élever au dessus d'un autre. Oui, cela sera, mais cela sera seul par l'instruction intégrale de tous les êtres humains [...] »²⁰⁴.

Si l'ouvrier ignorant avait tendance à accepter des solutions simplistes, très dangereuses souvent pour l'ordre social, l'ouvrier instruit, quant à lui, serait moins soumis aux manipulations de thèses extrémistes²⁰⁵. Naquet, bien qu'il prétendît ne pas avoir tous les éléments qui permettaient de résoudre la question sociale, était inquiet du désordre. Il suggéra de commencer par l'universalisation de l'éducation²⁰⁶, laquelle pourrait contrer la montée du prolétariat révolutionnaire²⁰⁷. Ainsi, l'ordre social, qui

202 « L'éducation nationale a pour fin dernière de créer cette unité des esprits et des consciences », soulignait Léon Bourgeois, en 1926 encore dans la préface de son *Éducation de la Démocratie* (cité par THIBAUDÉ, *op. cit.*, p.174). Cette idée fut également à l'origine de la création de la première université populaire en 1898 (voir Larry PORTIS, « République radicale et universités populaires », in *Les classes sociales en France — un débat inachevé (1789-1989)*, Paris, Les éditions ouvrières, 1988, p.67).

203 « Tous les hommes, écrivait Allain-Targé, instruits des mêmes choses, pensant les mêmes choses, se respecteront et se traiteront enfin sur le pied d'égalité, comme en Amérique, comme en Suisse ». Cité par NICOLET, *op. cit.*, p.17.

204 « Monsieur, inaltérable autant que vénérable ami », sans date, in *B.N.*, N.A.F. n° 23783, folio n° 238-239.

205 Voir Émile de LAVELEYE, *Le gouvernement dans la démocratie*, Paris, Félix-Alcan, 1892, vol.1, p.326.

206 NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.176 et p.180.

207 Voir, à cet égard, *id.*, « Le socialisme anarchique », *Le Petit Marseillais*, 29 octobre 1882, p.1, où il continuait d'élaborer la thèse ci-dessus. Naquet trouvait dans le soutien des masses ouvrières pour la République démocratique la preuve que celles-ci avaient reconnu que leur salut ne viendrait que par l'instruction, par l'association et par une série de lois protectrices (à suivre...)

instinctivement réagissait aux insurrections par de durs châtements, et l'ouvrier, que les susdites thèses éloignaient très souvent du but, auraient tout à gagner.

L'instruction de l'ouvrier et du paysan dans la République radicale découlait également du principe du suffrage universel, dont Naquet avait fait le fondement de celle-ci. « Il faut que l'électeur sache pourquoi il vote, écrivait-il, il faut que tout suffrage soit un suffrage réfléchi »²⁰⁸. L'éducation se justifiait également par cet idéal qui présumait que tous devraient participer à la vie politique et à la confection des lois. Étant donné que cette forme d'association politique ne reconnaît pas de classes dirigeantes et que théoriquement tous pourraient accéder à toutes les fonctions publiques, on ne pouvait se permettre de confier les destinées du pays à des ignorants, car cela conduirait à la ruine collective. D'ailleurs, ce droit s'imposait aussi bien par l'idée qu'on ne pouvait refuser le service de l'éducation à l'ouvrier-citoyen (de même qu'au paysan) qui le payait par le biais de ses taxes. D'autant plus que, par la loi du recrutement universel de 1872, ce dernier fournissait à la nation la plupart des soldats pour sa défense nationale.

Toutefois, si l'instruction primaire obligatoire s'imposait, particulièrement à la France de l'époque, c'était parce qu'elle avait perdu la guerre contre la Prusse. L'une des causes de ce désastre, croyaient Naquet et d'autres observateurs en France, tenait

²⁰⁷(...suite)
que la République devrait voter. Ce serait la raison pour laquelle ces masses, de l'avis de Naquet, se souciaient fort peu des prédictions anarchistes, collectivistes ou révolutionnaires.

²⁰⁸ *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.222. LAVELEYE, *op. cit.*, vol.2, pp.264-267.

à la suprématie de la science allemande²⁰⁹. C'était l'idée qui renvoyait à l'infériorité de l'instruction nationale française, pourvoyeuse de soldats qui méconnaissaient l'Allemagne²¹⁰. « L'instruction du peuple, écrivait Freycinet, est inséparable de l'institution militaire, car c'est en instruisant les citoyens qu'on prépare de bons soldats »²¹¹. C'était la raison première qui expliquait la perte de la prépondérance française en Europe²¹². C'était l'image en circulation de l'instituteur allemand ayant fait la guerre²¹³, ou encore la présomption que « même dans les conflits matériels c'est l'intelligence qui reste maître »²¹⁴. Il fallait donc refaire l'armée en refaisant la nation.

En effet, Naquet promouvait la conviction qui se propagea à la suite de la guerre, selon laquelle la France ne se régénérerait que par le travail scientifique²¹⁵. « Le peuple français, du reste, disait Naquet, n'a aucune tendance au suicide, et les expériences du passé lui suffisent. Mais la science a ses droits qui ne sont pas sans importance dans l'ordre politique et moral. Et c'est eux que nous devons faire prévaloir dans

²⁰⁹ *Ibid.*, p.180.

²¹⁰ « La France est politiquement le plus ignorant de tous les peuples », Jaurès citant Bismarck sur ce point (Jean JAURÈS, *La guerre franco-allemande 1870-1871*, Paris, Flammarion, 1971, p.45). « La France [...] est restée, pour l'éducation et l'instruction des masses, en arrière de l'Angleterre, de l'Allemagne, des États-Unis, et en général de tous les pays protestants », remarquait Vacherot (*op. cit.*, p.61).

²¹¹ De FREYCINET, *op. cit.*, p.357.

²¹² Gabriel Monod avait fait ce commentaire le jour de la déclaration de la guerre (et il insista pour souligner ce fait dans l'article où il passait en revue « L'idée de patrie et l'humanitarisme » de M.G.Goyau). Voir la section intitulée « Bulletin historique », *R.H.*, tome 78, 1902, p.359.

²¹³ De ce point de vue s'expliquerait l'immense importance que Naquet attachait au rôle qu'étaient appelés à jouer les éducateurs républicains, « cette pléiade de fonctionnaires consciencieux, réserve de la République », dans l'enseignement des sciences comme dans celui de la République. NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.236.

²¹⁴ Ainsi Gambetta résuma-t-il la guerre à Bordeaux, en juin 1871. BARRAL, « Gambetta et l'armée », *op. cit.*, p.1498.

²¹⁵ NAQUET, *Socialisme, collectivisme...*, *op. cit.*, p.130. La science, présumait-il, pouvait résoudre tous les problèmes de l'État moderne. C'est dans cet esprit que Naquet écrivit la préface de l'ouvrage de son ancien collègue boulangiste, Charles-Ange Laisant, intitulé *L'Éducation fondée sur la science* (Paris, Alcan, 1904).

l'éducation des masses »²¹⁶. Cela expliquait cet intérêt grandissant de la part des scientifiques français qui traversaient le Rhin pour apprécier de plus près le modèle allemand²¹⁷. Mais il importe de ne pas perdre de vue cependant que, derrière cette détermination de reconstituer l'armée par la science²¹⁸, Naquet visait vraisemblablement non seulement à déraciner de celle-ci certaines mauvaises mœurs introduites pendant vingt années d'Empire²¹⁹, mais, à l'arrière-plan, il souhaitait également annuler le danger que ferait courir à la République cette grande concentration d'officiers bonapartistes et royalistes qu'on y trouvait²²⁰. Ce qui expliquerait pourquoi il s'associa à Boulanger et pourquoi il soutenait que les radicaux n'auraient pas besoin d'armée permanente pour maintenir leur Gouvernement à l'intérieur, car ce dernier serait celui du peuple.

Sous ce rapport, Naquet affirmait que la régénération ne s'opérerait pleinement que lorsqu'on viendrait à reconnaître que l'infériorité de la France était due également à l'épuisement de sa bourgeoisie dirigeante. Si tel était le cas, où donc fallait-il puiser les nouvelles forces vives de la nation, où recruterait-on les nouveaux leaders-

²¹⁶ *Varia*, LB57, 14018, vol. 7, p.250.

²¹⁷ Hélène BARBEY-SAY, *Le voyage de France en Allemagne de 1871 à 1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994, p.146. Les nombreux récits de voyageurs, classés par catégories professionnelles, que l'on trouve dans cet ouvrage, nous offrent un aperçu d'ensemble du motif du voyage. Pour les interprétations d'historiens, voir l'article de Beate GÖDDE-BAUMANN, « La Prusse et les Allemands dans l'historiographie française des années 1871 à 1914: une image inversée de la France », *R.H.*, tome 279, n° 1, 1988, pp.51-72.

²¹⁸ Deux conceptions s'opposaient à l'égard de cette question: celle qui présumait qu'une bonne armée de métier pourrait faire face aux Allemands, et celle des républicains qui voulaient une armée constituée de milices nationales. Voir l'article du général NEMO, « Actualité de la guerre de 1870 », *Revue de défense nationale*, juin-juillet 1968, notamment p.1092 et p.1098.

²¹⁹ Voir de Freycinet (*op. cit.*, p.356) qui avait souligné, entre autres, le manque de dévouement, dans certains cas.

²²⁰ Sur cette question qui inquiéterait les républicains jusqu'à l'affaire Dreyfus, voir BARRAL, *op. cit.*, p.1499.

philosophes pour l'armée, la politique, l'industrie, le commerce, les sciences, les arts, etc., sinon en allant les chercher là où ils pourraient être nombreux, c'est-à-dire dans le peuple²²¹ ?

Afin que la machine nommée l'État roule bien, Naquet arrêta un plan général. Même s'il souhaitait, comme dans la République de Platon, que chacun se concentre sur sa tâche, ou que chaque corps d'État remplisse jalousement son rôle: l'armée, la défense, la magistrature, la justice, etc., à l'encontre des précédents régimes qui ne puisaient que dans l'aristocratie, la République radicale, au contraire, pour renouveler son personnel et défendre la cité devrait puiser dans toutes les couches du peuple. C'est pourquoi Naquet proclamait qu'il serait incontestablement plus facile de trouver « un plus grand nombre d'hommes de génie sur dix millions d'hommes que sur deux cent mille »²²².

Du point de vue des ressources nationales, l'éducation qui cultivait et fécondait les richesses intellectuelles devenait ainsi l'un des facteurs créateurs de prospérité générale avec lequel il faudrait compter. Naquet — qui dès son jeune âge avait pris conscience de la valeur d'une bonne formation, fournissant à qui la recevait une profession bien rémunérée — considérait l'éducation comme une forme de propriété. Mais, en demandant de la rendre accessible à tous, il restait loin de la thèse babouviste qui la voulait égale pour tous ou interdite à tous. Au fond, à titre d'homme politique

²²¹ On retrouve là l'idée que l'éducation du peuple finirait par balayer des fonctions publiques les restes de l'aristocratie et de la noblesse, que les enfants du peuple remplaceraient.

²²² NAQUET, *La République radicale, op. cit.*, pp.180-181.

du radicalisme, il visait là également à émanciper le peuple du joug de ses anciens maîtres et de l'Église pour le faire entrer en République²²³.

À ce propos, il suggérait que l'État attribuât des subsides pour l'instruction de ses ouvriers et paysans, de la même manière qu'il subventionnait déjà ses industriels²²⁴. Bien qu'il n'allât pas jusqu'à solliciter un budget spécial pour l'éducation, lequel prendrait le pas sur tous les autres — un critère idéal par lequel tout régime démocratique devrait être jugé, selon Vacherot²²⁵ —, il souhaitait simplement que le peuple disposât d'une issue grâce à laquelle il pourrait s'élever et, avec lui, la France républicaine²²⁶.

Concrètement, outre l'école primaire gratuite et obligatoire pour tous, Naquet revendiquait également l'éducation secondaire et supérieure gratuite pour les enfants de France les plus compétents. Contrairement à Vacherot qui misait uniquement sur

223 « La République, écrivait Thibaudet, est un mouvement et la fonction de l'école laïque est de placer presque automatiquement à gauche de la génération qui s'en va la génération qui vient ». *Op. cit.*, p.26.

224 Il s'agissait, d'une part, d'une question d'égalité civile ou de principe, c'est-à-dire, puisque dans le cas des industriels personne n'y voyait aucun inconvénient, pourquoi serait-ce différent pour les ouvriers ? D'autre part, c'était une question d'arithmétique ou de bonne gestion des affaires. Prémunant que le maintien de prisons, remplies d'illettrés, et celui du service de justice qui l'accompagnait coûtaient déjà plusieurs millions à l'État, Naquet calculait que ce qu'on investirait dans l'éducation, on le récupérerait grâce à une facture moins élevée pour le service pénitencier, pour celui de la magistrature et pour celui de la police. Qui plus est, si l'on décrétait la séparation de l'État et de l'Église, le budget des cultes, dont profitaient les adversaires de la République, serait mis à la disposition de l'éducation. Il en serait de même avec les réserves qui se libéreraient si l'on substituait des milices à l'immense armée permanente. NAQUET, *La République radicale, op. cit.*, pp.173-175. Voir également « Un mot à propos de l'impôt » (*Le Petit Marseillais*, 25 septembre 1882, p.1), où Naquet explique à l'un des lecteurs comment la séparation de l'Église et de l'État libérerait des fonds que l'on devrait investir dans l'éducation.

225 Nous nous bornons à constater sur ce point que si Vacherot (p.113) ne voyait pas de mal à ce que, parallèlement à un système d'éducation générale, coexistât un autre système aristocratique spécialisé ou adopté à l'état social, Naquet, quant à lui, aurait souhaité un système général mixte qui diffuserait le message qu'il n'y avait pas de classes dans la République radicale. Étant réaliste, il reconnaissait cependant que dans le cadre de celle-ci, quoi que l'on fit, existeraient toujours des vocations différentes qui nécessiteraient une éducation distincte et qu'il serait, par conséquent, insensé d'abolir les systèmes d'éducation spécialisée.

226 Une des grandes gloires de la Troisième République aurait été pour les radicaux d'avoir réussi à augmenter considérablement le budget de l'éducation dès ses premières années. Dans une conférence tenue le 21 décembre 1878 au cirque Fernando sous la présidence de Henri Brisson, Lockroy expliquait que « l'Empire a pris le budget de l'Instruction publique à 121 millions en 1852 et l'a laissé à 124 millions en 1870; nous, nous l'avons élevé à 151 millions et nous l'élèverons encore ». *A.P.P. B a/1159*, pièce n° 666, rapport du 22 décembre 1878.

le système de concours ou d'examens qui ouvrent ou qui ferment aux élèves l'accès aux lycées et aux universités²²⁷, Naquet souhaitait corriger cette fiction du mérite dans la démocratie, dont les blocages de la fortune démontraient chaque jour la contradiction. À ce propos, il recommanda à l'Assemblée nationale de sélectionner par concours deux pour cent de la population enfantine qui seraient élevés dans des lycées de l'État et, par la suite, de ne retenir que la moitié d'entre eux pour l'éducation supérieure, le tout aux frais de l'État²²⁸. Ce processus aurait extrait le talent et toutes les forces vives qui pourraient refaire la France et la régénérer moralement et matériellement.

C'est dans cet ordre d'idées que Naquet réservait à la bourgeoisie un rôle à jouer: celui d'aider le peuple à s'éclairer et à s'élever par l'éducation²²⁹. Cela ferait cesser cet état de choses où les lumières et les richesses étaient canalisées vers le haut alors que le peuple était maintenu dans les ténèbres et la pauvreté. Cette couche aisée aurait même intérêt à ne pas continuer de faire de l'ignorance du peuple un instrument de domination sociale. « Si elle continue d'écarter les problèmes au lieu de chercher à les résoudre, avertissait Naquet, de fusiller au lieu de discuter, infidèle à sa mission, infidèle à son rôle historique, elle périra et elle entraînera le pays dans sa

227 VACHEROT, *op. cit.*, p.122.

228 NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.191.

229 L'école de la République, que la loi du 28 mars 1882 proclama, se rattachait à Jules Ferry qui, à titre de ministre de l'Instruction publique, avait déposé cette loi. Même si le parti opportuniste se disait fier du succès de son chef, vu que l'enseignement primaire seul devenait obligatoire, cette loi mécontentait plusieurs radicaux, et Naquet était de ce nombre. Ceux-ci auraient voulu étendre cette mesure aux écoles secondaire et supérieure dont la loi en question faisait des citadelles exclusivement bourgeoises ou un genre de monopole. Pour le projet initial, voir *J.O.S.D.*, annexe n° 560, août 1881, pp.712-713.

chute »²³⁰.

Le parti radical se donnait donc pour mission de rallier les forces vives du pays et souhaitait apporter à celui-ci un apaisement général, jugeait Naquet. La République radicale consoliderait une France forte, capable de reprendre son rang. Elle lui assurerait la stabilité, l'ordre et la justice. Mais, pour que celle-ci puisse redevenir « le flambeau de l'humanité », il faudrait quand même que « les partis monarchistes acceptent sincèrement la République, consentent au moins à en faire l'essai de bonne foi [...] »²³¹. C'est à ce propos que Naquet souligna, à plusieurs reprises d'ailleurs, que la République ouvrait ses bras à tous et qu'elle était « le gouvernement de tous par tous dans la liberté »²³². Serait-ce là le fondement d'un persistant vœu de Naquet, celui de voir un jour les partis de droite entrer en République, ainsi qu'il le croirait, pour un moment, lors de son aventure boulangiste ?

Quoi qu'il en soit, bien que les radicaux se voulussent très patients et qu'ils n'attendissent l'installation de la République radicale que du suffrage universel, lequel transformerait les minorités d'aujourd'hui en majorité de demain, cependant Naquet traçait une ligne de démarcation très nette. Si l'Assemblée usurpait des pouvoirs, si la République en venait à être remise en question, avertissait-il,

« ces mêmes hommes qui se résignent à obéir aux lois, quelque mauvaises qu'elles leur paraissent, pourvu que l'avenir demeure ouvert devant eux, pourvu qu'on ne leur ôte pas

²³⁰ NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.180.

²³¹ *Ibid.*, p.40.

²³² *Ibid.*, p.39. L'article « République nationale et sociale » (*La Presse*, 23 novembre 1889, p.1) de Lucien Millevoye démontre ces idées que Naquet semait, en 1873, germaient bien en 1889. « La France ne peut périr que par les divisions de ses enfants, disait-on, et la réconciliation des partis et des classes la rendrait invincible ».

l'espérance légitime de triompher un jour sans violence et d'abroger légalement ce que l'on décrète aujourd'hui; ces mêmes hommes croiraient avoir non seulement le droit, mais encore l'absolu devoir de résister par tous les moyens [...] »²³³.

Vis-à-vis des alliés du camp républicain, là également, le plan de Naquet se révélait très explicite. Comme première étape, il proposait à ceux-ci l'union des forces autour d'un programme minimum commun: la consolidation de la République. Une fois celle-ci bien fondée, lorsqu'elle serait forte et ne serait plus remise en question, c'est alors que les composantes avancées pourraient se constituer en minorités parlementaires et présenter au pays des réformes plus poussées. « De là, soutenait-il, le programme radical, mis en opposition avec le programme modéré et soumis au jugement de la nation »²³⁴. Si les électeurs trouvaient ce programme maximum injuste ou inopportun, ils le repousseraient. Si, au contraire, ils l'appréciaient et qu'il leur semblaient pratique et sensé, ils voteraient pour les radicaux qui obtiendraient une majorité à la Chambre. Cette dernière doterait alors la France d'une série de réformes que les Chambres précédentes avaient refusé de lui accorder. Les affaires se dérouleraient de sorte que toutes les idées justes et tous les progrès ne se réaliseraient que par la discussion et par le vote. Mais là encore, il faudrait que « les illégalités et les violences des factions » ne fissent pas obstacle²³⁵.

Ce plan arrêté, Naquet chercherait-il à l'appliquer, d'abord par l'intermédiaire de Gambetta, auquel il était attaché à ce moment, puis grâce à Clemenceau et, lorsque

²³³ *Ibid.*, p.68.

²³⁴ *Ibid.*, p.59.

²³⁵ *Ibid.*, p.60.

celui-ci tournerait finalement vers le radicalisme modéré, par le biais du général Boulanger ? « Aujourd'hui la République, soutint-il alors, n'est que le gouvernement d'un parti. Demain, grâce à l'impulsion donnée par le général Boulanger et par ceux qui combattent à ses côtés, elle sera la nation »²³⁶. Quoi qu'il en soit, c'est là une des questions que nous examinerons dans le prochain chapitre. Il convient de souligner cependant que c'est grâce à un tel programme modéré et à cette politique calculée, adoptée momentanément par la quasi-totalité des tendances républicaines, que les paysans s'accoutumaient à la République conservatrice et favorisaient les républicains et les radicaux dans les élections partielles (scrutin de listes, au niveau du département)²³⁷.

Ce fait s'observe également dans l'entrée à la Chambre de personnalités marquantes, parmi lesquelles on trouvait, par exemple, René Goblet ou Paul Bert, et davantage par l'élection à Paris du radical Barodet qui fut opposé à Rémusat, le candidat des orléanistes, ministre des Affaires étrangères et ami personnel de Thiers²³⁸. Était-ce le point où la France avait rompu avec les traditions du passé et commençait à installer la République radicale ?

En toute hypothèse, c'est Thiers qui en fit les frais. Des membres de la droite lui reprochèrent de s'être converti à la gauche: « Thiers compromet l'ordre moral en ne

²³⁶ *Id.*, « Querelles démonstratives », *La Presse*, 28 octobre 1888, p.1.

²³⁷ Voir « Les radicaux vainqueurs dans les campagnes », in Daniel HALÉVY, *La fin des notables*, Paris, Bernard Grasset, 1930, pp.134-151. « Vous le savez bien, rappela Ferry aux députés, la République n'a été fondée que le jour où elle a pu être sûre de l'adhésion de six millions de cultivateurs et de petits propriétaires de France ». *J.O.C.*, 6 mars 1883, p.478.

²³⁸ Concernant les enjeux de cette élection, voir « À Désiré Barodet », *Lettres de Gambetta*, *op. cit.*, notamment le 8 avril 1873, n° 147, et le 12 avril 1873, n° 150.

pratiquant pas contre les progrès du radicalisme une politique assez énergique »²³⁹. Malgré le fait qu'ils renversèrent, en conséquence, son gouvernement (19 mai 1873), une chute qui inaugura l'époque de Mac-Mahon ou celle d'une instabilité politique, la tentative de restauration échoua et les lois constitutionnelles furent votées, en 1875. Toutefois, même si elles débarrasseraient les républicains de l'Assemblée à dominante monarchiste, elles contenaient des dangers pour la République radicale de Naquet, comme on le verra.

□ □

F. LA RÉVOLTE CONTRE GAMBETTA — LES PRÉLIMINAIRES

Dans un autre ordre d'idées, si les élections de février 1871 marquèrent le fossé qui s'était creusé dans le camp républicain entre la faction modérée de Jules Simon et la faction avancée de Gambetta, d'une manière générale, celles-ci amorcèrent également une opposition à Gambetta au sein même du parti radical, de la part de certains membres avancés de la jeune génération, au nombre desquels on trouvait Naquet, et Rochefort, futur collègue boulangiste²⁴⁰. En fait, cette rivalité permettra à Clemenceau de dérober le leadership du parti radical à Gambetta, dès sa rentrée à la

²³⁹ CARTIER, *op. cit.*, p.18.

²⁴⁰ Il importe de souligner que trois générations de radicaux siégeaient à l'Assemblée suite aux élections de février 1871. D'abord, les radicaux de 48, au nombre desquels on trouvait Schœlcher, Quinet et Victor Hugo. Ensuite, la génération des radicaux qui s'était formée sous l'Empire et dont Gambetta et Charles Floquet étaient les représentants. Et, enfin, la jeune génération de radicaux avec Henri Brisson, Clemenceau et Naquet. Raymond CARTIER, *Histoire du radicalisme, op. cit.*, p.16. (À ce moment, Rochefort n'était pas député. Ayant pris parti pour la Commune, il n'entrerait à la Chambre qu'en 1885, après l'amnistie et son retour d'exil.)

Chambre, à partir de 1876. Et, pour Naquet, ce sera là le point de départ d'une révolte, d'abord mise en sourdine, mais qui éclatera avec véhémence, à partir de 1875, contre le tribun.

Bien que les membres de cette opposition à Gambetta n'aient pas aimé le fait que celui-ci ait délaissé Belleville, citadelle radicale par excellence, en 1869, pour Marseille plus modérée — un acte prologue par lequel Gambetta rejoindrait Thiers sur le terrain de la République conservatrice et ensuite Ferry sur le terrain de la République parlementaire —, ils ne le condamnaient pas alors²⁴¹. Mais, à ce moment, c'était la République qui était l'enjeu. Ceux-ci lui reprochaient donc de ne pas avoir interprété adéquatement l'opinion du pays et, par sa politique de la guerre à outrance à tout prix, d'avoir conduit à la perte du pouvoir des radicaux et, plus grave encore, d'avoir mis un point d'interrogation sur le régime républicain qui venait juste de naître.

Au moment de l'affaire Boulanger, lorsque Ranc reprocha à Naquet sa versatilité, pour avoir suivi puis quitté Gambetta, Naquet lui répliqua:

« En 1871, j'eus, en effet, une longue conversation avec Gambetta. [...] Avec la tristesse qui était assez naturelle à ce moment, je lui demandai s'il croyait pouvoir continuer la guerre en résistant au gouvernement de Paris. " Non ! me répondit-il, personne ne me suivrait [...] ". Je lui demandai s'il croyait que l'Assemblée qu'on allait élire pourrait la continuer. " Non ! me dit-il. Elle aurait la puissance si elle le voulait, mais ce sera [...] une rosse d'Assemblée qui fera la paix à tout prix ". Alors, [...] je lui exposai que, à mon sens, puisque l'intégrité du territoire ne pouvait plus être sauvée par personne, il fallait au moins sauver la République. Je l'incitai à demeurer au gouvernement [...]. Je voulais, en un mot, qu'après avoir personnifié la défense, il se mit à la tête du mouvement pacifique. Je sentais bien qu'à se déclarer pour la guerre à outrance, il n'obtiendrait qu'un résultat: faire élire une Assemblée monarchiste, et pour ma part, je ne voulais

²⁴¹ « Je n'ai qu'une parole, j'ai promis aux gens de Belleville, je resterai avec eux contre vents et marées [...], écrivait alors Gambetta à son père (*Lettres de Gambetta, op. cit.*, 4 mai 1869, n° 20). Cependant, il faut souligner également que celui-ci se chargea d'aller apaiser ses électeurs de Paris (« À Édouard Fieuzal », *ibid.*, 30 mai 1869, n° 26).

pas participer à ce que je considérais comme une grande faute politique »²⁴².

Dès l'armistice de Versailles et l'approche des élections de février, Naquet regrettait que Gambetta n'ait pas soutenu que la capitulation de Paris n'était pas celle de la France et, par conséquent, que le Gouvernement à Paris qui avait négocié cet armistice ne représentait plus le droit national, désormais investi dans la Délégation à Bordeaux. Gambetta avait finalement accepté l'armistice et les élections. En démissionnant, il avait cédé le pouvoir.

Sous ce rapport, Naquet voyait clairement les conséquences d'une campagne électorale basée sur la politique de la guerre à outrance. Vu que le pays souhaitait la paix, il jugeait que, d'une part, les ruraux ne se faisaient pas grand souci de la question du régime, mais que, d'autre part, ils associaient la République, celle que Gambetta personnifiait, avec un régime qui prônait la guerre à l'extérieur et la dictature à l'intérieur. Face à un tel électorat majoritaire, cet état de choses défavorisait l'ensemble du camp républicain aux urnes, et les radicaux davantage. Voilà donc un point dont Naquet se chargea de s'occuper dans sa théorie radicale afin d'en corriger les conséquences. Mais pour ces motifs, Naquet jugeait que Gambetta, « pour avoir pris exclusivement à cœur la défense du territoire, [...] ne prit pas assez souci de la défense républicaine. Par sa proclamation de la guerre à outrance, il détermina l'élection d'une Assemblée réactionnaire »²⁴³.

242 NAQUET, « Preuve facile », *La Lanterne*, 26 mai 1888, p.1.

243 *Id.*, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.299. Il importe de souligner cependant que l'opposition à Gambetta n'allait pas jusqu'à dire qu'il manquait de sens de l'État. Dès la proclamation de la République, celui-ci s'était montré soucieux du régime qu'il souhaitait faire accepter par tous. Ses nominations de préfets (78 au début de septembre 1870) démontrent, à titre d'exemple, (à suivre...)

Qui plus est, vis-à-vis du camp de la droite, qui avait réussi à mener à bien une campagne électorale coordonnée et à combiner des listes communes pour la paix²⁴⁴, Naquet indiquait que la politique de la guerre à outrance de Gambetta avait eu pour effet d'amener les républicains à se présenter à ces élections, à quelques exceptions près, très divisés et mal organisés²⁴⁵. Et, sur le plan militaire, il se rendait compte qu'après cinq mois de guerre et malgré les prodiges de Gambetta, auquel il rendit un éclatant hommage²⁴⁶, et en dépit de l'exceptionnel effort de la France, cette dernière n'avait plus les moyens de faire la guerre²⁴⁷. L'hypothèse fut confirmée, peu après, par une commission d'enquête parlementaire²⁴⁸.

Le matériel de guerre était dispersé sinon détruit. Les chemins de fer, si vitaux dans cette première guerre moderne pour le transport des troupes, des vivres et du

243(...suite)

que seulement un petit nombre de radicaux (dont Alain-Targé et Challemel-Lacour) avait accédé à ces postes. Les grands bénéficiaires en étaient les républicains modérés, mais certains membres de la droite modérée avaient aussi été promus. Et Gambetta instruisait ses préfets à apporter le calme et la sécurité au pays pour que la République obtînt en retour l'union et la confiance de la France. Toutefois, une campagne électorale basée sur la guerre à outrance allait à l'encontre de cette politique et mettait le régime en danger. Pour les nominations ci-dessus, voir WORMSER, *op. cit.*, p.62 et p.58.

244 Les listes royalistes n'étaient pas identifiables comme telles. Elles portaient le plus souvent le titre de « Liste de la paix ».

245 L'exemple le plus frappant serait celui de l'Isère, où, selon le témoignage du député Eymard Duvernay, des royalistes avaient été élus parce qu'ils figuraient sur les listes de la paix du « Comité républicain de l'ordre et de la paix ».

246 *Id.*, *L'humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.298. Naquet soulignait : « Il est un point sur lequel il est impossible que tous les Français ne soient pas d'accord. Après la chute des armées impériales, sans soldats, sans fusils, sans canons, sans appui parmi ses collègues du gouvernement, il a trouvé dans son patriotisme le moyen de lever des troupes, de leur donner des armes, de prolonger la résistance pendant cinq mois. Il a sauvé l'honneur national, et il eût peut-être sauvé l'intégrité de la patrie, si les Trochu, les Ferry, les Magnin, les Jules Simon et les Jules Favre avaient été ses égaux par la confiance et par l'énergie ».

Voir également *id.*, « Gambetta », *Le Voltaire*, 4 janvier 1883, p.1, où Naquet identifiait Gambetta avec Cavour, avec Bismarck et avec Washington. C'est dire qu'il voyait en lui non un simple leader de parti, mais quelqu'un qui occupait une place bien distincte parmi les fondateurs de la Troisième République.

247 De FREYCINET, *La guerre en province...*, *op. cit.*, p.326. Cet ouvrage, très attentif aux détails (notamment pp.16-69), révéla les dessous de l'immense œuvre de reconstruction des forces armées, ainsi que le courage et le sacrifice qui ont marqué la résistance française, par laquelle la France s'est acquise l'estime de plusieurs nations.

248 AUDOIN-ROUZEAU, *op. cit.*, p.309.

matériel, étaient dans un état déplorable²⁴⁹. Les routes et des ponts étaient coupés et les services municipaux étaient totalement désorganisés. Enfin et surtout, l'armée de la Loire n'avait pas réussi à débloquent Paris, tandis que la France avait perdu ses meilleurs généraux et ses soldats professionnels (tués ou faits prisonniers durant la guerre). Dans ces conditions, la continuation de cette guerre aurait été désastreuse. Cela pouvait mener la France droit au pire, c'est-à-dire vers des défaites héroïques ou vers une guerre d'extermination, dont la conséquence aurait été l'invasion totale du territoire²⁵⁰.

Naquet et l'opposition à Gambetta voulaient sauver la République du danger et de la détresse auxquels la politique de la guerre à outrance l'avait exposée, sans perdre toutefois l'espoir d'une revanche future²⁵¹. Dès la capitulation de Paris, vu l'état militaire déplorable de la France et l'opinion rurale réservée²⁵², Naquet conseillait au tribun de mettre un terme à la guerre et d'accepter la paix sur le plan tactique. Une

²⁴⁹ DUTRAIT-CROZON, *op. cit.*, pp.341-349. Ch. LAVOLLÉE, « Les chemins de fer pendant la guerre », *La Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1871, vol. 95, pp.877-896.

²⁵⁰ Pour une critique acerbe de la façon dont Gambetta dirigea la guerre, laquelle attribue à son manque d'expérience tous les malheurs de la campagne contre la Prusse, voir le petit livre d'Edmond ROQUEFEUIL, *Oraison funèbre politique de M. Gambetta dictateur-généralissime et de ses collègues de la délégation déçue* (Vannes, imprimerie Gallès, 1871, pp.6-30). Pour cet auteur, Gambetta, parce qu'il continua l'œuvre de guerre de l'Empereur et institua un régime de dictature militaire éhontée, mena à l'amointrissement de la France, à laquelle il n'avait jamais rendu de vrais services. Il n'aurait été, par conséquent, qu'une farce par rapport à Jeanne d'Arc ou à Napoléon I^{er}, qui par leur génie militaire avaient, au contraire, sauvé la France.

²⁵¹ Naquet parla, à plusieurs reprises, de reprendre les provinces perdues dès que les conditions militaires et politiques seraient réunies. D'une part, cela aurait réparé l'honneur national, et d'autre part cela aurait permis à la France de reprendre son rang en Europe. Voir, à titre d'exemple, *Naquet (David) de Carpentras...*, *op. cit.*, 2496, folio n° 90, 24 janvier 1872.

²⁵² Commentant le centenaire de la guerre, le général NEMO (« Actualité de la guerre de 1870 », article cité, p.1097) écrit: « Les levées que prescrit fébrilement le Gouvernement de défense nationale ne peuvent pas donner à notre armée le renouveau dont elle avait besoin. Le pays n'est pas assez profondément ébranlé pour se jeter véritablement dans la guerre. Les recrues sauront montrer du courage, elles aussi; mais cela ne suffit pas devant un ennemi sûr de lui, installé dans nos villes et nos campagnes, entraîné par les opérations initiales. C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. L'épopée des Volontaires de 92 a pu faire illusion; les soldats de 1871 ne la renouvelleront pas ». De son côté, De FREYCINET (*op. cit.*, pp.60-61) indique: « Les paysans s'y prêtaient difficilement et quelques-uns, il est triste de le dire, préféraient vendre avec bénéfice leurs provisions à l'ennemi ».

Assemblée républicaine aurait alors remporté les élections de février et, par conséquent, c'est la République qui aurait pu sortir renforcée sur le plan stratégique²⁵³. Une fois celle-ci enracinée, la France aurait su réparer son honneur, si cela était encore nécessaire, au moment opportun. Mais le tribun, étant prisonnier de la conception de la libération du territoire selon le schéma de Valmy, ne voulut rien entendre²⁵⁴.

D'ailleurs, c'était également le reproche que faisait Ferry à Gambetta, à ce moment:

« Tu as été, une heure, un grand étourdi. C'est l'heure où tu n'as pas compris qu'ayant mené la guerre jusqu'aux extrémités du possible, il ne restait plus au parti républicain qu'à sauver la République, qui peut seule préparer la revanche. La République, au point où nous sommes, ce sont les élections, les élections par un gouvernement républicain [...]. De ce parti vraiment politique et dirigeant, tu étais le chef naturel, ayant eu la plus grande gloire dans la résistance. En adoptant une mesure qui ne pouvait avoir qu'un but, empêcher les élections, tu as perdu l'ascendant que tu avais conquis sur ces classes »²⁵⁵.

Naquet présumait que par leur caractère même, les Chambres, les gouvernements et les majorités représentaient des éléments conservateurs²⁵⁶. En conséquence, il revenait à Gambetta et aux radicaux de se montrer moins intransigeants pour continuer à détenir le pouvoir et ainsi protéger le régime républicain. C'est pourquoi Naquet, dont l'approche ci-dessus guidait les actes, vota, contrairement à

253 Il faut souligner que Gambetta était conscient de ces enjeux. Dans un discours à Lille il déclarait: « Cette guerre à jamais maudite [...]. On nous a reproché, et l'on nous reproche de solidariser la cause de la République avec celle de la patrie, mais n'est-ce pas la République que nous nous exposons à sacrifier afin de sauver la France ? [...] La paix, ne l'oubliez pas, c'est la cession et la mutilation de la patrie ». Cité par BARRAL, « Gambetta et l'armée », *op. cit.*, pp.1493-1494.

254 NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.299.

255 « À Gambetta », 8 février 1871, in *Lettres de Jules Ferry*, *op. cit.*, pp.99-100.

256 NAQUET, *Temps futurs*, *op. cit.*, p.V.

Gambetta, pour la paix, en mars 1871, lors de l'approbation du pacte de Versailles²⁵⁷. Or il soutenait que chaque voix républicaine à l'Assemblée était d'une importance inestimable pour défendre la République contre les complots monarchistes qui se dessinaient alors à l'horizon²⁵⁸. C'est par le biais d'une lettre privée qu'on peut connaître le fond de la démarche ci-dessus de Naquet vis-à-vis de Gambetta et de la question de la guerre ou de la paix.

« Notre vote nous fera un grand bien dans les campagnes, expliquait-il. Quant à ce vote lui-même il était commandé par les circonstances. On ne peut pas moralement faire d'un vote pareil l'objet d'une manœuvre de parti et voter la guerre parce qu'on sait que la majorité se déclarera contre elle, tandis que s'il en était autrement on voterait la paix. La guerre était impossible; nous n'avions plus aucun moyen de la soutenir; l'invasion devenue générale aurait encore aggravé notre situation et nous aurions été obligés de finir par consentir à des conditions plus affreuses encore. La paix, au contraire — si nous conservons la République — nous donne le moyen de nous refaire et de nous préparer pour une revanche future que nous prendrons à la 1^{ère} collision européenne. Du reste, convaincu de la vérité que j'expose là, dès la capitulation de Paris j'avais parlé dans ce sens à mes électeurs et mon mandat était tracé. Plût à Dieu qu'on eût fait de même partout, comme je le conseillais à Gambetta, nous aurions la paix; mais nous aurions une Chambre Républicaine, tandis que nous avons une Chambre néfaste, avec laquelle il est impossible de prévoir où l'on va — peut-être aux abîmes »²⁵⁹.

L'avènement de la Commune assombrit davantage les relations entre Naquet et Gambetta et souda plus fermement l'opposition au tribun dans le parti radical. Au tout

²⁵⁷ D'ailleurs, parmi les autres députés radicaux du Vaucluse (Taxile Delord, historien; Elzéar Pin, le sénateur que Naquet remplacerait au Sénat le 22 juillet 1883; le D^r Cyprien Pujade, professeur devenu maire de Carpentras), seul Alphonse Gent, un ancien radical de 48, avait voté contre, c'est-à-dire pour reprendre la guerre à outrance. On peut souligner au passage que certains membres renommés de l'extrême gauche, comme Louis Blanc, avaient également recommandé à leurs confrères de voter pour la paix. « Trop faibles en nombre, soutenaient-ils, pour que notre retraite entraînant la dissolution de l'Assemblée, nous aurions, en nous retirant, livré aux ennemis de la République menacée un champ de bataille où notre devoir était de la défendre, et notre espoir de la faire triompher ». BLANC, *Questions d'aujourd'hui et de demain*, op. cit., vol.3, p.390.

²⁵⁸ Cette hypothèse se révéla également vraie à l'égard de la République conservatrice de Thiers. Le cabinet de ce dernier fut renversé, le 24 mai 1873, en raison, entre autres, de l'absence des républicains démissionnaires de l'Alsace et de la Lorraine. Les républicains renforçaient leurs rangs à l'Assemblée par le biais d'élections partielles. Celles du 2 juillet 1871, à titre d'exemple, permirent à quelque 100 députés républicains d'entrer à la Chambre, comparativement à 12 seulement pour la droite. SCHEURER-KESTNER, op. cit., p.236.

²⁵⁹ « Mon cher M. Eysséric », 9 mars 1871, *Lettres d'Alfred Naquet*, op. cit., folio n° 22.

début de mars, moment où on observait les premiers signes de l'insurrection parisienne, la quasi-totalité du camp républicain avancé avait spontanément souhaité son succès, présumant qu'elle profiterait à la République²⁶⁰. Gambetta, par contre, après avoir rendu visite à sa famille à Cahors, partit pour l'Espagne et y resta, suivant les conseils de ses amis, pendant plus de trois mois. Il expliqua que le doux climat de Saint-Sébastien lui faisait récupérer les forces d'une santé fortement ébranlée durant la guerre. Il ne rentra enfin à Paris qu'en juillet, afin de préparer son élection²⁶¹. De cela, Naquet lui faisait reproche :

« Au moment de la Commune, j'ai cru qu'il fallait soutenir le mouvement au lieu de se cacher à St-Sébastien. [...] Je crois qu'il [Gambetta] a entraîné la députation d'Alsace-Lorraine à se démettre de son mandat parce qu'il sentait venir la Commune et qu'il voulait aller se cacher »²⁶².

Mais une fois la guerre civile à l'horizon, et lorsqu'on se rendit compte, de plus en plus, que les rapports de force favorisaient nettement les Versaillais²⁶³, alors Naquet commença à envisager les lourdes conséquences de cette insurrection pour le parti radical. Dans cet ordre d'idées, Naquet était d'avis qu'il fallait éviter la guerre civile et déjouer ainsi les complots monarchistes qui visaient la République²⁶⁴. À ce moment,

²⁶⁰ SCHEURER-KESTNER, *op. cit.*, p.249. Pour Naquet, voir « Chronique du Midi (Avignon depuis le 18 mars) », *La Démocratie du Midi*, 26 mars 1871, p.3, où il dit: « Mais le mouvement que nous devions éviter a eu lieu [...], entre la République représentée par Paris et la réaction représentée par Versailles, l'hésitation est impossible; il faut se prononcer pour Paris ».

²⁶¹ Voir, à cet égard, « À Antonin Proust », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 10 mars 1871, n°114; 26 mars 1871, n°118; 24 juin 1871, n°124, ainsi que celles destinées « Au D' Édouard Fieuzal », 10 juin 1871, n°120; et du 24 juin 1871, n°122.

²⁶² « Mon cher Scheurer », 5 novembre 1875, *Lettres de Scheurer-Kestner, N.A..F.* 24409, lettre n° 123, folio n° 223-224.

²⁶³ Une fois les prisonniers de guerre rapatriés, Thiers forma avec ceux-ci une nombreuse armée de quelque 130 000 hommes. Face à chaque combattant communal, Mac-Mahon disposait de plus de quatre soldats pour prendre d'assaut les barricades.

²⁶⁴ NAQUET, « Chronique du Midi (Aux électeurs républicains de Vaucluse) », *La Démocratie du Midi*, 23 mai 1871, p.3.

comme Gambetta, il soutint également qu'il serait préférable de prendre un peu de distance vis-à-vis des communards, lesquels représentaient la République égalitaire, pour ne pas compromettre toute la gauche et lui éviter ainsi des représailles de la part des vainqueurs²⁶⁵. Et, dès le début des hostilités, Naquet se tenait loin de Paris²⁶⁶.

Cependant, une fois la Commune écrasée, après le 29 mai, Naquet continua à associer les insurgés avec les défenseurs du régime républicain. Tout compte fait, Paris réclamait la République²⁶⁷ (égalitaire ou sociale dans ce cas-ci) et, de ce fait, représentait la résistance patriotique à l'égard d'une Assemblée monarchiste à Versailles²⁶⁸. Les insurgés voulaient faire pression sur Thiers pour qu'il prenne position pour la République²⁶⁹. Se fondant sur cette présomption, Naquet leur gardait des sympathies; il était prêt à leur pardonner leur délit et leurs atrocités, bien qu'il eût une

²⁶⁵ Pour Naquet, voir « Chronique du Midi (Avignon depuis le 18 mars) », *La Démocratie du Midi*, 26 mars 1871, p.3. Voir également les articles de ce dernier dans ce quotidien d'Avignon, où il collabora avec son ami Jean Saint-Martin, durant la période de la Commune, notamment ceux du 1^{er} avril 1871 et ss. Au Conseil municipal de cette ville, Naquet repoussa l'idée de certains membres de se constituer en commune, déclarant alors: « La commune à Avignon n'aurait d'autre conséquence qu'un appui moral donné à Paris, et cet appui moral, une proclamation suffit pour le donner ». Pour Gambetta, voir GALLO, *Jules Vallès ou la révolte d'une vie*, op. cit., p.428.

²⁶⁶ Sous prétexte d'être occupé à préparer sa campagne électorale du 2 juillet, Naquet partit pour le Vaucluse où il demeura pendant l'insurrection parisienne. Même lorsque le Comité central de la Commune le nomma doyen de la Faculté de médecine (*Varia*, LB57, 14019, vol. 2, p.43), il insista pour ne pas être impliqué et ne regagna pas Paris (LEFRANC, *Le mouvement socialiste sous la Troisième République (1875-1940)*, op. cit., p.25). Voir également « Chronique du Midi », *La Démocratie du Midi*, 1^{er} avril 1871, p.3. ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit. p.481.

²⁶⁷ Il n'était pas rare de lire sur les murs de Paris de telles inscriptions: « Soldats, enfants du peuple, unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs nous ont fait assez de mal. Vive à jamais la République ». Cité par MAURICE, op. cit., p.69.

²⁶⁸ « La Commune, soutenait Naquet, a été le résultat de deux causes combinées: les fausses théories que l'Empire avait laissé se développer pour assurer son règne et le désir du peuple de résister à la réaction de Versailles [...] ». *La République radicale*, op. cit., p.175.

²⁶⁹ En fait, Clemenceau, alors maire de Montmartre, Lockroy, Floquet et Alain-Targé entrèrent en pourparlers avec Thiers à cette fin. En vain, ils essayèrent de le convaincre de confirmer la République et de reconnaître aux Parisiens l'autonomie administrative. NORDMANN, *Histoire des radicaux*, op. cit., pp.62-63.

vision sociale nettement différente²⁷⁰.

« Je ne juge pas ces mouvements divers [juin 1848 et mai 1871], disait-il. Je n'accuse ni ne justifie les hommes qui ont cru devoir les tenter et qui ont payé de leur liberté ou de leur vie leur dévouement à des principes qu'ils croyaient vrais. Je constate simplement un fait. Je dis que ces mouvements n'étaient pas acceptés par la majorité du peuple français, et que n'étant pas acceptés, ils ont échoué [...] »²⁷¹.

D'ailleurs, à cette heure solennelle, la République avait besoin de l'appui de tous ses amis et l'union s'imposait.

C'est pourquoi Naquet s'intéressait au sort des Communards²⁷². Il allait visiter les condamnés à la prison des chantiers de Versailles et entreprenait des démarches en vue de leur libération, tel que ce fut le cas pour un certain Louis Lucipia que Naquet réussit à sauver de l'échafaud²⁷³. En 1877, Naquet s'entretint avec Thiers, à cet sujet. Ce dernier lui promit, s'il reprenait le pouvoir, de déclarer l'amnistie²⁷⁴.

Pour Gambetta, au contraire, les Communards n'étaient que « les lâches et les intrigants qui ont perdu la France et la République »²⁷⁵. Même si les causes de cette insurrection ne lui étaient pas inconnues — elles ne pouvaient l'être pour un homme

²⁷⁰ NAQUET, *La République radicale*, op. cit., pp.41-47.

²⁷¹ *Ibid.*, p.241.

²⁷² La lettre de Jean Allemane à Naquet est très révélatrice à cet égard. « À Alfred Naquet, député de Vaucluse », *Mémoires d'un Communard*, Paris, Maspero, 1981, pp.537-540. Voir également Juliette ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche*, Paris, Alphonse Lemerre, 1908, pp.282-284, et p.322.

²⁷³ NAQUET, « Un peu de mémoire », *La Presse*, 22 juin 1888, p.2. Au moment de l'affaire Boulanger, ce Lucipia mettait en doute le républicanisme de Naquet. Il ne pouvait comprendre comment un républicain qui avait sauvé des insurgés s'était associé à Boulanger qui avait combattu leurs barricades (« Mémoire courte », *Le Radical*, 23 juillet 1888, in *Varia*, 4LB57, 14019, vol. 2, pp.42-43). Voir également le dossier personnel de Lucipia, in *A.P.P.*, B a/1164, n° 9869.

²⁷⁴ Voir « M. Thiers et l'amnistie », *Le Voltaire*, 3 juillet 1880, p.1.

²⁷⁵ « Au D' Édouard Fieuzal », in *Lettres de Gambetta*, op. cit., 10 juin 1871, n°120.

politique d'une telle envergure²⁷⁶ —, celui-ci coupa les ponts avec la république sociale que les insurgés représentaient. Bien qu'au soir du plébiscite de mai 1869, il eût lancé aux républicains qui sentaient venir leur défaite: « Mais les grandes villes sont pour vous, et c'est Paris qui fait les révolutions ! Vous l'avez prophétisé, songez-y ! »²⁷⁷, à cet instant, il traita les Communards de rebelles, sinon de criminels et, par conséquent, il n'eut à leur endroit que des condamnations.

Racontant à son père la tension que traversaient ses relations avec Gambetta, Naquet écrit:

« J'ai prononcé un bon discours que je crois juste et j'ai fait acte d'indépendance ce qui est toujours excellent. Ainsi depuis deux jours Gambetta est-il avec moi d'une gentillesse excessive. Il devient toujours comme ça lorsqu'il voit qu'on ne tient pas compte de ce qu'il dit et qu'on agit dans la plénitude de sa liberté, parce qu'il pense alors qu'on est un homme à ménager »²⁷⁸

En 1875, lorsque la Chambre était encore majoritairement monarchiste, Naquet déposa une proposition d'amnistie plénière pour les Communards²⁷⁹, ce qui lui attira les foudres de l'administration pénitentiaire²⁸⁰. Gambetta, par contre, encore en octobre 1876, quoique député de Paris, annonça à la première Assemblée républicaine

²⁷⁶ Gambetta expliqua à Emilio Castellar, un ami espagnol de Naquet, que l'insurrection fut nourrie par la suspicion d'une Assemblée royaliste et conspiratrice, par le patriotisme, par les désastres de la guerre et par la misère. WORMSER, *op. cit.*, p.119.

²⁷⁷ Cité par MAURICE, *op. cit.*, p.62.

²⁷⁸ « Cher père », 28 novembre 1873, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n° 43.

²⁷⁹ J.O.C., 20 décembre 1875, pp.10605-10607. Voir également WORMSER, *op. cit.*, p.203 et ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, p.481. Naquet ne fut pas le premier radical à déposer une proposition de loi d'amnistie pour les Communards, comme Gallo (*op. cit.*, p.382) l'avait présumé. Louis Blanc avait déposé une proposition, le 9 juillet 1871, dont les termes étaient si brumeux qu'un Gambetta également pouvait la signer (un geste qu'il démentirait par la suite). Le radical Henri Brisson avait fait de même, le 13 septembre 1871. Si la proposition de Naquet a un mérite, c'est celui d'avoir été politiquement audacieuse et plus bienveillante à l'endroit des Communards, revendiquant pour ceux-ci « une amnistie pleine et entière ». Cela, sans toutefois omettre la discussion publique, comme celle d'Alain-Targé dans *La République française* de Gambetta, ou parlementaire, comme celle que Georges Perin avait initiée, le 12 décembre 1873, lors de la discussion du budget à la Chambre.

²⁸⁰ « Cette canaille de Naquet », in ALLEMANE, *op. cit.*, p.539.

« qu'il ne saurait y avoir une amnistie totale pour les communards car la Commune est une insurrection criminelle »²⁸¹. En fait, il ne tourna la page sur cet épisode qu'en 1880, c'est-à-dire au moment où l'amnistie plénière fut décrétée²⁸².

Bien que l'amnistie eût pour effet d'apaiser certaines tensions dans le camp républicain et fût l'occasion pour les radicaux de commémorations symboliques²⁸³, ce ne fut que la première étape de la révolte contre Gambetta. La révision de la Constitution la relancerait plus énergiquement encore, ainsi que nous le verrons ci-après.

□ □

Il convient cependant de rappeler que l'instauration de la République radicale de Naquet nécessite quand même une révision de la constitution ainsi que l'appui de puissants personnages radicaux, qu'il rejoint l'un après l'autre. Nous allons démontrer, par la suite, que c'est là la raison pour laquelle Naquet et les radicaux intransigeants s'étaient associés d'abord à Gambetta et, lorsque le radicalisme de celui-ci s'attiédrait, ils s'attacheraient à son rival, Clemenceau, et finalement, lorsque ce dernier refuserait de prendre la tête du mouvement révisionniste et que Boulanger deviendrait une vedette électorale très populaire, ils se lieraient au Général.

²⁸¹ GALLO, *op. cit.*, p.394. Ces propos de Gambetta furent tenus à l'une des séances d'octobre 1876, à la Chambre des députés.

²⁸² ZEVORT, *Histoire de la Troisième République*, Paris, Félix-Alcan, 1896, vol.3 (*La Présidence de Jules Grévy*), pp.67-68. WORMSER, *op. cit.*, p.203.

²⁸³ Jusqu'en 1894. SCHMIDT, *Idées et images radicales*, *op. cit.*, p.32.

CHAPITRE IV — LA RÉVISION: LA PIERRE ANGULAIRE DE LA RÉPUBLIQUE RADICALE ET LA PIERRE D'ACHOPPEMENT ENTRE RÉPUBLICAINS ET RADICAUX

Dans ce chapitre nous analyserons à travers Naquet et la question de la révision constitutionnelle, l'évolution et les déchirements du mouvement radical jusqu'à l'affaire Boulanger. L'étude des conditions qui l'ont amené, avec d'autres leaders radicaux, à la déclencher, nous impose également celle de la lutte que menaient ces derniers contre les opportunistes.

La constitution de 1875 avait doté la France d'une République nominale, de l'avis de Naquet et d'autres radicaux intransigeants qui voulaient lui imprimer, par le biais de la révision, un contenu foncièrement démocratique et social. Les républicains de gouvernement et les radicaux qui s'étaient imprégnés de l'esprit ministériel, au contraire, considérant le régime parlementaire ci-dessus comme la République définitive, s'opposaient à cette révision.

Par cette question de la révision, laquelle était également censée pallier les maux du régime parlementaire, nous voulons démontrer que les luttes intestines républicaines qui opposaient les radicaux intransigeants à Gambetta, à d'autres leaders radicaux devenus modérés et aux opportunistes jusqu'à l'affaire Boulanger faisaient partie de l'évolution du radicalisme. Quant au comportement contradictoire des radicaux et au rôle qu'ils ont joué dans le déclenchement de cette affaire, c'est notamment par l'examen des rapports entre les deux principales tendances de ce parti, la faction gauche et la faction droite, ainsi que par celui des relations interpersonnelles entre ses

leaders, qu'on les éclairera. C'est dire que nous étudierons à la fois leurs différends et leurs idées communes concernant la doctrine et la République radicale à fonder.

A. LA RÉVOLTE CONTRE GAMBETTA

Le pacte politique avec Boulanger fut l'une des premières questions que Naquet devait justifier aux yeux de ses électeurs et de ses collègues républicains des Chambres. Dans un article qu'il rédigea pour l'organe boulangiste officiel, *La Presse*, Naquet traita ouvertement de cette question: « Que vient faire le général Boulanger en cette affaire ? » Et sa réponse, quoique brève, fut éclairante. « Il vient tout simplement nous fournir un moyen d'obtenir la révision qui est indispensable au salut de la République et que sans lui nous n'obtiendrions jamais »¹.

Cette réponse, que Naquet répéta jusqu'à son dernier jour, va dans le sens de la thèse de Rudelle. En un mot, et avec tout le respect dû aux nombreuses interprétations du boulangisme, soutient-elle, ce mouvement représentait avant tout une crise politique et institutionnelle du régime en place, « cristallisée autour d'un mot — la révision »². En se l'appropriant alors, Boulanger y trouvait un programme complet pour son parti, un thème bien pensé pouvant rallier ses composantes de gauche et de droite, et une formule clef venant assurer à son mouvement une force de cohésion certaine. Quant aux camps radical et républicain, au contraire, voilà la

¹ NAQUET, « Pourquoi Boulanger », *La Presse*, 30 juin 1888, p.1.

² RUDELLE, *op. cit.*, p.105.

question qu'avait fait surgir la constitution de 1875³, porteuse de divisions auxquelles on ne pouvait parer « tant qu'on ne sera pas décidé à réviser le pacte fondamental et à y introduire des dispositions », de l'avis de Naquet⁴.

Si, à partir de 1880, les radicaux firent de la révision constitutionnelle l'idée maîtresse de leur programme et si les regroupements politiques évoquaient davantage ce thème⁵, Naquet faisait cette campagne révisionniste depuis plus d'une décennie déjà au moment de la naissance du boulangisme⁶. Effectivement, ce fut un des apports de Naquet à ce mouvement⁷. Le Général le lui reconnaissait lorsqu'il l'incitait à prendre d'assaut la circonscription de la Sorbonne aux législatives de 1889.

³ D'une manière générale, trois lois forment la constitution de 1875; il s'agit de la loi sur « l'organisation des pouvoirs publics », de la loi relative à « l'organisation du Sénat » et, enfin, de la loi sur « les rapports des pouvoirs publics ». Sans qu'il soit possible de développer ici point par point l'historique de la constitution de 1875, on peut néanmoins noter quelques-unes de ses caractéristiques. Celle-ci se démarquait des précédentes constitutions par le fait qu'elle ne contenait pas de grandes déclarations sur les droits de l'Homme, comme on en trouvait dans celles du 3 septembre 1791, des 15 et 16 février 1793, du 24 juin 1793, du 5 fructidor an III (22 août 1795) et du 4 novembre 1848. De surcroît, cette constitution ne comportait pas de dispositions fondamentales garanties, à l'exemple de celles qui figuraient dans les constitutions du 14 août 1830 (Droit public des Français) et du 4 novembre 1848 (Chapitre II). Enfin, les auteurs de la constitution de 1875 se gardaient également de mettre en relief les principes ayant servi à l'élaboration de celle-ci ou qu'on souhaitait voir appliqués. Étant donné que les circonstances de sa rédaction furent celles où un amas de lois fut baptisé Constitution, celle-ci se présentait plutôt comme une structure anonyme ou sans architecte, n'offrant pas à la France le plan général qui réglait ses destinées ou une indication précise de ce vers quoi elle marchait. Ce ne fut qu'après les premières années de la Troisième République, qui s'écoulèrent dans le vide des intrigues des monarchistes, une fois que ceux-ci se rendirent compte qu'ils allaient perdre leur majorité et qu'il leur serait plus avantageux de rédiger eux-mêmes la constitution que de laisser cette tâche à une constituante future, ce ne fut que le 6 janvier 1875 que l'Assemblée aborda la discussion sur la loi relative à « l'organisation des pouvoirs publics » (adoptée le 25 février). La loi relative à « l'organisation du Sénat » fut votée le 24 février, et « la loi constitutionnelle » sur « les rapports des pouvoirs publics » ne fut adoptée que le 16 juillet 1875. Pour une perspective qui dégage l'esprit des institutions ou qui brosse le portrait du régime parlementaire qui émerge de cette constitution, voir Charles LEFEBVRE, *Étude sur les lois constitutionnelles de 1875*, Paris, Librairie A. Marescq aîné, 1882.

⁴ NAQUET, « Les divisions du parti républicain », article cité.

⁵ Cette évocation se faisait dans une proportion de 11 fois par la gauche par rapport à chacune des fois de la droite, en 1881; 17 fois contre une, en 1885; et 26 fois contre 16, en 1889. Voir PROST, *Le vocabulaire des proclamations...*, *op. cit.*, pp.36, 53 et 67.

⁶ Pour un historique détaillé, voir NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, pp.69-70. *Discours prononcé...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, pp.1-5. *Varia*, 4LB57, 14018, vol. 16, pp.1-4. Nous nous bornons à souligner, au passage, que la version de Naquet contredit celle de certains historiens — Dansette, à titre d'exemple (*Le boulangisme*, *op. cit.*, p.152) — qui crurent que le Sénateur n'amorça sa campagne de révision constitutionnelle qu'en 1885, que lorsque celle relative à sa loi du divorce avait abouti.

⁷ NÉRÉ, *La crise économique de 1882...*, *op. cit.*, p.298.

« Vous êtes un des plus vieux et des plus dévoués combattants de l'idée républicaine, lui écrivit Boulanger. De plus vous luttez depuis l'époque même où fut votée l'odieuse constitution de 1875, pour la révision de cette constitution et contre le parlementarisme. Vous êtes donc, si j'ose m'exprimer ainsi, un boulangiste avant la lettre, et les électeurs du V^e ne sauraient mieux affirmer notre sentiment commun qu'en vous accordant leurs suffrages »⁸.

La constitution de 1875, cependant, celle que Naquet considérait comme « un péril urgent pour la République et pour la nation française elle-même »⁹ et qu'il s'efforçait tant de faire réviser depuis, il l'avait lui-même votée¹⁰. Sur ce point, d'ailleurs, il suivit alors la recommandation de Gambetta¹¹, ainsi que le firent d'autres républicains radicaux qui avaient antérieurement nié à l'Assemblée monarchiste de l'époque le pouvoir constituant.

Présument que la politique est malheureusement le terrain des compromis où le député est souvent obligé de choisir, non entre le bien et le mal, mais entre ce qui lui paraît moins mal et ce qui lui paraît plus mal¹², Naquet comprit que les radicaux pourraient quand même tirer profit du vote de la constitution¹³, parce qu'elle avait été le produit d'une « transaction », voire d'un contrat, négocié notamment par les néo-

⁸ B.N., N.A.F. 23783, « Mon cher Naquet », 11 septembre 1889, folio n° 54.

⁹ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.164.

¹⁰ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.67. Une fois que l'amendement de Naquet du 28 janvier 1875, tendant à l'établissement d'une Chambre unique, eût été rejeté (ZEVORT, *op. cit.*, vol. 2 (*La Présidence du Maréchal*), p.157), le 30 janvier il appuya l'amendement de Henri Wallon (centre droit), l'ancien historien de la Révolution, membre de l'Institut et député du Nord, parce que celui-ci avait pour conséquence la reconnaissance de la République par la Constitution. Cet amendement — « Le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible » —, qui devint l'article 2 de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics, ne passa qu'à une seule voix de majorité, soit avec 253 pour et 252 contre (L. DUGUIT, H. MONNIER, R. BONNARD, *Les Constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1952, p.291).

¹¹ Voir le procès-verbal de la réunion tenue samedi 20 février 1875 par l'Union républicaine, *in* « sans titre », *Le Temps*, 23 février 1875, p.2.

¹² Voir NAQUET, *La République radicale*, *op. cit.*, p.7.

¹³ Voir, à cet égard, Pierre MIQUEL, *La III^e République - Hommes et pouvoirs*, Paris, Bordas, 1971, p.30.

républicains du centre gauche (Dufaure, Casimir-Périer) et les orléanistes du centre droit (Buffet, le duc d'Audiffret-Pasquier)¹⁴.

Bien que, dans le fond, ce fût une œuvre notoirement monarchiste que présentèrent à la France ces fondateurs conservateurs de la République, Naquet se rendait compte qu'elle découlait également de l'impuissance des républicains due à leur défaite aux élections de février 1871 et à la politique de la guerre à outrance.

Cependant, qui dit « transaction », dit également échange. C'est pourquoi Naquet considérait plutôt son vote comme un acte de délivrance des griffes de la Chambre à dominante monarchiste, qui refusait alors de se dissoudre et qui menaçait de s'éterniser. Autrement dit, Naquet escomptait, d'une part, que l'adoption des lois constitutionnelles réunirait les conditions permettant à la France de reprendre possession d'elle-même, d'en finir avec l'état de siège que 45 départements subissaient alors, ainsi qu'avec les candidatures officielles, etc. D'autre part, au sortir de cette inextricable situation qu'avait imposée la droite, les républicains trouveraient

¹⁴ NAQUET, *Questions constitutionnelles*, *op. cit.*, p.63. Pour un récit détaillé, identifiant le centre gauche comme auteur principal de la constitution, voir Émile de MARCÈRE, *L'Assemblée nationale de 1871*, deuxième partie (La présidence du maréchal de Mac-Mahon), Paris, Plon-Nourrit, 1904-1907, notamment pp.178, 185 et 196-197. Pour une version contradictoire, ne tenant pas compte de la conjonction des centres, voir RUDELLE, *op. cit.*, pp.37-38. D'une manière générale, bien qu'on estimât que sous peu les républicains obtiendraient une majorité à la Chambre et que théoriquement ils n'avaient qu'à patienter pour l'emporter, l'élection du baron de Bourgoing dans la Nièvre et les bons résultats de candidats bonapartistes aux élections partielles (entre mai 1874 et février 1875, à titre d'exemple, furent élus: 1 monarchiste, 7 républicains et 5 bonapartistes) firent renaître le spectre du bonapartisme poussant les centres à l'entente. Les députés républicains, ainsi que ceux de droite, jugeaient également qu'il valait mieux rédiger une constitution, à ce moment, que d'attendre qu'une constituante, dont on ne pouvait prédire la composition, fût élue. Ceci expliquerait pourquoi cette constitution avait été confectionnée, d'une part, sans le concours de républicains authentiques de l'extrême gauche — tels Louis Blanc (expérience de la constitution de 1848), Alphonse Peyrat, Désiré Barodet ou Edgar Quinet (vice-président du Congrès de Genève) — proches de Naquet et, d'autre part, malgré la protestation des légitimistes de l'extrême droite (le duc de Broglie, à titre d'exemple), qui refusaient catégoriquement à la République toute reconnaissance légale. D'où les attaques des mécontents de ces deux extrêmes exclus, visant à ébranler la constitution, soit pour la démocratiser, soit pour la rendre résolument conforme avec la monarchie. Sur le premier point, voir Jacques GODECHOT, *Les constitutions de la France depuis 1789*, Paris, Garnier-Flammarion, 1970, p.325. Gabriel HANOTAUX, *Histoire de la France contemporaine*, vol. 3 (La présidence du Maréchal de Mac-Mahon), Paris, Société d'édition contemporaine, 1903, pp.198-199, 210-211 et 302-305 (élection Bourgoing). Sur le deuxième point, voir Jean JAURÈS, *Préface aux discours parlementaires — Le socialisme et le radicalisme en 1885*, Paris, Slatkine Reprints, 1980, pp.11-12.

la conjoncture leur permettant de résoudre, au bout du compte, l'incompatibilité entre la constitution — laquelle, dans l'abstrait, reconnaissait la République, mais, dans les faits, consacrait, par ses principales dispositions, des institutions à caractère monarchiste — et la République. Le Maréchal ne disait-il pas, par ailleurs, dans son message du 6 janvier 1874 à l'Assemblée, qu'« à l'échéance du 20 novembre 1880, devrait être réglée, de manière à laisser aux assemblées qui seraient alors en exercice la liberté pleine et entière de déterminer, la forme du gouvernement de la France »¹⁵ ?

Dans cet ordre d'idées, les sacrifices de principes de doctrine, chers aux républicains ayant voté la Constitution, ne s'expliqueraient qu'à la lumière de cette dernière interprétation. La révision de la constitution s'imposait d'abord sur le plan doctrinal et philosophique. Dans une lettre ouverte à ses électeurs¹⁶, faisant l'apologie de sa ligne de conduite, Naquet la résuma en trois points.

1) Quoique « partisan d'une Assemblée unique », populaire, issue du suffrage universel et souveraine, il fut amené à voter l'institution d'une deuxième Chambre, le Sénat¹⁷, qui relevait d'un suffrage restreint et indirect, mais possédait un pouvoir plus grand que celui de l'Assemblée populaire¹⁸. En donnant à un sénateur issu de quelques centaines

¹⁵ Cité par MARCÈRE, *op. cit.*, p.177.

¹⁶ Alfred NAQUET, *Lettre à mes commettants*, Cavaillon, Imprimerie Grivot-Proyet, 1875, p.4.

¹⁷ Voir *id.*, « La révision de la Constitution - Le Sénat » (I-V), *La Nation*, 27 juillet, 3, 11, 18 et 29 août 1893, p.1, cinq articles où l'auteur infirme les diverses objections opposées à l'unité de la Chambre. *La République radicale*, *op. cit.*, pp.83-94, où il traite de cette question sur le plan doctrinal. LABOULAYE, « La question des deux Chambres », *Revue des Deux Mondes*, t.93, 1^{er} juin 1871, pp.457-477.

¹⁸ Ce sujet deviendrait une source de profondes divisions républicaines, entre opportunistes et radicaux notamment, comme le reconnut J. Ferry. « Messieurs, autour de quelle idée se groupent et se classent, à l'heure qu'il est, les opinions et les sentiments dans notre grand parti républicain ? [...] La question, messieurs, qui a soulevé le plus de divisions [...], c'est la question de la dualité des Chambres ». *J.O.S.*, 7 décembre 1884, p.1848. Pour une thèse de doctorat qui fait la lumière sur cette (à suivre...)

de votes une plus grande influence qu'à un député d'une circonscription de 20 000 électeurs, on instaurait une République qui était au-dessus du suffrage universel et qui, en méconnaissant le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la souveraineté nationale, devenait résolument antagoniste à *La République radicale* de Naquet¹⁹. Or, il était inconcevable que les électeurs élussent une Chambre pour exécuter leur volonté et qu'on leur imposât une autre Chambre pour s'opposer à cette exécution²⁰.

2) Fidèle au principe de la séparation des pouvoirs et, en cas de conflit inextricable, à celui de « la subordination du pouvoir exécutif au pouvoir législatif »²¹, Naquet fut contraint d'inverser le sens de la dépendance, en donnant au président de la République, appuyé sur le Sénat, le droit de dissoudre la Chambre des députés²². Bien que sur le plan logique, métaphoriquement, cela revenait à soumettre la tête au bras, par de telles dispositions (la rééligibilité du président, l'octroi de prérogatives à celui-ci comme les traités d'alliance, la nomination du personnel civil, militaire, des conseillers

¹⁸(...suite)

controversé du bicaméralisme, voir Jean-Pierre MARICHY, *La Deuxième Chambre dans la vie politique française depuis 1875*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1969, notamment pp.33-130.

¹⁹ J.O.S., 7 décembre 1884, p.1846. « Je prétends, déclara Naquet, que faire de l'une de ces assemblées une représentation amoindrie du suffrage universel, tandis que l'autre demeure issue d'une manifestation intégrale de ce même suffrage, c'est violer aussi complètement, aussi absolument la volonté nationale ».

²⁰ NAQUET, *Questions constitutionnelles*, op. cit., p.10.

²¹ Sur ce point, voir le discours de NAQUET, J.O.C., 28 janvier 1875, p.766.

²² Voir également, à cet égard, *id.*, *La République radicale*, op. cit., p.102. Le droit de dissolution dans la République représente des dangers inexistants dans la monarchie, parce qu'un président, dont le mandat touche à sa fin, pourrait être tenté de le prolonger par cette procédure. Pour Naquet, ce n'aurait été qu'une invitation au président à faire un coup de force d'en haut. Pour une approche contradictoire, qui trouve dans le droit présidentiel ci-dessus un procédé pratique de résolution de conflits avec la Chambre et qui fait l'historique de l'adhésion de la gauche, voir Pierre ALBERTINI, *Le droit de dissolution et les systèmes constitutionnels français*, Paris, P.U.F., 1977, notamment pp.77-108 et 285-305. ZEVORT, op. cit., vol. 2, p.183.

d'État, les droits de grâce, de dissolution et de convocation de la Chambre des députés) le chef de l'État se présentait plutôt comme un monarque²³. C'est dire qu'il n'aurait suffi théoriquement que de changer son titre pour transformer la République en monarchie²⁴, condition que la doctrine radicale rejetait et que Naquet dénonçait²⁵.

3) Songeant à « confier le pouvoir exécutif à un chef responsable », élu par l'Assemblée unique et perpétuellement révocable par elle, Naquet fut amené contre son gré à voter alors pour un président non responsable, élu pour sept ans par le congrès des Chambres (des députés et le Sénat) et rééligible. Autrement dit, il se ralliait à l'usurpation de la souveraineté du peuple qu'il dénonçait²⁶. N'était-ce pas là les trois

²³ « En 1875, écrit Blum, lorsque l'Assemblée Nationale discutait la Constitution, les républicains de principes - non seulement un radical comme M. Naquet, mais un gambettiste modéré comme M. Lenoël - rejetaient absolument le droit de dissolution " parce qu'il ne peut se comprendre que dans une institution monarchique ". [...] Oui, le droit de dissolution est d'essence monarchiste ! » Léon BLUM, *L'œuvre de Léon Blum, op. cit.*, vol. 4, p.427.

²⁴ Voir NAQUET, « Conclusion et prémisses », *La Presse*, 3 juin 1890, p.1. De BROGLIE, « La constitution de 1875 », *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1894, vol. 122, pp.835-837, où ce duc avoua que c'était véritablement l'arrière-pensée des auteurs de ladite constitution.

²⁵ C'est sous ce rapport que Laboulaye (député du centre gauche) disait (*J.O.C.*, 29 janvier 1875, p.771) aux droites: « Nous ne vous demandons pas la République de la Constitution de 1793 [...]; nous vous demandons une République avec deux Chambres, avec un Président, c'est-à-dire avec des institutions que vous connaissez, avec des institutions que vous pratiquez [...]. Où sera donc la différence entre ce gouvernement et le gouvernement avec un roi constitutionnel ? » De l'autre côté de la gauche, Louis BLANC (*Questions d'aujourd'hui et de demain, op. cit.*, vol. 3, p.481) résumait les choses dans le même sens: « La Constitution du 25 février a conféré au président de la République une puissance telle que jamais monarque n'en posséda une plus grande ».

²⁶ Dans ce cas-ci, l'article 6 de la loi du 25 février 1875, relatif à l'organisation des pouvoirs publics, établit que le président de la République n'est pas responsable de la politique gouvernementale sauf en cas de haute trahison (Louis TROTABAS, *Constitution et gouvernement de la France*, Paris, Armand Colin, 1933, pp.43-44). En revanche, la responsabilité des ministres serait personnelle et commune devant le Sénat et la Chambre des députés. Il s'ensuit que, d'une part, ces deux Assemblées sont considérées à titre égal, bien que l'une découle du suffrage universel et l'autre d'un suffrage indirect et restreint. Cette situation représente une mutilation des droits de la souveraineté nationale que la doctrine démocratique n'admet pas. (Sur ce dernier point, voir ZÉVAËS, *Histoire de la Troisième République, op. cit.*, p.132.) D'autre part, l'article 12 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics, établit qu'en cas d'accusations portées soit contre le président soit contre les ministres, c'est la Chambre des députés qui accuse et le Sénat qui juge. De là découle la prépondérance de cette dernière Chambre, ce qui représente un exemple bien concret d'empiètement sur le suffrage universel (voir WEISS, *Combat constitutionnel, op. cit.*, p.63). « L'irresponsabilité du Président et le droit de dissolution qui lui est conféré, c'est là évidemment la double empreinte laissée par des mains monarchiques sur une charte républicaine », De BROGLIE, article cité, p.838.

points qui deviendraient l'essence de la révision constitutionnelle du mouvement boulangiste ?²⁷

Le ralliement de Naquet à l'œuvre constitutionnelle n'était donc qu'un stratagème juridique venant « rendre la parole au pays », tout en conservant la République qui doterait la France des libertés de presse, d'association et de réunion, qui décréterait la levée de l'état de siège, qui garantirait l'inviolabilité du domicile, etc²⁸. C'est pourquoi il n'entendait aucunement rester lié par son vote. À la différence des constitutions de 1791, de 1793, de l'an III et de 1848 qui prévoyaient un mode de révision difficile²⁹, la constitution de 1875, au contraire, renfermait une clause fort simple. Quoiqu'elle bafouât le principe de la séparation du pouvoir constituant et des pouvoirs constitués, elle permettait l'aménagement de la Constitution, voire sa complète transformation. La disposition que Dufaure avait réussi à faire passer³⁰

²⁷ Voir NÉRÉ, *La crise économique de 1882...*, op. cit., p.299. L'éditorial du 1^{er} numéro de *La Cocarde* (13 mars 1888) résuma ces trois points en une seule phrase: « Il s'agit de refaire une Constitution par laquelle la nation se gouverne elle-même, avec un seul commis auquel elle donnera ses ordres, qui devra lui rendre compte de ses actes et qui sera révocable à volonté ».

²⁸ Pour un article bien détaillé, voir NAQUET, « La constitution de 1875 et la République », *Les Annales de la jeunesse laïque*, juillet 1914, in *Varia*, 4LB57 1401B, vol.21, pp.232-249.

²⁹ La constitution de 1791 (titre VII: « De la révision des décrets constitutionnels ») prescrit (article 2) que le vœu de révision soit émis par trois législatures consécutives et ce soit la quatrième législature (article 5) augmentée de 249 membres qui forme l'Assemblée de révision. La constitution girondine, présentée à la Convention nationale les 15 et 16 février 1793, ou en l'an II de la République, (titre IX: « Des conventions nationales »), ordonne (article 2) que la convocation d'une constituante soit jugée nécessaire par la majorité des citoyens. Sinon (article 4), la vingtième année sera convoquée une Assemblée de révision. La constitution thermidorienne du 5 fructidor an III, ou 22 août 1795 (titre XIII: « Révision de la constitution ») prescrit (article 336) que soit d'abord faite une proposition par le Conseil des Anciens. Celle-ci est alors soumise à la ratification du Conseil des Cinq-Cents (article 337). Si ce vœu persiste à trois reprises, dont l'intervalle entre chacune est de trois ans, c'est alors qu'une Assemblée de révision est convoquée (article 338). Enfin, la constitution de la Deuxième République du 4 novembre 1848 (chapitre XI), dans son article unique (111), indique que le vœu de l'Assemblée nationale, exprimé à trois reprises par intervalle d'un mois, suffit pour la convocation d'une Assemblée de révision. En revanche, elle exige que ce vœu soit voté par une majorité écrasante, à savoir trois quarts des suffrages exprimés et pas moins de 500 votants. Gabriel ARNOULT, *De la révision des constitutions*, Paris, Arthur Rousseau, 1896, pp.26-87, 144-175. DUGUIT, MONNIER, BONNARD, op. cit., pp.31-32, 53, 105 et 225. GODECHOT, op. cit., p.326.

³⁰ Devenue l'article 8 de la loi du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics. Cette disposition précisait que « les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles ». (à suivre...)

rendait inutile la sommation d'une constituante spécifiquement élue, n'exigeant qu'une majorité dans les Chambres pour entamer la révision.

Même s'il en résultait la confiscation du droit du peuple de juger lui-même de l'opportunité de la révision, de la déclarer selon sa volonté et, une fois faite, de la ratifier³¹, c'est-à-dire la privation de celui-ci de garanties contre une usurpation par ceux qui le gouvernaient³², état où la souveraineté des mandataires se substituait à celle des mandants³³, Naquet trouvait dans « cette large faculté [...] de modifier ses institutions [...] le plus grand mérite - le seul peut-être - de ces lois hybrides, à demi monarchiques, à demi républicaines »³⁴. Le partisan du suffrage universel qu'était Naquet misait déjà sur cette tendance des électeurs, qui se dessinait alors, à favoriser de plus en plus les républicains aux élections³⁵, pour envoyer une majorité républicaine aux Chambres. Celles-ci déclencheraient aussitôt la révision et se donneraient pour

30(...suite)

Une fois cette étape franchie, le Sénat et la Chambre des députés se réuniraient en congrès et procéderaient à une révision. LEFEBVRE, *op. cit.*, p.246. Pour une vue d'ensemble, pp.193-240. Pour le débat, voir *J.O.C.*, séance du 3 février 1875, pp.334-335.

31 NAQUET, *Questions constitutionnelles, op. cit.*, pp.29-30. Il importe de souligner que Naquet ne privilégiait pas non plus un mode difficile de révision qui aurait équivalu à une impossibilité, parce que cela n'aurait été qu'une autre forme de confiscation de la souveraineté du peuple. Or, on n'écarte pas un mal pour tomber dans un autre.

32 « Ici, dit Naquet, c'est la Chambre et le Sénat réunis en Assemblée nationale qui, sans appel aux électeurs, peuvent réviser la constitution ». *Varia*, 4LB57 14018, vol. 7, p.132. Théoriquement, les Chambres pouvaient décréter la monarchie ou toute autre grave résolution sans aucun droit de parole et de contrôle pour les citoyens.

33 *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.258. Seignobos soulignait, par ailleurs: « La République de 1875 est un régime strictement représentatif; en France les Assemblées seules sont souveraines », cité par ZÉVAËS, *Histoire de la Troisième République, op. cit.*, pp.131-132. Voir également TROTABAS, *op. cit.*, pp.192-194. DUTILH, *La souveraineté du peuple, op. cit.*, p.9.

34 NAQUET, « Le droit de révision et la République », *Le Voltaire*, 9 avril 1884, p.1.

35 Voir « Statistiques des élections partielles » in Jacques GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine — les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870 - 1875*, Paris, Armand Colin, 1954, p.239, et « Élections partielles à l'Assemblée nationale du 2 juillet 1871 au 21 février 1875 » in MARICHY, *op. cit.*, pp.103-104.

mission d'éradiquer tout souvenir, symbole et substance monarchistes de la Constitution de 1875, finissant par offrir au peuple une constitution vraiment démocratique à ratifier³⁶.

« Je l'avais votée avec la conviction que la France enverrait une Chambre ardemment républicaine, et persuadé que, maîtres du pouvoir, nous nous hâterions de profiter de la clause de révision contenue dans l'œuvre de M. Wallon; que nous renverserions cette œuvre orléaniste pour lui substituer un organisme foncièrement démocratique »³⁷.

« Dans la pensée unanime des républicains de 1875, la révision de la Constitution devait être réalisée dès qu'une majorité républicaine siégerait dans les Chambres »³⁸. Tout en retenant cette prémisse, l'on peut évoquer « *L'explication de l'ambition démocratique* », doctrine du radicalisme formulée par Gambetta, en 1871, à l'attention des candidats radicaux.

« À la différence du parti républicain formaliste qui se contente d'une pure devise, qui a conservé jusqu'ici toutes les institutions monarchiques et qui s'accommode de compromis et d'alliances souvent coupables, toujours funestes, le parti radical se préoccupe avant tout des institutions organiques qui ne fassent plus de la démocratie un mensonge, de la République un leurre »³⁹.

Force est de s'interroger s'il n'était pas plus évident que la révision constitutionnelle fût promue plutôt par le parti républicain ayant les effectifs les plus grands, dans le cadre duquel elle aurait pu s'inscrire logiquement. Tel était censé être le cas, présumait Naquet.

³⁶ *Varia*, 4LB57 14018, vol. 10, p.209. Il convient de souligner que c'était la promesse qu'avait faite Boulanger dans son message « Aux électeurs du Nord », *La Presse*, 10 août 1888, p.1.

³⁷ NAQUET, *Discours prononcé...au cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.2. Si Naquet désigna Henri Wallon comme architecte, bien que la constitution de 1875 ne fût pas l'œuvre d'un seul homme (HANOTAUX, *op. cit.*, vol. 3, p.329 et pp.322-324), ce serait pour son amendement du 30 janvier 1875, mentionnant les institutions majeures du nouveau régime, qu'il considérait comme l'acte de baptême de la Troisième République.

³⁸ ZÉVAËS, *Histoire de la Troisième République*, *op. cit.*, p.133. Sur ce point, voir également GODECHOT, *op. cit.*, p.328.

³⁹ Cité par WORMSER, *Gambetta dans les tempêtes*, *op. cit.*, p.133.

Dans une réunion de l'Union républicaine, tenue alors rue de la Sourdière, il exposa ce point devant Gambetta et les autres membres de ce parti⁴⁰. Il leur suggéra alors de faire de la révision leur plate-forme électorale pour les législatives de 1876. Il les supplia, en outre, de ne pas voter les lois organiques⁴¹, c'est-à-dire de ne pas sacrifier en vain davantage de principes de doctrine républicaine, afin de s'assurer que le pays ne prendrait pas des habitudes difficiles à déraciner par la suite.

Bien que le tribun lui serrât la main, dans l'ensemble Naquet perdit l'oreille de l'Union républicaine qui ne le suivit pas. Même si Gambetta trouvait nécessaire de déclarer, par la suite, que le but c'était « la République définitivement fondée »⁴², il finit par encourager ses adeptes à accepter la Constitution comme étant inaltérable⁴³ — « Vous savez que cette constitution est courte, leur disait-il. Elle contient deux lois et trois chapitres »⁴⁴ —, adoptant ainsi les institutions à caractère monarchiste qu'elle comportait. D'où il suit qu'il oublia ses paroles sur « le Sénat geôlier de la République »⁴⁵, l'appelant désormais « le Grand Conseil des communes de France »⁴⁶.

⁴⁰ NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.67.

⁴¹ Lois promulguées après le vote de la Constitution, notamment les lois organiques du 2 août 1875, portant sur les élections des sénateurs, et du 30 novembre 1875, relative à l'élection des députés. Pour un aperçu détaillé, voir DUGUIT, MONNIER, BONNARD, *op. cit.*, pp.296-305.

⁴² « À Belleville », *La République française*, 26 avril 1875, p.1. Déclaration faite devant un auditoire de deux mille partisans, lors d'une réunion tenue le 24 avril au 27, rue Ménilmontant. Pour tous les détails de cet étendu discours qui occupe ce numéro tout entier, voir pp.2-3. Voir également « Nouvelles du jour », *Le Temps*, 25 avril 1875, p.2.

⁴³ HANOTAUX, *op. cit.* vol. 3 (*La présidence du Maréchal de Mac-Mahon*), pp.231-233.

⁴⁴ Propos tenus le 24 avril 1875, antérieurement au vote de la troisième loi — du 16 juillet 1875, relative aux rapports entre les pouvoirs publics — qui forme la Constitution de 1875. « À Belleville », article cité et « Sans titre », *Le Temps*, 26 avril 1875, pp.2-3.

⁴⁵ In BUISSON, *La politique radicale*, *op. cit.*, p.50. Gambetta déclarait, par ailleurs, le 28 février 1873: « Nous disons qu'à aucun degré, nous ne saurions nous associer à la création d'une seconde Chambre qui ne peut s'exprimer que par de très
(à suivre...)

□ □

B. LA CRÉATION D'UNE GAUCHE RÉVISIONNISTE

Pour Naquet, la révision de la constitution s'inscrivait dans la logique de sa théorie radicale, suivant laquelle chaque génération est indépendante de celle qui la précède et libre de se doter des institutions les plus favorables à son bonheur. C'est sur ce plan, d'ailleurs, que Naquet se sépara à ce moment de Gambetta et tentait d'organiser une gauche radicale bien distincte des républicains opportunistes.

Étant donné que Gambetta ne revendiquait plus le *Programme de Belleville* et qu'il acceptait le Sénat et la constitution, Naquet pensa que la jeunesse républicaine devait élire « une véritable extrême gauche à la future Chambre ». Effectivement, Naquet jugeait « très bon qu'il y ait en face du Centre constitutionnel, du Centre gauche et de la Gauche, un parti radical », doté d'un « programme net, précis, un programme d'avant-garde »⁴⁷. Naquet traça également ce programme, dont les principales dispositions étaient: la révision, sur le plan politique, l'impôt sur le revenu, sur le plan économique, et l'égalité civile de la femme, sur le plan social⁴⁸.

Cette nouvelle gauche radicale prouverait aux républicains sincères et à qui le

45(...suite)
mauvais desseins contre le suffrage universel ». Cité par ZÉVAËS, *Histoire de la Troisième République...*, op. cit., p.125.

46 NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille*, op. cit., p.2. Voir, à cet égard, E. de PRESSENSÉ, « Gambetta et la Constitution de 1875 », *Revue bleue*, 1883, tome 31, pp.112-114.

47 NAQUET, *Un discours programme*, op. cit., pp.7-8.

48 Il importe de souligner que ce programme renferme toutes les réformes de la *République radicale* de Naquet. Pour tous les détails à propos de la suppression du Sénat, des armées permanentes, de la séparation de l'Église et de l'État, des chemins de fer, des banques, de l'école, du divorce, etc., voir *ibid.*, notamment pp.12-15.

voudrait que la République pour laquelle leurs pères avaient lutté, depuis quatre-vingts ans, et avaient subi l'exil, l'emprisonnement et la mort, était bel et bien quelque chose de beaucoup plus sérieux que celle qu'ils avaient à ce moment. Pour ces motifs, la radicalisation de la République s'imposait, de l'avis de Naquet.

« Nous voulons la rendre définitivement démocratique; nous voulons appuyés sur elle, arriver aux réformes politiques et économiques qui sont la conséquence de notre évolution sociale »⁴⁹.

Faisant, d'août à octobre 1875, sa première campagne publique pour la révision, Naquet repoussa les attaques de *La République française* et de *La Gazette de France* qui lui reprochaient de mener une politique intransigeante, dont l'inconvénient était la division au sein du parti républicain⁵⁰. Loin de voir dans un parti qui se nuançait et qui se formulait une chose nuisible, il trouvait là, au contraire, une condition indispensable de progrès. Dans une réunion de radicaux tenue à Arles, Naquet déclara regretter d'avoir voté la constitution: « Je ne l'aurais certainement pas votée, si j'avais su qu'elle aurait pour principal résultat de refaire une virginité à la majorité expirante du 24 mai »⁵¹. Étant donné que les concessions républicaines étaient alors un fait accompli, il annonça que « l'heure est venue de réparer le mal par une opposition nette et tranchée »⁵² qui réduirait à néant les efforts de ceux qui cherchaient à empiéter sur la souveraineté du peuple.

⁴⁹ *Ibid.*, p.6.

⁵⁰ Voir « À Arthur Ranc », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 30 août 1875, folio n°249.

⁵¹ NAQUET, *Discours prononcé le dimanche 22 août 1875 à Arles*, Cavaillon, Imprimerie Grivot-Proyen, 1875, p.14.

⁵² *Ibid.*, p.18.

Relançant son message à Marseille⁵³, où, cinq mois plus tard, il combattit le tribun aux législatives de 1876, Naquet dit:

« Il est indispensable d'abandonner le nom de M. Gambetta aux départements moins avancés. Plébisciter sur sa tête, à Lyon, à Paris, à Marseille, ce serait lui reconnaître la direction de l'opinion radicale la plus avancée, ce serait approuver sa politique de concession et de passivité »⁵⁴.

Présumant que sa campagne avait « complètement triomphé à Marseille »⁵⁵ et sachant que Gambetta considérait cette ville comme « le vrai champ de bataille » où « il faut vaincre ou mourir »⁵⁶, Naquet se présenta devant le comité électoral de la 1^{re} circonscription, où il faisait concurrence au tribun⁵⁷. Après avoir expliqué le programme des intransigeants, Naquet souligna l'importance de la révision par le biais de laquelle se réaliseraient les réformes radicales, sans lesquelles l'étiquette de la République n'était qu'un mot⁵⁸. De ce point de vue, Naquet parla de « la nécessité d'avoir à la Chambre un parti propulseur, un parti d'avant-garde »⁵⁹ qui obligerait Gambetta et les opportunistes à suivre une politique résolument radicale et qui les inciterait aux réformes.

En un mot, Naquet demandait à ce comité de travailler pour que les vainqueurs

⁵³ « Procès-verbal de la réunion privée du vendredi 10 septembre 1875 à Marseille », *L'Événement*, 17 septembre 1875, p.1.

⁵⁴ In CARTIER, *op. cit.*, p.19.

⁵⁵ « Mon cher ami », 12 septembre 1875, *B.N., Lettres de Scheurer-Kestner*, N.A.F., n°24409, lettre n°120, fol. 218. Satisfait, Naquet se permit de passer trois semaines de repos chez son père, à Nice (« Mon cher Scheurer », 23 septembre 1875, lettre n°121, fol. 219).

⁵⁶ « Ma chère amie [Juliette Adam] », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 22 février 1876, folio n°269. Pour son itinéraire et ses impressions, voir 16-17 février également.

⁵⁷ Voir « À Arthur Ranc », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 30 août 1875, folio n°249.

⁵⁸ « Les hommes et les programmes nouveaux », *Le Petit Marseillais*, n°2845, 14 février 1876, p.1.

⁵⁹ « Les réunions d'hier », *Le Petit marseillais*, n°2846, 15 février 1876, p.3.

qui sortiraient des urnes fussent « des hommes nouveaux » capables de formuler les vœux des radicaux en articles de lois et de frayer la voie au progrès. La candidature de Naquet n'ayant pas été retenue, il se présenta à Apt, où il fut élu sur son programme de révision⁶⁰.

Naquet alla par conséquent siéger comme député de Vaucluse sur les bancs de la gauche radicale, nouvellement admise aux législatives de 1876⁶¹. Avec le concours des membres de celle-ci, dont les plus connus étaient Louis Blanc, Madier de Montjau, Barodet, Floquet, Laisant, Brisson, Lockroy, Perin, Peyrat, Marcou, Raspail et Clemenceau⁶², Naquet continua cette croisade révisionniste.

« La lutte est dès à présent engagée, et très sérieusement, annonçait-on, entre M. Gambetta, d'une part, et MM. Louis Blanc, Alfred Naquet, d'autre part. Le premier parle et agit au nom des républicains respectueux de la constitution; les autres dirigent contre l'œuvre du 25 février les plus violentes attaques »⁶³.

Naquet s'indignait du fait que les républicains, depuis le centre gauche jusqu'à l'Union républicaine, après tant de sacrifices de principes — « les gauches, dis-je, ont donné beaucoup et, vu mes opinions radicalement démocratiques, je suis un de ceux à qui ces concessions ont le plus coûté »⁶⁴ —, que ceux-ci continuaient cette politique d'abnégation sans rien obtenir en retour. Étant donné que ladite Assemblée ne lâchait

⁶⁰ *Autobiographie, op. cit.*, p.69. Naquet l'emporta sur Taxile Delord, candidat de Gambetta.

⁶¹ Les *Archives Jacques Kayser* (1KA, DR2) renferment une liste de députés radicaux élus entre 1871 et 1898.

⁶² MILHAUD, *op. cit.*, p.74 et p.85. WORMSER, *op. cit.*, p.197.

⁶³ « Lettre de Paris », *Le Petit Marseillais*, 17 février 1876, n° 2848, p.1. Article attribuant au désir de Naquet d'occuper la première place, ou de supplanter Gambetta comme chef des gauches, le mobile de sa campagne révisionniste, entamée à ce moment.

⁶⁴ NAQUET, *Lettre à mes commettants, op. cit.*, p.4.

pas et que « la Constitution de 1875 est toujours debout »⁶⁵, les leaders républicains avaient le devoir de mettre la droite en demeure. Songeant à un rôle semblable à celui que joua Ledru-Rollin dans la chute de la monarchie de Juillet⁶⁶, Naquet soutint:

« Si nos chefs ont négocié comme ils le devaient et, dans ce cas munis des garanties sans lesquelles ils n'ont pas dû engager notre vote, ils devaient monter à la tribune, foudroyer les alliés infidèles qui nous ont abandonnés, reprendre une vigoureuse politique d'opposition »⁶⁷.

En revanche, si tel n'était pas le cas, Naquet et cette nouvelle gauche radicale refusaient de comprendre comment les chefs républicains pouvaient sincèrement prétendre que la République était réellement fondée sur une œuvre monarchiste⁶⁸. Est-ce que, dans un moment d'étourdissement, les rôles de la gauche et de la droite se seraient par hasard inversés ? Comment osaient-ils déclarer vivables des institutions usurpant la souveraineté du peuple ? Bref, si « nous avons un roi, sans l'hérédité »⁶⁹, où est la République radicale ou démocratique ?

Cela revenait à dire, suivant cette argumentation, soit que les chefs républicains avaient agi avec légèreté, soit que, ayant constaté avoir été dupés par la droite et ne voulant pas exposer leur leadership à la critique de leurs membres, ils avaient persévéré quand même dans cette voie funeste de désistements pour sauver leur situation personnelle. Mais alors ce serait « criminel » de leur part, soutint Naquet, et il

⁶⁵ ZÉVAËS, *Histoire de la Troisième République*, op. cit., p.133.

⁶⁶ « Les réunions d'hier », article cité.

⁶⁷ NAQUET, *Lettre à mes commettants*, op. cit., p.6.

⁶⁸ Pour un article résumant éloquemment les observations du groupe ci-dessus, voir Louis BLANC, « La constitution de février 1875 » in *Questions d'aujourd'hui et de demain*, op. cit., troisième série (vol. 3), pp.463-478.

⁶⁹ J.O.C., 22 juin 1875, p.4506. Maxime de Louis Blanc que Naquet répétait souvent.

s'imposait aux membres des gauches de le dénoncer, de faire la lumière sur tous les événements et de « mettre au jour toutes les responsabilités »⁷⁰.

« Mais non, nos amis ont préféré concéder encore, concéder sans cesse, concéder toujours. Hier, ils accordaient tout ce qu'on leur demandait pour s'emparer du pouvoir et rendre au pays sa liberté. Aujourd'hui, quoique n'ayant rien obtenu, ils accordent plus encore dans l'espérance d'avoir prochainement la dissolution; et cette dissolution, ils ne sont pas plus certains de l'obtenir qu'ils n'étaient certains en février d'obtenir les réformes libérales. [...] Ils acceptent tout, ils votent tout, dans l'espoir que la parole sera bientôt rendue à la France; et, en tout votant, ils assument la responsabilité de tout ce qui se fait. [...] Moi, qui suis moins rassuré, moins optimiste qu'on ne l'est à gauche; moi qui ne vois guère comment le salut pourra sortir de tant de mauvaises lois accumulées, j'ai voté contre les lois organiques, quoique ayant voté la Constitution, et je crois de mon devoir de crier gare ! »⁷¹

Pour ces raisons, Naquet reprocha à Gambetta et aux républicains qui le suivirent, même s'ils avaient sauvé la République, de n'avoir finalement obtenu, au prix de toutes ces concessions, qu'une nouvelle affirmation de sa reconnaissance légale⁷², mais tout en lui imposant une Constitution « qui la corrompt, l'anémie » et à laquelle il faudrait attribuer « le gros des maux dont souffre le pays républicain »⁷³. En renonçant à la proie pour ne garder que l'ombre, ceux-ci étaient allés trop loin, n'ayant abouti d'ailleurs qu'à « la République sans les républicains ».

« Oui je haïs Gambetta, écrit Naquet, mais cette haine n'a rien de personnel. [...] Parce que je crois qu'il perd la République comme l'empereur perdait la France. [...] En outre je suis convaincu

⁷⁰ NAQUET, *Lettre à mes commettants*, *op. cit.*, p.10.

⁷¹ *Ibid.*, pp.10-11.

⁷² La résolution du 17 février 1871 avait nommé Thiers « Chef du Pouvoir exécutif de la République française ». La loi Rivet, du 31 août 1871, fixa au pouvoir de Thiers une durée de trois ans, à titre de « Président de la République française ». Thiers également, dans son message du 13 novembre 1872, déclarait à la Chambre: « La République existe, elle est le gouvernement légal du pays », invitant les députés à ne pas perdre leur temps à la proclamer, mais à l'employer plutôt à lui imprimer un caractère conservateur. Enfin, la loi du 24 mai 1873 avait nommé Mac-Mahon président de la République française, en remplacement de Thiers démissionnaire. La loi du 20 novembre 1873 lui confia le Pouvoir exécutif pour sept ans, également à titre de Président de la République. DUGUIT, MONNIER, BONNARD, *op. cit.*, pp.286-287 et p.290. LEFEBVRE, *op. cit.*, pp.6-7 et p.11. Sur ce dernier point, voir également Louis BLANC, « La politique des concessions à outrance », *Questions d'aujourd'hui et de demain*, *op. cit.*, p.484.

⁷³ NAQUET, *L'Humanité et la Patrie*, *op. cit.*, p.299.

que Gambetta est un homme personnel qui n'agit que dans son intérêt propre »⁷⁴.

Considérant que la confirmation d'une reconnaissance légale équivaldrait à « une marchandise achetée au-dessus de sa valeur »⁷⁵, après la chute du cabinet Dufaure et à la veille du renversement de celui de Simon, Naquet exhorta les républicains, du moins, à tenir tête à la politique de « la République présidentielle » ou « sénatoriale » de Mac-Mahon⁷⁶.

« Un pouvoir occulte gouverne, déclara Naquet. Il arrivera forcément une heure où vous serez obligés de vous arrêter dans la voie où vous vous êtes engagés et où vous renverserez le cabinet. Le Maréchal recommencera la même manœuvre avec un autre cabinet, puis avec un troisième, et lorsqu'il sera bien établi que vous les renverserez tous, il vous renverra vous-mêmes devant le pays. Il dira aux électeurs qu'il n'y a pas de majorité de gouvernement, qu'il ne peut pas gouverner avec une Chambre divisée et qu'il s'adresse à eux pour faire cesser cet état de choses »⁷⁷.

Face au péril immédiat venu de la droite que la République courait, et à l'épreuve du Seize Mai qui attendait les républicains, Naquet se résigna à mettre momentanément en sourdine sa campagne de révision au profit de l'union des gauches. Techniquement, d'ailleurs, il fallait d'abord le départ de Mac-Mahon (30 janvier 1879), qui détenait personnellement jusqu'alors l'initiative de révision⁷⁸. Mais en 1879, année où les républicains devinrent maîtres de la haute Chambre

74 « Mon cher Scheurer », 5 novembre 1875, *B.N., Lettres de Scheurer-Kestner*, N.A.F., n°24409, lettre n°123, fol.224.

75 NAQUET, *Discours prononcé... à Arles*, *op. cit.*, p.15.

76 Expression empruntée à Rudelle. Pour un récit détaillé, *op. cit.*, pp.47-64.

77 *Id.*, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.70. La profession de foi de Thiers, adressée aux électeurs du IX^e arrondissement, confirma cette interprétation de Naquet. Pour le texte, voir ZEVORT, *op. cit.*, vol. 2, pp.540-541.

78 En 1878 encore, cette question, qui déciderait du caractère de la République, rongait Naquet, au point de lui faire délaïsser ses affaires économiques. « Interrogé par moi, conta Naquet père, Alfred m'a dit [...] qu'il ne devait pas s'occuper de ses intérêts privés ou de ce qui pourrait paraître tel, qu'il était d'ailleurs absorbé par la chose publique ». *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, fol. n° 146, 10 avril 1878.

également⁷⁹, Naquet relança sa lutte⁸⁰.

Étant donné qu'à cette même époque le petit groupe de radicaux de Clemenceau se démarquait, chaque jour davantage, de Gambetta qui « ne savait pas très bien où il allait »⁸¹ et de Ferry, à droite, et des guesdistes-blanquistes, à gauche⁸², Naquet trouvait enfin ceux, comme lui, capables de sortir leur brassard de révision et de revendiquer énergiquement cette réforme⁸³. « Nous sommes indéfiniment condamnés, déplorait Clemenceau, à n'avoir qu'une République entourée d'institutions monarchiques, une présidence [...] »⁸⁴. Au banquet d'inauguration des nouveaux ateliers de l'imprimerie Nonelle, Lockroy applaudit le discours de Clemenceau et surenchérit sur ce dernier en s'attaquant au complice du coup du Seize Mai. « La plaie c'est le Sénat qui est une entrave à toutes les idées de réforme. [...] Pour s'en défaire il faut une constitution nouvelle établie sur des principes vraiment démocratiques »⁸⁵.

Avec des personnalités telles que Camille Pelletan, Stéphen Pichon, Tony

⁷⁹ HANOTAUX, *op. cit.*, vol.4 (*La République parlementaire*), pp.415-416. Métaphoriquement, cela serait représenté par l'élection de Jules Grévy à la présidence, par l'adoption de la Marseillaise comme hymne national, et du 14 juillet comme fête nationale.

⁸⁰ À cette époque, Naquet fit des conférences pour la révision à Avignon, à Marseille et à Troyes, y promouvant également sa loi du divorce. NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.4. *Autobiographie, op. cit.*, p.70.

⁸¹ MARTET, *Clemenceau peint par lui-même*, Paris, A. Michel, 1929, p.153.

⁸² Pour les détails, voir PIERRARD, *op. cit.*, p.207.

⁸³ « Je suis enchanté de la conduite politique d'Alfred, écrivait Naquet père, son vote contre Blanqui et sa lettre au Cercle du Midi [...] ». *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, fol. n° 148, 25 juin 1879.

⁸⁴ Cité par BUISSON, *La politique radicale, op. cit.*, p.48. Sur ce point, voir Gaston MONNERVILLE, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1968, pp.113-115.

⁸⁵ *A.P.P.*, a b/1160, rapport du 27 juin 1881, n° 2411. Banquet tenu le 26 juin 1881, au n°16 de la rue Cadet

Révillon, et Louis Guillot (député de l'Isère)⁸⁶, qui voulaient en finir avec cette situation constitutionnelle où la France républicaine était dans la boue alors qu'on lui racontait qu'elle était en pleine apothéose, Naquet souhaitait, comme il le disait à Arles, ranimer les masses et créer un véritable courant d'opinion pour la révision.

« Si nous voulons le provoquer, si nous voulons que le pays se sauve lui-même, il faut lui dire la vérité, il faut lui parler un langage viril, il faut cesser de l'endormir par des espérances et des promesses qui n'ont pas de réalisation possible. Il faut arrêter les progrès de cet affaissement, de cette atonie, fruit d'une politique que le succès seul aurait pu justifier et qui n'a pas eu le succès »⁸⁷.

□ □

C. LA RÉVISION, OU COMMENT RADICALISER LA RÉPUBLIQUE

L'année 1879 n'avait abouti qu'à une révision limitée, dont l'objet fut le retour du siège des pouvoirs publics à Paris⁸⁸. Le parti radical avait besoin d'un programme capable de rallier la majorité de ses membres. Clemenceau regretta qu'en 1869,

« en face de l'Empire croulant, le parti radical avait un chef. J'avais adopté le programme Belleville, mais puisque Gambetta l'abandonne... »⁸⁹

Le thème qui formerait l'ossature de la section politique du *Programme de Montmartre* était trouvé⁹⁰. Ce programme, que Clemenceau introduisit aux élections de 1881,

⁸⁶ SCHMIDT, *Idées et images radicales*, op. cit., p.36.

⁸⁷ NAQUET, *Discours prononcé... à Arles*, op. cit., p.19.

⁸⁸ Loi du 21 juin 1879, dont l'article unique décréta l'abrogation de l'article 9 de la loi du 25 février relative à l'organisation des pouvoirs publics, ayant antérieurement fixé le siège des Chambres et du pouvoir exécutif à Versailles. Loi du 22 juillet 1879 (article 1^{er}), prescrivant leur retour à Paris. Pour les détails, voir DUGUIT, MONNIER, BONNARD, op. cit., pp.306-307. ZEVORT, op. cit., vol. 3 (*La Présidence de Jules Grévy*), pp.20-22.

⁸⁹ Juliette ADAM, *Après l'abandon de la revanche*, Paris, Alphonse Lemerre, 1910, p.229.

⁹⁰ « Art. 1er. Révision de la Constitution. — Suppression du Sénat et de la présidence de la République. — Ratification de la Constitution par le peuple ». Pour les détails, le cahier des électeurs et le discours de Clemenceau, voir *L'Année politique*, (à suivre...)

ressemblait fort à celui que Naquet avait présenté en 1876⁹¹. Comme la révision, leitmotiv des radicaux, disposa à partir de 1880 des quotidiens *La Justice* de Clemenceau et *L'Indépendant*⁹² de Naquet, cela devint pour ce dernier une garantie que, sous peu, cette réforme aurait pignon sur rue.

Rendant compte à ses commettants, lors de deux grandes réunions publiques tenues alors à Pertuis et à Cadenet et portant sur les origines de la division qui s'accroissait davantage, à ce moment, dans la gauche, Naquet en vint à reconnaître le malaise que celle-ci porterait dans les rangs de l'éventuel grand parti républicain. Mais si certains, écrit-il, avaient pour motif des causes personnelles, relativement faciles à combattre, d'autres en avaient des idées, contre lesquelles on ne pouvait rien. Lockroy déclara que

« si la République n'est pas plus radicale, c'est la faute du sériel qu'il faut supprimer, c'est la faute des républicains modérés qui ne sont autres que des orléanistes. Les ministres eux-mêmes ne sont pas de sincères républicains »⁹³,

Naquet, au contraire, présuma que si tous les députés de la gauche aimaient la République, tous ne la comprenaient pas cependant de la même manière, de sorte que ce que les uns trouvaient salubre, les autres le considéraient néfaste. D'ailleurs, cet état de choses risquait de se répéter au sein du groupement nouvellement formé de

⁹⁰(...suite)
1881, pp.426-429.

⁹¹ Pour Clemenceau, voir la brochure intitulée « Comité républicain radical du 18^e arrondissement », in *Musée Clemenceau*. Pour Naquet, voir « Le mandat impératif », *Le Petit Marseillais*, 16 février 1876, p.1.

⁹² VAPEREAU, *op. cit.* Pour la publication de ce journal à un sou, Naquet bénéficia de la collaboration de Paul Strauss, rédacteur en chef. Ce quotidien de 1880 eut un beau succès, de l'avis de Naquet (tirage de 18 000 exemplaires), et assurément un meilleur sort que celui qu'avait connu *La Révolution* en 1876.

⁹³ Voir le rapport du 12 août 1881 (A.P.P. a b/1160) relatif à la réunion tenue dans le préau de l'école communale du 25, avenue de la Roquette, organisée par l'alliance socialiste et le comité radical-démocratique.

radicaux avancés, parce que ceux-ci n'avaient pas non plus une vision unique de la République démocratique et sociale.

« M. Lanessan veut le moins de gouvernement possible, dit Naquet; M. Clemenceau est gouvernemental; M. Pelletan est pour l'élection de la magistrature; M. Roche [...]; on pourrait multiplier ainsi les exemples de dissidences d'opinion entre les républicains les plus résolus »⁹⁴.

La devise de révision agissait donc uniquement comme une force de cohésion. Encore restait-il à ces derniers à se prononcer sur la manière dont cette révision devait se faire.

Si l'interprétation courante des élections de 1881 était celle d'un mandat pour la révision⁹⁵, du point de vue des radicaux celle-ci ne pouvait être qu' « illimitée et indéterminée »⁹⁶. Mais la grande gagnante de ces législatives, à savoir l'Union républicaine de Gambetta, une fois appelée au pouvoir, ne présenta pas de véritable programme gouvernemental de révision, de l'avis de Naquet⁹⁷. Les démarches souterraines pour l'établissement du cabinet avaient failli créer une scission entre, d'une part, les radicaux qui se considéraient guidés par l'idée, comme Naquet, Floquet, Lockroy, Madier de Montjau et Germain Casset, plusieurs d'entre eux versant ultérieurement dans le boulangisme, et, d'autre part, le groupe

⁹⁴ Voir l'éditorial « M. Naquet devant ses électeurs », *Le Petit Marseillais*, 22 octobre 1882, p.1. Le rapport du 4 février 1882 (A.P.P. a b/1160), où Lockroy déclara: « J'ai déjà dit, à plusieurs reprises, qu'une partie de l'extrême gauche, surtout les nouveaux élus, supportaient avec peine l'autorité que Clemenceau prétend exercer sur le groupe. Il y a longtemps qu'ils se plaignent et qu'ils disent qu'ils ne veulent pas d'un autre Gambetta - moins le talent », fait effectivement renvoi à Lanessan et ses amis.

⁹⁵ *J.O.C.*, 15 janvier 1882, p.8. Un Ferry également partagea cet avis. « En 1881, dit-il, j'étais hostile à la révision [...]; les élections législatives de cette année, les élections sénatoriales de 1882 m'ont fait changer d'opinion ». *L'Année politique*, 1884, p.163.

⁹⁶ Voir Jean DIETZ, « Jules Ferry: la révision de la Constitution et le scrutin de liste » (I), *Revue politique et parlementaire*, vol. 166, 10 mars 1936, p.518. *L'Année politique*, 1884, p.184. NAQUET, « La révision de la constitution » (I et II), *L'Indépendant*, 11 et 13 mars 1881, p.1.

⁹⁷ NAQUET, « Monsieur le directeur politique du Temps & cher ancien collègue », 12 janvier 1899 [1890 selon nous], in *Varia*, 4LB57 14018, vol. 16, p.1 (ledit journal n'inséra pas cette lettre manuscrite et M. Hebrard ne l'honora même pas d'une réponse).

accusé de semer la confusion, dont Clemenceau, Pelletan et d'autres, qui « se sont mis en tête de combattre l'opportunisme ou plutôt M. Gambetta, le véritable point de mire de toutes les attaques, au nom de la liberté »⁹⁸.

Cependant toute cette agitation s'avéra gratuite. Même si le « grand ministère »⁹⁹ s'empressa de s'occuper, en premier et dès la rentrée du congé des fêtes, du dossier constitutionnel, le projet que Gambetta déposa à la Chambre le 14 janvier 1882¹⁰⁰ se voulait « une révision sagement limitée »¹⁰¹.

« Le gouvernement [...], assurait-il, vous demande de mettre en dehors et au-dessus de toute discussion le principe de l'exercice du pouvoir législatif par deux assemblées [...], principe constitutif de tout gouvernement véritablement démocratique »¹⁰².

Voulant s'assurer que la Chambre prendrait en considération les principes qu'il défendait, Naquet déposa un amendement, au tout début des délibérations sur le projet de révision ci-dessus¹⁰³. Mais en vain: le « Grand ministère » tomba ce même 26 janvier du fait de la coalition qui se forma contre le tribun, composée de radicaux¹⁰⁴,

⁹⁸ Voir Paul STRAUSS, « L'extrême gauche intransigeante », *Le Voltaire*, 4 novembre 1881, p.1. Voir également, à cet égard, NAQUET, « Tactique habile », *Le Petit Lyonnais*, 7 novembre 1881, in *Varia*, 4LB57, 14018, vol.4, tome 2, pp.89-90, où il accusa lesdites guerres intestines d'avoir mené à ce qu'une majorité de radicaux aient rayé le nom de Charles Floquet de la course à la vice-présidence de la Chambre, laissée à Georges Perin plus proche de l'Union républicaine de Gambetta.

⁹⁹ Constitué le 15 novembre 1881.

¹⁰⁰ Voir *J.O.C.*, 15 janvier 1882, pp.8-12.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.8. Officiellement, Gambetta cherchait, à l'exemple des sénateurs, à inscrire également dans la Constitution le mode d'élection des députés, qu'il voulait au scrutin de liste. Quant au Sénat, Gambetta souhaitait élargir ce corps électoral, en y ajoutant les conseillers municipaux, et imposer à cette Chambre diverses restrictions, touchant à son pouvoir en matière financière.

¹⁰² *J.O.C.*, 15 janvier 1882, p.8.

¹⁰³ *J.O.C.*, 27 janvier 1882, p.47. Sur ce point, voir NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.4. *Temps futurs*, *op. cit.*, p.3.

¹⁰⁴ Dans une conférence tenue le 30 octobre 1882 au cirque Fernando (à l'intersection du boulevard de Rochechouart et de la rue des Martyrs), Clemenceau expliqua à ses électeurs la conduite des radicaux et leur vote du 26 janvier. Pour un article jugeant cette politique, voir « Le discours de M. Clemenceau », in WEISS, *op. cit.*, pp.287-306.

d'anciens adversaires conservateurs de Gambetta de la gauche républicaine, du centre droit et de la droite. Pour Naquet, cette tentative de révision n'en était une qu'en apparence seulement, ainsi que le fut la question du scrutin de liste qui déclencha le soulèvement de la Chambre et à cause de laquelle, officiellement, Gambetta tomba¹⁰⁵.

Il en fut ainsi parce que, d'une part, ce ministère repoussa, au début de la séance du 26, la proposition Barodet de révision intégrale, sous prétexte que le Sénat refuserait de la voter¹⁰⁶. D'autre part, en insistant pour mettre à l'ordre du jour, au début de cette législative, le scrutin de liste, principe que la Chambre avait déjà voté et que le Sénat avait repoussé¹⁰⁷, tout en laissant les modalités de l'élection des députés à une date ultérieure, Gambetta effraya ces derniers qui soutinrent qu'il fallait commencer plutôt par l'adversaire perpétuel de toute réforme, le Sénat, et non par eux-mêmes. C'est qu'on soupçonnait Gambetta de ne chercher que sa propre consolidation, et que la maxime de « stabilité parlementaire et gouvernementale » qu'il mettait de l'avant ne visait, en fin de compte, qu'à fixer à la Chambre des harnais lui imposant de le soutenir, malgré elle, comme leader de la majorité parlementaire, sinon de faire face à une dissolution¹⁰⁸. Voilà ce qui expliquerait le déchaînement des députés

¹⁰⁵ Voir NAQUET, « Le scrutin de liste et la constitution », *L'Indépendant*, 25 mai 1881, p.1.

¹⁰⁶ *Id.*, « Le programme du cabinet », *Le Voltaire*, 2 février 1882, p.1, où il dit: « Gambetta a été renversé pour n'avoir pas voulu la révision intégrale ».

¹⁰⁷ Le 9 juin 1881, Jules Simon contracta une entente avec les droites du Sénat pour écarter la précédente proposition de Gambetta. Pour s'opposer à cet homme politique on sacrifia donc une réforme jugée par les conservateurs d'alors comme pouvant améliorer leurs chances aux futures législatives. Voir WEISS, *op. cit.*, p.158. ZEVORT, *op. cit.*, vol. 3, p.143.

¹⁰⁸ Nous nous bornons à souligner, au passage, que 32 des 33 membres de la commission d'étude du projet de révision de Gambetta le repoussèrent. Andrieux, le rapporteur, s'exprima avec acharnement: « Il ne s'agit pas des mérites du scrutin de liste, opposé ou comparé au scrutin d'arrondissement. [...] La question est plus restreinte et plus précise. On nous propose d'introduire aujourd'hui, à l'heure qu'il est, dans les circonstances que vous savez, le scrutin de liste dans notre droit (à suivre...)

et pourquoi la Chambre qui, au début de cette journée, avait écarté la révision intégrale¹⁰⁹ l'adopta, en fin de séance¹¹⁰, tandis que le scrutin de liste, « le corollaire naturel du suffrage universel » selon Gambetta, voté jadis, ne passa pas cette fois-ci.

Par ailleurs, bien que 315 députés républicains eussent pris un engagement devant leurs électeurs pour la révision et l'eussent inscrite dans leur profession de foi¹¹¹, jouissant ainsi d'une prépondérance numérique dans une Assemblée de 551 députés, les Français, présuma Naquet, ne savaient pas au juste à quels changements s'attendre ni où aboutirait la révision, en raison de la grande diversité des programmes.

« Nous ne pouvons nous dissimuler, dit-il, que s'il existe en France un courant révisionniste, le pays n'est nullement fixé sur les principes fondamentaux de cette révision. L'un veut supprimer le Sénat; l'autre cherche à en modifier les attributs et le mode d'élection; un autre encore vise plus particulièrement les inamovibles; mais bien peu de personnes pensent à la réforme radicale que nous avons indiquée »¹¹².

À celle-ci faisaient défaut un plan cohérent, accepté par la majorité, et des garanties efficaces¹¹³. Souhaitant contribuer à combler cette lacune, Naquet publia dans *Le*

108(...suite)
constitutionnel. C'est à cela, messieurs, c'est à cela seulement que nous résistons. [...] C'était absolument puéril de demander à une Chambre issue hier du suffrage universel de réformer sa législation électorale et de réclamer une autre consultation. [...] Évidemment, messieurs, la Chambre à laquelle on demande un acte pareil et qui le consomme, est vouée à une dissolution prochaine ». *J.O.C.*, 27 janvier 1882, pp.53-54.

109 290 contre 172. *J.O.C.*, 27 janvier 1882, p.46.

110 268 pour et 218 contre. *Ibid.*, p.57. De Freycinet refusa de porter cette résolution au Sénat. ZEVORT, *op. cit.*, vol. 3, p.191.

111 *J.O.C.*, 6 mars 1883, p.482 et p.485. Si l'on retient les 16 députés de droite (bonapartistes et royalistes) qui avaient fait une promesse semblable, le nombre de révisionnistes déclarés aurait été de 331 (334 selon *L'Année politique*, 1884, p.195).

112 NAQUET, « Les divisions dans le parti républicain », article cité. À en croire Rudelle (*op. cit.*, p.86), 164 écrivirent que « la révision doit améliorer la démocratie républicaine », 147 voulaient la réforme du Sénat, 72 la modification de ses attributions et 32 la suppression de ses droits financiers, 94 la suppression de l'inamovibilité, 85 l'abolition du Sénat et 31 l'abrogation de la présidence.

113 Voir le discours de la conférence que donna Naquet le 29 octobre, au boulevard des Capucines, in *Varia*, 4LB57 14018, vol. 7, p.168.

*Voltaire*¹¹⁴ une série d'articles traitant de la révision du radicalisme, et s'exprima dans *Questions constitutionnelles*¹¹⁵, qu'il distribua aux députés et aux sénateurs. S'adressant à la France, il invita à trancher.

Toutefois, malgré cette campagne de sensibilisation, le successeur de Gambetta au pouvoir, Ferry (deuxième Cabinet: 21 février 1883 - 30 mars 1885), se déclarant « profondément attaché au système de gouvernement qui repose sur les deux Chambres »¹¹⁶, ne se rallia pas à la proposition de révision des radicaux¹¹⁷. L'éloquent discours de leur leader, Clemenceau¹¹⁸, déclarant qu' « il est temps d'en finir avec la monarchie »¹¹⁹, et invitant les députés à ne pas ajourner la révision, ne fit pas bouger Ferry. Celui-ci soutint: « Vous choisissez, pour entamer cette campagne révisionniste, le moment où elle peut être le plus périlleuse pour la République et pour le pays »¹²⁰. Il les pria de reporter toute discussion sur ce sujet aux derniers mois de la législative¹²¹.

Étant d'un avis contraire, les radicaux mirent en œuvre *La Ligue républicaine pour la révision* et firent appel à la pression de leurs adeptes de Paris et de la province

¹¹⁴ Naquet fut contraint de quitter ce journal républicain qui lui retira sa tribune, se dissociant ainsi de sa campagne révisionniste (*Discours...au cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.4).

¹¹⁵ *Ibid.*, p.4. « Monsieur le directeur politique du Temps... », lettre citée.

¹¹⁶ *J.O.C.*, 7 mars 1883, p.509.

¹¹⁷ La discussion, portant sur la prise en considération de la troisième proposition de Barodet et de plusieurs membres de l'extrême gauche, se tint aux séances des 5 et 6 mars. Voir *J.O.C.*, 6 mars 1883, pp.469-485 et 7 mars, pp.493-511.

¹¹⁸ *J.O.C.*, 7 mars 1883, pp.500-509.

¹¹⁹ *Ibid.*, p.509.

¹²⁰ *Ibid.*, 6 mars 1883, p.477 (citation). Voir également 7 mars, p.509.

¹²¹ DIETZ, article cité, pp.521-522.

à laquelle Ferry ne resta pas indifférent¹²². Dans un discours prononcé le 9 mars 1883 au *Cercle national*, Ferry souligna la nécessité pour la gauche de déterminer plus nettement où elle commençait et où elle finissait¹²³. En suggérant à son auditoire la politique gouvernementale comme dénominateur commun, il visait à ce que la gauche se démarquât des radicaux qui la repoussaient. Qui plus est, sept mois plus tard, dans son discours du 14 octobre 1883 au Havre, Ferry jeta ouvertement l'anathème sur les adeptes de Clemenceau, dénonçant « ces tendances, qui constituent assurément pour la République un péril, et j'ose le dire, le plus grand, le seul péril du moment, car le péril monarchiste n'existe plus »¹²⁴.

Toutefois, en 1884, Ferry accorda aux radicaux certaines mesures¹²⁵. Après avoir préalablement établi « un plein accord, une parfaite harmonie entre les deux Chambres »¹²⁶, il déclara la République définitive¹²⁷, rendit inconstitutionnelle

¹²² *Ibid.*, p.522.

¹²³ Paul ROBIQUET, *Discours et opinions de Jules Ferry*, Paris, Colin & Cie, 1897, vol. 6, pp.126-127.

¹²⁴ *Discours... de Jules Ferry, op. cit.*, vol. 6, p.171. Sur le péril de gauche, voir également J.J. CHEVALIER, *Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1952, p.373.

¹²⁵ Voir G. CATY, « La révision de 1884 », *Politique*, 1966, n° 33-36, pp.71-155. Pour un récit minutieux, voir *L'Année politique*, 1884, pp.151-186 et 190-213. DIETZ, « Jules Ferry: la révision de la constitution et le scrutin de liste » (II), *Revue politique et parlementaire*, vol. 167, 10 avril 1936, pp.101-117.

¹²⁶ *Discours et opinions de Jules Ferry, op. cit.*, vol. 6, p.110. Ce serait une condition *sine qua non*, découlant du caractère même de ladite Constitution (LEFEBVRE, *op. cit.*, p.214). Naquet s'opposa à cette interprétation parce qu'elle représentait une violation de l'esprit du pacte constitutionnel, déroband, dans ce cas-ci, au congrès sa souveraineté de véritable Assemblée constituante omnipotente. « Le Congrès serait une formalité oiseuse si la loi qu'il doit faire était faite avant sa réunion, et s'il ne lui restait plus qu'à l'accepter ou à la rejeter par un vote d'ensemble », soutint NAQUET, « Les droits du congrès », *Le Voltaire*, 30 juillet 1884, p.1.

¹²⁷ L'article 2 de la révision partielle des lois constitutionnelles du 14 août 1884 compléta l'article 8 de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics, du 25 février 1875, en ces termes: « La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ». GODECHOT, *op. cit.*, p.337. Pour une critique de Naquet, voir « La révision intégrale », *La Presse*, 7 août 1888, p.1, où il soutint que l'article 8 ne protégerait pas la République. Si les droites prenaient le pouvoir, elles pourraient décréter la monarchie. Le referendum serait un moyen plus efficace.

l'accession des princes à la présidence de la République¹²⁸, abolit l'inamovibilité des sénateurs¹²⁹ et supprima les prières publiques au début de la session parlementaire¹³⁰.

Mais, au bout du compte, malgré les dénonciations de Naquet et des radicaux¹³¹, Ferry, dont le but était d'enterrer la question de la révision pour longtemps, ne radia ni le Sénat¹³² ni la Présidence, ni même le droit de dissolution du président, et n'introduisit guère de réformes démocratiques. Bref, au lieu de faire de la République « un gouvernement perpétuellement ouvert, qui se prête à tous les changements et à

¹²⁸ L'article 2 (paragraphe b) de la révision constitutionnelle partielle du 14 août 1884 stipule: « Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République ». DUGUIT, MONNIER, BONNARD, *op. cit.*, p.308.

¹²⁹ La loi du 9 décembre 1884 — portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et l'élection des sénateurs — stipule (article 1^{er}): « Le Sénat se compose de trois cents membres élus par les départements et les colonies », et (article 6): « Les Sénateurs sont élus au scrutin de liste ». *Op. cit.*, pp.308-309. Bien que la suppression des inamovibles vint réparer le tort que leur nomination avait fait au suffrage universel, tandis que pour Ferry l'élection des sénateurs à deux degrés était l'équivalent du suffrage universel, pour Naquet, au contraire, c'était uniquement le suffrage direct par le peuple, tel qu'il le souligna dans son amendement (*J.O.S.*, 6 décembre 1884, p.1845) — un principe que les députés avaient reconnu, mais pas les sénateurs. Naquet s'indignait du fait qu'on désignât l'élection des sénateurs par les conseillers municipaux, par les conseillers d'arrondissement et par les conseillers généraux — c'est-à-dire par des corps non politiques, à qui on ne permettait pas de s'occuper de politique, ni même de délibérer avant d'élire les sénateurs, élection qu'on faisait à la veille du renouvellement du mandat de conseiller — comme étant le suffrage universel. Pour Naquet, « c'est une élection par une oligarchie [...], la pire des oligarchies ». Au ministre de l'Intérieur, Naquet lança alors: « Les nécessités de votre politique vous entraînent à entasser des sophismes, indignes de votre grand talent, et contre lesquels proteste votre intelligence de penseur; parce que vous savez aussi bien que nous que le suffrage universel à plusieurs degrés n'a jamais la netteté, la précision, l'exactitude du suffrage direct; parce que vous savez que ce n'est jamais qu'une manifestation lointaine, amoindrie, affaiblie de la volonté nationale ». *J.O.S.*, 7 décembre 1884, p.1846.

¹³⁰ L'article 4 de la révision partielle du 14 août 1884 annula la disposition (art. 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875) qui commandait: « Le dimanche qui suivra la rentrée [des Chambres], des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées ». DUGUIT, MONNIER, BONNARD, *op. cit.*, p.308. GODECHOT, *op. cit.*, p.337.

¹³¹ MIQUEL, *La III^e République, op. cit.*, p.40. *L'Année politique*, 1884, pp.184-186 et 210-212. ZÉVAËS, *op. cit.*, p.57.

¹³² « L'honorable M. Naquet, dit Ferry, est dans la logique absolue de son esprit; il est facile de dégager clairement de son discours le but qu'il poursuit, la réduction du système parlementaire à une seule Chambre. [...] Si vous adoptiez l'amendement de M. Naquet [...], vous feriez le contraire de cette révision limitée [...]; c'est de la politique révolutionnaire que vous feriez [...] ». *J.O.S.*, 7 décembre 1884, p.1849. Il importe de souligner, au passage, que le baptême que les opportunistes venaient de faire au Sénat et le rôle que celui-ci joua dans l'affaire Boulanger donnèrent à cette institution monarchique un cachet de légitimité républicaine, la rendant désormais résistante aux attaques de ses détracteurs radicaux. Si Naquet n'entra au Sénat que pour y porter la destruction (voir son article « Les princes au Sénat », *L'Estafette*, 19 juin 1886, p.1), ou n'accepta cette institution que temporairement (voir sa lettre de démission, « M. le Président [Le Royer] », 21 mars 1889, in *Archives familiales* de Georges Alphandéry, Château de Brignan, Montfavet, où il écrivit: « Je suis entré [... en vue] d'y faire triompher une loi qui me tenait à cœur. [...] Le but [...] atteint [...], j'opte pour l'Assemblée qui émane du suffrage direct des électeurs, et je quitte celle qui est l'émanation du suffrage à deux degrés ».), d'autres radicaux, dont Clemenceau et Pelletan, finirent par vivre avec. C'est que ces derniers, à en croire Gaston MAURICE (*op. cit.*, p.88), auraient occupé plus de la moitié des sièges de cette Chambre.

toutes les améliorations »¹³³, Ferry la laissa ressembler toujours à la monarchie et à des collèges d'élus du second degré (président, premier ministre, sénateurs).

« M. Ferry, accusa Naquet, veut faire résider la souveraineté dans quelques élus qui se substitueraient au pays [...]. M. Ferry préconise une politique de réaction parlementaire. Ce qu'il poursuit, c'est un pouvoir fort [...] mais fort pour ne rien réformer, fort pour ne réaliser aucun progrès; fort simplement, pour faire réélire ses amis et maintenir cette oligarchie parlementaire qui commence à donner des nausées à la France. Nous, nous voulons aussi un pouvoir fort, mais fort pour réformer, fort pour réaliser les progrès que la République parlementaire promet sans cesse, sans jamais tenir ses promesses »¹³⁴.

L'acceptation de la révision limitée de Ferry, « une révision qui n'en est pas une », au dire de Naquet, ou une « révision ridicule », selon les radicaux¹³⁵, n'aurait donc eu pour résultat que de placer sa République perpétuelle au-dessus du suffrage universel ou à l'abri de toute tentative d'amélioration¹³⁶, ce qui aurait impliqué la prétention à la perfection et aurait équivalu à la rendre imperméable aux impulsions changeantes de la volonté nationale, à la priver de sa faculté de les traduire en lois fécondes et à déformer le régime jusque dans sa nature. « Un jour, je me suis trouvé en face de Ferry, conta Clemenceau. J'ai compris que Ferry était incapable de réaliser la

¹³³ Discours de Naquet. *J.O.C.*, 20 novembre 1873, p.7072.

¹³⁴ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.257 et p.256. Voir le procès de l'opportunisme que fit Charles-Ange LAISANT, « Opportunistes et radicaux », in *La politique radicale en 1885, op. cit.*, pp.57-84. « L'opportunisme a déchiré les programmes d'autrefois, il foule aux pieds les principes, et loin de marcher [...] vers le but que se proposaient jadis les républicains, il tourne le dos et marche exactement en sens contraire » (p.61).

¹³⁵ ZEVORT, *op. cit.*, vol. 3, p.361.

¹³⁶ Sans montrer Ferry directement du doigt ou mettre en doute sa sincérité, ce qui n'aurait pas été républicain, en guise de réplique à un article de Jean-Jacques Weiss, républicain de raison qui appuyait la révision limitée ci-dessus, Naquet fit ladite plaidoirie des radicaux, dont est tiré l'extrait suivant. « C'est donc nous, dit Naquet, qui devrions demander que la constitution, déclarant la République perpétuelle, la plaçât au-dessus du suffrage universel; c'est lui qui devrait réclamer que la porte fût ouverte à la révision totale, et cependant c'est l'inverse qui a lieu. [...] C'est parce que nous n'aimons pas les déclarations oiseuses et inutiles que nous ne voulons pas commettre l'enfantillage d'inscrire la perpétuité de la République dans le texte de la constitution. [...] L'autruche, dit-on, croit éviter le danger en évitant de le voir. [...] Le moyen de déjouer les attaques n'est pas de les prohiber, c'est de les rendre impossibles en faisant aimer le gouvernement que l'on a. Gouvernons bien, faisons aimer la République, montrons que, mieux que toutes les autres formes politiques, elle concilie l'ordre et la liberté, et nous aurons plus fait [...] ». NAQUET, « Le droit de révision et la République », article cité.

République »¹³⁷.

Autrement dit, on ramenait ainsi la France dans la situation qu'elle avait vécue entre 1815 et 1870, à savoir l'impossibilité d'obtenir une nouvelle constitution autrement que par une de ces révolutions périodiques qu'elle avait connues à chaque 15 ou 18 ans d'intervalle. Pour ces raisons, la République opportuniste se concevait par Clemenceau et Naquet comme la continuation de cette histoire: « Empires, royautés, Républiques, c'est le décor »¹³⁸.

« La République est supérieure à la monarchie lorsque sous ce vocable ce sont des hommes de progrès qui obtiennent le pouvoir; elle est pire, lorsque le pouvoir échoit aux hommes de réaction. [...] Aujourd'hui elle est devenue chez nous un gouvernement comme les autres [...] un gouvernement militaire et bourgeois de tous points semblable aux monarchies qui l'entourent »¹³⁹.

Or, pour Naquet qui voulait assurer la paix sociale et parer à la révolution par la révision, un régime n'était républicain qu'en proportion de sa faculté à s'identifier avec la volonté nationale et des efforts qu'il déployait pour la réaliser, ce qui n'était pas le cas de la République opportuniste¹⁴⁰. C'est pourquoi Floquet dit aux ouvriers charpentiers, lors d'un banquet tenu en 1882 au salon des Familles, que s'ils ne jouissaient pas encore des droits d'association et de réunion et que s'ils n'avaient pas encore 100 millions pour leur instruction, « c'est par la faute de certains hommes qui, au lieu de la pousser [la République] en avant, la font piétiner sur place », terminant

¹³⁷ MARTET, *Clemenceau peint par lui-même*, op. cit., p.147.

¹³⁸ CLEMENCEAU, *Le Grand Pan*, op. cit., p.316. Voir, à cet égard, Charles-Ange LAISANT, *L'anarchie bourgeoise*, Paris, Marpon & Flammarion, 1887.

¹³⁹ NAQUET, *Temps futurs*, op. cit., pp.330-331.

¹⁴⁰ Nous nous bornons à souligner, au passage, que les radicaux boulangistes reprirent ces propos. Dans la circulaire « Aux républicains de France », envoyée à l'occasion des législatives de septembre-octobre 1889, ils écrivirent: « Aidez-nous à faire l'économie d'une nouvelle révolution [... par] la révision de la constitution monarchique de 1875 ». Voir *A.P.P.*, B a/1465.

son discours en faisant retomber la responsabilité de cet état de choses sur « ces mandataires qui après avoir tant promis, ne tiennent rien »¹⁴¹.

Du point de vue de *La République radicale*, que Naquet souhaitait instaurer, la révision de Ferry était donc indéfendable et revenait à « faire consacrer par le parti républicain une œuvre constitutionnelle désastreuse »¹⁴², c'est-à-dire la République « inamovible »¹⁴³ qui refuse de marcher de front avec le progrès de la société ou d'introduire des changements dans ses institutions selon les nouvelles mœurs de l'époque. Une République qui méconnaît le phénomène de progrès, selon lequel l'extrême gauche d'hier devient la gauche de demain et le centre gauche d'après-demain.

« Or, pour les opportunistes, lança Naquet, l'opportunisme passe avant la République. La République, à leurs yeux, doit être leur propriété, le moyen de s'emparer de toutes les avenues du pouvoir et de dominer la France. Si elle n'est pas cela, ils aiment autant qu'elle ne soit pas »¹⁴⁴.

La voie que Ferry montrait aux radicaux paraissait funeste, parce que la République de nom écartait chaque jour davantage celle de fait, au point que Naquet aurait pu jeter le premier à l'opportuniste Reinach l'exclamation de l'ancien soldat de Meuse: « Ça, la République ? Allons donc ! »¹⁴⁵. Si les hommes aux affaires de la République passaient — comme étaient passés jadis les conservateurs — dans l'imagerie

¹⁴¹ A.P.P. B a/1080.

¹⁴² NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.4.

¹⁴³ *L'Année politique*, 1884, p.210.

¹⁴⁴ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.129.

¹⁴⁵ Voir le débat in *J.O.C.*, 29 janvier 1891, p.151. Voulant contredire Clemenceau qui brossait la République jacobine de 1793 comme l'idéal des radicaux, Reinach lui-même donna cette réplique.

populaire, les paysans qui détenaient les bulletins de vote les plus nombreux pouvaient en arriver à ne plus faire de distinction entre la gauche et la droite¹⁴⁶, comme jadis, lorsque le césarisme se présenta sous l'étiquette démocratique du parti de l'appel au peuple.

« Ce que je redoute au-dessus de tout, déclara Naquet, c'est de conserver un régime impuissant, dont les populations s'éloignent; c'est de laisser croire aux électeurs — alors que c'est l'inverse qui est vrai — que ce régime est à ce point lié à la forme républicaine qu'on ne peut détruire l'un sans l'autre, ce qui équivaut à les mener tout droit à la monarchie »¹⁴⁷.

D'ailleurs, c'était la leçon que Naquet tirait des législatives toutes récentes d'octobre 1885, où dans le Vaucluse jacobin également, des conservateurs avaient remporté le premier tour face aux deux listes des républicains (modérés et radicaux)¹⁴⁸. Si finalement les radicaux de ce département furent élus, ce ne fut que grâce à leur plate-forme électorale qui promouvait la révision¹⁴⁹. Cette circonstance, dans une année de renouvellement de tous les pouvoirs publics (Sénat et présidence compris), remit aussitôt l'urgence de la révision à l'ordre du jour après seulement une courte suspension, lors de l'union des gauches au deuxième tour¹⁵⁰. Or il s'imposait, de l'avis

¹⁴⁶ Sur ce point, voir JAURÈS (*op. cit.*, pp.14-15) qui en vint à reconnaître qu'après des années vécues sous l'effet de la susdite confusion, celle-ci représentait, à la veille des élections d'octobre 1885, un des périls immédiats pour la République.

¹⁴⁷ NAQUET, « La révision constitutionnelle », *L'Estafette*, 21 août 1886, p.1.

¹⁴⁸ *Archives départementales de Vaucluse*, abrégé désormais *A.D.V.*, carton 1J29. *A.N.*, section M, C4603, dossier n°161. Aimé AUTRAND, *Un siècle de politique en Vaucluse - les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*, Avignon, Imprimerie Rullière, 1958, pp.164-167. RUDELLE, *op. cit.*, pp.137-139.

¹⁴⁹ « La réunion d'Avignon », *La Presse*, 19 juin 1888, p.1. Dans cette réunion tenue la veille dans la grande cour de l'hôtel des Trois Mulets à la Caratterie, quartier ouvrier, Laguerre, accompagné de Naquet et de Saint-Martin, rappela ce fait à leurs électeurs. « Sur quel programme les députés radicaux de Vaucluse ont-ils été élus ? Le point essentiel et qui par son importance dépasse tous les autres, c'est la Révision de la Constitution ».

¹⁵⁰ *Varia*, 4LB57 14018, vol. 10, p.237. Bien qu'au lendemain de ces élections, Naquet se déclarât pour le maintien de la concentration républicaine, la question de la révision refit surface plus vite qu'il ne le pensait. « Une lettre de M. A. Naquet » [à Léonce Détroyat, directeur politique du], *Le Constitutionnel*, 2 novembre 1885, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.7, p.169.

de Naquet, que la République abandonnât son arrêt, ou reprît sa marche de conquête¹⁵¹, ce qui ferait cesser les divisions opportunistes-radicaux; elle resterait ainsi loyale à son rôle de creuset unificateur de la société française¹⁵². Dans une série d'articles parus dans *L'Estafette* et dans *La Revue Bleue*, Naquet essaya d'expliquer cela aux Français, les invitant à appuyer la révision¹⁵³.

Ainsi que lorsqu'une révolution a lieu, on convoque une constituante, on écarte les fonctionnaires hostiles et on rompt avec la machine politique de l'ancienne administration, sans que l'on soit paralysé par les institutions du passé. Tel aurait dû être le cas une fois que les républicains devinrent les maîtres de la Chambre et du Sénat. En ne le faisant pas, en confiant d'importants postes aux adversaires de la démocratie et en temporisant même avec les réformes les plus secondaires, la République opportuniste se conforma à l'image d'un régime oligarchique, et se fit l'ultime responsable des divisions de gauche, de la création de l'extrême gauche et du boulangisme, jugea Naquet.

« Au lendemain de la grande victoire qui suivit le Seize-Mai, dit-il, la République triomphante devait s'affirmer par des actes. Elle devait, d'une part, frapper les conspirateurs, et de l'autre réaliser en quelques jours les grandes réformes libérales qui la distinguent des monarchies. [...] Les populations auraient alors compris que l'axe de la politique était vraiment changé, et que d'une politique monarchique on entrait résolument dans une politique républicaine. [...] Tout le monde aurait applaudi. De plus, et c'est le point capital, les divisions violentes qui ont déchiré notre parti n'auraient pas eu de cause et ne se seraient pas produites. Quelles raisons eût-on pu évoquer pour créer une extrême gauche en vue de réclamer avec énergie du gouvernement une

¹⁵¹ Voir, à cet égard, « 1886 », *La Justice*, 1^{er} janvier 1886, p.1.

¹⁵² « Je regrette profondément, déclara Ferry, les divisions qui s'y sont introduites, je déplore l'amertume, l'âpreté, et je puis dire la violence qu'elles ont revêtue sur certains points. Mais je n'ai pas, comme l'honorable M. Naquet, l'illusion de croire que l'adoption de son amendement mettra fin à cet état de choses ». *J.O.S.*, 7 décembre 1884, p.1848.

¹⁵³ NAQUET, *Autobiographie*, op. cit., p.86. *Discours... cercle révisionniste de Marseille*, op. cit., p.4. *Temps futurs*, op. cit., p.3.

« politique républicaine, l'amnistie, les libertés que la République comporte, si toute ces réformes le gouvernement avait pris lui-même l'initiative ? [...] Les républicains seraient donc demeurés groupés en une phalange compacte, et c'est tout au plus si, à leur aile droite et à leur aile gauche, on aurait trouvé deux petits groupes [...] chaque jour plus faibles: celui du Centre gauche et celui des socialistes violents. La République n'aurait pas connu ces luttes intestines qui énervent et fatiguent le pays. Ayant pour l'étude des questions sérieuses le temps précieux que ces luttes lui ont fait perdre, le parlement nous aurait doté de lois fécondes. Au lieu de cela, les gouvernements qui se sont succédé jusqu'aux élections de 1885 n'ont cessé de retenir leur parti, d'enrayer le mouvement, de défendre pied à pied les vieilles institutions monarchiques. [...] Cette doctrine qui consiste toujours à ne rien faire en temps opportun, prit le nom d'opportunisme, et c'est de là que nous viennent les nombreuses difficultés dont nous souffrons à cette heure. C'est là qu'il faut chercher la cause première, quoique lointaine, des élections regrettables du 4 novembre [*sic* 4 octobre 1885] dernier »¹⁵⁴.

Avec le nouveau Cabinet du radical Henri Brisson¹⁵⁵, qui prit la relève de Jules Ferry, l'espoir de Naquet de voir enfin aboutir une révision satisfaisante fut ranimé. Le 16 juin 1885, quarante jours seulement après la formation de son ministère, Brisson fit adopter le scrutin de liste¹⁵⁶. L'article 4 de cette même loi déclarait inéligibles, à la Chambre des députés, les membres des familles ayant régné sur la France¹⁵⁷. Mais, tout compte fait, Naquet constatait péniblement que jusqu'à la chute du Cabinet Brisson (29 décembre 1885), c'est-à-dire jusqu'au moment où Boulanger entra au ministère de Freycinet (7 janvier 1886), rien de fondamental ne bougea en matière de révision des institutions.

¹⁵⁴ *Id.*, « L'expulsion des princes », *L'Estafette*, 10 juin 1886, p.1.

¹⁵⁵ Voir dossier in *A.P.P.*, B a/981, contenant plusieurs renseignements et couvrant les années 1869-1897.

¹⁵⁶ Loi du 16 juin 1885, ayant pour objet de modifier la loi électorale. Pour les détails, voir DUGUIT, MONNIER, BONNARD, *op. cit.*, p.312.

¹⁵⁷ Disposition qui ne laissa ouvert à la descendance royale que le Sénat. La loi du 22 juin 1886 (art. 4) leur interdirait définitivement l'accès à tout mandat électif. Voir NAQUET, « Les princes au Sénat », *L'Estafette*, 19 juin 1886, p.1.

Brisson, dont le gouvernement se voulait de concentration et dont la politique générale tendait à la réconciliation entre opportunistes et radicaux, se révéla souple en matière de principes du radicalisme¹⁵⁸. Comme auparavant, lorsque les opportunistes l'avaient utilisé comme homme de paille, en appuyant sa nomination à la tête de la commission chargée de faire enquête sur le Seize Mai¹⁵⁹, afin de leur tirer les marrons du feu en blanchissant les auteurs de droite de mise en place d'un coup d'État¹⁶⁰, Naquet et les radicaux en déduisirent qu'à ce moment, le dessein que Ferry traça pour le cabinet Brisson était de discréditer la révision intégrale¹⁶¹. Paradoxalement, par sa révision du scrutin de liste — mode d'élection que l'Union républicaine et la Gauche républicaine avaient escompté leur être favorable aux législatives d'octobre, et sans l'appui desquelles cette réforme ne pouvait être adoptée —, Brisson devint le bouc émissaire des opportunistes qui, le tenant responsable de leur échec en 1885, sacrifièrent son cabinet¹⁶².

□ □

¹⁵⁸ Voir la sévère critique, « Programmes & principes », que lui fit LAISANT (*La politique radicale...*, *op. cit.*, notamment pp.12-15 et p.82), ainsi que l'article condamnation d'Édouard DURRANC (« La Chambre », *La Justice*, 17 janvier 1886, p.1). Pour une comparaison entre le radicalisme des « comités » de Brisson et le radicalisme « proconsulaire » ou autoritaire de Clemenceau, Naquet et d'autres, voir TIBAUDET, *op. cit.*, pp.142-143 et p.150.

¹⁵⁹ Voir son rapport *in J.O.C.*, 8 mars 1879, pp.2556-2562, et 13 mars, p.2627.

¹⁶⁰ Voir le discours de Clemenceau, *J.O.C.*, 9 novembre 1881, p.1968.

¹⁶¹ « Le coup d'État manqué », *La Presse*, 10 juin 1888, p.1.

¹⁶² Le cabinet Brisson se retrouva également amputé de deux ministres opportunistes non réélus, Pierre Legrand (Commerce) et Hervé Mangon (Agriculture).

D. RÉVISER POUR RÉPARER LES VICES DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

Même si l'on s'écartait de la question des principes doctrinaux du radicalisme et que l'on se plaçait sur le plan pragmatique par excellence de la bonne marche du gouvernement de l'État moderne, Naquet jugeait qu'à ce moment où l'électorat n'était plus enchanté par la République, la révision s'imposait également comme une mesure conservatoire pour la démocratie. Si l'une des interprétations du boulangisme voyait dans ce mouvement le rassemblement de tous les mécontents de la République parlementaire¹⁶³, et si Naquet considérait Boulanger comme le « syndic des mécontents »¹⁶⁴ ou encore « la représentation vivante de toutes les haines que le parlementarisme a fait naître, de toutes les déceptions qu'il a engendrées, de tous les dégoûts qu'il a produits »¹⁶⁵, des vices, dénoncés par Naquet, en seraient la raison.

L'un des défauts criants du parlementarisme¹⁶⁶ d'alors était l'extrême lenteur de la démarche législative pour faire passer la moindre réforme politique, économique ou sociale due à l'initiative d'un député¹⁶⁷. Cet état de choses, que le bicaméralisme

¹⁶³ Voir Eugène FOURNIÈRE, « Physiologie du boulangisme », *Revue Socialiste*, mai 1888, n°41, pp.507-521. Jacques PIOUS, « Le boulangisme », *La Revue de Paris*, mars-avril 1932, vol.39, tome 2, p.315, où on lit: « De tous les coins de l'horizon, accoururent à lui les mécontents, les dégoûtés des politiciens, les jeunes épris de nouveautés et ils formèrent une armée improvisée, prête à se battre bravement sous la conduite d'un chef admiré ». Arthur MEYER, « Le boulangisme », *Le Gaulois*, 11 octobre 1889, p.1, écrit également: « Le boulangisme [...] rallie à la recherche de l'inconnu tous les mécontents, tous les déshérités et tous les vaincus ».

¹⁶⁴ Expression de Jacques BAINVILLE, *La Troisième République 1870-1935*, Paris, Fayard, 1935, p.141.

¹⁶⁵ *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.142-143.

¹⁶⁶ Pour une explication détaillée de ce système, voir NAQUET, « Le parlementarisme », *L'Estafette*, 25 août 1886, p.1. Pour une thèse contradictoire, voir Léon DUGUIT, « Le fonctionnement du régime parlementaire en France depuis 1875 », *Revue politique et parlementaire*, août 1900, n°74, pp.363-374, où il soutint « nous croyons bien que si l'organisation politique de la France est en droit le gouvernement parlementaire, le régime politique qu'elle pratique en fait, n'est point le régime parlementaire » (p.364).

¹⁶⁷ NAQUET, *Questions constitutionnelles*, *op. cit.*, pp.11-12.

alourdissait davantage, donnait aux électeurs l'impression qu'il était très difficile, sinon impossible, d'obtenir des réformes. Au moment où Naquet soutenait que « ce que nous voulons c'est une constitution démocratique pour élaborer des lois d'ordre économique, socialiste et politique »¹⁶⁸, la République parlementaire d'alors générait ainsi un mécontentement public, parce qu'elle semblait incapable de traduire en lois les aspirations populaires¹⁶⁹.

En effet, le long itinéraire d'un projet de loi commençait par l'examen des bureaux de la Chambre. Il se poursuivait avec le dépôt officiel et l'explication aux députés. Il passait par une commission d'étude qui s'emparait de la proposition de loi en question, la modifiant, très souvent, sur tel ou tel point. Il cheminait ensuite par la discussion en Chambre qui engendrait souvent d'incessantes interpellations et des amendements qui modifiaient davantage le projet. Enfin, après les trois lectures en Chambre, le projet était expédié au Sénat où on recommençait la même procédure, sans que le député initiateur eût la moindre influence sur les sénateurs.

Quand le projet en question était majoritairement accepté par les deux Chambres, il fallait « deux, trois, quatre ans pour en faire une loi; mais qu'il suscite une opposition, c'est par dizaines » d'années qu'on devait compter, soutint Naquet¹⁷⁰. Il en résultait qu'au moment où le dossier retournait en Chambre, les nombreuses

¹⁶⁸ « La réunion d'Avignon », article cité.

¹⁶⁹ Voir Gustave ROUANET, « Les lois sociales au parlement », *Revue socialiste*, juillet 1888, n°43, pp.54-69.

¹⁷⁰ BARRÈS, *L'Appel au soldat*, *op. cit.*, p.136. Nous nous bornons à souligner que la réforme de la séparation de l'Église et de l'État, à titre d'exemple, connut des ajournements consécutifs pendant plus de trois décennies.

modifications souvent apportées à celui-ci faisaient que le projet primitif, dont il ne restait que le souvenir, perdait son unité. Bref, ce qu'on présentait par conséquent à la France n'était pas finalement la réforme que le député avait demandée au profit de son électorat, mais plutôt un assemblage disparate de dispositions.

Le problème, c'est que ces lenteurs étaient telles qu'entre-temps le Sénat ou la Chambre voyait survenir la dissolution, entraînant l'annulation automatique de tous les projets de loi non aboutis, et que tout était à recommencer avec une Chambre nouvelle, dont l'esprit pouvait être différent¹⁷¹. De là, la nécessité pour les Chambres de consentir à des transactions qui n'aboutissaient qu'à des demi-mesures, c'est-à-dire qui ne donnaient satisfaction à personne, sans même parler du spectacle d'une manifestation, au grand jour, de l'impuissance législative. Ces conditions, pensa Naquet, « fatiguent le pays, déconsidèrent le régime représentatif et font beau jeu aux panégyristes du pouvoir personnel »¹⁷².

Sous ce rapport, la propre expérience du Sénateur, relative à la réforme du divorce civil, lui avait démontré qu'il avait fallu s'entêter pendant près de dix ans avant d'obtenir cette loi du parlement. Et encore, Naquet se considérait chanceux d'avoir trouvé un collègue électoral lui permettant d'aller défendre son projet au Sénat. « Dix ans ! C'est bien long ! On a le temps de mourir, physiquement et surtout

¹⁷¹ La réforme du recrutement militaire du radical Laisant connut un sort semblable. Comme celle-ci avait été déposée le 12 juin 1876 et n'avait pas abouti après neuf ans, il dut recommencer sa lutte devant la Chambre issue des élections de 1885. *La politique radicale, op. cit.*, pp.62-64.

¹⁷² NAQUET, *Questions constitutionnelles, op. cit.*, p.14.

électoralement, déclara-t-il, avant que ce délai soit résolu »¹⁷³.

C'est le procès du bicaméralisme que faisait également Naquet. Comme Vacherot qui disait que depuis 1814 « la seconde Chambre [...] si elle a eu un pouvoir, c'est surtout celui d'arrêter le progrès »¹⁷⁴, Naquet trouvait que le Sénat ne contribuait pas souvent à la bonne marche de la machine politique et ne jouait pas toujours le rôle de modérateur qu'on était en droit d'attendre de lui. Le rejet du scrutin de liste¹⁷⁵, le projet de loi relatif aux syndicats professionnels¹⁷⁶ et l'article 7 des décrets de 1879, visant l'interdiction de l'enseignement aux corporations religieuses¹⁷⁷, seraient des exemples. Sur le plan de l'administration pure de l'État, même si le Sénat votait une loi que la Chambre des députés lui aurait soumise, cela ne reviendrait qu'à une duplication inutile. Le cas contraire mènerait à une lutte des deux Chambres à la tête de l'État, et au désordre à la base. Dans l'éventualité où le gouvernement ne pourrait appliquer des décrets, faute de lois appropriées en vigueur, on aurait alors une démonstration magistrale de l'impuissance gouvernementale¹⁷⁸.

173 *Id.*, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.19.

174 VACHEROT, *op. cit.*, p.377.

175 Voir NAQUET, « L'attaque du Sénat », *Le Voltaire*, 25 novembre 1881, p.1.

176 Ce dossier fit un va-et-vient perpétuel entre la Chambre et le Sénat qui le rejetait, jusqu'en 1884, moment où Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur du second cabinet Ferry, fit passer indirectement des dispositions, dans le cadre de la loi sur l'organisation municipale, pour mettre un terme à cette navette. Voir *J.O.C.*, 21 mars 1884, p.867.

177 Ferry, ministre de l'Instruction publique du premier cabinet de Freycinet, déposa une proposition de loi que le Sénat repoussa. N'ayant pas le choix, le gouvernement dut appliquer les lois existantes, fermant des couvents et dispersant les religieux par décrets, et allant donc, au bout du compte, plus loin qu'il n'en avait l'intention.

178 Le discours constitutionnel de Naquet ressemblerait à celui de l'instituteur Dutilh, qui posa aux sénateurs le dilemme suivant. « Ou vous ne faites rien; ou vous faites quelque chose. Dans le premier cas, vous êtes parfaitement inutiles; vous devez être supprimés. Dans le second cas, on ne peut admettre que deux hypothèses: ou vous contresignez purement et simplement les décisions de la Chambre des députés; ou vous les contrôlez, et au besoin y apposez votre veto. Dans la première hypothèse, (à suivre...)

□ □

Par le biais de la révision, Naquet pensait pallier cette autre faiblesse du régime parlementaire d'alors qu'était l'instabilité gouvernementale¹⁷⁹. Bien qu'il avait déclaré à l'Assemblée de Versailles, la République, c'est l'instabilité ou le provisoire perpétuel¹⁸⁰, Naquet ne voulait exprimer par là que la faculté de l'État de rester en mouvement, sa capacité de s'adapter constamment aux besoins du peuple ou de transformer perpétuellement en lois progressistes les aspirations du corps social vivant. L'instabilité des cabinets, par contre, était antithétique et malfaisante pour la société et la République, parce qu'elle déstabilisait ce mouvement. C'est pourquoi Naquet s'éleva contre cette déplorable manière de gouverner, où à chaque huit mois environ, la France était dotée d'un nouveau cabinet¹⁸¹.

« En moins de deux ans, comptait-il, nous avons vu M. de Freycinet succéder à Gambetta, M. Duclerc succéder à M. de Freycinet, M. Faillières remplacer M. Duclerc et être remplacé à son tour par M. Jules Ferry »¹⁸².

Cette perturbation, dont la chute de Thiers inaugura l'ère et dont l'avènement

178(...suite)

on doit encore dire: vous êtes parfaitement inutiles, vous devez être supprimés. Dans la seconde hypothèse, lorsque vous apposez votre veto, vous devenez nuisibles, vous devez être supprimés. Sous quelque point de vue qu'on envisage votre rôle, vous devez disparaître ». Clodomir DUTILH, *Opportunistes et radicaux*, Bordeaux, Bellier, 1882, p.21.

179 NAQUET, « Le parlementarisme est l'impuissance & l'instabilité », *L'Estafette*, 31 août 1886, p.1.

180 *J.O.C.*, 20 novembre 1873, p.7071.

181 Pour les 20 années de la Troisième République qui couvrent notre période d'étude, entre 1873 et 1893, nous avons compté 29 ministères qui se succédèrent, avec une longévité de huit mois et un tiers en moyenne. M.E. GIRAUD (*La crise de la démocratie et le renforcement du pouvoir exécutif*, Paris, Sirey, 1938, p.164) compte 97 Cabinets en 67 ans, depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 17 janvier 1938, avec une moyenne de huit mois et un tiers également. ZÉVAËS (*op. cit.*, pp.132-133) compte 68 Ministères en 53 ans, depuis le 24 mai 1873 (renversement de Thiers) jusqu'à avril 1926 (chute du second cabinet Poincaré), avec neuf mois et un tiers en moyenne. Enfin, SOULIER (*L'instabilité ministérielle sous la Troisième République (1871-1938)*, Paris, Recueil Sirey, 1939, p.8) compte 91 ministères entre le 30 janvier 1879 (l'élection de Grévy) et le 8 avril 1938 (démission de Blum), avec sept mois et deux tiers en moyenne. Si l'on calcule donc une moyenne générale cumulée, celle-ci sera de huit mois et un tiers.

182 NAQUET, *Questions constitutionnelles*, *op. cit.*, pp.88-89.

Grévy maintint la tendance à l'excès, paralysait, en fait, toute action législative, administrative et économique, au point que « tout est détraqué à cette heure », affirma Naquet¹⁸³. Lipset a d'ailleurs souligné la corrélation entre la stabilité gouvernementale d'une démocratie et le degré de satisfaction économique de la population¹⁸⁴. Au moment où les effets de la crise économique de 1882 se faisaient sentir davantage chez les populations de France, et où tous les regards se tournaient vers le gouvernement — les producteurs réclamant, au nom de l'agriculture, des droits de douane plus élevés sur les blés, les bestiaux et les sucres étrangers¹⁸⁵; le commerce demandant de lui procurer des débouchés; l'industrie, opérant une transformation universelle, le priant de lui fournir des contrats etc.¹⁸⁶, à un moment où ce même gouvernement était harcelé par l'extrême gauche et l'extrême droite à propos de sa politique économique¹⁸⁷ —, l'instabilité ministérielle intimidait les marchés financiers et inquiétait les hommes d'affaires.

Naquet avait la ferme conviction que l'instabilité gouvernementale atrophiait la défense nationale. « Comment voulez-vous que, dans l'organisation de l'armée, il y ait cette continuité d'action et de direction qui fait la force, si les ministres de la Guerre

183 « Chère madame [de Caillavet] », 3 avril 1885, *Archives familiales du D^r Robert Naquet*.

184 Seymour Martin LIPSET, *Political Man*, London, Mercury Books, 1963 — les pp.45-46 traitent directement de la Troisième République.

185 Voir, à cet égard, les trois articles de Naquet, « Campagnard et citoyen », *L'Estafette*, 24, 28 et 31 juillet 1886, p.1. Camille PELLETAN, « L'agriculture et la République », *La Justice*, 12 juillet 1886, p.1.

186 Sur ce point, voir Courcelle SENEUIL, « La crise économique, étude des causes et des remèdes », *Journal des économistes*, août 1886, pp.161-172 notamment.

187 Voir PROST, *op. cit.*, pp.50-51 et p.59.

se succèdent de six mois en six mois ? »¹⁸⁸ La révision constitutionnelle s'imposait, *a fortiori*, comme un acte de salut pour la République. Au moment où l'affaire Schnaebelé ranimait des sentiments revanchards, le Sénateur suggérait que l'instabilité ministérielle avait pour conséquence de faire que le régime en place était incapable non seulement de préparer la revanche, mais aussi bien d'organiser la défense de la patrie dans l'éventualité d'une nouvelle agression. Les indiscretions de Naquet père nous apprennent qu'en 1883 déjà, Naquet analysait pareillement la situation.

« Rien n'est fait à cet égard. Alfred a eu une longue conversation avec Freycinet qui n'est pas plus optimiste que lui [...]. Car nous changeons trop souvent de ministre de la Guerre, nous avançons, quoique lentement et nous nous sommes beaucoup fortifiés depuis 1875, il est vrai que nos chemins stratégiques qui devraient être faits ne le sont pas, que les plans de mobilisation changent à chaque changement de ministre de la Guerre, que les lignes stratégiques réalisées hier ne le sont plus aujourd'hui et que la Prusse est prête [...], tandis que nous ne le sommes pas, sans doute cela est désastreux »¹⁸⁹.

Les Affaires étrangères n'allaient guère mieux¹⁹⁰. Étant donné que la France était alors entourée d'empereurs hostiles à la République et coalisés (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie), chez Naquet prévalait le sentiment que la société française restait menacée dans sa vie nationale¹⁹¹. Partant de ce fait, il lui semblait urgent de mettre en place une contre-coalition face à l'alliance des puissances centrales, en s'entendant avec la Russie. Or, ce qui empêchait, là encore, d'aboutir à une telle alliance, c'étaient les changements trop nombreux dans l'action directrice du titulaire du portefeuille de

¹⁸⁸ NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.26.

¹⁸⁹ *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, fol. n°152-153, 15 septembre 1883. En 1890 encore, la France n'était toujours pas prête. « Pour moi, disait Boulanger à Naquet, la démission de Bismarck est la guerre à brève échéance. [...] Sommes-nous prêts ? Là est la question ». Voir *B.N., N.A.F.* 23783, « Mon bien cher ami », 24 mars 1890, folio n°153.

¹⁹⁰ Sur ce point, voir LAVELEYE, *Le gouvernement dans la démocratie, op. cit.*, vol.2, pp.102-105.

¹⁹¹ Voir, à cet égard, Charles CHAUVÉTY, « La situation politique à l'extérieur », *Revue socialiste*, mai 1888, n°41, pp.536-539.

ce département ministériel, parce que lui-même se faisait remplacer à quelques mois d'intervalle¹⁹².

« Que de fois les représentants des puissances étrangères à Paris ont dit au perpétuel intérimaire du quai d'Orsay: " Nous serions bien en arrangement avec vous, mais qui sait si vous serez ici demain ? " »¹⁹³

Il va de soi que Naquet s'élevait également là contre l'approche qui trouvait dans le « replâtrage »¹⁹⁴ — où certaines personnalités réapparaissaient aux gouvernements qui se succédaient, parfois à plus d'une reprise — un palliatif au mal de l'instabilité. Or, pour le Sénateur, la maxime que l'on véhiculait alors, à savoir qu'« en France les ministères passent, mais les ministres restent »¹⁹⁵, n'était qu'une illusion d'optique.

« Me citera-t-on des exceptions, soutint Naquet, me montrera-t-on des ministres qui, sortis par une porte et rentrés par l'autre, ont pu conserver leur portefeuille et produire un travail utile ? Loin d'affaiblir mon argumentation ces exemples la renforcent »¹⁹⁶.

En effet, à l'exception de certains cas — tel le troisième ministère de Freycinet¹⁹⁷, avec Boulanger à la Guerre —, où la pratique du « replâtrage » gardait presque intact le personnel du cabinet sortant dans le ministère qui lui succédait (raison pour laquelle on appela le gouvernement Goblet « le cabinet Freycinet sans

¹⁹² NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, pp.28-29.

¹⁹³ Cité par ZEVORT, *op. cit.*, vol.3, p.475.

¹⁹⁴ Expression de Seignobos. Voir, à cet égard, Mattei DOGAN, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, 1953, vol.3, pp.319-348.

¹⁹⁵ Pour une étude basée sur cet épigraphe, voir Jacques OLLÉ-LAPRUNE, *La stabilité des ministres sous la Troisième République 1879-1940*, Paris, Durand-Auzias, 1962.

¹⁹⁶ NAQUET, *Questions constitutionnelles*, *op. cit.*, p.85.

¹⁹⁷ Nous nous bornons à indiquer que la gauche radicale de Clemenceau entra, pour la première fois, dans un cabinet. Sur huit ministres, quatre étaient radicaux (Granet, Goblet, Lockroy et Sarrien).

Freycinet »¹⁹⁸), en règle générale, les ministres qui se succédaient ne gardaient leur département ministériel (exception faite de Ferry à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts (1879-1885) et de Cochery aux Postes et Télégraphes (1879-1885)), que rarement¹⁹⁹.

Selon le système politique d'alors, une crise ministérielle pouvait bien provenir d'en haut, d'un simple changement de personnel ou par révocation par le chef d'État, sans vote de blâme ou de non confiance à la Chambre et sans même que le peuple ne comprenne les raisons de cette « valse des portefeuilles ». Tel fut le cas du cabinet Waddington, de celui de Freycinet qui le remplaça²⁰⁰, et du ministère Simon. La crise ministérielle que Naquet déplorait surtout était celle d'en bas²⁰¹, qui se faisait à grand fracas, où l'on trouvait un conflit ouvert entre les députés / sénateurs et le gouvernement et dont le dénouement était la démission du cabinet, soit parce que celui-ci avait explicitement perdu la confiance de l'une des Chambres, soit parce qu'il

¹⁹⁸ DANSETTE, *op. cit.*, p.61. Voir NAQUET, « Projets irréalisables », *Le Voltaire*, 25 août 1886, p.1, où il anticipe ce replâtrage comme la seule option possible, résultant des manœuvres de Ferry qui cherchait à ressaisir le pouvoir. « Le cabinet », *La Justice*, 11 décembre 1886, p.1.

¹⁹⁹ Une lecture critique des données statistiques d'Ollé-Laprune (*op. cit.*, pp.52-58) démontre également que les départements ministériels du Commerce et de l'Industrie, des Travaux publics, de l'Intérieur, de la Justice et de l'Instruction publique avaient, dans plus de 50 pour cent des cas, une seule fois le même ministre. Pour ceux de la Guerre, de la Marine et de l'Agriculture, c'était le cas dans 50 pour cent des éventualités. Seuls ceux des Finances et des Affaires étrangères avaient 40 et 43 pour cent respectivement. Il faudrait également prendre en compte le fait que les ministres qui entrèrent plus d'une fois aux départements ci-dessus, sauf exception, ne le firent pas successivement.

²⁰⁰ D'abord deux ministres (Le Royer et Boyssset) se retirèrent du cabinet Waddington, sur un fond d'épuration de l'Administration des fonctionnaires hostiles à la République, puis vingt jours plus tard, le 21 décembre 1879, le président du Conseil résignait ses fonctions. Le même scénario se répéta avec le ministère de Freycinet. Le 18 septembre 1880, Constant, Cazot et Farre déposaient leur démission, dont le prétexte était l'application des décrets contre les congrégations des Jésuites, et le lendemain de Freycinet démissionnait à son tour. Voir ZEVORT, *op. cit.*, vol.3, pp.55-56 et 107-108.

²⁰¹ SOULIER (*op. cit.*, p.115) rend compte de 28 cabinets qui tomberaient dans cette catégorie, ce qui équivaldrait à près d'un tiers des ministères qui passèrent entre 1879 et 1938.

avait implicitement été mis en minorité²⁰².

Il s'ensuit que, là également, Naquet prenait à partie la structure même du régime parlementaire. Il critiquait le fait que le cabinet, pour se maintenir, devait plaire à deux Chambres de tempérament différent plutôt qu'à une Chambre unique, ce qui se révélait une mission extrêmement difficile. D'autre part, l'instabilité ministérielle, bien qu'elle fût la conséquence de la mise en œuvre du principe constitutionnel de la responsabilité des ministres²⁰³, découlait davantage de la pratique parlementaire d'alors de transformer perpétuellement des questions de législation en questions de confiance ministérielle²⁰⁴. C'est pourquoi Naquet dénonçait cette inversion illogique des rôles, selon laquelle les députés intervenaient dans l'administration courante du pays, et le cabinet dans la législation. De sorte que, « par une interversion funeste, mais forcée, de toutes les règles naturelles, c'est le pouvoir législatif qui administre et le pouvoir exécutif qui légifère »²⁰⁵.

C'est dire que la République parlementaire contenait en elle-même les germes de l'instabilité ministérielle dont elle souffrait, due à cette confusion des rôles qui menait cabinet et députés droit au conflit. Étant donné que le député se faisait élire sur un programme défini, telle la révision constitutionnelle, il ne voulait pas être amené à

202 Il convient cependant de préciser que les radicaux faisaient également usage de cette pratique. Les deux cabinets Ferry tombèrent ainsi: l'un, le 10 novembre 1881, du fait des interpellations de Naquet (*J.O.C.*, 8 novembre 1881, pp.1940-1944) et de Clemenceau (*J.O.C.*, 9 novembre 1881, pp.1967-1975) attaquant la politique coloniale opportuniste en Tunisie. Le second, le 30 mars 1885, à la suite du discours de Clemenceau (*J.O.C.*, 29 mars 1885, pp.695-696) et de son interpellation du lendemain (*J.O.C.*, 31 mars 1885, pp.704-705) s'attaquant à la politique coloniale gouvernementale au Tonkin.

203 Art. 6 de la loi du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics.

204 Voir, à cet égard, le discours de Naquet, *J.O.C.*, 1^{er} juin 1881, pp.1085-1088.

205 NAQUET, *Questions constitutionnelles*, op. cit., p.75.

voter contre cette réforme si le président du Conseil le lui demandait, au nom de la stabilité gouvernementale²⁰⁶. Le dilemme qu'aurait constamment vécu le mandataire du peuple était le suivant: soit respecter ses engagements et alors ç'aurait été le renversement du cabinet et, dans certains cas, l'arrivée au pouvoir de ses adversaires qui auraient provoqué la crise ou tendu le piège; soit soutenir le gouvernement, en abandonnant son propre programme, au risque de ne pas se faire réélire, parce que son vote n'aurait pas été compris par l'électorat²⁰⁷. Dans l'ensemble de la confection des lois, d'ailleurs, ç'aurait été la condition même du député, vivant très souvent une semblable alternative, à savoir: ou voter une mauvaise loi pour préserver le ministère, en lequel il avait confiance, ou renverser le cabinet pour ne pas faire une mauvaise loi.

Qui plus est, le sentiment de stérilité qu'auraient engendré chez le député les lenteurs de la machine législative, mentionnées antérieurement, aurait également contribué à l'instabilité ministérielle. Naquet n'en voulait pas aux mandataires du peuple, considérés comme sincères ou motivés par l'intérêt public, mais plutôt au système, jugé défectueux. Advenant le cas où ces derniers auraient pris conscience qu'ils étaient impuissants, à titre de simples députés, ils se diraient alors qu'il leur fallait être ministre pour faire aboutir les réformes que leur électorat revendiquait. Étant donné que les ministres en place voulaient garder leurs acquis ou refusaient de céder leur place, les députés en venaient forcément à la conclusion qu'il fallait les

²⁰⁶ Sur ce point, voir *id.*, « Les crises ministérielles », *Le Voltaire*, 1^{er} février 1883, p.1, où il souligna que députés et ministres avaient le tort de ne pas s'assurer, préalablement au dépôt de leurs projets de réformes, du sort qui leur serait réservé.

²⁰⁷ Voir, à cet égard, *id.*, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.14. *Id.*, « Le parlementarisme » (2), *Revue bleue*, 3^e série, n°23, 25 décembre 1886, pp.804-805.

renverser²⁰⁸.

« Les Constitutions parlementaires mettent le Pouvoir à l'encan, dit Naquet. Elles disent à chaque député: " Renverse le cabinet et tu entreras dans celui qui lui succédera; brise un ministre et tu seras ministre à sa place ". Une pareille prime à l'instabilité ne peut demeurer sans résultats »²⁰⁹.

Autrement dit, la République parlementaire avait la faiblesse d'habiller son député d'une camisole de force et de le faire travailler dans un cercle vicieux. Ayant été stérile en tant que député, lorsque tous ses efforts convergeaient vers l'objectif de devenir ministre, une fois au pouvoir il demeurerait également improductif parce qu'employant toutes ses facultés à garder son portefeuille ministériel²¹⁰. Cette condition, bien décrite par Michels²¹¹, soulevait constamment la question de savoir si les députés étaient d'honnêtes gens, résolus à tenir leurs promesses, ou s'ils étaient des farceurs, ayant tout promis pour se faire élire avec l'arrière-pensée de ne remplir aucun de leurs engagements²¹². Il va sans dire que cet état de choses aurait fait hésiter des hommes capables, comme Clemenceau et Floquet, à prendre le pouvoir, afin d'éviter que l'opinion publique ne les mêlât avec ceux qui n'auraient cherché le pouvoir que pour une satisfaction d'amour-propre²¹³. De quelque côté que l'on se tournât, le système

²⁰⁸ Sur la concurrence ministérielle, voir *id.*, « Le parlementarisme », *L'Estafette*, 9 septembre 1886, p.1.

²⁰⁹ *Id.*, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.22.

²¹⁰ *Varia*, 4LB57 14018, vol.5, tome 3, p.51. Le placard « Le coup de balai » (A.N., F⁷/12448), où on voit Boulanger expulser les députés et où on lit: « D'puis longtemps la Chambre ne fait que dormir [...] il faut en finir », s'explique par la toile de fond décrite ci-dessus.

²¹¹ MICHELS, *Political Parties - A Sociological Study of the Oligarchical...*, *op. cit.*, p.379.

²¹² Voir NAQUET, « Les cahiers électoraux », *Le Petit Marseillais*, 2 octobre 1882, p.1.

²¹³ Interrogé par Grévy en vue de savoir s'il était disposé à succéder à de Freycinet, Clemenceau aurait répondu: « Voudriez-vous donc, monsieur le président, me faire les vingt-huit jours ? » Floquet aurait également dit à un journaliste: « Si le pouvoir m'était offert, je le refuserais, étant convaincu que les futurs ministères ne feront que passer ». Voir « Branle-bas ministériel », *Le cri du peuple*, 1^{er} juin 1886, p.2. Voir également NAQUET, « Regrets », *L'Estafette*, 28 mai 1887, p.1, où il (à suivre...)

n'engendrait que stérilité ou instabilité.

Dans un autre ordre d'idées, si le non-aboutissement de réformes que l'électorat avait à cœur était dû à la stérilité législative et à la paralysie que l'instabilité gouvernementale semait dans toute action administrative²¹⁴, cette conjoncture suscitait, de plus, d'innombrables sollicitations à l'endroit des députés et des sénateurs. C'est pourquoi ces derniers se sentaient obligés d'entretenir une énorme correspondance venant donner suite aux requêtes de leurs commettants, intimidés également par cette « honte que le gouvernement actuel conserve à la tête de bien des administrations des fonctionnaires cléricaux devant lesquels les citoyens n'osent pas manifester librement leurs sentiments », de l'avis de Clemenceau²¹⁵.

Effectivement, les échanges épistolaires de Naquet en provenance de Vaucluse témoignent de cette condition du mandataire qui devenait ainsi l'intermédiaire des largesses gouvernementales en faveur de sa commune ou des particuliers. On y trouve des exemples tels la lettre de Gallien Labrègue, maire de Pertuis, lui demandant de déplacer leur juge de paix²¹⁶; celle du D^r Zoulin de la mairie de Lourmarin, arrondissement d'Apt, afin d'obtenir pour l'un de ses protégés le poste de juge de

213(...suite)
regretta le refus de Floquet de constituer un cabinet après la chute de Goblet.

214 Un Ferry accusa également l'instabilité ministérielle pour son échec à faire passer, durant son deuxième cabinet, une loi sur « la responsabilité des accidents industriels », genre d'assurance obligatoire pour les ouvriers. « Discours du 27 septembre 1887, à Saint-Dié [au cercle ouvrier] » in *Discours...de Jules Ferry, op. cit.*, vol. 7, p.92.

215 « Dans le Var », article cité. Voir, à cet égard, « Les fonctionnaires — serviteurs ou rebelles ? », in Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, pp.193-200.

216 B.N., N.A.F. 23783, « Monsieur le Sénateur », 4 avril 1887, folio n°215-216.

paix²¹⁷; celle d'un fabricant de chapeaux de l'Isle-sur-Sorgues, le suppliant d'agir pour le compte de son fils qui se trouvait alors au service militaire²¹⁸; et celle d'un certain Bauverry sollicitant un permis de notaire à Carpentras²¹⁹.

Bien que cette activité extra-parlementaire fût en sorte que le député restât à l'écoute de ses électeurs et connût les rivalités de clocher de sa circonscription, elle avait cependant pour effet de lui dévorer le temps qu'exigeait normalement l'exercice régulier de son mandat à la Chambre²²⁰. Au lieu de se consacrer à l'étude de propositions de loi, le député employait son temps à assiéger les ministres. Telle était également la condition de ces derniers, harcelés par les recommandations des députés et sénateurs.

Bien plus, étant donné que pour chacune des faveurs obtenues des hommes au pouvoir pour le compte de ses mandants (protégés et membres des comités électoraux qu'il fallait récompenser y compris), le député devait en rendre une sous forme d'appui parlementaire, cette activité nuisait donc à son indépendance ainsi qu'à celle des ministres qui ne pouvaient pas refuser d'écouter les maîtres dont dépendait l'existence du cabinet²²¹.

Plus grave encore, cette ingérence dans l'administration publique, qui n'était pas

217 *Ibid.*, « Cher Monsieur le député », 10 mars 1883, folio n°234-235.

218 *Ibid.*, « Mon cher ami Naquet », 12 mars 1888, folio n°231.

219 *Ibid.*, « Cher monsieur », 2 décembre 1889, folio n°188-189.

220 Voir NAQUET, « Le parlementarisme - Électeurs et députés », *L'Estafette*, 16 septembre 1886, p.1, où il appuie les initiatives de Louis Legrand et de Waldeck-Rousseau visant à remédier au problème ci-dessus.

221 Voir *id.*, « La révision de la constitution », *Le Petit Marseillais*, 27 novembre 1882, p.1.

de la compétence des députés, avait pour effet de nuire au bon fonctionnement de cette machine. Elle portait atteinte à l'esprit de corps ou suscitait un relâchement dans les relations hiérarchiques de travail, parce que les fonctionnaires en venaient à la conclusion qu'ils étaient plus sûrs d'obtenir une promotion par le biais du député qu'en se faisant valoir auprès de leur chef. Qui plus est, cette ingérence renfermait en elle des germes d'abus²²², tel que le dévoilèrent l'affaire Wilson²²³ et le scandale de Panama, et pouvait être interprétée d'autant plus comme une forme de népotisme²²⁴.

C'est pourquoi chez Naquet se renforçait le sentiment que c'était là une raison de plus démontrant que le système parlementaire avait bel et bien besoin d'une révision radicale, et l'administration d'une véritable épuration. Mais là encore, les opportunistes s'opposaient à toucher même à cette dernière, parce que « tous ont un frère, un fils, un gendre, un père, un beau-frère jouissant de quelque belle et grasse sinécure et qui luttent pour que rien ne soit changé à cet état de choses », soutinrent les radicaux révisionnistes²²⁵.

Au demeurant, si l'une des conditions préalables à toute stabilité dans une démocratie viable est le maintien d'un équilibre entre les forces en jeu (pays réel - pays

222 Voir *id.*, « Un dernier mot sur la révision », *Le Petit Marseillais*, 4 décembre 1882, p.1.

223 Voir, à cet égard, August CHIRAC, *L'agiotage sous la Troisième République*, Paris, Albert Savine, 1888, notamment pp.141-181, tome second. ZEVORT, *op. cit.*, vol.3, pp.458-466.

224 Éliacin, le frère de Naquet, dut son poste de procureur général à Aix à l'intervention de son cadet auprès de Freycinet. « Éliacin est très content de sa nomination. Ça a été dur à décrocher, il y avait tant de concurrents, il a fallu la grande influence d'Alfred pour l'emporter. Il n'est pas ministre, il est peut-être plus que ministre ». *Naquet (David) de Carpentras à...*, *op. cit.*, folio n°154, 15 septembre 1883. Voir également folio n° 157, 25 mars 1883. Toutefois, lorsque l'affaire Boulanger vint brouiller les relations Naquet-Clemenceau, Éliacin ne fut pas promu au poste de président dudit tribunal, bien qu'étant le candidat préféré du Garde des Sceaux. Voir la lettre manuscrite de Naquet à Clemenceau *in Varia*, 4LB57 14018, vol.10, pp.154-158.

225 Voir l'éditorial de *La Presse*, 13 juin 1888, p.1.

légal)²²⁶, dans le cas de la Troisième République faisait d'abord défaut un consensus national sur la forme de gouvernement, voire l'approbation de ceux qui se disputaient le pouvoir²²⁷.

« La monarchie, dit Naquet, ne nous laisse le choix qu'entre le parlementarisme et l'absolutisme. Elle nous offre d'un côté le régime de Louis-Philippe, de l'autre le régime de 1852, et elle nous dit: choisissez. Comme nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre [...] »²²⁸.

Sans retoucher à ce côté théorique de l'instabilité ministérielle, évoqué à maintes reprises par Naquet, et en se situant uniquement sur le plan structurel, où le parlementarisme avait besoin d'une majorité fixe pour la stabilité ministérielle et de l'alternance au pouvoir de deux grands partis politiques pour s'exercer, là encore ce régime ne convenait pas à la France où l'on trouvait trois partis et aucune majorité inébranlable.

« J'estime, dit Naquet, que l'organisation du pouvoir exécutif en France, dans une démocratie, quand elle est calquée sur le régime anglais, est une organisation défectueuse. Je crois que le régime parlementaire est nécessairement faussé dans un pays où il y a trois partis au lieu de deux, et où, à côté des députés constitutionnels, se trouve une opposition irréconciliable qui peut fausser la balance »²²⁹.

Or, des élections de 1885 surgit une Chambre de 584 députés divisée en trois regroupements (180 radicaux, 200 opportunistes et 201 de droite)²³⁰. Il s'ensuit que,

²²⁶ Voir HOFFMAN (*op. cit.*, p.32), qui souligna que « le gouvernement démocratique mixte, qui exige que l'exécutif soit suffisamment fort, et en même temps l'expression de la volonté nationale, n'a jamais réussi à s'imposer en France ». Voir également Bernard LAVERGNE, « Suffrage universel et suffrage collectif ou la représentation au parlement des corps sociaux », *L'Année politique française et étrangère*, 1925-1926, vol.1, notamment pp.369-426.

²²⁷ Harry ECKSTEIN, « A Theory of Stable Democracy », in *Regarding Politics - Essays on Political Theory, Stability, and Change*, University of California Press, 1992, notamment p.185.

²²⁸ NAQUET, « Monarchie et République », article cité.

²²⁹ J.O.C., 27 janvier 1882, p.47.

²³⁰ Voir ZEVORT, *op. cit.*, pp.364-365. La susdite division n'aurait été que le reflet de la société française, de l'avis de Naquet. Cette dernière était alors partagée entre les républicains sincères, c'est-à-dire les radicaux, et les réactionnaires, avec une masse flottante, indécise entre les deux. NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, pp.61-62.

dans ce cas-ci également, une alternance n'était pas faisable parce que chacun desdits regroupements était incapable de tenir à lui seul le pouvoir, mais assez puissant pour se coaliser *ad hoc* et renverser tout cabinet en place²³¹. Quant à la création d'une coalition gouvernementale majoritaire, stable et durable, au moment où les partis se faisaient et se défaisaient, l'expérience démontra que de telles coalitions, faciles à réunir dans le but de renverser un cabinet, n'arrivaient pas à se maintenir longtemps. D'abord, parce que les membres de celles-ci venaient d'extrémités opposées de l'horizon politique, ensuite, à cause des divisions intestines à gauche comme à droite²³².

Étant donné que la formule des détenteurs du gouvernail du régime d'alors, Grévy et Ferry, excluait les extrêmes, ceux-ci ripostaient en déstabilisant les cabinets²³³. Autrement dit, si Clemenceau se fit « tombeur de ministères » et si ses radicaux-socialistes devaient être tenus partiellement responsables de l'instabilité gouvernementale, c'est parce que ces derniers pensaient que l'heure avait sonné pour un gouvernement radical que le régime parlementaire écartait artificiellement. Comme après les élections de 1881, où Grévy avait attendu près d'un an avant d'appeler

²³¹ Nous nous bornons à constater qu'un Clemenceau également déclara alors « qu'il devrait se former deux partis, l'un progressiste, l'autre conservateur, alternant au pouvoir dans la République ». Cité *in Varia*, 4LB57 14018, vol.8, p.54.

²³² Voir, à cet égard, NAQUET, « Majorité, dissolution, révision », *L'Estafette*, 8 janvier 1887, p.1, où il traite du duel du *Temps* et de *La Justice*, chaque parti reprochant à l'autre de n'avoir rien fait pour former une majorité durable à la Chambre. « Si les modérés étaient radicaux ou si les radicaux étaient modérés, résuma Naquet, il y aurait une majorité ». Une majorité durable était donc impossible, et la dissolution plus encore; il restait à faire la révision qu'il promouvait.

²³³ Voir DUTILH (*La Souveraineté du peuple, op. cit.*, p.22 et p.28), qui se lança dans une diatribe contre la République opportuniste, dont est tiré l'extrait ci-dessous. « Qui êtes-vous ? Tous membres de la bourgeoisie, anti démocrates par éducation, par tempérament, par besoin, par habitude, par le simple fait d'appartenir à votre caste. [...] Nous sommes aujourd'hui sous un gouvernement oligarchique. [...] Les oligarchies, les plus tristement célèbres que mentionne l'histoire sont [...]. Faut-il ajouter le ministère Ferry en France ? [...] La nation française se trouve en ce moment à la merci de quelques intrigants ».

Gambetta, là également le ministère Clemenceau ne venait pas²³⁴ ou n'aurait eu que peu de chances de se maintenir au pouvoir²³⁵.

« Vous croyez quelquefois, bonnes âmes que vous êtes, que l'on discute la révision de la Constitution, ou les économies budgétaires, ou l'existence des sous-préfets. Détrompez-vous ! Ce que l'on discute chaque fois c'est le renversement ou le maintien du ministère. Les projets divers que l'on dépose ne sont que des chausse-trapes destinées à faire plus aisément chuter le Cabinet »²³⁶. « Sous le régime parlementaire — à part quelques hommes supérieurs, et surtout quelques hommes à esprit dominateur qui s'imposent — le pouvoir appartient aux intrigants de couloirs qui ne s'occupent qu'à faire et à défaire les cabinets »²³⁷.

Voilà donc le grave inconvénient du régime parlementaire, c'est-à-dire que dès qu'une question se pose, on songe à en changer la nature et, par conséquent, le fonctionnement de l'Assemblée, et on fait tout dégénérer en discussion sur le maintien ou la chute du ministère. Ce vice, Goblet le constata au moment où tomba son propre cabinet. « C'est le grand malheur de semblables discussions, dit-il, qu'on discute à la tribune autre chose que ce qui fait le fond du débat »²³⁸.

□ □

E. LE PROGRAMME RÉVISIONNISTE À L'AMÉRICAINNE DE NAQUET

En un mot, étant donné que les rouages du char de l'État n'étaient pas bien huilés, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il aurait été sensé de chercher à obtenir un

²³⁴ Grévy aurait déclaré à sa réélection: « Jamais je n'appellerai M. Clemenceau. Il mettrait la France sens dessus dessous ». In MONNERVILLE, *op. cit.*, p.157.

²³⁵ « La République absolue, souligne Rudelle, est celle qui s'enferme dans la citadelle du gouvernement indirect pour refuser que le peuple soit appelé à trancher de questions vitales. Ce faisant, elle exclut du jeu normal de la compétition politique nombre de non-conformistes qui cherchent alors d'autres issues ». RUDELLE, *op. cit.*, pp.289-290.

²³⁶ NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, pp.15-16.

²³⁷ *Id.*, *Autobiographie, op. cit.*, p.87.

²³⁸ Cité in *Varia*, 4LB57 14018, vol.9, p.122.

rendement amélioré en mettant un terme à cette méthode qui consistait à lui changer les roues mais pas le cheval. Comme toute société homogène, la France avait besoin d'un gouvernement démocratique simple (une Assemblée, un président, des ministres), de l'avis de Naquet, qui s'écarterait du parlementarisme jugé « incompatible avec le régime républicain » et comme devant, si l'on ne rompait pas avec lui, conduire la République à sa perte. Sous ce rapport, Naquet proposa donc de s'attaquer au mécanisme de l'État, qui faussait tous les rouages gouvernementaux, par la stricte application du principe de la séparation des pouvoirs²³⁹ ou par l'instauration d'une structure politique où le législatif ne s'occuperait que de la confection des lois, et l'exécutif que de la gestion quotidienne des affaires de l'État²⁴⁰.

Or, si l'on souhaitait mettre la République à l'abri des renversements qui paralysaient toute action administrative et tout progrès législatif et placer son gouvernement au-dessus des querelles quotidiennes des partis, il fallait, d'une part, un cadre où le cabinet n'aurait pas à se préoccuper des majorités parlementaires qui se nouaient ou se défaisaient. D'autre part, il était nécessaire d'avoir un parlement qui discuterait des propositions de loi sans que la question du renversement ou de la consolidation du ministère entrât en ligne de compte. Un cadre à l'image de la République américaine, ou de celle de la Suisse, serait adéquat, jugeait Naquet²⁴¹.

²³⁹ Voir NAQUET, « Parlementarisme et représentation », *La Presse*, 14 juin 1890, p.1.

²⁴⁰ *Id.*, « Une lettre sur la révision », *Le Petit Républicain* (Haute-Garonne), 25 juin 1884, in *Varia*, 4LB57 14018, vol. 7, p.119.

²⁴¹ Voir *id.*, « Le régime représentatif », *L'Estafette*, 22 septembre 1886, p.1, « Le gouvernement parlementaire », *Le Voltaire*, 10 septembre 1881, p.1, « La révision de la constitution (lettre à M. Goblet) », (I), *La Nation*, 9 juin 1893, p.1 et *La* (à suivre...)

« Il existe, au-delà des mers, une République — la plus prospère et la plus libre du monde — qui a rigoureusement condamné le parlementarisme. [...] Il existe, au-delà des Alpes, une autre République [...] qui, par le referendum, a garanti — mieux qu'aucun pays ne l'avait fait jusque-là — le respect de la liberté individuelle et de la souveraineté nationale, et qui, elle aussi a repoussé les institutions parlementaires »²⁴².

Sans doute, en soutenant que la France était la seule, parmi les Républiques d'alors, à avoir adopté le parlementarisme, duquel elle s'était soigneusement écartée durant la Grande révolution²⁴³, par là même, Naquet songeait renouer avec l'œuvre de cette dernière. En 1848, l'économiste Frédéric Bastiat s'était fait le promoteur d'un tel système à l'américaine, jugé compatible avec le libéralisme. En 1871, Laboulaye, le député du centre gauche, avait fait remarquer à l'Assemblée que la France — bien qu'ayant emprunté aux États-Unis les constitutions écrites, les déclarations de droits et le nom même des conventions — n'avait pas assez étudié le système américain parce que « Sieyès l'a emporté sur Lafayette »²⁴⁴. Pour Naquet cependant, si l'abbé Joseph Emmanuel — c'est-à-dire cet élève de Rousseau qui avait fait dévier le courant de la Révolution en s'associant au coup d'État du 18 Brumaire de Bonaparte — avait eu la haute main sur les américanophiles, sur Lafayette, sur Lameth et sur Noailles qui avaient participé à la guerre d'indépendance, ce n'était pas une raison valable pour fermer ce débat à tout jamais²⁴⁵.

²⁴¹(...suite)
République radicale, op. cit., pp.23, 32-33.

²⁴² *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.258.

²⁴³ NAQUET, « Monarchie et République », article cité.

²⁴⁴ LABOULAYE, article cité, p.799.

²⁴⁵ NAQUET, « Encore la révision », *Le Voltaire*, 30 août 1882, p.1.

ou pour ne pas mettre en relief le fait que le régime parlementaire découlait non de la Révolution, mais de la Restauration et de la monarchie de Juillet²⁴⁶.

Trouvant dans le discours du comte de Mirabeau du 7 novembre 1789 une confirmation de l'adhésion de la Constituante au principe de la séparation des pouvoirs, selon lequel le ministère régit et ne légifère pas, Naquet soutint que la Convention girondine suivit cette voie en décrétant également, le 29 septembre 1792, que les ministres ne pouvaient être pris parmi ses membres. De même avec la Constitution montagnarde de 1793 qui confiait le pouvoir exécutif à un conseil de 24 membres, dont le président était responsable devant l'Assemblée, mais non pas ses ministres, lesquels n'étaient responsables que devant le conseil. Après avoir été ratifiée par le peuple, la Convention montagnarde tua dans l'œuf cette dernière constitution, cette Assemblée resta toutefois fidèle à l'idée de la séparation des pouvoirs²⁴⁷, parce que les dangers du parlementarisme étaient bien apparus, dès le début, aux Assemblées révolutionnaires²⁴⁸.

À ce moment où le peuple manifestait son mécontentement à l'égard du parlementarisme, qui confondait les pouvoirs législatif et exécutif, et où les échos des méfaits de l'instabilité ministérielle renvoyaient d'urgence à la révision²⁴⁹, Naquet relança le débat, demandant aux parlementaires et à l'opinion publique pourquoi la

246 *Id.*, « Régime parlementaire et régime représentatif », *Le Voltaire*, 8 juin 1882, p.1.

247 Voir *id.*, *Questions constitutionnelles, op. cit.*, pp.100-102.

248 Voir *id.*, « Parlementarisme et régime représentatif », *L'Estafette*, 23 octobre 1886, p.1, et « Conclusion », 27 octobre 1886, p.1.

249 Voir Benoît MALON, « La crise française », *Revue socialiste*, octobre 1888, n°46, pp.337-365.

France ne remanierait pas son régime pour le mettre en harmonie avec les conditions inhérentes à toute société démocratique en optant pour une constitution semblable à celle des États-Unis²⁵⁰. Restant dans le concret et espérant contourner l'insurmontable obstacle de la question d'une ou de deux Chambres, que la démocratie pouvait faire passer au second plan sans rien y perdre²⁵¹, Naquet présenta un programme révisionniste²⁵², dont les grandes lignes se résumaient aux points suivants.

Le pouvoir serait divisé pour qu'il ne fût jamais dangereux. Les Chambres ne s'occuperaient que d'examiner, de discuter et de voter les lois et les budgets, c'est-à-dire qu'elles légiféreraient mais n'administreraient pas. Ainsi, une loi pourrait ne pas passer plusieurs fois, mais elle ne serait aucunement liée à la question de confiance dans le ministère. Le renouvellement des Chambres par tiers²⁵³, à chaque deux ans, donnerait, d'une part, suite aux projets de loi, soit à l'étude soit non encore votés par le Sénat, que l'arrivée à terme des Chambres rendait caducs, et, d'autre part, il annulerait automatiquement le droit de dissolution du président de la République. Celui-ci serait responsable devant la Chambre. Ses ministres ne le seraient pas, afin que le pouvoir exécutif ne fût circonscrit qu'à l'administration et à l'application des lois. Ces derniers d'ailleurs, dont le rôle ressemblerait à celui de préfets supérieurs, seraient de

250 NAQUET, « Constitution et constitution », *L'Estafette*, 24 novembre 1886, p.1, et « Le régime représentatif en Amérique, en Angleterre et en France », *Le Voltaire*, 27 octobre 1881, p.1.

251 *Id.*, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.37. Voir également, à cet égard, son discours à la Chambre suggérant qu'entre temps le Sénat serait élu au suffrage universel. *J.O.C.*, 16 novembre 1896, pp.1568-1571.

252 *Varia*, 4LB57 14018, vol.15, pp.53-54.

253 Voir également, à cet égard, NAQUET, « Le renouvellement partiel des Chambres », *La Nation*, 24 mars 1893, p.1.

simples commis pris hors des Chambres²⁵⁴. Ils n'auraient, d'une part, jamais accès à l'enceinte parlementaire et ne craindraient pas, d'autre part, que les Chambres les privassent de leur fonction.

Enfin, visant à implanter le principe selon lequel les hommes au pouvoir changent mais la République démocratique et les libertés restent, Naquet mit en place des garanties²⁵⁵: une cour suprême qui protégerait la constitution²⁵⁶, de même que le veto des citoyens²⁵⁷, le plébiscite²⁵⁸, et enfin le référendum²⁵⁹, ou le droit du peuple de faire passer tous les actes législatifs ou exécutifs au suffrage universel, sur demande de 500 000 citoyens, chaque fois que s'élèveraient de graves conflits d'opinions²⁶⁰. Si toutefois la France voulait réformer sa constitution, elle serait libre de se déclarer pour une constituante.

À vrai dire, si Azéma & Winock expliquent le boulangisme comme un mouvement antiparlementaire²⁶¹, le programme que Boulanger présenta dans ses

²⁵⁴ *Varia*, 4LB57 14018, vol.8, p.86. J.O.C., 28 janvier 1875, p.768.

²⁵⁵ Voir NAQUET, « Garanties efficaces », *La Presse*, 28 juin 1888, p.1.

²⁵⁶ Voir *id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, pp.150-151.

²⁵⁷ Voir *id.*, « Le veto », *La Presse*, 13 octobre 1888, p.1 et « Le régime représentatif » (1), *Revue bleue*, 3^e série, n°24, 22 janvier 1887, p.103.

²⁵⁸ Voir, à cet égard, *id.*, « Le plébiscite », *La Presse*, 5 juillet 1888, p.1.

²⁵⁹ Pour un développement de cette question, voir *id.*, « Ce que doit être une constitution », *Le Voltaire*, 22 août 1888, p.1.

²⁶⁰ *Id.*, « Théories constitutionnelles », *Le Voltaire*, 19 septembre 1883, p.1 et « Le régime représentatif » (2), *Revue bleue*, 3^e série, n°25, 29 janvier 1887, pp.138-143.

²⁶¹ AZEMA & WINOCK, *op. cit.*, p.157.

discours du Nord, à Douai²⁶² et à Lille²⁶³, reflétait les idées ci-dessus de Naquet. Son application était censée en finir avec la République parlementaire et renouer avec la Grande Révolution par l'instauration du régime représentatif²⁶⁴. La devise « Dissolution, Révision, Constituante », que lança alors Boulanger dans le département le plus industriel de France, était censée introduire la République radicale, laquelle aurait résulté en une stabilité ministérielle qui avait manqué jusque-là au pays²⁶⁵.

Bien que la thèse soutenant que la France pouvait s'inspirer de l'Amérique trouvât alors un appui dans certains cercles de la petite et moyenne bourgeoisies²⁶⁶, qui déclarèrent que l'homme politique qui prendrait l'initiative d'une agitation en faveur de l'indépendance des deux pouvoirs rendrait un service notable aux institutions républicaines, les conditions n'étaient pas réunies pour que toute la gauche l'adoptât comme programme commun. Les républicains modérés, identifiés avec les feuilles *Le Temps* et *Le Journal des débats*, la repoussèrent notamment²⁶⁷, par deux objections

²⁶² « Discours du général Boulanger à Douai », *La Lanterne*, 14 mai 1888, p.1. « Le programme de M. Boulanger », *La Justice*, 18 avril 1888, pp.1-2.

²⁶³ « Discours du général Boulanger à Lille », *in Varia*, 4LB57 14019, vol.2, pp.18-20.

²⁶⁴ Voir, à cet égard, NAQUET, « Ce que nous [boulangistes] voulons », *La Presse*, 17 septembre 1889, p.1.

²⁶⁵ Pour comprendre comment se conjugue le programme de révision de Boulanger avec la République à l'américaine de Naquet, voir « Procès verbal officiel de la comparution du général Boulanger devant la commission de révision », *L'Action*, 26 octobre 1888, p.1. « Déclaration du général Boulanger », *La Presse*, 27 octobre 1888, p.1. « Discours du général Boulanger » [au banquet de l'avenue Lowendal], *La Presse*, 29 octobre 1888, p.1.

²⁶⁶ Voir « Chronique économique », *Le journal des économistes*, janvier 1886, vol. 33, 4^e série, p.156 notamment.

²⁶⁷ Voir NAQUET, « Le parlementarisme », *L'Estafette*, 23 décembre 1886, p.1, où il répliqua à l'attaque des journaux qui repoussèrent sa réforme, annoncée alors dans *La Revue Bleue*. *La République française* lui fit également un accueil hostile, devenu virulent au moment où Boulanger présenta ce programme. Voir, à titre d'exemple, la publication du 11 février 1889.

principales, réfutées par Naquet. Primo, disaient les contradicteurs, la Chambre avait besoin d'une action directrice qu'un ministère seul pouvait lui donner. Étant donné, répondit Naquet, que les propositions de loi déposées par les députés étaient innombrables par rapport à celles préparées par le gouvernement, ceci démontrait que le parlement allait de l'avant. L'action directrice reviendrait donc à des comités permanents dont la Chambre se doterait²⁶⁸. Secundo, soutenaient les opposants, le système américain serait incompatible avec la centralisation française²⁶⁹; l'indépendance de l'exécutif reviendrait à une invitation au coup d'État. Naquet répliqua qu'une nouvelle constitution contiendrait des garanties efficaces pour le peuple contre de tels abus de pouvoir²⁷⁰.

Quant aux radicaux, ceux qui versèrent dans le boulangisme appuyèrent le programme de révision à l'américaine de Naquet²⁷¹. Clemenceau qui pourtant, lors de son séjour en Amérique (1865-1869), avait « admiré les institutions politiques américaines et leur fonctionnement » et avait déclaré « j'ai toujours désiré de

²⁶⁸ Voir NAQUET, « Le régime représentatif — objections » (IV), *L'Estafette*, 16 octobre 1886, p.1. *Questions constitutionnelles*, op. cit., pp.94 et 97.

²⁶⁹ Voir, à cet égard, *id.*, « Le régime représentatif — objections » (II), *L'Estafette*, 6 octobre 1886, p.1.

²⁷⁰ *Id.*, « Le régime représentatif — garanties parlementaires », *L'Estafette*, 25 septembre 1886, p.1. Pour une réponse à la question de savoir comment la France appliquerait la coutume américaine, suivant laquelle, à chaque élection, on révoquait tous les employés de l'administration sortante, voir *id.*, « Le régime représentatif — objections » (III), *L'Estafette*, 9 octobre 1886, p.1.

²⁷¹ Voir, à titre d'exemple, la déclaration de Paul Déroulède in « Patriotes », *La Presse*, 24 janvier 1889, p.1. Louis Andrieux, député radical du Rhône et ancien préfet de police qui ne se rallia pas à Boulanger, fut l'exception. Il déposa une proposition de révision visant l'instauration d'une constitution semblable à celle des États-Unis (*J.O.C.*, 6 mars 1883, pp.469-485, et 7 mars, pp.493-511, discussion sur la prise en considération), pour laquelle Naquet le félicita.

ressembler à Lincoln »²⁷², ne le fit pas. D'une part, celui-ci ne croyait pas que « dans un pays centralisé comme la France, ce système soit applicable »²⁷³, craignant que la Chambre n'eût aucun contrôle sur le cabinet. D'autre part, il se garda de proposer un programme de rechange. « Clemenceau, écrivit Naquet, [n'a] jamais présenté au pays aucune idée nette et précise, mais simplement des programmes indéterminés et inapplicables »²⁷⁴. Même si Naquet ne lâcha pas, essayant de promouvoir sa thèse à toute occasion propice²⁷⁵, ce fut, comme on le voit, la réapparition de la division²⁷⁶ que Weiss décrivit, en 1882, dans les termes ci-dessous:

« L'extrême gauche, en effet, comprend deux groupes, assez difficiles à concilier entre eux, dont l'un exagère — quoiqu'en l'altérant — l'ancien jacobinisme français de 1792; dont l'autre paraît vouloir confusément se dégager vers le libéralisme à l'américaine. M. Clemenceau représente le premier groupe, dont il est en général considéré comme le leader, sans en être positivement et réellement le chef »²⁷⁷.

En fait, c'est la scission qui se déclara, à partir de janvier 1886, entre la faction de Clemenceau laquelle, par son « nouvel esprit ministériel », se proposa également de ne pas refuser son appui au gouvernement, si l'occasion se présentait, et la faction de Naquet, Rochefort, Laguerre, Michelin, etc. qui se déclara résolument intransigeante

²⁷² Voir Yves-Henri NOUAILHAT, « Clemenceau et la démocratie américaine », in *Clemenceau et la Justice*, op. cit., pp.23-38. Voir également David S. NEWHALL, *Clemenceau*, New York, Edwin Mellen, 1991, pp.48-51. Gregor DALLAS, *At the Heart of a Tiger*, London, Macmillan, 1993, pp.47-49, 60-61 et 69-74.

²⁷³ « Chronique », *L'Estafette*, 5 décembre 1886, p.1.

²⁷⁴ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.102. Voir, à cet égard, Serge BERSTEIN, « Clemenceau l'inclassable », *L'Histoire*, janvier 1993, n°162, pp.36-42.

²⁷⁵ En 1903 encore, avec l'appui de ses amis, dont Andrieux notamment, Naquet tenta d'introduire dans la constitution des dispositions semblables à celles des États-Unis. Voir NAQUET, « The French Republic & The American Constitution », *The Independent* (New York), 15 octobre 1903, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.17, pp.186-188.

²⁷⁶ Pour la version de Clemenceau de 1885, voir MILHAUD, op. cit., p.242. Pour le point de vue de Ferry qui encouragea Brisson à s'attaquer à Floquet et à Clemenceau, voir « À Scheurer-Kestner », *Lettres de Jules Ferry*, op. cit., pp.384-387.

²⁷⁷ WEISS, *Combats constitutionnels*, op. cit., pp.287-288.

et qui forma « le noyau du futur boulangisme »²⁷⁸.

□ □

F. LA RÉVOLTE CONTRE LE RADICALISME ATTIEDI DE BRISSON, DE FLOQUET ET DE CLEMENCEAU

Quoi qu'il en soit, la campagne révisionniste entreprise par les radicaux, avant comme après les élections d'octobre 1885, resta sans écho. Certes, cela était partiellement dû au régime parlementaire, que Naquet en vint avec pessimisme à considérer comme étant « absolument impuissant à se réformer lui-même, comme il est impuissant à réformer quoi que ce soit »²⁷⁹. Mais ce fut également la faute des leaders de la gauche radicale (Brisson, à ce moment) qui ne firent aucun effort afin de faire accepter à ses membres un programme commun. En 1882, Naquet essaya de convaincre Barodet de bien préciser les points de la révision radicale, si l'on souhaitait qu'elle aboutît en province²⁸⁰. Là, il reprocha aux chefs radicaux qu'en se tournant vers un électorat aussi large que possible, ils se montrèrent hésitants, ne présentant à la France au bout du compte qu'une révision ambiguë²⁸¹. Autrement dit, au moment où Naquet estimait que « si nous conservons plus longtemps cette Constitution la

²⁷⁸ « L'extrême gauche », *La Justice*, 16 janvier 1886, p.1. LAUR, *L'époque boulangiste, op. cit.*, p.35. Voir également « Les artisans de la violence », *La Justice*, 24 avril 1886, p.1, où on accusa les opportunistes d'avoir essayé de tirer profit de la division du parti radical socialiste à l'occasion de l'élection du 2 mai.

²⁷⁹ NAQUET, « Discours d'Alfred Naquet » *La Presse*, 21 novembre 1889, p.1, et « Discours à la salle Octobre », 1^{er} février 1890, p.1.

²⁸⁰ *Id.*, « La révision », *Le Voltaire*, 24 août 1882, p.1.

²⁸¹ *Id.*, « Le parlementarisme » (1), *Revue bleue*, 3^e série, n°22, 18 décembre 1886, pp.770-771.

République est perdue et la patrie compromise »²⁸², les radicaux, en n'offrant aucun système net et par conséquent discutable, se montrèrent incapables de déclencher un véritable mouvement national pour la révision qui d'ores et déjà divisait leur parti.

« On parlait de mettre la Constitution en harmonie avec le principe de la souveraineté nationale. Mais qu'est-ce que cela signifie ? Les partisans d'une Convention, les partisans du régime parlementaire appliqué avec une seule Chambre, ceux qui tiennent pour le parlementarisme tel qu'il fonctionne aujourd'hui, ceux qui inclinent vers le régime républicain pur [...], ceux qui voudraient, comme moi, d'un régime américain mitigé et approprié à l'unité et à l'indivisibilité de la République française, ceux qui poussent jusqu'au fédéralisme..., tous ont la prétention de respecter la souveraineté nationale et d'en être les interprètes les plus fidèles. [...] L'Extrême-Gauche n'offrait au pays qu'une critique que le pays ne s'en paie plus; elle ne lui offrait qu'une aventure, et le pays n'en veut plus. [...] Ce qu'il faut, c'est ne plus se payer de mots ni de formules vagues [...] une transformation fondamentale de notre organisme constitutionnel »²⁸³.

Lorsque Naquet en vint à souscrire à la thèse du Général révisionniste, ce ne fut qu'après avoir été révolté par la chute du cabinet Goblet²⁸⁴ (18 mai 1887), comprenant Boulanger à la Guerre. Par ce renversement, « le parti radical a commis une faute grave », soutint Naquet²⁸⁵, ou suivant l'expression de son intime ami, Jean Saint-Martin, « une faute telle que le parti radical n'en n'a pas commis de pareille depuis de longues années, une faute irréparable dans les destinées de notre parti »²⁸⁶. Autrement dit, le Sénateur vint à considérer cet acte comme l'aboutissement des essais de la

²⁸² *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.164.

²⁸³ NAQUET, « La révision », *L'Estafette*, 21 août 1886, p.1.

²⁸⁴ *Id.*, « À qui la victoire », *L'Estafette*, 21 mai 1887, p.1. Pour le dossier de Goblet, voir *A.P.P.*, B a/1097. Pour une biographie synthétique, voir le discours élogieux que Clemenceau prononça à l'inauguration du monument élevé à Amiens à la mémoire de Goblet dans « René Goblet », *Revue politique et parlementaire*, (réimpression) 10 décembre 1931, vol. 149, pp.361-378. Pour son ministère, voir René GOBLET, « Souvenirs de ma vie politique » (VIII), *ibid.*, 10 octobre 1929, vol. 141, pp.5-29, et « Souvenirs de ma vie politique - l'affaire Schnaebelé (avril-mai 1887) » (I), *ibid.*, 10 décembre 1928, vol. 137, pp.176-197. Enfin, pour une thèse présentant Goblet comme l'exécutant de la politique de Ferry, voir Edward CAVAILHON, *La France Ferrycide*, Paris, Balitout, 1888.

²⁸⁵ NAQUET, « Attitudes à prendre », *L'Estafette*, 9 juillet 1887, p.1.

²⁸⁶ *Varia*, 4LB57 14019, vol.2, p.12.

« Gironde » de remplacer Goblet par Ferry²⁸⁷, et comme le résultat des manœuvres de Clemenceau²⁸⁸, lequel n'aurait cherché alors que le pouvoir.

« M. Clemenceau espérait, une fois le cabinet Goblet renversé, forcer la main au Président de la République, se faire offrir la présidence du conseil et obtenir une majorité dans la Chambre, par la crainte que la dissolution seule paraîtrait possible et inévitable au cas de son renversement »²⁸⁹.

Aux yeux de Naquet, les chefs radicaux qui poussèrent Boulanger, d'abord pour l'élever, et finirent par donner la main aux opportunistes, pour le précipiter dans l'abîme politique, n'avaient aucunement agi pour des motifs doctrinaux. Boulanger leur avait simplement « volé » leur célébrité, ainsi que Clemenceau l'avoua à la Chambre²⁹⁰.

« Quand les chefs parlementaires du parti républicain ont vu la popularité du Général battre son plein, ils en ont pris peur, non pour la République qui n'est pas en cause, ils le savent bien, mais pour leur popularité à eux qui s'éclipsait devant la sienne. Ils se sont alors promis de briser ce qu'ils ont appelé une idole, et l'on a vu au 17 mai le triste spectacle de la coalition de M. Clemenceau, de M. Rouvier et de la Droite unis, sous prétexte d'économies, pour renverser un ministère coupable de renfermer dans son sein un Général patriote, aimé du pays »²⁹¹.

Au demeurant, Naquet perdit foi également dans le radical de gouvernement, Floquet²⁹². L'avènement au pouvoir de ce dernier avait été considéré d'abord comme une affirmation que l'heure des radicaux était venue²⁹³ et comme une satisfaction pour

287 NAQUET, « Division et contradiction », *Le Voltaire*, 16 mars 1887, p.1.

288 « Une lettre de M. Naquet », *Le Gil Blas*, 15 août 1887, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.9, pp.152-155. Voir également « Au directeur du Temps », *Le Temps*, 20 août 1887, p.3, où Naquet identifia Clemenceau et les 33 radicaux ayant voté la chute du cabinet Goblet. Pour les dessous du vote de Clemenceau et d'autres chefs radicaux, tels Camille Pelletan, Désiré Barodet et Henri Maret, voir NAQUET, « À M. Pelletan », *L'Estafette*, 30 octobre 1887, p.1. ZEVORT, *op. cit.*, vol.3, p.436 et p.445.

289 « M. Naquet à Avignon », *L'Estafette*, 18 octobre 1887, p.1.

290 J.O.C., 11 juillet 1887, p.1163.

291 NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.69.

292 Voir *id.*, « M. Floquet devant le pouvoir », *L'Estafette*, 13 décembre 1886, p.1, où il discute des deux groupes au sein de la gauche radicale: celui de *La Justice* avec Clemenceau et Pelletan, et l'autre, avec Naquet, Laguerre et Michelin qui versèrent dans le boulangisme. Même si ces factions essayèrent de collaborer, leurs vues restèrent nuancées.

293 KAYSER, *Les grandes batailles...*, *op. cit.*, p.165.

les radicaux boulangistes²⁹⁴, éveillant des attentes dans diverses couches de la population pour des réformes démocratiques²⁹⁵. Bien vite il s'avéra que Carnot ne l'avait appelé que pour couper l'herbe sous les pieds des révisionnistes²⁹⁶. Dans sa déclaration ministérielle²⁹⁷, appuyée par Clemenceau²⁹⁸, Floquet renvoya aussitôt la balle de la révision dans le camp de la majorité de la Chambre, lui demandant de lui indiquer le moment propice pour aborder cette question qui nécessitait beaucoup de réflexion²⁹⁹.

Bien que ce dernier eût mis sur pied une commission parlementaire pour étudier les propositions de révision³⁰⁰, et eût accepté la demande Jaurès-Millerand sollicitant que la Chambre réservât deux jours par semaine pour discuter de propositions tendant à l'amélioration du sort des populations laborieuses des villes et des campagnes qui se

294 « Chute du ministère [Tirard]. Victoire des boulangistes », *La Cocarde*, 1^{er} avril 1888, p.1. « Ministère Floquet », *La Lanterne*, 6 mai 1887, p.1, où l'on mentionnait également que Floquet, présumant qu'il formerait le cabinet qui succéderait à celui de Goblet, avait dit à Boulanger: « Mon Général, le ministère se constituera avec vous, ou il ne se constituera pas ».

295 Le dossier personnel de Floquet (A.P.P., B a/1080) et les papiers Floquet (A.N., 49 AP/1, carton n°2) contiennent plusieurs lettres et cartes de conseils municipaux, de conseils communaux et de divers groupes qui, outre des félicitations à l'occasion de l'accession au pouvoir d'un gouvernement résolument réformateur, émettaient également des vœux de voir celui-ci accomplir des réformes politiques et sociales.

296 NÉRÉ, *La crise économique de 1882...*, op. cit., p.331. Voir également le rapport du 7 septembre 1889 (A.P.P., B a/1080), relatif à la réunion tenue la veille à l'école communale du 3, rue Muraud (XI^e arr.), où Floquet expliqua que son programme de révision ressemblait à celui des boulangistes. Mais ces derniers, venus en masse pour le flétrir et le traiter de traître, lui répondirent « un programme boulangiste mais superflu ».

297 Voir *L'Année politique*, 1888, pp.107-109.

298 Voir « La Déclaration » et « Déclaration du gouvernement », *La Justice*, 4 avril 1888, p.1, où l'on interprétait l'acte ci-dessus comme préparant le passage des radicaux de Clemenceau à la politique républicaine modérée.

299 *L'Année politique*, 1888, p.108.

300 Charles de MAZADE, « Chronique de la Quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1888, vol. 90, pp.468. Pour une critique, voir NAQUET, « La commission de révision », *La Presse*, 18 novembre 1888, p.1, où il traite cette commission de « trompe-l'œil, plate-forme électorale sans aboutissement possible ».

considéraient négligées, une fois que la voix de Ferry parla en lui³⁰¹ et qu'il chercha l'appui des opportunistes pour le maintien de son cabinet³⁰², Floquet oublia même ses propres déclarations de réformes démocratiques³⁰³, faisant la sourde oreille à l'appel de révision intégrale de Naquet, resté sans suite³⁰⁴.

Ayant personnellement évolué et étant déjà loin des conceptions du radicalisme intransigent³⁰⁵, Floquet n'aboutit qu'à faire passer le retour du scrutin d'arrondissement³⁰⁶. Il combattit ainsi et réduisit à néant ses propres idées de 1882 sur le scrutin de liste, par le biais duquel il pensait perfectionner les institutions de la République « dans le sens de la justice sociale » et permettre aux radicaux d'« introduire dans les lois nos principes et nos programmes »³⁰⁷. Or, en déposant une proposition de révision³⁰⁸, avec des Chambres renouvelables par tiers et des ministres

301 « La situation », *La Presse*, 4 juillet 1888, p.1, où on lit: « M. Floquet — le gouvernement entre les mains des opportunistes », « M. Floquet protégé de M. Turrel et de M. Jules Ferry ».

302 Sur ce point, voir René GOBLET, « Le ministère Floquet et le général Boulanger: avril 1888 - février 1889 », *Revue politique et parlementaire*, 10 novembre 1931, vol. 149, pp.186-187 et 195-196 notamment.

303 À son élection à la présidence de la Chambre, Floquet déclara, à titre d'exemple, que le but supérieur de l'union républicaine qu'il prêchait alors serait « la réalisation des progrès et des réformes que contient le nom seul de République et pour lesquels la démocratie lutte depuis tant d'années ». *A.P.P.*, B a/1080, rapport du 15 janvier 1886, n°84599.

304 Voir NAQUET, « Ignorance ou mauvaise foi », *La Presse*, 20 octobre 1888, p.1.

305 NÉRÉ, *La crise économique de 1882...*, *op. cit.*, p.334. Voir « Floquet le tyran », *La Presse*, 18 août 1888, p.1. « Le glorieux », *Le Figaro*, 15 octobre 1888, p.1.

306 Voir *J.O.C.*, 31 janvier 1889, pp.250-253 (dépôt), p.268 (prise en considération par vote de confiance). 9 février 1889, pp.355-357 (rapport de la commission). 11 février 1889, pp.378-388 (délibération), p.388 (adoption: 290 contre 266). *J.O.S.*, 12 février 1889, p.123 (dépôt). 13 février 1889, pp.127-135 (délibération), p.135 (adoption: 228 contre 54). Pour une critique de ce scrutin, voir Naquet « Scrutin plébiscitaire », *La Presse*, 29 décembre 1888, p.1. Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, tome 91, 14 février 1889, pp.946-949.

307 Voir le télégramme du 14 octobre 1882 (*in A.P.P.*, B a/1080), intercepté par le ministère des Postes et Télégraphes, relatif à la réunion du comité central républicain (gambettistes et ferrystes) et du comité républicain radical, tenue au Grand théâtre.

308 *J.O.C.*, 15 octobre 1888, pp.2167-2171 (dépôt et prise en considération). Pour tous les détails de ladite proposition de révision, voir ARNOULT, *op. cit.*, pp.412-421. « La révision Floquet », *Le Figaro*, 10 octobre 1888, pp.1-2, et « M. Floquet (à suivre...)

nommés par un président privé du droit de dissolution, Floquet ne visait qu'à faire perdre aux radicaux boulangistes leur raison d'être³⁰⁹, et non à céder aux principes de la séparation des pouvoirs, d'une Assemblée unique ou de la révision par une constituante³¹⁰. C'étaient là, disait-il, des projets de ceux qui voulaient établir le pouvoir autoritaire. « Nous pensons que cette doctrine qu'on prétend, bien à tort, nous donner comme celle de la libre République des États-Unis, n'est que la pure tradition impériale »³¹¹.

« Qui aurait pu supposer, dit Naquet, surtout que ce révisionniste à tous crins qui, le 9 août 1884, au congrès de Versailles votait [...] la révision par une constituante [...], qui le 13 août, votait la suppression du Sénat [...] que M. Floquet, en un mot, chef du gouvernement quatre ans plus tard, viendrait proposer un projet de révision comportant l'existence du Sénat et repoussant la convocation d'une constituante ! »³¹²

Paradoxalement, le cabinet Floquet tomba, le lendemain du rétablissement du scrutin d'arrondissement, du fait d'une coalition (opportunistes et droites) qui trouva sa révision trop radicale, lui en demandant l'ajournement indéfini³¹³. Après avoir servi Ferry, résuma Naquet, Floquet « est plus bête encore que traître à ses principes »³¹⁴.

³⁰⁸(...suite)
et la révision », 16 octobre, p.2.

³⁰⁹ OLLÉ-LAPRUNE, *op. cit.*, p.123.

³¹⁰ Pour une critique du projet de révision de Floquet, voir NAQUET, « La maison du pendu », *La Presse*, 20 février 1889, p.1. voir également « Fausse monnaie », *La Presse*, 18 octobre 1888, p.1. Sur ce point, voir également Louis de BELLEVAL, *Le complot contre le suffrage universel. Le projet de MM. Floquet et Ferry*, Paris, Rousseau, 1888.

³¹¹ *J.O.C.*, 15 octobre 1888, p.2169.

³¹² *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.199.

³¹³ Voir Papiers Floquet, *A.N.*, 49 AP/1, carton n°5. *J.O.C.*, 14 février 1889, pp.400-402. Ayant réussi à repousser l'interpellation du baron de Mackau, Floquet succomba (307 contre 218) tout de suite après à celle de l'opportuniste Douville-Maillefeu, dont les propos furent identiques. Pour une critique de Ferry, voir *Discours... de Jules Ferry, op. cit.*, vol.7, p.111.

³¹⁴ NAQUET, « Plus à plaindre qu'à blâmer », *La Presse*, 17 février 1889, p.1.

Ainsi, d'une époque à l'autre, le jugement de Clemenceau de 1882 s'avéra également juste à ce moment. « M. Floquet n'a rien fait avec grâce; c'est en pure perte qu'il est arrivé avec des gentillesse calculées pour plaire à la haute démagogie; celle-ci le rabroue, le rembarre, l'accueille par la bastonnade »³¹⁵.

Naquet regretta fort que Floquet ne jouât pas le rôle du leader révisionniste, complètement dévoué à l'application du programme de réformes de son parti, lequel ouvrirait l'ère du parti radical au pouvoir, et qu'il ne fût pas l'homme qui triompherait avec la révision ou qui tomberait pour elle. En ne le faisant pas, Floquet préféra « chausser les bottes de Ferry »³¹⁶ ou porter préjudice à la République. Pire, « il a désorganisé, divisé le parti radical. Il a rendu aux opportunistes la forteresse dont on lui avait confié la défense »³¹⁷. Face aux résistances opiniâtres des leaders radicaux et à l'indifférence des masses, est-il surprenant que Naquet se soit rallié au Général et soit passé au « radicalisme botté »³¹⁸ ?

« Toutes les attaques contre le parlementarisme ont échoué dans le passé, échoueront dans l'avenir. J'ai voulu constituer un petit groupe révisionniste à la Chambre et au Sénat. Il ne m'a manqué qu'une chose: les membres du groupe. Si les temps sont troublés, on me répond: Il ne faut pas augmenter l'agitation. Si, au contraire, le ciel politique est beau fixe, on me dit: il ne faut pas troubler le calme »³¹⁹.

Naquet souligna également:

« Malheureusement les timorés que tous les changements effraient, qui ne voient pas que bien

³¹⁵ « Entre deux selles », *Le National*, 19 octobre 1882, p.1.

³¹⁶ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.270.

³¹⁷ NAQUET, « L'impasse », *La Presse*, 2 juillet 1888, p.1.

³¹⁸ Expression empruntée à DANSETTE, *op. cit.*, p.56.

³¹⁹ « Une conversation avec M. Naquet », *Le Gaulois*, 30 avril 1888, p.1.

souvent un changement est une consolidation, ne me suivirent pas. Le peuple, que les arguments théoriques touchent peu, se montra rebelle à ma propagande comme à celle de tous les révisionnistes de l'extrême gauche. Les tentatives tendant à modifier la constitution Wallon restèrent sans écho »³²⁰.

En un mot, cet état où prévaut le sentiment d'échec et de cul-de-sac en matière de révision radicale serait, d'une part, celui qui aurait d'abord conduit les radicaux à marcher vers Boulanger³²¹. Cette révision urgente, demanda Naquet, « avons-nous le moyen de l'obtenir par le jeu normal, régulier, ordinaire de nos institutions ? Je n'hésite pas à répondre non ! »³²² C'est pourquoi il vit dans le mouvement boulangiste l'exécuteur de la révision³²³.

« Or, il est impossible d'obtenir la révision par les voies de droit. Lorsque je me suis aperçu de la place considérable que le Général avait prise dans la nation, lorsque je me suis rendu compte de la force dont il disposait, j'ai songé employer cette force à l'accomplissement d'une œuvre que je jugeais nécessaire au bien du pays. [...] J'ai mis tout en œuvre pour l'amener à mes idées, pour le persuader de la nécessité de renverser, même par un coup de force, le parlementarisme en révisant la Constitution de 1875 »³²⁴.

Toutefois, le Sénateur ne passa vraiment le Rubicon que lorsque Clemenceau, chef des radicaux-socialistes, eût ouvertement soustrait leur appui au Général.

« Dès cette époque, Clemenceau était un cerveau perverti et fatigué. [...] Dans ces préliminaires du boulangisme, il ne trouva pas l'énergie de prendre le pouvoir avec Boulanger. Du pouvoir désormais il avait peur; il ne souhaitait que la présidence de la chambre. Et puis l'orgueilleux, jaloux de son ancien camarade de collège, n'acceptait pas d'être au ministère le protégé de cette grande popularité »³²⁵.

³²⁰ NAQUET, *Temps futurs*, *op. cit.*, pp.3-4.

³²¹ Déjà, en 1883, Ferry lança à Clemenceau: « Je vous répète que vous êtes un révisionniste désespéré et désespérant ». *Discours et opinions de Jules Ferry*, *op. cit.*, vol. 6, p.116.

³²² NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.56.

³²³ Voir, à cet égard, la déclaration de Naquet, faite le 24 août 1890 à Louis Lambert, son interviewer du *Gaulois*, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.128.

³²⁴ « Coup d'État », *L'Éclair*, 22 août 1890, p.1.

³²⁵ BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, pp.105-106.

Après une période d'hésitation, durant l'époque de la crise présidentielle³²⁶, Clemenceau refusa, en dernière analyse, de prendre également avec Boulanger la tête du mouvement révisionniste. Celui-ci se serait rendu compte qu'à la suite de l'entente Grévy-Mackau (le président de l'Union des droites)³²⁷, laquelle s'était manifestée dans le ministère Rouvier, il n'aurait pu tenir face aux forces conjuguées des opportunistes avec la droite³²⁸, au moment où, sur le plan personnel, Boulanger lui dérobait son leadership et son électorat traditionnel³²⁹.

« L'orgueil de M. Clemenceau ne se pliait pas à ce rôle effacé. Le chef de l'extrême gauche [...]. On devinait en lui un sentiment jaloux. Boulanger devenait le pivot de la politique radicale. Il était l'espoir suprême du parti radical. Alors, que deviendrait donc M. Clemenceau dont il avait fait la fortune en l'imposant au ministère de la guerre ! [...] Chef de cabinet avec Boulanger pour subordonné, il disparaîtrait [...] derrière la popularité du Général [...]. Il ne serait pas maître et serait, au contraire, à la merci d'un collaborateur »³³⁰

C'est pourquoi Naquet posa la question de à savoir comment les leaders radicaux pouvaient mentir aux principes de toute leur vie³³¹. Il les traita désormais de « pseudo-radicaux » et en arriva à la conclusion ci-dessous. Selon Naquet,

« The Radical Party, in fact, has ceased to be radical, and their triumph would be reaction. Today, every attempt to concentrate republican forces profits, not the Radical Wing, but the Moderate Wing, of the Party. [...] If Boulangism were to fail, it is the Opportunists and not the radicals who

³²⁶ Voir Andrien DANSETTE, *L'affaire Wilson et la chute du président Grévy*, Paris, Perrin, 1936.

³²⁷ Voir NAQUET, « Touchant accord », *L'Estafette*, 29 janvier 1887, p.1, où il traite de « déplorable » l'accord entre les partis ci-dessus.

³²⁸ Voir « Aveux édifiants », *La Justice*, 2 juillet 1887, p.1, « Le ministère et la droite », *ibid.*, 6 juillet 1887, p.2, « Au-dessus des partis », *ibid.*, 18 juillet 1887, p.1 et « Les défenseurs de M. Rouvier », *ibid.*, 20 septembre 1887, p.1.

³²⁹ Voir la critique que fit REINACH à Clemenceau, in « La constitution », *La foire boulangiste*, *op. cit.*, pp.244-250.

³³⁰ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, p.222.

³³¹ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.121. Voir, à cet égard, CAMESCASSE, « Les socialistes radicaux et la révision », *Revue socialiste*, juin 1888, n°42, pp.627-633.

would be benefited thereby »³³².

Sous ce rapport, Boulanger et les radicaux boulangistes déclarèrent qu'« il n'y a plus en réalité que deux partis en présence: le parti ferryste et le nôtre, le parti radical ayant définitivement abdicé aux pieds du Sénat. Nous voulons la révision et nos adversaires la repoussent »³³³. Autrement dit, par le service du Général, Naquet escomptait donc obtenir ce que Floquet, voire Clemenceau, se gardait également d'accomplir avec les radicaux intransigeants, c'est-à-dire « révision, dissolution, constituante », ou le programme radical que Boulanger présenta à la Chambre³³⁴.

« Du moment où les chefs les plus anciens, les plus incontestés de la République radicale désertaient leur drapeau, soutint Naquet, du moment où la révision ne pouvait plus se faire par leur concours, il a bien fallu substituer une force nouvelle à celle qui s'évanouissait tout à coup »³³⁵.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons soutenir en conclusion que le passage de Naquet et des radicaux intransigeants au boulangisme était l'expression d'une crise profonde au sein du parti radical, laquelle représentait également une des étapes majeures dans l'autodétermination de ce parti et dans sa destinée. Par l'aspect virulent que cette crise prendra par la suite et par les dimensions qu'elle atteindra, il en résultera, ainsi que nous le verrons, que ses conséquences seront lourdes tant pour

332 NAQUET, « The Boulanger Movement », in *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.189.

333 « Décomposition », *La Presse*, 30 juin 1889, p.1. « Proclamation du général Boulanger - la vérité sur l'affaire du cercle militaire », *Le Petit National*, 15 septembre 1889, p.1.

334 J.O.C., 4 juin 1888, p.1629 ou encore « Demande de dissolution de la Chambre — Discours et démission du général Boulanger », Paris, J. Bélon, 1888. Ce programme était bien de la plume de Naquet (voir *L'Année politique*, 1888, pp.161-162. MIQUEL, *La III^e République, op. cit.*, p.47), consulté également à propos du dépôt: « ferais-je la chose samedi ? » (*B.N., N.A.F.*, 23783, « Mon cher ami », 27 mai 1888, folio n°11). Voir également « Chambre des députés », *La Justice*, 5 juin 1888, p.1.

335 *Varia*, 4LB57 14018, vol. 10, p.94.

les radicaux boulangistes que pour les radicaux antiboulangistes. À vrai dire, elle marquera même la classification des gauches.

□ □

CHAPITRE V — POLICHINELLES ET TIREURS DE FILS

En plus de chercher à retracer comment se sont nouées les relations Naquet-Boulanger, nous visons à mettre en relief le rôle et la place qu'occupaient les radicaux dans le boulangisme ainsi que leur contribution à ce mouvement. On étudiera les discours et le programme politique que Naquet élaborait pour ce parti. De plus, on se penchera sur certaines campagnes électorales boulangistes et sur la question de savoir avec laquelle des Républiques (démocratique, populaire, nationale, etc.) se conjugait celle que promouvait finalement le Général.

D'autres questions auxquelles on portera un intérêt particulier seront celles qui suivent. Que savaient Naquet et les radicaux boulangistes, ou que ne savaient-ils pas des accords de Boulanger avec la droite ? Quel était le plan d'action de Naquet vis-à-vis des alliés orléanistes et bonapartistes, et comment celui-ci pensait-il neutraliser les autres chefs du parti boulangiste ? Enfin, on se posera la question de savoir si Naquet menait vraiment Boulanger à un coup d'État.

Du reste, étant donné qu'il ressortira de ce chapitre ce que chacun des chefs boulangistes attendait du Général et, inversement, comment ce dernier voulait les utiliser à son tour, ce sera en un mot dénouer qui étaient, en dernière analyse, les polichinelles et les tireurs de fils, fidèles à leurs convictions doctrinales.

A. POURQUOI BOULANGER ? UN HOMME POUR UNE IDÉE

D'un autre point de vue, l'alliance Naquet-Boulanger s'explique par la prémisse que les Français ne s'intéressaient à une idée que si celle-ci était représentée par un homme¹. Tirant une conclusion de l'événement récent, où la France impériale du plébiscite de mai 1870 devint soudainement la France républicaine d'après 1871, Naquet en vint à attribuer ce revirement de l'opinion, en partie seulement à l'invasion et, pour l'essentiel, à l'action beaucoup plus puissante de deux hommes politiques: Thiers et Gambetta. Autrement dit, étant donné que généralement le passage d'une société du régime de l'autorité à celui de la liberté ne se fait pas d'un bond, ces personnalités auraient donc joué le rôle d'intermédiaires et d'agents de socialisation de l'idée républicaine.

« À la fin de la guerre, écrit Naquet, deux hommes surgirent populaires: Thiers dans la bourgeoisie, Gambetta dans le peuple. On s'exalta pour eux: les bourgeois crièrent: " vive Thiers ! " Les ouvriers et les paysans crièrent " vive Gambetta ! " Et comme Thiers et Gambetta s'affirmaient l'un et l'autre républicains, leurs troupes réunies crièrent " vive la République ! " Que signifiait la République ? au fond les troupes ne le savaient pas nettement. [...] Gambetta et Thiers avaient incarné l'un la défense nationale, l'autre la paix et la libération du territoire [...]. Et dès l'instant où leurs deux héros se prononçaient pour la République, l'un par enthousiasme et l'autre par raison, elles allaient à la République sans en demander davantage. [...] À force de combattre sous les couleurs de la République les troupes de Thiers et de Gambetta finirent par aimer la République pour elle-même »².

Dans l'esprit de Naquet, il y a là un développement historique et psychologique de quatorze siècles. La vie sous le joug du pouvoir personnel et autoritaire aurait forgé les esprits français à se passionner davantage pour des hommes providentiels, sur lesquels se posaient tous les regards, que pour des idées politiques abstraites. Contre

¹ *Varia, ibid.*, p.187. *Discours...cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, pp.8-9.

² NAQUET, *Temps futurs, op. cit.*, pp.4-5.

cet instinct, regrettable peut-être mais indéniable même pour un étranger, le jacobin Anacharsis Cloots lança, en 1794, du haut de l'échafaud: « France, guéris-toi des individus ! »

Cette « faute d'éducation politique »³, ou « le complexe de César »⁴, dont l'expression était la cristallisation de la conscience populaire sur un homme⁵, aurait représenté, du point de vue de la thèse républicaine, un péril pour des républiques de fondation récente, où faisait défaut une tradition de libéralisme. Il suffisait simplement qu'un homme rendît de grands services à la nation pour qu'il prît une importance sans égale et qu'il devînt un facteur énorme des destinées du pays, de l'avis de Naquet⁶. Cette condition aurait, dans le cas de la France, permis à des Napoléon d'écarter la I^{re} et la II^e République et, dans le cas des colonies d'Amérique, au contraire, à un Washington de soulever ses compatriotes contre la monarchie et d'instaurer une République.

Quant à la Troisième République, où Thiers et Gambetta avaient également dominé l'opinion publique, le malheur fut que ces deux puissantes personnalités avaient disparu, l'une le 3 septembre 1877 et l'autre le 31 décembre 1882, avant que

³ PISANI-FERRY, *op. cit.*, p. 11. Andrien DANSETTE, « Explication du boulangisme », *La Revue hebdomadaire*, 22 janvier 1938, n°4, pp.389, 404, 413-414.

⁴ AZÉMA & WINOCK, *op. cit.*, pp.154-155. Voir également REINACH, « Le Mahdi », *La foire boulangiste, op. cit.*, pp.226-231.

⁵ BARRÈS, « M. le général Boulanger et la nouvelle génération », article cité. Pour une approche contradictoire à l'interprétation qui voit dans la tendance politique ci-dessus un signe de soumission de l'homme libre, voir LAISANT, (*Pourquoi et comment je suis boulangiste, op. cit.*, p.23), qui écrivit: « Tant que l'éducation politique ne sera pas poussée à un degré de raffinement qu'on peu encore longtemps attendre, le sentiment populaire trouvera commode [...] de s'affirmer sur un nom propre, sans qu'il y mette pour cela aucune pensée d'abdication ni de servilité. C'est humain et c'est inoffensif; en tout cas, c'est un fait contre lequel les plus belles théories du monde ne sauraient prévaloir ».

⁶ NAQUET, « Gambetta », *Le Voltaire*, 4 janvier 1883, p.1. (Article cité).

la conquête de la République et que le processus d'éducation et de socialisation de l'idée républicaine eussent abouti ou se fussent élargis au point de se confondre avec la France. La République, sans le tribun qui la personnifiait, redevint une pure abstraction. Bien que Naquet n'estimât pas alors qu'elle courait un danger immédiat⁷, vu que la transition de la société française à la démocratie n'avait pas encore été achevée, il constata cependant que l'échiquier politique se modifia profondément, ne manquant pas de clairvoyance à propos de la tendance du culte de la personne qui l'inquiétait:

« Mais ils [les Français] s'inféodent encore volontiers à un homme dont ils font leur idole, en qui ils placent toutes leurs espérances, toutes leurs aspirations, - c'est là ce qui les sépare encore de l'avenir »⁸.

Présumant toutefois que les troupes de Thiers et de Gambetta avaient cessé de croire à la monarchie, Naquet exprima le vœu de voir l'ère des hommes providentiels terminée — « Oui ! Il faut que les nations modernes guérissent des individus, qu'elles apprennent à ne se préoccuper que des idées, à ne considérer les hommes que comme des instruments passagers »⁹ —, et celle des hommes ordinaires, qui sauraient dorénavant continuer l'œuvre de consolidation de la République, amorcée.

À l'encontre de l'aspiration ci-dessus, le premier tour des élections de 1885, majoritaire pour les droites, fut l'occasion de sonner le tocsin. Les masses, privées de la direction d'un héros populaire, ne comprenaient plus la République. De là, l'hésitation

⁷ *Id.*, « La République après la mort de Gambetta », *Le petit Marseillais*, 15 janvier 1883, p.1.

⁸ *Id.*, « Gambetta », article cité.

⁹ *Ibid.*

et la confusion qui se manifestèrent alors parmi elles. Étant donné que les droites avaient finalement mieux réussi qu'en 1877, et remportèrent plus que le double des voix de 1881¹⁰, Naquet interpréta ce signal comme un écueil à l'horizon, qu'il fallait absolument éviter à la République¹¹. Voyant venir avec terreur l'échéance de 1889, il en déduisit qu'il devenait, par conséquent, urgent de parer au danger, malheureusement avec une cure familière à ses concitoyens — avec un nouvel homme.

« Pour nous relever, pour empêcher la majorité de passer à droite, [...] il fallait trouver à Gambetta un successeur. Il fallait un chef au parti républicain progressiste, et un chef qui pût entraîner les masses »¹².

Quoi qu'il en soit, si le héros populaire se crée de l'image que se fait de lui le peuple¹³ et que ce dernier, qui subissait encore le legs de quatorze siècles de monarchie, n'était pas toujours prêt à s'exalter pour l'idée abstraite de révision, à moins qu'elle ne fût incarnée dans un homme, pourquoi donc ne pas proposer aux Français un candidat héros qui refléterait fidèlement la révision du Sénateur, programme capable de mettre la République hors de cause, lui permettant d'arriver à bon port ? Cette perspective, Naquet la caressa vraisemblablement.

« Depuis longtemps je pensais qu'il faudrait un homme populaire incarnant la révision comme Gambetta et Thiers avaient incarné la République. Lorsque Boulanger se présenta, je crus qu'il pourrait être cet homme-là et j'allai à lui, à un moment d'ailleurs où tout le parti radical le

¹⁰ François GOGUEL, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1970, pp.24-27.

¹¹ Voir l'appel de Naquet, « Aux électeurs de Vaucluse », *Le Réveil du Midi*, 11 octobre 1885, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.7, p.168.

¹² NAQUET, *Discours cercle...Marseille*, op. cit., p.66.

¹³ BARRÈS, *L'appel au soldat*, op. cit., p.58.

suivait »¹⁴.

Naquet soutint:

« J'ai pensé que le Général serait pour la révision et, par elle, pour la consolidation de la République, ce que Gambetta avait été pour sa fondation »¹⁵.

Sans doute, chaque fois que le suffrage universel s'exprimait en France, au scrutin de liste, un homme providentiel sortait des urnes. En 1848, les électeurs se tournèrent vers Louis-Napoléon Bonaparte, en 1871, vers Thiers et le Tribun. Mais, depuis la mort du « magnétique Gambetta » et jusqu'à l'arrivée de Boulanger sur la scène politique, la France ne s'était passionnée pour aucun homme, ou « n'avait eu personne à aimer »¹⁶. Cela aurait été partiellement dû à la présomption que les maîtres de la République, qui ont laissé leur empreinte durant cette époque, années de scrutin d'arrondissement, n'étaient autres que Jules Grévy et Jules Ferry, « deux hommes d'apparence froide et dénués de tout rayonnement »¹⁷.

En revanche, cela s'expliquerait également par le fait qu'au moment où Boulanger apparut, le mode d'élection venait d'être reconverti (1885) à celui du scrutin

¹⁴ *Id.*, *Temps futurs*, *op. cit.*, p.5. Voir également, à cet égard, NAQUET, « La révision de la constitution », *La Nation*, 2 juin 1893, p.1.

¹⁵ *Id.*, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.69. Voir également « À un contradicteur », *La Presse*, 12 avril 1890, p.1. Nous nous bornons à constater que Boulanger consentit à chausser les bottes de Gambetta. Il était fier de se déclarer le continuateur de l'œuvre républicaine du tribun. Voir la lettre du Général, « Gambetta et Boulanger », publiée dans *Le Gaulois* du 12 juillet 1888 et reproduite in *Varia*, 4LB57 14019, vol.2, pp.51-53.

¹⁶ CHEVALIER, *op. cit.*, p.370.

¹⁷ *Ibid.*, p.358. DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.44 et p.50. Nous nous bornons à souligner que diverses dispositions prises par l'Assemblée avaient également réduit le rôle du président au cérémonial, n'apparaissant en public que pour la décoration ou la parade (voir WEISS, *op. cit.*, p.64 et p.141). Qui plus est, le choix du candidat, « dont l'insignifiance soit le titre principal, et qui ne puisse être compté ni pour le premier ni pour le second même parmi les siens », aurait également contribué à l'état ci-dessus (De BROGLIE, article cité, p.845).

de liste départementale¹⁸, que les radicaux considéraient comme étant un vote sur un programme¹⁹ et qui, de manière concrète, faisait du député un représentant à l'échelle nationale. Cet agencement aurait éventuellement permis au chaleureux Boulanger, homme d'éclat et d'imprévu, qui se présentait à des élections multiples, de déclarer en 1888 qu'il parlait « au nom d'un demi-million d'électeurs votant sur tous les points du territoire »²⁰ et de déclencher à nouveau la passion française pour l'homme prédestiné. En toute hypothèse, il est un fait indubitable que « le peuple suivit Boulanger parce qu'il l'aimait »²¹, faisant du Général le point de mire incarnant l'idée de révision.

« C'est parce que j'ai vu cela, déclara Naquet; c'est parce que j'ai compris tout de suite le parti que l'on pouvait tirer de l'enthousiasme des masses pour le Général en vue d'idées qui me sont chères; c'est pour cela que je suis allé au Parti Républicain National et que je suis entré au Comité de la rue de Sèze »²².

« As regards myself, I felt that this Boulanger movement afforded me a unique opportunity to accomplish what I had been urging for years — The modification of The Constitution — and so, as the views held by the General were like my own, I was soon at one with him in a desire to better the condition of French Democracy »²³.

Sous ce rapport, Naquet alla chercher les voix républicaines pour seconder le Général. Or, la thèse du Sénateur est simple, à cet égard. Jadis le camp républicain

¹⁸ Ernest Constans déposa la proposition de loi (*J.O.C.*, 24 mars 1885, pp.648-657), Brisson la fit passer (*J.O.S.D.*, 16 mai 1885, annexe n°140, pp.105-108).

¹⁹ Voir l'éditorial de Pelletan, *La Justice*, 20 mars 1886.

²⁰ *J.O.C.*, 4 juin 1888, p.1629. Pour contrer cette popularité de Boulanger aux législatives de 1889, les opportunistes rétablirent le scrutin d'arrondissement (*J.O.C.*, 14 février 1889, p.765), ou « le scrutin de la peur » (« Sans titre », *Le Temps*, 14 février 1889, p.1) selon Boulanger, et interdirent les candidatures multiples (*J.O.C.*, 18 juillet 1889, p.3469).

²¹ DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.370. « L'appel à l'homme est une sécrétion de certains tempéraments dans des conditions déterminées: an VIII; 1852; 1888. Le boulangisme fut une de ces manifestations, périodiques en France depuis la Révolution, de la tradition autoritaire. Il y a toujours, dans notre démocratie, un boulangisme sous-jacent qui, suivant les circonstances, demeure latent ou jaillit », p.371.

²² NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.71.

²³ *Id.*, « The Boulanger Movement », *Galignani's Messenger*, article cité.

s'était rangé avec Gambetta derrière Thiers pour écarter le danger du Seize Mai²⁴. En 1881 Naquet incita les radicaux à porter Gambetta au pouvoir parce que celui-ci, grâce à la légende qui s'était créée autour de son nom, exerçait un empire considérable sur les masses et sur les Chambres, et que

« c'est là une bonne fortune dont il faut profiter [...], jusqu'au jour où l'ensemble des idées qui nous sont communes étant traduites en lois [...], nous pourrions sans rien compromettre nous séparer de lui sur les points qui nous divisent »²⁵,

En 1888 Naquet suggérait aux républicains de toutes nuances de se rallier à l'homme populaire du moment afin de sauver la République par la révision et le parti républicain en le mettant à la remorque de Boulanger²⁶. À ce sujet, Naquet lançait à ces derniers:

« La révision constitutionnelle s'impose comme une condition de salut pour la Patrie. Quoique vous la promettiez depuis des années, vous êtes incapables de la réaliser jamais. Boulanger, lui, a fixé l'attention publique sur cette question capitale que le pays s'obstinait à ne pas examiner jusque-là. Il a fait naître un courant, il est devenu l'homme d'une idée. C'est pourquoi nous avons l'étroit devoir de nous serrer autour de lui, d'en faire, notre *leader* »²⁷.

À l'exemple donc de Gambetta, qui pensait qu'il fallait sérier les problèmes, Naquet soutint que les républicains ne devaient pas confondre toutes les questions du moment, sous peine de ne rien résoudre, et ne devaient s'occuper d'abord que du dossier constitutionnel: « À cette heure, ce qui prime tout, c'est la révision »²⁸, c'est-à-dire, la mise en place de la condition qui rendra plus tard toutes les autres réformes possibles.

²⁴ Voir WORMSER, *op. cit.*, pp.246-248.

²⁵ NAQUET, « Sommes-nous Gambettistes », *Le Voltaire*, 3 novembre 1881, p.1.

²⁶ *Id.*, « M. Pelletan & C^e », *La Lanterne*, 24 mai 1888, p.1.

²⁷ *Id.*, « Hommes et idées », *La Presse*, 12 août 1888, p.1.

²⁸ *Id.*, « Un interview fantaisiste », *La Presse*, 26 novembre 1888, p.1.

B. COMMENT SE NOUÈRENT LES RELATIONS NAQUET-BOULANGER

Encore plus que Boulanger²⁹, Naquet ne naquit pas boulangiste. Si on sait qu'il le devint officiellement en avril 1888, la genèse de son passage des bancs de l'extrême gauche à ceux du boulangisme et surtout les circonstances qui l'amènèrent à se rallier au chef de ce mouvement et à faire sa connaissance restent encore méconnues. Tandis que Clemenceau et le Général se fréquentaient depuis l'adolescence au lycée de Nantes³⁰, la présentation Naquet-Boulanger n'aurait été faite qu'en 1880 — moment où ce dernier, qui cherchait à obtenir une promotion au grade de général de brigade, alla voir également Gambetta à ce sujet³¹. Et ce ne fut assurément qu'en 1884 seulement, lorsque Boulanger devint général de division, le plus jeune de sa promotion, et peu après l'entrée de Naquet au Sénat, que les relations personnelles des deux hommes s'établirent pour de bon.

Retraçant le commencement de ses rapports avec le Général dans le décor du Protectorat en Tunisie³² — moment où Boulanger y vint, en février 1884, remplacer le général Logerot pour prendre le commandement des troupes d'occupation

²⁹ Il n'est pas dans notre intention de retracer dans ce chapitre le portrait du général Georges Ernest Jean Marie Boulanger, maintes fois réécrit par ses biographes. À des fins de comparaison seulement, nous avons retenu les récits d'Alfred BARDOU (*Le général Boulanger*, Paris, 1887), de BRANTHÔME (*Le brave général Boulanger*, Paris, M. Seheur, 1930), de Jean CARRIGUES (*Le général Boulanger*, Paris, Orban, 1991), de James HARDING (*The Astonishing Adventure of General Boulanger*, Londres, 1971) et de Bruno WEILL (*Grandeur et décadence du général Boulanger*, Paris, Éditions Rieder, 1931).

³⁰ Rebaptisé, en 1919, Lycée Clemenceau. ZÉVAËS, *Clemenceau, op. cit.*, p.12.

³¹ Michel WINOCK, « Boulanger, l'homme providentiel de la République », *L'Histoire*, n° 92, septembre 1986, p.14. Voir également John ROBERTS, « General Boulanger », *History Today*, octobre 1955, n° 10, p.658. En règle générale, c'est l'appel parallèle de Boulanger au duc d'Aumale qui fut le plus remarqué.

³² Naquet s'intéressa à la question tunisienne et discuta de celle-ci, en 1881, avec Gambetta. Voir *B.N., N.A.F.*, 13581 (papiers Reinach), « Mon cher ami », 22 avril 1881, folio n°78, et 24 avril 1881, folio n°80. « Mon cher Naquet », *Lettres de Gambetta, op. cit.*, 19 avril 1881, n°472.

françaises —, Naquet désigna Paul Cambon³³, le résident civil d'alors à Tunis, comme celui à qui revint leur connaissance et leur rapprochement, par la suite. Dans une entrevue au journal orléaniste *Le Gaulois*, dont le rédacteur était alors nul autre que Jules Simon³⁴, Naquet conta :

« Je connais Boulanger depuis longtemps [...]; lorsqu'il était à Tunis, il était venu me trouver au sujet de M. Cambon. Vous savez que les relations du gouverneur et du général n'étaient pas bonnes; quant à moi, j'avais eu maille à partir avec ledit Cambon. Voilà comment j'ai connu le général »³⁵.

On sait que les frictions entre ces représentants de l'autorité civile et de l'autorité militaire relevaient notamment de leur rivalité en matière de goût du prestige et de l'incompatibilité de leurs personnalités³⁶. Le conflit avait eu pour point de départ leur désaccord quant à l'ordre du jour que Boulanger adressa aux troupes, les incitant à utiliser leurs armes contre les vexations des étrangers, notamment les membres de la colonie italienne³⁷.

Du côté de Naquet, même si la raison spécifique de ses relations pénibles avec Cambon reste méconnue, celle-ci aurait été reliée, d'une part, à un

³³ Ancien préfet du Nord qu'on confond souvent avec Jules, son frère, qui le remplaça à ladite préfecture, lorsqu'il partit pour la Tunisie. Paul était conjointement le protégé des hommes de Ferry et de ceux de Gambetta. Après la Tunisie on lui suggéra de servir au Tonkin et on le nomma ambassadeur à Constantinople, puis à Londres.

³⁴ Simon avait pris la direction politique de ce journal, en 1881, afin de l'utiliser également comme organe de toutes les droites sénatoriales qui l'appuyaient à ce moment dans sa croisade contre les tentatives de révision de Gambetta (« Sans titre », *Le Figaro*, 29 novembre 1881, p.2). En 1886, les démarches et les négociations bilatérales de Simon avec les orléanistes, dans le but de joindre leur parti, étaient monnaie courante, ainsi que nous l'apprennent des rapports de police (Voir, à titre d'exemple, celui du 20 mai 1886, *A.P.P.*, B a/1270).

³⁵ « Une conversation avec M. NAQUET », *Le Gaulois*, 30 avril 1888, p.4.

³⁶ Georges GRISON, *Le général Boulanger jugé par ses partisans et ses adversaires (janvier 1886 - mars 1888)*, Paris, Librairie illustrée, 1889, p.7.

³⁷ Pour les détails de ce conflit, voir Paul CAMBON, *Correspondance 1870-1924*, Paris, Grasset, 1940, notamment pp.244-247, 249-251 et p.254.

conflit d'intérêts se rapportant, sur le plan personnel, à l'activité économique de la compagnie immobilière *Société foncière de Tunisie*³⁸, dont Naquet était actionnaire et membre, ainsi qu'à son arbitrage dans l'affaire Mustapha Ben Ismaïl³⁹, dans laquelle la famille beylicale, le gouvernement tunisien et le Collège Sadicki revendiquaient des biens immobiliers qu'il aurait vendus à la susdite société foncière⁴⁰. D'autre part, sur le plan politique, la rivalité Naquet-Cambon se serait insérée dans le cadre de la lutte que menaient les radicaux contre la politique coloniale de Ferry⁴¹ et contre les protégés de celui-ci qui l'exécutaient sur le terrain. C'est donc par une intervention de Naquet pour le compte de Boulanger, l'ami des radicaux, que le Général trouva celui-ci utile ou lui demanda conseil.

Dans ce cas-ci, Naquet travailla à mettre en place une alliance du Général et de Pontois, le président du Tribunal ou le représentant du pouvoir judiciaire d'alors à

³⁸ Les statuts de cette compagnie ont été déposés, le 24 mars 1885, en l'étude de M^e Dupuy, notaire à Paris, et les assemblées constitutives de celle-ci ont été tenues le 16 avril et le 11 mai 1885. La société en question n'aurait été que la réincarnation de la *Compagnie marseillaise* de 1881, rassemblant des parlementaires et des hommes d'affaires en vue de mainmise sur la propriété tunisienne (pour des renseignements complémentaires, voir *J.O.C.*, 9 novembre 1881, pp.1971-1972). Il importe de souligner, au passage, que la prolifération des influences étrangères en Tunisie, qui débuta en 1830, se fit presque sans résistance au cours des années soixante, vu l'état de faillite économique de ce pays sous le régime de Mouhammad al-Sâdiq, et les rivalités politiques entre les détenteurs des restes de l'autorité publique. Sur ce dernier point, voir HANOTAUX, *op. cit.*, vol. 4, « *La République parlementaire* », pp.645-647 notamment.

³⁹ Ministre des Finances de la régence, il succéda à Khayr-al-Dîn (Khéreddine), il visita la France lors de l'Exposition de 1878.

⁴⁰ Voir « Les mystères de Tunis », *Le Figaro*, 11 juillet 1885, p.3, où l'on trouve plusieurs renseignements. Si des personnalités connues, comme Charles Ferry, le frère aîné de Jules, escomptaient tirer de gros profits des spéculations sur ces immeubles, c'est notamment le radical Charles Floquet qui fut le plus impliqué dans cette affaire. C'est lui qui avait recommandé Naquet comme arbitre et qui aurait fait pression pour que le jugement arbitral fût favorable à Ben Ismaïl, n'attribuant, en fin de compte, à la famille beylicale, au gouvernement tunisien et au Collège Sadicki qu'une allocation de dommages et intérêts sur les biens domaniaux qu'ils revendiquaient. Le dossier de Floquet aux Archives de la Préfecture (*A.P.P.*, B a/1080) fait la lumière sur ce sujet. Pour une version de Naquet, voir « Infâmes calomnies », *Le Cinquième* [journal du V^e arrond.], 27 septembre 1889, article conservé in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.274.

⁴¹ Voir Charles-Robert AGERON, « Clemenceau et la question coloniale », in *Clemenceau et la Justice*, actes du colloque de décembre 1979, Paris, Publications de la Sorbonne, pp.69-84. Jean MARTET, *Clemenceau peint par lui-même*, *op. cit.*, pp.146-152.

Tunis, lequel devint par la suite député boulangiste⁴². Vu que ces deux hommes ne voyaient pas toujours les choses du même œil⁴³ et que chacun d'eux ne s'entendait pas davantage avec Cambon⁴⁴, et que de plus le radical Brisson, en voie de rapprochement avec les opportunistes, venait de le confirmer comme gouverneur en chef⁴⁵, Naquet recommanda à ses deux coéquipiers, Boulanger et Pontois, de mettre de côté leur dissentiment et de faire dorénavant front commun pour ainsi mieux tenir tête au résident civil⁴⁶, mais en vain. En juillet 1885, Boulanger fut rappelé à Paris pour s'expliquer et, quoiqu'il restât officiellement toujours en fonction, finalement, il y élut résidence et se trouva ainsi éloigné de Tunis.

Quoi qu'il en soit, de cette inimitié commune pour Cambon naquit une amitié entre le Général et le Sénateur du Vaucluse. Celle-ci aboutit, par la suite, à une collaboration politique, même si « Boulanger n'avait rien de l'homme d'État », de l'avis

⁴² Jean-Félix-Honoré Pontois. Originaire de Deux-Sèvres, il fit une carrière judiciaire hors de la métropole notamment (en 1873-1881, il fut chargé de l'instruction puis conseiller à la Cour d'appel d'Alger). En 1883 il devint président du tribunal de Tunis. Dans cette fonction, il veilla à ce que le principe de la primauté de la loi soit respecté par l'ensemble des fonctionnaires de l'administration française. C'est sur ce point névralgique qu'il eut des démêlés avec le résident civil, Cambon, puis avec le commandant du corps d'occupation, Boulanger, jusqu'à l'entente conclue par l'intermédiaire de Naquet. C'est alors que Pontois s'opposa ouvertement à la politique coloniale du gouvernement et publia, peu après, sa critique dans une brochure intitulée *Odeurs de Tunis*. Ce geste lui valut le transfert au tribunal de Nîmes, en 1886, et la privation de l'honorariat, en 1889, moment où sa carrière judiciaire vint à son terme. De retour, enfin, dans son département natal, il présenta à ses concitoyens un programme boulangiste — basé sur certaines idées radicales qu'il partageait avec Naquet, notamment l'abrogation du Sénat et l'adoption d'une constitution semblable à celle des États-Unis — et se fit élire. Toutefois, n'étant pas parvenu pas à renouveler son mandat de député, en 1893, il revint à la vie privée. *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, vol. 7, pp.2731-2732. VAPEREAU, *op. cit.*, p.1267.

⁴³ BRANTHÔME, *op. cit.*, p.82.

⁴⁴ Pour les dessous du conflit entre Pontois et le résident civil, voir CAMBON, *op. cit.*, pp.249, 260 et 263.

⁴⁵ Un décret, du 23 juin 1885, d'Henri Brisson, nouvellement élu président du Conseil, plaçait l'autorité militaire sous les ordres du résident général. Décret auquel Boulanger, qui fut appuyé par son ministre de la Guerre, le général Campenon, ne se soumit pas. CAMBON, *op. cit.*, p.259.

⁴⁶ LAUNAY, *op. cit.*, p.131. Nous nous bornons à souligner que cette coopération fut bien sentie par Cambon (*op. cit.*, p.274) qui se plaignit que les deux hommes continuaient de lui « faire des barricades et de semer [sa] route de chausse-trappes ».

de Naquet⁴⁷, excepté l'habitude d'assimiler « les idées les plus nouvelles avec la plus grande facilité »⁴⁸. En fait, le Général, « doué d'une intelligence qui doit beaucoup à Naquet »⁴⁹, n'entra en politique qu'à l'âge de cinquante ans, ce qui amena Laur, un des lieutenants boulangistes⁵⁰, à souligner que de tels inexpérimentés devenaient nécessairement « les esclaves et les instruments des roués du Suffrage universel et des partis »⁵¹. C'est avec l'intention de se servir de lui que certains hommes politiques, dont Clemenceau, auraient accordé leur patronage au Général⁵².

Pisani-Ferry a souligné l'immense séduction qu'exerça sur les masses françaises le beau général aux yeux bleu clair, à la barbe blond-roux, au sourire séduisant, au regard mystérieux et au cheval noir⁵³. Naquet ne fut pas épargné non plus. Même

47 NAQUET, *Temps futurs...*, *op. cit.*, p.10. C'était également l'avis de BARRÈS, « M. le général Boulanger et la nouvelle génération », article cité, p.59.

48 BRANTHÔME, *op. cit.*, pp.95-96. Sur ce point, voir également DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, pp.146-147.

49 RUDELLE, *op. cit.*, p.284.

50 Il s'agit de Francis Laur. Si Naquet faisait la promotion de « l'usine aux ouvriers », Laur, de son côté, faisait celle de « la mine aux mineurs », titre qu'il donna d'ailleurs à l'un de ses essais. Cet intérêt particulier que démontrait ce descendant d'une famille de la Nièvre pour les besoins des mineurs, comme lors de la grève de Décazeville où il leur proposa sa médiation, s'expliquait par sa formation d'ingénieur des mines et de diplômé de l'École des Mines de Saint-Étienne. Au moment où la parution de *Germinal* (décembre 1885) montrait, de toute évidence, la misérable existence que menaient alors les mineurs, Laur entra à la Chambre. Il présenta alors des propositions de loi visant l'amélioration des conditions de travail de ceux-ci. C'est pour cette raison, d'ailleurs, qu'il quitta les bancs du parti opportuniste pour se rallier au boulangisme. Par le biais de ce mouvement, il continua à promouvoir la cause des mineurs, comme lors de son second et dernier mandat à la Chambre, en 1889. Comme Naquet, il s'intéressa également aux questions du rachat des chemins de fer par l'État et de l'impôt sur le revenu. *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, pp.2151-2152. HUTTON, *Historical Dictionary of...*, *op. cit.*, pp.526-527. VAPERAU, *Dictionnaire universel des...*, *op. cit.*, p.932.

51 Francis LAUR, *L'Époque Boulangiste, essai d'histoire...*, *op. cit.*, p.32.

52 Ayant suivi Boulanger de près, l'écrivain Pierre Denis fit l'esquisse de son profil psychologique, dans l'extrait suivant: « Il n'était certainement pas fait pour la politique des politiciens et des parlementaires, et il n'était que trop certain que s'il se laissait entraîner sur ce terrain, il y serait battu. M. CLÉMENCEAU qui le connaissait bien, ayant eu avec lui des relations très fréquentes et amicales, presque intimes, avait deviné que c'était en contraignant, en quelque sorte, le général Boulanger à se lancer dans ce que nos politiciens appellent la politique, qu'on pourrait le perdre et lui faire perdre sa popularité... ». Boulanger lui aurait également avoué: « Je n'étais pas né pour être ce que je suis ». Cité par LAUR, *ibid.*, p.26. Sur ce point, voir également Annick COCHET, *Clemenceau et la Troisième République*, Paris, Sogemo/Denoël, 1989, p.34.

53 PISANI-FERRY, *Le général Boulanger*, Paris, Flammarion, 1969, p.18. Voir également BRANTHÔME, *op. cit.*, p.85.

si, par principe, il trouvait l'uniforme repoussant, il n'eut, à l'égard de la personne de Boulanger, que des expressions chaleureuses. « Je fus charmé par l'allure du Général » se souvint-il. Aux hommes qu'on venait de lui présenter, il demandait: « Vous avez vu le Général ? N'est-ce pas, personne ne l'aborde sans être conquis [...] »⁵⁴.

Comme le charme ou le magnétisme ne faisait pas non plus défaut à Naquet et que ses connaissances en politique étaient appréciées par le Général⁵⁵, il n'est pas étonnant que Boulanger ait été attiré par le Sénateur,

« celui auquel me lie, en outre de la reconnaissance de ce qu'il a fait pour ma cause et pour moi, l'amitié la plus franche, la plus vive, la plus sincère. [...] En vous embrassant de tout cœur, comme je vous estime et comme je vous aime »⁵⁶,

et que les deux hommes se soient dorénavant tenu compagnie.

Au début, ils se fréquentèrent çà et là, chez Barbe⁵⁷, l'ami de Naquet à Neuilly et, dès janvier 1886, moment où Freycinet prit Boulanger comme

⁵⁴ BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, p.134.

⁵⁵ Barrès décrit Naquet, à cet égard, comme « l'intelligence politique la plus érudite ». *Ibid.*, p.48.

⁵⁶ B.N., N.A.F. 23783, « Mon très cher ami », 29 janvier 1890, folio n° 147.

⁵⁷ Paul François Barbe était un ami intime de Naquet. C'est pourquoi on fit à ce dernier l'honneur de prononcer, en 1890, son oraison funèbre, discours que Naquet transforma en un véritable morceau d'anthologie (Voir « Discours manuscrit », *Varia*, 4LB57, 14018, vol.12, pp.116-120). Partageant avec Naquet un même goût pour la politique, Barbe devint député radical de Seine-et-Oise, en 1885. Toutefois, la politique et les liens d'amitié n'étaient pas les seuls éléments qui liaient Barbe et Naquet. Ceux-ci entretenaient également des intérêts économiques. Barbe, raconta Naquet père, était « un ingénieur d'un grand mérite qui a fait et continue à faire une très grande fortune de la fabrication de dynamite, il est l'associé du fameux Nobel l'ingénieur suédois à qui est due la découverte de la dynamite et qui se fait plus d'un million de revenus de ses brevets » (*Naquet (David) de Carpentras à ...*, *op. cit.*, fol. n° 154 et 155, 15 septembre 1883). Alfred fit la connaissance de Barbe à Bordeaux, aux jours de la guerre fatale. Celui-ci vint lui suggérer la construction d'une usine qui fabriquerait de la dynamite pour la Défense nationale. Naquet vit Gambetta et celui-ci donna son accord. Toutefois, la paix mit fin à ce projet: la fabrication de la dynamite en France devint interdite. Barbe traversa alors les Pyrénées et relança son projet (une réussite qu'il exporterait également en Italie où il devint président de la compagnie nationale de dynamite). Mais le directeur de l'usine espagnole n'était autre que Frédéric Combemale, le beau-frère d'Alfred, que ce dernier avait placé à cette fonction (*Naquet (David) de Carpentras à ...*, *op. cit.*, fol. n° 133, 2 mai 1877). Du reste Naquet père, sur les conseils d'Alfred, acheta des actions de cette usine qui réalisa d'énormes profits, permettant à Frédéric et à Sème-David de devenir des hommes très prospères. Enfin, c'est le boulangisme qui provoqua une fissure dans les relations entre Naquet et Barbe. Tandis que ce dernier acceptait le portefeuille de l'Agriculture, en 1887, moment où Rouvier cherchait à radicaliser son Ministère, Naquet refusait d'y entrer sans Boulanger. De plus, Barbe se présenta, aux législatives de 1889, contre un candidat boulangiste et l'emporta (VAPEREAU, *Dictionnaire universel des...*, *op. cit.*, pp.85-86).

ministre⁵⁸ et l'installa au n°14 rue Saint-Dominique, plus fréquemment. Boulanger exhortait alors le Sénateur à ne pas lui faire « le chagrin de ne pas venir » dîner avec lui⁵⁹, même si cela signifiait parfois l'ajournement d'engagements déjà pris. De plus, au moment où les salons parisiens s'ouvraient au boulangisme, l'habitude qu'avait le Général de confirmer les invitations qu'on lui faisait à condition d'y inviter également les personnes qu'il aimait avoir auprès de lui, Naquet étant souvent du nombre⁶⁰, contribua à accroître la fréquence de leurs entretiens et à souder leur entente. Ainsi donc, conta Naquet, « depuis que je le connais, je ne crois pas avoir passé quinze jours sans déjeuner ou dîner avec lui »⁶¹.

Pour leurs nombreux tête-à-tête politiques, les deux hommes privilégiaient, tel que cela ressort de leur correspondance, l'ambiance que leur offraient certains locaux. L'appartement 283 de l'hôtel du Louvre, où le Général habitait avec sa femme et ses deux filles⁶², était certes du nombre. Mais, bien que Maurice Rostand ait recueilli sa documentation sur le boulangisme au restaurant de la Belle Meunière à Royat⁶³, il y avait notamment le café Anglais, le café Riche et Chez Durand, place de la Madeleine, à l'angle de la rue Royale. Ce dernier restaurant tira vraisemblablement sa popularité

⁵⁸ Clemenceau, Naquet et Rochefort l'auraient imposé. MIQUEL, *La III^e République - Hommes et pouvoirs*, *op. cit.*, p.46.

⁵⁹ Voir, à titre d'exemple, *B.N.*, NAF 23783, « Mon cher ami », 27 août 1888, folio n° 16.

⁶⁰ *B.N.*, NAF 23783, « Mon cher ami », 17 novembre 1888, folio n° 20. BARRÈS, *op. cit.*, p.143.

⁶¹ « Une conversation avec M. Naquet », article cité.

⁶² Pour un portrait familial peu flatteur, voir CAMBON, *op. cit.*, pp.230-231. MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, p.19. DANSETTE, *op. cit.*, p.215.

⁶³ SOMÈS, *op. cit.*, p.23.

du fait que, de temps à autres, Édouard Lockroy⁶⁴, Clemenceau⁶⁵ ainsi que des membres bien connus du boulangisme, comme Georges Laguerre⁶⁶ et René-Félix le Hérissé⁶⁷, s'attablaient avec le Général et Naquet. Cependant, c'est grâce à la réunion de l'état-major de ce mouvement, tenue dans cet établissement à toutes les deux semaines, et surtout grâce à la concertation de la nuit historique du 27 janvier 1889 — moment où le Général venait d'être élu député de Paris par une formidable majorité

⁶⁴ Édouard-Étienne-Antoine, dit Simon, Lockroy partageait les mêmes opinions politiques que son intime ami, Naquet, jusqu'à l'affaire Boulanger. Tous deux collaborèrent au *Rappel* puis au *Réveil*. Bras dessus bras dessous, ils marchèrent ensemble, le 4 septembre 1870, sur le palais Bourbon et s'opposèrent ensuite aux préliminaires de la paix. En 1873, lorsque Lockroy fut élu député aux Bouches-du-Rhône, il vint siéger avec Naquet et, pareillement, vota l'amendement Wallon et la constitution de 1875. Enfin, tous deux réclamèrent l'amnistie plénière et la révision constitutionnelle. À cause de cette solidarité d'action et de ces chaleureuses relations d'amitié avec Naquet, Drumont fit circuler la rumeur que Lockroy était Juif. Au début de l'affaire Boulanger, la camaraderie Lockroy-Naquet se maintint. À ce moment, Lockroy fut ministre du Commerce dans les cabinets de Freycinet et de Goblet avec Boulanger, son brave général, comme collègue. Avec le revirement des radicaux, Lockroy se sépara de Boulanger — disant de celui-ci qu'il n'était « autre chose que le sous-lieutenant de La Dame blanche », cet opéra-comique de Boieldieu datant de 1825 —, et l'affection Lockroy-Naquet en souffrit un peu. Aux élections de 1889, Lockroy affronta le candidat boulangiste, Massard, dans le XI^e arrondissement et remporta cette élection. Toutefois, Lockroy vit sa grande victoire sur le boulangisme dans sa décision, à titre de ministre du Commerce du cabinet de Tirard, de construire la Tour Eiffel, ce grand chandelier de l'Exposition universelle de 1889, qu'il considérait comme sa chose, celle qui fit oublier aux Français jusqu'à la barbe rousse du Général. Ce n'est qu'alors que les relations Lockroy-Naquet se rétablirent. Pour un aperçu détaillé, voir le dossier Lockroy A.P.P. B a/1159. DAUDET, *Souvenirs et polémiques*, op. cit., p.218 et p.223. VAPEREAU, *Dictionnaire universel des cont...*, op. cit., pp.1009-1010. Pour les relations Naquet-Lockroy, voir « Mon cher ami », 23 janvier 1878, *Lettres d'Alfred Naquet*, folio n° 46. « Cher monsieur Naquet », 8 décembre 1887, lettre de G. Berger in B.N., N.A.F. 23783, *Correspondance Naquet-Boulanger*. « Mon cher Lockroy », 28 avril 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.187-190.

⁶⁵ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, op. cit., p.9.

⁶⁶ Ce Parisien, qui avait préféré la robe de la magistrature à une carrière militaire, était l'homme qui, sous l'influence de Louis Blanc, avait échangé ses idées conservatrices d'enfance pour les thèses radicales. Comme avocat, il se fit remarquer par la défense de socialistes (Louise Michel), d'anarchistes (Kropotkine) ou de mineurs (Montceau-les-Mines, Decazeville). En politique, lorsque Naquet entra au Sénat, en 1883, Laguerre se présenta dans sa circonscription d'Apt. Ce dernier fut alors élu en remplacement de Naquet à la Chambre. Tout comme ce dernier, Laguerre demanda l'amnistie complète et la révision constitutionnelle, et il toucha également au journalisme. D'abord, il collabora avec Clemenceau à *La Justice*. Une fois passé au boulangisme, en 1888, il s'occupa de la rédaction de *La Cocarde* et dirigea *La Presse* où, avec Naquet, il lança leur campagne révisionniste. Si Naquet préférait, au tout début de l'affaire Boulanger, ne pas être trop en vue, Laguerre, au contraire, dénonçait ouvertement l'injustice commise à l'égard du Général. C'est lui qui posa illégalement la candidature de Boulanger dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Aisne, et c'est lui encore qui se dépensa activement pour l'élection du Général dans le Nord. Il en fut de même avec la Ligue des patriotes où il fut l'un des membres les plus actifs, ce qui explique le procès de la Haute Cour qu'on lui fit lors de la dissolution de ladite Ligue. Aux élections de 1889, Laguerre (comme Naquet) ne se présenta pas au Vaucluse mais à Paris (2^e circ. du XV^e arr.), où il fut élu député boulangiste contre le candidat radical, Humbert. Le 10 mai 1891, quelques mois avant le suicide de Boulanger, Laguerre, représentant Naquet et Mermeix, envoya au *Temps* leur lettre de démission du boulangisme (le 28 avril 1891, Naquet avait remis au Général, à Jersey, une lettre de démission collective. DANSETTE, op. cit., p.344). Enfin, grâce au témoignage de Laguerre, Naquet se tira de l'affaire de Panama, cette ramification du boulangisme. Maurice BARRÈS, *Mes cahiers*, Paris, Plon, 1934, vol. 8, pp.128-129. Pour un aperçu détaillé, voir NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, op. cit., pp.229-230. VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, op. cit., pp.905-906. Carlos d'ESCHEVANNES, *Laguerre et ses amis*, Paris, Macabet, 1924, pp.35-138 notamment. *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.337.

⁶⁷ Capitaine de cavalerie originaire d'Ile-et-Vilaine. Après une courte carrière militaire, celui-ci entra à la Chambre, en 1885, à titre de député républicain. En 1886, il versa dans le boulangisme, où il collabora avec le Général notamment sur des questions d'ordre militaire.

et refusa les sollicitations des Parisiens venus à ce restaurant lui demander de marcher à leur tête sur l'Élysée⁶⁸ — que Durand entra dans l'histoire politique.

Du reste, l'amitié Naquet-Boulanger se serait renforcée également par des sentiments communs appartenant à une page d'histoire de lutte familiale contre l'Empire, dont l'effet serait identique à celui qui avait de même contribué à nouer des connivences d'amitié entre le Général et Clemenceau. Les pères de ces trois hommes, dont la formation professionnelle relevait de la même discipline, étaient connus ouvertement comme républicains authentiques, à l'époque où pour cela on payait un prix. L'avoué de Rennes, qu'était le père de Boulanger, et l'avocat de Vendée, qu'était le père de Clemenceau, avaient été pourchassés et incarcérés par l'Empire⁶⁹, ainsi que Clemenceau fils et Naquet fils.

Qui plus est, Naquet et Boulanger nourrissaient leur camaraderie d'un intérêt commun pour les États-Unis et pour le régime américain. À partir de ses réflexions, Naquet en venait à proposer aux Français de prendre exemple sur la Constitution américaine⁷⁰. Quant à Boulanger, lorsqu'il alla représenter la France au centenaire de la révolution américaine, il fut fasciné par la propagande électorale de ce pays et amené à apprécier les institutions américaines, reconnaissant par là même le bon sens de l'idée de Naquet de les adapter à la France⁷¹.

⁶⁸ Pour tous les détails, voir chapitre V, section F.

⁶⁹ LEVILAIN, *Boulanger fossoyeur de la monarchie*, *op. cit.*, p.23.

⁷⁰ Voir NAQUET, « The American Constitution in France », *in Varia*, LB57 14018, vol. 9, pp.156-158.

⁷¹ DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.147.

Néanmoins, ce ne serait pas ce côté cœur qui aurait fait pencher la balance du Sénateur du Vaucluse en faveur d'une collaboration politique avec le Général. Celle-ci se serait plutôt édifiée grâce aux gestes favorables à la République que posait Boulanger.

Pendant la guerre, on avait remarqué le zèle du patriotisme républicain de Naquet et le deuil que lui avaient fait subir la défaite et la perte des Provinces. L'humiliation de Sedan provoqua également chez les Français, au cours des deux décennies qui suivirent, un grand sursaut du sentiment national, une ferveur exceptionnelle pour l'armée et une passion pour la revanche⁷². De ce point de vue, Naquet soutint qu'une fois devenu ministre, le Général tout en faisant fi de l'ennemi, il avait travaillé énergiquement pour le redressement du pays et pour son rayonnement à l'étranger. À une époque où Naquet craignait Bismarck « au-delà de toute expression »⁷³, Boulanger, en réformant l'armée⁷⁴, fit ce qui était en son pouvoir pour que la Nation reprenne confiance en elle-même. De surcroît, il se révéla d'un grand dévouement aux besoins individuels des soldats de tous grades⁷⁵. Est-il surprenant, demanda Naquet, que le

⁷² AZÉMA, WINOCK, *La III^e République*, op. cit., p.150. Nous soulignons en passant la thèse récente de Carrigues éditée principalement autour du motif de Boulanger, général de la revanche. CARRIGUES, *Le général Boulanger*, op. cit., (voir notamment le chapitre III, pp.66-85).

⁷³ Naquet (David) de Carpentras à ..., op. cit., fol. n° 152, 15 septembre 1883.

⁷⁴ En gros, la réforme de l'armée que Boulanger avait introduite touchait principalement à l'adoption d'un nouveau plan de mobilisation, à la réorganisation des services du contre-espionnage et des comités d'armes, au redéploiement de l'armée dans les zones frontalières, au recrutement régional, à la révision de manœuvres et au ravitaillement. Pour tous les détails, voir LAISANT, *L'époque boulangiste*, op. cit., pp.141-159, 349-363, DANSETTE, *Le boulangisme*, op. cit., pp.38-45. GRISON, op. cit., pp.44-49. « Les comités d'armes », *La Justice*, 9 mars 1886, p.1. « La mobilisation », *La Justice*, 9 juillet 1886, p.1.

⁷⁵ « À la caserne », *La Justice*, 6 février 1886, p.2.

Général soit devenu après 1870 « le premier homme de guerre en qui la nation ait eu foi et qui, par là même nous ait rendu la conscience de notre valeur »⁷⁶.

Le port de la barbe, symbole d'une amélioration des conditions matérielles du soldat⁷⁷, et, notamment, l'introduction du fusil Lebel, contribuèrent certes à faire de Boulanger un général très populaire, ainsi que les historiens l'ont souligné. Cependant, ce comportement du Ministre, jugé comme troublant ou menaçant par certains⁷⁸, et sa réforme militaire, dont on disait qu'elle avait versé l'armée dans la garde nationale⁷⁹, le marquaient, aux yeux de Naquet, comme un général qui était « avant tout un républicain et un patriote »⁸⁰. Or, l'armée, celle que la gauche comme la droite respectaient, sinon vénéraient, celle que Boulanger réorganisait, à ce moment, n'était-elle pas, après tout, un des terrains de réconciliation nationale que Naquet recherchait, afin d'en finir, une fois pour toutes, avec les divisions chroniques de la France, comme il l'avait souhaité dans sa *République radicale* ?

Néré a souligné justement que l'historiographie du boulangisme avait, à la

76 NAQUET, « Encore le Général », *Le Voltaire*, 24 janvier 1887, p.1.

77 Congé officiel, repos hebdomadaire, soldes équitables, nourriture plus variée, introduction des assiettes et des sommiers, et enfin, uniforme remodelé et suppression de la retraite du soir. À ce sujet, voir BRANTHÔME, *op. cit.*, pp.101-102. Fernand de JUPILLES, *Le général Boulanger, histoire populaire complète*, Paris, Bandot, 1887, pp.38-42. Voir également « Le général Boulanger à Saumur », *La Justice*, 17 juin 1886, p.1, où il dit qu'il réduirait la durée du service.

78 « Le général Boulanger, écrivait Ferry au sénateur Duvelle, est un péril pour le cabinet, un péril pour l'armée, un péril pour la sécurité nationale » (« À Jules Duvelle », 14 août 1886, *Lettres de Jules Ferry, op. cit.*, p.415. Voir également sa lettre « À Joseph Reinach », 3 septembre 1886, p.424). Sous ce rapport, voir *A.P.P.*, B a/1080 (rapport du 25 mai 1887), où l'on souligne que la droite voyait en Boulanger « un péril national » du point de vue de la Russie et de l'Allemagne. Enfin, c'est dans un ordre d'idées semblable que de Mazade voyait des troubles à l'intérieur (Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *La Revue des Deux Mondes*, vol. 73, 1886, notamment pp.712-714).

79 Voir « Notre armée », *La Justice*, 18 juillet 1886, p.1. « Dans un pays où tout le monde doit être soldat, le soudard, le prétorien ne peut plus exister. [...] Il n'y a plus que des citoyens instruits dès l'enfance au maniement des armes ».

80 *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.193.

longue, particulièrement mis en relief la facette du Général incarnant la guerre ou la revanche⁸¹. Naquet, par contre, porta davantage attention à l'aspect de Boulanger champion de la démocratisation de l'armée, dernière citadelle bonapartiste et monarchiste⁸². En effet, selon la vision des radicaux, l'armée dans la République était censée représenter un créneau où l'on retremperait l'âme des Français; et, faisant partie du système de l'éducation nationale, elle compléterait l'école républicaine. Par son projet de loi de trois ans de service militaire pour tous, séminaristes inclus, et par sa déclaration d'intentions à la Chambre — « notre armée, mais c'est la nation aujourd'hui »⁸³ —, Boulanger confirmait les principes radicaux d'une armée républicaine disciplinée, obéissant aux ordres du gouvernement légal⁸⁴ et qui devrait en principe rester étrangère aux dissentiments franco-français⁸⁵.

C'est pourquoi Naquet repoussa l'accusation de *L'Autorité* et du *Figaro*, selon laquelle le discours militaire de Boulanger, que l'on pouvait résumer en une seule maxime, à savoir « si tu veux la paix, prépare la guerre », n'aurait été que la guerre à coup sûr⁸⁶. Non, le Général « est trop sincèrement patriote pour la vouloir », dit

⁸¹ NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, op. cit., p.28.

⁸² NAQUET, « Le cas du général Boulanger », *Le Voltaire*, 7 juillet 1886, p.1.

⁸³ J.O.C., 13 mars 1886, p.441.

⁸⁴ « Les sentiments de devoir, d'obéissance et de dévouement au pays » étaient les notions que le nouveau ministre de la Guerre soulignait dans son premier ordre du jour à l'armée. « Paris au jour le jour », *Le Temps*, 10 janvier 1886, p.2.

⁸⁵ « Et surtout pas de politique », ou encore, « L'armée a le devoir de rester étrangère à la politique », soulignait Boulanger dans ses instructions aux commandants de corps d'armée. « Un discours malheureux », *Le Figaro*, 8 février 1886, p.2. PISANI-FERRY, op. cit., p.34. J.O.C., 13 mars 1886, p.441.

⁸⁶ Voir NAQUET, « Un genre de polémique », *L'Estafette*, 13 janvier 1887, p.1. « Boulanger, c'est la guerre », *Le Figaro*, 25 juillet 1886, p.1.

Naquet, ajoutant qu'il n'avait d'ailleurs « ni trône ni dynastie à défendre »⁸⁷ et qu'il ne serait pas l'homme qui engagerait la France dans un conflit international par intérêt personnel ou qui la conduirait à Sedan. La préparation du territoire n'était qu'un acte défensif, dans l'éventualité d'une invasion, mais l'argument de la guerre, par contre, était un prétexte afin d'exciter les populations contre la République. D'ailleurs, même Bismarck n'aurait dû prêter à Boulanger que des intentions pacifiques, puisqu'il n'était au bout du compte qu'un ministre ordinaire au sein d'un gouvernement qui se déclarait pacifique. Bref,

« ni M. Goblet, président du conseil, ni M. Grévy, président de la République, ni M. le général Boulanger malgré la popularité dont il jouit, ne pourraient mener la Chambre et le Sénat à une guerre d'agression »⁸⁸.

Du reste, ayant exprimé son attachement à la République⁸⁹ et son intention d'épurer l'armée des éléments antirépublicains, par le remaniement des 9^e et 11^e brigades de cavalerie⁹⁰, par le déplacement du duc d'Aumale et du général Bousсенard, et par la mise à la retraite du général Schmidt⁹¹, Boulanger travaillait, du même coup, à la réalisation des réformes prônées par le radicalisme de Naquet⁹².

⁸⁷ *Id.*, « Encore le Général », article cité.

⁸⁸ *Id.*, « Les responsabilités », *L'Estafette*, 6 février 1887, p.1.

⁸⁹ Outre ses déclarations dans ses professions de foi et dans ses manifestes, au moment où l'Europe était encore monarchiste, Boulanger osa même avertir le tsar qu'il fallait en finir avec les illusions des monarchistes français, parce que « la République est le seul gouvernement possible en France; il n'y a plus qu'à l'organiser ». Le député de droite, Jacques Piou, déplora le fait que cette lettre au tsar était restée méconnue jusqu'à sa publication par le régime soviétique. Jacques PIOUS, « Le boulangisme », *La Revue de Paris*, mars-avril 1932, vol. 2, p.313.

⁹⁰ « La cavalerie suspecte », *Le Temps*, 6 février 1886, p.2.

⁹¹ Voir « Sans titre », *La Justice*, 3 février 1886, p.1.

⁹² Dans sa « Chronique politique » (*Le Correspondant*, 25 février 1886, vol. 142, pp.753-761), Auguste Boucher déplora l'expulsion du comte de Paris (p.757) et se plaignit du « général Boulanger changeant, par un projet de réforme radicale, toutes (à suivre...)

Défendant les gestes ci-dessus du Général vis-à-vis des reproches de projets criminels que lui firent *Le Soleil*, *L'Autorité*, *La Gazette de France* et *Le Figaro*, Naquet rétorqua que « les monarchistes se sont habitués à considérer le ministère de la Guerre comme un centre de réaction où la République n'avait pas pénétré et où ils espéraient qu'elle ne pénétrerait jamais »⁹³. Leur stratagème aurait été d'amener la gauche à remplacer Boulanger par un général plus accommodant, et leur intention d'entraver l'entrée de l'armée dans la République et l'exécution des engagements affirmés dans la déclaration ministérielle .

Parlant à ce sujet au Cercle révisionniste de Marseille, Naquet disait, le 28 septembre 1888, à son auditoire:

« Le Général, à peine entré au ministère, [...] a brisé les oppositions réactionnaires qu'il a rencontrées dans l'armée; il a exécuté la loi qui expulsait les princes; il a présenté le premier, en tant que ministre, une loi militaire renfermant le principe du service militaire égal pour tous [...], car ce prétendu clérical n'a pas hésité à condamner des dispenses scandaleuses, et c'est au cri de: « les curés sac au dos » qu'il était naguère acclamé dans l'Ille-et-Vilaine »⁹⁴.

Dans un autre ordre d'idées, l'attitude humanitaire de Boulanger à l'égard des grévistes de Décazeville⁹⁵, condamnée alors par le patronat⁹⁶ qui la considérait comme

⁹²(...suite)
nos institutions militaires » (p.758). Clemenceau était également d'avis que Boulanger opérait cette réforme du radicalisme de républicaniser le corps d'officiers (ROBERTS, article cité, p.659). « La Chambre », *La Justice*, 2 février 1886, p.1.

⁹³ NAQUET, « Le cas du général Boulanger », article cité.

⁹⁴ *Id.*, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, pp.67-68.

⁹⁵ « L'affaire Decazeville », *La Justice*, 28 janvier 1886, p.1, et 29 et 31 janvier, p.2. Pour divers renseignements sur cette grève, voir *A.P.P.*, B a/186 et B a/187. Nous signalons, au passage, le nombre de grèves qui passe de 123 grèves, en 1885, à 199 grèves, en 1889. Le nombre de grévistes grimpe aussi de 20853, en 1885, à 89135, en 1889. L'allongement des grèves suggère un affrontement plus dur entre les patrons et les ouvriers. Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève: France 1871-1890*, Paris, Mouton, 1974, T.1, p.51, p.66. *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, P.U.F., 1979, T.4, v.1, p.519, p.522.

⁹⁶ Hubert VALLEROUX, « L'attitude du gouvernement dans les récents conflits entre les ouvriers et les compagnies de mines », *Journal des économistes*, juin 1886, vol. 3, n° 6, 4^e série, pp.336-347. Ces compagnies reprochaient au gouvernement d'avoir toujours manqué de neutralité, en prenant parti pour les ouvriers (p.336). En 1882, lorsqu'avait eu lieu une des grèves (à suivre...)

la continuation de la politique gouvernementale républicaine de flatter les ouvriers qui, par leur nombre, constituaient une puissance, avait fait de lui le Général social⁹⁷. Le refus de ce dernier d'utiliser l'armée dans les conflits sociaux⁹⁸ démontrait, aux yeux de Naquet, que Boulanger avait à cœur les intérêts des ouvriers, ceux dont le Sénateur de Vaucluse visait à faire des propriétaires⁹⁹.

« La popularité du général Boulanger, déclarait Naquet, est due à ses mérites propres: aux qualités dont il a fait preuve au ministère de la guerre, à la sollicitude qu'il a déployée en faveur des petits, des faibles, des humbles, au ressort nouveau qu'il a donné à la fibre nationale [...] »¹⁰⁰. « Il prenait la défense des inférieurs; il s'occupait des petits, des faibles, de vos fils qui payent à la patrie le lourd impôt personnel du service militaire, et par tous ces actes de français, de patriote, de démocrate, de républicain, il se créait une popularité immense et légitime dans le pays »¹⁰¹.

Du point de vue de Naquet, tout cela conduisait la France vers la République radicale qu'il avait hâte d'établir. Or, le Général ne déclarait-il pas ouvertement à Tours:

⁹⁶(...suite)

de Montceau-les-Mines, l'État ne fit rien pour trouver, démasquer et punir « la bande noire » d'agitateurs (p.337). La circulaire de Waldeck-Rousseau aux préfets les incitait alors à n'utiliser la gendarmerie, en cas de grève, « qu'à la dernière extrémité » (p.340). Enfin, en 1884, au moment de la grève des mineurs d'Anzin, Grévy avait reçu deux de ces mineurs à l'Élysée (341). Si donc la grève de Decazeville dura longtemps, ç'aurait été à cause de l'intervention ouverte du gouvernement républicain qui avait permis, entre autres, aux ouvriers de Paris d'envoyer 10 000 francs aux mineurs (344). Naquet défendit le principe de la neutralité du gouvernement, et repoussa le reproche que le patronat fit à Boulanger, prétendant que l'attitude des soldats à Decazeville avait poussé les ouvriers au meurtre de Watrin. NAQUET « Le gouvernement et les grèves », *L'Estafette*, 30 octobre 1886, p.1.

⁹⁷ La thèse principale de doctorat de Néré, désormais classique, est éclairante à cet égard. De la deuxième partie de celle-ci, on peut également tirer plusieurs renseignements sur la question de savoir en quoi, à ce moment, les radicaux se démarquaient des socialistes (blanquistes et possibilistes compris). Jacques NÉRÉ, *La crise économique de 1882 et le mouvement boulangiste*, Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, 1959.

⁹⁸ Voir *J.O.C.*, 13 mars 1886, pp.440-441, où Boulanger déclarait: « Pour mon compte personnel, je considérerais comme une catastrophe l'éventualité d'une collision entre nos braves soldats et les intéressantes populations ouvrières [...]. Peut-être, à l'heure où je parle, chaque soldat partage-t-il avec un mineur sa soupe et sa ration de pain ». « La Chambre », *La Justice*, 14 mars 1886, p.1.

⁹⁹ Un compte rendu de police, du 27 novembre 1888 (*A.N.*, F⁷ 12446), indique, à titre d'exemple, que Boulanger avait l'habitude de rendre visite aux ouvriers (dans ce cas-ci les mineurs du Pas-de-Calais) pour parrainer la cérémonie du baptême de leurs enfants. Par ailleurs, tel qu'on l'apprend d'un rapport du 21 mai 1888 (*A.P.P.*, B a/1465), le comité boulangiste versa une contribution de 500 francs pour la grève des ouvriers verriers. Voir également la lettre du Général, « Monsieur le président du Meeting national » [de Marseille], *Le Temps*, 4 juillet 1888, p.4, ainsi que « Discours du Général » [devant les femmes des grévistes d'Amiens], *La Presse*, 17 août 1888, p.1.

¹⁰⁰ *Varia*, LB57, 14018, vol.10, p.251.

¹⁰¹ NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.68.

« Ce vers quoi je marche, je le dis hautement, [...] c'est [...] la République donnant à ce pays un gouvernement fort, la République protectrice des faibles, des humbles, des petits, la République préoccupée avec passion des intérêts du peuple »¹⁰². Boulanger ne soulignait-il pas en outre que les députés de son parti « donneront des garanties pour l'établissement d'une République honnête et large où tous les Français pourront entrer, une République qui assurera la tranquillité à l'intérieur et le respect à l'extérieur; enfin une République qui fera de l'égalité avec la liberté »¹⁰³

Dans une telle hypothèse, il n'est donc pas surprenant qu'au moment où le Général fut renvoyé à Clermont-Ferrand¹⁰⁴, sous prétexte de remaniement ministériel, ou encore, lorsqu'en mars 1888, on le mit à la retraite sur allégations de déplacements non autorisés, c'est une injustice que voyait là Naquet, ainsi que le jugeaient également les boulangistes républicains et les hommes ayant à cœur les intérêts du peuple¹⁰⁵.

Étant sensible à tout abus, comme nous l'avons mentionné antérieurement, Naquet déclara:

« Le général est mon ami et j'ai à cœur, moi qui l'ai vu à l'œuvre au ministère de la Guerre, moi qui connais son dévouement à la Patrie et à la République, j'ai à cœur, quoique je n'en aie aucun

¹⁰² A.N., F⁷ 12447, « Discours de Boulanger à Tours », 17 mars 1889, tel que transmis par le préfet de Tours au ministre de l'Intérieur.

¹⁰³ A.P.P., B a/969, rapport du 4 mars 1889.

¹⁰⁴ Pour tous les détails, voir JUPILLES, *op. cit.*, pp.56-63.

¹⁰⁵ *Le Temps* admit, d'ailleurs, que par de tels gestes le gouvernement contribua à propager l'image de Boulanger le persécuté (« Élection législative du 15 avril », 17 avril 1888, p.1).

besoin pour ma thèse, de le venger des attaques injustes dont il est l'objet »¹⁰⁶.

C'est pourquoi il entreprit alors une vive campagne de presse, notamment dans *L'Estafette*¹⁰⁷, pour réparer cet arbitraire et répétait, à qui voulait l'entendre: « Le général Boulanger, victime d'une incroyable injustice »¹⁰⁸. D'ailleurs, ce serait également à cette injustice qu'il faudrait attribuer, en partie, la montée du mouvement boulangiste, de l'avis de Naquet.

Suivant l'hypothèse de ce dernier, une fois que les cuisiniers d'intrigues de la République parlementaire, à savoir les opportunistes, auxquels Naquet reprochait d'avoir pris l'habitude de traiter la République comme leur propre « fief »¹⁰⁹, s'aperçurent que Boulanger était respecté dans les rangs de l'armée, ils acceptèrent de l'inclure dans les cabinets Freycinet (7 janvier 1886) et Goblet (11 décembre 1886), escomptant ainsi détourner la confiance dont il jouissait au profit de leur politique d'expansion coloniale. Ayant vite constaté, cependant, qu'ils ne pouvaient manipuler le Général à leur gré et que les réformes militaires firent de Boulanger un homme

¹⁰⁶ NAQUET, *Discours...cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.73.

¹⁰⁷ Voir, à titre d'exemple, la feuille n° 3259, du 14 août 1886, p.1, où il traite de la question de l'éloignement de Boulanger de Paris, ainsi que *Varia*, LB57, 14018, vol. 8, p.30. Naquet fut un des rédacteurs de cet organe républicain, jusqu'au moment où il dut le quitter, parce que devenu boulangiste (NAQUET, *Autobiographie, op. cit.*, p.86).

¹⁰⁸ « Une conversation avec Naquet », article cité, p.1.

¹⁰⁹ *Varia*, 14018, vol.21, pp.117-118. Il importe de souligner que Naquet voyait dans la colère que lui inspiraient les opportunistes une des raisons l'ayant amené au boulangisme. Voir à cet égard NAQUET, « Naquet et le boulangisme », *La Guerre sociale*, 10-16 avril 1912, n° 15, p.3. Hoffmann écrit, par ailleurs, « les partis, en grande partie grâce au système électoral, étaient avant tout des collections de seigneurs parlementaires dotés de fiefs; leur rôle consistait à occuper le pouvoir plutôt qu'à gouverner ». Stanley HOFFMANN, *À la recherche de la France*, Paris, Seuil, 1963, p.30.

populaire¹¹⁰, ils décidèrent alors de le détruire¹¹¹.

« Tous ces actes étaient injustes, étaient indignes, déclara Naquet, et la France qui se passionne toujours pour ce qui est juste, la France que l'iniquité révolte, s'est passionnée d'autant plus pour le général qu'il était plus odieusement frappé »¹¹².

De cette sensibilité à l'injustice naquit « Le comité républicain de protestation nationale », véritable acte fondateur du mouvement boulangiste, que soutenaient principalement des radicaux-socialistes¹¹³. Celle-ci explique également, de l'avis du Sénateur, pourquoi la popularité du Général, qui dans les débuts avait été exclusivement républicaine, gagna les classes moyennes chez lesquelles elle s'implanta solidement, et rallia, par la suite, beaucoup d'anciens monarchistes fatigués de leurs états-majors. Ces masses étaient celles qui votèrent par instinct pour le Général aux élections protestataires de l'Aisne, de la Dordogne et du Nord¹¹⁴. C'est dire qu'en fin de compte cette quête pour la justice aurait renforcé la solidarité Naquet-Boulangier, et soudé davantage leur collaboration politique.

Au demeurant, le ralliement du Sénateur au Général s'explique également par

¹¹⁰ Nous signalons, au passage, la thèse contradictoire du *Figaro* (« L'homme populaire », 15 avril 1886, p.1), soutenant que la popularité du Général ne s'expliquerait pas, parce qu'elle serait un phénomène de folie temporaire d'un peuple.

¹¹¹ Voir « General Boulanger », article cité. Le cri de guerre — « en avant contre l'ennemi commun, l'opportunisme » — que Boulanger lança à la veille des élections de 1889 s'expliquerait par leur animosité. Voir l'éditorial de *L'Intransigeant* du 18 septembre 1889.

¹¹² NAQUET, *Discours prononcé... au cercle révisionniste de Marseille*, op. cit., pp.68-69. Laisant, le collègue boulangiste de Naquet, expliqua: « En me déclarant boulangiste [...], je trouve le moyen, en un seul mot, de protester à la fois contre la droite, contre le cabinet Rouvier, contre la politique prussienne — et pour la patrie ». Charles-Ange LAISANT, *Pourquoi et comment je suis boulangiste*, op. cit., p.23.

¹¹³ « Comité républicain de protestation nationale », *La Lanterne*, 18 mars 1888, p.1. Les plus connus seraient: Laguerre, Laisant, Laur, Le Hérissé, Michelin et Vergoin, auxquels s'ajoutent les directeurs de journaux, Rochefort (*L'Intransigeant*), Mayer (*La Lanterne*) et Lalou (*La France*). Officiellement, Naquet n'adhéra pas à ce Comité, ainsi que Dansette croyait (op. cit., p.149), mais préféra rester dans l'ombre jusqu'à la fin du mois d'avril.

¹¹⁴ Naquet tint ces propos dans « The Boulanger Movement », article destiné aux lecteurs américains du *Galvani's Messenger* (22 et 24 octobre 1888); ou encore *Varia*, 14018, vol.10, p.187. Voir, à cet égard, Patrick HUTTON, « Popular Boulangism and the Advent of Mass Politics in France, 1886-1890 », *Journal of Contemporary History*, 1976, vol. 11, pp.85-106.

l'idée que Boulanger aurait représenté pour celui-ci l'homme que tous les Français accepteraient comme le héros commun, lequel serait capable de mettre un terme aux querelles d'antan stérilisantes entre les partis de gauche et ceux de droite¹¹⁵. La République se serait alors trouvée mise hors de cause. En souscrivant, d'une part, au programme de Naquet d'ouvrir la République aux droites et en empruntant, d'autre part, des valeurs sociales aux gauches comme aux droites, le parti boulangiste se percevrait à la fois de gauche et de droite, sinon au-dessus des clivages antagonistes¹¹⁶.

« Si un crime ne met pas brusquement fin à sa carrière, nota Naquet dans son carnet, [Boulanger] a une belle page d'histoire à écrire: réconcilier les Français dans la République et, sinon supprimer les partis — ce qui était impossible — du moins faire qu'ils évoluent dans la République, mettre la forme républicaine hors du débat, nous donner ce qu'ont les autres peuples, la force que donne une forme de gouvernement universellement acceptée »¹¹⁷.

Croyant donc que le Général était déterminé à en finir avec les divisions chroniques de la France, Naquet véhiculait et mettait en relief le message que Boulanger adressait, sur ce point, aux partis frères ennemis. « Oublions nos querelles, nos haines, leur déclarait-il, [...]. Voyons ce qu'il y a de vrai dans nos conceptions réciproques, réunissons ce que chacun de nous apporte de bon pour faire une République perfectionnée »¹¹⁸. Réciproquement, Naquet encourageait les partis de droite à faire confiance, sans préjugé, à Boulanger et il voulait contraindre ceux de

115 Voir NAQUET, « Réconciliation », *La Presse*, 22 octobre 1888, p.1.

116 *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.249.

117 Lettre manuscrite non publiée de Naquet, écrite à la veille des élections partielles de Paris (janvier 1889), et strictement destinée à ses notes, in *Varia*, LB57 14018, vol. 11, p.47.

118 *Varia*, LB57, 14018, vol.10, p.204.

gauche à surmonter leurs réticences, pour que la République en sortît grandie.

« La vérité, déclarait Naquet, est que personne n'est dupe, et que le général Boulanger travaille à une œuvre de réconciliation nationale qui doit faire cesser l'état d'antagonisme dont souffre la France depuis tantôt un siècle. La vérité est que tous les partis peuvent et doivent marcher avec lui, puisqu'il tend à les effacer tous pour élever, au-dessus de ces coteries, notre Patrie unie et forte. Mais ce qui est également vrai, c'est que dans cette fusion le parti républicain est le plus avantagé, puisque l'union se fait sous son drapeau, sous le drapeau de la République »¹¹⁹.

Si aux élections de 1881 les républicains remportèrent une écrasante victoire à la Chambre, faisant croire aux radicaux qu'ils étaient forts, au point que Lockroy « déclare que la République est définitivement établie et que nul ne peut dès à présent parvenir à la renverser »¹²⁰, et qu'il s'agissait, par conséquent, de montrer aux opportunistes qu'ils savaient appliquer leurs revendications, tel n'était plus le cas lors des législatives de 1885¹²¹. Épouvanté par le changement de cap des électeurs, lors du premier tour du 4 octobre¹²², Naquet en vint à croire que la République était vraiment remise en question¹²³. Or, ce danger, soutenait-il, aurait été dû, d'une part, à ces divisions, entre les deux branches de la démocratie et, d'autre part, aux querelles

¹¹⁹ *Ibid.*, p.197. Voir également, à cet égard, NAQUET, « Un nouveau classement des partis », *La Lanterne*, 28 avril 1888, p.1.

¹²⁰ *A.P.P.*, B a/1160, rapport du 3 juillet 1881, n° 2411, sur le banquet donné par la Société de coopérative de consommation du 17^e arrondissement, tenu au 6, avenue Clichy. Pour les déclarations: « La République est maintenant fondée, établie », voir PROST, *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889, op. cit.*, p.38.

¹²¹ L'enseignement le plus significatif qui ressort de ces élections serait une Chambre divisée en deux camps presque égaux, entre lesquels les radicaux tenaient l'équilibre. Sur huit millions de votes, le camp des conservateurs obtint quelque 3,6 millions de voix et celui des républicains quelque 4,3 millions de voix. Au moment où les coalitions se faisaient et se défaisaient *ad hoc*, voilà qui annonçait l'instabilité gouvernementale accrue à venir, que l'on retrouverait lors de l'affaire Boulanger. Charles De MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, novembre 1885, vol. 72, notamment pp.225-228.

¹²² 176 conservateurs contre seulement 127 républicains élus. CHEVALIER, *Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours, op. cit.*, p.402.

¹²³ L'analyse du radical Henri Brisson, alors président du Conseil, confirme la crainte de Naquet attribuant à la rivalité radicaux-opportunistes une partie de la responsabilité de ces résultats (et au scrutin de liste, pour le reste). Voir la lettre de remerciement de Brisson pour avoir été élu au premier tour, « Chers concitoyens et amis », 11 octobre 1885, *L'Année politique*, 1885, pp.221-223.

intestines des gauches, celles entre radicaux et opportunistes notamment¹²⁴.

Il en résulta que les bonapartistes, égarés par leurs chefs, apportèrent leurs contingents électoraux aux royalistes. À la faveur de ces contingents, la droite réussit à arracher aux républicains plus de 100 nouveaux sièges à la nouvelle Chambre¹²⁵. On entraîna là dans une situation nouvelle, dans l'inconnu ou dans un véritable moment de détresse pour la démocratie¹²⁶. D'où il s'ensuit que chez les républicains spontanés, comme Naquet, prévalait ce sentiment d'urgence, capable de générer par lui-même un mouvement, que les circonstances n'étaient plus ce qu'elles étaient lorsque les Chambres s'étaient séparées à la veille des élections¹²⁷ et qu'il fallait bien faire quelque chose pour la République¹²⁸.

124 Dix mois avant les élections, Naquet supplia les opportunistes de parer au mal des divisions. « Depuis quelques années, soutint Naquet, des divisions profondes et, selon moi, regrettables, se sont produites dans le suffrage universel et notamment dans l'opinion républicaine. [...] Il s'agira aux prochaines élections sénatoriales et législatives d'un programme qui sera simple, net, déterminé, qui portera sur une seule question. On sera pour ou contre la reconnaissance du suffrage universel comme base unique du pouvoir législatif dans ce pays. Je ne voudrais pas que cette division, ayant ainsi une vraie plate-forme, s'accroisse, risquant ainsi de faire grand mal au parti républicain [...]. En créant cette union, cette concorde du parti républicain, vous auriez assuré les élections prochaines [...] par le seul moyen [...], en faisant de la vraie, de la bonne politique démocratique ». *J.O.S.*, 7 décembre 1884, p.1848. La lettre « À Scheurer-Kestner » (*Lettres de Jules Ferry, op. cit.*, pp.384-387) — où Ferry soulignait que les opportunistes devraient appuyer Brisson, le radical devenu de plus en plus conservateur, contre les Floquet, les Bert et les Clemenceau qui voulaient tourner la barre à gauche — est également révélatrice à l'égard des rivalités au sein du radicalisme. Par ailleurs, les divisions dans le camp républicain s'exprimèrent par l'inexistence d'une entente préalable entre toutes les composantes et par le manque d'une plate-forme électorale commune. C'est ce qui expliquerait les listes distinctes, souvent adversaires, que les républicains présentèrent, au premier tour, dans plusieurs des circonscriptions électorales, au moment même où la droite, au contraire, s'était présentée unie.

125 Si donc, en 1881, les conservateurs n'occupaient à l'Assemblée que quelque 90 sièges, ce qui amena une bonne partie de leurs troupes à douter de la restauration, leur passage à 201 députés, en 1885, renouvela leur espoir de voir de leur vivant la monarchie rétablie.

126 L'analyse de Boucher appuie cette hypothèse de Naquet. Auguste BOUCHER, Chronique politique, *Le Correspondant*, 9 novembre 1885, vol. 140, p.562.

127 Les prévisions du radical Laisant, qui versa dans le boulangisme, sont révélatrices à cet égard. « J'estime que la grande consultation électorale à laquelle on va se livrer d'ici quelques mois sera tellement décisive pour la République et pour la France elle-même, qu'il n'y a peut-être pas eu, dans notre histoire, d'époque plus solennelle depuis la convocation des États généraux en 1789; [...] notre République, à moins d'un patriotique effort du suffrage universel, portera en elle ce germe de mort aussi sûr que lente, qu'on appelle la désaffection populaire ». Charles-Ange LAISANT, « Les élections de 1885 », in *La politique radicale en 1885, op. cit.*, pp.32-33.

128 D'ailleurs, c'était du même œil que Mazade, ce chroniqueur favorable aux conservateurs, voyait la situation. « Depuis trois mois, il s'est passé quelque chose d'assez sérieux en France. [...] Ce qui s'est passé, c'est qu'il s'est révélé dans (à suivre...)

Expliquant aux lecteurs américains du prestigieux *Galignani's Messenger* les causes premières qui avaient donné lieu au mouvement boulangiste, Naquet fit remonter ses souvenirs à ces élections de 1885. Plusieurs départements, soutint-il, qui auraient voté, sans aucun doute, contre la restauration de la monarchie, si la question avait été posée comme telle, donnèrent, en revanche, leurs voix aux candidats monarchistes¹²⁹ à cause des promesses que ceux-ci leur avaient faites¹³⁰. D'autres départements manifestèrent leur mécontentement en votant pour les radicaux, dont le nombre de députés grimpa de 50 (en 1881) à 144, parce que ces derniers promouvaient alors la réforme de la Constitution et s'opposaient à l'entreprise coloniale des opportunistes (Tonkin)¹³¹, jugée par les paysans notamment comme lourde de sacrifices sans compensation¹³². Il suit de là que « *In this state of mind is to*

128(...suite)

le pays une force d'instinct public avec laquelle il faut compter, c'est qu'il y a eu le désaveu d'une politique, un jugement prononcé sur une série de fautes, sur des excès de parti, des violences de secte et des imprévoyances de gouvernement [...]. Les républicains qui ont encore la majorité, mais qui ne sont plus aussi sûrs de la garder qu'ils affectent de le croire, seraient les premiers intéressés à aller au fond des choses, à voir clair dans leur situation. [...] S'il y a des crises [...], c'est qu'ils les ont préparées en faisant de la république une domination de parti, un régime de confusion, de discrédit et d'effacement forcé pour la France devant le monde ». Charles De MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, 14 novembre 1885, vol. 72, pp.466-467.

129 L'éditorial du *Temps* (8 octobre 1885, p.1) affirmait également qu'une minorité seulement des votants pour les conservateurs souhaitait vraiment la monarchie. Afin de parer au danger de droite, il fallut que les républicains fissent une ouverture aux conservateurs.

130 Sur le plan économique et fiscal notamment. Voir à cet égard l'éditorial dans *Le Temps*, 15 octobre 1885, p.1.

131 Voir NAQUET, « Le patriotisme », *La Presse*, 6 janvier 1890, p.1, où il dit qu'avec « Ferry Tonkin » on violait le respect des nationalités: « Les jaunes ont droit à la justice commune des blancs ». C'est une des raisons pour laquelle Clemenceau lança (*J.O.C.*, 31 mars 1885, p.704) au cabinet Ferry: « Ce ne sont plus des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés ! [...] Ce sont des accusés de haute trahison ».

132 Cherchant les causes du revirement du suffrage universel de 1885 contre la République, Masseras voyait les choses du même œil que Naquet. E. MASSERAS, « La leçon des faits sous la République », *La Nouvelle Revue*, 1^{er} février 1886, vol. 38, notamment les pages 513 et 517.

be found the first cause of Boulangism », déclara le Sénateur¹³³.

Eu égard à ce qui précède, si rien n'était survenu, insistait Naquet, les événements qui se succédèrent, à partir de 1885, n'auraient pu que faire augmenter l'irritation générale. « C'était une Assemblée royaliste que la nation aurait envoyée fêter le centenaire de 1789. Comme en 1871, elle n'aurait pas tardé à le regretter, quand elle aurait vu cette Assemblée à l'œuvre. Mais le mal aurait été fait »¹³⁴.

Soupçonnant les monarchistes d'avoir été fertiles « en fourberie et en usurpation », et présumant que la mort du comte de Chambord (24 août 1883) avait mis fin à leur division du lendemain de la guerre entre partisans des branches aînée et cadette, Naquet croyait que les royalistes auraient profité « du dégoût que le parlementarisme inspire à la démocratie, pour confisquer le pouvoir [...] et pour tuer la démocratie ». Si l'on retient cette hypothèse, les républicains clairvoyants, auxquels considéraient appartenir Naquet et ceux qui versèrent dans le mouvement boulangiste, « voyaient nettement que le remède était dans un rapprochement entre les deux tronçons de la démocratie française », ou dans la réunion de l'idée républicaine et de l'idée bonapartiste¹³⁵. Compte tenu du profond fossé que les Dix-huit brumaire avaient

133 « The Boulanger Movement », *Galignani's Messenger*, 22 et 24 octobre 1888. *Varia*, LB57, 14018, vol. 10, p.187.

134 *Varia*, *ibid.*, p.204.

135 Sur ce point, voir MASSERAS (« La leçon des faits sous la République », article cité, p.502) qui souligna que l'erreur du parti républicain fut de ne pas tenir sa promesse de fermer l'ère des divisions d'antan en faisant accepter par tous la République. « Il promettait, disait-il, la "République ouverte", et ce mot résumait un programme devant lequel devaient s'éteindre les antagonismes, s'effacer les diversités d'aspiration, disparaître par degrés la division des esprits. Pour faire de ce programme une réalité, il aurait suffi que, le jour où M. Grévy prit possession de la présidence, la doctrine républicaine se transformât de devise de combat en devise de gouvernement et que les républicains eussent désormais à cœur une seule chose: prouver par leurs actes qu'à la différence des partis dynastiques le parti républicain apportait au pouvoir, avec le souvenir de ses promesses, l'oubli de ses rancunes ».

creusé entre celles-ci et compte tenu du fait qu'on ne trouvait pas d'homme ayant autorité pour négocier, la conjoncture semblait sans issue. « Nous en étions là, résuma Naquet, la situation s'aggravant tous les jours, lorsque le général Boulanger a surgi et a réalisé cette union féconde »¹³⁶.

« Mais les démocrates autrefois divisés, aujourd'hui réunis par le danger commun, sont là, qui veillent. Ennemis résolus de la monarchie, de l'orléanisme [...], ils ont jeté un voile sur le passé, oubliant les noms et les dates capables d'entretenir la désunion; et la main dans la main, cessant de regarder vers le passé, et tournant les yeux vers l'avenir, ils ont formé un faisceau contre l'oligarchie monarchique qui nous guette »¹³⁷.

□ □

C. DANS LA FLAMBÉE BOULANGISTE

Le grand vacarme du 8 juillet 1887, à la gare de Lyon, où la foule s'agita afin d'empêcher le départ de Boulanger¹³⁸, marque le revirement de Clemenceau. Ce dernier parla alors ouvertement contre « de pareilles scènes » qui n'étaient que « la négation de la doctrine républicaine »¹³⁹. À la Chambre, il s'insurgea contre « cette popularité [qui] est venue trop vite à quelqu'un qui aimait trop le bruit ou [...] qui, ne le fuyait pas

¹³⁶ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.204.

¹³⁷ *Ibid.*, vol.10, p.216.

¹³⁸ « La manifestation de la gare de Lyon », *La Justice*, 9 juillet 1887, p.1. REINACH, « Départ pour Clermont », *La foire boulangiste*, *op. cit.*, p.63. JUPILLES, *op. cit.*, pp.47-53.

¹³⁹ DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.101. Voir, à cet égard, « Destitution », *La Justice*, 16 mars 1888, p.1, où Clemenceau reprocha également à Boulanger « d'avoir laissé faire de son nom, un abus qu'aucun républicain, aucun soldat soumis à la loi de son pays ne pouvait tolérer ».

assez »¹⁴¹. Sur ce point, Clemenceau se joignit à l'offensive opportuniste. À partir d'Épinal, Ferry traita Boulanger de « Saint-Arnaud de café concert », dénonçant, par là même, un nouveau Deux Décembre¹⁴². Reinach répétait, à qui voulait l'entendre, que Boulanger n'était qu'un « général de cirque »¹⁴³.

Naquet, en revanche, considérant Boulanger comme le chef possible du parti radical qui mènerait ce parti au pouvoir¹⁴⁴, prit la défense du Général face à ses détracteurs¹⁴⁵. En passant cette épreuve du feu, il méritait bien la confiance de ce militaire. La règle de conduite qu'imposa le Sénateur à Boulanger — à savoir, tant qu'il portait l'uniforme, il devait passer devant toutes les attaques que lui faisaient ses adversaires sans les voir et que c'était de la fonction du conseiller politique et de députés, amis de Boulanger, de les relever et de les infirmer — se maintint en principe, malgré la distance séparant le Sénateur resté à Paris et le général commandant du 13^e corps d'Armée à Clermont-Ferrand¹⁴⁶. Si cet éloignement avait pour effet de réduire quelque peu le nombre de face-à-face, les deux hommes compensaient par des échanges épistolaires, soit par le biais d'hommes sûrs soit par

¹⁴¹ J.O.C., 11 juillet 1887, p.1661. Voir le discours de Clemenceau portant sur « la question Boulanger », pp.1661-1664.

¹⁴² « Discours d'Épinal, du 24 juillet 1887 », in *Discours et opinions de Jules Ferry*, op. cit., vol.7, p.76. PISANI-FERRY, op. cit., p.71.

¹⁴³ REINACH, « Aux dupes », *La foire boulangiste*, op. cit., p.67.

¹⁴⁴ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, op. cit., p.356.

¹⁴⁵ Voir, à titre d'exemple, NAQUET, « Le général Boulanger », *L'Estafette*, 14 août 1886, p.1. « Réunion publique à la Renaissance », *Le Réveil*, 17 octobre 1887, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.9, pp.161-171.

¹⁴⁶ « Le général Boulanger à Clermont-Ferrand », *La Justice*, 11 juillet 1887, p.1.

le service, quoique surveillé, de la poste.

Par l'intermédiaire de Naquet, le Général adressait, d'une part, des messages politiques à des partisans radicaux, à des parlementaires et à d'anciens collègues ministres, tel un Lockroy. D'autre part, de tierces parties sollicitaient également le Sénateur afin d'acheminer leur requête auprès de Boulanger. Si le rédacteur en chef du *Bonhomme républicain*, hebdomadaire de concentration républicaine de Vaucluse, demanda à Naquet de parler pour le compte du général Lespiou de Grenoble¹⁴⁷, si un Paul Mercier, ancien capitaine devenu publiciste, contacta Naquet pour offrir ses services à Boulanger, et si le colonel Brinet fit de même afin d'obtenir une promotion de commandant du 11^e régiment d'artillerie à Versailles¹⁴⁸, qu'il décrocha grâce à la recommandation de Naquet, c'est que ce dernier était également dans une position lui permettant de distribuer les faveurs du général Boulanger.

Ainsi, au moment où le régime parlementaire devint affaibli par le scandale Wilson¹⁴⁹ et l'affaire Caffarel¹⁵⁰, par la chute du cabinet Rouvier et par la démission du président Grévy, c'est-à-dire lorsque le boulangisme entra dans une phase centrale, revêtant la forme d'un véritable parti politique et marchant vers son apogée, Naquet s'était déjà créé auprès du Général une situation de conseiller politique, non seulement

147 Voir *B.N., N.A.F.* 23783, « Mon cher Sénateur », 6 octobre 1888, folio n°213-214.

148 *Ibid.*, « Monsieur le Sénateur », 3 octobre 1886, folio n°211-212.

149 Voir *J.O.C.*, 17 novembre 1887, pp.2060-2062 (demande en autorisation de poursuite).

150 Pour cette prétendue histoire de trafic de secrets du ministère de la Guerre vendus à l'ennemi, par laquelle on espérait atteindre Boulanger mais qui, en bout de ligne, se tourna contre Wilson, voir « L'affaire du général Caffarel », *La Justice*, 11 et 12 octobre 1887, p.1, et « L'affaire Caffarel », 13 octobre, p.1. GRISON, *op. cit.*, pp.490-497.

utile, mais nécessaire.

Durant cette période, le Sénateur ne s'exposa cependant à aucune des illégalités commises par d'autres radicaux qui versèrent alors dans le boulangisme¹⁵⁰. Bien qu'il fût fort probablement tenu dans le secret des choses, en agissant avec circonspection, il s'épargna ainsi bien des foudres. Effectivement, Naquet ne posa pas la candidature du Général, ni aux élections partielles du 26 février 1888 (touchant sept départements: Côte-d'Or, Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne et Hautes-Alpes)¹⁵¹, ni à celles du 25 mars (Bouches-du-Rhône, l'Aisne)¹⁵². Naquet ne figurait pas parmi les fondateurs de *La Cocarde*, premier « organe boulangiste », dont la parution commença le 12 mars 1888 et dont Mermeix, l'ami du Sénateur, était rédacteur. Il ne se trouvait pas non plus parmi les signataires ayant mis en place, le 15 mars 1888, « le Comité républicain de protestation nationale », véritable embryon du parti boulangiste¹⁵³.

En fait, Naquet n'adhéra officiellement au boulangisme que le 27 avril 1888. C'est-à-dire seulement lorsque le Général, ayant été mis à la retraite, se sépara

¹⁵⁰ Le 19 avril 1888, l'extrême gauche vota un ordre du jour excluant six de ses membres (Joseph Chevillon, député des Bouches-du-Rhône, Pierre Duguyot, de l'Yonne, Georges Laguerre, de Vaucluse, Gaston Laporte, de la Nièvre, Paul de Susini, de Corse, et Maurice Vergoin, de Seine-et-Oise) qui faisaient partie du Comité boulangiste, les accusant d'appuyer des « idées plébiscitaires et dictatoriales ». Voir NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse, op. cit.*, pp.91-92.

¹⁵¹ Georges Thiébaud, l'ancien bonapartiste, « un personnage sans surface, sans crédit et sans opinion », selon ses détracteurs, en était l'auteur. « Les élections », *La Justice*, 28 février 1888, p.1.

¹⁵² Bien que le Comité républicain de protestation nationale en fût l'auteur (« Élections du 25 mars », *La Cocarde*, 21 mars 1888, p.1), la main invisible de Naquet en aurait tracé le programme (« le nom du général Boulanger signifie: libertés publiques; réformes démocratiques à l'intérieur; dignité à l'extérieur »), lequel était identique à celui que le Sénateur présenterait officiellement, quarante jours plus tard, au café Riche. Pour les détails, voir les pages suivantes.

¹⁵³ Le comité était composé de Laur, Laisant, Déroulède, Le Hérisse, Lallou, Mayer, Michelin, Rochefort et Vergoin. Voir « Comité républicain de protestation nationale », *La Lanterne*, 18 mars 1888, p.1. Pour comment fut fondé le parti boulangiste, voir *A.P.P.*, B a/1496, rapport du 4 avril 1889 (version du député de Corse, Paul-François de Susini).

de l'uniforme (26 mars) et devint politiquement éligible¹⁵⁵. Et encore, il fallut qu'Eugène Mayer, le directeur de *La Lanterne*, rusât avec le Sénateur pour le faire se décider. Ce dernier, quoiqu'étant boulangiste avant la lettre, mais prévoyant que son entrée active dans ce mouvement lui imposerait des campagnes épuisantes, hésita, « craignant d'être trahi par mes [ses] forces physiques »¹⁵⁶. Le pacte politique avec Boulanger ne fut pas conclu en claquant la porte de l'extrême gauche, sous forme d'une lettre de démission, tel que le fit l'intime ami de Naquet et député de Vaucluse, Jean Saint-Martin¹⁵⁷. Le Sénateur préféra plutôt un contexte jugé opportun. Une grande réunion boulangiste, que l'étroit salon du restaurant préféré du Général, Chez Durand, ne pouvait contenir et que l'on tint finalement au café Riche, en fut le cadre¹⁵⁸. Quant au contenu, Naquet l'aurait discuté quelques jours auparavant avec le Général et d'autres membres de l'état-major de ce mouvement¹⁵⁹.

Comme don de bienvenue, il fit un discours bien pesé¹⁶⁰. Après avoir présenté le Général comme « la force la plus grande que nous puissions mettre en ce moment au service de la patrie et de la République », et après avoir dépeint les dangers du

155 Boulanger fut élu le 8 avril 1888 en Dordogne, et le 15 avril dans le Nord.

156 Voir NAQUET, « Les ordres du prince Victor », *La Presse*, 5 novembre 1888, p.1. Pour l'insistance de Mayer, voir MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme, op. cit.*, p.236. Nous nous bornons à souligner que quatre mois plus tard, *La Lanterne* dudit Mayer se sépara de Boulanger, perdant, par conséquent, plus de la moitié de ses lecteurs.

157 « Monsieur le président et cher collègue », Paris, 25 avril 1888, lettre reproduite in « Encore une démission », *L'Intransigeant*, 28 avril 1888, p.1.

158 Pour un compte rendu, voir « Au café Riche », *Le Gaulois*, 28 avril 1888, pp.1-2.

159 Voir B.N., N.A.F. 23783, « Mon cher ami », 21 avril 1888, folio n°10.

160 « Discours de M. Alfred Naquet », *L'Intransigeant*, 29 avril 1888, p.1.

régime parlementaire, le Sénateur traça les objectifs que le boulangisme poursuivrait. D'abord, la révision, afin de se débarrasser du parlementarisme et d'introduire le régime représentatif, lequel était adapté au génie national français et au suffrage universel, « tel que l'ont compris toutes les Républiques actuellement existantes, sauf la nôtre »¹⁶¹. Ensuite, le maintien de la paix à l'extérieur, tout en travaillant à faire une France forte, prête à toute éventualité. Enfin, sur le plan intérieur, en finir avec l'état anarchique dans lequel se trouvait la République, par la mise en place d'un gouvernement national qui ouvrirait celle-ci à qui le voudrait, et qui introduirait, bien entendu, des réformes sociales. Les acclamations du Général « du Nord au Midi et de l'Ouest à l'Est » promettaient, de l'avis de Naquet, que sous peu la République deviendrait démocratique et libérale, bien assise sur le suffrage universel.

Levant un toast à son tour, le Général répondit que le discours du Sénateur « exprime mes sentiments avec une si grande netteté »¹⁶², qu'il donna l'ordre de le reproduire en grand nombre¹⁶³, conjointement avec son allocution (également écrite par Naquet¹⁶⁴), pour les provinces. Partant de ce fait, Boulanger souhaitait, outre saluer les nouveaux venus radicaux¹⁶⁵, rassurer surtout ceux qui hésitaient encore à sauter le pas

¹⁶¹ NAQUET, « Discours de M. Naquet », *La Lanterne*, 29 avril 1888, p.1. Cet article marque, en fait, le commencement de la collaboration de Naquet à la rédaction de ce journal.

¹⁶² Pour le discours de Boulanger *in extenso*, voir la brochure intitulée *L'œillet rouge*, in *A.N.*, F⁷/12448.

¹⁶³ Voir le rapport du 27 juin 1888, in *A.P.P.*, B a/1465.

¹⁶⁴ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, p.357.

¹⁶⁵ Parmi ceux-ci figuraient entre autres: Charles-Ange Laisant, Henri Michelin, Clovis Hugues, Desmons, Théron, Gaussorgues, Jean-Placide Turigny, Delattre, Farcy, Lesguillier, Turquet et Vergoin. KAYSER, *Les grandes batailles...*, *op. cit.*, p.165.

et à venir à lui. Pour cette raison, il leur donna publiquement satisfaction vis-à-vis de tous les points soulevés par Naquet. Pour faire tomber certaines préventions, il se déclara même favorable à l'abolition de la présidence, préférant le pouvoir collectif d'un directoire. Il dit n'avoir qu'un désir, celui de « voir mon nom servir de ralliement à tous les citoyens », et qu'une aspiration, celle de « contribuer à la consolidation de la République »¹⁶⁵. Tout compte fait, il présenta le programme de « Dissolution et Révision par une Constituante » et, faisant allusion au principe de *vox populi, vox Dei*, il déclara qu'il se soumettrait au verdict final du peuple.

Une fois le serment d'allégeance conclu, Naquet siégea désormais ouvertement à la droite du Général, à titre de vice-président du Comité boulangiste¹⁶⁶ — anciennement le Comité de protestation nationale, qui prendrait le nom de Comité républicain national après les victoires du Nord et de la Dordogne¹⁶⁷ —, et occupa avec Boulanger des bureaux voisins au premier étage du n°4, rue de Sèze¹⁶⁸. Le Sénateur remplit également le rôle de vice-président dans d'autres corps

¹⁶⁵ Voir « Le discours du général Boulanger », *L'Intransigeant*, 29 avril 1888, p.1.

¹⁶⁶ « Le comité boulangiste », *Le Figaro*, 26 juin 1888, p.1.

¹⁶⁷ A.P.P., B a/976. Boulanger, président, Naquet, vice-président, Vergoin, secrétaire, et le comte Dillon, trésorier. Voir « Le Comité républicain national », *L'Intransigeant*, 7 mai 1889, p.1.

¹⁶⁸ Voir « Le gouvernement de la rue de Sèze », *L'Estafette*, 18 mai 1888, p.1.

boulangistes¹⁶⁹, tels la Ligue d'action républicaine¹⁷⁰ et la Ligue des Patriotes¹⁷¹. Par conséquent, Naquet devint officiellement le second personnage du mouvement boulangiste. Il y avait le contrôle de « la tête » et du « bras droit », selon l'expression d'un rapport de police¹⁷². Dans le quotidien, il fut l'homme qui se chargea du programme de ce parti¹⁷³, « notre guide et notre vice-président », un chef sous les ordres duquel « j'ai combattu si longtemps et si ardemment », de l'avis de Laur¹⁷⁴.

□ □

D. LA RÉACTION DES RADICAUX AU RALLIEMENT DE NAQUET

Le passage de Naquet au boulangisme souleva diverses réactions. Les moins virulentes mais les plus émouvantes furent celles d'amis de longue date, tels Alfred Michel, député de Carpentras, et Eysséric, le bien-aimé ancien professeur de Naquet, membre de son collège électoral et ami intime de son père. Ceux-ci, qui jusque-là appuyaient politiquement le Sénateur mais pas au-delà, ne comprenaient pas cette alliance. Ayant conservé de l'estime pour le Sénateur jusqu'au jour où il s'associa à Boulanger, ils ne saisissaient pas pourquoi celui-ci avait mis en péril une carrière

¹⁶⁹ Voir « Notes sur le parti boulangiste », *A.P.P.*, B/a 1496. Cette brochure (mars 1889), détaillée et éclairante, contient une liste des membres de chacune des directions des comités, des ligues, des fédérations et des organisations qui formèrent l'ossature du parti.

¹⁷⁰ Laguerre, président, Naquet, vice-président, Laisant, membre de la direction.

¹⁷¹ Paul Déroulède, président, Naquet, vice-président, Laguerre et Laisant, membres de la direction.

¹⁷² Voir *A.P.P.*, B a/1496, rapport du 7 janvier 1889.

¹⁷³ « Je me chargeais ordinairement des ripostes, conta Rochefort, et Naquet, des discours de longue haleine », LAUNAY, *op. cit.*, p.132.

¹⁷⁴ « Une lettre de M. Laur » publiée dans *L'Éclair* du 24 août 1890, in *A.D.V.*, 1J35. *Varia*, 4LB57 14019, vol.4, p.82.

politique si prometteuse¹⁷⁵. Naquet ne réussit pas toujours à les convaincre du bien-fondé de son ralliement, comme on le voit dans l'extrait de la lettre ci-dessous.

« Au milieu du désarroi dans lequel nous sommes il m'aurait été particulièrement agréable de causer avec un des hommes [Eysséric] les plus sympathiques et les plus intelligents de notre département. Je crois, sans fatuité, qu'il m'aurait suffi de quelques instants assez courts pour vous amener à partager et les craintes que j'ai si nos adversaires l'emportent, et les espérances que j'ai pour le cas où ce sera nous qui l'emporterons »¹⁷⁶.

Dans le Vaucluse, dès qu'on eût digéré les nouvelles du café Riche, le cercle radical et le cercle républicain d'Avignon adoptèrent un ordre du jour contre Naquet et les députés de ce département, Saint-Martin et Laguerre, à la suite de leur ralliement au boulangisme. Seul le cercle socialiste de cette ville, composé des éléments républicains les plus avancés, leur donna son appui¹⁷⁷. Quant à l'extrême gauche sénatoriale, du même coup, elle écarta Naquet de ses rangs. Ses anciens amis abandonnés, les radicaux de Clemenceau notamment, auxquels ce changement de cap fut fort désagréable et desquels il ne fallait pas attendre de délicatesse, se lancèrent dans une philippique contre le Sénateur et contre les députés boulangistes, sous la forme douloureuse d'articles âpres, d'émeutes, de manifestations tapageuses et de désinformation¹⁷⁸.

Sur le plan personnel, Pelletan se vengea du Sénateur en le présentant comme

175 Voir la lettre d'Alfred Michel, adressée à Laguerre et conservée in *B.N., N.A.F.* 23783, « Mon cher Laguerre », 10 octobre 1888, folio n°256-257.

176 Voir « Chers Messieurs et amis », 3 juillet 1888, *Lettres d'Alfred Naquet, op. cit.*, folio n°58.

177 « En Vaucluse », *La Lanterne*, 2 juin 1888, p.1. Il importe d'indiquer que parmi les socialistes, seuls les blanquistes soutinrent le mouvement boulangiste, même si, momentanément, on peut trouver çà et là une coopération avec les allemanistes, à titre d'exemple. Voir *A.P.P.*, B a/969, rapport de mars 1889 (sans indication de jour), où on souligne que Boulanger fit parvenir 8 000 fr. aux allemanistes pour les aider à financer la campagne électorale de Lieutenant.

178 Voir NAQUET, « Bonne foi opportuniste », *La Presse*, 31 juillet 1888, p.1. « L'incident Naquet », « La vérité sur l'incident Naquet », *Le Petit Marseillais*, 2 et 8 octobre 1888, in *Varia*, 4LB57 14019, vol.2, pp.101-102 et pp.104-105.

un nomade chimiste politique qui passa par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel des partis, un homme de « contradiction de la tête aux pieds »¹⁷⁹, dont la « vie politique a été un divorce à jet continu »¹⁸⁰. De ce point de vue, Sybil traça un portrait malveillant de Naquet, « le vice-empereur de Boulanger », le présentant comme un chimiste schizophrène, contrôlé par un côté révolutionnaire et un côté scientifique. Naquet serait une personne pour qui il n'existait « rien de vrai, rien de faux, ni bien ni mal, ni juste ni injuste », dont la cervelle était « une officine d'empoisonneur public, où les projets de réforme sont rangés étiquetés comme des fioles, l'arsenic de la révision près de la strychnine de l'appel au peuple »¹⁸¹.

Sur le plan parlementaire, on se servit de la violence verbale afin d'empêcher les députés boulangistes de prendre la parole à la Chambre. Tentant de faire passer une motion au Sénat portant sur l'affichage du discours antiboulangiste de Challemel-Lacour¹⁸², Naquet fut menacé du poing¹⁸³. Un sénateur lui jeta: « À bas les césariens ! » Un autre, plus irrité peut-être que les autres, le menaça de l'envoyer « Aux pontons ! »¹⁸⁴ Un troisième lui cria: « Allez faire vos barricades ! » Et, à la quasi-unanimité, les sénateurs, qui étaient visés par la révision de Naquet, repoussèrent sa

179 PELLETAN, « Un sénateur », *La Justice*, 22 mai 1888, p.1.

180 *Id.*, « À Henri Rochefort », *La Justice*, 29 avril 1888, p.1.

181 SYBIL (pseudonyme de Charles Benoist), *Croquis parlementaires*, Paris, Librairie académique Didier, 1891. Citations, pp.79-81 et p.90.

182 Voir *J.O.S.*, 19 décembre 1888, pp.1626-1628.

183 Voir « Un scandale au Sénat », *La Presse*, 22 décembre 1888, p.1.

184 Pour la version de Naquet, voir *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.252.

motion. Par ce geste, ils confirmèrent implicitement ce que tantôt ils lui disaient: « À la porte ! » « Allez-vous-en ! »¹⁸⁵ Bien que Naquet ne fût pas homme à se laisser intimider par de pareilles scènes, il comprit pourtant que, dans ces conditions, il ne pourrait remplir son mandat¹⁸⁶. « Nous nous retrouverons devant le suffrage universel ». « Aux prochaines élections, on vous balaiera ! », répliqua-t-il¹⁸⁷. Le 21 avril 1889, il donna sa démission¹⁸⁸.

Le cabinet de « Floquet, dévoila le Sénateur, qui pouvait faire la révision [et] s'est suicidé en chaussant les bottes de Ferry sous prétexte d'antiboulangisme »¹⁸⁹, fit usage des « fonds secrets » et de la brigade spéciale¹⁹⁰. Tentant de gâcher les réunions publiques des radicaux boulangistes à Avignon, à Tournon, à Teil, à Annonay et ailleurs, ces « bataillons de siffleurs », selon l'expression de Naquet, firent appel à la force¹⁹¹. À la sortie d'une réunion, tenue le 13 juillet 1888 à Saint-Mandé, quelques agents enlevèrent le chapeau de Naquet d'un coup de bâton¹⁹². Au Cercle des Arts réunis, à Carpentras, le Sénateur ne put tenir la réunion du 1^{er} octobre 1888 qu' « à

185 Voir « Autour des Chambres, l'incident Naquet », *Le Figaro*, 21 décembre 1888, p.2.

186 Voir la lettre de Léon Renault, où il se dissocia du comportement des sénateurs à l'égard de Naquet. « Mon cher Hebrard », *Le Temps*, 22 décembre 1888, p.3.

187 « L'incident Naquet », article cité. Nous nous bornons à indiquer que le *J.O.S.* (20 décembre 1888, pp.1635-1636) ne reproduisit pas les paroles de Naquet, ni celles des sénateurs, malgré la protestation de Naquet. *L'Année politique*, 1888, p.274.

188 « M. le Président », *Archives familiales de Georges Alphandéry*, Château de Brignan, Montfavet.

189 *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.270.

190 Voir, à cet égard, FULTON, *op. cit.*, notamment pp.314-316.

191 NAQUET, « La protestation de Naquet et de Laisant », *La Presse*, 23 juillet 1888, p.1.

192 NAQUET, « Le droit de réunion », *La presse*, 24 juillet 1888, p.1.

bâtons rompus, au milieu des interpellations et des interruptions les plus violentes »¹⁹³.

En étant l'objet d'un tel traitement, Naquet en vint à s'interroger sur le radicalisme de Floquet.

« Qui aurait dit que, par haine du même Général, ce partisan de la liberté de réunion illimitée rendrait le droit de réunion illusoire [...] ? Qui aurait pu croire que ce vertueux défenseur de la sincérité du suffrage universel en arriverait à intimider les électeurs, à fausser les urnes »¹⁹⁴.

Dans une lettre, Naquet résuma les grandes lignes des invectives de ses adversaires à Eugène Mayer, son nouveau collègue boulangiste qui lui ouvrit sa feuille de la rue des Pyramides.

« Mon discours du café Riche a fait quelque bruit, il fallait s'y attendre, et je suis attaqué de tous les côtés. C'est *Le Temps* qui m'accuse d'avoir débité des diatribes; c'est *La République française* qui se plaint, sous la plume de M. Joseph Reinach, de ce que j'aurais brisé en mille morceaux une très vieille amitié ([...] cet adversaire de la dictature n'admet pas que l'on pense autrement que lui sans devenir son ennemi); c'est *La Justice*, où M. Pelletan, rééditant de vieux clichés usés, me reproche d'être variable dans ma manière de voir et de présenter dans ma personne l'image du provisoire perpétuel; c'est enfin *Le Radical* et *L'Estafette* où mes excellents amis, M. Henri Maret et M. Paul Strauss me combattent sur le terrain des idées, comme il convient entre les hommes qui s'estiment »¹⁹⁵.

Naquet ne comprenait pas pourquoi des dissentiments politiques devaient dégénérer en querelles personnelles qui rompent les relations, ni pourquoi ses anciens collègues radicaux lui jetaient l'anathème parce qu'il ne pensait pas comme eux¹⁹⁶. Le Sénateur, à l'encontre de ce qui précède, souhaita se placer au-dessus des calomnies, le regard fixé sur la révision intégrale ou la République radicale. C'est pourquoi il écarta, le plus souvent par un simple démenti, les attaques de ceux qui se proposaient

¹⁹³ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.162.

¹⁹⁴ *Ibid.*, vol.10, p.199.

¹⁹⁵ « Mon cher Mayer », Paris, le 1^{er} mai 1888, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.33.

¹⁹⁶ Voir NAQUET, « À mes amis de l'autre camp », *La Presse*, 15 juin 1888, p.1.

d'être les éducateurs de la France républicaine, et qui essayèrent de lui coller une image d'homme politique « errant », comme « la caravane de son ancêtre », Abraham¹⁹⁷. Naquet, soulignait celui-ci, n'avait jamais un seul instant cessé d'être fidèle à ses convictions et dévoué sans bornes à la démocratie, à la République et à la patrie.

Le Sénateur invitait à vérifier de quel côté le fond et la forme étaient réunis pour constater qui se trompait. Ceux qui cédaient à des haines aveugles, dit-il, « auraient peine à justifier d'une carrière si droite, si loyale, si correcte et si bien remplie »¹⁹⁸. Cela revient à dire que les sottises magistrales que racontaient ses détracteurs étaient le prix qu'un homme politique devait être prêt à payer sur l'autel de ses idées.

« Voilà qui est clair, conta-t-il. Un homme a des idées nettes, précises. Il les poursuit avec persévérance pendant dix ans, refusant, pour être libre de les poursuivre, de s'inféoder à aucune coterie, et s'écartant successivement de quiconque s'en éloigne, pour se joindre à quiconque s'en rapproche »¹⁹⁹.

Il soutint également que

« La politique est bien écœurante, et pour y demeurer il faut bien enraciné en soi le sentiment de ce qu'on doit à son pays, ou... bien ardente la soif personnelle du pouvoir »²⁰⁰.

□ □

¹⁹⁷ « À Henri Rochefort », article cité. Pour une réplique, voir NAQUET, « À Camille Pelletan », *La Presse*, 31 octobre 1889, p.1, et « Dernière à Pelletan », 3 novembre 1889, p.1.

¹⁹⁸ Voir « Alfred Naquet », *La Lanterne*, 3 mai 1888, p.1.

¹⁹⁹ « Mon cher Mayer », lettre citée.

²⁰⁰ « Chers Messieurs et amis », lettre citée.

E. L'ALLIANCE DES DROITES, UN PROBLÈME DOCTRINAL POUR LES RADICAUX BOULANGISTES OU UNE MANŒUVRE TACTIQUE ?

Toutefois, c'est sur le front de l'opinion publique que se déroulait une véritable bataille de publicistes entre les radicaux de Clemenceau — appuyés, à cet égard, par les opportunistes et par les possibilistes — et les boulangistes. Les premiers reprochèrent à ces derniers d'avoir été attirés par le succès, de ne pas avoir de programme et de s'attacher à « un homme, un nom propre, une barbe et un landau »²⁰¹. Les radicaux boulangistes avaient ainsi dévié de leur passé républicain, à l'image d'un Émile Ollivier, et se faisaient volontiers « les compères du césarisme », et de l'auteur évident d'un futur Deux Décembre²⁰². « Pourquoi, demanda donc Pelletan, les amis du général Boulanger ne subiraient-ils pas, en 1888, le sort que les républicains de 1869 firent subir à Émile Ollivier ? »²⁰³.

À l'excommunication du camp républicain et à l'accusation d'avoir conclu un pacte politique avec les bonapartistes et les royalistes, les radicaux boulangistes répliquèrent d'une manière générale par un désaveu.

« Aussi opposés que vous-même à toute pensée de césarisme ou de dictature, nous n'acceptons pas davantage le régime d'hypocrisie politique qui nous a valu dix-sept années de monarchie constitutionnelle sous le nom de République, dix-sept années de déceptions, de promesses toujours faites, jamais tenues »²⁰⁴.

En ce sens, Naquet s'indignait qu'on pût comparer les radicaux boulangistes à

201 PELLETAN, « Boulangistes honteux », *La Justice*, 26 avril 1888, p.1.

202 PELLETAN, « À deux radicaux », *La Justice*, 27 avril 1888, p.1. Voir également SIMON, « Idoles », *Le Matin*, 1^{er} juin 1887, p.1, où il souligna que depuis la dictature de Gambetta, la place restait vacante. Ni Ferry ni Clemenceau ne l'avaient prise, mais Boulanger, au contraire, voudrait bien l'occuper.

203 *Varià*, 4LB57 14018, vol.10, p.130.

204 NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, op. cit., p.92.

Émile Ollivier. Tandis que ce dernier avait accepté ouvertement l'Empire, ceux-ci, au contraire, déclaraient qu'ils étaient des républicains « plus sincères, plus dévoués » que leurs contradicteurs. Si la République était menacée, soutint le Sénateur, on trouverait chez les radicaux boulangistes plus de soldats de la liberté, prêts à prendre les armes pour la défendre, que dans le camp des calomnieux. Loin de placer le pouvoir entre les mains d'un homme, le boulangisme, soutint Naquet, voulait le placer entre les mains du pays.

« Le régime impérial avait supprimé toutes les libertés. Nous, nous voulons donner aux lois qui garantissent les droits des citoyens, le caractère constitutionnel. Nous ne voulons même pas que le législateur puisse y porter atteinte. [...] Le régime que nous défendons consacre, au contraire, la souveraineté du peuple et repose exclusivement sur la liberté »²⁰⁵.

Quant à « l'alliance conservatrice »²⁰⁶ avec Paul de Cassagnac²⁰⁷, avec Arthur Meyer²⁰⁸, avec Jules Auffray²⁰⁹ et avec Armand Mackau²¹⁰, Naquet soutint que celle-ci visait la création d'une véritable tendance pour la révision intégrale. Naquet avait déclaré au Sénat: « quand je défends un principe qui me semble vrai, je ne demande

²⁰⁵ NAQUET, « Lanterne claire », *La Presse*, 26 juin 1888, p.1.

²⁰⁶ Voir William D. IRVINE, « French Royalists and Boulangism », *French Historical Review*, 1988, vol.15, n°3, pp.395-406.

²⁰⁷ Directeur de *L'Autorité*. Cet ancien bonapartiste, dévoué à la cause du prince Victor, devint, après les élections de 1885, solutionniste, c'est-à-dire conservateur de principe sans préférence spécifique de prétendant, mais résolument contre la République. Il poussa la droite à conclure l'alliance conservatrice avec Boulanger. HUTTON, *op. cit.*, pp.167-168.

²⁰⁸ Éditeur de l'organe orléaniste, *Le Gaulois*. Il milita en faveur de l'alliance conservatrice avec Boulanger. C'est lui qui présenta au Général le trésorier de son parti, le comte Dillon. Meyer joua ainsi l'important rôle de courtier entre les financiers royalistes, tels les marquis de Beauvoir et de Breteuil, et le parti boulangiste. À ce titre, il convainquit la duchesse d'Uzès de contribuer pour d'importantes sommes à la cause du Général. Pour une courte biographie, voir « M. Arthur Meyer », in MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, pp.80-84.

²⁰⁹ Ancien auditeur au conseil d'État. Un orléaniste avéré et fortement clérical. Ce docteur en droit se présenta aux élections partielles de décembre 1888 dans les Ardennes, mais ne les emporta pas.

²¹⁰ Cet ancien bonapartiste adhéra, après la mort d'Eugène (1879), à la cause du comte de Paris, et passa en République après la crise boulangiste. À titre de président de l'union des droites, il fut l'un des principaux négociateurs de l'alliance conservatrice avec Boulanger.

pas quels sont ceux qui l'adoptent; je me demande si le principe est vrai, et s'il est vrai, je le défends »²¹¹. De même Naquet précisa qu'afin de produire ce courant sauveur qui donnerait à la France une constituante, « je prends où je les trouve les éléments qui le détermineront »²¹².

Les alliés de droite étaient d'ailleurs avertis qu'ils ne devaient s'attendre à rien, parce que Naquet leur parlait franchement de ce qu'il appela « l'action parallèle », bien décrite dans ses articles et répétée souvent dans ses réunions publiques²¹³. Les radicaux boulangistes, expliqua le Sénateur, avaient deux étapes à franchir. La première visait à battre les parlementaires qui se refusaient à convoquer une constituante. La seconde consistait à faire une constitution. Aux alliés conservateurs, Naquet disait donc:

« Sur le premier point, nous pouvons marcher ensemble. Sur le second, c'est autre chose. Une fois la convocation d'une Constituante conquise [...], quand il s'agira d'élire la Constituante nous changerons notre fusil d'épaule, et nous ferons voter pour les républicains quels qu'ils soient, contre les adversaires de la République d'où qu'ils viennent »²¹⁴.

Le pacte n'était donc aucunement une union stratégique afin de s'accommoder sur le terrain du régime.

Trouvant des antécédents dans les révolutions de Juillet et du Quatre Septembre, le Sénateur soutint qu'en 1848 les républicains n'avaient pas déserté les

²¹¹ J.O.S., 7 décembre 1884, p.1847.

²¹² *Varia*, 4LB57, 14018, vol.10, p.164.

²¹³ Voir « L'action parallèle », *L'Éclair*, 13 novembre 1890, n°709, p.1. Nous nous bornons à souligner que les alliés de droite ci-dessus avaient fini par accepter ce principe. Voir Pierre DENIS, *Le mémorial de Sainte-Brelade*, Paris, Ollendorff, 1894, pp.106-107.

²¹⁴ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, op. cit., p.359.

barricades parce que les bonapartistes et les légitimistes y faisaient le coup de feu à leurs côtés. En 1870, lorsque les républicains forcèrent les portes du palais Bourbon pour renverser l'Empire, ils ne s'étaient pas demandé si les orléanistes, comme Lambert de Sainte-Croix²¹⁵, l'envahissaient également²¹⁶. Dans les deux cas, c'est la République qui avait été proclamée. Le Sénateur en déduisit donc que la situation était semblable. Dans cet ordre d'idées, il préconisait d'abord la démolition du régime parlementaire, « qui nous épuise et qui nous tue », et la convocation d'une constituante. Cela étant fait, là encore, c'est la République qui sortirait grandie.

Depuis l'élection de Boulanger dans la Dordogne et dans le Nord²¹⁷ et, *a fortiori*, après le soir du café Riche, où Lucien Millevoye et Eugène Mayer coudoyaient Dugué de la Fauconnerie, moment où les bonapartistes contractèrent ouvertement l'alliance avec le Général²¹⁸, le mouvement boulangiste obtenait des votes de ces derniers²¹⁹. C'est pourquoi on accusa Boulanger, dès l'élection dans la Dordogne, de se faire déjà leur porte-parole²²⁰, et on reprocha à son mouvement de représenter, dans le concret, un amalgame bonapartiste, sous la domination des jérômistes (plébiscitaires), des

215 Directeur de *La Correspondance nationale*, organe du comte de Paris.

216 *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.165.

217 « L'élection du Nord », *La Justice*, 16 avril 1888, p.1.

218 *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.195.

219 PELLETAN, « Les élections Boulanger », *La Justice*, 21 août 1888, p.1.

220 REINACH, « Vent et folie », *La foire boulangiste*, *op. cit.*, pp.190-193. « La candidature du général Boulanger », *La Justice*, 1^{er} mars 1888, p.2.

victoriens (impérialistes) et de tous les napoléoniens²²¹, dont le dessein était un nouveau complot contre la République²²². Les radicaux boulangistes n'auraient été, à tout le moins, que des dupes et des naïfs²²³.

Bien que Naquet en vînt à reconnaître que dans les masses le boulangisme fût d'un certain état d'esprit bonapartiste²²⁴, il croyait qu'en haut, au contraire, les chefs jérômistes notamment, tels Thiébaud²²⁵, Millevoye et Lenglé²²⁶, étaient prêts à se rallier à la République, si elle recevait la consécration de la souveraineté nationale²²⁷. Présument que ces derniers, las de leurs guerres intestines, avaient fini par reconnaître que l'hérédité impériale était caduque et qu'ils n'avaient guère de chances de conquérir le pouvoir²²⁸, Naquet pensa qu'ils devenaient républicains de raison. Or, que pouvait-on leur répondre, demanda Naquet, « que la République est notre domaine notre propriété ? » Si, jusqu'à ce moment, ils n'avaient pas cru pouvoir désarmer, soutint-il,

221 REINACH, « Le scrutin du Nord », *ibid.*, pp.202-203, et « À Léandri », pp.220-221. Voir également « Chez le Général », *La Presse*, 29 août 1888, p.1, où les boulangistes repoussèrent la prétendue histoire, diffusée par les opportunistes, selon laquelle Boulanger aurait rendu visite aux princes Jérôme et Victor à Prangins afin de confectionner un manifeste collectif.

222 REINACH, « Coup de force », *La foire boulangiste*, *op. cit.*, pp.242-243.

223 PICHON, « Où sont les dupes ? », *La Justice*, 9 avril 1888, p.1. MILLERAND, « Naïfs », *La Justice*, 11 avril 1888, p.1.

224 NAQUET, « Deux états d'esprit », *L'Éclair*, 10 juillet 1894, p.1.

225 Ce jeune journaliste de Mézières, où il dirigeait *Le Courrier des Ardennes*, devint le lieutenant des bonapartistes auprès de Boulanger, il fut l'homme qui négocia leur ralliement. Voir MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, pp.38-42. « Je serais fier, conta Naquet, d'avoir été le parrain d'un homme de bonne foi et de talent, l'une des meilleures recrues que la République ait faite depuis longtemps. Mais je ne peux revendiquer cette [sic] honneur. Ce n'est pas moi qui ait présenté Thiébaud. Je n'étais même pas présent au moment où il a été admis [au boulangisme] ». *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.222.

226 Ancien député de Haute-Garonne. Ce descendant de Bonaparte vota la loi militaire égale pour tous et repoussa l'exemption en faveur des séminaristes.

227 NAQUET, *Discours prononcé...au cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.76. Nous ajoutons, au passage, que la lettre ouverte de Paul Lenglé (*in L'Autorité*, 3 novembre 1888) appuie la prémisse ci-dessus de Naquet.

228 Voir DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, pp.188-189.

c'était de la faute des Ferry, des Brisson et des Floquet.

« Oui, déclara Naquet, nous avons à côté de nous d'anciens bonapartistes, des bleus, qui sur le terrain de la révision et de la consultation populaire viennent franchement, loyalement à nous, apportant à la République telle que la conçoivent le général Boulanger et ses amis un appoint qu'ils se refusent à donner à l'opportunisme »²²⁹.

À l'appui de ces affirmations de Naquet, on peut invoquer la lettre de Millevoye, remerciant le Sénateur pour son discours au café Riche, où il invita les bonapartistes à rejoindre le parti boulangiste²³⁰, et la promesse de Lenglé: « Sincèrement ralliés à l'idée et à la forme républicaines, nous donnons franchement et sans arrière-pensée notre concours à l'établissement de cette "République réformatrice, tolérante, ouverte à tous les citoyens" »²³¹. Étant donné que le Général et ses amis, soutint Millevoye, avaient fait la République « assez haute » pour y entrer « sans courber le front » et « assez large » pour contenir tous les concours, les bonapartistes répondirent par centaines de milliers d'adhésions. Mettre en doute leur sincérité serait faire injure à leur patriotisme, dit-il.

À cet égard, le calcul de Naquet aurait été le suivant. La République avait besoin des suffrages bonapartistes. Si aux élections de 1881 les républicains avaient obtenu 5,1 millions de votes et le camp de droite 1,7 million, en 1885 le rapport était de 4,3 millions et 3,5 millions respectivement²³². Il y avait donc là une masse flottante de près de 1 million d'électeurs que la République avait perdus, en 1885, et qu'il fallait

²²⁹ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.128.

²³⁰ « Une lettre de M. Millevoye », *La Presse*, 13 novembre 1888, p.1.

²³¹ « Déclaration catégorique — Une lettre de M. Lenglé », *La Presse*, 21 novembre 1888, p.1.

²³² ZEVORT, *op. cit.*, p.365. RUDELLE, *op. cit.*, p.124.

regagner en 1889, ainsi que plus de 2 millions d'électeurs, inscrits sur la liste électorale mais n'ayant pas voté aux élections ci-dessus, qu'il fallait intégrer à la République. Le poids électoral des masses bonapartistes était de près de trois millions de suffrages, estimait Naquet²³³. En s'associant à Boulanger, disait-il, ceux-ci rentraient en République et la fortifiaient, ne préparant guère de coup d'État²³⁴. Le Sénateur ne voyait donc aucun danger à les intégrer, parce qu'il appartiendrait à la République de consolider l'œuvre du Général en donnant au peuple les satisfactions que les parlementaires lui avaient refusées jusqu'alors.

Sur ce point, Naquet soutint avoir toujours défendu le plébiscite. Effectivement, on se souvient qu'il s'associa à Gambetta au plébiscite de 1870, qu'il se prononça en faveur de ce genre de consultation populaire, telle qu'elle se pratiquait en Suisse, pour faire voter une révision constitutionnelle, et qu'il trouva des antécédents chez Danton et Robespierre, qui avaient fait plébisciter l'acte constitutionnel de 1793 et admis l'appel au peuple pour toutes les lois quand un certain nombre d'Assemblées primaires l'exigeaient. À vrai dire, en 1873 déjà, Naquet traita de cette question²³⁵ et revendiqua de l'Assemblée d'alors une ratification de la République par plébiscite²³⁶.

À ceux donc qui lui objectaient l'abus que fit l'Empire de cet instrument de consultation, à savoir l'amnistie du coup d'État, la ratification de la loi de 1852

²³³ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.198.

²³⁴ NAQUET, « Un complot imaginaire », *La Presse*, 2 août 1888, p.1.

²³⁵ Voir *Id.*, *La République radicale*, *op. cit.*, p.101 et p.231 notamment.

²³⁶ Voir *J.O.C.*, 20 novembre 1873, pp.7071-7073.

rétablissant l'Empire et le parlementarisme, en 1870, Naquet rétorquait que ce n'était pas une raison valable pour que le plébiscite devînt tabou en France. Bien que l'expérience impériale eût appris au pays que lorsqu'un homme qui dispose de tous les pouvoirs pose une question à son gré, cela ne peut conduire qu'à la dictature et au césarisme, s'il avait fallu interdire toutes les pratiques dont l'Empire avait abusé, il aurait fallu également interdire les élections générales, parce que l'Empire recourait à cette consultation tous les six ans et que le Corps législatif confirmait ce régime à chacun des intervalles.

Étant donné que la France n'avait jamais renoncé à faire des élections et que les républicains s'étaient bornés à demander que dorénavant elles fussent libres, dans le cas du plébiscite également, il fallait exiger qu'il fût libre. Enrayer l'abus, oui, mais non la pratique, parce que l'appel au peuple, librement et loyalement pratiqué, se concevait selon Naquet comme « le plus haut de la souveraineté nationale ». Si le Sénateur déclarait souvent: « Je suis plébiscitaire parce que je suis démocrate »²³⁷, c'est parce que cette sanction populaire découlait de la condition même de la démocratie. Étant donné que jadis les monarchies faisaient reposer leur pouvoir sur le droit divin, dans les sociétés démocratiques où le pouvoir ne tirait sa légitimité que du peuple, il s'imposait désormais de l'asseoir sur le plébiscite.

Naquet s'indignait qu'on lui fît reproche de ce qu'on avait permis à Gambetta. Or, c'était le tribun qui avait montré aux républicains, en 1881, la voie de la

²³⁷ NAQUET, *Discours prononcé...cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.56.

coopération avec les bonapartistes²³⁸. S'adressant alors aux chefs de ces derniers, il appela à lui Janvier de la Motte fils et lui dit: « Venez siéger à gauche », ce dernier lui apportant le contingent bonapartiste du Maine-et-Loire. Aux électeurs républicains de l'Orne, Gambetta présenta Dugué de la Fauconnerie, qui consentit à donner sa démission de député bonapartiste pour se représenter sous l'égide de celui qui lui promit: « Je vous appuierai et vous couvrirai »²³⁹.

Dans cet ordre d'idées, Naquet faisait allusion à la récente expérience du plébiscite du 8 mai 1870, où 7,2 millions de Français avaient dit oui à l'Empire et 1,5 million de Français, non. Étant donné qu'en 1885 les républicains avaient obtenu 4,3 millions de suffrages, il s'ensuivait que 2,8 millions d'électeurs étaient résolument passés en République, depuis le plébiscite. Or, ceux-ci n'étaient, en fait, que d'anciens bonapartistes, grâce auxquels la République s'était affirmée. Pourquoi donc accepter leur concours en 1871, en 1876, en 1877 et en 1881, mais le refuser en 1889 ?

Les bonapartistes, par ailleurs, étaient les adversaires des monarchistes, au même degré que les radicaux boulangistes. « Le prince Victor va au Général, dit Naquet, pour fermer plus sûrement la voie à son concurrent orléaniste »²⁴⁰. L'élection, le 19 août 1888, du Général en Charente inférieure²⁴¹ — où l'action des 8 000 bonapartistes ralliés aux 12 000 radicaux força le comité royaliste, qui était hostile à

²³⁸ *Ibid.*, pp.79-80.

²³⁹ *Id.*, « Calomnies opportunistes », *La Presse*, 5 octobre 1888, p.1.

²⁴⁰ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.197. Nous nous bornons à indiquer que Boulanger entretenait des correspondances chiffrées avec le prince Victor. *A.P.P.*, B a/969, rapport du 8 janvier 1889.

²⁴¹ « Aux électeurs de la Charente-Inférieure », *La Presse*, 13 août 1888, p.1.

Boulanger, et son candidat, qui s'attendait à une victoire, à se désister en faveur du Général — aurait été pour Naquet une démonstration que la République était celle qui en sortait triomphante. L'élection de Boulanger, le même jour, aux élections partielles du Nord²⁴² et de la Somme²⁴³ également, démontrait que les suffrages conservateurs allaient au représentant de la République nationale²⁴⁴. C'est pourquoi la coalition antiboulangiste reprocha ce fait au Général, lui lançant: « Vous avez interrogé le pays. Il vous a répondu dans la Charente »²⁴⁵.

Naquet pensait, à propos des royalistes, que le mouvement boulangiste ne faisait que suivre, là encore, les traces du tribun et d'autres républicains d'antan²⁴⁶. Sous le règne de Louis-Philippe, les républicains s'étaient coalisés avec les bonapartistes et les légitimistes pour renverser la Monarchie de Juillet. Sous Napoléon III, ils s'étaient coalisés avec les légitimistes et les orléanistes pour jeter bas l'Empire²⁴⁷. En 1875, c'était Gambetta qui avait montré le chemin de la collaboration avec les royalistes²⁴⁸. À titre de président de la Chambre, le tribun ne parlait-il pas de

²⁴² « Aux électeurs du Nord » et « Une lettre du Général — Aux électeurs du Nord », *La Presse*, 13 et 19 août 1888, p.1. Voir la thèse complémentaire de NÉRÉ, *Les élections Boulanger dans le département du Nord*, *op. cit.*

²⁴³ « Aux électeurs de la Somme », *La Presse*, 10 août 1888, p.1.

²⁴⁴ Pour une analyse de cette triple victoire de Boulanger, voir RUDELLE, *op. cit.*, pp.221-223. DANSETTE, *op. cit.*, pp.210-215 et p.383.

²⁴⁵ *In* « Électeurs du Nord », *La Presse*, 29 août 1888, p.1.

²⁴⁶ Voir NORDMANN, *op. cit.*, p.32.

²⁴⁷ NAQUET, *Temps futurs*, *op. cit.*, p.8.

²⁴⁸ *Id.*, « Un défi relevé », *La Presse*, 30 juillet 1888, p.1.

faire entrer la République dans « la période organique et créatrice » ?²⁴⁹ Et Grévy, dans son message à l'occasion de son avènement à la présidence, ne disait-il pas que la République devait être celle « de la France entière, de ceux qui marchent devant comme de ceux qui marchent en arrière »²⁵⁰ ? Ferry ne disait-il pas que « le péril monarchiste n'existe plus »²⁵¹. Goblet, enfin, ne déclarait-il pas faisable, à la Chambre, une majorité composée « d'éléments de gauche » et de « membres de ce côté de l'Assemblée (la droite) » qui reconnaissaient la République ?²⁵²

C'est dans un même état d'esprit que Boulanger avait conclu une alliance avec les monarchistes, présuma le Sénateur. Le Général ne déclara-t-il pas :

« La République ne doit pas être la propriété de personne. Tous les Français ont des droits égaux à son gouvernement. Tous doivent se sentir chez eux. On ne doit exclure personne de sa communion. Les seules exclusions légitimes seraient celles des citoyens que l'on n'exclurait pas, mais qui s'excluraient eux-mêmes [...]. On peut être indistinctement conservateur ou radical sous la République, sans être, dans un cas pas plus que dans l'autre, en contradiction avec le principe d'un régime qui comprend tous les citoyens »²⁵³.

Les Ribot, les Léon Say et les de Marcère n'étaient pas non plus des républicains de la veille, soutint Naquet. Pourquoi donc accepter leur concours pour la création de la République, mais repousser l'adhésion des membres de la droite à ce moment. « Quant à moi, dit-il, je n'ai qu'une mesure et qu'un poids, et ce que j'ai approuvé dans

²⁴⁹ BUISSON, *op. cit.*, p.42.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Discours...de Jules Ferry, op. cit.*, vol.6, p.171.

²⁵² *J.O.C.*, 30 mars 1887, p.886.

²⁵³ « Discours de Boulanger » (*La Cocarde*, 6 juin 1888, p.1) au banquet révisionniste organisé par le quarante-huitard et député du Nièvre Gaston Turigny.

Gambetta [...], je ne saurais le désapprouver chez le général Boulanger »²⁵⁴.

La conjoncture, d'ailleurs, paraissait favorable au Sénateur en 1888. L'idée royaliste n'avait plus le vent en poupe. Bien que les deux branches de la maison Bourbon n'eussent, à ce moment, qu'un seul prétendant, les chefs ne voyaient pas toujours les choses d'un même œil. Les contingents de ce parti — à la suite d'une douloureuse défaite, dans leurs propres cantons, aux élections des conseils généraux d'août 1886²⁵⁵ — devenaient, de jour en jour, davantage indifférents. « Actuellement, précisait un rapport de police, il se produit dans ce parti un singulier mouvement. Les grands chefs ne sont plus maîtres de leurs troupes qui veulent voter pour le Général »²⁵⁶. Cette désertion, certains royalistes, tels Auguste Lepoutre, député du Nord²⁵⁷, et Raoul Duval, député de l'Eure²⁵⁸, l'avaient observée, à partir de 1886. Elle avait également été à l'origine de leur initiative de constituer une droite républicaine, en vue d'un rapprochement entre les conservateurs qui avaient abandonné l'idée de restauration monarchique et les républicains modérés²⁵⁹. Naquet voyait donc là un

²⁵⁴ NAQUET, *Discours prononcé...au cercle révisionniste de Marseille, op. cit.*, p.81.

²⁵⁵ Voir RUDELLE, *op. cit.*, pp.169-171.

²⁵⁶ *A.P.P.*, B a/1465, rapport du 27 octobre 1888.

²⁵⁷ « La lettre de M. Lepoutre », *Le Temps*, 23 août 1886, p.1.

²⁵⁸ Voir son discours (*J.O.C.*, 6 novembre 1886, pp.1743-1748), où il souligne qu'« on aurait eu très peu de succès électoral si on s'était présenté comme adversaire déclaré de la République » aux législatives de 1885 et aux cantonales de 1886 (p.1747).

²⁵⁹ Voir Maxime LECOMTE, *Les ralliés: histoire d'un parti, 1886-1898*, Paris, Flammarion, 1898, pp.66-81. « Droite républicaine, nous sommes à la fois indépendants de tous les partis extrêmes de gauche, parce que nous sommes droite, et des monarchistes irréconciliables, parce que nous nous posons sur le terrain de la République » (p.71).

phénomène rassurant pour l'avenir des institutions républicaines²⁶⁰ et l'inauguration d'« une ère nouvelle », ce dont les Français étaient en droit d'être heureux²⁶¹.

Enfin, une considération d'ordre matériel entrainait en ligne de compte, celle des moyens considérables que les royalistes pouvaient mettre à la disposition du parti boulangiste²⁶². Clemenceau affirmait que ces subventions visaient l'anéantissement de la République²⁶³. Mais le mouvement devait payer les millions qu'exigeaient ses somptueuses campagnes électorales à l'américaine — du jamais vu. Comment le faire sans le financement de la duchesse d'Uzès et du comte de Paris²⁶⁴? Peut-on imaginer le parti boulangiste sans la comptabilité du comte Dillon²⁶⁵? Les subsides de partisans républicains et de bonapartistes ralliés n'auraient guère été suffisants. Ce fait, Naquet et les radicaux boulangistes le constatèrent à la suite des élections partielles de décembre 1888 dans les Ardennes²⁶⁶.

Si, en ouvrant les bras à la droite, Naquet démontrait un certain penchant à l'idéalisme, il n'alla pas toutefois jusqu'à faire l'autruche pour ne pas s'apercevoir que

²⁶⁰ NAQUET, « La droite républicaine », *L'Estafette*, 4 septembre 1886, p.1.

²⁶¹ Voir *id.*, « Le discours de M. Raoul Duval », *L'Estafette*, 10 novembre 1886, p.1, et « Encore le discours de M. Raoul Duval », 15 novembre 1886, p.1. Nous nous bornons à constater qu'à ce moment déjà, Clemenceau attaqua l'idée d'une droite républicaine.

²⁶² Voir, à cet égard, DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, pp.164, 178 et 184.

²⁶³ MILHAUD, *op. cit.*, p.243 (discours de Salernes, 1893).

²⁶⁴ Jusqu'au 6 avril 1889, c'est-à-dire dans les premiers temps, la duchesse d'Uzès fit plusieurs contributions, dont l'une était de 1 700 000 francs. Le comte de Paris fit parvenir quelque cinq millions. Voir le rapport de police portant la date ci-dessus in *A.P.P.*, B a/976, pp.2-3 et p.5.

²⁶⁵ Pour un résumé de la carrière de Dillon, voir *A.P.P.*, B a/906, rapport du 18 février 1889.

²⁶⁶ Pour les détails, voir la dernière partie de ce chapitre.

certains chefs royalistes, tels les Mackau, avec quelques solutionnistes, tels les Cassagnac, et d'autres fidèles de la cause impériale du prince Victor, donnaient — par l'intermédiaire de leurs porte-parole respectifs, Arthur Meyer, René-Félix Le Hérissé²⁶⁷ et Robert Mitchell²⁶⁸ — leur appui au mouvement boulangiste, tout en restant fidèles à leur conviction d'antan²⁶⁹. Dans ce cas-ci, il fallait suivre l'exemple de Clemenceau, soutint Naquet. Lorsque les voix de la droite se confondaient avec celles des radicaux, cela n'avait pas empêché Clemenceau de renverser les divers cabinets²⁷⁰. Là également, bien que chacun des côtés de l'alliance conservatrice pût avoir ses propres raisons de soutenir le Général, il importait d'en finir avec le statu quo. Ayant foi dans la France, Naquet croyait que la République s'en trouverait consolidée.

N'étant pas du nombre des naïfs, Naquet restait sur ses gardes, surveillant chaque mot des chefs royalistes, notamment: les instructions (septembre 1887) du comte de Paris à ses fidèles, portant sur une restauration possible, soit par une constituante soit par l'appel au peuple, ainsi que sa lettre aux maires, où il souligna de manière limpide:

« Le parti dont cette administration est l'instrument docile a compromis la République; il l'entraînera dans sa chute. Le jour viendra bientôt sans doute où nous devons tous nous unir pour refaire le gouvernement de la France et l'établir sur des bases durables. [...] Ces libertés, la

²⁶⁷ Député de Rennes, il adhéra au boulangisme. Dans sa maison furent tenus les derniers pourparlers entre le Général et les représentants de la droite, le 27 mars 1887, desquels naquit l'alliance conservatrice.

²⁶⁸ Cet ancien bonapartiste, devenu directeur du *Gaulois*, consentit à faire dans sa feuille de la politique républicaine, en échange de l'appui de Gambetta dans la Gironde. Après la mort du tribun, il sortit de la République de Ferry pour épouser à nouveau l'impérialisme.

²⁶⁹ Voir, à cet égard, « Un discours de M. de Mackau », *Le Figaro*, 18 octobre 1888, p.1.

²⁷⁰ Voir SCHMIDT, *Idées et images radicales, op. cit.*, p.38.

monarchie les garantira »²⁷¹.

L'ambivalence d'un Mitchell, n'échappait pas non plus à Naquet. Bien que ce dernier soulignât que depuis la conversion des conservateurs, qui combattaient naguère le Général, « nos troupes sont avec le général Boulanger et nous ne pourrions plus aujourd'hui leur faire suivre un autre chef »²⁷², Naquet observa que les groupes bonapartistes nommèrent Mitchell pour les représenter auprès du prince Victor, lui déclarant qu'il restait leur leader et qu'ils espéraient le voir élu par le peuple²⁷³.

Naquet soupçonnait donc ces chefs qui venaient au boulangisme avec des arrière-pensées. Il craignait que ces derniers n'égarent l'opinion publique sur la nature et sur le sens de ce mouvement; en faisant croire au peuple que le Général était avec eux, ils s'empareraient des troupes boulangistes²⁷⁴. Même si le Sénateur retînt l'éventualité que les royalistes n'appuient Boulanger que pour regagner, par le biais de sa popularité, le pouvoir, ce qui importait, à cette étape, était la convocation d'une constituante en utilisant tous les concours disponibles²⁷⁵.

D'ailleurs, les monarchistes couraient des risques en adhérant au boulangisme. Il n'y avait pas un jour, dit Naquet, où *Le Temps* ne les avertit que ce mouvement les

271 Lettre publiée dans *La Presse* (8 juillet 1888) et conservée par Naquet in *Varia*, 4LB57 14019, vol.2, pp.48-49.

272 « L'armée du Général », *Le Figaro*, 19 octobre 1888, p.1.

273 « Une lettre du prince Victor », *Le Figaro*, 6 novembre 1888, p.1. Voir *Les ralliés*, *op. cit.*, p.155, où on lit: « C'est ainsi que l'unité s'est faite successivement chez les coalisés, chacun restant fidèle à son passé, à ses convictions, mais tous poursuivant, à l'heure présente, un but unique: [...] la prise légale du pouvoir, — la révision de la Constitution et la manifestation de la volonté du pays ».

274 Sur ce point, voir DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.168 et p.187.

275 NAQUET, « Amende honorable », *La Presse*, 23 novembre 1888, p.1.

emporterait « comme un fétu de paille » et qu'ils se perdraient finalement²⁷⁶. N'est-ce pas là le fond de la thèse de Levillain²⁷⁷? C'est pourquoi, malgré ses réticences, et nonobstant le parlementarisme qui découlait de l'orléanisme, le Sénateur avait agi, à ce moment, afin d'écarter tout obstacle pouvant gêner l'alliance conservatrice.

En tout état de cause, les Floquet, les Clemenceau et les radicaux qui les suivirent avaient commis « la faute impardonnable » de se séparer des radicaux boulangistes, c'est-à-dire de diviser le parti radical²⁷⁸. Ayant « enfanté le boulangisme »²⁷⁹, en quittant le Général qui leur avait donné tant de gages, ils étaient également tenus responsables de l'orientation que prenait ce mouvement vers la droite²⁸⁰. Si ceux-ci expliquèrent leur revirement par l'alliance du Général avec la bourgeoisie de droite — parce qu'autour de son nom s'était « groupé un certain nombre d'industriels [...]. Il apparaît escorté de ce personnel d'aventure, qui cherche de tous temps à exploiter les hasards »²⁸¹ —, les radicaux boulangistes, quant à eux, interprétaient ce retrait d'appui au Général comme étant la désertion du révisionnisme

276 *Id.*, *Discours prononcé...au cercle révisionniste de Marseille*, *op. cit.*, p.88.

277 *Boulangier fossoyeur de la monarchie*, *op. cit.*

278 NAQUET, « L'Impasse », article cité.

279 Voir « sans titre », *Le Temps*, 22 septembre 1889, p.1. « À Jules Develle », 14 août 1886, *Lettres de Jules Ferry*, *op. cit.*, p.415, où Ferry souligna que Boulangier n'était pas le ministre de Freycinet mais de Clemenceau, auquel il était en « subordination absolue ».

280 Voir *A.P.P.*, B a/1465, rapport du 26 mai 1888, où on lit, entre autres: « Depuis la réunion de la rue Cadet, organisée par MM. Clemenceau et Joffrin, les boulangistes se préoccupent d'une alliance avec les droites ».

281 « La question Boulangier », *La Justice*, 8 mars 1888, p.1.

et l'adoption de la politique officielle du parti opportuniste²⁸².

Le virage, d'ailleurs, coïncida avec la fondation de la « Société des Droits de l'Homme et du citoyen » (25 mai 1888), c'est-à-dire avec l'adhésion de Floquet, Clemenceau, Joffrin²⁸³ et Ranc à cette « sacrée congrégation de la rue Cadet »²⁸⁴. Ils n'y étaient que les pontifes de l'abdication de la doctrine républicaine et des réformes démocratiques, de l'avis de Naquet.

« Les hommes qui obéissent à M. Ferry, aussi bien que ceux qui écoutent volontiers les conseils de M. Clemenceau, ne forment plus qu'une cohue sans nom, ramassée sous la même misérable bannière »²⁸⁵.

Désormais, le Sénateur traita ces derniers de polichinelles ou d'« anabaptistes du parlementarisme »²⁸⁶. Si ces derniers et leurs coalisés se donnèrent le tort d'imposer, par tous les moyens, le silence aux radicaux boulangistes, c'est qu'ils n'avaient aucun bon argument à leur opposer. Faire briller les noms de « Clemenceau, Madier de Montjau, Ranc, de la Forge, Arago, Ferry et Floquet » ne signifiait aucunement que la vérité résidât de leur côté²⁸⁷.

²⁸² « Aux radicaux », *La Presse*, 25 août 1888, p.1. Pour le point de vue de Clemenceau, voir ZÉVAËS, *Clemenceau*, *op. cit.*, pp.82-84.

²⁸³ Chef des socialistes possibilistes.

²⁸⁴ Siège du Grand-Orient. Voir « Notre union », *La Justice*, 31 mai 1888, p.1, où Stéphen Pichon justifia l'association par la motivation de mieux combattre les ennemis boulangistes de la République.

²⁸⁵ « Décomposition », article cité.

²⁸⁶ NAQUET, « Feringhea [Ferry] a parlé », *La Presse*, 26 décembre 1888, p.1. Voir également REINACH, « Le devoir », *La foire boulangiste*, *op. cit.*, pp.175-176. Faisant allusion aux radicaux, Reinach — mentionnant les injures qu'avaient faites aux opportunistes ces « aboyeurs de profession » et « les défaillances d'une fraction du suffrage universel lui-même » — se réjouit que ceux-ci aient enfin rejoint les parlementaires « qui dénoncent aujourd'hui le péril grandissant, le piège creusé sous les pieds de la démocratie, le gouffre où une bande d'aventuriers cherche pour la troisième fois à perdre la patrie ».

²⁸⁷ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.131. Voir « La propagande — Efforts des parlementaires, impopularité de M. Clemenceau », *La Presse*, 13 juin 1888, p.1, où on lit : « Là où il n'y a pas une idée juste et vraie, les masses ne répondent pas. C'est pour cela que la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen n'a été qu'un avortement ridicule. M. Clemenceau, qui en est (à suivre...)

Comme on le voit, ce sont là les arguments qui serviraient, deux ans plus tard, à l'élaboration de la thèse d'un des « amis très intimes »²⁸⁸ de Naquet et rédacteur de *La Cocarde*, Mermeix. En effet, ce dernier soutint en 1890, dans *Les coulisses du boulangisme*, qu'on ne pouvait pas juger le boulangisme sans prendre en compte l'erreur stratégique que commirent les radicaux. Ayant abandonné Boulanger, ils le poussèrent à se jeter dans les bras de la droite et, par conséquent, vers sa perte²⁸⁹. Or c'est de ce point de vue que Naquet faisait la genèse du boulangisme dans les termes suivants.

Il était un fait indéniable: une popularité s'était créée, à partir de la revue (renouvelée) du 14 juillet 1886 où Boulanger devint le bien-aimé de la foule²⁹⁰. Au début, cette popularité était exclusivement républicaine. Par la suite, les masses flottantes, non dogmatiques, de l'électorat démontraient, par les élections partielles, qu'elles voulaient voter et qu'elles voteraient pour le Général et pour ses amis, dans la plupart des 89 départements de France d'alors. Tous les efforts pour les en empêcher auraient donc été vains. Cela étant, le Sénateur suggéra au parti radical de mettre cet avantage au service de la République. Mais les radicaux « ne l'ont pas compris et ils ont repoussé l'arme formidable qu'un hasard, dont ils ne s'étaient pas

²⁸⁷(...suite)
le chef, ne représente plus rien ».

²⁸⁸ *Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.128.

²⁸⁹ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, pp.33-38, ou encore « L'erreur des républicains », *Le Figaro*, 27 août 1890, p.3. Voir également BAINVILLE, *op. cit.*, p.128.

²⁹⁰ Voir « Les revues », *La Justice*, 15 juillet 1886, p.2. « La fête nationale », *Le Temps*, 16 juillet 1886, p.1. « La revue », *Le Figaro*, 15 juillet 1886, p.2.

montrés dignes, avait mise entre leurs mains »²⁹¹, c'est-à-dire qu'ils eurent le tort de chasser Boulanger de leur rang, au grand dommage de la République.

« Puisque voilà une force contre laquelle, le voulussiez-vous, vous ne pourriez rien, il faut l'absorber, la faire vôtre. Vous en avez le moyen, puisque le Général n'a cessé de crier: Vive la République ! et de s'entourer de tous les républicains qui ont voulu venir à lui. Faites qu'au lieu d'être sur « quelques listes républicaines et sur toutes les listes réactionnaires », il soit sur toutes les listes républicaines, il vous remorquera [...] et notre parti, qui était condamné à une irrémédiable défaite en 1889, comptera un éclatant triomphe de plus. Mais non ! Cette force qui vous porte, vous en avez peur et vous la rejetez. Nos adversaires la ramassent. Ils essayent de recommencer avec le général le jeu qu'ils ont joué avec M. Thiers en 1871, sauf à se débarrasser ensuite de lui s'il ne veut pas les servir [...]. Le général Boulanger proteste, en affirmant chaque jour ses sentiments républicains. Mais vous travaillez à rendre ses protestations impuissantes. [...] Vous préférez faire chorus avec les monarchistes, répéter que le Général est de mauvaise foi et qu'il est avec les ennemis de la République. [...] Vous avez en main un atout qui peut vous assurer un succès formidable. Vous préférez le livrer à vos ennemis. Vous me faites l'effet d'un joueur d'écarté qui, ayant le roi, le passerait à son adversaire »²⁹².

Tout compte fait, ce fut la droite qui se dépêcha de mettre la main sur l'arme rejetée par les républicains²⁹³, et malgré les nettes affirmations de Boulanger, elle se réclama de lui.

Cette thèse de Naquet fut confirmée, le 23 septembre 1890, par le comte de Paris. Traitant de la question de savoir s'il regrettait l'alliance avec Boulanger, le Comte répondit:

« Je crois avoir bien compris, dans un moment difficile, les intérêts de la cause monarchique. Proscrit par la République, je ramasse pour la combattre les armes qu'elle me fournit. Je ne regrette pas de m'en être servi pour diviser les républicains. [...] Représentant de la Monarchie, je ne dois négliger aucune occasion d'en préparer le triomphe »²⁹⁴.

Bien que Naquet dût avoir « une confiance absolue » dans le républicanisme de

²⁹¹ *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.238.

²⁹² NAQUET, « Le pontife Ranc », *La Presse*, 8 octobre 1888, p.1.

²⁹³ DANSETTE, *op. cit.*, p.186.

²⁹⁴ Lettre adressée au sénateur Bocher, représentant du comte de Paris, in *Les ralliés*, *op. cit.*, p.156.

Boulangier, il mit de côté ce sentiment et se tourna également vers une démonstration logique afin de convaincre ses anciens collègues radicaux. Dans l'hypothèse où le Général, prisonnier de la droite, méditait de mauvais desseins et que, s'il prenait le pouvoir, ces craintes fussent justifiées: quand serait-il plus dangereux, demanda le Sénateur à ses contradicteurs. Lorsque Boulangier serait entouré de plusieurs centaines de républicains qui l'aideraient à bien agir dans l'intérêt de la République, mais qui le retiendraient s'il voulait abuser ? Ou bien s'il était assisté de plusieurs centaines de réactionnaires qui lui prêteraient volontiers leur concours pour hypothéquer le régime ?

La réponse était évidente, mais les alliés de Ferry optèrent pour que le Général se dirigeât vers les réactionnaires. Naquet et les radicaux boulangistes, au contraire, bien que minoritaires pensèrent qu'ils avaient raison contre la majorité constituée de gauche²⁹⁵ et qu'ils faisaient œuvre républicaine et patriotique en s'associant au Général, parce que c'était « le seul moyen de l'en empêcher; le seul moyen de faire que le mouvement boulangiste ne devînt pas conservateur »²⁹⁶. Or, bien que les républicains rejetassent la force que le parti boulangiste leur avait apportée, c'était quand même la République sauvée malgré eux par « l'union démocratique [...] de tous les fils de la Révolution, hier séparés, aujourd'hui réunis »²⁹⁷. Si donc existait un danger quelconque, ce n'était pas les radicaux boulangistes qui l'avaient fait naître.

« Si nous n'étions pas là, lança Naquet à ses contradicteurs, si nous marchions à côté de vous,

²⁹⁵ NAQUET, « Le nombre et la vérité », *La Presse*, 28 juillet 1888, p.1.

²⁹⁶ *Varia*, 4Lb57 14018, vol.11, p.43.

²⁹⁷ *Ibid.*, vol.10, p.129.

ce péril serait sans remède. Heureusement que nous veillons et que, grâce à l'intelligence et au patriotisme des populations républicaines de France, la phalange des républicains qui entourent le Général empêchera le mal que, dans votre haine aveugle, vous faites à la République »²⁹⁸.

De toute manière, ce discours fut soumis à une première épreuve, lors d'une élection partielle dans les Ardennes (9 décembre 1888), où les royalistes présentèrent Jules Auffray. Le comte Dillon, membre, de tendance orléaniste, du Comité national boulangiste, voulut que le Général s'appuyât particulièrement sur le parti royaliste²⁹⁹. Abusant de l'amitié qui le liait au Général et cherchant à peser sur sa volonté, dit un rapport détaillé de police, il « aurait tenté de le soustraire à l'influence de ses partisans républicains, d'écarter ces derniers et de donner au parti une direction nouvelle orientée du côté des orléanistes »³⁰⁰. Inquiet d'une telle éventualité, déjà au lendemain de la triple élection, Naquet avait discuté avec le Général de la question des listes électorales boulangistes, face à la diversité doctrinale des candidats. Boulanger lui donna alors des gages et répondit: « Pourquoi voir les choses de si loin [...]. Et puis, croyez-moi, nous ne sommes pas engagés avec les monarchistes à beaucoup près autant que vous le pensez »³⁰¹.

Quoi qu'il en soit, Auffray reçut l'approbation de Boulanger. Le comité national, qui était en réalité dominé par les radicaux boulangistes, s'opposa. Le 4 décembre ce

²⁹⁸ *Ibid.*, vol.10, p.168.

²⁹⁹ *A.P.P.*, B a/1465, rapport du 27 octobre 1888.

³⁰⁰ *Ibid.*, B a/976, « Notes sur le parti boulangiste », p.11.

³⁰¹ *B.N., N.A.F.*, 23783, « Mon bien cher ami », folio n° 26.

comité vota un ordre du jour déclarant qu'il n'appuierait « que des candidats faisant adhésion à la République »³⁰² et au programme de révision par une constituante³⁰³. Boulanger, quoique embarrassé par ce ferment de discorde au sein de son parti, continua néanmoins à appuyer Auffray. C'est alors que Naquet lui demanda de s'expliquer. Rassurant les radicaux boulangistes de son comité, le Général leur déclara: « Les royalistes me donnent tant de millions à telles conditions, je les prends, pour les faire servir à notre cause. Mais jamais je ne restaurerai »³⁰⁴.

Bien que le Général ne montrât pas aux radicaux de son parti les listes des donateurs royalistes de Dillon³⁰⁵ — raison pour laquelle Naquet déclarait n'avoir jamais eu de renseignements sur la provenance de l'argent dépensé pendant la campagne boulangiste³⁰⁶ —, le Sénateur comprit l'enjeu financier, sans toutefois désarmer. Sous menace de démission, il exigea et obtint que l'on insérât dans l'organe officiel du parti

302 Voir « Comité républicain national », *La Presse*, 6 décembre 1888, p.1, où on lit également: « La candidature de M. Auffray est une candidature personnelle. Elle n'est pas patronnée par le Comité national. M. Auffray n'a pas fait adhésion à la forme républicaine; il met simplement sur ses affiches « Révisionniste ». Nous soulignons, au passage, qu'en juin déjà les radicaux du Comité avaient l'intention de faire passer un ordre du jour semblable, demandant « que M. Boulanger rompe nettement avec les divers partis monarchiques, et se mette carrément à la tête du parti radical [...] en appuyant énergiquement, dans les élections partielles, les candidatures radicales ». Voir « Le boulangisme », *Le Matin*, 26 juin 1888, in A.N., F⁷/12446.

303 « Le comité boulangiste et l'élection des Ardennes », *Le Figaro*, 5 décembre 1888, p.2.

304 MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, op. cit., p.31. Boulanger soutint avoir promis aux royalistes l'abrogation des lois d'exception. « Le Général n'a pris aucun autre engagement et n'a jamais fait aucune autre promesse aux réactionnaires. Il est vrai que celle-là a suffi pour que les directeurs du comité dit national puissent s'entendre avec ceux du comité de la Droite et en recevoir des subsides pour leurs élections et celles de leurs candidats, car ce n'est pas le Général qui s'occupait de ces sortes d'affaires. Il n'avait pas voulu se mêler des questions d'argent, qui étaient réservées au comité et à son trésorier, M. Dillon ». « Lettre de Jersey », in A.D.V., 1J32. Voir « French royalism and Boulangism », article cité, p.396.

305 Voir, à cet égard, ROBERTS, « General Boulanger », article cité, p.665. « Boulanger & sa cour », *Le Figaro*, 14 novembre 1888, p.2. Outre les orléanistes, la baronne de Bonnemains, la riche maîtresse de Boulanger, avait versé une souscription. Ainsi firent également le prince Victor, des candidats boulangistes, des donateurs de l'étranger, notamment des personnes que Boulanger avait fréquentées dans le cours de sa mission militaire en Amérique, et des partisans français de ce parti.

306 « Le boulangisme », *L'Éclair*, 8 septembre 1890, p.1. Nous nous bornons à souligner, au passage, que les recherches que nous avons faites aux *Archives nationales* [série F⁷ notamment], et les discussions que nous avons eues avec des spécialistes concernant la question d'argent du boulangisme, M. René Rémond particulièrement, appuient la version de Naquet.

son article originellement intitulé « L'orléanisme, voilà l'ennemi ! »³⁰⁷. Cela, afin d'affirmer nettement, à qui voulait l'entendre, que le mouvement était résolument républicain, et qu'il fallait se soucier à un moindre degré des adversaires d'en face, de la coalition républicaine antiboulangiste, que de l'ennemi dans le dos, des conspirateurs orléanistes, qu'on devait désormais bien surveiller. Bien plus, avec Laisant, Lenglé et Thiébaud, Naquet organisa une grande réunion au Cirque d'Hiver où ils réaffirmèrent cette résolution³⁰⁸.

La réaction monarchiste à l'article fut vive et faillit provoquer une rupture entre Boulanger et les royalistes. Les chefs de ceux-ci convoquèrent également le Général à venir s'expliquer devant les principaux financiers et négociateurs de l'union conservatrice³⁰⁹. Pour Naquet, cependant, il était évident qu'afin de libérer le Général de l'emprise monarchiste, il fallait trouver une autre source de financement. C'est pourquoi il s'adressa à Jérôme Napoléon. Accompagné de Lenglé, Naquet alla, à la fin de décembre, le rencontrer secrètement à Pegli (près de Gênes)³¹⁰. Les discussions allèrent bon train. On décida d'assurer que « le mouvement demeurera républicain ». Les ressources financières que le prince Jérôme mit à la disposition des boulangistes

³⁰⁷ Sous la pression de Boulanger, le titre ci-dessus devint la devise qui conclut l'article de NAQUET, « L'ennemi », *La Presse*, 8 décembre 1888, p.1.

³⁰⁸ NAQUET, « Pegli », *Le Figaro*, 14 septembre 1894, p.1.

³⁰⁹ Voir, à cet égard, MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, op. cit., pp.135-138.

³¹⁰ « Pegli », article cité.

auraient été importantes³¹¹. C'est pourquoi, la veille de l'élection de Paris, lorsque se jouait vraiment cette question de la direction que prendrait le parti boulangiste, Naquet, accompagné de Thiébaud, alla le revoir à Prangins, dans l'intention de se procurer ainsi les sommes nécessaires pour lutter contre l'orléanisme³¹². Toutefois, le prince Jérôme ne pouvait à lui seul subvenir à tous les besoins du mouvement boulangiste.

Mais si, d'une part, le boulangisme ne pouvait se passer des subsides royalistes, le comte Dillon et les orléanistes comprirent, d'autre part, qu'ils ne pouvaient renverser le vase sans se mouiller. Dix jours après l'incident Auffray³¹³, le Général envoya le capitaine Driant, qui venait d'épouser sa fille Marcelle³¹⁴, pour devenir son gendre, tâter le terrain dans la Somme, à des fins de préparation d'une liste électorale. À son retour Driant se rendit chez Naquet, où il trouva également le comte Dillon. Après discussion, Naquet, nous informe un rapport de police, « a été d'avis qu'il ne fallait pas soutenir le général Montabon [monarchiste] et a déclaré qu'il allait chercher un candidat purement boulangiste. Le comte a paru assez mécontent »³¹⁵, mais il accepta le verdict.

Pour les législatives de 1889, ce fut également Naquet qui se mit à l'étude, au

³¹¹ « Le prince Napoléon, dit un rapport de police, est, de toute apparence, celui des trois [le comte de Paris, le prince Victor], dont la participation financière est la plus réelle et la plus importante ». À en croire ce rapport du 6 avril 1889, l'apport de Jérôme aurait été de 5 000 000. *A.P.P.*, B a/976, p.3 et p.5.

³¹² *A.D.V.*, 1J35. Dans une réunion tenue à la salle Octobre, rue de la Montagne-Sainte-Genève, Naquet tint ces propos devant ses électeurs. « Le boulangisme », *L'Éclair*, 17 octobre 1890, p.2.

³¹³ Auffray n'était pas élu. Le radical, Linard, l'emporta au ballottage. *L'Année politique*, 1888, p.270.

³¹⁴ Voir « Le prochain mariage », « Le mariage de M^{lle} Boulanger » et « Le grand mariage », *Le Figaro*, 24, 30 et 31 octobre 1888, p.1.

³¹⁵ *A.P.P.*, B a/969, rapport du 19 décembre 1888.

dépouillement et au classement de près de 800 dossiers de candidats électoraux³¹⁶. Le Comité national confia à Naquet, Laguerre et Laisant le soin de désigner les candidats³¹⁷. Les républicains de ce comité étaient ceux qui firent pression sur Boulanger, sous menace de rupture, afin de le détourner de son intention de maintenir certaines candidatures identifiées avec la droite³¹⁸. Par ce genre d'intervention, ces radicaux boulangistes faisaient donc bel et bien œuvre républicaine, tel qu'ils l'avaient déclaré.

□ □

F. LE REPROCHE DU COUP D'ÉTAT ET DU CÉSARISME: PROBITÉ OU FOURBERIE ?

Il convient d'examiner l'accusation de césarisme, du coup d'État et de dictature³²⁰. Mise à l'ordre du jour par la coalition antiboulangiste et gouvernementale de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen³²¹, elle ressurgit à l'occasion du deux décembre, jour de commémoration de l'anniversaire de la mort de Baudin³²², et

³¹⁶ Voir « Chez M. Naquet », *La Presse*, 29 mai 1890, p.1.

³¹⁷ *A.P.P.*, B a/1465, rapport du 18 février 1889.

³¹⁸ Voir *A.P.P.*, B a/969, rapport du 21 mai 1889.

³²⁰ Voir, à titre d'exemple, « Le coup d'État du général Boulanger », *Le Figaro*, 8 juillet 1886, p.1.

³²¹ Le manifeste inaugural de cette Société souligna qu'elle avait pour objet « la défense de la République par la lutte sans merci contre toute entreprise de réaction et de dictature ». Afin de justifier sa fondation, Clemenceau déclara: « Je me demande si nous parviendrons à endiguer le courant qui pousse la France vers le pouvoir personnel, si nous reverrons les jours maudits de la dictature », in ZÉVAËS, *Clemenceau, op. cit.*, p.83.

³²² PELLETAN, « La manifestation », *La Justice*, 3 décembre 1888, p.1. « Toujours coup d'État », *La Justice*, 25 novembre 1888, p.1.

domina la politique durant l'élection partielle de la Seine de janvier 1889³²³. On sait qu'à la suite du décès du député radical Antoine Hude, Floquet, qui pouvait invoquer l'approche des législatives pour mettre fin à ces embarrassantes élections partielles qui profitaient à Boulanger, se précipita, au contraire, à fixer la nouvelle épreuve pour le 27, sans pour autant préparer la bataille³²⁴.

Étant confiant que Boulanger, qui jusque-là l'avait emporté dans des départements bonapartistes ou conservateurs, subirait enfin une écrasante défaite dans ce territoire typiquement républicain et radical, Floquet présenta « le pauvre Jacques », distillateur de métier et président du Conseil général de la Seine, comme candidat unique de la gauche. Par conséquent, il accentua la dimension plébiscitaire de cette consultation électorale et fit que l'enjeu en devint la République parlementaire ou la République nationale. Le diable aujourd'hui, dit Pichon, c'est « Boum-Boum », Boulanger, et les autres chefs de son mouvement, de Sainte-Croix et Delafosse, à droite, à Rochefort, Laguerre et Naquet, à gauche, tous des « dignitaires de césarisme panaché »³²⁵.

En fait, Naquet ne comprenait pas pourquoi Gambetta et Thiers pouvaient, en 1871, poser leur candidature dans plusieurs départements, ainsi que le firent Clemenceau et Jules Roche plus tard, sans encourir le moindre reproche de pouvoir

323 « Pas de César ! Pas de Sedan ! », annonçaient les placards de Jacques. DANSETTE, *Le boulangisme, op. cit.*, p.237. Nous soulignons également que l'ouvrage de Jules Simon, *Souviens-toi du 2 Décembre* (Paris, Victor Havard, 1889), parut la veille de cette élection.

324 « Une élection à Paris — La succession de M. Hude », *Le Temps*, 26 décembre 1888, p.2. MILLERAND, « La campagne électorale », *La Justice*, 21 janvier 1889, p.1.

325 « Boum-Boum », *La Justice*, 4 janvier 1889, p.1.

personnel³²⁶, alors que dans le cas du général Boulanger, les candidatures multiples devenaient automatiquement suspectes de césarisme³²⁷. Étant d'accord avec Damoclès, son collaborateur de *L'Estafette*, qui fit remarquer que les mêmes personnes qui accusaient jadis Gambetta de dictature calomniaient encore le Général³²⁸, Naquet soutint que le péril boulangiste n'était qu'un croquemitaine inventé par les adversaires de la révision. La dictature et le césarisme n'étaient pas à craindre, de l'avis du Sénateur, parce que Boulanger signifiait, au contraire, la fin de tous les coups de force³²⁹.

D'ailleurs, précisa Naquet, il était un fait indéniable, En 1887, lorsque le Général était à la Guerre, tenant dans sa poigne toute l'armée et jouissant d'une grande popularité, il pouvait s'il le voulait faire un coup de force, en réplique au renversement du ministère Goblet. Par dégoût du parlementarisme, la France l'aurait laissé faire, mais Boulanger ne l'avait pas fait, parce qu'il était patriote et soucieux de ses devoirs. C'était déjà un gage d'honneur pour la République. Dans les conditions qui s'installeront plus tard, il lui serait mille fois plus difficile d'exécuter un tel complot³³⁰.

326 NAQUET, « Trop d'esprit », *La Presse*, 13 novembre 1888, p.1.

327 *Id.*, « Le plébiscite personnel », *La Presse*, 5 juillet 1888, p.1.

328 Voir « Gambetta et Boulanger », *L'Estafette*, 24 octobre 1887, p.1.

329 *Varia*, 4LB57 14018, vol.10, p.204.

330 Nous nous bornons à constater que le Général adressa des propos identiques aux électeurs de la Seine *in* « Proclamation du général Boulanger », *La Presse*, 5 janvier 1889, p.1. « En réalité, ce n'est pas de moi qu'ils [les parlementaires] ont peur; c'est du suffrage universel [...]. Pour ne pas être obligés de s'accuser eux-mêmes, c'est moi qu'ils accusent, en me prêtant les plus invraisemblables projets dictatoriaux. Car on m'a renversé comme ministre, sous prétexte que j'étais « la guerre », et on me combat comme candidat, sous prétexte que je suis la dictature. [...] Si la pensée de jouer au dictateur avait pu me venir, il me semble que c'eût été quand j'avais, en qualité de ministre de la guerre, toute l'armée dans la main. Rien dans mon attitude a-t-il pu alors justifier ce soupçon injurieux ? Non ! J'ai accepté les sympathies de tous sans songer à « voler la popularité » de personne. Qu'y a-t-il de dictatorial dans un programme qui réclame une révision constitutionnelle par le système le plus (à suivre...)

Naquet s'était épuisé à répéter à satiété que Boulanger n'avait pas le nom d'un Bonaparte, ni de trône ou de dynastie, et qu'il ne détenait aucune parcelle de pouvoir. Comment, demanda-t-il, le Général ferait-il un coup ? Si les boulangistes l'emportaient, le Général n'occuperait la présidence de la République qu'après la convocation d'une constituante, une fois qu'on aurait rompu avec les monarchistes et avec tous ceux qui n'entraient pas sincèrement dans la République. D'autant plus que la nouvelle constitution renfermerait suffisamment de garanties contre toute tentative d'usurpation. Est-ce qu'un aspirant dictateur parlerait de convoquer une constituante ? Au contraire, les dictateurs chassent les représentants du peuple, dit Naquet³³¹. Enfin, comme le Sénateur l'avait pensé à l'égard de la Commune, à savoir que tout soulèvement populaire ne réussit qu'à condition que la France l'appuie, là également, un coup de force de Boulanger aurait nécessité la complicité du pays pour être exécuté.

C'est dans un tel esprit que Naquet et certains radicaux boulangistes, Laisant et Michelin notamment, lancèrent un appel à la France républicaine.

« Le général Boulanger ne veut pas devenir dictateur. Mais il le voudrait qu'il ne le pourrait pas, car il trouverait devant lui la démocratie française toute entière, prête à lui barrer le passage et à s'opposer à toute entreprise contre nos libertés. Il le pourrait d'autant moins, d'ailleurs, que les masses électorales rangées autour de lui seraient plus nombreuses, et plus garnies de républicains éprouvés »³³².

330(...suite)

démocratique, c'est-à-dire au moyen d'une Constituante [...] ? Les chefs du parti républicain s'étaient fondés sur mon républicanisme pour m'ouvrir les portes du ministère. En quoi ai-je donc, depuis lors, démérité de la République ? Qu'on me cite un seul acte, une seule profession de foi où je ne l'ai pas nettement affirmée ! »

331 « La réunion d'Avignon », article cité.

332 « Aux républicains de France », *La Presse*, 6 février 1889, p.1.

Les événements du 27 janvier, tels qu'ils se déroulèrent au cours de cette soirée où Boulanger obtint un immense succès électoral³³³, donnèrent raison à Naquet. Le Général et son état-major dînaient alors chez Durand. Les chiffres favorables des résultats partiels que leur apportaient leurs agents électoraux surchauffaient l'atmosphère. Même si l'on retient les versions les plus enfiévrées, aucun coup d'État n'eut lieu, au bout du compte. Suivant le récit légendaire, l'immense foule, descendant de Montmartre par le boulevard des Capucines, remplissait la place de la Madeleine et, par la rue de Rivoli, envahissait la place de la Concorde. Bien que cette multitude de plus de cent mille personnes entourât le restaurant du Général³³⁴ et lui criât: « À l'Élysée ! À l'Élysée ! »³³⁵, Boulanger refusa de marcher sur l'Élysée même s'il savait que la police de Paris et la garde républicaine eussent secondé sa marche³³⁶. Boulanger, qui gardait le souvenir de la haine de son père pour le Deux Décembre, aurait ressenti une véritable horreur à l'égard du coup d'État³³⁷.

Face au compte rendu de l'ambiance enflammée au restaurant — où « la chaleur du repas, l'agitation, l'ivresse de la rue enflamment les cerveaux », et où l'état-major boulangiste, notamment Thiébaud, Lenglé, Naquet et Déroulède, auraient pressé le Général de prendre le pouvoir qui s'offrait à lui presque sur un plateau —, signalons

333 Voir A.N., C5309 A79. Pour une analyse des données de cette élection, voir RUDELLE, *op. cit.*, p.232.

334 « Chez Durand » et « La nuit », *Le Figaro*, 28 janvier 1889, p.1.

335 NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, *op. cit.*, p.152.

336 Dansette compara cette soirée à celle que Paris connut le 11 novembre 1918. *Op. cit.*, p.243.

337 Voir « Coup d'État », article cité [*L'Éclair*, 22 août 1890, p.1].

le récit opposé de Naquet. À la demande d'un des journaux de la capitale, celui-ci décrivit, au contraire, un repas officiel, glacial, qui n'avait rien d'une réunion commune autour d'une grande table avec Boulanger à sa tête.

« Nous avons tous dîné chez Durand, le 27 janvier 1889, mais par groupes séparés, chacun à une table distincte [...]. Le Général dînait dans un cabinet spécial [...]. Quand nous eûmes terminé notre repas, et à mesure que les chiffres du scrutin arrivaient, chacun successivement entra dans le cabinet particulier du Général, où l'on se félicitait des résultats de l'élection. À un moment donné, le cabinet devint trop petit, et l'on passa dans un grand salon où tout le monde manifestait son enthousiasme. Enfin, vers minuit, le Général s'en alla coucher, et tout le monde le suivit. [...] Quant aux exhortations faites, dit-on, par plusieurs membres de comité pour que le Général marchât sur l'Élysée, je ne les nie pas, mais je ne les ai pas entendues »³³⁸.

Bien que la cuisine prît le pas sur la politique, les toasts échauffés par les vins généreux y manquaient ainsi que toute l'atmosphère et la chaleur des banquets. Est-ce là une disposition qui pouvait modifier le dénouement de cette nuit historique ? Chose certaine, à ce moment Naquet déconseilla une action de nuit³³⁹. « Nous sommes parvenus à une époque où les partis ne peuvent plus se réclamer que du suffrage universel, déclara Naquet lors de son procès de mars 1889, vouloir recourir à la force [...], ce ne serait point agir en hommes politiques, mais en enfants »³⁴⁰. Aux journalistes étrangers, Naquet précisa :

« I do not believe anymore in revolutions. That time has gone by in France. [...] The electors know their best weapon is the *bulletin de vote* »³⁴¹.

De fait, le Sénateur pouvait anticiper la façon d'agir de Boulanger par la réponse

338 « Cuisine politique », *Le Cri de Paris*, 16 février 1908, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.20, pp.20-21.

339 Voir la partie posthume in NAQUET, *Autobiographie*, op. cit., p.88.

340 *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.157.

341 *Ibid.*, p.187. Entrevues accordées le 26 et 27 avril 1889 aux journalistes du *Standard* de Londres et du *New York Herald*.

qu'il avait faite à Laguerre le 2 janvier. Celui-ci vint alors voir le Général pour lui déclarer que tous les renseignements des comités électoraux annonçaient sa victoire le 27. Laguerre lui demanda s'il prévoyait coucher à l'Élysée ou faire envahir la Chambre le lendemain. Le Général, ayant été forgé par de nombreuses années de discipline militaire, gardait des préjugés d'éducation. Il se révéla « extrêmement soucieux de la légalité »³⁴². C'est pourquoi il répondit qu'il n'agirait pas³⁴³, ce qu'il répéta, le soir du 27, face aux pressions de Thiébaud, Lenglé et Déroulède: « Pourquoi voulez-vous que j'aie conquis illégalement un pouvoir où je suis sûr d'être porté dans six mois par l'unanimité de la France »³⁴⁴.

Ce geste, une fois en exil à Londres, il le regretta. Dînant alors dans sa demeure de Portland Place avec Naquet et d'autres membres de son état-major, le Général se tourna vers Laguerre et lui dit:

« Je me rappelle notre conversation du 2 janvier dans mon cabinet; les événements vous donnent effroyablement raison. Je pensais qu'on ne doit pas sortir de la légalité [...]. Eh bien ! supposez que, selon votre conseil, j'eusse fait envahir la Chambre le lendemain: j'avais huit chances sur dix de réussir. En cas d'échec, tout le monde aurait dit: " Sont-ils absurdes d'avoir perdu par trop de hâte une partie assurée ! " »³⁴⁵.

Étant donné que, d'une part, les antiboulangistes n'admettaient pas le plaidoyer de l'incorruptible Boulanger — le Général qui inébranlablement refusait de jouer le rôle d'Augereau (Pierre François Charles) du 18 Fructidor ou d'employer la violence —, et

³⁴² Voir *Ibid.*, 4LB57 14019, vol.2, p.108. BAINVILLE, *op. cit.*, pp.129, 143-144.

³⁴³ Voir ROBERTS, « General Boulanger », article cité, p.666, où il écrit: « The General would not act illegally; he was not a Bonaparte after all ».

³⁴⁴ BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, p.208. PIOU, « Le boulangisme », article cité, p.316.

³⁴⁵ *Ibid.*, p.438.

que Naquet, d'autre part, le connaissait comme étant « très honnête homme, très désintéressé, sincèrement républicain, [...] incapable d'abuser de la situation »³⁴⁶, il ne restait au Sénateur qu'à reprendre les mots d'Ampère (André Marie), le physicien et père de l'électromagnétisme, et à déclarer à son tour: « Je vous en donne ma parole d'honneur »³⁴⁷.

Mais alors une question se pose à propos des assurances ou de la connaissance de faits ou d'informations que le Sénateur pouvait avoir à sa disposition et qui lui auraient permis de faire une telle promesse. Dans cette hypothèse, et si l'on se fie aux indiscretions de Mermeix³⁴⁸, Naquet avait appris de Boulanger, dès les premiers temps, qu'il refuserait de faire un coup de force³⁴⁹. Lorsque le Général était encore au ministère, uniquement sous le patronage des radicaux, lors d'un déjeuner commun au café Anglais avec Clemenceau, Naquet aurait sondé le terrain, insinuant que peut-être, dans certaines circonstances, « on pourrait entreprendre quelque chose qui n'était pas dans la Constitution Wallon »³⁵⁰. Le Général aurait alors dit à Clemenceau: « C'est la première fois que je l'entends parler ainsi ».

³⁴⁶ *Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.129.

³⁴⁷ Voir NAQUET, « Parole d'honneur », *Le Bonhomme républicain* [Avignon], 4 novembre 1888, p.1. Sous la Restauration, Ampère donnait des cours de géométrie au duc d'Angoulême. Ayant perdu patience avec cet élève qui refusait l'explication de son maître, à propos d'une ligne droite qui peut se rapprocher d'une ligne courbe sans l'atteindre, Ampère lui avait lancé ladite expression.

³⁴⁸ Il importe d'indiquer que les articles de Mermeix, notamment celui qui se rapporte au coup de force, s'appuyaient, en bonne partie, sur les informations de Naquet, auquel ils furent soumis, avant leur parution, pour lecture, voire pour approbation (*Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.129). C'est dire que la version publiée n'aurait été, en dernière analyse, que celle que ces deux amis s'accordèrent à présenter, au moment où Naquet croyait « que désormais, le rôle politique du général Boulanger est fini » (p.130) et où Mermeix écrivait au Général que « mon livre aura pour effet certain de rendre plus définitive encore la rupture des républicains-démocrates qui ont fait campagne avec vous et des royalistes » (« Mon Général », 10 août 1890, *in A.D.V.* 1J35).

³⁴⁹ Voir la lettre de Naquet, « Mon cher Lockroy », lettre citée.

³⁵⁰ MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, p.9.

Trois jours après la chute du ministère Goblet, le 21 mai 1887, Naquet, poussé par la colère que lui inspirait l'injustice de cet acte, aurait renouvelé ses propos. Il aurait été favorable à un coup qui radicaliserait la République en lui donnant un caractère essentiellement démocratique et social³⁵¹. Persuadé qu'un gouvernement fondé sur un coup ne pourrait être durable et inquiet du jugement de l'histoire, Boulanger fit à Naquet la leçon du Second Empire.

« Il était un Président de la République, il tenait tout: le pouvoir exécutif, l'armée, la police, la magistrature, les préfets [...]. Il n'avait devant lui qu'une Chambre impopulaire. La France était avec lui, Paris aussi. Eh bien ! malgré tout ces atouts, [...] Louis Napoléon a failli ne pas réussir »³⁵².

Un jour de septembre, le Général se confia à Naquet:

« Nous faisons un coup d'État; nous réussissons. Par notre manière d'agir ensuite, par le désintéressement que nous sommes bien résolus à montrer, nous pourrions nous faire pardonner; mais si nous échouons, quelle terrible responsabilité nous encourons ! À qui ferons-nous croire que nous n'étions pas mus par des vues d'ambition personnelle et que nous n'agissions que dans le seul bien du pays ? Personne ne nous croira et nous serons à tout jamais perdus dans l'opinion de nos concitoyens »³⁵³.

En ce sens, on pourrait également interpréter la lettre qu'écrivit Boulanger à Naquet, dix jours après son départ pour Clermont-Ferrand, comme un troisième refus.

« Attendons ! Quand je serai sûr à faire réussir ce qui ne tardera guère, je vous écrirai plus longuement »³⁵⁴. Boulanger qui n'avait alors en main que l'armée craignait que, dans l'éventualité d'un coup qui se transformerait en guerre civile, l'Allemagne n'attaquât. Étant donné qu'il serait impossible alors de mobiliser, la patrie se trouverait

351 Voir SOMÈS, *op. cit.*, p.31.

352 MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme, op. cit.*, p.10.

353 « Coup d'État », article cité.

354 *B.N., N.A.F.* 23783, « Mon cher ami », 18 juillet 1887, folio n° 5.

ouverte au danger d'une nouvelle invasion, ce dont le Général ne voulait aucunement assumer la responsabilité devant l'histoire³⁵⁵.

« Cette dernière objection me frappa tellement, déclara Naquet, que je n'insistai plus »³⁵⁶. Il retint cet argument patriotique pour déconseiller une action de nuit le 27 janvier. Il tenait compte également du fait que Boulanger n'était pas entouré seulement par des républicains et qu'il ne s'appuyait plus uniquement sur le parti radical. Dans une lettre écrite la veille, destinée à « servir un jour à éclairer l'histoire » et à n'être lue « que par quelques érudits après ma mort », Naquet affirmait ne pas vouloir de César.

« Le mouvement qui le [Boulanger] porte est le plus beau qui se soit produit depuis le Consulat. Le premier Consul a gâché le sien en faisant l'Empire [...]. Puisse Boulanger utiliser au mieux des intérêts de ma patrie celui dont il bénéficie ! C'est pour l'aider dans cette voie, s'il y marche, pour éviter par mes conseils qu'il en sorte [...], que je me suis mis à ses côtés »³⁵⁷.

Si Naquet s'empressa de confirmer les révélations de Mermeix, c'est parce que ces propos avaient été tenus au moment de l'affaire Wilson, quand les radicaux faisaient au Général des propositions semblables. Craignant que Ferry ne fût porté à remplacer Grévy démissionnaire, Clemenceau anima alors les nuits historiques des 28 et 29 novembre 1887³⁵⁸. Ces pourparlers d'intrigues politiques, tenus alors chez Durand et chez Laguerre, avec la convocation et la participation de Boulanger venu incognito à Paris, qu'étaient-ils, au fond, « si ce n'est la proposition d'un coup d'État

³⁵⁵ DANSETTE, *op. cit.*, p.87.

³⁵⁶ « Coup d'État », article cité.

³⁵⁷ « Paris le 26 janvier 1889 », lettre manuscrite, destinée à son journal intime, *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.43-47. À l'époque l'idée était répandue que le coup d'État du 18 Brumaire contribuait à sauvegarder l'acquis révolutionnaire.

³⁵⁸ Pour un récit détaillé, voir MERMEIX, *Les coulisses du boulangisme*, *op. cit.*, pp.207-229.

à vous faite par les radicaux », résuma Laur au Général³⁵⁹. D'ailleurs, malgré l'auto-accusation de Naquet, celui-ci ne fut jamais appelé devant la justice pour établir les faits sur ce point. Même lors du procès de la Ligue des patriotes qu'on fit à Naquet, il défia ses juges:

« Examinez mes paroles, mes actes [...], jamais vous n'y trouverez un mot, jamais vous n'y trouverez un fait par lequel je me sois écarté de la légalité »³⁶⁰.

Pour ces raisons, Naquet ne voyait là qu'une chimère d'adversaires politiques. « La prétendue tentative de complot boulangiste n'a jamais pu être démontrée »³⁶¹. Or, pour celui-ci et pour les radicaux boulangistes, il n'existait aucun problème de coup d'État ou de doctrine avec les radicaux de Clemenceau. C'était purement une question personnelle, d'un général victime de jalousies et de rancunes, auquel ses détracteurs reprochaient de leur avoir volé la popularité³⁶², et de la passion du pouvoir³⁶³. Commentant la tournée d'octobre de Clemenceau à Toulon, Naquet soutint qu'en principe il ne trouvait aucune différence entre le programme que Clemenceau présenta

³⁵⁹ « Lettre au Général », *La Presse*, 11 octobre 1889, p.1. Nous nous bornons à souligner que ce fut également la version du parti opportuniste, telle que propagée par Arthur Ranc, Joseph Reinach et Camille Dreyfus, le rédacteur de *La Nation*. Voir « La nuit historique », *L'Action*, 19 octobre 1888, p.1 et « Paris au jour le jour », *Le Figaro*, 15 octobre 1888, p.3. Pour une version niant le reproche de ces derniers, voir le témoignage d'Eugène Mayer, « La nuit historique », *La Lanterne*, 18 octobre 1888, p.1.

³⁶⁰ *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.156.

³⁶¹ STERNHELL, *op. cit.*, p.57. Laur écrivit à Boulanger: « Vous voilà en exil pour n'avoir pas voulu faire un coup d'État. [...] Vous avez été pourchassé, persécuté, condamné pour un crime que vous ne vouliez commettre à aucun prix » (« Lettre au Général », article cité).

³⁶² Voir le discours de Clemenceau (*J.O.C.*, 11 juillet 1887, p.1163), où il déclara: « Cette popularité, c'est la nôtre, c'est celle que [...] le parlement républicain [nous] a toujours refusée depuis que nous sommes maîtres des pouvoirs publics. On nous l'a volée, cette popularité ! »

³⁶³ « Leur courte vue », *Le Ralliement*, 17 février 1889, in *A.D.V.*, 1J32.

alors et les idées du parti national³⁶⁴. Sur le fond, les radicaux étaient d'accord.

« Il n'y a en réalité que Boulanger qui nous gêne pour tomber dans les bras les uns des autres. Une proposition: remplaçons dans le Parti national Boulanger par Clemenceau, donnons-lui par un coup de baguette magique la popularité du Général et je parie que toutes les accusations de dictature disparaissent, que les membres du Parti national seront des sauveurs [...] au lieu d'être des traîtres à la République »³⁶⁵.

En revanche, s'il y avait dans l'air un coup d'État quelconque, il serait plutôt venu d'en haut, de la part du cabinet Floquet et d'autres ministères à venir³⁶⁶.

Quoi qu'il en soit, bien que Naquet se vantât que le coup d'épée de Floquet au Général n'avait pas tué le boulangisme et que, au contraire, « voici que la popularité du soldat patriote se réveille dans toute la France, plus puissante, plus vivante que jamais »³⁶⁷, la victoire du 27 janvier fut la dernière poussée du boulangisme. En vain, Naquet présuma que le suffrage universel s'était ressaisi et que le Général avait inspiré un enthousiasme et une égale confiance aux travailleurs des champs et aux travailleurs des villes. Illusoirement, il crut que le vote de Paris entraînerait les troupes républicaines de province à donner « un fort coup de barre à gauche »³⁶⁸, que

³⁶⁴ Pour la tournée de Clemenceau, voir « Dans le Var », *La Presse*, 12 octobre 1888, p.1. En fait, c'est également le programme que Clemenceau présenta aux législatives de 1889, lequel se composait principalement de trois points. La révision par une constituante. La liberté de conscience par la séparation de l'Église et de l'État. Des réformes sociales par la refonte du système des tarifs et des taxes et par l'introduction de plans de pension et de compensation. Pour les détails, voir l'éditorial de *La Justice*, 19 septembre 1889. Voir également, à cet égard, l'article de LOCKROY, « Ce que nous voulons — ce que nous croyons », *Le Clairon*, 17 juillet 1889, in *A.P.P.*, B a/1160.

³⁶⁵ « Clemenceau boulangiste malgré lui », *La Presse*, 14 octobre 1888, p.1.

³⁶⁶ Voir, à cet égard, *A.N.*, F⁷ 12445, rapport du 23 mars 1889. NAQUET, « Dénégations suspectes », article cité. « Floquet — Deux — Décembre » et « Le complot Floquet », *Le Figaro*, 23 et 24 novembre 1888, p.1. « Le coup d'État », *L'Autorité*, 25 novembre 1888, p.1, où Boulanger raconta que ses informateurs du ministère de l'Intérieur lui dévoilèrent que Floquet préparait des cachots à Clairvaux et à Melun pour tous les chefs boulangistes, de Mackau et de La Rochefoucauld, à droite, à Laisant et Naquet, à gauche. Léon Bourgeois, sous-secrétaire d'État alors, et M. Herbette, directeur des prisons pénitentiaires, seraient même allés en personne visiter les lieux.

³⁶⁷ « Floquet le tyran », article cité.

³⁶⁸ *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.47.

Boulangier serait en position de réaliser une concentration des masses démocratiques et que ce mouvement briserait le parlementarisme aux législatives d'octobre³⁶⁹, instaurant enfin « une République franchement démocratique, une République honnête, organisée sur des bases nouvelles et où les droits de la nation seront scrupuleusement respectés »³⁷⁰. La réflexion attribuée à Thiébaud, ou à Déroulède, à savoir: « Minuit cinq ! Depuis cinq minutes, le boulangisme est en baisse », s'avéra juste³⁷¹. Ce qui suivit ne fut qu'une agonie.

Il importe cependant de retenir en conclusion que, conformément à ce qui précède, le rôle que les radicaux et Naquet jouèrent dans l'affaire Boulangier se révèle beaucoup plus important que celui qu'on avait tendance à leur attribuer dans l'historiographie de cette affaire. Par son influence prépondérante au Comité républicain national, cette faction de radicaux, qui semblait naguère marginale, marqua les phases essentielles de l'histoire du boulangisme. Par son intervention dans la question des nominations des députés boulangistes, elle s'avéra un joueur clef dans les destinées de ce parti. Lorsque surgit le problème de l'exil du Général, ainsi que nous le verrons, une question qui était chargée de conséquences désastreuses pour le mouvement boulangiste, c'est uniquement à Naquet et aux membres radicaux du Comité

369 *B.N., N.A.F.*, 23783, « Mon cher Naquet », 11 septembre 1889, folio n° 54.

370 « Discours de Naquet à Belleville », *La Presse*, 26 février 1889, p.1.

371 BAINVILLE, *op. cit.*, p.144. Voir également « À travers Paris — Deux jugements sur le 27 janvier », *Le Figaro*, 1^{er} octobre 1891, p.2, attribuant également à Rochefort la phrase suivante: « Général, il est minuit dix. Votre popularité décroît depuis dix minutes ! »

républicain national que Boulanger s'adressa. De ce fait, cette faction de radicaux mérite donc plus d'intérêt et d'attention de la part des chercheurs.

□ □

ÉPILOGUE

Comprenant la victoire de Paris comme le ralliement de l'électorat radical au boulangisme, Naquet interpréta ce signe comme un premier pas menant à l'instauration de sa République radicale¹. Promouvant la fusion des partis, il continua d'encourager le Général, d'une part, à réaffirmer l'inébranlable engagement de son mouvement vis-à-vis des républicains et, d'autre part, à rassurer l'électorat sincère de droite, dans ce cas-ci les catholiques qui hésitaient encore à joindre le parti républicain national, qu'il était bel et bien un parti de conciliation². Naquet estimait qu'une nouvelle déclaration nette de Boulanger annonçant qu'il rompait avec les conservateurs et les cléricaux, ennemis irréconciliables de la République, tout en laissant la porte de son parti ouverte à tous les citoyens désireux de travailler à fonder une République nationale, serait adéquate³. Une telle déclaration était censée avoir pour effet de détacher des chefs cléricaux leurs troupes catholiques, lesquelles entreraient désormais dans la République.

L'occasion se présenta quelques jours après l'élection de Paris, au début de février 1889. Jules Delahaye, le rédacteur conservateur du *Journal d'Indre-et-Loire*, demanda à Naquet de convaincre le Général de venir à Tours afin de faire connaître aux

¹ NAQUET, « L'élection de la Seine », *La Presse*, 31 janvier 1889, p.2. Voir également « L'élection », *La Justice*, 28 janvier 1889, p.1.

² Voir « La République Boulanger », *Le Ralliement* [organe radical-socialiste de Saône-et-Loire], 20 mars 1889, in *A.N.*, F⁷/12447.

³ La veille de l'élection de Paris, Naquet amena Boulanger à déclarer également: « Fidèle à mon programme de conciliation, je fais appel, sur le terrain de la République nationale, à tous les Français. [...] Pas d'exclusivisme ! C'est aux républicains de vieille date que je m'adresse; mais c'est aussi aux citoyens qui, jusqu'ici, ont gardé leurs préférences pour les anciens régimes ». « Électeurs de la Seine », *Le Matin*, 26 janvier 1889, in *Varia*, 4LB57 14019, vol.3, p.27.

populations de ce département et des départements circonvoisins son « programme de réconciliation patriotique [...], programme tendant à l'établissement, dans notre pays, d'une République honnête, ouverte à toutes les bonnes volontés »⁴.

Un grand rassemblement de dimanche fut organisé à ce propos pour le 17 mars 1889⁵. Le chaleureux accueil que firent au Général les dizaines de milliers de catholiques de cette localité et la participation d'un grand nombre de notables, de conseillers généraux et de maires venus de toute la région, témoignent de l'importance politique que prit cet événement⁶.

Après quelques allocutions de bienvenue⁷, Naquet ouvrit ledit banquet avec un exposé très applaudi où il passa en revue le programme boulangiste⁸. Le Général, quant à lui, ne prit la parole qu'après le dessert. Prononçant alors un discours entièrement rédigé par Naquet et qui eut beaucoup de retentissement⁹, Boulanger appuya d'abord le programme que Naquet venait de présenter. « Messieurs, mon ami, Monsieur

⁴ Pour les lettres d'invitation à Naquet et à Boulanger ainsi que tous les détails relatifs à l'organisation de cette grande réunion, voir « Le général Boulanger à Tours », *Le Peuple souverain*, 21 février 1889, p.1. Voir également « Une lettre du G^{al} Boulanger », *Journal d'Indre-et-Loire*, 20 mars 1889, p.1, et *B.N., N.A.F.*, 23783, « Mon cher ami », 23 février 1889, folio n°39.

⁵ Voir « Le boulangisme à Tours », *Le Messager d'Indre-et-Loire*, 21 février 1889, p.1. Contrairement à l'interprétation de Jacques PIOUS (*D'une guerre à l'autre 1871-1914*, Paris, Spes, 1932, p.115) qui considéra le banquet de Tours comme une réaction à la contre-attaque de Constans, il importe de souligner que, bien que Boulanger ne donnât son accord définitif pour participer audit banquet que le 7 mars, tel que nous l'apprend un rapport de police (*A.P.P.*, B a/969, rapport du 7 mars 1889), les négociations avaient été engagées au début du mois de février, près de trois semaines avant la constitution du ministère Tirard (22 février), antérieurement à la dissolution de la Ligue des patriotes et aux procès qui s'ensuivirent.

⁶ Pour tous les détails, voir le télégramme intercepté de Laguerre à *La Presse*, in *A.N.*, F⁷/12447, 17 mars 1889, 21h30, et NAQUET, « Le 17 mars », *La Presse*, 20 mars 1889, p.1.

⁷ Voir « Discours de M. Laurenceau, président du comité révisionniste », « Discours de M. Millevoye » et « Discours du citoyen Roy, vice-président du comité révisionniste », *La Presse*, 19 mars 1889, p.1.

⁸ NAQUET, « Discours de M. Naquet », *L'Autorité*, 19 mars 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.123-126. Pour les vifs remerciements et les éloges qu'on fit à Naquet, voir « Discours de M. Jules Delahaye », *L'Autorité*, 19 mars 1889, *ibid.*, 4LB57 14019, vol.3, pp.78-80.

⁹ « La République Boulanger », article cité. BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, p.229.

Naquet, m'a laissé peu de choses à vous dire. Les doctrines qu'il a exprimées ne représentent point des opinions personnelles, ce sont les doctrines mêmes du parti républicain national »¹⁰.

Brossant le portrait de la République ouverte que son parti s'était proposé d'instaurer selon le schéma de Naquet, le Général prit ensuite ses distances face à ceux qui venaient à lui avec l'arrière-pensée de l'utiliser comme bélier pour pratiquer la brèche dans la République et rétablir la monarchie ou l'Empire¹¹. En fait, le Général disait ne vouloir savoir d'aucun de ses partisans d'où il venait ni exiger de personne un certificat d'origine. Peu lui importait qu'on se ralliât à la République par enthousiasme ou par raison, l'essentiel c'était qu'on y adhérât sincèrement.

En se tournant enfin vers les républicains et vers les troupes catholiques, le Général leur donna l'exemple de Naquet.

« L'élection de Paris a fourni la preuve, — et rien n'empêche ceux qui ne sont point avec nous de venir grossir nos rangs et de rendre ainsi plus vaines encore les craintes dénouées de fondements, que nos ennemis affectent. [...] Naquet, un de ceux qui sont venus à moi du vieux parti républicain, qui sont venus sans rien sacrifier de leurs convictions antérieures et, au contraire, parce qu'ils ont vu dans le parti national la réalisation des principes de toute leur vie, mon ami Naquet, vous disait ce qu'il pense de la politique religieuse du gouvernement actuel et comment il conçoit celle du gouvernement de demain. De semblables déclarations, dans une telle bouche, sont plus significatives encore que dans la mienne [...], vous l'avez entendu; et ses paroles ont dû, je crois, rassurer les plus hésitants. Je m'adresse donc à la fois aux conservateurs et aux vieux républicains qui m'entourent, et je leur dis: Plus de suspicions ! Plus d'équivoque ! »¹²

Tout compte fait, bien que certains journaux de la gauche fussent fort embarrassés par le contenu très républicain du discours de Tours et ne pussent

10 Pour le discours *in extenso*, voir « Discours du Général à Tours », A.N., F⁷/12447, 17 mars 1889.

11 « Le 17 mars », *Journal d'Indre-et-Loire*, 20 mars 1889, p.1.

12 « Discours du général Boulanger », *La Cocarde*, 18 mars 1889, p.1.

contester non plus l'effet politique qu'il produisit, en règle générale, la presse républicaine resta immuable dans son hostilité au boulangisme¹³. *La Justice*, *Le Radical* et *La Lanterne* reprochèrent à Naquet d'avoir collaboré avec des feuilles cléricales, d'avoir soumis le discours du Général à l'approbation de M^{gr} Freppel, l'évêque d'Angers, et de s'être abandonné à l'Église¹⁴.

Naquet, quoique n'ayant pas dissimulé la publication de deux articles dans *Le Rosier de Marie*¹⁵, repoussa les accusations ci-dessus. « Est-ce que dans mon discours de Tours, répliqua-t-il, je n'ai pas déclaré de la manière la plus nette, devant les catholiques qui m'entouraient, que je ne reniais rien, absolument rien de mes convictions philosophiques ? »¹⁶ Quel accueil pouvait-il d'ailleurs espérer des cléricaux après avoir fait voter la loi du divorce¹⁷ ? « S'il s'était agi de faire acte de cléricisme, soutint Naquet, je ne me serais pas trouvé à ses côtés [Boulangier], et c'est moi qui ai prononcé le plus important des deux discours de Tours »¹⁸. Toutefois, les organes ci-dessus maintenaient toujours l'accusation de paternalisme qu'ils adressaient à Boulangier, pour s'être posé ouvertement en maître, ou en portier de la République qui s'arrogeait le droit de l'ouvrir et de la fermer selon ses projets. « Après comme avant,

¹³ NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, op. cit., p.186.

¹⁴ Voir « L'ami du clergé », *La Lanterne*, 19 et 20 avril 1889, p.1. NAQUET, *Autobiographie*, op. cit., p.89.

¹⁵ Voir « Le banquet de Tours » et « Une explication », *Le Rosier de Marie*, 23 mars et 26 janvier 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.134-136 et 41-47.

¹⁶ Voir NAQUET, « À M. Pelletan », *La Presse*, 21 mars 1889, p.1.

¹⁷ Voir A.N., F⁷/12445, pièce n°1164, rapport du 22 mars 1889.

¹⁸ NAQUET, *Temps futurs...*, op. cit., p.6.

résumaient-ils, M. Boulanger est l'homme de la réaction »¹⁹.

De leur côté, à en juger par les éditoriaux des jours qui suivirent le banquet de Tours, les journaux de droite, comme *L'Autorité* et *Le Soleil*, constataient de plus en plus que le général Georges Boulanger n'était pas un George Monk qui rétablirait la monarchie, mais plutôt un George Washington. *Le Journal de Saône-et-Loire*, principal organe réactionnaire de ce département, en vint à faire douloureusement le constat ci-dessous.

« Jamais, en effet, le Général ne s'était expliqué aussi nettement. [...] C'est décidément la République qu'il veut constituer [...]. À son avis, la monarchie sous aucune de ses formes ne saurait être rétablie sans de profondes secousses »²⁰.

Cependant, les royalistes et les impérialistes avérés avouèrent également qu'il ne leur restait plus qu'à poursuivre l'assaut du régime parlementaire par le biais du boulangisme, utilisant à cet effet la formule de la marche parallèle de Naquet²¹. Dès le début d'ailleurs, ceux-ci ne définissaient le boulangisme qu'en ces termes: « C'est un instrument, c'est un outil, c'est un engin »²². Lorsqu'ils constatèrent l'échec du mouvement révisionniste aux législatives, ils étaient évidemment les premiers à dire « bonsoir messieurs »²³.

¹⁹ Voir l'article de Jean RICHARD, « Sans titre », *La Dépêche* [organe radical de Saône-et-Loire], et la coupure de journal « Sans titre », *Le Progrès* [organe progressiste de Saône-et-Loire], 20 mars 1889, in *A.N.*, F⁷/12447.

²⁰ Voir « Le discours de Tours », *Journal de Saône-et-Loire*, 22 mars 1889, in *A.N.*, F⁷/12447.

²¹ Voir l'extrait de journal « Sans titre », *Le Nouvelliste du Morvan* [organe conservateur de l'Autunois], 20 mars 1889, in *A.N.*, F⁷/12447.

²² Voir l'éditorial de Paul de Cassagnac, in *L'Autorité* du 4 janvier 1889. Cité par NÉRÉ, *Le boulangisme et la presse*, op. cit., p.177.

²³ Voir « Royalistes, bonapartistes et boulangisme », *La Cocarde*, 16 octobre 1889, p.1. *A.P.P.*, B a/969, rapports des 25 septembre, 10 octobre et 18 octobre 1889.

L'idée d'une République radicale, de conciliation et nationale avait subi un échec de la part des chefs boulangistes eux-mêmes. Rochefort, après les législatives de 1889, poussa à une guerre contre les religieux catholiques, tandis que Laisant, Laur et Morès optèrent pour l'antisémitisme. Le Général, qui déclarait: « Je ne suis pas antisémite »²⁴, voulait d'ailleurs rompre avec ceux qui faisaient cette campagne en se servant de son nom. C'est pourquoi il écrivit alors à Naquet:

« Guerre aux accapareurs, à quiconque vit de la misère des autres; cela tant que l'on voudra ! Guerre de religion, jamais ! Je leur [Laisant, Laur et Morès] fais de plus observer tout ce que notre parti, le parti national, le parti de la liberté de conscience pour tous, a à perdre en se mettant à la remorque de la ligue anti-sémitique et de son pontife Drumont »²⁵.

Essayant de détourner Naquet de son intention de quitter le mouvement boulangiste qu'il ne reconnaissait plus, le Général lui dit:

« J'estime que votre sortie du comité aurait des effets déplorables, [...] jusqu'à compromettre notre succès en mai. [...] Je ne mettrai jamais le parti républicain national à la remorque d'un Drumont »²⁶.

□ □

Quant à Boulanger, Naquet le considérait, ainsi que nous l'avons vu antérieurement, comme le soldat héros populaire, le leader d'un mouvement révisionniste destiné à instaurer sa République radicale. Toutefois, dès que la

²⁴ Voir « Le général Boulanger et les Israélites », *La Presse*, 23 janvier 1890, p.1, et la lettre du Général au journaliste Chincholle: « Mon cher ami », *Le Figaro*, 28 janvier 1890, p.1.

²⁵ *B.N.*, N.A.F., 23783, « Mon cher Naquet », 26 janvier 1890, folio n°142. Voir également « Mon cher ami », 22 janvier 1889 [1890 selon nous], folio n°34. Nous nous bornons à souligner que Drumont avait reproché à Boulanger son entourage juif, déclarant: « Il [Boulanger] se perd dans les Naquet et les Meyer ». Édouard DRUMONT, *La dernière bataille*, Paris, Dentu, 1890, p.137. Pour ce que pensait Drumont de Naquet, voir *Id.*, *La France juive*, Paris, Marpon et Flammarion, 1887, vol.1, pp.112-116.

²⁶ *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon très cher ami », 11 février 1890, folio n°151.

République opportuniste commença à « jouer serré »²⁷ en lançant une offensive qui visait le Général en particulier, Naquet en vint à douter que le chef du mouvement boulangiste fût à la hauteur de cette mission, au point de se faire une nouvelle représentation de Boulanger, fort différente de la première. La question des poursuites et de l'exil de Boulanger, traitée ci-dessous, est pertinente à cet égard.

Les historiens s'accordent à dire que c'est à cause du zèle déployé par le ministre de l'Intérieur Ernest Constans²⁸, « un être très entêté » de l'avis de Naquet qui avait « eu déjà l'occasion de [s']en apercevoir à plusieurs reprises »²⁹, que le Général prit la fuite. Constans, par ailleurs, n'était autre que celui qui avait presque réussi à former un cabinet, en janvier 1885, avec Naquet aux Postes et Télégraphes et Boulanger à la Guerre³⁰. Mais, par les temps qui couraient, il utilisa contre ces derniers toutes les armes qu'une administration centralisée avait mises à sa disposition.

Profitant du premier incident venu, celui du cosaque Atchinoff à Sagallo, en Somalie française³¹, Constans orchestra des poursuites en justice contre la Ligue des patriotes, à partir du 28 février 1889, menant, au bout du compte, à la dissolution de

²⁷ Voir *L'Année politique*, 1889, p.31.

²⁸ Voir le portrait que traça FULTON, *The Political Ascent of Ernest Constans: A Study in the Management of Republican Power*, *op. cit.*

²⁹ Voir la lettre de Naquet à Arman de Caillavet, « Mon cher ami », 30 mars 1880, *Archives familiales (Caillavet) du D^r Robert Naquet*. Pour un article où Naquet brosse le portrait de Constans, voir *id.*, « Le vrai malade », *La Presse*, 23 mai 1889, p.1.

³⁰ Voir « Hier et aujourd'hui », *Le Matin*, 20 mars 1889, p.1, et « Racontars fantaisistes, le cabinet Constans en 1885 », *La Presse*, 22 mars 1889, p.1.

³¹ Pour tous les détails, voir Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *La Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1891, tome 92, p.472.

ce fer de lance du mouvement boulangiste³². Le 3 mars, il releva le défi de Laguerre³³, traduisant également en justice Naquet et les autres membres du comité directeur de la Ligue³⁴.

« Le procès qui nous est intenté, déclara Naquet, [...] est un de ces procès que nos pères sous la Restauration, ont qualifié de procès de tendances. [...] L'intention, ici, domine les actes, le but poursuivi domine [...] les moyens par lesquels on le poursuit »³⁵.

À vrai dire, c'était le prélude à ces procès politiques dans lesquels on impliquerait les radicaux boulangistes. Mais, à ce moment, seul Boulanger fut épargné³⁶.

Compte tenu des amendes légères infligées à Naquet et aux chefs de la Ligue, et de l'abandon par le Gouvernement lui-même du délit de société secrète, Naquet trouvait que Constans faisait beaucoup de bruit pour rien et que c'était « une sottise »

32 La Ligue fut dissoute pour violation des articles 291 et 294 du Code pénal, parce que celle-ci avait voté un ordre du jour « contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire, désavoué par tous les patriotes, qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises ». Naquet souligna le ridicule de ces accusations, rappelant que déjà sous Louis-Philippe, Guizot appelait les articles ci-dessus « la honte de notre Code ». Voir *Varia*, 4LB57 14019, vol.3, p.49. Pour l'ordre du jour *in extenso*, *ibid.*, p.53. Pour tous les détails de la souscription que la Ligue avait ouverte pour les victimes de l'incident de Sagallo et à laquelle Naquet contribua pour 20 francs, voir « Souscription », *La Presse*, 2 mars 1889, p.1. Pour la discussion des résolutions tendant à autoriser des poursuites, voir *J.O.C.*, 15 mars 1889, pp.562-576. P. RETCHARD, *Le procès de la Ligue des patriotes d'après les documents officiels*, Paris, 1890.

33 Voir la lettre ouverte de LAGUERRE, « Monsieur le Garde des Sceaux », *La Presse*, 2 mars 1889, p.1.

34 Malgré la protestation de Naquet et de ses amis contre la levée de leur immunité parlementaire (« Déclaration », *La Presse*, 13 mars 1889, p.1), le Sénateur fut condamné, le 6 avril 1889, ainsi que Déroulède, Laguerre, Laisant et Turquet, à 100 francs d'amende (NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.89). Pour le jugement, voir « L'affaire de la Ligue des patriotes — Police correctionnelle, Tribunal de la Seine (8^e Ch.), audience du 6 avril 1889 », *in Varia*, 4LB57 14019, vol.3, pp.104-109. Pour le document saisi au siège social de la Ligue des patriotes, sur lequel le procureur de la République appuya les poursuites ci-dessus, voir *ibid.*, 4LB57 14018, vol.11, pp.110-111. Voir également « Les poursuites — M. Naquet au Palais de justice », *La Presse*, 22 mars 1889, p.1. Pour l'audience de Naquet du 2 avril devant la 8^e chambre correctionnelle et son discours de défense du 3 avril, voir les articles « Interrogatoire d'Alfred Naquet » et « Défense de M. Alfred Naquet », *La Presse*, 4 et 5 avril 1889, p.1, et « Le procès de la Ligue des patriotes », *Le Figaro*, 4 avril 1889, p.2.

35 « Défense de M. Alfred Naquet », article cité.

36 Nous nous bornons à souligner que le Gouvernement revint sur sa décision d'entamer des poursuites contre le général Boulanger dans le cadre du procès de la Ligue des Patriotes. Il ne se servit donc pas « des documents faux [souligné dans l'original] introduits dans le dossier des pièces saisies au siège de la société » ci-dessus. L'opposition de Freycinet aurait été à l'origine de ce changement d'avis. Voir *A.P.P.*, B a/969, rapport du 14 mars 1889.

de toucher à la Ligue, sur le plan juridique à tout le moins³⁷. Constans, au contraire, ne croyait pas que le Gouvernement s'exposait au ridicule, parce qu'il cherchait d'abord à obtenir un avantage politique en privant le Général d'un des puissants éléments d'action du parti national³⁸. C'est ce vers quoi tendait également Constans en inspirant une proposition de loi, appuyée par les radicaux de Clemenceau, venant interdire les candidatures multiples³⁹. Ayant compris où Constans voulait en venir, Naquet en arriva à la conclusion suivante:

« La Ligue était condamnée depuis le 27 janvier. Elle devait périr, parce qu'en elle, ce n'est pas la Ligue que l'on voulait, qu'on espérait atteindre, mais le parti républicain national tout entier »⁴⁰.

Conformément à la requête d'Emmanuel Arène⁴¹, demandant au Gouvernement de se hâter d'arrêter « le chef de la bande »⁴², Constans s'attaqua à Boulanger. Le 10 mars, le palais du Luxembourg était saisi de la proposition de loi Morellet, se rapportant à la transformation du Sénat en Haute Cour. Cette procédure judiciaire d'exception fut accélérée davantage⁴³, à la suite de l'escalade due à l'attaque directe de l'intégrité de

³⁷ *Varia*, 4LB57 14019, vol.3, p.51. Pour un article confirmant le point de vue de Naquet, voir Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *La Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1889, tome 92, pp.467-473 et p.946.

³⁸ Un rapport non daté de 1890 (*A.P.P.*, B a/976) confirme que les mesures ci-dessus jetèrent le désarroi dans la Ligue, menant à la paralysie de cette société et à la désertion de plusieurs de ses membres. Il fallut du temps pour que les anciens comités affiliés recommençassent une certaine activité, sous de nouveaux noms.

³⁹ Pour la pensée de Naquet à l'égard de cette question, voir NAQUET, « Un cumul », *La Presse*, 6 mars 1889, p.1. Pour la discussion et l'adoption de la loi ci-dessus, voir *J.O.C.*, 13 juillet 1889, pp.2002-2008. Pour la protestation de Boulanger, voir « Électeurs », *L'Intransigeant*, 5 août 1889, p.1.

⁴⁰ Voir NAQUET, « Nouveau sujet de gratitude », *La Presse*, 3 mars 1889, p.1.

⁴¹ Député de la Corse et rédacteur du *Matin*.

⁴² Voir, à cet égard, NAQUET, « La vanne », *La Presse*, 27 mars 1889, p.1.

⁴³ Le 30 mars, le Sénat et le 4 avril, la Chambre votèrent l'autorisation de poursuite. Le 8 avril, ce fut le décret instituant le Sénat en Haute Cour. Le 9 avril, la Chambre vota la loi sur la procédure de la Haute Cour. Le 12 avril, la commission d'instruction décida le renvoi de Boulanger, Dillon et Rochefort devant la Haute Cour. Les 8-10 août, ce fut le procès. Le 14 août, (à suivre...)

Constans à la Chambre, sur l'ordre de Boulanger⁴⁴, qui déjà se méfiait vraisemblablement « de Constans comme du feu »⁴⁵.

Si les radicaux socialistes approuvèrent cette mesure d'exception et si Clemenceau la justifia comme il justifiait le Tribunal révolutionnaire et la Terreur⁴⁶, Naquet, au contraire, ne voyait là qu'une aberration de la part du Gouvernement, une injustice, la mise en place d'un genre de « peloton d'exécution », l'équivalent d'un coup d'État renversé et un acte hypocrite, pire que la loi des suspects de 1793⁴⁷. D'ailleurs, personne ne se trompait quant à la nature de ce procès⁴⁸. L'accusation de complot et d'attentat n'était qu'une apparence⁴⁹. En réalité, par l'imputation de méfaits divers au Général, très souvent sans fondement, tel le présumé détournement de fonds

43(...suite)

le jugement. Voir Jules Quesnay de Beaurepaire, *Le procès du général Boulanger - Rochefort - Dillon devant la Haute cour de justice*, Paris, Librairie française, 1889.

44 Boulanger, bien qu'on le lui eût déconseillé, donna l'ordre à Laguerre de porter, le 16 mars, devant la Chambre des documents très compromettants à l'égard de Constans. Ceux-ci portaient sur l'affaire Baratte, relative à la société d'Assurances de Lyon de 1882. Baratte lui-même passait, à ce moment, devant la justice correctionnelle. Les quolibets parus dans la presse boulangiste, quelques jours auparavant (« Comment rapporte un titre d'ancien ministre - la corruption parlementaire », « Le dix mille francs d'un président de conseil d'administration », « Un ministre indigne », « Le chèque accusateur » et « Tel est le ministre intègre qui envoie en police correctionnelle les patriotes »), nous donnent une idée générale de la situation. Voir « Le cas de M. Constans », *L'Intransigeant*, 14 mars 1889, p.1.

45 Confiance faite à Naquet par Boulanger. Voir *B.N., N.A.F.*, 23783, « Mon cher ami », 14 septembre 1889, folio n°61.

46 Voir *J.O.C.*, 29 janvier 1891, p.156 notamment.

47 NAQUET, « L'aberration », *La Presse*, 6 avril 1889, p.1. Voir l'article « Y a-t-il attentat ? » (*Le Figaro*, 18 juillet 1889, pp.1-2) où l'on compara le procès de Boulanger à celui que fit le Tribunal révolutionnaire à Danton.

48 Voir *A.P.P.*, B a/973, rapport du 22 mai 1889 portant sur les discussions au sujet de la Haute Cour. La majorité des membres de celle-ci, racontait-on, voulait, faute de preuves, clore l'instruction. Mais Constans les aurait suppliés de faire traîner les choses le plus longtemps possible, parce qu'il escomptait que Boulanger pourrait mourir dans l'intervalle.

49 La lettre de Naquet à Lockroy (« Mon cher Lockroy », lettre citée, pp.188-189) est révélatrice à cet égard. « Comment ! Vous qui avez imaginé le boulangisme, qui m'y avez conduit par la main, qui, pendant deux ans, comme moi d'ailleurs, avez supplié le Général de faire un coup d'État contre votre propre ministère quand vous étiez ministre avec lui, qui savez qu'il ne l'a jamais voulu [...], vous votez l'autorisation de poursuite contre celui qui fut votre ami, que, mieux que qui que ce soit, vous savez innocent et que vous livrez à ses pires ennemis ».

qui aurait eu lieu durant sa longue carrière militaire⁵⁰, Constans cherchait avant tout à porter atteinte à l'honneur de Boulanger et à détruire sa popularité⁵¹.

C'est pourquoi Naquet soutint qu'en n'osant pas juger Boulanger et les chefs du mouvement révisionniste, « les soi-disant criminels politiques », devant un jury, on voulait les soustraire à leurs juges naturels, qui les auraient acquittés⁵². Or, les revendications de révision constitutionnelle et de République ouverte ne pouvaient pas être considérées comme une menace à la sûreté de l'État, parce que d'autres groupes, tels les radicaux antiboulangistes, les avaient également exprimées⁵³. Cette procédure, ajouta Naquet, visait à atteindre les révisionnistes boulangistes dont « le seul crime est d'avoir le pays pour eux et dont le seul attentat consiste à être le gouvernement légitime mis par le suffrage universel en face du gouvernement légal »⁵⁴. Une poursuite régulière aurait démontré que le peuple était révisionniste face aux accusateurs gouvernementaux, lesquels se réclamaient du suffrage universel mais refusaient son jugement.

Sans doute, en faisant appel au Sénat, c'est-à-dire à l'un des organes essentiels

⁵⁰ Voir « Les 900 000 hommes de M. Boulanger », *Le Radical*, 16 juin 1889, p.1. On accusa également Boulanger d'avoir utilisé les fonds secrets pour publier ses biographies, ou encore d'avoir été impliqué dans une affaire de pots-de-vin relative à l'introduction d'un nouvel obus nommé « l'obus marchal », durant son passage au ministère de la Guerre. Voir *A.P.P.*, B a/969, rapport du 25 novembre 1889. Pour la version du Général, voir sa lettre à Rochefort in « Suprême démenti » et « Lettre du général Boulanger », *La Presse* des 14 et 15 août 1889, p.1.

⁵¹ Sur ce point, voir Raoul FRARY, « Chronique politique », *La Nouvelle revue*, 15 août 1889, tome 59, p.847.

⁵² Voir NAQUET, « La parodie de justice », *La Presse*, 10 mars 1889, p.1.

⁵³ Voir NAQUET, « Une bonne séance », « Deux poids, deux mesures », *La Presse* des 21 novembre et 3 mai 1889, p.1, et son discours *J.O.C.*, 20 novembre 1889. Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *op. cit.*, tome 92, pp.945-955.

⁵⁴ NAQUET, « La haute cour d'appel », *La Presse*, 19 avril 1889, p.1. Pour une analyse qui appuie le point de vue de Naquet, voir Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *La Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1891, tome 92, pp.948-949 notamment.

du gouvernement, c'est à une décision politique qu'on voulait aboutir. Le gouvernement lui-même se chargeait ainsi de décider de la culpabilité de ses ennemis, avec pour résultat la condamnation certaine de Boulanger et de ses lieutenants⁵⁵. En d'autres termes, la thèse du suffrage universel que Naquet mettait de l'avant depuis 1870, à savoir que dans le cadre de la République les partis étaient censés ne se réclamer que de ce principe, cette thèse se heurtait à la réalité politique.

Ayant soutenu qu'un parti n'avait plus besoin de recourir à la force matérielle ou à des révolutions pour conquérir le pouvoir — il suffisait qu'il fût honnête, eût du bon sens et qu'il travaillât à l'obtention du plus grand nombre de bulletins aux urnes⁵⁶ — Naquet comprenait douloureusement que Constans changeait les règles du jeu au profit d'un seul parti. C'est pourquoi Naquet dénonçait l'injustice de ce procédé gouvernemental, qui faisait obstruction à la souveraineté du peuple⁵⁷.

« Ce qu'on propose, déclara Naquet, c'est un tribunal qui sera juge et partie. C'est un parti politique jugeant le parti politique avec lequel il est en lutte. De justice, il n'y a trace à aucun degré en tout cela »⁵⁸.

Constans, par contre, n'aurait trouvé dans sa procédure d'exception que le défaut de permettre aux accusés de parler au peuple, au-dessus de leurs juges, et de dénoncer, par conséquent, les menées du Gouvernement décrites ci-dessus. Une fuite du Général et, par conséquent, un procès par contumace devenaient donc

⁵⁵ Nous nous bornons à souligner que seulement trois sénateurs (Buffet, Jules Simon et Léon Renault) s'étaient opposés à cette procédure d'exception.

⁵⁶ Voir *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.156-157.

⁵⁷ Voir NAQUET, « Habemus confidentem », *La Presse*, 25 avril 1889, p.1.

⁵⁸ « La parodie de justice », article cité.

souhaitables. Les bruits que Constans fit courir⁵⁹, notamment ceux d'une arrestation certaine⁶⁰ et d'un complot dirigé contre la personne du Général⁶¹, persuadèrent Boulanger que le gouvernement méditait quelque chose contre lui, ce qui le mena à la plus grande méfiance et à voir des espions partout⁶² et, par conséquent, à s'exiler.

□ □

Tous s'accordent à dire que la fuite du général Boulanger avait ruiné la légende du soldat héros populaire et réduit les chances d'un avènement au pouvoir du mouvement révisionniste. Toutefois, à l'opposé de l'interprétation qui nous présente un Naquet intimidé par les poursuites, lequel aurait encouragé le Général à se réfugier en Belgique⁶³, et, par conséquent, un Boulanger qui aurait pris le train le 13 mars 1889 pour Bruxelles⁶⁴, nos sources indiquent que Naquet, au contraire, était le premier à s'opposer à une telle éventualité. Il considérait la question en cause comme étant susceptible de conséquences désastreuses. D'ailleurs, il repoussa la médisance de l'époque qui lui faisait jouer un rôle personnel dans cette affaire — on prétendait en effet que Naquet aurait occasionné le départ du Général en l'avisant de sa prochaine

⁵⁹ Selon ces rumeurs, Boulanger souffrait d'attaques d'apoplexie (« La maladie de M. Boulanger », *Le Radical*, 27 mars 1889, p.1, et « La maladie du général Boulanger », *L'Événement*, 29 mars 1889, p.1). Il ressentait les douleurs d'un organe essentiel qui avait été atteint lors du duel avec Floquet (*A.P.P.*, B a/969, rapport du 3 mai 1889). Il se serait même suicidé à Londres (« Dernières nouvelles — Le suicide du général Boulanger », *La Patrie*, 1^{er} août 1889, p.1).

⁶⁰ Voir *A.P.P.*, B a/969, rapport du 15 mars 1889.

⁶¹ *Ibid.*, rapport du 19 mars 1889.

⁶² *Ibid.*, B a/976, rapports des 15, 21 mars et du 1^{er} avril 1889.

⁶³ LEVILAIN, *op. cit.*, p.150.

⁶⁴ SEAGER, *op. cit.*, p.221.

arrestation, dont il aurait eu connaissance par Constans lui-même — comme étant une information « absolument inexacte dans tous ses points » ou un renseignement « absolument faux »⁶⁵.

D'ailleurs, Naquet prévoyait son arrestation et, contrairement au bruit que faisaient courir ses détracteurs du ministère de l'Intérieur, racontant à son égard qu'il se serait caché⁶⁶, il affronta la situation avec panache. Il déclara que « le cabinet peu scrupuleux qui reste aux affaires [...] peut nous poursuivre à son aise. Il peut, si bon lui semble, nous emprisonner, nous déférer au Sénat, nous déporter »⁶⁷. En fait, Naquet alla dîner avec ses amis républicains Laguerre, Laisant et Déroulède, qui se croyaient également menacés d'arrestation, sur la place publique, là où le commissaire de police pourrait le trouver sans problème⁶⁸. Enfin, Naquet ne manqua pas non plus d'audace en dévoilant:

« Quant à moi, j'avoue qu'il me sera plaisant d'être emprisonné au nom de la République par ceux-là mêmes qui m'ont déjà persécuté au nom de l'Empire quand je combattais comme aujourd'hui pour la liberté »⁶⁹.

Or, c'est de ce point de vue que les sources parlent abondamment.

Premièrement, l'idée de mettre le Général « à l'abri » de ses ennemis provenait de

⁶⁵ Voir, à titre d'exemple, la lettre de Naquet au journal *Le Jour* (« Monsieur », 2 octobre 1890), lui demandant d'insérer une rectification dans son prochain numéro (*in Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.140). Granet, l'ancien ministre radical collègue de Boulanger, était plutôt celui qui avait mis la puce à l'oreille du Général.

⁶⁶ Voir, à cet égard, *Varia*, 4LB57 14019, vol.4, p.133.

⁶⁷ *Ibid.*, 4LB57 14018, vol.11, p.167.

⁶⁸ BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, p.232.

⁶⁹ A.N., F⁷/12445, rapport du 22 mars 1889 à propos du banquet révisionniste tenu la veille à Alfortville, où Naquet fit la déclaration ci-dessus devant une centaine de personnes.

Dillon qui essaya de convaincre Boulanger du bien-fondé de cette option, afin de le soustraire à l'influence des républicains du comité national. Deuxièmement, la thèse de l'exil volontaire ne surgit que le 14 mars, moment où Dillon alla trouver Naquet pour lui dire:

« Mon cher sénateur, le procès de la Ligue n'est qu'un premier pas sur nous. Le Général va être arrêté. Il faut le mettre à l'abri. Qu'en pensez-vous ? »⁷⁰

À cela, Naquet riposta:

« Je pense que le Général doit tout braver. S'il part, nous sommes perdus ».

Troisièmement, Naquet fut celui qui plaida contre ce départ et contre Dillon chez Boulanger, rue Dumont-d'Urville⁷¹. À cœur ouvert, Naquet expliqua alors au Général que son arrestation aurait pour effet de doubler sa popularité. Sa disparition, par contre, serait interprétée comme une fuite qui ferait s'effondrer sa légende de bravoure et son mouvement⁷². Enfin, Boulanger ne prit le train pour la Belgique que le 15 mars à 21h. Seuls Dillon et Arthur Meyer étaient alors dans le secret de ce voyage, c'est-à-dire les deux protagonistes de la thèse de l'exil, hommes de la mouvance de droite du comité national. Naquet ne constata donc la première désertion de son chef, laquelle passa inaperçue, que le 16 mars, quelques heures seulement avant le retour à Paris du Général qui changea d'avis et qui décida de se rendre avec Naquet le lendemain à

⁷⁰ BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, p.231.

⁷¹ Pour une version détaillée de Naquet, voir « Les départs du Général — le premier départ », *Le Figaro*, 17 septembre 1890, p.3.

⁷² Voir DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.275.

Tours⁷³.

Mais, toute réflexion faite, Naquet porte une certaine responsabilité morale dans l'exil du Général, ce qu'il a d'ailleurs reconnu lui-même⁷⁴. Après avoir fait une plaidoirie contre le départ de son chef et avoir soutenu « qu'une arrestation et des poursuites ne pourraient que servir le Général et sa cause »⁷⁵, Naquet, ainsi que les radicaux du comité républicain national Laisant et Laguerre, n'avait pas refusé à Boulanger sa requête d'une lettre qui le couvrirait, au cas où il lui serait nécessaire de se soustraire à ses détracteurs⁷⁶. Or, c'est dans ces circonstances que Naquet écrivit à Boulanger, le 14 mars 1889, le billet suivant:

« En présence de l'attitude des parlementaires aux abois, prêts à tout, même à un attentat contre votre personne, pour lutter contre le courant irrésistible du suffrage universel, je vous engage instamment à quitter momentanément la France. Vous êtes le chef de notre parti et votre devoir de chef vous impose de ne pas nous laisser sans direction. Le salut de la République exige votre départ »⁷⁷.

Bien qu'à ce moment Boulanger n'eût pas encore arrêté la décision de s'exiler et ne fit guère ses valises ou des préparatifs de départ, Naquet aurait dû voir dans la sollicitation de la lettre ci-dessus un signe qui augurait mal de l'avenir. Étant de ces hommes qui ne manquaient pas de prévoyance et dont les réflexes lui avaient permis de survivre politiquement jusque-là, Naquet était censé pressentir qu'il s'agissait d'un

⁷³ Cette version, Naquet la présenta à son comité républicain socialiste révisionniste du cinquième arrondissement, lors d'une réunion tenue le 7 septembre 1890 au 20, rue Mouffetard. Voir « Le boulangisme », *L'Éclair*, 8 septembre 1890, p.1.

⁷⁴ Voir *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.165.

⁷⁵ *A.P.P.*, B a/969, rapport du 19 mars 1889.

⁷⁶ LAUNAY, *op. cit.*, p.134.

⁷⁷ « Mon cher Général », *La Presse*, 5 avril 1889, p.1, où se trouvent également les lettres de Laisant et de Laguerre.

propos délibéré. L'intention de son chef aurait été, sinon de se servir bientôt de la lettre ci-dessus, du moins d'affaiblir la ferme opposition des républicains boulangistes vis-à-vis d'une éventuelle expatriation. Naquet, avant d'obéir, aurait donc pu exiger un débat dans une des séances secrètes du comité républicain national, ou lors d'une réunion spéciale de la mouvance républicaine qu'il aurait convoquée.

Toutefois, compte tenu de l'urgence due à cette circonstance d'état de crise et du fait que Boulanger, sans qu'il y ait nécessairement d'autoritarisme, avait tendance à donner des directives plutôt qu'à subir passivement toutes les décisions prises lors des réunions de son comité⁷⁸, quelles options restaient donc ouvertes à Naquet (à Laisant et Laguerre également) qui connaissait bien le Général ? « Le vice-président du Comité national ne pouvait pas lui refuser une lettre où il l'engagerait à s'éloigner »⁷⁹. Dans un mouvement organisé autour d'un chef, Naquet (ainsi que Laisant et Laguerre), en ne consentant pas à satisfaire la requête du Général, laquelle équivalait à un ordre, se serait trouvé écarté par Boulanger sur lequel il voulait exercer une influence républicaine.

À ce titre, l'expérience propre de Laguerre le démontra quelques jours plus tard, lorsqu'il s'opposa fermement à Boulanger qui lui demandait de déshonorer Constans à la Chambre par l'affaire Baratte. En effet, le Général conclut le débat avec :

⁷⁸ Nous soulignons, au passage, que même après les législatives de 89, moment où le parti boulangiste était battu, Boulanger, de son exil, insistait encore sur le point ci-dessus. « Un comité existe, écrivit le Général à Naquet, et si je suis son président j'entends essayer [d'] y faire prévaloir mes avis et ne pas être obligé d'enregistrer purement et simplement les décisions prises ». *B.N., N.A.F.*, 23783, « Mon cher ami », 22 novembre 1889, folio n° 105.

⁷⁹ BARRÈS, *L'appel au soldat*, op. cit., p.232.

« C'est un ordre », et ce fut Laguerre qui s'inclina. L'exemple de Thiébaud est également édifiant. Celui-ci, détenant alors la direction de la police boulangiste, chargée de surveiller les menées des adversaires politiques et de veiller à la sûreté du Général⁸⁰, s'éleva ouvertement contre la fuite de Boulanger⁸¹. Quoique Naquet apaisât la colère de Thiébaud en lui communiquant certaines considérations⁸², au bout du compte, le Général écarta ce dernier du mouvement boulangiste⁸³.

Tous les ponts étant déjà coupés, Naquet n'avait plus le choix. Ne voulant pas abandonner la cause de la révision, Naquet, en refusant de donner à son chef la lettre ci-dessus, n'aurait tout au plus qu'amorcé le démantèlement du mouvement révisionniste qui lui tenait à cœur. Les propos de Naquet, tenus lors d'une réunion électorale le 2 avril 1890 au théâtre de la Villette, nous permettent de comprendre le processus de prise de décision ci-dessus. Naquet expliqua à son auditoire qu'il n'y avait de succès possible pour le parti révisionniste « qu'à la condition de marcher avec discipline derrière un chef, comme un régiment derrière son colonel ».

Autrement dit, même les décisions arrêtées par les militants, dans les réunions, dans les comités et dans tout forum boulangiste, n'avaient, en principe, qu'un caractère provisoire et, à un certain degré, consultatif. Tout militant restait toujours un

⁸⁰ *A.P.P.*, B a/976, rapport de février 1889 (sans mention de jour).

⁸¹ *Ibid.*, B a/969, rapport du 11 avril 1889.

⁸² Voir la lettre de remerciement de Thiébaud: « Mon cher Naquet », *La Presse*, 4 avril 1889, p.1.

⁸³ Voir, à cet égard, les lettres de Boulanger: (*B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher ami », 17 septembre 1889, folio n°67, « Mon cher ami », 18 septembre 1889, folio n°70, et 20 septembre 1889, folio n°93) demandant à Naquet d'écrire un article affirmant que Thiébaud, « ce dernier des misérables », a été exclu du comité républicain national; suppliant Naquet d'aller au cirque Fernando afin de fustiger Thiébaud devant son auditoire; et celle qui porte enfin sur « le traître Thiébaud ».

genre de soldat prêt à exécuter les ordres du chef⁸⁴. Boulanger étant le chef, c'était donc à lui de trancher et ensuite de donner l'ordre qui devait indiquer à chacun où était son devoir⁸⁵. Ce fut pourquoi Naquet essaya de convaincre Boulanger de rester en France. Mais une fois que le Général décida de solliciter la lettre ci-dessus, Naquet la lui donna par obéissance et par amitié aussi⁸⁶.

Quoi qu'il en soit, le 1^{er} avril 1889, sans aucun avertissement préalable, Boulanger, accompagné de Dillon et de M^{me} de Bonnemains, sa maîtresse et agent de Constans⁸⁷, prit le train pour Bruxelles. Grande surprise pour les radicaux du comité républicain et pour Naquet qui accusa Rochefort d'avoir conseillé la fuite au Général⁸⁸, et satisfaction marquée au ministère de l'Intérieur⁸⁹. Tandis que Naquet s'inspira de « la courageuse attitude » et de la démission du procureur général Bouchez, lequel refusa de signer la demande en autorisation de poursuites et le réquisitoire contre Boulanger⁹⁰, le Général, au contraire, se découragea face au redoublement des bruits

⁸⁴ Pour l'étymologie du mot « militant », qui évoque une conception militaire et qui implique l'existence d'une hiérarchie et d'une discipline en vue du combat, voir Robert ESCARPIT, *Vivre la gauche*, Paris, Flammarion, 1977, p.21.

⁸⁵ « Révisionnistes indépendants », *La France*, 3 avril 1890, p.1.

⁸⁶ Bien qu'il ne soit pas de notre dessein d'examiner les motifs de Boulanger, il convient cependant d'en souligner deux. Premièrement, le Général ne croyait pas « au boulangisme sans Boulanger; les masses ne comprennent pas l'un sans l'autre », expliqua-t-il à Naquet (voir *B.N.*, N.A.F., 23783, « Mon bien cher ami », 27 octobre 1889, folio n° 87). Deuxièmement, Boulanger aurait présumé qu'une fois incarcéré, il y avait une forte probabilité qu'une rivalité qui éclaterait entre les tendances gauche et droite de son mouvement ruinerait les chances du parti national d'accéder au pouvoir aux élections d'octobre.

⁸⁷ Voir DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.290.

⁸⁸ NAQUET, *Temps futurs...*, *op. cit.*, p.10. Nous soulignons le rapport contradictoire du 3 avril (*A.P.P.*, B a/972) où l'on mentionne Dillon et Arthur Meyer comme étant, cette fois-ci également, les seuls dans le secret de ce voyage.

⁸⁹ Voir « Le général Boulanger à Bruxelles », « Courrier de Paris », « Échos » et « Le gouvernement et les poursuites », *Le Figaro* des 4 et 5 avril 1889, p.1.

⁹⁰ Voir, à cet égard, NAQUET, « Les responsabilités », *La Presse*, 3 avril 1889, p.1.

quant à une arrestation imminente⁹¹. Là où Naquet voyait la preuve que « le général Boulanger et ses amis ne se sont rendus coupables d'aucun complot » et que « le chef du parti national et ceux qui le suivent ne se sont jamais écartés de la légalité »⁹², Boulanger, compte tenu de la nomination de Quesnay de Beaurepaire en remplacement de Bouchez — lequel était davantage un homme politique que procureur de la République —, y voyait la certitude d'une condamnation⁹³.

Bref, une fois la disparition du Général constatée le 2 avril par les républicains boulangistes, ceux-ci, atterrés par le désarroi que jeta dans leurs rangs cette nouvelle⁹⁴, essayèrent d'abord de la dissimuler afin de se donner le temps de supplier le Général de regagner la France par le train du soir⁹⁵. « Nous avons tenu son départ secret pendant vingt-quatre heures », écrivirent-ils pour ne pas perdre la face⁹⁶. Bien que Boulanger ait promis, lors d'une communication téléphonique avec Laguerre, de rentrer, il changea d'avis et lança plutôt un manifeste, à partir de Bruxelles, où il souligna qu'il ne se soumettrait jamais à la juridiction du Sénat⁹⁷. Les républicains boulangistes se firent désormais une représentation du Général fort différente de celle qu'ils

⁹¹ Le rapport de police du 3 mai (*A.P.P.*, B a/976) souligne que le procureur démissionnaire Bouchez aurait montré à Boulanger le mandat d'amener lancé contre lui, ce qui fit se décider le Général à prendre la fuite.

⁹² « Les responsabilités », article cité.

⁹³ Voir « À mes électeurs », *La Presse*, 7 avril 1889, p.1. Voir également « À bas les magistrats sans honneur », « À bas les faux témoins » et « À bas les espions allemands », *La Cocarde*, 23 juillet 1889, p.1.

⁹⁴ *A.N.*, F7/12445, rapport du 13 avril 1889 du commissaire spécial de Pertuis.

⁹⁵ « Dernières nouvelles » et « Dernière heure », *Le Temps* des 3 et 4 avril 1889, p.4 et p.1.

⁹⁶ *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, p.167.

⁹⁷ Voir « Français ! », *La Presse*, 4 avril 1889, p.1. Boulanger maintiendrait cette politique durant son procès et jusqu'à la fin. Voir « Le boulangisme » et « Au peuple mon seul juge », *Le Temps* des 15 juin et 7 août 1889, p.2.

continueraient d'afficher. Ils confièrent alors à Naquet la responsabilité d'expliquer à l'opinion publique la conduite étrange de leur chef⁹⁸, laquelle commençait déjà à faire les manchettes⁹⁹.

À titre de vice-président, Naquet publia d'abord une déclaration du Comité visant à dégager le Général de sa responsabilité politique.

« Les membres du Comité républicain national, dégagés du secret promis, déclarent que ce sont eux qui ont imposé, à l'unanimité moins quatre voix, le départ du général Boulanger, menacé dans sa liberté et dans sa vie, par les parlementaires décidés à tout pour se maintenir au pouvoir »¹⁰⁰.

Accompagné par Laguerre et Laisant notamment, qui avaient en poche un ultimatum, Naquet se rendit ensuite à l'hôtel Mengelle chez Boulanger, afin d'essayer de le faire rentrer en France¹⁰¹. Le dossier de filature de Naquet nous renseigne bien sur les va-et-vient qu'il effectua à ce moment entre la France et la Belgique dans le but de rapatrier le Général¹⁰². Se heurtant cependant à l'inéluctable refus de Boulanger, Naquet se convainquit finalement de la vanité de ses efforts. C'est pourquoi il publia alors avec une longue justification¹⁰³ censée limiter le tort considérable que commençait à faire la fuite du Général au mouvement révisionniste, interprétée le plus souvent comme une

⁹⁸ *A.P.P.*, B a/1465, « La réunion du comité national », 4 avril 1889.

⁹⁹ « Le général Boulanger », *Le Gil Blas*, 2 avril 1889, p.1. « Parti », *Le Matin*, 3 avril 1889, p.1.

¹⁰⁰ *In La Presse*, 5 avril 1889, p.1. Pour la genèse de la déclaration ci-dessus, voir LAUNAY, *op. cit.*, p.136.

¹⁰¹ *A.P.P.*, B a/976, rapport du 4 avril, et B a/969, rapport du 5 avril 1889. Nous nous bornons à souligner que bien que le comité républicain national eût ordonné à Naquet, à Laisant et à Laguerre de rester auprès de Boulanger, afin de ne pas le laisser isolé de ses conseillers, ces derniers optèrent pour faire la navette entre la France et la Belgique (Londres et Jersey par la suite). Voir *A.D.V.*, 1J32, résolution du 8 avril 1889, et *A.N.*, F⁷/12447, rapport du 17 avril. Pour une version détaillée de Naquet, voir « Le deuxième départ », *Le Figaro*, 24 septembre 1890, p.3.

¹⁰² Voir *A.P.P.*, B a/976, « Surveillance Naquet », dossier n°57142.

¹⁰³ Voir NAQUET, « Le départ du Général », *La Presse*, 5 avril 1889, p.1.

désertion du champ de bataille, pendant que ses lieutenants affrontaient la police correctionnelle¹⁰⁴.

Or, si le Général pensait qu'à l'heure du téléphone, du télégraphe et du train il n'était pas grave de diriger son parti de l'autre côté de la frontière¹⁰⁵, ses troupes, au contraire, ne l'entendaient pas de cette oreille. Celles-ci ne pouvaient croire à un acte aussi paradoxal de la part d'un général qui cherchait à fonder un nouveau parti, et elles ne s'empêchèrent pas de qualifier de lâche le général Boulanger pour avoir abandonné son armée au moment de la lutte¹⁰⁶. « Moi, déclara Ballière, le chef du parti boulangiste dans le Puy-de-Dôme, je serais resté jusqu'au bout. Quand on occupe une position comme celle du Général on reste jusqu'au bout, quitte à être guillotiné ou fusillé »¹⁰⁷.

C'est pourquoi, bien que Naquet essayât de relever l'image d'un Boulanger « couard politique », en le présentant plutôt comme un malin qui avait joué un tour aux gendarmes, ou qui avait fait avorter les mauvais desseins de ses détracteurs en mettant la frontière entre lui et ses ennemis, un Général qui était prêt à braver la prison et qui n'avait quitté Paris qu'à contrecœur par sentiment de devoir et suite à la nécessité de mener son parti à la victoire, cela n'eut que peu d'effet sur les troupes

¹⁰⁴ « La fuite du brav'Général », *L'Avant-Garde de Cherbourg*, 7 avril 1889, in *A.N.*, F⁷/12447, folio n°169. Les appréciations ci-dessus étaient entièrement partagées par tous les autres journaux de la Manche, selon le commissaire qui avait expédié cet article.

¹⁰⁵ Voir « Allocution du général Boulanger », in *Varia*, 4LB57 14019, vol.3, p.93.

¹⁰⁶ *Ibid.*, F⁷/12445, rapports des 4 et 9 avril 1889 des commissaires spéciaux de Saint-Malo et de Sathonay.

¹⁰⁷ « À propos de la fuite du général Boulanger », *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, 9 avril 1889, in *A.N.*, F⁷/12447. Michelin, du comité républicain national, tint également des propos semblables dans son article intitulé « Le boulangisme est mort. Vive la République Nationale », *L'Action*, 4 avril 1889, p.1. Voir également la déclaration que communiqua Michelin aux journaux le 3 avril, in *Varia*, 4LB57 14019, vol.3, p.94.

abandonnées¹⁰⁸, qui ne voyaient là le plus souvent qu'une « lâcheté qui fait honte ». Dans l'imagerie populaire s'était donc produit un revirement¹⁰⁹. Boulanger, qui était censé de faire un jour « un hachis de Bismarck et une purée de l'armée allemande », se révéla plutôt « un lièvre » ayant commis « la plus effroyable des lâchetés »¹¹⁰.

Le discours que Naquet élaborait autour de l'argument de renseignements précis qui ne laissaient aucun doute, auxquels il ne croyait pas vraiment¹¹¹, ne rendit pas son charme au Général. Les masses jugèrent que Boulanger n'était pas de l'étoffe des martyrs, qu'il n'avait ni les principes ni le dévouement nécessaires à leur cause. C'est pourquoi même le récit, tout à fait plausible, d'un Boulanger arrêté qu'on n'aurait pas rendu vivant à la France — on l'aurait « tué par une balle intelligente », empoisonné, transféré à un conseil de guerre qui l'aurait condamné à mort, ou le Sénat lui-même aurait décrété de l'exécuter, comme la Chambre des pairs avait fait fusiller le maréchal Ney¹¹² — laissa les masses indifférentes car elles ne trouvaient là qu'une excuse¹¹³. Celles-ci ne croyaient pas au conte d'un Boulanger dédaigneux du danger qui disait:

¹⁰⁸ Voir, à titre d'exemple, les notices que publia le comité républicain national révisionniste d'Indre-et-Loire les 7 et 9 avril 1889 dans *Le Journal d'Indre-et-Loire*, in A.N., F⁷/12446.

¹⁰⁹ A.N., F⁷/12446, rapport du 5 avril 1889.

¹¹⁰ « Le Général froissard », *L'Avant-Garde de Cherbourg*, 10 avril 1889, in A.N., F⁷/12447, folio n°164.

¹¹¹ Naquet paraissait douter de la fiabilité des rapports de la Sûreté que lui montrait Boulanger. Il soupçonnait même de duplicité leur auteur M. Wallex, cet « agent supérieur du ministère de l'Intérieur » que Boulanger disait connaître depuis longtemps. Voir A.P.P., B a/976, rapports des 29 mars et 9 avril 1889, ainsi que B.N., N.A.F., « Mon cher Naquet », 9 septembre 1889, folio n°43-44.

¹¹² Voir A.P.P., B a/1465, rapport du 7 avril 1889 portant sur le banquet révisionniste des comités de la Seine, tenu le 6 avril au restaurant du Lac Saint-Fargeau, 296, rue de Belleville, où Naquet tint les propos ci-dessus devant un auditoire de près de 800 personnes. Voir également B a/969, rapport du 23 avril 1889, affirmant que Ferry poussait de plus en plus le Gouvernement à traduire Boulanger devant un conseil de guerre.

¹¹³ A.N., F⁷/12445, rapport du 5 avril 1889 du commissaire spécial du réseau du Nord.

« Ils n'oseront pas ». L'enseignement que cette phrase-là avait été prononcée par le duc de Guise et par Danton, et qu'elle n'avait empêché ni le premier d'être assassiné, ni le second d'être d'abord arrêté, guillotiné ensuite, n'y changea rien¹¹⁴.

Incontestablement, pour les radicaux boulangistes le départ de Boulanger leur infligea un échec politique avec lequel ils n'avaient pas compté. Quant aux républicains et aux radicaux de Clemenceau, au contraire, cette fuite, présentée comme la preuve indiquant la culpabilité du Général¹¹⁵, leur fit reprendre confiance¹¹⁶. Le mouvement révisionniste fortement compromis ne retrouverait donc plus les effectifs de la nuit du 27 janvier, malgré l'appel de Naquet à l'association d'idée entre la mort de Danton et la perte de la 1^{re} République, et la mort éventuelle de Boulanger et la perte de la République radicale, dont l'avènement était présumé pour bientôt.

Bien que Naquet expliquât que le Général se devait alors à ceux qui le suivaient, parce qu'un chef d'armée n'avait pas le droit de priver celle-ci de direction en se faisant tuer par bravoure, et que, dans ce cas spécifique, c'était le Général qui devait exécuter les ordres de ses soldats qui lui avaient demandé de s'éloigner, afin que le parti sortît victorieux des élections, ce fut en vain. Les masses de l'électorat boulangiste blâmèrent le comité républicain national pour avoir conseillé la fuite au Général car elles jugeaient que la situation lui imposait plus que jamais de rester à

¹¹⁴ « Le départ du Général », article cité.

¹¹⁵ Voir l'éditorial de *La Justice* du 5 avril 1889.

¹¹⁶ A.N., F⁷/12445, rapports des 6 et 7 avril 1889 des commissaires spéciaux du réseau du Midi et des réseaux de l'Est et du Sud-Est.

Paris¹¹⁷.

Constatant le revirement qui s'était produit dans l'opinion publique, menant même à la désertion de collaborateurs fervents (Michelin, de Susini), et voyant qu'à quelques mois des élections, la Tour Eiffel et les festivités de l'Exposition de mai faisaient déjà oublier aux Français jusqu'à la barbe rousse du Général¹¹⁸, Naquet alla à Londres rediscuter avec Boulanger de l'option de son rapatriement. Dans les journaux, Naquet se déclara confiant. Il parla de succès aux élections prochaines, estimant que les boulangistes obtiendraient 380 à 400 sièges¹¹⁹. En privé cependant, Naquet dit au Général que dans ces conditions, et compte tenu également du scrutin uninominal, le mouvement révisionniste subirait de graves échecs aux législatives, et qu'il n'y avait que la présence à Paris de Boulanger qui pourrait relever le parti boulangiste¹²⁰. « Si je rentrais, répliqua le Général, on me déporterait, et ce serait sans doute un bon débarras pour les royalistes. Je ne tomberai pas dans le panneau »¹²¹. Cette fois-ci également, Boulanger se montra récalcitrant à prendre une telle

¹¹⁷ *Ibid.*, rapports du 6 avril 1889 du commissaire spécial de Montceau-les-Mines.

¹¹⁸ Voir NAQUET, « Ferry et l'Exposition », *La Presse*, 19 avril 1889, p.1, où il proposa à Ferry une suspension des hostilités avec les boulangistes.

¹¹⁹ « Chez M. Naquet », *Le Gaulois*, 4 juin 1889, p.1.

¹²⁰ A.P.P., B a/969, rapport du 24 mai 1889. NAQUET, « The French Electoral Campaign », *The Morning Post*, 6 juin 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.245-247.

¹²¹ « Au "Figaro" », *La Presse*, 21 octobre 1889, p.1.

résolution¹²² et se borna à lancer des appels à l'électorat¹²³.

Le procès du Général, durant les vacances des Chambres, n'ayant pas soulevé beaucoup d'intérêt¹²⁴, et comme il craignait une défaite aux législatives, Naquet se fit plus pressant. Boulanger, au contraire, se dit certain du succès et parla de victoire¹²⁵. Bien qu'il eût demandé à Naquet d'annoncer à ses électeurs de Clignancourt qu'il était prêt à se montrer à Montmartre à leur disposition¹²⁶, le Général changea ensuite d'avis. Il pensait obtenir quand même une formidable majorité révisionniste au premier tour, ce qui le ferait considérer comme inviolable¹²⁷. Dans ces conditions, il rentrerait triomphalement et ferait tomber le Ministère¹²⁸.

L'échec du premier tour, où seulement dix-sept boulangistes furent élus, étant constaté¹²⁹, c'est alors que le Général sembla résolu à rentrer, pour un moment. Bien qu'il demandât à Naquet de lui indiquer le moment opportun auquel il pourrait effectuer

122 Voir *ibid.*, B a/1465, rapport du 8 mai 1889.

123 « Aux électeurs du XVIII^e », « Lettre du général Boulanger aux républicains de Montmartre » et « Aux électeurs français », *La Presse* des 15 et 16 juin et du 22 juillet 1889, p.1.

124 « Chez M. Naquet », *L'Éclair*, 15 août 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.260-262. NAQUET, « Le véritable attentat », *La Presse*, 16 août 1889, p.1.

125 « La candidature du Général à Montmartre » et « Aux honnêtes gens », *La Presse* des 9 et 18 août 1889, p.1, et *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher ami », 12 septembre 1889, folio n°57.

126 *A.P.P.*, B a/969, rapport du 9 septembre 1889.

127 Voir *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher ami », 22 septembre 1889, folio n°75-76, où Boulanger escomptait l'élection de: 223 révisionnistes, 44 radicaux, 14 du centre gauche et 204 ballottages, dont la majorité irait aux boulangistes au second tour. Cette prévision se rapprochait de celle de Boulanger de 1888, où il augurait l'élection de 350 députés révisionnistes. Voir *A.P.P.*, B a/969, rapport du 28 décembre 1888.

128 *Ibid.*, B a/969, rapport du 14 septembre 1889.

129 Pour les dossiers de ces législatives, voir *A.N.*, C5312 à C5333.

son retour à Paris¹³⁰ et se déclarât prêt à rompre avec « les orléanistes [qui] ont toujours été des traîtres »¹³¹, Boulanger changea encore d'avis et ne rentra pas. « D'instinct, fit remarquer Naquet, il [Boulanger] était pour les mouvements tournants »¹³². Bien que Naquet déclarât que cet échec n'était pas une déroute mais une déception momentanée¹³³ et que le parti révisionniste retrouverait ses effectifs¹³⁴, celui-ci était sans aucun doute atterré par les résultats qui firent essuyer une défaite à la cause de la révision constitutionnelle¹³⁵. Il décida alors d'exposer au grand jour toutes les responsabilités.

À la suite de la résolution prise lors d'une réunion révisionniste le 3 octobre à la salle de l'Héritage, rue Jussieu, soulignant la nécessité de la présence et de la grande popularité du Général pour l'exécution du programme révisionniste¹³⁶, Naquet résuma les griefs ci-dessus au Général dans une lettre officielle, où il répéta qu'il désapprouvait sa disparition, etc.¹³⁷ Quoique sur le point de se séparer de Boulanger, Naquet se

130 *A.P.P.*, B a/969, rapport du 26 septembre 1889.

131 *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher ami », 10 septembre 1889, folio n°46.

132 « Une entrevue avec M. Naquet », *Le Siècle*, 8 octobre 1890, in *Varia* 4LB57 14019, vol.4, p.125. Concernant ce trait de caractère de Boulanger, voir l'anecdote que raconta HANOTAUX, *Mon Temps*, Paris, Plon, 1947, vol.IV, pp.273-274.

133 Voir NAQUET, « Les élections » et « Le bilan », *La Presse* des 8 et 10 octobre 1889, p.1.

134 NAQUET, « Après la baisse, la hausse », *La Presse*, 29 octobre 1889, p.1.

135 *A.P.P.*, B a/976, rapport du 25 septembre 1889. NAQUET, « Aujourd'hui et demain », *La Presse*, 8 novembre 1889, p.1, et « The Boulangist Party », *The Morning Post*, 12 décembre 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.339-342, où il soutint qu'il avait prévu la défaite mais que son rôle lui interdisait de rendre publique cette prévision.

136 *Ibid.*, B a/969, rapport du 4 octobre 1889.

137 *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher Général », Paris, 5 octobre 1889, folio n°167-170.

ressaisit du fait des encouragements de Saint-Martin¹³⁸. Il déclara ne pas être « de ceux qui abandonnent leur cause au lendemain d'un échec électoral »¹³⁹. Boulanger très fâché, reprit les racontars de Constans, suivant lesquels Naquet aurait été l'ami du Ministère:

« Deux partis ont fait jusqu'ici et continuent à faire tous leurs efforts pour que j'aie me constituer prisonnier: les amis connus ou inconnus du ministère et les monarchistes. Mais je ne veux faire le jeu, ni des uns, ni des autres. Franchement on me prend pour un trop grand imbécile. Rentrer en France serait pis que tout en ce moment; car ce serait courir tout droit au ridicule. [...] Tenez, je puis bien vous le dire, mon ami, en vous demandant de ne me faire revenir sur ce sujet que le moins souvent possible [...]. Je plains ceux qui ne saisissent pas cette situation et se placent dans un terrain purement platonique. Je ne puis les ranger que dans l'une de ces catégories: traîtres ou idiots, qu'ils choisissent ! »¹⁴⁰

La réaction de Boulanger fit que Naquet se décida à s'écarter de son chef.

Il ne restait donc à Naquet qu'à remettre entre les mains du Général sa démission de la vice-présidence. S'il revint sur cette décision, ce ne fut que momentanément¹⁴¹, parce que Boulanger lui parla au nom du parti.

« L'heure est peut-être solennelle: une défaillance, un faux mouvement pourraient porter un coup, non pas mortel, car le mouvement que nous avons créé ne périra jamais, mais un coup néfaste. Je vous en supplie, en ami et en patriote, n'employez plus désormais la menace de votre démission de vice-président; [...] moi chef de parti je regarderais la chose comme une véritable catastrophe »¹⁴².

Toutefois, comme on le voit, c'était bien d'une rupture dans les rapports politiques Naquet-Boulanger qu'il s'agissait, concrétisée, en janvier 1890, par la

138 A.D.V., 1J32, « Mon cher ami », 15 octobre 1889, lettre de Saint-Martin à Naquet.

139 « Une lettre de M. Naquet », *La Dépêche bretonne*, 23 octobre 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.294-295.

140 B.N., N.A.F., 23783, « Mon bien cher ami », 27 octobre 1889, folio n°87.

141 Voir le nouveau règlement que Naquet imposa au comité national, rendant dorénavant la vice-présidence temporaire, ou renouvelable à tous les six mois. *La Presse*, 12 décembre 1889, p.1.

142 B.N., N.A.F. 23783, 15 novembre 1889, folio n°98.

démission finale de Naquet de la vice-présidence¹⁴³. Ce départ eut pour effet d'amener les radicaux boulangistes du comité républicain national à rompre également avec le Général, au moment du premier tour des municipales de Paris (27 avril 1890). Ces élections venaient, après la défaite du mouvement révisionniste aux législatives, où seulement 48 boulangistes furent élus, confirmer cette fois-ci l'échec moral du parti boulangiste¹⁴⁴. Un seul révisionniste ayant été élu, alors que Boulanger escomptait remporter 42 à 45 sièges sur les 80 disponibles¹⁴⁵, la concurrence boulangiste n'existait donc plus, tel que Naquet l'avait prévu, ou avait à peu près disparu de cette ville qui était virtuellement un peuple, et qui avait donné au Général, à peine quinze mois plus tôt, une formidable majorité¹⁴⁶.

Naquet se renforça alors dans sa conviction que seul le rapatriement du Général — menant assurément à une arrestation et à un procès où Naquet et d'autres radicaux boulangistes seraient eux-mêmes fort probablement impliqués — pouvait garantir un certain succès au mouvement révisionniste au second tour et relever dans l'avenir la fortune du parti boulangiste décidément éclipsée. Ce fut en effet la décision prise en concertation avec les radicaux du comité national Laguerre, Laisant et Déroulède. Coûte que coûte, Naquet et ces derniers étaient résolus à présenter à

¹⁴³ Voir *Ibid.*, « Mon très cher ami », 14 janvier 1890, folio n°135-136, où Boulanger accepta la démission de Naquet, le priant de travailler pour que Laisant fût élu à sa place. Pour l'annonce de l'élection de Laisant, voir *La Presse*, 19 janvier 1890, n°593, p.1.

¹⁴⁴ Pour l'analyse de ces élections, voir RUDELLE, *op. cit.*, pp.258-278. Pour la liste des candidats boulangistes, voir « Élections municipales du 27 avril », *La Presse*, 27 avril 1890, p.1.

¹⁴⁵ *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher ami », 18 avril 1890, folio n°158-159.

¹⁴⁶ Voir Charles de MAZADE, « Chronique de la quinzaine », *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mai 1890, tome 99, p.229.

Boulangier ce dilemme de « paraître ou disparaître, mon Général »¹⁴⁷.

Le 28 avril 1890, accompagnés également de Rochefort qui arrivait de Londres et de Le Hérissé, ils se rendirent chez le Général à Jersey à cette fin et non pour le consoler, tel que le suggérait un rapport contradictoire de la Sûreté¹⁴⁸. À tour de rôle, Naquet, Laguerre, Laisant et Déroulède plaidèrent pour le retour en France. Mais Boulangier, écartant toujours cette option, leur lança: « Dieu lui-même, vous m'entendez, Messieurs, viendrait me chercher que je ne rentrerais pas »¹⁴⁹. Les républicains ci-dessus du comité signèrent alors une lettre que Naquet présenta au Général, au nom de ses collègues, et dans laquelle on lit:

« Le courant d'opinion qui s'était établi si puissamment en faveur des vues du parti national & de son chef n'existe plus. [...] Notre conviction profonde est que la seule issue qui vous soit offerte est de rentrer quand même en France, de vous présenter le front haut devant vos ennemis du Sénat [...]. Ces idées sont celles du comité républicain national. [...] Votre avis a été différent du nôtre. Impuissants à faire triompher notre pensée auprès de vous, nous avons un dernier devoir à remplir: remettre entre vos mains nos démissions de membres du comité républicain national, dans l'impossibilité où nous sommes de poursuivre désormais l'œuvre du patriotisme et du relèvement national que nous avons entreprise à vos côtés »¹⁵⁰.

Le lendemain, quelques instants avant que les membres ci-dessus du comité républicain national n'embarquassent pour la France, un messenger de Boulangier leur apporta sa réponse. « Vous êtes venus me poser un ultimatum. — Je le regrette », déclara le Général¹⁵¹. Celui-ci tint toutefois à les accuser d'avoir été affolés par la

¹⁴⁷ BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, p.468.

¹⁴⁸ A.N., F7/12445, rapport du 1^{er} mai 1890, de Granville. Boulangier lui-même avoua ce fait dans sa version des événements, in *Varia*, 4LB57 14019, vol.4, p.92.

¹⁴⁹ DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, pp.343-344.

¹⁵⁰ « Mon Général », Sainte-Brelade le 29 avril 1890, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.12, p.83.

¹⁵¹ « Mes chers amis », Jersey le 30 avril 1890, *ibid.*

défaite du dimanche précédent et d'avoir abandonné les candidats révisionnistes encore sur la brèche. Enfin, espérant leur faire reprendre leurs démissions, Boulanger leur lança: « Le boulangisme n'est pas aussi mort que vous le dites. Il est malade certainement; mais, si vous n'écoutez pas mon avis, c'est vous qui lui aurez porté le dernier coup »¹⁵².

La réponse du comité républicain national, on la connaît désormais par le biais d'une lettre de Naquet, dans laquelle celui-ci écrivit au Général:

« Quand nous sommes allés à Jersey, nous ne sommes pas allés, ainsi que vous l'avez écrit, vous poser un ultimatum. Nous sommes simplement venus vous dire: il y a deux politiques possibles: celle de l'expectative, de la suspension d'armes et celle de l'agitation maintenue. [...] L'intérêt que la France prendra aux débats de la Haute-Cour nous fournira les moyens de reprendre par tout le pays une agitation dans laquelle nous serons suivis. Trouvez-vous cela insensé ? Craignez-vous que cette galvanisation nationale ne puisse pas durer, se prolonger assez pour nous conduire à la prochaine consultation nationale ? Êtes-vous résolu à ne pas nous donner ce levier ?¹⁵³

Le silence dont Boulanger s'entoura, après avoir reçu cette lettre, fut interprété par Naquet et les radicaux boulangistes comme un nouveau refus catégorique de leur chef de rentrer en France. L'éclatante défaite du mouvement révisionniste, au second tour du 4 mai, où un seul boulangiste fut élu cette fois-ci également, et la perte de Paris démontrèrent à quiconque nourrissait encore des illusions la douloureuse réalité. « Nous sommes battus et bien battus » à cause du refus de Boulanger de rentrer en France, résuma Naquet concernant la situation politique du mouvement révisionniste¹⁵⁴. Continuer une agitation stérile dans ces

¹⁵² *Ibid.*.

¹⁵³ « Le mémorial de St-Brelade », *Archives familiales de Georges Alphantéry*, Château de Brignan, Monfavet.

¹⁵⁴ « La défaite », *La Presse*, 6 mai 1890, p.1.

conditions n'aurait été qu'un acte de désespoir, lequel ne réussit jamais.

Il n'y avait donc plus rien à faire, si ce n'était de laisser le Général vieillir tranquille en exil, ou bien de le faire disparaître de la scène politique pour un certain temps, durant lequel les adversaires du mouvement révisionniste se diviseraient et démontreraient au pays leur impuissance. La France, par un sentiment de réaction naturel, se souviendrait alors de Boulanger et le rappellerait aux affaires. À vrai dire, déjà après la défaite des législatives, compte tenu du refus absolu du Général de rentrer, Naquet avait présenté ce plan à Boulanger¹⁵⁵. Il lui proposa d'aller en Amérique attendre que la tempête fût passée. Si cette idée avait traversé l'esprit du Général pendant un instant, lorsqu'il dit à Naquet: « C'est fini; moi je suis absolument battu — je pars pour l'Amérique »¹⁵⁶, celui-ci, craignant un putsch à la tête de son mouvement, l'écarta finalement. Boulanger continua de tenir son drapeau en exil et se de leurrer d'espairs qui seraient vite déçus¹⁵⁷.

Ne pouvant donc plus marcher avec le général Boulanger et ne voulant pas non plus marcher contre lui, Naquet, bien qu'il lui fût pénible de se séparer d'un ami aux côtés duquel il avait lutté, sentait le terrain se dérober sous ses pieds. Étant à une heure où le boulangisme se désagrégait, il fallait prendre une décision. Il ne restait plus à Naquet, ainsi qu'aux radicaux boulangistes, qu'à rompre avec Boulanger et à se retirer de la politique militante. C'est à ce propos que Naquet écrivit au Général:

¹⁵⁵ *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher Général », 18 novembre 1889, folio n°171-176.

¹⁵⁶ Voir *ibid.*, « Mon Général », 15 mai 1890, folio n°179.

¹⁵⁷ Voir *ibid.*, « Mon bien cher ami », 9 décembre 1889, folio n°109-114. *A.P.P.*, B a/1496, rapport du 5 mars 1890.

« Vous êtes dans l'erreur si vous croyez que nous abandonnons l'homme, l'ami; que nous nous tournons contre vous [...]. Vous pouvez donc être certain que je ne vous attaquerai jamais, [...] je ne laisserai jamais passer sans protester une injure à votre adresse, que j'affirmerai toujours ma sincère amitié pour vous, que je déclarerai toujours me faire gloire d'avoir donné deux ans de ma vie dans sa plus grande intensité à un mouvement qui, mieux conduit, aurait pu sauver la France. Mais cela dit, mon Général, j'estime qu'à cette heure la lutte est impossible et je ne veux pas la continuer. [...] Je suis profondément convaincu que les masses françaises veulent le calme, le repos, après trois années d'agitation sans précédent. [...] Par] l'attitude entraînée, nous en arriverons de la défaite matérielle à la défaite morale, de l'écrasement à la déconsidération. [...] Mais ce n'est pas pour en arriver à créer ce que j'appellerais volontiers "le réactionnisme boulangiste" que j'ai lutté à vos côtés et ce plan puéril me fait horreur »¹⁵⁸.

Tout étant fini, il fallait également que chacun retrouvât sa liberté politique¹⁵⁹.

Naquet et les radicaux boulangistes comptaient rentrer chez eux, au sein de la gauche, retrouver leur parti et suivre leurs inclinations républicaines. Ceux-ci décidèrent alors la dissolution du comité républicain national¹⁶⁰. Devant ce fait accompli, Boulanger écrivit à son nouveau vice-président, Laisant, une note sur le même ton, où il rendit à tous ses collaborateurs la liberté de se consacrer désormais aux opinions qui leur étaient personnellement chères, et où il déclara que « la tâche du Comité dont je suis le président me semble donc terminée »¹⁶¹.

Le temps était donc venu pour les radicaux de se recueillir et de méditer sur les leçons de l'épisode boulangiste. Évidemment, la campagne révisionniste et la République radicale n'avaient pas abouti. Certains auteurs attribuèrent cela à la fuite

¹⁵⁸ B.N., N.A.F. 23783, « Mon Général », 15 mai 1890, folio n°178-181.

¹⁵⁹ Voir, à cet égard, la déclaration de Rochefort à un groupe de journalistes: « Les boulangistes », *Le Nouvelliste de Lyon*, 6 mai 1890, in A.N., F⁷/12445.

¹⁶⁰ La dissolution, débattue à partir du 5 mai 1890, ne fut officiellement annoncée que le 21 mai. Voir A.N., F⁷/12445, rapport du 7 mai 1890, et l'ordre du jour dans « Le comité républicain national, dans sa séance du 21 mai 1890, a prononcé sa dissolution », *La Presse*, 23 mai 1890, p.1.

¹⁶¹ « Cher monsieur Laisant », *La Presse*, 18 mai 1890, p.1, et « La boulangerie lâchée par Boulanger », *Le Radical*, 18 mai 1890, in A.P.P., B a/1465.

du Général, et à son manque d'esprit notamment¹⁶². « En réalité, soutint Naquet, sans la fuite lamentable qu'avait conseillée Rochefort et qui perdit le parti », le mouvement révisionniste aurait accédé au pouvoir¹⁶³. Tandis que les radicaux boulangistes reconnaissaient au Général le courage militaire, ils dénonçaient sa défaillance d'audace civile et en vinrent à regretter de l'avoir pris pour un Danton.

Naquet était déçu du fait que Boulanger n'avait pas bravé la Haute-Cour, ainsi qu'il le lui avait conseillé. Il croyait vraisemblablement que

« les directeurs d'un parti sont, en politique, ce que sont, à la guerre, les chefs d'armée. Il leur est permis [...] de payer bravement de leur personne, lorsqu'ils croient, dans la sincérité de leur conscience, que l'avenir de leur pays est directement et immédiatement intéressé à cette intervention »¹⁶⁴.

S'étant entièrement donné à la cause de la révision, Naquet s'attendait à ce que Boulanger fît de même. Mais le Général, déclara Naquet, « n'a jamais eu cette sincérité rude, cette crânerie française qui emporte les obstacles »¹⁶⁵. Incontestablement, le héros populaire ne savait pas conduire la foule qui l'acclamait à l'Élysée, ni mener le parti qu'il dirigeait au pouvoir.

□ □

¹⁶² BAINVILLE, *op. cit.*, p.128 et p.130.

¹⁶³ NAQUET, *Temps futurs...*, *op. cit.*, p.10.

¹⁶⁴ J.O.C., 1^{er} juin 1888, p.1087.

¹⁶⁵ *Varia*, 4LB57 14019, vol.4, p.125.

CONCLUSION

L'entrée de Naquet et de ses collègues radicaux dans le boulangisme se perçoit vraisemblablement, pour l'observateur de nos jours, comme une erreur politique. Mais, celui pour qui le voyage à la recherche de la République radicale était considéré comme naturel, au contraire, le ralliement au mouvement révisionniste semblait très prometteur à l'époque, compte tenu de l'atmosphère et de la conjoncture politiques d'alors, et du fait qu'à ce moment personne ne soupçonnait encore son dénouement et ne bénéficiait guère de la perspective qu'offre le recul du temps.

L'idée d'une République radicale, de conciliation et nationale, que Naquet avait caressée longtemps s'effritait, comme nous l'avons vu, à partir de l'élection de Paris¹. Le parti républicain national se divisait déjà en deux versants: « gauche et droite »². Naquet, « la tête politique de l'entreprise »³ du mouvement révisionniste et son « penseur », en viendrait également à reconnaître qu'il y avait alors « un parti boulangiste de gauche et un parti boulangiste de droite »⁴, et qu'en vain il s'efforçait de ménager la chèvre et le chou par un effort d'unité intellectuelle. De jour en jour, il s'avérait de plus en plus difficile de concilier les irréconciliables tendances du parti national aux multiples visages⁵.

1 Voir *A.P.P.*, B a/1465, rapport du 3 janvier 1889.

2 « Sans titre », *La République du Norvain* [organe progressiste de Saône-et-Loire], 21 mars 1889, in *A.N.*, F⁷/12447.

3 DANSETTE, *Le boulangisme*, *op. cit.*, p.153.

4 Voir le discours de Naquet in *J.O.C.*, 27 mai 1895, p.1496.

5 NAQUET, *Autobiographie*, *op. cit.*, p.88.

Le parti national avait donc perdu sa cohésion avant même l'épreuve du pouvoir. Cependant un mouvement populaire d'une telle envergure ne s'évanouit pas tout simplement au lendemain d'une défaite électorale. Il subit plutôt, dans l'espoir de survivre, une transformation qui permettra éventuellement une résurrection. Ce fut également le cas du mouvement boulangiste, dont les courants trouvèrent dans un nouvel idéal leur planche de salut.

La tendance de Rochefort, après les législatives de 1889, poussa à la guerre contre les religieux. Les consultations électorales de 1898 et de 1902, portant directement sur la politique cléricale de Méline et sur les associations religieuses, témoignent de l'importance que prit cette question. Naquet — quoique ayant délaissé la religion pour la science, dès son adolescence, et croyant que les religions étaient appelées à disparaître un jour sous l'effet du positivisme — soutenait, comme nous l'avons mentionné antérieurement, que la religion ne relevait que du domaine privé. Ayant toujours prôné la tolérance⁶ et un radicalisme de liberté⁷, Naquet s'éleva donc contre la campagne de Rochefort ci-dessus et fit connaître à Boulanger l'indignation qu'il ressentait. Celui-ci lui répondit alors :

« Je vous affirme que j'ai écrit de ma main à Rochefort une lettre très pressante lui demandant de cesser absolument la campagne anti-cléricale »⁸.

Nous avons vu que Naquet appartenait à la troisième génération du Juif français

⁶ « Tolérance religieuse », article cité.

⁷ « Radicalisme et liberté », article cité.

⁸ *B.N.*, N.A.F., 23783, « Mon cher Naquet », 17 janvier 1890, folio n°139-140.

émancipé. Bien qu'il fût un authentique Carpentrasien, attaché au Vaucluse par de profondes racines, Naquet représentait le nouveau Juif qui aspirait à se confondre plutôt avec la France. C'est pourquoi il ne demanda pas à être inhumé dans sa chère ville Carpentras, mais au cœur de la France, au Père-Lachaise, et qu'il trouvait dans l'idée de fusion que promouvait le mouvement révisionniste un moyen propice d'intégration. Sur ce point également, Naquet se rendait compte que ses collègues boulangistes faisaient fausse route.

Laisant, Laur et Morès⁹ optèrent, à ce moment du centenaire de la Révolution et de l'acte d'émancipation des Juifs de France, non pour un boulangisme investi de l'héritage révolutionnaire, tel que Naquet le voulait, mais plutôt pour un boulangisme qui lancerait une guerre de religion exclusivement dirigée contre les Juifs¹⁰. Laur soutiendrait que « le boulangisme a trop accepté l'influence de Naquet, et qu'il doit être antisémite »¹¹. Il faisait présider ses réunions par Drumont¹² et insista pour présenter ce dernier dans le septième arrondissement, à titre de candidat boulangiste

⁹ Pour une note biographique, voir « L'origine du marquis de Morès », *Varia*, 4LB57 14019, vol.4, pp.182-183. Pour le dossier personnel, voir *A.P.P.*, B a/1193 et 1194.

¹⁰ Pour une vue d'ensemble, voir STERNHELL, *op. cit.*, pp.177-214. Pour le point de vue d'écrivains, de philosophes et de législateurs français, voir « Cent ans après — enquête sur une question de principe », *L'Éclair*, 30 juin 1892, n°1312, p.1. Pour Naquet, voir sa lettre à Molina, l'ami de Naquet père (« Monsieur », 24 octobre 1889, *in* « Boulangisme et antisémitisme », *L'Univers israélite*, 1^{er} décembre 1889, p.1), où il soutint que dans les premiers temps, le boulangisme n'était pas antisémite, puisque Boulanger avait proscrit l'antisémitisme et que Naquet, lui-même occupait alors « une des situations les plus importantes du parti après celle du chef ». Voir également « Sous le masque — l'antisémitisme est-il une suite du boulangisme ? », *L'Éclair*, 7 juillet 1892, n°1319, p.1. Pour la protestation des Juifs de France, voir la lettre de Zadoc Kahn: « Une lettre du grand-rabbin », *Le Gaulois*, 21 janvier 1890, n°2702, p.2, et « Lettre de M. Zadoc-Kahn à M. Édouard Drumont », *in Varia*, 4LB57 14019, vol.4, pp.194-197.

¹¹ Voir BARRÈS, *L'appel au soldat*, *op. cit.*, pp.463-465.

¹² NAQUET, *Temps futurs...*, *op. cit.*, p.14.

aux municipales, un plan que fit avorter Naquet¹³. Laur alla jusqu'à demander à la Chambre, en 1891, l'expulsion de tous les Juifs de France, proposition à laquelle s'associèrent 32 députés¹⁴. En fait, ces personnalités étaient responsables de la métamorphose du boulangisme en un mouvement antisémite et réactionnaire, après la désintégration qui le frappa à la suite des législatives de 1889, des municipales de Paris de 1890 et du suicide de Boulanger, en 1891¹⁵.

Les nombreux articles portant sur le boulangisme antisémite, que Naquet découpait soigneusement et conservait, sont surtout un témoignage de l'inquiétude accrue que causait à Naquet cette nouvelle physionomie du boulangisme¹⁶. Il le faisait même si Boulanger lui disait, à cet égard: « Il ne faut pas, je crois, vous en préoccuper outre mesure »¹⁷.

Comme on le voit, c'était la déroute de ce mouvement et un verdict de mort pour l'idéal d'une République radicale pacificatrice, nationale et de fusion. Tout allait à la dérive, constatait douloureusement Naquet. Au fond, c'était le prélude au ralliement de personnalités boulangistes, telles Déroulède, Rochefort et Laur, aux éléments de droite de ce parti, lesquels verseraient dans le camp nationaliste lors de

13 SOMÈS, *op. cit.*, p.32. LAUNAY, *op. cit.*, pp.140-141.

14 Voir *J.O.C.*, 12 novembre 1891, p.2129 et p.2131 notamment.

15 La conférence de l'ancien préfet Levaillant, faite à la société des Études juives le 14 avril 1907, reconstruit en détail le passage du boulangisme à l'antisémitisme. Voir Isaac LEVAILLANT, « La genèse de l'antisémitisme sous la Troisième République », *R.E.J.*, 1907, tome 53, pp.LXXVI-XCIII notamment. Voir également MERMEIX, *Les antisémites en France*, Paris, Dentu, 1892, pp.41-43.

16 Voir *Varia*, 4LB57 14019, vol.4 notamment.

17 *B.N.*, N.A.F. 23783, « Mon cher Naquet », 24 février 1890, folio n°145. « L'élection de la Seine », *Le Figaro*, 20 janvier 1889, p.1.

la tourmente de l'affaire Dreyfus¹⁸. Barrès, un autre boulangiste, fournirait à cette vague de nationalisme montant une justification intellectuelle¹⁹. La petite bourgeoisie, celle dont Naquet et les radicaux avaient à cœur de défendre les intérêts, se révéla hostile au Juif français qu'elle associait souvent au capitaliste et à la haute banque, auxquels elle faisait la concurrence²⁰.

Nous avons vu que trois générations de radicaux, dont celle de Naquet, avaient contribué à la constitution de la mouvance radicale jusqu'à l'affaire Boulanger. Le processus de formation de ce courant, qui prit ses origines dans la Révolution, sera accéléré davantage, à la suite de la défaite du mouvement révisionniste, pour aboutir, en 1901, à un parti radical ayant à sa tête une nouvelle génération de radicaux. Si avant la crise boulangiste les leaders radicaux prétendaient être les représentants incontestables des ouvriers et des petits, tout en étant eux-mêmes des bourgeois libéraux qui auraient mieux trouvé leur place plus à droite, au sein du parti opportuniste, l'affaire Boulanger fera cesser cet état de choses.

La désillusion née de l'idée de déclassement des partis mènerait également les radicaux boulangistes à ne chercher désormais qu'un appui à gauche, lequel ne compromettrait plus leur identité²¹. C'est pourquoi des radicaux, tels Naquet et Laisant,

18 Voir Pierre BIRNBAUM, « *La France aux Français* » — *histoire des haines nationalistes*, Paris, Seuil, 1993.

19 Voir la lettre de Naquet, citée par la femme de Barrès en 1916, où il dit: « Déroulède et les nationalistes ont modelé la mentalité d'où est sortie la guerre actuelle ». Maurice BARRÈS, *Mes cahiers*, Paris, Plon, 1938, vol.11, p.405. Pour une vue d'ensemble, voir Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Complexe, 1972.

20 Voir, à cet égard, l'article d'Andrieux « Si j'étais Rothschild ! », *Le Gaulois*, 22 janvier 1890, n°2703, p.1.

21 Voir A.N., F⁷/12445, rapport du 22 octobre 1891.

lesquels croyaient jadis trouver dans le radicalisme la poursuite de l'idée de justice, de liberté et de fraternité, et la réalisation de réformes sociales qu'on eût été en droit d'attendre de la République, chercheraient à joindre le parti socialiste²². Laguerre, un autre déçu du radicalisme, essaierait de transformer les restants des cadres boulangistes en un « Parti républicain socialiste révisionniste ».

Naquet et ses collègues radicaux boulangistes s'étaient également trompés dans leur calcul des rapports de force. La nouvelle législature n'était pas divisée en trois blocs, ainsi qu'ils l'avaient souhaité, à savoir une gauche antiboulangiste, une droite boulangiste, et, au milieu, les radicaux boulangistes qui seraient devenus les maîtres indispensables à toute coalition parlementaire, comme l'avaient été les centres, en 1875. Au lieu de cela, les radicaux boulangistes trouvèrent une Chambre où il furent frappés d'ostracisme par leurs anciens collègues radicaux de Clemenceau, auxquels ils avaient dérobé désormais Montmartre et d'autres fiefs électoraux²³, et par le parti opportuniste triomphant²⁴. Naquet, Laguerre, Laisant et Saint-Martin, jadis des députés représentant la province, furent élus à Paris, mais invalidés²⁵. Réélus²⁶, ils eurent d'abord l'intention de donner leur démission. S'ils décidèrent finalement de rester à la

22 Voir NAQUET, *Socialiste sans le savoir*, Paris, Éditions de la *Revue socialiste*, 1902.

23 « Vive la République » et NAQUET, « À Montmartre », *La Presse* du 8 octobre 1889 et du 10 septembre 1890, p.1.

24 NAQUET, « L'excommunication », *La Presse*, 12 novembre 1889, p.1. « M. Naquet », *Le Petit National*, 31 décembre 1889, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.11, pp.359-364.

25 Voir « L'élection de notre ami Naquet », « Symptômes favorables », *La Presse* des 24 novembre et 4 décembre 1889, p.1, et « L'élection de M. Naquet », *Archives familiales de Georges Alphonse Alphonse*, Château de Brignan, Monfavet, où Naquet défendit son élection devant la commission du 9^e bureau, dirigée par Clemenceau qui cherchait l'invalidation à tout prix. Voir également « Invalidations d'Alfred Naquet et de Paulin Méry », *La Presse*, 13 décembre 1889, pp.1-2, et « Les boulangistes invalidés », *Le Gaulois*, 18 décembre 1889, p.1.

26 Voir la lettre de remerciements de Naquet « Aux électeurs », *A.D.V.*, 1J35.

Chambre, ce n'était que pour infirmer cette fois-ci les accusations de Boulanger²⁷.

Naquet et ses collègues radicaux entrèrent dans le boulangisme par déception, et ils sortirent aussi dans la déception. Cette affaire leur démontra le danger de miser sur un homme providentiel. Si, quelques années après l'épisode boulangiste, ceux-ci croyaient encore avoir eu raison d'adhérer au mouvement révisionniste, par la suite, ayant jugé nationalistes les éléments auxquels ils avaient été mêlés, ils acceptèrent la condamnation morale prononcée contre eux.

« Je suis enclin, déclara Naquet, à me condamner quand j'apprécie les hommes dans la main desquels j'ai mis ma main, les Déroulède, les Millevoye, les Marcel Habert, les Thiébaud, les Castelins, les Rochefort, les Judet, que j'avais crus les uns républicains de vieille roche, les autres décidés à défendre loyalement la démocratie républicaine dans l'avenir, et dont l'affaire Dreyfus a mis en lumière depuis la profonde scélératesse, tous ces "hommes sinistres" qui selon l'expression du poète: "grincent l'œil ardent, le muflé ensanglanté, autour de la raison et de la vérité" »²⁸.

Les radicaux boulangistes ne retrouveraient plus l'autorité de naguère. En vain Naquet présuma qu'il retrouvait sa place au sein de la gauche au moment où il fut élu dans sa ville natale, Carpentras, député du Vaucluse.

« Le boulangisme m'a séparé pendant plusieurs années des plus intimes et des meilleurs de mes amis. Il m'a créé dans cette Chambre un isolement cruel, douloureux, dont je ne suis définitivement sorti que par une nouvelle investiture du suffrage universel en 1893 »²⁹.

Lorsqu'il demanda encore, en 1894, la révision constitutionnelle, la Chambre lui

²⁷ Celles-ci se rapportaient à des questions de loyalisme et d'argent. Voir « Chez le général Boulanger », *Le XIX^e siècle*, 21 octobre 1890, n°6854, p.1. « Alfred Naquet devant son comité », *La Presse*, 19 septembre 1890, p.1. « Naquet à Boulanger », *Le Paris clus*, 25 septembre 1890, p.1, in *A.P.P.*, B a/969. *A.N.*, F7/12447, rapports des 4 septembre et 31 octobre 1891.

²⁸ NAQUET, *Temps futurs...*, op. cit., p.13.

²⁹ *J.O.C.*, 16 février 1895, p.369.

répondit avec le procès Panama, dont il ne fut acquitté qu'en 1897³⁰. Le sort de Laguerre ne fut pas meilleur. Désespéré des ramifications du boulangisme, il noya son chagrin dans l'alcool³¹ et ne revint à la Chambre qu'en 1910, peu avant sa mort.

Le but poursuivi par Naquet depuis 1892 était de réparer son erreur de 1888, en regagnant l'estime de ses semblables. De là cette pléthore de volumes, comme *Temps futurs*, *L'Humanité et la Patrie*, *Le désarmement*, etc., qui visaient d'abord à présenter, sans intermédiaires, aux lecteurs français sa réflexion sur l'épisode boulangiste ainsi qu'à communiquer sa pensée, sans qu'elle fût travestie, sur les questions politiques, économiques et sociales de l'heure. « Je ne voudrais pas, déclarait-il, quitter la scène sans avoir l'absolution de mes concitoyens »³². Si certains la lui accordèrent³³, d'autres, tels Clemenceau, Goblet et Kestner ne lui pardonnèrent jamais de ne pas avoir compris que Boulanger était un nouveau dictateur qui n'aurait saisi le pouvoir que pour l'utiliser à son profit³⁴.

Naquet se réfugia alors dans le culte de la pensée, se consacrant désormais à la lutte sereine des idées. Ce thème fort intéressant, ainsi que ceux relatifs à

30 Conjointement, Naquet et Barbe, l'ancien ministre et son intime ami, furent accusés d'avoir touché 500 000 francs pour faire voter la loi des obligations à lots. Pour la genèse de cette prétendue affaire, voir « M. Naquet », *L'Intransigeant*, 9 décembre 1892, n°4527, p.1. Pour une version de Naquet, voir « M. Alfred Naquet — Rentrera-t-il ? », *Le Figaro*, 5 octobre 1897, pp.1-2.

31 DANSETTE, *Le boulangisme*, op. cit., p.363.

32 Voir la lettre manuscrite de Naquet à Anatole France (« Monsieur », 15 mars 1901, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.16, pp.101-106), où il lui demanda l'absolution. France, l'ami de Clemenceau (voir « Mon cher président », 2 juillet 1908, *Musée Clemenceau*), ne daigna même pas répondre.

33 Voir « Cher citoyen » (14 avril 1901, in *Varia*, 4LB57 14018, vol.16, pp.112-115), où Naquet remercia M. Conturat, un ancien conseiller municipal de Paris, pour lui avoir accordé cette amnistie.

34 Voir la lettre manuscrite de Naquet « Monsieur », 25 juin 1905, *Archives familiales de Georges Alphonse Alphonse*, Château de Brignan, Monfavet, et SCHEURER-KESTNER, *Souvenirs de jeunesse*, op. cit., p.240.

l'implication d'autres radicaux boulangistes dans le socialisme, dans l'affaire de Panama et dans la lutte aux côtés des intellectuels lors de l'affaire Dreyfus, débordent le cadre de cette thèse, mais pourraient bien convenir à une recherche ultérieure.

Assurément, les législatives de 1889 se firent sur la question du soutien ou de l'opposition à la République parlementaire. Si celle-ci n'avait pas péri aux mains du boulangisme, pour Clemenceau et ses radicaux socialistes cela n'était dû qu'à leur revirement³⁵. On dit alors dans les cercles révisionnistes: « Il n'y a plus de radicaux; Clemenceau et consorts ne sont que des laquais de l'opportunisme »³⁶. Toutefois, les radicaux socialistes ayant été accusés d'avoir déclenché le boulangisme et d'avoir failli ensuite battre le général Boulanger ou l'exiler par le biais du ministère Floquet³⁷, ils furent évincés du pouvoir par le parti opportuniste³⁸. Ce serait une des raisons qui aurait conduit Clemenceau à suggérer de déclarer inéligibles, pour les législatives d'octobre 1889, tous les membres de la Chambre en exercice, écartant ainsi tout le personnel parlementaire et la question Boulanger du même coup³⁹.

Bien que Clemenceau déclinât l'avènement au pouvoir des radicaux avec Boulanger, lorsqu'il perdit Montmartre et se présenta, par conséquent, dans le Var, il ne fut pas élu au premier tour. Éclaboussé dans l'affaire de Panama, il ne retourna en

³⁵ MONNERVILLE, *Clemenceau, op. cit.*, p.173.

³⁶ *B.N.*, N.A.F. 28783, « Monsieur Naquet », 6 mai 1890, folio n°222-223.

³⁷ Voir *A.P.P.*, B a/1465, rapport du 8 juin 1888.

³⁸ Le deuxième cabinet du sénateur Pierre Tirard remplaça le ministère Floquet auquel Reinach demanda ouvertement de démissionner. Voir Joseph REINACH, « Varus, Varus », 31 janvier 1889, *Le Cheval noir*, Paris, Victor-Havard, 1889, p.350.

³⁹ Voir Raoul FRARY, « Chronique politique », *La Nouvelle revue*, 15 mars 1889, tome 57, p.392.

politique active qu'en 1906, après avoir purgé une période d'éloignement. « On a voulu, dit Clemenceau, par tous les moyens possibles supprimer les défenseurs de la vieille politique républicaine »⁴⁰, faisant alors allusion à Constans qui cherchait à se débarrasser de lui par le biais d'Alain (Émile Chartier), vedette de la nouvelle génération de radicaux⁴¹. Confiant d'avoir un jour sa revanche, Clemenceau, en parlant allégoriquement par la bouche de Prométhée, déclara:

« À me taire, je gagne ma délivrance [...] le vaincu courbé sous des tortures sans nombre, a gardé le silence, attendant l'heure marquée par le destin. Bientôt il parlera sans crainte »⁴².

Floquet également fut chassé de son terreau électoral de Paris⁴³, et impliqué dans le scandale de Panama⁴⁴. Goblet, battu dans la Somme par un boulangiste, ne fut pas élu du tout ainsi que plus de 40 radicaux socialistes de Clemenceau qui perdirent leurs sièges à la nouvelle législature. Étant parmi les perdants, les radicaux socialistes, bien qu'ils déclarassent que c'était désormais au tour des élus de donner au peuple les réformes sociales et économiques depuis longtemps promises afin d'assurer le triomphe définitif de la République⁴⁵, oublieraient dorénavant la révision et le scrutin de liste. Ils accepteraient le Sénat et la constitution de 1875. Les grandes réformes

40 « Discours de Salernes » (1893), in MILHAUD, *op. cit.*, pp.242-243.

41 *B.N.*, N.A.F. 23783, voir la lettre de Naquet, « Mon cher Rochefort », 19 décembre 1892, folio n°264.

42 CLEMENCEAU, *Le Grand Pan*, *op. cit.*, p.447.

43 « M. Floquet exécuté dans le XI^e arrondissement », *La Presse*, 8 septembre 1889, p.1.

44 « Le premier scandale du Panama — les 300 000 francs reçus par M. Floquet », *La Cocarde*, 19 novembre 1892, p.1. Voir *A.P.P.*, B a/1080, rapport du 28 décembre 1892, dans lequel on apprend que Floquet cherchait à renverser Constans par sentiment de vengeance.

45 *A.P.P.*, B a/1080, rapport du 1^{er} juin 1890 portant sur la réunion tenue le jour d'avant à la salle du Casino Notre-Dame, 4 rue du Cloître, sous la présidence de Floquet et avec la participation de Barodet.

sociales de la République ne furent pas réalisées par des radicaux ou par le biais de leur révision constitutionnelle, mais plutôt par des républicains opportunistes. Déjà en 1884, Ferry fit passer la loi qui autorisait la constitution de syndicats ouvriers. Méline, en 1898, fait adopter la loi sur les accidents de travail, et Ribot, en 1910, la loi sur les habitations à bon marché.

Certes, la révision devint un sujet tabou à la suite de l'affaire Boulanger. Cependant, les méfaits du parlementarisme, ces maux dénoncés maintes fois par Naquet⁴⁶, persistaient encore durant la dernière décennie de la Troisième République⁴⁷. Assurément, l'assaut du boulangisme contre le parlementarisme n'avait pas abouti, mais 1940 rappelait ces défauts. Toutefois, la contribution immédiate de Naquet et des radicaux boulangistes fut d'avoir travaillé quand même à un reclassement des partis⁴⁸. Si, avant l'affaire, les radicaux socialistes de Clemenceau représentaient notamment les ouvriers, après celle-ci ils ne représenteraient que la petite bourgeoisie et la paysannerie.

« Eh ! Oui ! Ça a fini par Jaurès, avoua Clemenceau. Quand on eut fait la République, débroussaillé tout ça, préparé les voies, les socialistes sont arrivés, avec Jaurès, se sont jetés là-dessus, et ça a été le commencement de la fin »⁴⁹.

Une fois Boulanger enterré, le dilemme serait désormais celui du socialisme ou du

⁴⁶ Voir NAQUET, *Discours à la Chambre jeudi 15 mars 1894 sur la révision des lois constitutionnelles*. Paris, Imprimerie des Journaux officiels, 1894.

⁴⁷ Voir Bernard LAVERGNE, « Réforme constitutionnelle ou révolution » et MIRKINE-GUETZÉVITCH, « La révision de la Constitution française », *L'Année politique française et étrangère*, 1934, vol.9, pp.31-42 et pp.1-30. Voir également, à cet égard, Octave CHAMBON, *C'est ça... la République !*, Auxerre, Imprimerie auxerroise, 1904.

⁴⁸ Voir, à cet égard, NÉRÉ, *La crise économique de 1882...*, *op. cit.*, seconde partie, p.503 et ss.

⁴⁹ MARTET, *Clemenceau peint par lui-même*, *op. cit.*, p.155.

nationalisme. Toutefois, de notre point de vue, ce qu'il importe de retenir, c'est que le revirement des radicaux et l'entrée d'une partie d'entre eux dans le boulangisme représentent les deux pans d'une même crise que traversait la mouvance radicale à ce moment.

Quant à l'empreinte que Naquet laissa, il est indubitable que celui-ci n'était pas seulement un des meilleurs orateurs de la Troisième République, mais également un penseur social et un théoricien politique. Le diable et méchant homme que présentaient souvent ses adversaires n'était, dans les faits, qu'un homme de progrès qui travailla pour que la France retrouvât sa place de guide de la démocratie et de foyer du républicanisme. Sa tentative et celle de ses collègues républicains de doter son pays d'une République radicale, bonifiée et plus juste, dont la forme de gouvernement était censée être acceptée par tous et, par conséquent, à l'abri de toute contestation, n'avait pas abouti. Mais quelles luttes épiques et quelles passions politiques, pouvant déformer les vérités et travestir les intentions les plus pures, elle déchaîna !... Ce n'est qu'à la mort de Naquet que sa génération le reconnut :

« Naquet était poursuivi de haines féroces et de stupides calomnies uniquement parce qu'il était un homme de progrès, qui avait osé heurter les habitudes et les préjugés de ses contemporains »⁵⁰.

Sur le plan théorique, Naquet, comme ses ancêtres jacobins de 1793 et ses pères montagnards de 1848, souhaitait suivre les pas de Danton et de Ledru-Rollin. À

⁵⁰ Gustave HERVÉ, « Le testament d'Alfred Naquet », *A.D.V.*, 1J32.

ce titre, Naquet ne fut pas qu'un lecteur de Michelet, comme ses contemporains radicaux, mais il s'était également imprégné du saint-simonisme. Militant pour les droits des faibles, il professa un radicalisme qui mettait l'homme, le citoyen participant et responsable de son développement, au centre des préoccupations nationales. Sous ce rapport, l'héritage que Naquet nous laisse est donc celui d'un homme politique, lequel, en alliant le socialisme humanitaire à la République bourgeoise, inspirera des personnalités comme Léon Blum ainsi que toute une génération de Juifs français.

Dans la pratique cependant, Naquet se retrouverait assis entre deux chaises. Étant averti des problèmes que traversait l'électorat radical traditionnel — comme le chômage, la précarité de l'emploi et les mauvaises conditions de travail qui frappèrent la couche des ouvriers, durant cette époque où se firent sentir les effets de la crise économique que traversait la France —, Naquet était également sensible aux inquiétudes de l'électorat à rallier le radicalisme, celui de la masse des paysans, qui souffrait aussi des dégâts du phylloxéra. Naquet, dont la théorie radicale réclamait l'intervention de l'État, à titre de régulateur social ou d'arbitre veillant à ce que les droits des faibles soient pris en considération, s'attendait à ce que la République dotât la France de lois fécondes.

À cet égard, Naquet affronta l'immobilisme des parlementaires, qu'il croyait d'abord dû aux rouages de l'État qui n'étaient pas bien huilés. C'est pourquoi il suggéra le palliatif de la révision, jugée indispensable pour modifier l'environnement. Mais n'étant pas appuyé par ses collègues des Chambres, Naquet se tourna alors vers les

masses apeurées qui ne le suivirent pas non plus, parce que n'ayant pas eu le temps de comprendre le fond de ses idées. Celles-ci ne le suivirent pas d'ailleurs, même lorsque Naquet leur proposa, contrairement à la pratique de ses ancêtres jacobins qui imposèrent en 1793 leur volonté au pays, de le seconder dans ses efforts pour que la souveraineté du peuple ou la volonté nationale fût, cette fois-ci, imposée à la République.

Mais en semant le grain du révisionnisme et en cultivant prématurément des idées qui ne porteraient fruit que plus tard, la pensée de Naquet avait devancé son temps. Lui-même en vint à avouer: « La démocratie est une lourde masse difficile à mouvoir »⁵¹. Bien que les penseurs représentassent la force capable de la mettre en mouvement, lorsqu'une idée passait à l'état de loi, elle était déjà vieille. « La foule, soutint Naquet, est toujours en retard sur les esprits en constante gestation de l'avenir »⁵².

Ce serait d'ailleurs une des raisons expliquant pourquoi Naquet faillit devenir un grand chef politique exerçant une emprise considérable sur le peuple, dont il avait à cœur les intérêts, ou même un très puissant leader des parlementaires, un de ces guides proches des besoins immédiats de l'électorat. Dans le fond, l'intellectuel Naquet s'était noyé dans le flot parlementaire parce qu'il n'avait ni ce caractère manipulateur ni cet esprit de domination par lesquels on s'impose aux autres. Étant guidé par un

⁵¹ « Monsieur », lettre citée de Naquet à Anatole France.

⁵² *Ibid.*

idéal, il se montrait désintéressé. C'est dire qu'on ne trouve guère chez lui le goût de commander autrui.

Il va sans dire que Naquet manquait également de cette souplesse à modifier son opinion lorsque la troupe changeait la sienne. En fait, il ignorait cette ambition qui conduisait certains hommes politiques à subordonner leurs idées aux occasions de promotion de leur carrière. Ayant toujours exprimé sa pensée, quelle qu'elle fût, et croyant apporter dans la politique « une absolue franchise », laquelle fit quelquefois sourire ses adversaires⁵³, Naquet n'aliéna jamais sa liberté en s'inféodant à un groupe parlementaire, ainsi que nous l'avons vu, ou en acceptant les portefeuilles ministériels qui lui avaient été offerts⁵⁴. Se considérant sincère dans ses convictions, Naquet agissait souvent selon le proverbe: « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »⁵⁵

En un mot, Naquet était entraîné par la logique, comme si la logique dominait toujours la politique. De ce point de vue, l'antagonisme qu'il souleva à son égard de la part de chefs, tels Gambetta et Clemenceau, n'aurait découlé que du fait que les hommes d'action ne s'effaçaient pas sans livrer bataille devant le talent de ce spéculateur de la pensée qui offusquait parfois. « Je n'étais pas une force au point de la bascule ministérielle, résuma Naquet concernant sa situation parlementaire au sortir

⁵³ J.O.S., 7 décembre 1884, p.1846.

⁵⁴ Voir, à titre d'exemple, la lettre manuscrite de Naquet du 11 décembre 1887 (*Archives familiales de Georges Alphandéry*), où il confirme le fait que Rouvier lui avait offert d'abord le portefeuille du Commerce et, finalement, celui des Postes et Télégraphes. Naquet ne devint pas ministre parce qu'il y mit l'inacceptable condition que Boulanger entrât également à la Guerre. Voir « À M. Rouvier », *La Presse*, 4 octobre 1888, p.1.

⁵⁵ Voir « Cher citoyen », lettre citée.

de l'affaire Boulanger. Qu'importait si j'en étais une par la pensée »⁵⁶.

Pour terminer, Naquet avait donc le défaut de se donner à ses convictions, sans tenir suffisamment compte des résistances ni se préoccuper des obstacles immédiats. Sous ce rapport, il commit l'imprudence de travailler pour la République même avec les détracteurs de celle-ci. Naquet ne semblait donc pas avoir retenu l'avertissement de Gambetta qui lui avait dit, lors de leur affrontement à Marseille, que sous le règne de la République, celui de la bourgeoisie libérale, « il n'y avait pas lieu à se déclarer, à aucun titre, adversaire du régime » et que « les intransigeants n'avaient plus leur raison d'être »⁵⁷. Tout compte fait, Naquet resta intransigeant parce qu'il voulait appliquer le vieux programme républicain, et lutta contre la République parlementaire en dehors du courant principal du parti républicain ou des opportunistes, lesquels estimaient que la Révolution avait atteint son but. « Je suis un honnête homme, déclara alors Naquet, qui a fait ce qu'il a cru juste et bon sans regarder au danger qui le menaçait »⁵⁸.

Quoi qu'il en soit, on peut soutenir que Naquet, lequel disait n'avoir que l'ambition de voir une France grande et forte, dotée d'institutions démocratiques inébranlables, était un idéaliste et un homme de principes. Comme Lagardère, Naquet s'était donné pour mission de redresser les torts de la société, voire de l'humanité. L'échec de l'idée de la fusion des partis et du boulangisme ne le découragea guère. Étant toujours optimiste, il alla de l'avant. Dans ses vieux jours, il rêvait à la fusion des

⁵⁶ NAQUET, *Temps futurs...*, *op. cit.*, p.IX.

⁵⁷ « Les réunions d'hier », *Le Petit Marseillais*, n°2846, 15 février 1876, p.3.

⁵⁸ *B.N.*, N.A.F. 24409 (Lettres de Scheurer-Kestner), « Mon cher Scheurer », 5 novembre 1875, folio n°225.

nations — en une sorte d'États-Unis d'Europe d'abord, et à l'échelle globale par la suite — et à leur désarmement⁵⁹, ce qui aurait fait passer les États par le même processus qu'avaient jadis suivi les provinces. Si l'on emprunte, à cet égard, la définition du boulangisme de Ferry, à savoir « un fait de génération spontanée »⁶⁰, il ne fait aucun doute que Naquet appartenait à ces radicaux spontanés. Il n'est donc pas surprenant qu'il résumât sa participation au boulangisme en ces termes:

« Comme hommes, nous pouvons être disqualifiés et insultés. C'est le sort des vaincus. Mais qu'importent les hommes si les idées triomphent ! Danton disait: " Périssent notre mémoire et que la République soit sauvée ! " [...] Je dis à mon tour, en l'appliquant à cette sublime apostrophe de Danton: Je ne suis qu'un atome et je fais comme lui »⁶¹.

Toutefois, il importe de retenir que ces décennies radicales donnent naissance au socialisme possibiliste dans le cadre duquel se réaliseront plusieurs idées de Naquet et de ses collègues radicaux boulangistes.

Le 12 novembre 1916, Naquet s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Les radicaux boulangistes étaient dispersés depuis longtemps, mais Cayrol n'avait-il pas écrit que

« l'une des manières les plus significatives d'écrire l'histoire de la gauche non communiste en France serait d'écrire l'histoire de ses courants, fractions et tendances, de leurs affrontements, de leurs alliances, de leurs scissions »⁶² ?

⁵⁹ Voir *Temps futurs*, *op. cit.*, et *L'humanité et la patrie*, *op. cit.*.

⁶⁰ *Discours et opinions... Jules Ferry*, *op. cit.*, vol.7, pp.167-173.

⁶¹ « Déclaration de M. Alfred Naquet », *L'Éclair*, 8 octobre 1890, p.1.

⁶² Roland CAYROL, « Courants, fractions, tendances », in Pierre BIRNBAUM et Jean-Marie VINCENT (dir.), *Critique des pratiques politiques*, Paris, Éditions Galilée, 1978, pp.165-166.

La présente thèse présente l'histoire d'Alfred Naquet, lequel s'était acquis une visibilité publique indéniable, et traite profondément de ses idées et de celles de ses collègues radicaux boulangistes. Compte tenu qu'avant 1901, l'histoire du radicalisme était foncièrement l'histoire et l'action de personnalités qui s'étaient déclarées radicales, la présente thèse s'inscrit, naturellement, dans l'historiographie du radicalisme du XIX^e siècle. D'ailleurs, Naquet paraissait mieux doué à élaborer les principes de doctrine qu'à les répandre. Dans cet ordre d'idées, cette thèse apporte sa pierre à l'édifice des études portant sur les personnalités et sur les tendances radicales de l'époque.

D'autre part, la présente thèse explique le ralliement, la place et le rôle qu'avaient joué Naquet et le petit groupe de radicaux dans l'affaire Boulanger. De ce point de vue, elle complète les études qui avaient traité de cette affaire et s'inscrit parallèlement dans l'historiographie des partis politiques impliqués dans le boulangisme. Désormais, l'histoire des radicaux boulangistes n'est plus dans l'ombre.

Certes, il y a toujours place à d'autres études qui visent à compléter davantage le casse-tête historiographique des tendances idéologiques radicales ou celui des personnalités marquantes du radicalisme du XIX^e siècle. Une étude allant au-delà de cette thèse pourrait traiter de thèmes comme les questions portant sur les radicaux et l'affaire de Panama, sur l'évolution intellectuelle ultérieure de Naquet ou, enfin, sur l'implication de Naquet et des radicaux dans l'affaire Dreyfus, ainsi que nous l'avons souligné (pp.479-480).

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

A. ARCHIVES

1. ARCHIVES COMMUNALES DE CARPENTRAS - BIBLIOTHÈQUE INGUIMBERTINE

- *Lettres d'Alfred Naquet* in n°2496 (une douzaine de lettres, 63 folio, se rapportant à la période de novembre 1883 à septembre 1889).
- Correspondance de *Naquet (David) de Carpentras à Antoine Eysséric et à Gautier*, in n°2496 (47 lettres, 116 folio, couvrant la période d'avril 1856 à septembre 1883).
- Collection du docteur Denis-Barthélemy Tissot (53 volumes de documents historiques, archéologiques et biographiques manuscrits ou imprimés).
- Collège de Carpentras, *Distribution solennelle des prix*, 1846, 1847, 1850, 1851.
- Denis Bonnet, « Révolution de 1848 », manuscrit n°2057.
- Pièce gg47, folio n°279.
- État civil des Naquet n°: 69, 100, 131, 183 et 292.

2. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

- Papiers Saint-Martin 1.J.24 à 1.J.57 (Cartons renfermant des lettres, des imprimés et des coupures de journaux concernant les élections, les députés de ce département, le boulangisme et divers sujets).

3. ARCHIVES FAMILIALES

- Georges Alphandéry, Château de Brignan, Monfavet (une dizaine de lettres manuscrites de Naquet couvrant la période de décembre 1887 à mai 1890, plusieurs coupures de journaux et des documents

historiques sur divers sujets de l'époque).

- D^r Robert Naquet du C.N.R.S., Institut Alfred (18 lettres manuscrites de Naquet couvrant sa correspondance avec les Caillavet, entre le 2 janvier 1879 et le 2 juin 1889, notamment et divers sujets politiques et sociaux).

4. ARCHIVES NATIONALES

- Naquet F¹⁷ 13170, F¹⁷ 13120, BB¹⁸ 1779 dr 9555, BB²⁴ 721 dr 3319-568, BB²⁴ 829 dr 12290-576.
- Papiers Charles Floquet 49/AP/1.
- Papiers Scheurer-Kestner 276/AP.
- Jean-Guillaume-Frédéric-August Combemale BB61196 et BB25372.
- Élections: Vaucluse 1871-1876 - C3457, 1876-1877 - C3473, 1877-1881 - C3499, 1881-1885 - C3512 et C4603. Générales 1889 - C5312 à C5333.
- Boulangisme F⁷ 12445 à F⁷ 12448 et F⁷ 12549 (Cartons renfermant de nombreux documents, des rapports de la Sûreté générale et des coupures de journaux).

5. ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

- Boulangisme B a/969 à B a/976 et B a/1465 à B a/1497 (Cartons renfermant des rapports, des documents, des dossiers et des coupures de journaux).
- Hommes politiques: François Barbe B a/945, Henri Brisson B a/981, Charles Floquet B a/1079 et B a/1080, Jules Ferry B a/1076 et B a/1077, Léon Gambetta B a/918 et B a/924, René Goblet B a/1097, Edouard Lockroy B a/1159 et B a/1160, Alfred Naquet B a/976 n°57142 et E a/52, Arthur Ranc B a/1234 n°1126, Ledru Rollin B a/1147 n°1111, Jean Saint-Martin B a/1263, Victor Schœlcher B a/1268 n°hh25, Jules Simon B a/1270.

6. MUSÉE CLEMENCEAU

7. BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

— Fonds Enfantin n°7762 (Correspondance diverses).

8. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE**a. DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS**

— Naquet-Boulangier N.A.F. (Nouvelles acquisitions françaises) 23783 (Correspondance).

— Naquet, correspondance diverse N.A.F. 13551, fol.12-41; N.A.F. 13581, fol.78-81; N.A.F. 14119, fol.2-3; N.A.F. 14666, fol.486; N.A.F. 14696, fol.31; N.A.F. 15436, fol.449-451; N.A.F. 15900, fol.72; N.A.F. 16802, fol.179; N.A.F. 17378, fol.237-240; N.A.F. 17591, fol.209; N.A.F. 22832; N.A.F. 22864; N.A.F. 22914; N.A.F. 24280, fol.17-23; N.A.F. 24409, fol.111-114, 118-122, 149-155; N.A.F. 24410, fol.52-62, 99-100, 116, 130, 324-325, 445-450 et 537; N.A.F. 24900, fol.359; N.A.F. 14967, fol.104; N.A.F. 25104, fol.149-187.

— Papiers Reinach N.A.F. 13581.

— Lettres de Scheurer-Kestner N.A.F. 24409.

b. DÉPARTEMENT DES IMPRIMÉS

— Alfred Naquet, *Varia* 4LB57 14018 (21 volumes).

— Alfred Naquet, *Varia* 4LB57 14019 (10 volumes).

B. JOURNAUX ET REVUES**1. JOURNAUX RADICAUX DE PARIS**

— *L'Estafette* de 1886 à 1887 (Devient opportuniste lors de l'affaire Boulangier, Naquet collaborateur durant les deux années ci-dessus).

— *L'Indépendant* 1881 (Journal dont Naquet prit la direction en 1881, Paul Strauss rédacteur).

-
- *L'Intransigeant* de 1888 à 1892.
 - *La Justice* de 1880 à 1889.
 - *La Lanterne* de 1888 à 1889.
 - *Le Radical* de 1888 à 1890.
 - *Le Rappel* de 1869 à 1870 et 1893 (Fondé sous le Second Empire par les fils de Victor Hugo, Charles et François; Auguste Vaquerie directeur, Naquet collaborateur).
 - *Le Réveil* 1869 (Journal d'opposition sous l'Empire, Naquet collaborateur).
 - *La Révolution* 1876 (Fondé par Naquet en novembre, cherchant à promouvoir l'adage « la terre aux paysans; l'usine aux ouvriers »).
 - *Le Voltaire* de 1880 à 1887 (Naquet collaborateur).
 - *Le XIX^e siècle* 1890.

2. JOURNAUX RADICAUX DE PROVINCE

- *Le Bonhomme républicain* 1888 (Avignon).
- *La Démocratie du Midi* 1871 (Avignon, promouvant alors le radicalisme de Gambetta).
- *L'Écho de Ventoux* 1848, 1851.
- *Le Méridional* 1871 (Avignon, pro-Communale, tri-hebdomadaire, après juin il devient *L'Écho de Vaucluse*).
- *Le Petit Lyonnais* 1881.
- *Le Petit Marseillais* 1876, 1882 à 1883.
- *Le Comtadin* 1948 (Avignon).

3. AUTRES JOURNAUX

- *L'Action* 1888 à 1889 (bonapartiste).
- *L'Autorité* 1888-1889 (bonapartiste).
- *La Cocarde* 1889, 1892 (boulangiste, Georges de Labruyère rédacteur).
- *L'Éclair* de 1890 à 1894 (orléaniste).
- *L'Événement* 1889.
- *Le Figaro* de 1867 à 1896 (conservateur, devient modéré).
- *La France* 1890 (orléaniste).
- *Le Gaulois* 1888 à 1890 (Paris, orléaniste).
- *Le Journal d'Indre-et-Loire* 1889 (conservateur, Jules Delahayes rédacteur).

- *Le Matin* 1887, 1889 (Orléaniste).
- *Le Moniteur universel* 1868 (journal officiel de l'Empire).
- *La Nation* 1893.
- *Le National* 1882.
- *Le Petit National* 1889.
- *Le Peuple souverain* 1889.
- *La Presse* de 1888 à 1890 (Boulangiste, Georges Laguerre rédacteur).
- *La République française* 1875 (Gambettiste - opportuniste).
- *Le Temps* de 1867 à 1896 (À l'origine orléaniste, devient républicain).
- *L'Univers israélite* 1889 (Paris).

4. REVUES

- *L'Année politique* de 1876 à 1889.
- *Le Correspondant* 1885 (Auguste Boucher, « Chronique politique »).
- *La Guerre sociale* 1912.
- *Le Journal des économistes* 1886 (Revue de la science économique et de la statistique).
- *La Nouvelle Revue* 1889 (Raoul Frary, « Chronique politique »).
- *Politique* 1884.
- *Revue Bleue* 1883.
- *La Revue des Deux Mondes* de 1885 à 1890 (Charles de Mazade, « Chronique de la quinzaine »).
- *Revue historique* 1902.
- *La Revue socialiste* 1888 (Benoît Malon, fondateur et directeur).

C. PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

- *Le Journal officiel de la République* (1870 à 1896):
 - 1) Débats parlementaires - *Chambre des députés*.
 - 2) Débats parlementaires - *Sénat*
 - 3) Documents parlementaires, *Chambre des députés - Lois et décrets arrêtés*.
 - 4) Documents parlementaires, *Sénat - Lois et décrets arrêtés*.

D. ŒUVRES D'ALFRED NAQUET**a. LIVRES**

NAQUET, Alfred. *L'Anarchisme et le collectivisme*. Paris, Bibliothèque internationale d'édition, 1904.

_____. *Autobiographie*. Paris, Émile Pillias, 1939.

_____. *L'humanité et la patrie*. Paris, Stock, 1901.

_____. *La loi du divorce*. Paris, Charpentier, 1903.

_____. *Questions constitutionnelles*. Paris, Dentu, 1883.

_____. *Religion, propriété, famille*. Bruxelles, Kistemackers, 1877.

_____. *La République radicale*. Paris, Germain-Baillièrre, 1873.

_____. *Socialisme collectivisme et socialisme libéral*. Paris, Dentu, 1890.

_____. *Socialiste sans le savoir*. Paris, Éditions de *La Revue socialiste*, 1902.

_____ et LORULOT André. *Le socialisme marxiste, l'individualisme anarchique et la Révolution*. Paris, Édition de la société nouvelle, 1911.

_____. *Temps futurs - socialisme - anarchie*. Paris, Stock, 1900.

_____. *Antisémitisme et histoire*. Paris, B.N., 1895.

b. BROCHURES

_____. *Conférence de M. Naquet à Béziers sur la question sociale*. 23 octobre 1878. In B.N., F8° LR, pièce n°32.

_____. *Discours prononcé le dimanche 22 août 1875 dans une réunion privée à Arles*. Cavaillon, imprimerie Grivot-Proyen, 1875.

_____. *Discours prononcé le 28 septembre 1888 au cercle révisionniste de Marseille*. Avignon, Imprimerie de Gros, 1888.

_____. *Discours à la Chambre, jeudi 15 mars 1894 sur la révision des lois*

constitutionnelles. Paris, Imprimerie des journaux officiels, 1894.

_____. *Discours prononcé le 29 juillet 1872 par MM. Naquet et Gambetta en réponse au rapport de la commission des marchés*. Paris, Leroux, 1872.

_____. *Discours prononcé par M. Alfred Naquet sur la nécessité de retour de l'Assemblée à Paris*. Paris, Le Chevalier, 1871.

_____. *Un discours programme*. Paris, Librairie du suffrage universel, 1875.

_____. *Lettre à mes commettants*. Cavaillon, Imprimerie Grivot-Proyet, 1875.

c. ARTICLES DE PRESSE

NAQUET, Alfred. « À Camille Pelletan », *La Presse*, 31 octobre 1889, p.1.

_____. « À M. Pelletan », *L'Estafette*, 30 octobre 1887, p.1.

_____. « À M. Pelletan », *La Presse*, 21 mars 1889, p.1.

_____. « À mes amis de l'autre camp », *La Presse*, 15 juin 1888, p.1.

_____. « Après la baisse, la hausse », *La Presse*, 29 octobre 1889, p.1.

_____. « À qui la victoire », *L'Estafette*, 21 mai 1887, p.1.

_____. « L'aberration », *La Presse*, 6 avril 1889, p.1.

_____. « L'abrogation des lois de prescription », *La Démocratie du Midi*, 10 juin 1871, p.1.

_____. « Abstention », *La Démocratie du Midi*, 9 juin 1871, pp.1-2.

_____. « Amende honorable », *La Presse*, 23 novembre 1888, p.1.

_____. « À Montmartre », *La Presse*, 10 septembre 1889, p.1.

_____. « L'Assemblée constituante », *La Démocratie du Midi*, 6 septembre 1871, p.1.

-
- _____. « L'attaque du Sénat », *Le Voltaire*, 25 novembre 1881, p.1.
- _____. « Attitudes à prendre », *L'Estafette*, 9 juillet 1887, p.1.
- _____. « Attitude des monarchistes », *L'Estafette*, 26 juin 1886, p.1.
- _____. « Aujourd'hui et demain », *La Presse*, 8 novembre 1889, p.1.
- _____. « À un contradicteur », *La Presse*, 12 avril 1890, p.1.
- _____. « Aux électeurs républicains de Vaucluse », *La Démocratie du Midi*, 23 mai 1871, p.3.
- _____. « Avignon depuis le 18 mars », *La Démocratie du Midi*, 26 mars 1871, p.3.
- _____. « Le bilan », *La Presse*, 10 octobre 1889, p.1.
- _____. « Une bonne séance », *La Presse*, 21 novembre 1889, p.1.
- _____. « Campagnard et citadin » (I-IV), *L'Estafette*, 24, 28, 31 juillet et 3 août 1886, p.1.
- _____. « Les cahiers électoraux », *Le Petit Marseillais*, 2 octobre 1882, p.1.
- _____. « Calomnies opportunistes », *La Presse*, 5 octobre 1888, p.1.
- _____. « La carrière médicale de Naquet contée par lui-même », *La Chronique médicale* (du docteur Cabanès), numéro du 15 janvier 1895.
- _____. « Le cas du général Boulanger », *Le Voltaire*, 7 juillet 1886, p.1.
- _____. « Le centenaire », *La Presse*, 8 mai 1889, p.1.
- _____. « Ce que doit être une constitution », *Le Voltaire*, 22 août 1888, p.1.
- _____. « Ce que nous voulons », *La Presse*, 17 septembre 1889, p.1.
- _____. « La commission de révision », *La Presse*, 18 novembre 1888, p.1.
- _____. « Un complot imaginaire », *La Presse*, 2 août 1888, p.1.
- _____. « Conclusion », *L'Estafette*, 27 octobre 1886, p.1.

-
- _____ . « Conclusion et prémisses », *La Presse*, 3 juin 1890, p.1.
- _____ . « Conservatisme et République », *L'Estafette*, 12 septembre 1886, p.1.
- _____ . « Constitution et constitution », *L'Estafette*, 24 novembre 1886, p.1.
- _____ . « La constitution de 1875 et la République », *Les Annales de la jeunesse laïque*, juillet 1914.
- _____ . « Les crises ministérielles », *Le Voltaire*, 1^{er} février 1883, p.1.
- _____ . « Un cumul », *La Presse*, 6 mars 1889, p.1.
- _____ . « Un défi relevé », *La Presse*, 29 août 1888, p.1.
- _____ . « Dénégations suspectes », *La Presse*, 26 novembre 1888, p.1.
- _____ . « Le départ du Général », *La Presse*, 5 avril 1889, p.1.
- _____ . « Un dernier mot sur la révision », *Le Petit Marseillais*, 4 décembre 1882, p.1.
- _____ . « Deux états d'esprit », *L'Éclair*, 10 juillet 1894, p.1.
- _____ . « Deux poids, deux mesures », *La Presse*, 3 mai 1889, p.1.
- _____ . « Au directeur du *Temps* », *Le Temps*, 20 août 1887, p.3.
- _____ . « Discours à la salle Octobre », *La Presse*, 1^{er} février 1890, p.1.
- _____ . « Discours d'Alfred Naquet », *La Presse*, 21 novembre 1889, p.1.
- _____ . « Discours de Naquet du 8 août 1871 à l'Assemblée de Bordeaux », *Annales de l'Assemblée nationale*, dépôt de M. Naquet n° 2880.
- _____ . « Discours de M. Alfred Naquet », *La Démocratie du Midi*, 9 septembre 1871, p.1.
- _____ . « Discours de M. Naquet », *La Lanterne*, 29 avril 1888, p.1.
- _____ . « Le discours de M. Madier de Montjeau », *La Presse*, 27 juillet 1888, p.1.

-
- _____ . « La dissolution de l'Assemblée », *La Démocratie du Midi*, 25 juillet 1871, p.1.
- _____ . « Division et contradiction », *Le Voltaire*, 16 mars 1887, p.1.
- _____ . « Les divisions du parti républicain », *Le Petit Marseillais*, 11 septembre 1882, p.1.
- _____ . « Les droits du congrès », *Le Voltaire*, 30 juillet 1884, p.1.
- _____ . « Le droit de réunion », *La Presse*, 24 juillet 1888, p.1.
- _____ . « Le droit de révision et la République », *Le Voltaire*, 9 avril 1884, p.1.
- _____ . « Le droit supérieur de la République », *L'Estafette*, 3 juillet 1886, p.1.
- _____ . « La droite républicaine », *L'Estafette*, 4 septembre 1886, p.1.
- _____ . « Les élections », *La Presse*, 8 octobre 1889, p.1.
- _____ . « Encore la révision », *Le Voltaire*, 30 août 1882, p.1.
- _____ . « Encore le Général », *Le Voltaire*, 24 janvier 1887, p.1.
- _____ . « Le 17 mars », *La Presse*, 20 mars 1889, p.1.
- _____ . « L'ennemi », *La Presse*, 8 décembre 1888, p.1.
- _____ . « Une épreuve éclatante », *La Presse*, 22 juin 1888, p.1.
- _____ . « L'élection de la Seine », *La Presse*, 31 janvier 1889, p.2.
- _____ . « L'excommunication », *La Presse*, 12 novembre 1889, p.1.
- _____ . « L'expulsion des princes », *L'Estafette*, 10 juin 1886, p.1.
- _____ . « Fausse monnaie », *La Presse*, 18 octobre 1888, p.1.
- _____ . « Feringhea a parlé », *La Presse*, 26 décembre 1888, p.1.
- _____ . « Ferry et l'Exposition », *La Presse*, 19 avril 1889, p.1.

-
- _____. « Foi dans l'avenir », *La Presse*, 26 juillet 1888, p.1.
- _____. « Gambetta », *Le Voltaire*, 4 janvier 1883, p.1.
- _____. « Garanties efficaces », *La Presse*, 28 juin 1888, p.1.
- _____. « General Boulanger: His case », *New Review*, vol.1, Juin 1889, pp.1-15.
- _____. « Le général Boulanger », *L'Estafette*, 14 août 1886, p.1.
- _____. « Un genre de polémique », *L'Estafette*, 13 janvier 1887, p.1.
- _____. « Le gouvernement parlementaire », *Le Voltaire*, 10 septembre 1881, p.1.
- _____. « Le gouvernement et les grèves », *L'Estafette*, 30 octobre 1886, p.1.
- _____. « Habemus confitentem », *La Presse*, 25 avril 1889, p.1.
- _____. « La Haute cour d'appel », *La Presse*, 19 avril 1889, p.1.
- _____. « Hommes et idées », *La Presse*, 12 août 1888, p.1.
- _____. « Ignorance ou mauvaise foi », *La Presse*, 20 octobre 1888, p.1.
- _____. « L'impasse », *La Presse*, 2 juillet 1888, p.1.
- _____. « Un interview fantaisiste », *La Presse*, 26 novembre 1888, p.1.
- _____. « Les Juifs », *L'Estafette*, 7 août 1886, p.1.
- _____. « Le lendemain du plébiscite », *Le Rappel*, 13 mai 1870, p.2.
- _____. « Lanterne claire », *La Presse*, 26 juin 1888, p.1.
- _____. « Lettre aux citoyens des campagnes », *Le Rappel*, 5 mai 1870, pp.1-2.
- _____. « La maison du pendu », *La Presse*, 20 février 1889, p.1.
- _____. « Majorité, dissolution, révision », *L'Estafette*, 8 janvier 1887, p.1.
- _____. « M. Floquet devant le pouvoir », *L'Estafette*, 13 décembre 1886, p.1.

-
- _____. « M. Pelletan & C^{ie} », *La Lanterne*, 24 mai 1888, p.1.
- _____. « Les magistratures perpétuelles », *L'Estafette*, 29 septembre 1886, p.1.
- _____. « Le mandat impératif », *Le Petit Marseillais*, 16 février 1876, p.1.
- _____. « Le médecin divorcé du Mont-Doré », *L'Estafette*, 18 mars 1887, p.1.
- _____. « Monarchie et République », *L'Estafette*, 11 août 1886, p.1.
- _____. « Mon cher Général », *La Presse*, 5 avril 1889, p.1.
- _____. « Un mot à propos de l'impôt », *Le Petit Marseillais*, 25 septembre 1882, p.1.
- _____. « Naquet et le boulangisme », *La Guerre sociale*, 10-16 avril 1912, n°15, pp.3 et ss.
- _____. « Le nombre et la vérité », *La Presse*, 28 juillet 1888, p.1.
- _____. « Nouveau sujet de gratitude », *La Presse*, 3 mars 1889, p.1.
- _____. « Un nouveau classement des partis », *La Lanterne*, 28 avril 1888, p.1.
- _____. « L'Ordre », (I) *La Démocratie du Midi*, 31 mai 1871, p.1.
- _____. « L'Ordre », (II) *La Démocratie du Midi*, 6 juin 1871, pp.1-2.
- _____. « L'Ordre », (III) *La Démocratie du Midi*, 7 juin 1871, pp.1-2.
- _____. « Les ordres du prince Victor », *La Presse*, 5 novembre 1888, p.1.
- _____. « Parlementarisme anglais et parlementarisme », *L'Estafette*, 28 août 1886, p.1.
- _____. « Parlementarisme et représentation », *La Presse*, 14 juin 1890, p.1.
- _____. « Parlementarisme et régime représentatif », *L'Estafette*, 23 octobre 1886, p.1.
- _____. « Le parlementarisme », *L'Estafette*, 23 décembre, 25 août et 9 septembre 1886, p.1

-
- _____ . « Le parlementarisme », (1) *Revue bleue*, (3^e série), n°22, 18 décembre 1886, pp.769-774.
- _____ . « Le parlementarisme », (2) *Revue bleue*, (3^e série), n°23, 25 décembre 1886 pp.801-807.
- _____ . « Le parlementarisme — Électeurs et députés », *L'Estafette*, 16 septembre 1886, p.1.
- _____ . « Le parlementarisme est l'impuissance & l'instabilité », *L'Estafette*, 31 août 1886, p.1.
- _____ . « La parodie de justice », *La Presse*, 10 mars 1889, p.1.
- _____ . « Parole d'honneur », *Le Bonhomme républicain*, 4 novembre 1888, p.1.
- _____ . « Le patriotisme », *La Presse*, 6 janvier 1890, p.1.
- _____ . « Pegli », *Le Figaro*, 14 septembre 1894, p.1.
- _____ . « Un peu de mémoire », *La Presse*, 22 juin 1888, p.2.
- _____ . « Le plébiscite personnel », *La Presse*, 5 juillet 1888, p.1.
- _____ . « Plus à plaindre qu'à blâmer », *La Presse*, 17 février 1889, p.1.
- _____ . « Le pontife Ranc », *La Presse*, 8 octobre 1888, p.1.
- _____ . « Pourquoi Boulanger », *La Presse*, 30 juin 1888, p.1.
- _____ . « Les pouvoirs de M. Thiers », *La Démocratie du Midi*, 13 août 1871, p.1.
- _____ . « Preuve facile », *La Lanterne*, 26 mai 1888, p.1.
- _____ . « Les princes au Sénat », *L'Estafette*, 19 juin 1886, p.1.
- _____ . « Le programme du cabinet », *Le Voltaire*, 2 février 1882, p.1.
- _____ . « Projets irréalisables », *Le Voltaire*, 25 août 1886, p.1.
- _____ . « La prorogation des pouvoir de M. Thiers », *La Démocratie du Midi*, 17 août 1871, p.1.

-
- _____ . « La protestation de Naquet et de Laisant », *La Presse*, 23 juillet 1888, p.1.
- _____ . « Querelle démonstratives », *La Presse*, 28 octobre 1888, p.1.
- _____ . « Radicalisme et liberté », *Le Figaro*, 14 août 1894, p.1.
- _____ . « Réconciliation », *La Presse*, 22 octobre 1888, p.1.
- _____ . « Régime parlementaire et régime représentatif », *Le Voltaire*, 8 juin 1882, p.1.
- _____ . « Le régime représentatif », *L'Estafette*, 22 septembre 1886, p.1.
- _____ . « Le régime représentatif », (1-2) *Revue bleue*, (3^e série), n°24, 22 janvier 1887, pp.97-103, et n°25, 29 janvier 1887, pp.138-143.
- _____ . « Le régime représentatif », (1) *L'Estafette*, 2 octobre 1886, p.1.
- _____ . « Le régime représentatif en Amérique, en Angleterre et en France », *Le Voltaire*, 27 octobre 1881, p.1.
- _____ . « Le régime représentatif - garanties parlementaires », *L'Estafette*, 25 septembre 1886, p.1.
- _____ . « Le régime représentatif - objections », *L'Estafette*, 6, 9 et 16 octobre 1886, p.1.
- _____ . « Regrets », *L'Estafette*, 28 mai 1887, p.1.
- _____ . « Le renouvellement des Chambres », *La Nation*, 24 mars 1893, p.1.
- _____ . « La République après la mort de Gambetta », *Le Petit Marseillais*, 15 janvier 1883, p.1.
- _____ . « Les responsabilités », *L'Estafette*, 6 février 1887, p.1.
- _____ . « La révision », *Le Voltaire*, 24 août 1882, p.1, et *L'Estafette*, 21 août 1886, p.1.
- _____ . « La révision constitutionnelle », *L'Estafette*, 21 août 1886, p.1.

-
- _____ . « La révision de la constitution » (1-2), *L'Indépendant*, 11 et 13 mars 1881, p.1.
- _____ . « La révision de la constitution », *Le Petit Marseillais*, 27 novembre 1882, p.1.
- _____ . « La révision de la constitution », *La Nation*, 2 juin 1893, p.1.
- _____ . « La révision de la Constitution (lettre à M. Goblet) » *La Nation*, 9 juin 1893, p.1.
- _____ . « La révision de la Constitution — le Sénat » (1-4), *La Nation*, 27 juillet, 3, 11, 18 et 29 août 1893, p.1.
- _____ . « La révision intégrale », *La Presse*, 7 août 1888, p.1.
- _____ . « Scrutin plébiscitaire », *La Presse*, 29 décembre 1888, p.1.
- _____ . « Le socialisme anarchique », *Le Petit Marseillais*, 29 octobre 1882, p.1.
- _____ . « Sommes-nous gambettistes », *Le Voltaire*, 3 novembre 1881, p.1.
- _____ . « Le scrutin de liste et la constitution », *L'Indépendant*, 25 mai 1881, p.1.
- _____ . « Le suffrage universel et la République », *Le Voltaire*, 14 mai 1884, p.1.
- _____ . « Tais-toi, Juif ! », *La Presse*, 2 août 1888, p.1.
- _____ . « Théories constitutionnelles », *Le Voltaire*, 19 septembre 1883, p.1.
- _____ . « M. Thiers et l'amnistie », *Le Voltaire*, 3 juillet 1880, p.1.
- _____ . « Tolérance religieuse », *Le Figaro*, 29 décembre 1894, p.1.
- _____ . « Touchant accord », *L'Estafette*, 29 janvier 1887, p.1.
- _____ . « Trop d'esprit », *La Presse*, 13 novembre 1888, p.1.
- _____ . « La vanne », *La Presse*, 27 mars 1889, p.1.
- _____ . « Le véritable attentat », *La Presse*, 16 août 1889, p.1.

_____. « Le veto », *La Presse*, 13 octobre 1888, p.1.

_____. « Vote ou abstention », *La Démocratie du Midi*, 8 juin 1871, p.1.

_____. « Le vrai malade », *La Presse*, 23 mai 1889, p.1.

□ □

II. — ENCYCLOPÉDIES ET DICTIONNAIRES

- BELL, Johnson M. *A Biographical Dictionary of French Political Leaders since 1870*. New York, Harvester Wheatsheaf, 1990.
- BOURLOTON, Robert et COUGNY, Adolphe. *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, 1890, vol. 4.
- DAUZAT, Albert. *Les noms de famille de France*. Paris, Librairie Guénégaud, 1977.
- DAUZAT A., ROSTAING Ch.. *Dictionnaire étymologie des noms de lieux en France*. Paris, Librairie Guénégaud, 1978.
- DUBOIS, Jean. *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*. Paris, Larousse, 1962.
- EXPILLY, L'abbé. *Dictionnaire géographique et politique des Gaules et de la France*. Paris, Desaint et Saillant, 1762.
- HUTTON, Patrick H.. *Historical Dictionary of the Third French Republic 1870 - 1940*. New York, Greenwood Press, 1986.
- JOLLY, JEAN. *Dictionnaire des parlementaires français*. Paris, P.U.F., 1972.
- LALANNE, Ludovic. *Dictionnaire historique de la France 1815-1898*. New York, Burt Franklin, 1968, vol.1.
- LAROUSSE, Pierre. *Le Grand dictionnaire universel (Larousse XIX^e siècle)*. Nîmes, Lacour, 1991, tomes 1 et 13.
- LÉVY, Paul. *Les noms des Israélites en France, histoire et dictionnaire*. Paris, P.U.F., 1960.
- MAITRON, Jean. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Paris, Éditions ouvrières, 1964, vol.14.
- NEWMAN, Edgard Leon. *Historical Dictionary of France from the Restoration to the Second Empire*. New York, Greenwood Press, 1987.
- PIERRARD, Pierre. *Dictionnaire de la III^e République*. Paris, Larousse, 1968.

SEROR, Simon. *Les noms des juifs en France et au Moyen Âge*. Paris, CNRS, 1989.

VAPEREAU, Louis-Gustave. *Dictionnaire universel des contemporains*. Paris, Hachette, 1880-1893.

□ □

III. — OUVRAGES ET ARTICLES

A. NAQUET, LES RADICAUX ET LE RADICALISME

1. CONTEMPORAINS DE NAQUET

BLANC, Louis. *Questions d'aujourd'hui et de demain*. Paris, Dentu, 1874, vol.1-4.

CLEMENCEAU, Georges. *Au soir de la pensée*. Paris, Plon, 1927.

_____. *Le Grand Pan*. Paris, Charpentier et Fasquelle, 1896.

_____. *Discours*. Paris, Albert Mericant, 1908.

DUTILH, Clodomir. *Opportunistes et radicaux*. Bordeaux, Bellier, 1882.

GAMBETTA, Léon. *Discours et plaidoyers politiques 1868-1882*, Paris, Bernard Grasset, 1938. vol.1, 3.

_____. *Lettres de Gambetta 1868-1882*. Paris, Bernard Grasset, 1938.

JAURÈS, Jean. *Préface aux discours parlementaires — Le socialisme et le radicalisme en 1885*. Paris, Stalkine Reprints, 1980.

LAISANT, Charles-Ange. *La politique radicale en 1885*. Paris, Messenger, 1885.

_____. *L'anarchie bourgeoise*. Paris, Marpon et Flammarion, 1887.

_____. *L'Éducation fondée sur la science*. Paris, Alcan, 1904.

LEDRU-ROLLIN. *Discours politiques et écrits divers*. Paris, Germer Baillière, 1879, tomes 1,2.

RANC, Arthur. *Sous l'Empire*. Paris, Polo, 1872.

ROQUEFEUIL. *Oraison funèbre politique de M. Gambetta dictateur-généralissime et de ses collègues de la délégation déchu*e. Vannes, imprimerie Galles, 1871.

SIMON, Jules. *La politique radicale*. Paris, Librairie Internationale, (3^e édition) 1869.

_____. *La liberté*. Paris, Hachette, 1859.

SCHEURER-KESTNER, Auguste. *Souvenirs de jeunesse*. Paris, Charpentier, 1905.

TERRAIL, Gabriel (pseud. MERMEIX). *La France socialiste: notes d'histoire contemporaine*, Paris, Tetscherin et Chuit, 1886.

VACHEROT, Étienne. *La démocratie*. Bruxelles, Lacroix, 1860.

□ □

CLEMENCEAU, Georges. « René Goblet », *Revue politique et parlementaire*, vol.149, 10 décembre 1931, pp.361-378.

2. AUTRES AUTEURS

AGULHON, Maurice. *1848 ou l'apprentissage de la République*. Paris, Seuil, 1973.

ALAIN. (Émile Chartier) *Éléments d'une doctrine radicale*. Paris, Gallimard, 1925.

AMINZADE, Roland. *Ballots and Barricades, Class Formation and Republican Politics in France 1830-1871*. Princeton University Press, 1993.

AMSON, Daniel. *Gambetta*. Paris, Tallandier, 1994.

ANDRÉ, Ginette. *Alfred Naquet, adversaire de l'Empire et défenseur de la République radicale, 1867-1884*. Thèse de doctorat, Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, 1972.

ARCHIMBAUD, Léon. *L'heure des Jacobins*. Paris, Fasquelle, 1937.

-
- BARBOU, Alfred. *Les amis du peuple*. Paris, F. Roy éditeur, 1882.
- BARDONNET, Daniel. *Évolution de la structure du Parti radical*. Paris, Aubier-Montaigne, 1963.
- BAYET, Albert. *Le Radicalisme*. Paris, Valois, 1932.
- BERSTEIN, Serge. *Histoire du Parti Radical (à la recherche de l'âge d'or 1919-1926)*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980.
- Biographies (1889-1940). Archives des Assemblées nationales, Alfred Naquet.
- BIRNBAUM, Pierre. *Le peuple et les gros — Histoire d'un mythe*. Paris, Grasset, 1979.
- BUISSON, Ferdinand. *La politique radicale*. Paris, Giard, 1908.
- _____. *Condorcet*. Paris, Alcan, 1929.
- BURDEAU, Georges. *Traité de science politique*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968, tome 3.
- CALMAN, Alvin. *Ledru-Rollin and the Second French Republic*. New York, Université de Columbia, 1922.
- _____. *Ledru-Rollin après 1848 et les proscrits français en Angleterre*. Paris, Rieder, 1921.
- CARNOT, Hippolyte. *Les radicaux et la Charte*. Paris, Pagnerre, 1847.
- CARTIER, Raymond. *Histoire du radicalisme*. Paris, Georges Lang, 1930.
- CHAMPVILLE de, Fabius. *Le radicalisme, ses principes et son programme*. Paris, F. de Launay, (Bib. nat. LB⁵⁷ 16078).
- COCHET, Annick. *Clemenceau et la Troisième République*. Paris, Denoël, 1989.
- DALLAS, Gregor. *At the Heart of a Tiger: Clemenceau and his World, 1841-1929*. London, McMillan, 1993.
- DARIMON, *Les irréconciliables sous l'Empire, 1888*.

- DAUDET, Léon. *Fantômes et vivants*. (Alfred Naquet), Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1914.
- _____. *Souvenirs et polémiques*. (Alfred Naquet), Paris, Robert Laffont, 1992.
- DOMMANGET, Maurice. *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*. Paris, Librairie Marcel Rivière, 1957.
- _____. *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire*. Paris, Armand Colin, 1960.
- DUTRAIT-CROZON, Henri. *Gambetta et la défense nationale*. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1914.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste. *Clemenceau*. Paris, Fayard, 1988.
- DUVERGER, Maurice. *Les partis politiques*, Paris, Seuil, 1981.
- ESCHEVANNES, Carlos. *Laguette et ses amis*. Paris, Macabet, 1924.
- FEISSAL, Léopold. *Suffrage universel et radicalisme*. Paris, Dentu, 1874.
- ESCARPIT, Robert. *Vivre la gauche*. Paris, Flammarion, 1977.
- FIAUX, Louis. *Portraits politiques contemporains*. (Brisson, Clemenceau) Paris, Marpon et Flammarion, 1885.
- FURET, François. *La gauche et la Révolution au milieu du XIX^e siècle*. Paris, Hachette, 1986.
- GALLO, Max. *Jules Vallès ou la révolte d'une vie*. Paris, Laffont, 1988.
- GÉRARD, Alice. *La Révolution française, mythes et interprétations (1789-1970)*. Paris, Flammarion, 1970.
- GIRARD, Louis. *Les libéraux français 1814-1875*. Paris, Aubier/Montaigne, 1985.
- _____. *Les élections de 1869*. Paris, C.N.R.S., 1960.
- HALÉVY, Élie. *La formation du radicalisme philosophique*. Paris, Alcan, 3 volumes: I - La jeunesse de Bentham, 1901. II - L'évolution de la doctrine utilitaire de 1798 à 1818, 1901. III - Le Radicalisme philosophique, 1904.

- JACKSON, John Hampdem. *Clemenceau and the third Republic*. London, The English Universities Press, 1965.
- KAYSER, Jacques. *Les grandes batailles du radicalisme, des origines aux portes du pouvoir 1820-1901*. Paris, Marcel Rivière, 1962.
- KREBS, Albert et WORMSER André. *Clemenceau et la Justice* (actes du colloque de décembre 1979). Paris, Publications de la Sorbonne, 1983.
- KRIWKOSKI, Serge. *Les radicaux de gauche au service de la République*. Marseille, R. Reynier, 1947.
- LAUNAY, Robert. *Figures Juives*. (Alfred Naquet), Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1921.
- LAVELEYE, Émile de. *Le gouvernement dans la démocratie*. Paris, Félix-Alcan, 1892, vol.1-2.
- LAVERTUJON, André. *Gambetta inconnu*. Paris, Librairie universelle, 1905.
- LECANU, Alphonse. *Les élections de 1869, la révolution par le suffrage universel*. Paris, Le Chevalier, 1869.
- LEFRANC, Georges. *Les gauches en France 1789-1972*. Paris, Payot, 1973.
- LOUBÈRE, Leo A. *Louis Blanc*, Buffalo, Northwestern University Press, 1961.
- MARTET, *Clemenceau peint par lui-même*. Paris, A. Michel, 1929.
- MAURICE, Gaston. *Le parti radical*. Paris, Librairie des sciences politiques et sociales, 1929.
- MICHELS, Robert. *Political Parties: A Sociological Study of the Oligarchical Tendencies of Modern Democracy*. New York, Dover Publications, 1959.
- MILHAUD, Albert. *Histoire de radicalisme*. Paris, Société d'Éditions françaises et internationales, 1951.
- MITARD, Stanislas. *L'affaire Ledru-Rollin, les origines du radicalisme démocratique*. Paris, Marcel Rivière, 1952.
- MONNERVILLE, Gaston. *Clemenceau*. Paris, Fayard, 1968.
- MORELLY. *Le Code de la Nature ou le véritable esprit de ses lois*. Paris, Librairie Paul Gauthier, 1910.

Gauthier, 1910.

MOSSÉ, Armand. *Alfred Naquet, un Juif comtadin*. (Conférence faite le 16 février 1932 au Cercle d'Études Juives), Paris, Excelsior, 1933.

NEWHALL, David. *Clemenceau*. New York, Edwin Mellen, 1991.

NICOLET, Claude. *Le radicalisme*. Paris, P.U.F., 1974.

_____. *L'idée républicaine en France (1789-1924)*. Paris, Gallimard, 1982.

NORDMANN, Jean-Thomas. *Histoire des radicaux 1820-1973*. Paris, Table ronde, 1974.

_____. *La France radicale*. Paris, Gallimard, 1977.

OMERSSON, Wladimir d'. *Qu'est-ce qu'un Français ? Essai de psychologie politique*. (Clemenceau), Paris, Éditions Spéciales, 1934.

Procès de Manœuvres à l'intérieur et de Société secrète, Affaire Acollas, Naquet, Las Verlière, etc. Paris, Hurtau, 1868.

PROTH, Mario. *Célébrités contemporaines*. (Alfred Naquet), Paris, A. Quantin, Imprimeur-Éditeur, 1883.

REBÉRIOUX, Madeleine. *La République radicale ? 1898-1914*. Paris, Éd. du Seuil, 1975.

RIALS, Stéphane (dir.). *Révolution et contre-Révolution au XIX^e siècle*. Paris, Albatros, 1987.

SARTORI, Giovanni. *Parties and Party Systems, A Framework for Analysis*. Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

SCHMIDT, Jammy. *Les grandes thèses radicales*. Paris, Éditions des portiques, 1931.

_____. *Idées et Images Radicales*. Paris, Excelsior, 1934.

SCHMIDT, N. *Victor Schœlcher*. Paris, Fayard, 1994.

SÉCHÉ, Léon. *Figures bretonnes: Jules Simon — sa vie, son temps, son œuvre 1814-1896*. Paris, Lechevalier, 1898.

SOULIÉ, Michel. *De Ledru-Rollin à J.J.S.S., Le parti radical entre son passé et son avenir*. Paris, Épisa Éditeurs, 1971.

SOMÈS, Armand. *Alfred Naquet*. Paris, Excelsior, 1933.

SUAREZ, Georges. *La vie orgueilleuse de Clemenceau*. Grenoble: Stendahl, 1987.

TAILHADE, Laurent. *Quelques fantômes de jadis*. (Alfred Naquet), Paris, L'Édition française illustrée, 1920.

TCHERNOFF, I.. *Le parti républicain au coup d'État et sous le Second Empire*. Paris, A. Pedone, 1906.

_____. *Le parti républicain sous la Monarchie de Juillet*. Paris, A. Pedone, 1905.

WEILL, Georges. *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*. Paris, Alcan, 1924.

_____. *Histoire du mouvement social en France*. Paris, Alcan, 1924.

WORMSER, Georges Marcel. *La République de Clemenceau*. Paris, Presses universitaires de France, 1961.

_____. *Gambetta dans les tempêtes 1870-1877*. Paris, Sirey, 1964.

ZÉVAÈS, Alexandre. *Clemenceau*, Paris, René Julliard, 1949.

□ □

AGERON, Charles-Robert. « Clemenceau et la question coloniale », *Clemenceau et la Justice*, actes du colloque de décembre 1979, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983.

AGULHON, Maurice. « L'Empire libéral, Émile Ollivier et les irréconciliables », in *Les républicains sous le Second Empire*, HAMON Léo (dir.), Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1992, pp.195-203.

ALROY, Gil Carl. « Les radicaux après la Révolution de 1848 », *Le Contrat Social*, X, n°5, septembre-octobre 1966, pp. 290-294.

BAUDRILLART, Henri. « Du radicalisme en matière d'impôt », *Revue des Deux Mondes*, vol.96, 15 novembre 1871, pp.346-378.

_____. « Les impôts sur les consommations de luxe », *Revue des Deux Mondes*, vol.95, 1^{er} octobre 1871, pp.523-543.

BERSTEIN, Serge. « Clemenceau l'inclassable », *L'Histoire*, n°162, janvier 1993, pp.36-42.

CARO, M.E. « La vraie et la fausse démocratie — L'école libérale et l'école radicale », *Revue des Deux Mondes*, n°87, 1^{er} juin 1870, pp.553-576.

CHARMONT, J. « L'armée et la démocratie », *Revue politique et parlementaire*, n°75, septembre 1900, pp.453-367.

DAUDET, Ernest. « L'assassinat du Duc de Berry (1820) », *Revue des Deux Mondes*, vol.48, juillet-août 1898, pp.359-395.

_____. « Jules Simon », *Célébrités contemporaines*, Paris, A. Quantin, 1883.

DOMMANGET, Maurice. « Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire », *Cahiers des Annales*, n°14, Bibliothèque universitaire d'Aix, 1960.

_____. « Les groupes blanquistes de la fin du Second Empire », *La Revue socialiste*, n°44, 1951, pp.225-231.

FLAX, « Alfred Naquet », *Les hommes du jour*, 12 juin 1909, pp.1-3.

HUARD, Raymond. « La genèse des partis démocratiques modernes en France. L'expérience du XIX^e siècle », *La Pensée*, n°201, 1978, pp.115 et ss.

« Jules Simon », *Le Figaro*, 9 juin 1896, p.1.

« Jules Simon », *Le Temps*, 9 juin 1896, p.1.

« Jules Simon », *Le Petit Marseillais*, 20 septembre 1882, p.1.

-
- KAYSER, Jacques. « Le radicalisme des radicaux », in *Tendances politiques dans la vie française depuis 1789*, Paris, Hachette, 1960.
- MICHELBAACH, Pierre. « À bas les riches et les "gros" ! », *L'Histoire*, n°204, novembre 1996, pp.62-63.
- NICOLET, Claude. « Bibliographie du radicalisme », *Cahiers de la République*, n°2, 1956, pp. 106-112.
- PORTIS, Larry. « République radicale et universités populaires », *Les classes sociales en France — un débat inachevé (1789-1989)*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1988.
- SALMON, Frédéric. « La "gauche avancée" en 1849 et en 1870: le pourquoi de la chute », *Les Républicains sous le Second Empire*, HAMON Léo (dir.), Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1992, pp.93-110.
- SAUL, Samir. « Jules Simon », *Biographical Dictionary of Modern Peace Leaders* (Harold JOSEPHSON éditeur), Londres, Greenwood Press, 1985, pp.886-888.
- SORRE, Maurice. « Les pères du radicalisme », *Revue française de science politique*, vol.1 n°2, janvier-juin 1951, pp.481-497.
- VIGIER, Philippe. « Le parti républicain en 1869-1870 », in *Les républicains sous le Second Empire*, HAMON Léo (dir.), Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1992, pp.185-194.

B. LE BOULANGISME**I. CONTEMPORAINS DE NAQUET**

BARRÈS, Maurice. *L'appel au soldat*. Paris, Félix Juven éditeur, 1900.

_____. *Mes cahiers*. Paris, Plon, 1934, vol.8 et 11.

CHIRAC, Auguste. *L'Agiotage sous la Troisième République*. Paris, Albert Savine, 1888.

LAISANT, Charles-Ange. *À mes électeurs, pourquoi et comment je suis boulangiste*. Paris, Mayer, 1887.

LAUR, Francis. *L'Époque boulangiste*. Essai d'histoire contemporaine, 1886-1890. Paris, le livre à l'auteur, 1914.

LECOMTE, Maxime. *Les ralliés: histoire d'un parti, 1886-1898*. Paris, Flammarion, 1898.

MORPHY, Michel. *Histoire complète du général Boulanger 1837-1889*. Paris, Librairie N. Blampain, 1889.

QUESNAY DE BEAUREPAIRE, Jules. *Le procès du général Boulanger — Rochefort — Dillon devant la Haute cour de justice*. Paris, Librairie française, 1889.

REINACH, Joseph. *La foire boulangiste*. Paris, Victor Havard, 1889.

_____, *Le cheval noir*. Paris, Victor Havard, 1889.

ROCHEFORT, Henri. *Les aventures de ma vie*. Paris, Dupont, 1896-1898.

SIMON, Jules. *Souviens-toi du Deux Décembre*. Paris, Victor Havard, 1889.

TERRAIL, Gabriel (pseud. MERMEIX). *Les coulisses du boulangisme*. Paris, L. Leopold Cerf, 1890.

□ □

BARRÈS, Maurice. « M. le général Boulanger et la nouvelle génération », *La Revue indépendante*, t.7, avril-juin 1888 (Stalkine reprints 1971), pp. 55-

63.

GOBLET, René. « Souvenirs de ma vie politique », *Revue politique et parlementaire*, vol.141, 10 octobre 1929, pp.5-29.

_____. « Souvenirs de ma vie politique — l'affaire Schnaebelé », *Revue politique et parlementaire*, vol.137, 10 décembre 1928, pp.176-197.

_____. « Le ministère Floquet et le général Boulanger: avril 1888-février 1889 », *Revue politique et parlementaire*, vol.149, novembre 1931, pp.186-196.

MALON, Benoît. « La crise française », *Revue socialiste*, n°46, octobre 1888, pp.337-365.

MEYER, Arthur. « Le boulangisme », *Le Gaulois*, 11 octobre 1889, p.1.

PELLETAN, Camille. « General Boulanger: His Impeachment », *New Review*, vol.1, Juin 1889, pp.16-29.

PIOU, Jacques. « Le boulangisme », *Revue de Paris*, vol.39, mars-avril 1932, tome 2, pp.301-320.

2. AUTRES AUTEURS

BARDOU, Alfred. *Le général Boulanger*. Paris, 1887.

BENOIST, Charles (pseud. SYBIL). *Croquis parlementaires*. Paris, Librairie académique Didier, 1891.

BRANTHÔME. *Le brave général Boulanger*. Paris, M. Seheur, 1930.

BURNS, Michael. *Rural Society and French Politics: Boulangism and the Dreyfus Affair, 1886-1900*. Princeton, Princeton University Press, 1984.

CAMBON, Paul. *Correspondance (1870-1924)*. Paris, Grasset, 1940.

DANSETTE, Andrien. *Le boulangisme*, Paris, Fayard, 1946.

_____. *L'affaire Wilson et la chute du Président Grévy*. Paris, Perrin, 1936.

DENIS, Pierre. *Le mémorial de Sainte-Brelade*. Paris, Ollendorff, 1894.

Les discours du général Boulanger depuis le 4 août 1881 jusqu'au 4 septembre 1887. Paris, Périmet, 1888.

EL-GAMAL, Jean. *Recherche sur le poids du passé dans la vie politique française de 1885 à 1900*. Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre, 1990.

FULTON, Bruce. *The Political Ascent of Ernest Constans: A Study in the Management of Republican Power*. Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1971.

GARRIGUES, Jean. *Le général Boulanger*. Paris, Orban, 1991.

GILLY, Numa. *Mes dossiers*. Paris, 1888.

GRISON, Georges. *Le général Boulanger jugé par ses partisans et ses adversaires (janvier 1886 - mars 1888)*. Paris, Librairie Illustrée, 1889.

GUYOT, Yves. *Le boulangisme*. Paris, par Yves Guyot, 1888.

HARDING, James. *The Astonishing Adventure of General Boulanger*. New York, Scribner, 1971.

HEMME, Charles du. *Le général Boulanger et le parti républicain national*. Paris, 1889.

HUBERT, Juin. *Le pouvoir, pour quoi faire ? l'exemple du général Boulanger*. Paris, les Éditeurs français réunis, 1958.

HUTTON, Patrick H.. *The Boulangist Movement in Bordeaux Politics*. Thèse de doctorat, Université de Wisconsin, 1969.

IRVINE, William. *The Boulanger Affair Reconsidered: Royalism, Boulangism, and the Origins of the Radical Right in France*. New York, Oxford University Press, 1989.

JUPILLES, Fernand de. *Le général Boulanger, histoire populaire complète*. Paris, Bandot, 1887.

LEVILLAIN, Philippe. *Boulanger fossoyeur de la monarchie*. Paris, Flammarion, 1982.

LOMÉNIE Beau de, Emmanuel. *Édouard Drumont ou l'anticapitalisme national*. Paris,

1968.

_____. *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*. Paris, Denoël, 1963, vol. 2, *De McMahon à Poincaré*.

Mémoires du général Boulanger. Paris, Edinger, 1890.

MILLOT, Maurice. *La comédie boulangiste, chansons et satires*. Paris, J.B. Ferreyrol éditeur, 1891.

NÉRÉ, Jacques. *Le boulangisme et la presse*. Paris, Colin, 1964.

_____. *La crise économique de 1882 et le mouvement boulangiste*. Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, 1959.

_____. *Les élections Boulanger dans le département du Nord*. Thèse complémentaire de doctorat, Université de Paris, 1959.

PISANI-FERRY, Fresnette. *Le général Boulanger*. Paris, Flammarion, 1969.

RÉMOND, René. *Les droites en France*. Paris, Aubier Montaigne, 1982.

RETCHARD, P.. *Le procès de la Ligue des patriotes, d'après les documents officiels*. Paris, 1890.

RICHARD, Gabriel. *Le boulangisme à Nancy*. Pays Lorrain, 1962.

SEAGER, Frederic. *The Boulanger Affair: A Political Crossroad*. New York, Ithaca, 1969.

STERNHELL, Zeev. *La droite révolutionnaire, les origines françaises du fascisme 1885-1914*. Paris, Seuil, 1984.

_____, *Maurice Barrès et le nationalisme français*. Paris, complexe, réédition, 1972.

VARTIER, Jean. *Barrès et le chasseur de papillons [A Boulangist Agitator]*. Paris, Denoël, 1989.

VERITAS. *Bassesse ! Ou la vérité sur l'affaire Boulanger*. Paris, 1888.

VERLY, Albert. *Le général Boulanger et la conspiration monarchique*. Paris, Ollendorff,

1893.

WEILL, Bruno. *Grandeur et décadence du général Boulanger*. Paris, les Éditions Rieder, 1931.

□ □

DANSETTE, Andrien. « Explication du boulangisme », *Revue Hebdomadaire*, n°4, 22 janvier 1938, pp.389-418.

DOMANGE, Michel. « Boulanger contre le boulangisme », *Revue des Deux Mondes*, n°19, 1966, pp.372-387.

FOURNIÈRE, Eugène. « Physiologie du boulangisme », *Revue socialiste*, mai 1888, pp.507-521.

FULTON, Bruce. « The Boulanger Affair Revisited: The Preservation of the Third Republic, 1889 », *French Historical Studies*, Vol.17, n°2, automne 1991, pp.310-329.

HUTTON, Patrick H.. « Popular Boulangism and the Advent of Mass Politics in France, 1886-1890 », *Journal of Contemporary History*, vol.11, 1976, pp.85-106.

IRVINE, William D. « French Royalists and Boulangism », *French Historical Review*, Vol.15, n°3, 1988, p.395-406.

MAZGAJ, Paul. « The Origins of the French Radical Right: A Historiographical Essay », *French Historical Studies*, vol.15, 1987, pp.287-315.

ROBERTS, John. « General Boulanger, 1837-1891 », *History Today*, n°10, octobre 1955, vol.5, pp.657-669.

STERNHELL, Zeev. « Barrès et la gauche: du boulangisme à la cocarde (1889-1895) », *Le Mouvement social*, n°75, avril-juin 1971, pp.77-120.

_____. « Le procès du général Boulanger », *France-Illustration*, 7 février 1953.

WINOCK, Michel. « Boulanger, l'homme providentiel de la République », *L'Histoire*, n°92, septembre 1986 pp.10-23.

□ □

C. LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

I. CONTEMPORAINS DE NAQUET

ANDRIEUX, Louis. *La révision*. Paris, Librairie de *La Nouvelle Revue*, 1889.

BELLEVAL de, Louis. *Le complot contre le suffrage universel*. Le projet de MM. Floquet et Ferry. Paris, Rousseau, 1888.

_____. *Sommes-nous en République ?* Paris, Rousseau, 1888.

_____. *Politique opportuniste. Colonies et pots de vin*. Paris, Rousseau, 1888.

BLANC, Louis. *Histoire de la Constitution du 25 février 1875*. Paris, Charpentier, 1882.

_____. *La République une et indivisible*. Paris, Naud, 1851.

BONJEAN, F.. *Dix ans de dictature opportuniste*. Avignon, 1888.

DUTILH, Clodomir. *La souveraineté du peuple*. Bordeaux, Rapin, 1885.

WEISS, Jean-Jacques. *Combat constitutionnel (1868-1886)*. Paris, Charpentier, 1893.

□ □

BROGLIE, Duc A. de. « La Constitution de 1875 », *Revue des Deux-Mondes*, vol.122, 15 avril 1894, pp.822-852.

LABOULAYE, Ed. « Du pouvoir constituant », *Revue des Deux Mondes*, vol.95, 15 octobre 1871, pp.792-814.

_____. « La question des deux Chambres », *Revue des Deux Mondes*, tome 93, 1^{er} juin 1871, pp.457-477.

LAFITTE, P.. « La vraie Constitution de 1875 », *Revue de Droit public*, 1895, p.86 et ss.

MALON, Benoît. « La crise française », *Revue socialiste*, n°46, octobre 1888, pp.337-365.

MARCÈRE, Émile de. « La Constitution de 1875 et M. Wallon », *Revue de Paris*, 1^{er} février 1899.

2. AUTRES AUTEURS

- ALBERTINI, Pierre. *Le droit de dissolution et les systèmes constitutionnels français*. Paris, P.U.F., 1977.
- ARNOULT, Gabriel. *De la révision des Constitutions*. Paris, Arthur Rousseau, 1896.
- AUDIFFRENT, Georges. *Parlementarisme, dictature*. Paris, Welter, 1888.
- BARTHÉLEMY, Joseph. *Précis de droit constitutionnel*. 1938.
- BASTID, Paul. *Le gouvernement d'Assemblée*. Paris, Cujas, 1956.
- _____. *L'idée de constitution*. Paris, Économica, 1985.
- BENOIST, Charles. *La réforme électorale*. Paris, Plon-Nourrit, 1908.
- _____. *La crise de l'État moderne. De l'organisation du travail*. Paris, Plon-Nourrit, 1905-1914.
- _____. *Les maladies de la démocratie*. Paris, Prométhée, 1929.
- _____. *Les lois de la politique française*. Paris, Fayard, 1928.
- CARETTE, Albert-Alexandre. *La République et le régime parlementaire*. Paris, par Albert Carette, 1887.
- CAVAILHON, Edward. *La France Ferrycide*. Paris, Balitout, 1888.
- CHAMBON, Octave. *C'est ça... la République!* Auxerre, imprimerie Auxerroise, 1904.
- CHEVALIER, Jean-Jacques. *Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours*. Paris, Dalloz, 1952.
- COSTE, G. *Rôle législatif et politique du Sénat sous la III^e République*. Thèse, Montpellier, 1913.
- COUZINET, P.. *La dissolution des Assemblées politiques et la démocratie populaire*. Paris, Giard, 1933.
- CROISERIE de la, A. *La réforme du régime parlementaire*. Paris, 1889.

- DUGUIT, L. et Monnier, H.. *Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789*. Paris, Librairie général de droit et de jurisprudence, 1952.
- DUVERGER, Maurice. *Constitutions et documents politiques*. Paris, P.U.F., 1957.
- _____. *La démocratie sans le peuple*. Paris, Seuil, 1967.
- GIRAUD, M.E. *La crise de la démocratie et le renforcement du pouvoir exécutif*. Paris, Sirey, 1938.
- GODECHOT, Jacques. *Les Constitutions de France depuis 1789*. Paris, Garnier-Flammarion, 1970.
- GOGUEL, François. *Histoire des institutions politiques de la France de 1870 à 1940*. Paris, Cours de Droit, 1952.
- JOUVENEL, Robert. *La République des camarades*. Paris, Grasset, 1914.
- LANESSAN, Jean-Louis. *La République démocratique*. Paris, Armand Colin, 1897.
- LAVIGNE, P.. *Le travail dans les Constitutions françaises, 1789-1945*. Paris, 1948.
- LEFEBVRE, Charles. *Études sur les lois constitutionnelles de 1875*. Paris, Librairie A. Marescq aîné, 1882.
- MARICHY, Jean-Pierre. *La Deuxième Chambre dans la vie politique française depuis 1875*. Paris, Librairie général de droit et de jurisprudence, 1969.
- OLLÉ-LAPRUNE, Jacques. *La stabilité des ministres sous la Troisième République*. Paris, Durand-Auzias, 1962.
- ORDINAIRE, Maurice. *Le vice constitutionnel et la révision*. Paris, Payot, 1934.
- PESSIN, Alain. *Le mythe du peuple et la société française du XIX^e siècle*. Paris, P.U.F., 1992.
- PILENKO, A.. *Les mœurs électorales en France*. Paris, Éd. du Monde moderne, 1928.
- POINSARD, Léon (pseud. Impartialis). *Les Français sont-ils en état de vivre sous le régime parlementaire ?* Paris, L. Alexandre, 1889.

-
- PROST, Antoine. *Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*. Paris, P.U.F., 1974.
- RAAFAT, Waheed. *Le droit d'amendement en France*. Paris, Glard, 1933.
- RUDELLE, Odile. *La République absolue: aux origines de l'instabilité constitutionnelle de la France républicaine 1870-1889*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
- SOULIER, August. *L'instabilité ministérielle sous la Troisième République, 1871-1938*. Paris, Sirey, 1939.
- TARDIEU, André-Pierre-Gabriel-Amédée. *La Révolution à refaire*. Paris, Flammarion, 1936, 2 vol..
- TROTABAS, Louis. *Constitution et gouvernement de la France*. Paris, Armand Colin, 1933.
- □
- ABRY-VITET, Eugène. « Le suffrage universel dans l'avenir et le droit de représentation des minorités », *Revue des Deux Mondes*, n°87, 15 mai 1870, pp.375-404.
- CAMESCASSE. « Les socialistes radicaux et la révision », *Revue socialiste*, n°42, juin 1888, pp.627-633.
- DELAGE. « La législature 1885-1889 », *Cahiers électoraux*, Paris, 1885.
- DIETZ, Jean. « Jules Ferry: La révision de la Constitution et le scrutin de liste » (I), *Revue Politique et Parlementaire*, tome 166, 10 mars 1936, pp. 515-532. (II) tome 167, 10 avril 1936, pp.101-117.
- DOGAN, Matthey. « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, vol.3, 1953, pp.319-348.

- DUGUIT, Léon. « Le fonctionnement du régime parlementaire en France depuis 1875 », *Revue politique et parlementaire*, t.3, août 1900, n°74, pp.363-374.
- ECKSTEIN, Harry. « A Theory of Stable Democracy », in *Regarding Politics — Essays on Political Theory, Stability and Change*. University of California Press, 1992.
- LOUBÈRE L.A. « Les radicaux d'extrême gauche en France et les rapports entre patrons et ouvriers (1871-1900) », in *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, tome 62, 1964, pp.89-103.
- LAVERGNE, Bernard. « Réforme constitutionnelle ou révolution », *Année politique française et étrangère*, vol.9, 1934, pp.31-42.
- _____. « Suffrage universel et suffrage collectif ou la représentation au parlement des corps sociaux », *L'Année politique française et étrangère*, 1925-1926, vol.1, pp.353-426.
- MICELI, V.. « Les partis politiques dans leurs rapports avec le gouvernement de Cabinet », *Revue de Droit public*, 1902, p.385 et ss.
- MIRKINE-GUETZÉVITCH. « La révision constitutionnelle », *Revue politique et parlementaire*, tome 155, 10 mai 1933, pp.337-349.
- _____. « La révision de la Constitution française », *L'Année politique française et étrangère*, vol.9, 1934, pp.1-30.
- ORDINAIRE, Maurice. « Éléments d'une réforme parlementaire », *Revue politique et parlementaire*, vol.139, 10 mai 1929, pp.175-184.
- PRESSENSÉ, E. « Gambetta et la Constitution de 1875 », *Revue Bleue*, tome 31, 1883, pp.112-114.
- ROUANET, Gustave. « Les lois sociales au parlement », *Revue socialiste*, n°43, juillet 1888, pp.54-69.
- SENEUIL, Courcelle. « La crise économique, étude des causes et des remèdes », *Journal des économistes*, août 1886, pp.161-172.

D. HISTOIRE POLITIQUE ET SOCIALE**1. CONTEMPORAINS DE NAQUET**

ADAM, Juliette. *Après l'abandon de la revanche*. Paris, Alphonse Lemerre, 1910.

_____. *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche*. Paris, Alphonse Lemerre, 1908.

ALLEMANE, Jean. *Mémoires d'un Communard*. Paris, Maspéro, éd. 1981.

BARODET, D.. *Recueil des textes authentiques des professions de foi, des programmes et des engagements électoraux des députés proclamés élus en....* Paris, Imprimerie de la Chambre des députés. Tome 10 pour l'année 1889. Élections 22 septembre, 6 octobre 1889.

FREYCINET, Charles de. *La guerre en province pendant le siège de Paris 1870-1871*. Paris, Librairie nouvelle, 1872.

HANOTAUX, Gabriel. *Histoire de la France contemporaine, (1871-1900)*. Paris, Société d'édition contemporaine, 1903.

_____. (pseud. TESTIS). *Les hommes de 1889*. Bordeaux, 1893.

JAURÈS, Jean. *La guerre franco-allemande 1870-1871*. Paris, Flammarion, 1971.

Lettres de Jules Ferry 1846-1893. Paris, Calmann-Lévy, 1914.

MARCÈRE, Émile. *Histoire de la République de 1876 à 1879*. Paris, Plon- Nourrit, 1908-1910.

_____. *L'Assemblée nationale de 1871*. Paris, Plon-Nourrit, 1904-1907.

REINACH, Joseph. *La politique opportuniste, 1880-1889*. Paris, 1890.

SIMON, Jules. *Le Gouvernement de M. Thiers*. Paris, Calmann-Lévy, 1880.

ZEVORT, Édgard. *Histoire de la Troisième République*, Paris, Félix-Alcan, 1896, vol. 2-3.

2. AUTRES AUTEURS

- AIMÉ, Autrand. *Un siècle de politique en Vaucluse - les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*. Avignon, Imprimerie Rullière, 1958.
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane. *1870, la France dans la guerre*. Paris, Armand Colin, 1989.
- AZÉMA, Jean-Pierre et M. Winock. *La III^e République*. Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- BAINVILLE, Jacques. *La Troisième République 1870-1935*. Paris, Fayard, 1935.
- BAIROCH, Paul (dir). *La population active et sa structure*. Bruxelles, Université de Bruxelles, 1968.
- BARBEY-SAY, Hélène. *Le voyage de France en Allemagne de 1871 à 1914*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1994.
- BARRAL, Pierre. *Les fondateurs de la III^e République*. Paris, Armand Colin, 1968.
- BLUM, Léon. *L'œuvre de Léon Blum*. Paris, Michel Albin, 1965, vol.4.
- BONNEFOUS, G. et E.. *Histoire politique de la III^e République*. Paris, P.U.F., 1965-1967.
- BOUDON, Raymond. *L'inégalité des chances, la mobilité sociales dans les sociétés industrielles*. Paris, Armand Colin, 1979.
- BOULÉ, G. *Socialisme français*. Paris, Colin, 1951.
- BRAUDEL, F. et LABROUSSE, E. *Histoire économique et sociale de la France*. Paris, P.U.F., 1979, T.4, v.1 .
- CHASTENET, Jacques. *Histoire de la III^e République*. Paris, Hachette, 1954.
- CHARLE, Christophe. *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*. Paris, Seuil, 1991.
- _____. *Les élites de la République*. Paris, Fayard, 1987.
- DANSETTE, Andrien. *Les présidents de la République*. Paris, Plon, 1981.

- DERFLER, Leslie. *The Third French Republic 1870-1940*. Florida, Malabar, Robert E. Krieger Publishing Company, 1982.
- DUPÂQUIER, Jacques (dir.). *La société française au XIX^e siècle*. Paris, Fayard, 1992.
- ELWITT, Sanford. *The Making of the Third Republic. Clans and Politics in France, 1868-1884*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1975.
- GIRARD, Louis. *La politique intérieure de la Troisième République 1871-1914*. Paris, Centre de documentation universitaire, 1968.
- GOGUEL, François. *La politique des partis sous la III^e République*. Paris, Seuil, 1958.
- _____. *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*. Paris, Armand Colin, 1970.
- GOUAULT, Jacques. *Comment la France est devenue républicaine - les élections générales et partielles à l'Assemblée nationale 1870-1875*. Paris, Armand Colin, 1954.
- HALÉVY, Daniel. *La fin des notables*. Paris, Bernard Grasset, 1930.
- Histoire économique et sociale de la France*. Paris, P.U.F., 1979, t.4.
- HOFFMANN, Stanley. *À la recherche de la France*. Paris, Seuil, 1963.
- JACQUES, L.. *Les partis politiques sous la III^e République*. Doctrines et programmes. Paris, Recueil Sirey, 1912.
- LAVISSE, Ernest (dir.) *Histoire de la France contemporaine*. Paris, Hachette, 1921, tome 6.
- LEFRANC, Georges. *Le mouvement socialiste sous la Troisième République*. Paris, Payot, 1963.
- LEQUIN, Yves. *Histoire des Français au XIX^e - XX^e siècles*. Paris, Armand Colin, 1984.
- LIPSET, Seymour. *Political Man*. London, Mercury Books, 1963.
- LORRAIN, Pierre. *Les Armes américaines de la Défense nationale*. Paris, les Presses de l'Émancipatrice, 1970.

- MAYEUR, Jean-Marie. *Les débuts de la III^e République 1871-1898*. Paris, Seuil, 1973.
- _____. *La vie politique sous la III^e République*. Paris, Seuil, 1984.
- MIQUEL, Pierre. *La Troisième République*. Paris, Fayard, 1989.
- _____. *La III^e République - Hommes et pouvoirs*. Paris, Bordas, 1971.
- MOPIN, Michel. *Les grands débats parlementaires de 1875 à nos jours*. Paris, La Documentation française, 1988.
- NORMANDY, Georges. *Ferrer, l'homme et son œuvre, sa mort*. Paris, A. Méricant Éditeur, 1910
- OSTROGORSKI, M.. *La démocratie et les partis politiques*. Paris, C. Lévy, 1911.
- PERROT, Michelle. *Les ouvriers en grève: France 1871-1890*. Paris, Mouton, 1974, t.1.
- PRICE, Roger. *A Social History of Nineteenth-Century France*. Londres, Hutchinson, 1987.
- RECLUS, M. *Grandeur de la Troisième République, de Gambetta à Poincaré*. Paris, 1948.
- ROBIQUET, Paul. *Discours et opinions de Jules Ferry*. Paris, Colin & Cie, 1897, vol.6-7.
- SIEGFRIED, André. *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*. Paris, Colin, 1913.
- _____. *Tableau des partis en France*. Paris, Bernard Grasset, 1930.
- SEIGNOBOS, Charles. *L'évolution de la Troisième République, 1875-1914*. Paris, Hachette, 1921.
- THIBAUDET, Albert. *Les idées politiques de la France*. Paris, Stock, 1932.
- THOMPSON, David. *La démocratie en France; la Troisième République*. Paris, Librairie Nizet, 1955.
- WINOCK, Michel. *La fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques 1871-1968*. Paris, Seuil, 1987.

ZELDIN, Theodore. *Histoire des passions françaises 1848-1945*. Oxford, Oxford University Press, 1973 (version française: Paris, Éditions Recherches, 1979, vol.4 *Colère et politique*).

ZÉVAÈS, Alexandre. *Histoire de la Troisième République de 1870 à 1926*. Paris, Éditions Georges-Anquetil, 1926.

□ □

CHAUVÉTY, Charles. « La situation politique à l'extérieur », *Revue socialiste*, n°41, mai 1888, pp.536-539.

EL-GAMMAL, Jean. « L'utilisation électorale du passé 1885-1898 », *Revue Historique*, 1981, pp.103-130.

GÖDDE-BAUMANN, Beate. « La Prusse et les Allemands dans l'historiographie française des années 1871 à 1914: une image inversée de la France », *Revue historique*, tome 279, n°1, 1988, pp.51-72.

HOFF. « Le ministère de la guerre à Tours et à Bordeaux en 1870-1871 », *Revue historique de l'armée*. Paris, Ministère des Armées, n°7, 1979, pp.70-85.

LAVOLLÉE, Ch. « Les chemins de fer pendant la guerre », *Revue des Deux Mondes*, vol.95, 15 octobre 1871, pp.877-896.

MASSERAS, E. « La leçon des faits sous la République », *La Nouvelle Revue*, 1er février 1886, vo.38, pp.513 et ss.

NEMO. « Actualité de la guerre de 1870 », *Revue de défense nationale*, n°24, juin-juillet 1968, pp.1092-1098.

RÉMOND, René. « Droite-Gauche: où est la différence ? », *L'histoire*, n°162, janvier 1993, pp.26-29.

STERNHELL, Zeev. « Le refus de la modernité », *L'histoire*, janvier 1993, n°162, pp.44-46.

VALLEROUX, Hubert. « L'attitude du gouvernement dans les récents conflits entre les ouvriers et les compagnies de mines », *Journal des économistes (Revue de la science économique et de la statistique)*, vol. 3, n°6, 4^e série, Juin 1886, pp.336-347.

□ □

E. SUR LES JUIFS DE FRANCE ET DIVERS SUJETS

I. CONTEMPORAINS DE NAQUET

DELORD, Taxile. *Histoire du Second Empire 1848-1870*. Paris, Alcan, 1875, vol.6.

DRUMONT, Édouard. *La France juive: essai d'histoire contemporaine*. Paris, Marpon et Flammarion, 1887, tome 1^{er}.

_____. *La dernière bataille*. Paris, Dentu, 1890.

DURKHEIM, Émile. *De la division du travail social: études sur l'organisation des sociétés supérieures*. Paris, Alcan, 1893, livres 1 et 3.

LIABASTRES, J. *Histoire de Carpentras*. Marseille, Laffitte Reprints 1973 (réimpression de l'édition de 1891).

MAULDE-LA-CLAVIÈRE, René. *Les Juifs dans les États français du Saint-Siège au Moyen Âge; documents pour servir à l'histoire des Israélites et de la papauté*. Paris, H. Champion, 1886.

NAUROY, Charles. *Révolutionnaires*, Paris, Nouvelle librairie parisienne, 1891.

TERRAIL, Gabriel (pseud. Mermeix). *Les antisémites en France*. Paris, Dentu, 1892.

TOCQUEVILLE, Alexis. *De la démocratie en Amérique*. Paris, Garnier et Flammarion, 1981, vol.1.

_____. *L'Ancien Régime et la Révolution*. Paris, Gallimard, 1952.

VALLÈS, Jules. *L'Insurgé*. Paris, Messidor, 1990.

□ □

BARDINET, Léon. « Condition civile des Juifs du Comtat Venaissin pendant le XV^e siècle (1409-1513) », *Revue des études juives*, tome 6, 1882, pp.1-40.

_____. « De la condition des Juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon (1309-1376) », *Revue historique*, tome 12, janvier-février 1880, pp.1-47.

- _____. « Antiquité et organisation des Juiveries du Comtat Venaissin », *Revue des études juives*, tome 1^{er}, 1880, pp.262-292.
- _____. « Les Juifs du Comtat Venaissin au Moyen Âge: leur rôle économique et intellectuel », *Revue Historique*, septembre-décembre 1880, tome 14, pp.1-60.
- « Istorî Coumtadino », 5 février 1927, (histoires recueillies et rédigées par Joseph Eysséric, traduites et éditées par Henri Dubled, réimprimées dans) *Rencontres*, n°87, juillet-septembre 1970.
- LOEB, Isidore. « Les Juifs de Carpentras sous le gouvernement pontifical », *Revue des études juives*, tome 12, 1886, pp.34-64 et pp.161-235.
- OLLIVIER, Émile. « Le prince Louis Napoléon », *Revue des Deux Mondes*, tome 138, novembre-décembre 1896, pp.821-859.
- ULYSSE, Robert. « Étude historique et archéologique sur la roue des Juifs depuis le XIII^e siècle », *Revue des études juives*, tome 6, 1882, pp.81-95, tome 7, 1883, pp.94-102.

2. AUTRES AUTEURS

- AMSON, Daniel. *Adolphe Crémieux, l'oublié de la gloire*. Paris, Seuil, 1988.
- AUBREY, Pierre. *Milieux juifs de la France contemporaine à travers leurs écrivains*. Paris, Plon, 1957.
- AVRON, Henri. *L'Anarchisme*. Paris, P.U.F., 1968.
- BENAERTS, Pierre et al. *Nationalité et nationalisme (1860-1878)*. Paris, P.U.F., 1968.
- BENDA, Julien. *La jeunesse d'un clerc*. Paris, Gallimard, 1968.
- BENSIMON-DONATH, Doris et PERGULA, Sergio della. *La population juive de France: socio-démographie et identité*. Paris, C.N.R.S., 1986.
- BIRNBAUM, Pierre. *Destins juifs de la Révolution française à Carpentras*. Paris, Calmann-Lévy, 1995.

-
- _____. « *La France aux Français* » — *histoire des haines nationalistes*. Paris, Seuil, 1993.
- _____. *Les fous de la République: Histoire politique des Juifs d'État, de Gambetta à Vichy*. Paris, Fayard, 1992.
- BURNS, James MacGregor. *Leadership*. New York, Harper & Row, 1978.
- CAMUS, Albert. *L'homme révolté*. Paris, Gallimard, 1951.
- CARR, Raymond. *Modern Spain 1875-1980*. Oxford, Oxford University Press, 1980.
- CARRIGUES, Jean. *Images de la Révolution*. Paris, Éditions du May, 1988.
- CHARLETY, Sébastien. *Histoire du Saint-Simonisme*. Paris, Hachette, 1896.
- CHERBULIEZ, Charles-Victor. *L'Espagne politique 1868-1873*. Paris, Hachette, 1874.
- CHEVALLIER, P., GROSPERRIN, B., MAILLET, J. *L'Enseignement français de la Révolution à nos jours*. Paris, Mouton, 1968.
- COHEN, David. *La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*. Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- CONSEIL, L.P. *Thomas Jefferson, mélanges politiques et philosophiques*. Paris, Paulin, 1833, vol.2.
- DANSETTE, Andrien. *Deuxième République et Second Empire*. Paris, Fayard, 1942.
- DÉCOUFLÉ, André. *Sociologie des révolutions*. Paris, P.U.F., 1968.
- DUVEAU, Georges. *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*. Paris, Gallimard, 1946.
- EDWARDS, Lyford. *The Natural History of Revolution*. Chicago, University of Chicago Press, 1970.
- GIGNAC, Étienne. *Les carrières scientifiques et les Juifs en France (1830-1930)*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1990.
- GIRARD, Louis. *Napoléon III*. Paris, Fayard, 1986.

- GIRARD, Patrick. *Pour le meilleur et pour le pire: vingt siècles d'histoire juive en France*. Paris, Éditions Bibliophane, 1986.
- HADAS-LEBEL, Mireille et OLIEL-GRAUSZ Evelyne. *Les Juifs et la Révolution française — Histoire et mentalités*. Paris, Collection de la *Revue des études juives*, 1992.
- HALÉVY, Daniel. *Nietzsche*. Paris, Librairie générale française, 1977.
- HUBLOT, Emmanuel. *Valmy ou la défense de la nation par les armes*. Paris, Fondation pour les études de la défense nationale, 1987.
- JACQUEMET, Gérard. *Belleville au XIX^e siècle: du faubourg à la ville*. Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, 1984.
- JENNINGS, C. Lawrence. *French Reaction to British Slave Emancipation*. Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1988.
- JOIGNEAUX, Pierre. *Souvenirs historiques*. Paris, Flammarion, 1891, tome 2.
- LEVASSEUR, Émile. *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*. New York, AMS Press, 1969, vol.1.
- LUNEL, Armand. *Juifs du Languedoc, de la Provence et des États français du Pape*. Paris, Albin Michel, 1975.
- MAITRON, Jean. *Le mouvement anarchiste en France*. Paris, Maspero, 1975.
_____. *Ravachol et les anarchistes*. Paris, Julliard, 1992.
- MARGADANT, Ted W. *French Peasants in Revolt: The Insurrection of 1851*. Princeton, N.J., Princeton University Press, 1979.
- MARLAUX, André. *Les conquérants*. Séville, Éditions Rombaldi, 1974.
- MARRUS, Michael. *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*. Paris, Calmann-Lévy, 1972.
- MAYEUR, Françoise. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*. Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, tome 3.
- MERRIMAN, John. *The Agony of the Republic: The Repression of the Left, 1848-1851*. New Haven, Yale University Press, 1978.
- MIQUEL, Maurice. *Le Second Empire*. Paris, Plon, 1992.
- MOULINAS, René. *Les Juifs du pape en France*. Paris, Privat, 1981.
_____. *Histoire de la Révolution d'Avignon*. Avignon, Aubanel, 1986.
- MOSSÉ, Armand. *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat Venaissin*. Marseille, Laffitte

Laffitte Reprints, 1976.

NATAF, André. *La vie quotidienne des anarchistes en France 1880-1910*. Paris, Hachette, 1986.

NIETZSCHE, Friedrich. *L'Antéchrist et Ainsi parlait Zarathoustra, in Œuvres philosophiques complètes*. Paris, Gallimard, 1974, tome 8.

PROUDHON, Pierre-Joseph. *Qu'est-ce que la Propriété ?*, Paris, 1840.

RECLUS, Élisée. *L'évolution, la révolution et l'idéal anarchique*. Paris, Stock-plus, 1979.

ROBLIN, Michel. *Les Juifs de Paris; démographie-économie-culture*. Paris, Picard, 1952.

SCHNURMANN, E. *La population juive en Alsace*. Paris, Sirey, 1936.

SÉGUIN, Philippe. *Louis Napoléon le Grand*. Paris, Grasset, 1990.

SORLIN, Pierre. *La Croix et les Juifs (1880-1899)*. Paris, Grasset, 1967.

SORRE, Maurice. *Mémoires d'Émile Combes*. Paris, Plon, 1956.

SZAJKOWSKI, ZOSA. *Jewish Education in France, 1789-1939*. New York, Columbia University Press, 1980.

TALMON, J.L. *Political Messianism*. London, Secker & Warburg, 1960.

THOMSON, David. *The Babeuf Plot*. London, Broadway House, 1972.

WALTER, Gerard. *Babeuf et la Conjuration des Égaux*. Paris, Payot, 1980.

□ □

BARRAL, Pierre. « Gambetta et l'armée », *Revue de défense nationale*, octobre 1970.

BAUER, Jules. « Le chapeau jaune chez les Juifs comtadins », *Revue des études juives*, tome 36, 1898, pp.53-64.

_____. « Les conversions juives dans le Comtat Venaissin », *Revue des études juives*, tome 50, 1905, pp.90-111.

-
- _____. « Les Juifs comtadins pendant la Révolution », *Revue des études juives*, tome 54, 1907, pp.284 et ss.
- BAUTIER, Robert-Henri. « Feux, population et structure sociales au milieu du XV^e siècle. L'exemple de Carpentras », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol.14, n°1, janvier-mars 1959, pp.256-267.
- BIRNBAUM, Pierre. « Les Juifs d'État dans les guerres Franco-Française, du boulangisme au Front Populaire », *Vingtième siècle*, n°33, janvier-mars 1992, pp.26-45.
- CHOBOUT, Hyacinthe. « Les Juifs d'Avignon et du Comtat et la Révolution française. La fin des quatre carrières », *Revue des études juives*, tome 1, nouvelle série, 1937, pp.5-52, tome 2, pp.3-39.
- DELPECH, François. « L'histoire des Juifs en France de 1780 à 1840 », in BLUMENKRANZ Bernard et SOBOUL Albert (dir.), *Les Juifs et la Révolution française*. Toulouse, Privat, 1976.
- DIANOUX, Hugues Jean de. « Le Sud-Est », in BLUMENKRANZ, Bernhard (dir.), *Histoire des Juifs France*. Toulouse, Privat, 1972, pp.193-220.
- DREYFUS, Ferdinand. « Les Juifs et la Révolution. Comment les Juifs sont devenues citoyens français », in *Misères sociales et études historiques*, Paris, Librairie Paul Ollendorff, 1901, pp.207-258.
- DUBLED, Henri. « Les Juifs de Carpentras à partir du XIII^e siècle », *Provence historique*, n°19, 1969, pp.214-235.
- ELLWOOD, Charles. « A Psychological Theory of Revolutions », *The American Journal of Sociology*, n°11, juillet 1905, pp.49-59.
- ÉTIENNE, Louis. « La ville de l'intelligence et celle des révolutions », *Revue des Deux Mondes*, vol.95, 15 octobre 1871, pp.763-791.
- GODECHOT, Jacques. « La Révolution française et les Juifs », in BLUMENKRANZ Bernard et SOBOUL Albert (dir.), *Les Juifs et la Révolution française*. Toulouse, Privat, 1976.
- GRAETZ, Michael. « Une initiative Saint-Simonienne pour l'émancipation des Juifs », *Revue des études juives*, tome 129, 1970, pp.67-84.

- LAMY, Étienne. « La fin du Second Empire » (I, II), *Revue des Deux Mondes*, tome 127, janvier-février 1895, pp.70-96, pp.802-822.
- LEVAILLANT, Isaac. « La genèse de l'antisémitisme sous la Troisième République », *Revue des études juives*, tome 53, 1907, pp.LXXVI-XCIII.
- LÉVY, Israël. « Clément VII et les Juifs du Comtat Venaissin », *Revue des études juives*, tome 32, 1896, pp.63-87.
- LIBER, M. « Napoléon 1^{er} et les Juifs », *Revue des études juives*, Paris, Durlacher, tome 71, 1920, pp.127-147; 1921, tome 72, pp.1-23 et 135-162.
- MAULDE, Robert. « Les Juifs dans les États français du pape au Moyen Âge », *Revue des études juives*, tome 7, 1883, pp.248-251; tome 8, pp.96-112.
- MAZADE, Charles de. « La révolution d'Espagne — l'insurrection de 1868 et l'interrègne », *La Revue des Deux Mondes*, vol.79, janvier-février 1869, pp.785-814.
- MENDEL, Pierre. « Les noms des Juifs français modernes », *Revue des études juives*, vol.10, juillet 1949 - décembre 1950, pp.55-62.
- PANSIER, P. « Les médecins juifs à Avignon aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles », *Janus*, Archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale, XV, 1910, pp.421-451.
- ROUBIN, N. « La vie commerciale des Juifs comtadins en Languedoc au XVIII^e siècle », *Revue des études juives*, tome 34, 1897, pp.276-293, tome 35, pp.91-105; tome 36, 1898, pp.75-100.
- SHATZMILLER, Joseph. « Notes sur les médecins juifs en Provence au Moyen Âge », *Revue des études juives*, tome 128, 1969, pp.259-266.
- VARAGNAC, M.E. « Un homme d'État espagnol: Emilio Castelar », *Revue des Deux Mondes*, tome 154, 1 août 1899, pp.481-513; 15 août 1899, pp.758-792; 1 septembre 1899, tome 155, pp.132-167.
- WEILL, Georges. « Les Juifs et le Saint-Simonisme », *Revue des études juives*, tome 31, 1895, pp.261-273.

YODER, Dale. « Current Definitions of Revolution », *The American Journal of Sociology*, n°32, novembre 1926, pp.433-441.